



HAL
open science

L'Alsace entre la France et l'Allemagne 1919-1932 : la défense des intérêts alsaciens

Chantal Metzger

► **To cite this version:**

Chantal Metzger. L'Alsace entre la France et l'Allemagne 1919-1932 : la défense des intérêts alsaciens. Histoire. Université Paul Verlaine - Metz, 1980. Français. NNT : 1980METZ014L . tel-01775621

HAL Id: tel-01775621

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775621v1>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ

**U.E.R. LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
CENTRE RELATIONS INTERNATIONALES**

THESE DE DOCTORAT DE 3° CYCLE

Chantal METZGER



L'ALSACE

ENTRE

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

1919 - 1932

La défense des intérêts alsaciens

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE METZ



031 476001 6

1980

Tome 1



« Wann die nur alli bim Kückück wärdel »

HEITZ (Robert) Petite histoire de l'autonomisme, 66 dessins édités par le National d'Alsace-Lorraine, Strasbourg, 1958, p. 149

Qu'il nous soit permis d'exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidée dans la préparation de ce travail.

Nous ne saurions assez dire toute notre gratitude à Monsieur le Professeur Raymond POIDEVIN, directeur de thèse, qui a bien voulu guider nos recherches et n'a cessé de nous prodiguer ses conseils avisés.

Nos remerciements s'adressent également à Monsieur WILLSDORFF, directeur des Archives départementales du Haut-Rhin. Ses connaissances étendues de l'histoire de l'Alsace nous ont été du plus précieux secours.

Nos remerciements vont aussi aux archivistes et aux bibliothécaires allemands et français pour l'appui bienveillant qu'ils nous ont donné.

TABLE DES ABREVIATIONS

- . Arch. nat. = Archives nationales
- . Arch. départ. = Archives départementales
- . Arch. munic. = Archives municipales
- . A.A. = Auswärtiges Amt
- . Pol. Abt. = Politische Abteilung

INTRODUCTION

Après la guerre de 1870, s'est imposée l'image d'une Alsace déchirée entre ses deux voisins, la France et l'Allemagne. Les relations franco-allemandes en furent toujours alourdies, au point qu'en 1914, une guerre, qui avait éclaté, à propos de problèmes d'Europe centrale, fut tout de suite interprétée comme cette guerre de revanche, à la nécessité inexorable de laquelle tant d'écrits et de propos avaient habitué l'opinion publique française et allemande.

L'antinomie entre les deux Etats parut complète, à l'époque. En 1871, Jules Michelet, dans son petit livre, *La France devant l'Europe*, ne tirait qu'une leçon du siège de Strasbourg : la belle harmonie des Pays rhénans, ces pays de paix et de bonheur, était morte. L'occupation militaire de l'Alsace avait engendré l'irréparable : "Le Rhin devient, par ces haines, d'une profondeur immense. Entre Strasbourg et Kehl, maintenant ce n'est plus un fleuve qui roule, c'est un gouffre, l'abîme des mers" (1).

Une telle réaction était incompréhensible à un Allemand de ce temps-là. L'Alsace était bien une partie du monde germanique, une terre d'Empire, simplement traversée par le Rhin. C'est le sens profond de l'inscription, portée sur le socle de la statue de Ernst Moritz Arndt, qui s'érige encore à Bonn, face au fleuve : "*Rhein, deutscher Strom nicht deutsche Grenze*". Quel plus bel hommage pouvait être accordé à cet intellectuel allemand, un des meneurs du soulèvement de 1813 contre Napoléon, un des pères de la pensée nationale allemande du XIXème siècle ?

.../...

(1) MICHELET (Jules) : *La France devant l'Europe*, Bordeaux, 1871, p.112 à 115.

Après la première guerre mondiale, l'hypothèque semble levée, au profit des Français.

Le 9 décembre 1919, le président de la République, Raymond Poincaré, proclame depuis l'Hôtel de ville de Strasbourg que l'Alsace est française à jamais. "Le plébiscite est fait !" La formule lapidaire permet d'écarter tout projet de référendum d'autodétermination, que pourrait lancer quelque Etat allié, mal intentionné. D'ailleurs, le gouvernement français avait obtenu, en 1917, l'inscription de la question parmi les quatorze points de Wilson : "VIII... le tort fait à la France par la Prusse en 1871, au sujet de l'Alsace-Lorraine et qui a compromis la paix du monde pendant plus de cinquante ans, sera réparé afin que cette paix puisse être de nouveau assurée dans l'intérêt de tous".

D'ailleurs, nul ne s'en étonna, en Alsace. Le propos officiel répondait à l'extraordinaire manifestation de francophilie de novembre 1918. "A leur entrée dans les villes et les villages d'Alsace, note un témoin, les soldats français lisaient ces mots, partout répétés : MERCI A NOS LIBERATEURS" (1). En novembre 1919, les électeurs alsaciens votèrent, comme les autres citoyens français, lors des élections législatives, et en toute liberté. Nul candidat n'omit alors de protester de son attachement à la France. Quelques semaines après les élections, les nouveaux députés alsaciens, tout naturellement prirent place à la Chambre des députés, accueillis avec un enthousiasme, dont on devine la chaleur. La famille française était à nouveau réunie au complet. En fait, ne faisait que débiter un étrange paradoxe historique, que les historiens régionaux ont pris l'habitude d'appeler, avec pudeur, le "malaise alsacien".

La situation devint vite singulière sur le plan de la politique intérieure française. Dès 1919, les responsables gouvernementaux français entendirent mener une simple politique d'assimilation des départements alsaciens au reste de l'entité nationale. Or les dirigeants allemands, eux-mêmes, y avaient renoncé, avant la guerre. Tous leurs efforts d'assimilation avaient été inopérants. Il suffira de citer deux faits significatifs, à cet égard.

.../...

(1) SCHMIDT (Charles) : Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine, Nancy-Paris-Strasbourg, 1919, p. 5.

En mai 1911, l'Empereur Guillaume II avait obtenu le vote par le Reichstag d'une constitution d'Alsace-Lorraine, ébauche d'une sorte d'autonomie régionale. A la fin de février 1918, le vice-chancelier, von Payer, en réponse aux pressions du maréchal von Hindenburg, et du Grand quartier général, partisan d'une active politique de germanisation, avait répondu par un projet d'autonomie. Au début de l'automne 1918, à quelques semaines de l'armistice, le Reichstag en fut même saisi (1).

Les fonctionnaires allemands attribuaient l'attitude des Alsaciens à l'attachement des notables à la France (2). Or, curieusement, dès 1919, les mêmes notables commencent à critiquer l'action des fonctionnaires français, dans leur province.

Bien des auteurs ont décrit cette coexistence impossible entre un Etat français, centralisateur et laïc et des Alsaciens, attachés à leur autonomie et à leurs particularismes (3). L'émotion fut grande en 1924, quand Edouard Herriot, pour complaire à sa majorité parlementaire du Cartel des gauches, décida d'appliquer, en Alsace, le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et les textes sur la laïcité scolaire. Cette histoire est connue, par des ouvrages publiés récemment, en Alsace comme en Allemagne. Le rôle des meneurs de cette protestation que l'on appela alors du terme ambigu d'autonomistes a été souvent analysé.

Ces travaux ont parfois tendance à laisser dans l'ombre trois données, qui expliquent peut-être l'ampleur et la permanence de cette opposition.

On doit tenir compte de la profondeur du malaise régional dans les années vingt. C'était d'abord un malaise culturel, jailli de l'obligation sans nuance d'user du français, dans une société, où persistait une ancienne et vivante culture alsacienne. Traiter l'alsacien en patois sans valeur, c'était

.../...

(1) SCHMIDT (Charles) : Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine, Nancy-Paris-Strasbourg, 1919, p. 50 et ss.

(2) Ibidem, p. 50-51.

(3) BANKWITZ (Philip) : Alsatia Autonomist Leaders 1919-1947, Lawrence Regent, 1978, 203 p. Traduction française in Saisons d'Alsace, n° 71, Strasbourg, 1980, 135 p..

DREYFUS (François-Georges) : La vie politique en Alsace 1919-1936, Paris, 1969, 327 p. et Histoire de l'Alsace, Paris, 1980, 422 p..

KETTENACKER (Lothar) : National sozialistische Volkstumspolitik in Elsass, Stuttgart, 1973, 389 p.. Traduction française, in Saisons d'Alsace :

heurter des structures profondes de la psychologie individuelle, c'était créer un sentiment de frustration collective.

Cela ne pouvait qu'être aggravé par le malaise économique, découlant de la perte du marché allemand, dont les demandes depuis un demi-siècle avaient amené une restructuration de la production alsacienne. Le marché français ne pouvait prendre la relève, à la fin de la période de franchise douanière, le 10 janvier 1925. Une véritable récession économique régionale frappait l'ensemble des producteurs de l'agriculture et de l'industrie.

On ne peut aussi négliger l'influence des relations franco-allemandes dans l'évolution de cette question. Le problème alsacien est devenu une donnée des relations européennes de la France. Cela ne saurait étonner. On sait, depuis les travaux du doyen Renouvin et du professeur Duroselle, à quel point interfèrent problèmes intérieurs et problèmes internationaux dans la politique étrangère d'un Etat. C'est dans cette optique que nous tenterons d'étudier la question. Cela explique que nous en ayons limité le terme à l'entrée d'Hitler dans la Chancellerie du Reich, en janvier 1933. Les relations entre la France et l'Allemagne républicaine, au cours des années vingt, offrent une spécificité propre. Les objectifs de la politique européenne du régime national-socialiste sont autres, dès 1933, même si le nouveau Chancelier conserva, un temps, l'apparence de poursuivre ceux de ses prédécesseurs du gouvernement républicain, faisant illusion en Europe.

Ainsi, la défense de la personnalité et des intérêts de l'Alsace ne pouvait que présenter une complexité ambiguë, qui en dénatura souvent la signification. Très vite, pour certains observateurs français, les meneurs "autonomistes" ne furent que des agents de l'Allemagne, de mauvais citoyens contre lesquels devait s'exercer la répression la plus rude. Cela explique sans doute les tentatives de réhabilitation plus ou moins heureuses qu'ont pu esquisser quelques historiens récemment (1).

.../...

"La politique de nazification en Alsace", T. I, n° 65, 1978, 144 p., T II, n° 68, 1979, 153 p..

ROTHENBERGER (Karl) : Die Elsass-Lothringische Heimat und Autonomiebewegung zwischen den beiden Kriegen, Frankfurt am Main, 1975, 366 p..

ZIND (Pierre) : Elsass-Lothringen - l'Alsace-Lorraine, une nation interdite, 1870-1940, Paris, 1979, 688 p..

(1) ZIND (Pierre) : Ibidem.

Il serait vain de vouloir présenter l'opinion des habitants de cette région. L'opinion échappe tant que l'on ne dispose pas de sondages, scientifiquement menés. Or les premiers ne sont lancés, en France, par le professeur Stoetzel, que peu d'années avant la seconde guerre mondiale. Les Archives ne révèlent que l'action de petits groupes, dont l'audience régionale varie.

Les spécialistes de Sciences politiques usent volontiers de la formule "groupe de pression". Elle semble avoir été employée, en premier, par un politologue américain, Peter Odegard, en 1928 (1). Cette méthode aide à mieux saisir la dynamique réelle de l'Etat à l'époque contemporaine. Autour des décideurs politiques et des responsables gouvernementaux, s'affrontent de petits groupes, plus ou moins importants, qui tentent d'influencer la prise de décision. Ces groupes sont formés aussi bien de hauts fonctionnaires, que guident une certaine image de l'autorité de l'Etat, que de représentants d'intérêts privés, économiques, moraux, religieux... Ils doivent user de l'opinion.

C'est là un concept très vague : les dirigeants ont l'impression que leur liberté de décision est limitée par les réactions de leurs concitoyens, réactions, qui ne manqueront pas de se traduire au plan électoral. Cette limite risque d'être plus ou moins élastique, suivant la nature du problème. Elle est parfois contraignante, quand une mise en condition, bien menée, cause une émotion collective, qu'expriment manifestations de foules, campagne de presse, interventions au Parlement. Ainsi ces petits groupes organisés sont porteurs "de certaines attitudes collectives, de certains intérêts spécifiques, et de certains buts sociaux", ils exercent "médiatement ou immédiatement certaines pressions sur les instances, qui sont dépositaires de la puissance publique" (2).

Nous avons tenté d'appliquer cette méthode à l'histoire de l'Alsace dans les années vingt. Le triple malaise a été concrétisé par les agissements de tels groupes. Ainsi un groupe catholique, soutenu par l'évêque de
.../...

(1) ODEGARD (Peter) : Pressure Politics : the Story of the Antisaloon League, 1928.

(2) ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS : Groupes de pression, T. VIII, p. 81 et suivantes.

Strasbourg défend la spécificité concordataire de l'Eglise alsacienne. D'autres groupes, plus intellectuels luttent pour l'originalité culturelle. Surtout, des groupes de chefs d'entreprise, par l'intermédiaire des Chambres de commerce, ne cessent de réclamer en faveur des producteurs régionaux

Leurs rapports avec les dirigeants gouvernementaux sont des plus originaux. Les problèmes en jeu ne sont pas simplement d'ordre interne à la République, comme par exemple l'application des lois laïques. Très vite, ils sont examinés dans la perspective de la politique allemande de la France. Négocie-t-on un traité commercial avec le gouvernement allemand, que tout de suite la question du maintien ou de la fermeture du marché d'outre-Rhin est un frein pour les diplomates du Quai d'Orsay, une arme pour ceux de la *Wilhelmstrasse*. Des Alsaciens, formés avant 1914, dans les universités allemandes, gardent-ils des liens avec cette culture de leur jeunesse et aussitôt un commissaire de police français soupçonne de sombres complots. Du côté allemand, l'attitude est du même ordre. Professeurs allemands, exportateurs allemands, prêtres allemands, tous voient dans leur action comme le fil ténu qui doit continuer de réunir les "pauvres Allemands d'Alsace", condamnés par la fortune des armes à vivre provisoirement hors de la mère-patrie. Même Stresemann fut tenté, un instant, d'user de ces petits groupes alsaciens pour mener à bien sa politique révisionniste.

Nous avons donc cherché à mener notre enquête archivistique sur les groupes alsaciens à un double niveau.

Le malaise alsacien étant une affaire intérieure française, il était juste d'en chercher le détail dans les archives françaises. L'essentiel de la documentation, à cet égard, a été trouvé aux *Archives départementales* des deux départements alsaciens. Les séries politiques, les archives de la Chambre de commerce du Haut-Rhin, les dossiers économiques des Archives du Bas-Rhin sont riches en renseignements. Une source abondante se trouve aussi aux Archives municipales de Colmar et de Strasbourg. Malheureusement, nous n'avons pu consulter que peu de fonds privés. La *Société industrielle de Mulhouse* a bien voulu nous ouvrir ses fonds, mais non la *Société générale*

.../...

alsacienne de banque. Son président-directeur général, Monsieur Rauch, nous a pourtant accordé un entretien. Les survivants du mouvement autonomiste d'avant-guerre ou leurs descendants n'ont pas accepté, en général, de répondre à nos questions. Le temps n'a pas encore effacé les traces de la terrible répression de 1945. Cela explique, sans doute, l'interdiction de communiquer qui pèse encore sur les liasses consacrées à l'autonomisme et à la vie politique conservées aux *Archives départementales du Bas-Rhin*.

Le malaise alsacien a pesé sur les relations franco-allemandes. Cela a été confirmé par le dépouillement des archives allemandes à Bonn et à Coblenche. Nous avons vu l'ensemble des dossiers des sections politiques et économiques de la *Wilhelmstrasse*, ceux de la *Reichskanzlei* et de la *Rechtsabteilung*. Le point de vue français a été suivi au travers des dossiers de la sûreté générale, conservés aux *Archives nationales de Paris*, dans la série "F⁷". A l'époque, les négociations commerciales dépendaient encore du ministère du Commerce et de l'Industrie. De nombreux dossiers, parfois incomplets, sont conservés dans la série "F¹²". Ils concernent les négociations commerciales et financières entre les deux pays. Des sondages, dans les *Archives des Affaires étrangères*, ont montré que celles-ci ne présentaient que les doubles de documents, trouvés en d'autres dépôts.

Nous ne pouvions dépouiller l'ensemble de la presse alsacienne entre 1919 et 1933. Nous avons procédé par sondages, ce travail étant facilité par les nombreuses coupures que détiennent les différents cartons d'archives. Enfin nous avons traité, comme des sources imprimées, les très nombreux livres qu'écrivirent alors juristes, économistes, journalistes sur les affaires alsaciennes.

Le souvenir de l'occupation allemande entre 1940 et 1945, celui de l'action de certains Alsaciens, à partir de l'été 1940, touchent encore cruellement la sensibilité des habitants de cette région, élevés dans la fidélité à la patrie française. Ce sont des problèmes hors de propos pour l'époque considérée. Dans les années vingt, des groupes s'organisent et

.../...

agissent dans le seul but de défendre les intérêts politiques, moraux, économiques de leur province. Ils usent, tout naturellement, des libertés républicaines pour manifester leur volonté. Les problèmes, qu'ils expriment, relèvent du seul pouvoir de décision du gouvernement français, qui doit en tenir compte dans l'ensemble de sa politique intérieure et extérieure. En montrer la complexité est le seul but de notre étude.

PREMIERE PARTIE

LA DIFFICILE REINTEGRATION

DE L'ALSACE

DANS LE CADRE FRANCAIS

9 DECEMBRE 1918 - 10 JANVIER 1925

L'entrée des troupes françaises en Alsace s'étale sur une semaine : du 17 novembre (Mulhouse) au 22 novembre 1918 (Strasbourg). Quinze jours plus tard, les plus hautes personnalités françaises et étrangères font leur entrée solennelle dans Strasbourg. Du haut de l'Hôtel de Ville, le président Raymond Poincaré déclare le 9 décembre : "Pendant quarante-huit ans, l'Allemagne a pu camper dans Strasbourg comme une étrangère. Elle n'y a jamais été chez elle". (1) Le président Poincaré et la majorité des Français considèrent que la période de l'annexion a été une grande et malheureuse parenthèse. L'Alsace revient à la France telle qu'elle l'a toujours été, telle que l'ont décrite les ouvrages de Maurice Barrès et d'Eckmann-Chatrian.

L'accueil enthousiaste, que réserve la population alsacienne à ses libérateurs, semble lui donner a priori raison, mais durant l'annexion, l'Alsace a évolué, la France aussi. Les Alsaciens sont certes ravis de rentrer dans l'ensemble français, mais l'intégration de l'Alsace dans l'entité nationale ne va pas se faire sans difficultés.

(1) POINCARE (Raymond) Messages, Discours, Allocutions, t. II p. 70 Paris, 1920.

CHAPITRE I

LES PROBLEMES AU LENDEMAIN DE L'ARMISTICE

Deux grands types de problèmes surgissent. Les uns sont apparents et le gouvernement s'apprête à leur faire face ; les autres, par contre, sont restés sous-jacents et vont se révéler progressivement.

I - Les conditions du rattachement politique de l'Alsace

Vu de Paris, ce n'est nullement un problème, l'Alsace redevient française tout simplement. Pendant la guerre, on avait déjà envisagé le retour des trois départements et dès 1915, une conférence d'Alsace-Lorraine, présidée par Barthou avait été créée. Au ministère de la Guerre, des commissions se penchent sur la question, essayant de trouver des solutions pour une facile réintégration. Un "*Comité d'études économiques et administratives relatives à l'Alsace*" ou "*Comité Siegfried*" est également chargé de ce problème. Toutes ces commissions officielles ou privées ont essayé, pendant les années de guerre, de rapprocher deux législations, qui, durant les quarante-huit ans de l'annexion, ont évolué de façon différente. En réalité, pour le gouvernement français, il ne s'agit que de simples questions de procédure, l'assimilation devant se faire rapidement.

1. Le plébiscite est-il fait ?

Parler de plébiscite en Alsace-Lorraine, n'est qu'une pure formalité et si Poincaré évoque ce sujet à Strasbourg, c'est pour rappeler qu'il est déjà fait ou plutôt que l'accueil enthousiaste de la population alsacienne aux troupes françaises en tient lieu.

Le président ne tient pas compte des remarques de Charles Hauss, ancien député au Reichstag et farouche partisan de l'autonomie alsacienne durant la période de l'annexion : "je n'aime pas l'Allemagne, parce que je la connais, déclare-t-il, quant à la France, je ne puis l'aimer, parce que je ne la connais pas" (1). La proclamation du Landtag d'Alsace, par l'intermédiaire de son président, le chanoine Delsor, s'oppose à celle de Hauss "le référendum n'a plus de raison d'être, il est fait. Il est accompli dans un enthousiasme indescriptible, de villages en villages, de cités en cités, sur les pas triomphants de nos légions victorieuses" (2), mais une partie de la population regrette l'absence de toute consultation. Cette fraction est relativement faible et concerne essentiellement des membres de l'élite dirigeante. Dans sa grande majorité la population est satisfaite du retour à la France.

Cependant un problème grave se pose : les territoires recouverts par la France ont été rattachés, pendant près d'un demi-siècle, à un Etat de type fédéral et le retour à un Etat unifié et très centralisateur va être difficile pour une population, qui a connu une semi-autonomie, après la loi constitutionnelle de 1911.

Or, il est hors de question pour le gouvernement d'accorder plus de libertés aux Alsaciens-Lorrains qu'aux autres Français. Comme le constate, avec humour, Georges Clémenceau, en 1919, "dès que l'on parle de toucher à la camisole de force de la centralisation française, il semble que la France est perdue" (3).

Au lendemain de l'armistice, par un décret du 15 novembre 1918, l'administration civile des trois départements est confiée à trois Commissaires de la République, installés à Metz, Strasbourg et Colmar et placés sous l'autorité directe du ministre de la Guerre. Quelques jours plus tard, le 26 novembre, tous les pouvoirs sont centralisés à Paris entre les mains d'un sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, auprès duquel est placé

.../...

(1) FONLUPT-ESPERABER (Jacques) Alsace et Lorraine, hier, aujourd'hui et demain, Paris, 1945, 207 p..

(2) idem, Discours du chanoine Delsor, 5 décembre 1918. Annexe n° 1.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 382 Discours de Clémenceau, 4 novembre 1919

un *Service général d'Alsace et de Lorraine* dirigé par un Contrôleur général de l'armée. A Paris siège également le *Conseil supérieur d'Alsace-Lorraine* composé de hauts fonctionnaires et de quelques représentants de la population alsacienne-lorraine.

Les autorités françaises n'ont nullement tenu compte des travaux établis par les Alsaciens Wetterlé, Helmer ou Laugel au sein des commissions. C'est de Paris et non de Strasbourg, que viennent tous les ordres. Jeanneney, sous-secrétaire d'Etat, est très vite décrié en Alsace. Les populations réclament la décentralisation des pouvoirs.

Le 21 mars 1919, est créé à Strasbourg, un *Conseil supérieur d'Alsace-Lorraine*, dirigé par un Commissaire général de la République. Alexandre Millerand, le premier Haut Commissaire de la République, administre la province aidé du *Conseil supérieur d'Alsace-Lorraine*, composé de trente-deux membres dont vingt et un sont désignés par les personnalités alsaciennes et lorraines. En accordant un semblant de décentralisation, le gouvernement espère introduire plus aisément la législation française en Alsace.

Pour Paris, le régime de faveur, dont bénéficient les deux provinces n'est que transitoire. Seul Millerand donne au *Conseil supérieur*, devenu le 9 septembre 1920, le *Conseil consultatif* d'Alsace-Lorraine, un caractère décentralisateur. Après lui, la centralisation l'emporte " par coups de béliers successifs".

Les hommes politiques alsaciens regrettent l'échec de cette expérience et constatent avec le sénateur Muller (1) que "les soucis d'après-guerre, les vieilles formules politiques, la vieille routine administrative l'ont emporté..." (2).

.../...

(1) MULLER (Chanoine Eugène) 1861-1948, fut un des plus jeunes et des plus brillants professeurs du grand séminaire de Strasbourg avant d'obtenir une chaire à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. En 1911, il représente Thann à la Diète d'Alsace-Lorraine. Après la guerre, il est élu député du Bas-Rhin en 1919 sur la liste de l'Union Populaire Républicaine, il le restera jusqu'en 1927, date à laquelle il est élu sénateur du Bas-Rhin (1927-1944). A l'Assemblée et au Sénat, il sera souvent rapporteur des questions alsaciennes-lorraines.

(2) R. POSTAL : *Explication de l'Alsace*, 1933, Préface du sénateur Muller.

En fait, l'essai tenté par Millerand et ratifié par la Chambre en 1919 "de rendre au moins provisoirement et, en attendant qu'un statut définitif leur fût donné, à l'Alsace et à la Lorraine, leur autonomie administrative sous la forme d'un Commissariat général et d'en faire ainsi un champ d'expérience pour la réorganisation générale de tout le pays, fut saboté de tous côtés par les partisans du centralisme et de l'uniformité et finalement réduit à néant" (1).

Hansi, lui-même, critique la politique française vis-à-vis de l'Alsace : "La guerre finie, on a donné à ce pays un régime spécial, nous avons pris à notre compte, la création allemande d'un Reichsland, au lieu de rendre aux trois départements leur place entière au foyer" (2).

Les premières maladresses du gouvernement français, dans le domaine politique et administratif, vont avoir des conséquences importantes sur l'attitude des Alsaciens face à la France et à son gouvernement. Poincaré s'en rend personnellement compte et reconnaît devant Clémenceau que "l'idée d'administrer dès maintenant l'Alsace à la française, avant qu'elle ait ses représentants, est funeste. Je sais de source sûre qu'à Colmar ces jours derniers il a fallu arrêter une pétition, qui allait être envoyée au président Wilson pour lui demander un appui contre l'administration française. Après ce que nous avons vu vous et moi en Alsace, c'est à pleurer !" (3).

Mais les Alsaciens accusent l'administration française et non la France. Ils gardent confiance en elle. Le peuple alsacien n'a pas été sollicité par plébiscite, ce référendum était inutile en décembre 1918, mais la brusquerie des autorités françaises et les maladresses commises ont mis en évidence un problème politique fort grave. Au cours des années qui ont suivi le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, ce malaise va s'aggraver. L'absence de plébiscite va être utilisée à plusieurs reprises, par certains Alsaciens, dans leur lutte contre le gouvernement français et notamment par les "victimes des Commissions de triage".

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Série 2 J 213, l'Intendant militaire Coutillard est l'auteur d'un Mémoire sur la décentralisation en Alsace, sd 144 p..

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds J.J. Waltz, 9 J 99, Lettre au Figaro 20 novembre 1920.

(3) POINCARÉ (R.) : A la recherche de la Paix, Paris, 1974, p. 440, lettre à Clémenceau 12 février 1919.

2. Le gouvernement français et le problème de l'épuration

Les périodes d'après-guerre sont souvent des périodes d'épuration, et les Alsaciens vont très vite constituer, eux aussi, des comités d'épuration destinés à encourager les nombreux chômeurs à manifester contre le maintien d'Allemands dans l'administration communale. Les délations se multiplient, et les comités s'attaquent aux personnes ayant une situation enviable, que d'autres voudraient bien occuper.

Le commissaire spécial, Maringer, inquiet devant le "flot toujours grossissant des dénonciations" et devant "l'impossibilité où se trouvent les services de police de donner sur chacun de ces cas particuliers un avis suffisamment autorisé" propose la création "d'une commission de cinq membres, choisis parmi les notables de Strasbourg, chargés d'examiner les listes, qui leur seront soumises par les services de police et d'établir un classement des individus figurant sur ces listes suivant les catégories suivantes : à interner, à expulser, à laisser en liberté" (1).

Les autorités françaises décident donc, en décembre 1918, de classer les Alsaciens-Lorrains en quatre catégories. La qualité d'Alsacien et par conséquent de Français est reconnue à toute personne, qui née avant le 20 mai 1871, a perdu la nationalité française par le fait du traité de Francfort, et à toute personne, née postérieurement au 20 mai 1871, dont les ascendants vivant à cette date étaient Alsaciens ou Lorrains. Toutefois, par faveur spéciale, le bénéfice de cet arrêté du 7 décembre "est également consenti aux personnes nées et domiciliées en Alsace ou en Lorraine, dont le père ou la mère était Alsacien ou Lorrain" (2). La commission de triage juge cette catégorie d'Alsacien en fonction de leurs sentiments plus ou moins francophiles. Le rôle de la commission est en effet d'examiner les cas des Alsaciens-Lorrains suspects "c'est-à-dire les personnes qui se sont montrées animées de sentiments germanophiles, qui ont fait des manifestations anti-françaises, qui se sont livrées à des dénonciations, qui ont prêté leur concours d'une manière blâmable à nos ennemis soit avant la guerre, soit durant les hostilités, qui ayant été évacuées en 1914, se sont fait rapatrier en vertu des accords de Berne et ont profité pour renseigner les

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 140, p. 8, n° 45, Rapport du commissaire Maringer, 15 décembre 1918.

(2) Ibidem.

Allemands sur ce qui se passait en France et notamment sur les engagements de nos compatriotes dans l'armée française, qui ont accepté soit avant, soit pendant la guerre des grades dans l'armée allemande dans des conditions qui feront respecter leur loyalisme" (1). Les cas des habitants nés en Alsace-Lorraine, dont les deux ascendants sont Allemands, ne sont pas examinés par la commission, ils sont expulsés de France, même si leurs racines dans le pays sont profondes.

Les commissions ne travailleront vraiment de façon efficace qu'à partir du mois de janvier 1919. A la suite de l'examen des dossiers de certaines personnalités, la commission prononce des condamnations contre d'authentiques Alsaciens comme le Dr Ricklin (2) ou Hoeffel. Ces condamnations, qui se multiplient (3), suscitent une certaine émotion en Alsace. Dès le 13 juin 1919, le journaliste et futur député Camille Dahlet (4) adresse sous le titre de "triage" un appel à l'ensemble du pays. Il réclame, dans l'intérêt du prestige de la France, la prompte suppression de ces commissions de triage. Les personnes composant ces commissions sont, selon lui, partiales. Elles sont étrangères au pays, c'est-à-dire à l'Alsace ou ont eu à subir des poursuites des Allemands. Les délations et les mensonges continuent d'affluer et bien souvent les accusés ne sont pas confrontés avec leurs accusateurs. Ces "commissions ont fait, ajoute Dahlet, de nombreuses victimes, deux cent fonctionnaires environ ont été destitués, le gouvernement risque de créer artificiellement des martyrs par ces mesures illégales, car l'Alsacien a un profond sentiment pour la justice et il ne faut pas le soumettre à une épreuve trop dure" (5).

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 87, p. 190 Lettre du sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Haut Commissaire, 18 février 1919.

(2) RICKLIN (Eugène) 1862-1935, député au Reichstag Ricklin se met à la disposition des Allemands pendant la guerre en tant que médecin. Exilé à Kehl, il rentre en France en 1920. Il sera le président du Heimatbund (Ligue de la patrie) et sera élu député en 1928. Condamné au procès de Colmar en 1928, son élection est invalidée le 8 novembre 1928.

(3) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 140, p. 3 Rapport du lieutenant-colonel Michel (16.2.1919) en décembre 1918 : 63 condamnations sur 66 affaires ; en janvier 1919 : 790 cas et 308 condamnations.

(4) DAHLET (Camille) 1883-1963, journaliste au Strassburger Echo, puis rédacteur en chef de la République, il fera une carrière politique et fonde le Fortschrittspartei qui défend le mouvement autonomiste, député de Saverne de 1928 à 1942.

(5) Arch. nat. F⁷ 13 393 Lothringer Volkszeitung, 11 janvier 1930 dans : "L'armistice et les victimes des Commissions de triage" évoque l'article de Dahlet du 13 juin 1919.

Les fonctionnaires alsaciens destitués par les commissions sont le plus souvent remplacés par des fonctionnaires venus de l'"intérieur" et les Alsaciens se sentent encore davantage lésés. Les expulsés d'Alsace-Lorraine se sont, quant à eux, réfugiés en Allemagne.

Dans ce climat de suspicion, de difficultés administratives, sociales et économiques, la vie politique va reprendre ses droits en Alsace-Lorraine avec la préparation des élections législatives de 1919.

3. Le retour à une vie politique normale

Au lendemain de l'armistice, les partis alsaciens en présence ont à choisir entre deux attitudes. Certains partis vont se fondre dans leur correspondant français, d'autres par contre vont conserver leur caractère original et surtout régional.

En 1919, trois grandes formations politiques se partagent les suffrages des Alsaciens : deux partis bourgeois, le parti catholique du Centre alsacien-lorrain (Das Elsass-Lothringische Zentrum) et le parti libéral-démocrate d'obédience protestante (Die elsässische Fortschrittspartei) et un parti ouvrier : le parti social-démocrate (Sozial Demokratische Partei Deutschland).

Ce dernier parti va passer directement à la France. En effet pour les socialistes alsaciens, la SFIO est un parti marxiste, proche du SPD et comme lui membre de la IIème Internationale, dans ces conditions, on assiste, dès le mois de février 1919, à la formation d'une section alsacienne de la SFIO, dirigée par le maire de Strasbourg, Jacques Peirottes (1). Cette section s'intègre entièrement et adopte les théories de la SFIO.

Les deux partis bourgeois gardent par contre, leur indépendance vis-à-vis de Paris. Les libéraux-démocrates, parti des protestants ne trouvent pas de correspondant en France. Ils se scindent en deux sous-partis : le Parti radical-démocrate de Daniel Blumenthal, anti-bolchevik et germanophobe et le Parti républicain démocrate de Charles Frey et Frédéric Eccard (1).

.../...

(1) PEIROTTE (Jacques) 1869-1935, journaliste, membre du conseil municipal à partir de 1902, puis maire de Strasbourg de 1919 à 1929. Il sera député socialiste de Strasbourg de 1924 à 1932.

BLUMENTHAL (Daniel) 1860-1930, président du parti radical-démocrate, maire de Colmar, anti-clérical et germanophobe.

FREY (Charles) 1888-1955, journaliste, directeur du Nouveau Journal,

Il n'existe pas de parti en France ressemblant au Zentrum allemand et le parti catholique alsacien comme les deux partis protestants est voué au repliement régional. Le 13 février 1919 est créé l'UPRA ou Union populaire républicaine d'Alsace (Elsässische Volkspartei Republikanische) présidé par le docteur Pflieger de Ribeauvillé, le chanoine Delsor pour le Bas-Rhin et par Médart Brogly pour le Haut-Rhin (1).

En 1919, ces partis (2) sont, dans leur majorité, favorables à la France mais les maladresses administratives et politiques du gouvernement français vont les indisposer et les obliger à reconsidérer leur position à l'égard de la France et de l'Allemagne.

L'attitude de l'Allemagne face à l'ancien Reichsland va également déterminer l'action des groupes de pression alsaciens (3).

.../...

fut élu député du Bas-Rhin en 1919 sur la liste du Bloc républicain démocrate et réélu jusqu'en 1936 (Strasbourg-campagne). Il fut sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie, du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.

(1) BROGLY (Médard) 1878-1959, fut professeur à l'école normale de Colmar, puis au collège technique de Mulhouse. En 1911, il est élu au Landtag d'Alsace-Lorraine, pro-français, il est arrêté pendant la guerre. Elu député du Haut-Rhin, sur la liste d'Union nationale en 1919, il ne se représente à la députation qu'en 1928 et sera réélu jusqu'en 1936. Député indépendant, il s'occupera de sauvegarder les intérêts alsaciens. Sénateur du Haut-Rhin de 1936 à 1944.

DELSOR (Abbé Nicolas) 1847-1927, fut député au Reichstag à partir de 1898. En 1919 il préside le Conseil national d'Alsace-Lorraine et est élu sénateur en 1920 (groupe de la gauche républicaine). Il le restera jusqu'à sa mort.

PFLEGER (Joseph) 1873-1957, médecin, partisan des protestataires durant l'annexion. Il est élu député du Haut-Rhin en 1919 sur la liste de l'Union populaire républicaine et sera réélu jusqu'en 1929, date à laquelle il est élu sénateur du Haut-Rhin (1929-1936). En 1928, il devient président de l'APNA (Action populaire nationale d'Alsace).

(2) DREYFUS (F.G.) : Vie politique en Alsace de 1919 à 1936, Paris, 1969 (Cahiers de la Fondation Nationale de Sciences Politiques), 327 p..

(3) Nous ne nous intéresserons aux partis alsaciens que dans la mesure où ils interviennent dans le cadre des relations franco-allemandes.

4. L'Allemagne et le retour de l'Alsace-Lorraine à la France

L'Allemagne renonce officiellement à l'Alsace-Lorraine en signant le traité de Versailles, mais certaines clauses concernant l'ancien Reichsland ne lui conviennent pas. Avant la signature, le comte von Brockendorff-Rantzau, ministre des Affaires étrangères, avait réclamé au nom de son gouvernement un plébiscite en Alsace-Lorraine. Cette solution avait été envisagée, dès octobre 1918, par l'industriel sarrois Herrmann Röchling. Dans une lettre adressée à Heye, chef de l'Operationsabteilung (1), Röchling estimait qu'un plébiscite serait favorable à la France mais qu'un vote en faveur d'un Etat neutre rallierait les quatre-cinquième de la population alsacienne, les Alsaciens étant conscients du fait qu'un retour à la France nuirait à leur économie.

Les alliés rejettent ce plébiscite et la contre-proposition allemande. Le président Wilson appuie, en effet la thèse française : les deux provinces "ont eu pour un siècle et demi le privilège unique de représenter pour l'univers entier la justice violée. Dans l'histoire du monde, leur cas n'a pas d'analogie. Le tort fait à la France par la Prusse, en 1871, poursuit Wilson tort qui a troublé la paix du monde pendant près de cinquante ans, devra être redressé afin que dans l'intérêt de tous, la paix, de nouveau puisse être assurée" (2).

En 1918, l'Alsace redevient donc française et l'Allemagne doit s'incliner devant le Diktat de Versailles. Mais l'Allemagne pense pouvoir contester assez facilement les arguments historiques sur lesquels reposent ces amputations de territoire. Pour les Allemands, l'Alsace-Lorraine, Eupen et Malmédy la Prusse occidentale et Dantzig appartiennent à une même communauté de langue et de sang, que l'on nomme "Deutschtum". L'"Association pour le germanisme à l'étranger" ou "Verein für das Deutschtum im Ausland" connaît, après la guerre, un nouvel essor. Mais la "Ligue de protection allemande" ou "Deutscher Schutzbund" va rassembler tous les mécontents et notamment les nombreux Alsaciens, Lorrains et surtout Allemands expulsés de l'ancien Reichsland par les commissions de triage.

Le gouvernement allemand est, quant à lui, trop préoccupé par les problèmes internes pour s'intéresser sérieusement à une vaste opération de propagande allemande en Alsace.

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, R⁸⁵ 941 Lettre d'Herrmann Röchling à Oberst Heye, 21 octobre 1918.

(2) Revue L'Illustration, n° 4 056 du 27 novembre 1920, citation du président Wilson, 8 janvier 1918.

Un rapport du colonel Pageot, attaché militaire à Berne, au ministère de la Guerre évoque néanmoins l'existence d'une section spéciale de l'Information politique de la délégation allemande dirigée par un certain Biengrube. Cette section, qui a sous ses ordres des journalistes allemands, aiderait financièrement des journaux extrémistes français par des abonnements fictifs. Son but est d'obtenir une victoire des socialistes aux élections françaises de 1919, ce qui adoucirait la rigueur prévue du traité de paix (1). Mais dans l'immédiat après-guerre, le gouvernement allemand, sans se désintéresser totalement des deux provinces perdues, évite d'aborder le sujet.

L'opinion publique et la presse allemande n'oublie cependant pas l'Alsace-Lorraine comme le prouve une intervention du député Korrel au Reichstag, qui, parodiant en quelque sorte Gambetta et son "pensons-y toujours", déclare : "Avant d'en venir aux pays occupés, il importe de nous souvenir de l'Alsace-Lorraine" (2). La presse nationaliste allemande consacre toujours dans les mois qui suivent la ratification du traité de paix, quelques articles aux territoires perdus. Ces articles vont devenir de plus en plus nombreux au fur et à mesure que monte le malaise alsacien. L'Allemagne veut ainsi prouver que la France n'a pas réussi à comprendre l'âme alsacienne.

Effectivement, la France n'a pas très bien saisi toute la complexité du caractère alsacien, son attachement aux traditions, sa tenacité et son tempérament "pas toujours accommodant" (3).

II - Des problèmes masqués d'ordre psychologique, économique et financier

1. La question scolaire

La Conférence d'Alsace-Lorraine, réunie dès février 1915 à Paris, avait, grâce à la présence de certains Alsaciens, comme l'abbé Wetterlé, député de Ribeauvillé au Reichstag, Helmer, avocat à Colmar et Laugel, député du Landtag, abordé certaines questions relatives au particularisme alsacien. En

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 424, Rapport du colonel Pageot, 27 février 1919.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 377, Rapport de la direction de la police, Strasbourg, 2 novembre 1920.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Heitz, 2 J 213, Rapport Coutillard "L'administration de l'Alsace depuis le 11 novembre 1918", sd, 144 p..

effet "personne ne peut songer à appliquer, sans délai, ni adaptation la législation et le régime administratif français aux territoires recouverts. Les Alsaciens tiennent à leurs traditions, à leurs coutumes, qui leur ont permis de conserver leur indépendance sous la domination allemande" (1). Cette déclaration du président du Conseil, Viviani est déjà tout un programme. Le gouvernement français va-t-il tenir compte des vœux des Alsaciens-Lorrains ?

Lors de la conférence à laquelle participent également de nombreuses personnalités du monde politique et littéraire comme Joseph Cambon, Stephen Pichon, Louis Barthou et Maurice Barrès, on évoque les grands problèmes liés au particularisme alsacien et notamment les questions linguistiques et religieuses.

La conférence d'Alsace-Lorraine décide d'introduire "sans délai, dans toutes les écoles, l'usage de la langue française conjointement avec celui de la langue allemande. L'Allemand pourra être enseigné facultativement dans les communes de langue française" (2). Cette question scolaire est liée, très vite, au problème religieux. En Alsace, les écoles sont confessionnelles, dans le reste du pays, elles sont devenues sous la Troisième République, laïques et interconfessionnelles. La conférence, malgré les vœux des Alsaciens-Lorrains présents, décide d'introduire en Alsace le même type d'écoles.

Certes, "la France retrouve ses anciennes provinces dans l'état où elles se trouvaient en 1871". Mais "elle a entre temps dénoncé le Concordat pour le reste de son territoire. Elle le retrouve par contre, dans les territoires qu'elle va réoccuper, et pour tenir compte des croyances, des traditions et du sentiment de la population, elle l'y maintient pour l'heure avec tous les droits et toutes les obligations qu'il comporte" (3).

Mais très vite, en dépit des nombreuses interventions de l'abbé Wetterlé, la conférence adopte les idées de Blumenthal, ancien député de Strasbourg-campagne au Landtag : "La Commission d'Alsace-Lorraine, désireu-

.../...

(1) Procès-verbaux de la Conférence d'Alsace-Lorraine, 2 vol. Paris, 1917, T. I, p. 1.

(2) Ibidem, p. 87.

(3) Ibidem, p. 165.

se d'assurer la paix religieuse en Alsace-Lorraine, pense qu'il y aura intérêt d'y appliquer le plus tôt possible la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Elle estime toutefois que certains ménagements seront indispensables" (1).

Elle méconnaît ainsi les véritables problèmes alsaciens malgré les avertissements d'un abbé Wetterlé ou d'un Laugel, qui demandaient au gouvernement d'agir avec tact et souplesse en Alsace.

En 1919, le gouvernement va-t-il mettre immédiatement en application une politique dont les grandes lignes ont été fixées pendant la guerre ? Dans le domaine scolaire, la réponse est affirmative. Ricklin s'indigne devant cet "attentat criminel dirigé contre notre langue, qui est la langue allemande et non un idiome celtique, comme on a eu la sottise et ridicule impudence de vouloir nous le faire croire, attentat poussé jusqu'au point d'exiger que d'un jour à l'autre nos instituteurs cessent d'user de la langue allemande pour l'éducation de leurs élèves et emploient la méthode directe, telle qu'elle s'applique chez les sauvages, dont celui qui veut leur apprendre le français ignore la langue" (2).

Les partis alsaciens et surtout l'UPR sont également opposés à cette politique d'assimilation à outrance pratiquée trop rapidement par le gouvernement. Le président Poincaré se rend compte de l'erreur commise. Les maladresses sont encore plus graves pour la question religieuse.

La question du maintien du Concordat en Alsace soulève vite les passions. Les partis catholiques et celui de Charles Frey sont favorables au statu quo. Le parti socialiste veut évidemment une assimilation totale et la suppression du Concordat. Poincaré, dans une lettre à Stephen Pichon, évoque ce sujet : "Il me paraît certain, écrit-il, que le Concordat subsistera en Alsace-Lorraine, tant qu'il n'y aura pas fait l'objet d'une dénonciation spéciale et que les Chambres y compris les députés de la région reconquise n'auront pas statué sur la question" (3).

.../...

(1) Procès-verbaux de la Conférence d'Alsace-Lorraine, T. I, p. 287.

(2) L'Evolution, 15 août 1926, article du Dr Ricklin : le mouvement autonomiste en Alsace-Lorraine.

(3) POINCARÉ (R.) : A la recherche de la paix, 1919, Paris, 1974, T. X, Lettre de Poincaré à Pichon, 19 mai 1919.

Cependant, dans les écoles catholiques, les maîtres allemands ont été remplacés par des instituteurs non-catholiques "qui quittent la classe, quand les enfants font la prière, qui ne les conduisent pas à la messe comme c'est l'usage, qui ne leur font pas les heures de catéchisme prévues au programme. Il faut être sur place, poursuit Poincaré, pour se rendre compte de l'émotion suscitée, on ne veut pas de plaindre par loyalisme, car beaucoup d'Allemands sont encore dans la ville, qui viennent et disent : "Vous saviez pourtant bien que la France était anticléricale". Mais on souffre et la déception est grande" (1).

L'importance du problème n'échappe pas à Poincaré, il en a une vision nette. Mais pendant ce temps, en Alsace et en Lorraine, on commet au nom du gouvernement français de nombreuses maladresses, qui choquent une population, très attachée à ses traditions et très pratiquante.

Le malaise, né de cette situation, va donner naissance à de puissants groupes de pression idéologiques et culturels. Ils vont jouer un rôle fort important en Alsace, sur le plan de la politique intérieure du pays et sur le plan de la politique extérieure, notamment dans le cadre des relations franco-allemandes.

Les questions économiques et financières, négligées en partie (2) lors de la conférence de 1915, vont néanmoins constituer un problème majeur en 1919.

2. Les problèmes économiques et financiers en 1918

L'économie alsacienne, après un demi-siècle d'annexion, est presque totalement dépendante de l'économie allemande. La production était entièrement tournée vers le marché allemand et la reconversion sera difficile.

La situation de l'Alsace est, en outre, à peine plus enviable que celle de certaines régions du Nord de la France. En 1918, le secteur agricole

.../...

(1) POINCARÉ (R.) : A la recherche de la paix, 1919, Paris, 1974, T. X, Lettre de Poincaré à Clémenceau, 16 mai 1919.

(2) Le "Comité d'études économiques et administratives relatives à l'Alsace-Lorraine" comptait cependant en son sein des représentants des diverses industries d'Alsace et de Lorraine. Les travaux des différentes commissions sont publiés début 1919 sous forme de "suggestions" au gouvernement.

occupe 568 157 habitants (1). L'Alsace est une terre agricole riche, or les dommages causés par la guerre sont importants : 100 villages ont dû être évacués par leurs habitants, des milliers de maisons d'habitations rurales et de bâtiments d'exploitation ont été détruits ou gravement endommagés. De lourdes pertes sont à dénombrer dans le cheptel alsacien : 22 % des chevaux, 31 % des bovins et 30 % des porcins ont disparu. Plus de 100 000 arbres fruitiers ont été arrachés lors des bombardements et les cultures ont également subi des dommages (2). E. Berninger estime en outre que 383 411 ha du sol alsacien-lorrain ont été vendus inutilisables à la culture (3).

A la veille de la guerre, les cultures les plus productives sont les cultures industrielles comme celles du houblon (4 131 ha cultivés), du tabac (7 830 planteurs) et surtout de la vigne, dont la production s'élève à 1 127 043 hl en 1908. L'écoulement des produits de l'agriculture alsacienne va poser de graves problèmes aux agriculteurs français. En effet, le marché du vin est plutôt saturé et le public préfère les vins rouges aux vins blancs, qui sont la spécialité de l'Alsace. Jusqu'à présent, les vins d'Alsace trouvaient un débouché tout naturel dans la vallée rhénane et dans le reste de l'Allemagne (4). La fermeture de ce commerce sera catastrophique pour les viticulteurs alsaciens. Les planteurs de tabac et de houblon sont également préoccupés car ils craignent la concurrence de la région bordelaise et surtout dans le cas du tabac, l'installation du monopole d'Etat en Alsace.

L'industrie alsacienne est dans une situation peu enviable.

Durant la guerre, les autorités militaires allemandes ont mis sous séquestre toutes les entreprises soupçonnées de travailler avec l'ennemi. Les secteurs les plus atteints par ces mesures sont les brasseries, les

.../...

(1) *Revue d'Alsace et de Lorraine*, 15 décembre 1918, article d'Adolphe Schleiffer, membre de la Chambre de commerce de Strasbourg : "L'avenir économique de l'Alsace et de la Lorraine d'après les statistiques".

(2) Arch. privées, Rapport communiqué aux membres du Conseil général en automne 1952 par M. Henri Sauner.

(3) BERNINGER (Erwin) : *La situation économique de l'Alsace et de la Lorraine*, Comité alsacien d'études et d'information, Strasbourg, 1923, 24 p. Durant la guerre, une surface considérable du sol alsacien et lorrain avait été lotie entre les démobilisés poméraniens, brandebourgeois, westphaliens par un organisme nommé la Westmark GmbH. Infra p. 63 à 70.

(4) Ibidem. L'Allemagne déficitaire en vins avait développé en quantité le vignoble alsacien aux dépens de la qualité.

tanneries, certaines entreprises textiles, chimiques et mécaniques notamment les constructions mécaniques de Graffenstaden (1). Les Allemands exploitent alors les usines alsaciennes et enlèvent les stocks de matière première et les machines afin de les évacuer outre-Rhin. Par ailleurs, de nombreuses usines ont été détruites par les Allemands au Bonhomme, à Orbey, à Logelbach, à Munster, à Cernay, à Altkirch et dans la vallée de la Largue. Au lendemain de la guerre, la situation est donc critique. Les entreprises sont en rupture de stock, par suite des vols et des nombreuses réquisitions et manquent surtout de matière première et de charbon (2).

L'industrie textile alsacienne, qui occupe à elle seule, plus de 14 000 ouvriers est particulièrement touchée (3). Certes les dommages sont moins considérables que dans le Nord de la France et on ne dénombre que 250 000 broches de détruites sur 1 900 000 et 800 métiers sur 4 600, mais la crise est grave et le mécontentement des chômeurs s'accroît. On signale, dans les rapports du Haut Commissariat, des grèves dans les vallées de Munster, de Thann et dans les régions de Mulhouse et Colmar. Poulet, Haut Commissaire à Colmar, note que "ces mouvements paraissent provoqués pour la plus grande partie par le chômage et par la cherté de la vie" (4).

Pour donner du travail à leurs ouvriers, les entreprises vont tout d'abord reconstituer leurs stocks et recouvrer les moteurs électriques, les dynamos, les courroies et les machines de toute nature qui avaient été transportées en Allemagne pendant la guerre. C'est à cette fin que la Chambre de commerce de Colmar demande "la création d'une commission d'experts pour évaluer les dommages de guerre éprouvés par les établissements industriels alsaciens" (5). La Chambre de commerce de Mulhouse émet la même revendication.

.../...

(1) BERNINGER (Erwin) : La situation économique de l'Alsace et de la Lorraine, Strasbourg, 1923, 24 p. Une fraction considérable des usines textiles alsaciennes était ainsi passée aux mains de la *Textil AG* de Berlin.

(2) Bulletin trimestriel de la Chambre de commerce de Strasbourg, n° 1, 1922, p. 49 à 77.

(3) Annexe n° 2.

(4) Arch. nat. AJ 30 p. 170 Rapport du Haut Commissaire Poulet, 12 janvier 1919.

(5) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 115 Procès-verbal de la Chambre de commerce 23 novembre 1918.

Mais pour remettre en marche l'industrie alsacienne, il faut avant tout favoriser le transport des matières premières et du charbon vers l'Alsace. Certaines entreprises, malgré un arrêt total pendant la guerre retrouvent assez rapidement un rythme de travail normal. Les filatures de laine de Mulhouse fonctionnent dès décembre 1918, ayant trouvé une nouvelle production : le tissage des draps pour officiers; mais la grande majorité des entreprises alsaciennes reste encore fermée ou fonctionne au ralenti, soit par manque de matière première, soit à cause des vols ou de la destruction du matériel indispensable au bon fonctionnement de ces entreprises. La situation est surtout critique dans le Haut-Rhin et notamment dans la vallée de Munster. Les industriels mécontents des lenteurs administratives demandent aux Chambres de commerce alsaciennes d'intervenir auprès du gouvernement.

Ils soulèvent surtout un problème crucial. Comment les Alsaciens vont-ils pouvoir écouler leur marchandise ? Avec qui commercer ?

3. La recherche d'un débouché

Certains produits ne trouvent pas de débouché immédiatement en France, c'est le cas des produits de remplacement ou "Ersatz", fabriqués pendant la guerre (1). Le marché français risque d'être saturé par des produits que l'industrie française fabrique elle-même en quantité suffisante pour sa clientèle indigène ou pour l'exportation. Bien souvent, en effet, les industries fondées en Alsace depuis 1871, ne l'ont été que pour desservir le marché allemand (fabrique de munitions de chasse, distilleries, fabriques de cigarettes, de pâtes alimentaires...). D'autres firmes alsaciennes possèdent des succursales en France et ces succursales vont concurrencer la maison-mère. On peut constater ce phénomène essentiellement dans le cas des fabriques de draps, des industries du coton, des manufactures de chapeaux de paille, des brasseries et des fabriques d'outils.

Cependant un rapport de Lucien Coquet, conseiller du commerce extérieur, tend à prouver que l'orientation naturelle des exportations de la rive gauche du Rhin est vers l'Ouest. L'Allemagne, elle-même, l'a reconnu

.../...

(1) L'industrie alsacienne avait ainsi fabriqué pour l'Allemagne des tissus-papiers et des chaussures de papier, elle se retrouve après l'armistice avec un stock d'inventus considérable et aucun débouché sur le marché français pour ces produits !

en accordant en 1871, la franchise douanière aux produits exportés vers la France pour une durée fort courte, d'ailleurs. Pour Lucien Coquet, l'économie alsacienne a été sacrifiée par le gouvernement allemand (1). Dans son histoire de *l'Alsace contemporaine*, Alfred Wahl, confirme le rapport de L. Coquet mais en l'atténuant avec raison. Certes, au cours de l'"annexion", les vieux piliers de l'industrie alsacienne, tel le textile, virent leur développement se ralentir : l'insertion dans un Etat qui connaissait un véritable boom économique y était pour beaucoup... Il reste cependant que l'industrie alsacienne n'a pas connu un véritable rythme de croissance aussi élevé que les autres Etats allemands" (2). Mais l'économie alsacienne est au lendemain de la guerre, dépendante, souligne A. Wahl, dans sa quasi totalité de l'Allemagne et le problème né de cette situation va être l'objet de longues et délicates négociations entre gouvernement français et allemand durant la période de l'entre-deux guerres, négociations dans lesquelles interviendront à plusieurs reprises les groupes de pression économiques alsaciens.

En attendant le début de ces négociations, le commerce reprend néanmoins, car il est vital pour les industries alsaciennes de vendre leurs produits destinés essentiellement à l'exportation.

L'accueil des maisons françaises aux produits alsaciens est plutôt mitigé. Certes les maisons françaises se précipitent sur ce nouveau marché mais elles le font avec beaucoup de circonspection. Les commerçants de l'"Intérieur" ne veulent avoir affaire qu'à des Alsaciens offrant des garanties. Ils se renseignent donc auprès des Chambres de commerce sur l'honorabilité des commerçants de leur ressort et surtout sur leur loyalisme vis-à-vis de la France. Souvent l'Inspecteur général des services du Commerce et de l'Industrie s'adresse aux Chambres de commerce alsaciennes pour des demandes de renseignements. Un libraire de Paris qui désire entrer

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 044, Rapport L. Coquet du 18 août 1919.

(2) WAHL (A.) : *L'Alsace contemporaine*, 1870-1939, éd. Mars et Mercure, Wettolsheim, 1977, 166 p..

en relations avec des négociants en papeterie et en bazar de Colmar s'enquiert de la nationalité des commerçants de la place. Sur quatre commerçants, un seul est d'origine alsacienne et il s'appelle Lorkolsky ! Les trois autres sont d'origine allemande et donc "suspects". Le commerce entre les provinces recouvrées, la France et ses colonies reste encore bien timide dans les quelques mois qui suivent l'armistice par suite de la suspicion, dont sont victimes les commerçants alsaciens-lorrains. Ces derniers se tournent donc vers leur ancien partenaire : l'Allemagne.

Le problème de la reprise des échanges commerciaux avec l'Allemagne préoccupe beaucoup les Chambres de commerce. L'Allemagne reste, pour l'Alsace, le grand fournisseur de matières premières et de combustibles. Il est donc important pour l'Alsace que les échanges commerciaux reprennent rapidement et même avant la signature d'un traité de paix.

La Chambre de commerce de Mulhouse obtient la création de deux organismes : un Comptoir des Chambres de commerce et une Commission des dérogations. Le siège du Comptoir est à Strasbourg : il est chargé de faciliter pendant la durée des négociations de paix, les échanges commerciaux entre l'Alsace et l'Allemagne (1). Grâce au Comptoir, les Alsaciens-Lorrains peuvent importer d'Allemagne la houille et les matières premières, surtout textiles, indispensables au fonctionnement de leur industrie, exporter, vers l'Allemagne, les produits de leur industrie et surtout exécuter les marchés conclus avec l'Allemagne avant le 11 novembre 1918. Mais le Comptoir ne jouit pas d'une grande faveur auprès des industriels alsaciens, déclare le colonel Koechlin-Schwartz, officier du gouvernement militaire, dans son rapport sur l'industrie de Haute-Alsace (2). On lui reproche son inutilité. Les succursales allemandes des banques alsaciennes rempliraient le même office, à condition que les représentants des usines obtiennent, sans trop de difficulté, des permis pour voyager en Allemagne. Le colonel Koechlin-Schwartz considère donc que les réclamations des industriels alsaciens sont entièrement justifiées.

La commission des dérogations autorise, quant à elle, l'exportation des produits alsaciens vers l'Allemagne. Elle enquête sur chaque cas, de

.../...

(1) Arch. munic. Mulhouse F II, i. Le projet de Comptoir est accepté le 16 février 1919.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/78 Rapport du colonel Koechlin-Schwartz, ler juin 1919.

concert avec les commissaires de la République. Mais elle est également peu appréciée par les industriels, qui la jugent trop lente. En outre, estiment-ils, elle accorde des autorisations de façon surprenante voire injuste et refuse des permis globaux pour des séries d'envois répartis sur une longue période. Néanmoins, grâce à la présence à Strasbourg de ces deux organismes, le commerce peut reprendre provisoirement entre l'Alsace et l'Allemagne (1).

Industriels et commerçants alsaciens essaient, par diverses interventions auprès du gouvernement français, d'obtenir quelques concessions supplémentaires en attendant la signature du traité de paix. Le vice-président de la Société industrielle de Mulhouse, Daniel Mieg, intercède auprès de Clementel, ministre du Commerce et de l'Industrie afin d'obtenir de façon temporaire une première franchise douanière en faveur des cotons bruts (2). Mieg représente, dans ce cas particulier, le groupe du textile, un des plus puissants groupes de pression alsacien. D'autres groupes économiques apparus au lendemain de l'armistice ou plus anciens tenteront d'imposer au gouvernement leur point de vue lors de la préparation du traité de paix (3).

Deux objectifs les intéressent essentiellement : le maintien du débouché allemand par l'obtention d'une franchise douanière et le devenir des entreprises industrielles et bancaires allemandes installées en Alsace. Le second point préoccupe également les représentants des grandes sociétés françaises, qui espèrent ainsi acquérir, à peu de frais, de grandes entreprises ayant appartenu à des Allemands durant l'annexion.

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, R⁸⁵ 941 : l'arrêté du 30 novembre 1918 par son article 2 interdit tout commerce en Alsace-Lorraine avec les sujets ennemis résidant sur les territoires ennemis, sous réserve des dérogations autorisées par l'administration française. Une note du 4 janvier 1919 précise la marche à suivre pour obtenir ces dérogations (commission des dérogations et comptoir des Chambres de commerce).

(2) Arch. nat. F¹² 8 044 : lettre de D. Mieg à Clementel, 13 nov. 1918. Cette franchise douanière sera accordée aux industriels et commerçants alsaciens au terme de l'article 68 du traité de Versailles.

(3) Cf infra p. 63 à 70.

4. La mise sous séquestre des biens allemands

Durant les quarante-huit années d'annexion, les Allemands avaient mis progressivement la main sur toutes les richesses du sous-sol alsacien : pétrole, potasse et possédaient de nombreuses entreprises industrielles et bancaires en Alsace (1). Les autorités françaises désirent recouvrer le plus rapidement possible ces biens.

Dès le 12 décembre 1918, une circulaire relative aux séquestres des biens ennemis en Alsace-Lorraine, paraît au Journal Officiel. Les représentants des grandes sociétés françaises ont été à l'origine de la rapidité avec laquelle les établissements d'Alsace-Lorraine appartenant aux Allemands ont été mis sous séquestre.

Le 15 novembre 1918, les quatre sections du Comité consultatif des Arts et Manufactures "estimant que les richesses contenues dans le sous-sol des provinces réintégrées ainsi que certaines exploitations d'intérêt général ne sauraient rester entre les mains de propriétaires et sociétés étrangères, émettent le vœu :

"Que dans le traité de paix soient édictées toutes stipulations tendant à faire passer à l'Etat ou à des sociétés françaises l'ensemble des gisements de houille, fer, potasse, pétrole et autres matières minérales existant dans toute l'étendue de l'Alsace et de la Lorraine, ainsi que certaines exploitations d'intérêt général telles que les usines métallurgiques, les usines de force motrice, les usines à gaz, les entreprises de transport, de navigation, etc... ainsi que toutes les usines et exploitations pouvant intéresser l'industrie nationale".

(2)

.../...

(1) Nous avons regroupé, dans le chapitre suivant toutes les clauses économiques du traité de Versailles concernant l'Alsace. La question des débouchés et de la franchise douanière accordée aux produits alsaciens sera donc évoquée p. 63 à 70.

POIDEVIN (R.) : Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914, Paris 1969, p. 10 et suivantes, p. 205 à 213 (banques alsaciennes et françaises).

(2) Arch. nat. F¹² 8 091, Vœux présentés par les quatre sections du Comité consultatif des Arts et Manufactures, 15 novembre 1918.

A la suite de ces pressions le gouvernement décide donc la mise sous séquestre des biens des sujets allemands, autrichiens et hongrois se trouvant sur le territoire de l'ancien Reichsland. Cette mise sous séquestre "n'a ni ne doit prendre le caractère d'une mesure de spoliation. Elle est et doit demeurer de précaution et conservatoire. A l'égard des maisons allemandes en Alsace-Lorraine, qui pratiquaient le commerce, l'industrie ou l'agriculture en Alsace-Lorraine, elle a pour objet principal d'empêcher que l'activité économique des provinces délivrées ne puisse servir les intérêts des ennemis de la France" (1). Une fois le sujet de la puissance ennemi dessaisi de ses biens, le patrimoine est confié à un séquestre.

Ces administrateurs doivent venir de l'intérieur de la France, en attendant leur arrivée, on choisit les séquestres en Alsace. Pour empêcher les sujets de l'Empire allemand d'acquérir à l'avenir soit directement soit au moyen de prête-noms des entreprises alsaciennes, mines ou services publics, le gouvernement constitue, au lendemain de l'armistice, une section d'études des questions économiques concernant l'Alsace-Lorraine. Le gouvernement veut également éliminer le plus rapidement possible les capitaux étrangers et surtout ennemis et leur substituer des capitaux français y compris des capitaux d'origine alsacienne-lorraine. La section d'études des questions économiques désire que l'on stipule dans le traité de paix "que l'Empire prend à sa charge les indemnités dues aux Allemands dépossédés de leurs parts dans des entreprises exploitant ces services" (2).

Plusieurs cas sont à considérer :

- . Si les sociétés en question ont leur siège en Allemagne, on leur substituera des sociétés nouvelles avec des actions nominatives. Les Français ou Alsaciens-Lorrains qui ont eu des actions dans les vieilles sociétés allemandes en auront de nouvelles.
- . Si le siège de ces sociétés est en Alsace-Lorraine ou en France, on ne séquestre pas ces entreprises à condition que toutes les actions deviennent nominatives et que les actions appartenant à des Allemands soient annulées et remplacées.

.../...

(1) *Journal Officiel* pp. 10 692/3, 12 décembre 1918, Arch. nat. F¹² 8 044.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70, 92, Rapport de la section d'études des questions économiques, 30 novembre 1918 fait par Eccard et Pralon. L'article 74 du traité de Versailles leur donne satisfaction : "L'Allemagne indemniserait directement ses ressortissants dépossédés par lesdites liquidations."

L'arrêté du 17 avril 1919 institue "sous l'autorité du Commissaire général de la République, une commission consultative, appelée à formuler un avis en ce qui concerne la liquidation des biens ou intérêts de toute nature séquestrés en territoire d'Alsace et de Lorraine. Cette commission comprend un président et quatre membres dont : un représentant des industriels français, un représentant des industriels alsaciens et lorrains, un membre choisi en raison de sa compétence financière et un membre choisi en raison de sa compétence juridique" (1). Le président et les membres de la commission sont nommés par arrêté du Commissaire général de la République.

Ces mises sous séquestres ne doivent pas nuire aux firmes installées en Alsace. En effet, déclare Baumann devant la Chambre de commerce de Strasbourg, "l'Alsace a tout intérêt à ce que l'entité et la valeur économique de ces affaires restent intactes" (2). Le vice-président de la Chambre de commerce de Strasbourg, Mathis, définit les buts du séquestre : il s'agit de conserver les valeurs économiques et de maintenir "ces industries et établissements commerciaux, tant pour l'avenir du pays que dans l'intention de retenir des gages pour le moment de la présentation des créances envers l'Allemagne" (3).

Les organismes habilités à pratiquer les liquidations étant en place dès avril 1919, trois questions se posent à nous : dans quelles conditions se sont passées les mises sous séquestres ? Qui a profité de ces liquidations ? A-t-on respecté les vœux émis par la section d'études des questions économiques ?

Dans l'industrie textile de nombreuses sociétés allemandes sont placées sous séquestre, ainsi l'*Elsässische Textilwerke*, dont le siège est à Berlin, accusée d'avoir ruiné de nombreuses maisons alsaciennes, les maisons *Ludwig Boing* de Mulhouse-Dornach (impression sur tissus), *Blatt et Cie* de Mulhouse, la *Striechgarnspinnerei* de Bischwiller ou encore la *Neue Fuchmannufaktur* de Bischheim (tissage de la laine). Des entreprises s'occupant de la métallurgie ou des constructions mécaniques comme les *Etablissements Wolf-Netter &*

.../...

(1) PERIER (Anatole) : Séquestres et liquidations des biens allemands en Alsace-Lorraine, Paris 1925, 315 p..

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/57, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 9 janvier 1919.

(3) Ibidem.

Jacobi, futures *Forges de Strasbourg*, les *Thysseschen Stahlwerke de Strasbourg* ou spécialisées dans le tannage des peaux comme les établissements *Adler* et *Oppenheimer* sont placées sous séquestres. Les richesses minières de l'Alsace sont également séquestrées au lendemain de l'armistice. La *Deutsche Erdöl Aktiengesellschaft*, propriétaire des puits de pétrole de Pechelbronn, demande l'intervention du ministère des Affaires étrangères pour protéger les intérêts allemands (1). Le docteur Theodor Schnutz demande au chancelier Ebert, dès le 11 novembre 1918, de protéger les mines de potasse d'Alsace et d'éviter leur mise sous séquestre, car ces mines risqueraient de concurrencer les mines allemandes. Sa démarche échoue et en mars, 1919 le général Nudant, représentant interallié à la commission de l'armistice, réclame au gouvernement allemand les archives des mines de potasse alsaciennes (2). Elles avaient été envoyées à Fribourg et à Badenweiler par les *Gewerkschaften* allemandes.

Nudant exige également la restitution immédiate de tous les fonds, titres, valeurs, créances, matériels, marchandises et meubles appartenant à des Français ou à des Alsaciens-Lorrains, provenant de la liquidation de leurs biens pendant la guerre, qui auraient été transférés en Allemagne (2). Certains commerçants et industriels allemands vendent leur fonds de commerce ou leur usine pour éviter le séquestre. Ainsi un droguiste, originaire de Dresde, dont la femme avait vendu le fonds de commerce à un Alsacien pour le prix de 13 900 marks papiers et 300 marks or, essaie de faire transmettre la somme à Kehl. L'argent est saisi par une sentinelle française à la frontière (4), et la commission allemande des dommages de guerre demande au procureur de la République de lui préciser si cette somme provient bien d'une liquidation. De semblables cas sont fréquents. En effet, vu du côté allemand, la crainte persistante de cette opération "a eu pour effet de convertir fiévreusement en argent les immeubles, les valeurs et les terres. Ces ventes, effectuées dès les premières époques de l'occupation française, ont suivi les cours du mark, de sorte que le prix de vente

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz R⁸⁵ 941, Bd 1, Rapport sur le pétrole alsacien adressé le 10 décembre 1918 par la *Deutsche Erdöl Aktiengesellschaft* au Ministerialdirektor Edler von Stockhammern.

(2) Ibidem. Lettre du général Nudant au représentant allemand, 4 mars 1919.

(3) Ibidem. Note de Nudant, 16 décembre 1918.

(4) Bundesarchiv Koblenz R² 753, Lettre du chef du bureau allemand des biens et intérêts privés au procureur de la République, sd.

n'était pas de grande valeur" (1). Le Berliner Tageblatt précise que les industriels et les commerçants allemands ont quitté l'Alsace après avoir vendu leur établissement à des prête-noms ou après avoir vu la mise sous séquestre de leur entreprise. Un avocat bavarois, Goldmann, installé à Mulhouse, a voulu laisser son cabinet mulhousien à un Alsacien espérant que ce dernier pourrait le gérer en son nom (2), mais cette tentative est également vouée à l'échec et les biens de l'avocat bavarois mis sous séquestre. En général, les biens et les capitaux des Allemands placés en Alsace-Lorraine sont perdus pour eux et les indemnités versées par le gouvernement allemand ne compensent pas la perte d'entreprises rentables.

Dans le cas plus particulier des banques allemandes, le ministère des Finances allemand a eu l'autorisation de choisir un représentant, chargé d'assister le liquidateur français et de "régler avec lui le fonctionnement des relations financières entre l'Alsace-Lorraine et la rive droite du Rhin" (3).

La liquidation des banques allemandes ne pose pas de gros problèmes. En revanche, il semble, constate Paul Klein, "qu'on ait voulu faire en sorte qu'aucun de ces établissements ne fût repris en bloc par une banque alsacienne ou française nouvellement installée" (4). Il en est de même pour les entreprises industrielles. Parfois, on assiste à un regroupement de plusieurs sociétés. Ainsi les principaux producteurs et distributeurs d'énergie électrique d'Alsace-Lorraine fondent la *Société alsacienne et lorraine d'Electricité* avec la participation des maisons spécialisées dans les constructions électriques et le concours des banques locales en remplacement des sociétés allemandes existant durant l'annexion. Mais le plus souvent, on constate que les sociétés mises en liquidation sont reconstituées en sociétés par action avec un comité directeur, où les Français de l'"Intérieur" sont nombreux et un siège social installé... à Paris. Dans quelques cas, les groupes de pression alsaciens sont intervenus auprès du Commissaire général de la République afin de se voir attribuer une entre-

.../...

(1) Berliner Tageblatt, 6 août 1922.

(2) Bundesarchiv Koblenz, R⁸⁵ 941, Télégramme de Nudant, 6 mars 1919.

(3) Ibidem, Télégramme de Nudant, 18 février 1919.

(4) KLEIN (Paul) : L'évolution contemporaine des banques alsaciennes, Paris, 1931, 414 p..

prise. Le plus puissant de ces groupes, le Syndicat industriel alsacien s'adresse, en janvier 1919, au Commissaire du gouvernement, près le tribunal régional de Mulhouse, afin d'obtenir que l'usine d'impression sur tissus L. Boing soit vendue de préférence au groupe des manutentionneurs affiliés au Syndicat industriel alsacien, ce groupe pouvant être considéré comme "victime de guerre" (1). Un télégramme, adressé à la Wilhelmstrasse, précise que d'autres firmes ont été acquises par des entreprises affiliées au Syndicat industriel (2).

Dans leur ensemble les opérations de liquidation des biens allemands se sont passées sans trop de problèmes en Alsace. Les vœux émis par la section d'études des questions économiques ont été respectés, mais il faut néanmoins constater que de nombreuses entreprises installées en Alsace sont tombées aux mains de Français de l'intérieur comme les Tanneries de France ou les Forges de Strasbourg et ont leur siège social à Paris. Les Alsaciens les ont laissé agir, peut-être afin de prouver leur sentiment francophile. Mais on note déjà des réticences devant la main-mise de certaines grandes sociétés françaises comme le Comité des Forges sur l'industrie lourde de Lorraine et le départ des sièges sociaux d'entreprises alsaciennes à Paris.

5. Les investissements alsaciens en Allemagne après l'armistice

Pendant la période de l'annexion, les Alsaciens avaient placé leurs capitaux en Allemagne dans des banques ou dans des entreprises allemandes. Quel sort leur est-il réservé ? Les Alsaciens pourront-ils recouvrer tous leurs avoirs et les convertir en monnaie française ?

Dans l'immédiat après-guerre, le premier problème, qui se pose, est la conversion des avoirs alsaciens-lorrains. Un arrêté du 26 novembre 1918 stipule, dans son article premier qu'"à partir du 15 décembre 1918, cesseront d'avoir cours légal dans les districts de Haute Alsace, de Basse-
Alsace et de Lorraine, la monnaie divisionnaire allemande, les billets de

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/92, Lettre du Syndicat industriel au Commissaire du Gouvernement, janvier 1919.

(2) Bundesarchiv Koblenz, R⁶⁵ 941, Télégramme adressé à la Wilhelmstrasse, février 1919, évoquant la vente de la firme Henry à une entreprise alsacienne affiliée au Syndicat industriel.

banque libellés en marks et autres instruments monétaires allemands quelle qu'en soit l'origine (Reichskasse, Reichsbank, Banque des Etats Confédérés, ...)" (1). L'article 2 interdit l'importation de cette monnaie. L'article 11 précise que "les valeurs exprimées dans les contrats (y compris les titres émis par les sociétés inscrites sur un registre du commerce d'Alsace ou de Lorraine) passés en marks, soit entre Alsaciens, soit entre Lorrains, soit entre Alsaciens et Lorrains, soit entre Alsaciens et Lorrains d'une part, et Français d'autre part seront convertis en francs au taux de 1,25 F pour un mark à partir du 1er décembre 1918" (2).

En décembre 1918, les Alsaciens ont peu d'argent comptant à l'exception des soldats qui reviennent avec leur solde. Mais pour ces derniers, on ne valorise que 2 000 marks au passage de la douane française, le reste devant être déclaré à la mairie de leur commune entre le 6 et le 15 décembre, ce qui leur est matériellement impossible. Les populations alsaciennes possèdent en revanche un grand nombre de titres allemands, acquis pendant la guerre ou auparavant (3). Certains prudents, se sont débarrassés de leurs valeurs allemandes avant l'armistice mais une grande masse de titres allemands reste dans le pays, et sont perdus pour les Alsaciens si les autorités françaises n'évoquent pas cette question lors des négociations du traité de paix.

Les Alsaciens doivent en outre subir le renchérissement de la vie qui suit l'immédiat après-guerre. Or le coût de la vie était en Alsace, avant et pendant la guerre, de 20 % supérieur à celui de la France par suite de la différence de monnaie et de la présence de garnisons allemandes en Alsace. Cette hausse s'accroît encore après le retour à la France. A un héritage onéreux de la domination allemande, à de très lourds impôts locaux, dus à un urbanisme très développé, s'ajoute l'ensemble des charges fiscales françaises. Les Alsaciens sont surpris et même déçus devant ces difficultés inattendues. Ils se sentent lésés sur le plan financier par le retour à la France. Tel n'est pas l'avis des autorités françaises. Elles estiment avoir

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/78, Arrêté du 26 novembre 1918.

(2) Ibidem.

(3) Attirés par les taux d'intérêts allemands supérieurs aux taux français, les Alsaciens avaient acquis des actions dans les sociétés allemandes. Ils possèdent aussi des assurances-vie, des rentes viagères, des titres et des hypothèques placés en Allemagne.

fait un véritable cadeau aux provinces recouvrées en changeant à perte la monnaie allemande possédée par les Alsaciens-Lorrains (1).

Au lendemain de l'armistice, quatre grands problèmes se posent en Alsace. Ils sont tous liés à la liquidation de l'occupation allemande. Les deux premiers : la question politique avec l'épuration ainsi que l'introduction des lois françaises et les questions religieuses et scolaires ne sont encore en ce début 1919 que des problèmes de politique intérieure française. Mais dans une région frontalière, encore profondément marquée par l'annexion, et très attachée à ses particularismes, les autorités françaises se doivent d'agir avec beaucoup de tact. Un conflit entre le gouvernement français et les populations locales sur ces thèmes peut entraîner des complications graves en cas d'intervention indirecte voire directe du voisin allemand. Les deux autres problèmes sont d'ordre économique et financier. Ils concernent à la fois les relations franco-allemandes et les intérêts alsaciens. Les groupes de pression économiques alsaciens vont donc intervenir auprès des autorités françaises, des commissions chargées des négociations en vue du traité de paix afin d'obtenir satisfaction.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 401, Intervention du président Poincaré à la Chambre des députés, 29 janvier 1929 : Poincaré évalue à 2 123 333 687 francs les frais occasionnés par le retour de l'Alsace à la France :

- Echange matériel de monnaie allemande.....	1 318 243 121 F
- Valorisation d'avoirs à la Reichsbank.....	128 203 444 F
- Avances du Trésor aux banques.....	665 681 122 F
- Echange de monnaies aux engagés volontaires et proscrits.....	151 000 F
- Valorisation d'avoirs dans les succursales de banques allemande en Alsace-Lorraine.....	9 385 000 F
- Valorisation d'avoirs au Postchekamt.....	1 449 000 F
- Frais divers.....	221 000 F
TOTAL.....	<u>2 123 333 687 F</u>

CHAPITRE II

LES GROUPES DE PRESSION ECONOMIQUES

Agriculteurs, commerçants, industriels et banquiers avaient constitué durant la période de l'annexion de puissantes associations afin de défendre les intérêts de leur secteur d'activité. C'est dans le monde de l'économie et de la finance que se posent les plus grands problèmes en vue de la réintégration de l'Alsace dans le cadre français. Une rupture totale des relations économiques et financières qu'entretenaient les territoires de l'ancien Reichsland avec l'Allemagne, est hors de propos. Ces questions vont donc être discutées, lors de la préparation du traité de Versailles et lors de négociations ultérieures entre la France et l'Allemagne, en présence de représentants alsaciens de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la banque. Or il arrive fréquemment que plusieurs groupes de pression alsaciens soient intéressés à un degré plus ou moins important, aux sujets, aussi étudierons-nous au préalable la structure de ces différents groupes avant de les voir à l'action.

Quelle sera leur attitude lors des négociations du traité de paix ? Quelles sont les questions concernant l'Alsace nécessitant des accords ultérieurs entre la France et l'Allemagne, voire entre des groupes alsaciens et allemands ? Comment vont réagir les banquiers ? Vont-ils préserver leurs relations privilégiées avec l'Allemagne ou ne s'intéresser qu'au marché français ? Et enfin quelles vont être les réactions des groupes de pression économiques face aux problèmes de la Ruhr et de la Sarre ?

.../...

I - Leur structure

Une classification simple des groupes de pression économiques par secteurs d'activité s'impose à nous. Aussi allons-nous analyser successivement les groupes de pression du monde agricole, ceux du monde industriel, de la banque avant de passer à l'étude des Chambres de commerce d'Alsace, organismes officiels réunissant les représentants de ces différents groupes de pression et chargés de défendre leurs intérêts au plus haut niveau.

1. Les groupes de pression du monde agricole

L'agriculture joue un rôle de premier plan, et la population rurale s'élève encore, en 1921, à 49 % en Alsace alors que ce pourcentage est tombé à 42 % pour l'ensemble de la France (1). Très individualistes, les agriculteurs alsaciens se sont néanmoins regroupés très tôt en associations afin de défendre leurs intérêts. Mais de tous les groupes de pression, les groupes agricoles sont les plus difficiles à appréhender. Trois grands organismes les rassemblent et les représentent : les "comices agricoles", la "Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine" et les "Chambres d'agriculture", qui réunissent les représentants des principaux groupes du monde agricole. Après avoir étudié la structure de ces trois organisations, nous tenterons de répondre à la question suivante : ces groupes de pression agricoles sont-ils représentatifs du monde agricole et sont-ils véritablement actifs ?

.../...

(1) Population urbaine et rurale en Alsace en 1921

	Urbaine	Rurale
Bas-Rhin	48,9 %	51,1 %
Haut-Rhin	53,2 %	46,8 %
France	58 %	42 %

Sources : Annuaire statistique régional du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Strasbourg, 1955.
Histoire de la France rurale, sous la direction de G. Duby, T. IV, p. 61, Paris, 1976.

A. Les comices agricoles

On trouve, dans chaque arrondissement d'Alsace et de Lorraine, un "comice agricole" dit "comice d'arrondissement". Ces comices sont au nombre de vingt-trois, au lendemain de la guerre, et groupent plus de quarante mille membres. Ils constituent la base de la vie agricole alsacienne. Chaque comice est dirigé par un président, assisté d'un comité, ils sont nommés par l'Assemblée générale des membres. Les comités s'occupent des intérêts de leurs membres, favorisent la constitution de syndicats agricoles et ont un champ d'action qui s'étend à toutes les questions agricoles d'actualité. Ils reçoivent, en outre, de grosses subventions gouvernementales.

En 1923, sous l'impulsion de Charles Steib et de Paul Haeusser, futur directeur des Services agricoles, les vingt-trois comices s'unissent en un "groupement régional, destiné à engager des actions d'envergure". Charles Steib en est élu président et Paul Haeusser, secrétaire général. En accord avec d'autres personnalités alsaciennes, ils rédigent un "cahier de doléances" adressé à Poincaré, contenant l'ensemble des revendications des agriculteurs et viticulteurs alsaciens ainsi que les solutions nécessaires et possibles.

Leurs revendications sont également exprimées dans l'organe des comices : "Le journal agricole d'Alsace et de Lorraine", héritier de "l'Ancien Agriculteur Lorrain, Journal de Viticulture et d'Arboriculture". Ce journal paraît depuis 1872, tous les samedis et a un tirage de 47 000 exemplaires en 1924. Il est distribué gratuitement... aux membres des comices, de l'"Union commerciale des agriculteurs", des "Corporations agricoles" et des "Fédérations de caisses d'assurances - grêle et bétail". Ce journal possède un supplément l'"Almanach agricole", il a pour but essentiel de défendre les intérêts de la population agricole d'Alsace-Lorraine.

Les comices, à l'époque de l'annexion, se sont également employées à promouvoir la création de "Caisses de crédit mutuel". Le crédit agricole est en effet assuré en Alsace par deux grandes fédérations : la "Fédération des caisses Raiffeisen" et la "Fédération des syndicats et associations agricoles". Les Raiffeisen, caisse rurale la plus ancienne, font office à la fois de Caisse d'épargne, de Caisse de prêt, de Caisse agricole et de Banque populaire. Elles sont rattachées à la maison-mère située à

Neuwied, plus tard à Berlin. Le retour à la France a posé un grave problème car il a fallu rembourser immédiatement des fonds, en outre ces caisses détachées de la grande centrale de Berlin n'ont aucun lien entre elles et le gouvernement français s'en est vite ému. Dès juillet 1919, il évoque la nécessité "d'une entente entre ces Caisses Raiffeisen et la Banque rurale d'Alsace et de Lorraine" (1).

A côté des "Caisses Raiffeisen" existent d'autres caisses fonctionnant sur le même modèle, ce sont les "Caisses agricoles", affiliées à la "Banque rurale d'Alsace et de Lorraine" et à la "Fédération des syndicats et associations agricoles". Il s'agit dans ce cas d'une organisation autonome et indépendante, purement alsacienne-lorraine, fondée en 1903. Ces deux caisses ont pour objet précis :

- 1° de concéder des prêts aux membres pour leurs affaires ;
- 2° de faciliter les placements d'argent et de stimuler l'esprit d'épargne ;
- 3° de permettre l'acquisition en commun de tout article nécessaire à l'exploitation ;
- 4° de chercher des débouchés en commun pour les produits agricoles ;
- 5° de prendre toute mesure permettant d'atteindre le but énoncé et plus particulièrement d'instruire les membres pour les préserver de l'usure. (2)

Le quatrième point est, dans le cadre de cette étude, particulièrement important. En effet, ces caisses de crédit agricole vont vouloir jouer un rôle dans les négociations économiques où le sort de l'Alsace est en jeu puisque toute l'agriculture et la viticulture alsaciennes étaient, pendant la longue période de l'annexion, tournées essentiellement vers l'Allemagne.

.../...

(1) Journal agricole d'Alsace et de Lorraine, 19 juillet 1919.

(2) Ibidem, 14 août 1919.

B. La "Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine"

Un deuxième organisme, à côté des comices, défend les intérêts des agriculteurs et des viticulteurs : la "*Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine*". Elle a regroupé en 1921 toutes les caisses rurales, tous les syndicats et associations avec sa section financière : la "*Banque fédérative et rurale*" et sa section commerciale : l'"*Union agricole de l'Est*".

Le programme de la "*Fédération des syndicats et associations agricoles d'Alsace et de Lorraine*" est élargi en 1919 (1) de telle façon que son activité puisse s'étendre à toutes les associations rurales. Elle veut en effet développer la solidarité entre les agriculteurs, incite à un appel plus grand aux caisses rurales et désire surtout favoriser la vente des produits agricoles en sauvegardant les intérêts légitimes des viticulteurs alsaciens-lorrains. La "*Fédération agricole*" est dirigée par le comte Hubert d'Andlau, un grand propriétaire terrien de Stotzheim. Cette importante personnalité alsacienne est, au lendemain de la première guerre mondiale, membre de l'"*Union populaire républicaine*", et en tant que propriétaire terrien, il s'intéresse beaucoup à l'agriculture et aux problèmes qui y sont liés. Il devient à partir de 1924, président de la *Chambre d'agriculture* et de l'*Office agricole du Bas-Rhin*. Mais le comte d'Andlau et la *Fédération agricole* suivent bien souvent les directives de l'administration et les comices vont jusqu'à leur reprocher parfois leur manque de combativité.

Ce n'est pas le cas des nombreux syndicats et associations affiliés à la *Fédération agricole* comme la *Société des planteurs de houblon d'Alsace et de Lorraine*, le *Syndicat des planteurs de tabac d'Alsace* ou le *Syndicat d'élevage des bêtes bovines* pour ne citer que les plus importants. Avec les associations de viticulteurs, ils vont tenter au cours de cette période d'agir sur le gouvernement par l'intermédiaire de leurs représentants aux *Chambres d'agriculture* et de leur presse : "*La Voix de la Terre*".

.../...

(1) JUIILLARD (Etienne) : *La vie rurale dans la plaine de Basse Alsace*
Essai de géographie sociale, Paris, 1953, pp. 372 et ss.

C. Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture du Bas-Rhin et du Haut-Rhin vont en effet après la loi du 3 janvier 1924, "relative aux Chambres d'agriculture, faire reculer l'influence des comices agricoles en Alsace". Elles sont des "établissements publics dont les membres sont élus pour partie (24 pour le Haut-Rhin) au suffrage universel agricole, pour autre partie (6 membres) par les groupements agricoles, qui dorénavant possèdent la prérogative de représenter les agriculteurs auprès des pouvoirs publics. Leur influence s'étend également aux organisations spécialisées auxquelles elles accordent des subventions" (1).

Ces Chambres ne représentent pas seulement "les membres des comices agricoles et des organisations créées par eux, mais aussi tous ceux qui participaient activement au travail agricole, ceux qui étaient organisés et ceux qui ne l'étaient pas" (2). Tous les mécontents peuvent ainsi faire entendre leur voix au sein d'une assemblée officielle.

L'article 2 de la loi du 3 janvier 1924 précise en effet que :

"Les Chambres d'agriculture sont auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription" (3).

Mais la mise en place des Chambres d'agriculture est fort longue et elles n'entrent véritablement en action qu'après 1927.

Les paysans alsaciens sont donc bien représentés dans les associations d'agriculteurs au niveau local et même au niveau national puisque leurs représentants vont pouvoir intervenir à plusieurs reprises et exercer des pressions soit directement auprès du gouvernement et des membres des assemblées, soit indirectement en passant par les instances supérieures du monde agricole et en manifestant leur volonté lors des assemblées ou des congrès

.../...

(1) SAUNER (Henri) Charles Steib (1871-1946), in Almanach agricole et viticole du paysan du Haut-Rhin, 1972, p. 77 à 80.

(2) Ibidem.

(3) Journal agricole d'Alsace et de Lorraine, 3 janvier 1924.

de l'agriculture française. Celui du 30 juin 1919, se tient sous la présidence de l'ancien président de la République, Emile Loubet, le ministre de l'Agriculture, Victor Boret, est présent ainsi que Méline, Viger et Fernand David, tous trois anciens ministres de l'Agriculture. Pour la première fois depuis 1871, on y accueille des représentants alsaciens-lorrains et le chef de la délégation alsacienne, René Beyer, propriétaire viticulteur d'Eguisheim, exprime dans sa déclaration "l'amour profond de la France, bonne et généreuse, qu'ils veulent prospère" (1). Les délégués alsaciens seront reçus par le président de la République, Raymond Poincaré, à l'Elysée et s'entretiendront directement avec lui pendant plus d'une demi-heure. Leur enthousiasme et leurs espoirs sont grands. Le journaliste, ému, déclare avec emphase : "Que les temps sont changés et quelle différence dès maintenant dans nos rapports avec le chef de l'Etat et les ministres français et ceux que nous avons avec les autorités allemandes au temps passé !" (2)

Toutes les catégories d'agriculteur sont donc représentées dans ces importants groupes de pression agricoles que sont les comices, la Fédération agricole et la Chambre d'agriculture à partir de sa création en 1924. Auparavant la Chambre de commerce défendait également les intérêts des agriculteurs. Même les petits exploitants fort nombreux en Alsace sont soutenus par ces associations et ce fait revêt une importance toute particulière quand on connaît la division de la propriété en Alsace (3).

Les chefs de ces associations et groupes agricoles sont soit de gros propriétaires comme le comte Hubert d'Andlau et Charles Steib, qui hérite en 1900 de la grosse ferme paternelle de Wihr-en-plaine, soit des fonctionnaires comme Paul Haeusser, professeur d'enseignement agricole qui a su communiquer "à une foule de jeunes paysans la foi et la vocation agricole(4)", .../...

(1) Journal agricole d'Alsace et de Lorraine, 3 janvier 1924.

(2) Journal agricole d'Alsace et de Lorraine, 12 juillet 1919.

(3) Monographie agricole du département du Haut-Rhin par le Comité de ravitaillement, Colmar, Ed. Alsatia, 1930 (arch. privées de M. SAUNER). Statistiques valables pour l'ensemble du département du Haut-Rhin en 1907.

Exploitations	- de 2 ha	de 2 à 5 ha	de 5 à 20 ha	de 20 à 100ha	+ de 100 ha
Nombre	37 259	11 060	9 464	613	22
Pourcentage	63,78	18,93	16,20	1,05	0,04

(4) "La vie et l'oeuvre d'un pionnier de l'agriculture alsacienne : Paul Haeusser", Colmar (Paysan du Haut-Rhin), 1965.

soit parfois des hommes politiques comme Joseph Silbermann, le fils du premier fondateur d'une caisse Raiffeisen en Alsace, député du Haut-Rhin de 1924 à 1929, vice-président de la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin et président de l'Office agricole du Haut-Rhin. Ces hommes énergiques vont lutter pour défendre auprès du gouvernement les intérêts de la classe paysanne, en envoyant des pétitions ou en se déplaçant à Paris afin d'obtenir satisfaction plus rapidement. Leur action ne se limite pas seulement au domaine strictement agricole, chaque fois que les intérêts des Alsaciens sont en jeu, nous pouvons constater que les représentants du monde agricole alsacien et notamment le comte d'Andlau, sénateur du Bas-Rhin et Joseph Silbermann, député du Haut-Rhin, interviennent dans les commissions parlementaires. En revanche, nous n'avons relevé que fort rarement leurs noms dans les nombreux débats qui ont eu lieu, dès 1920, sur l'Alsace-Lorraine.

2. Les groupes de pression industriels

Les associations et groupements industriels sont très nombreux et surtout très anciens et puissants. Leurs présidents et leurs membres les plus éminents sont élus conseillers ou plus précisément membres correspondants des Chambres de commerce. A Strasbourg, lors des élections à la Chambre de commerce de 1919, sont nommés membres correspondants :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
JACQUEL	Marcel (°)	Propriétaire Filature, tissage à Naczwiller
WINCKLER	Paul (°)	Propriétaire Filature, jute à Bischwiller
DE TURCKHEIM	Bernard (°)	Gérant de la maison de Dietrich, Forges et fonderies, atelier de construction à Niederbronn
JAQUET	Edouard	Maison Schneider, Jaquet & Cie, atelier de construction à Koenigshoffen

(°) réélu en 1920

.../...

NOM	PRENOM	FONCTIONS
OTT	Edouard (°)	Directeur de la Manufacture d'outils à Zornhoffen
HERRENSCHMIDT	Fernand (°)	Propriétaire des Tanneries Herrenschmidt à Strasbourg
LEVY	Henry	Propriétaire Grands moulins d'Illkirch-Graffenstaden
STROHL	Georges	Négociant en vins, président de l'association des commerçants de vins en gros du Bas-Rhin, à Waigen

(°) réélu en 1920

(1)

A. Les associations d'industriels

Les industriels se sont regroupés surtout en une multitude d'associations, dont la plus puissante est le "*Syndicat industriel alsacien*". Installé à Mulhouse, ce syndicat regroupe les fédérations des syndicats professionnels, c'est-à-dire les principales branches textiles d'Alsace, qu'il s'agisse de la filature et du tissage du coton, de celle de la laine, de l'impression, du blanchiment et de la teinture du coton et de la laine et également de maisons importantes fabriquant du fil à coudre, des sacs de jute et de la bonneterie.

Le Syndicat industriel, dont le président est Paul Schumberger, a pour but : "l'étude des questions économiques, fiscales ou douanières ainsi que celle des problèmes d'intérêt général touchant le textile alsacien" (2). C'est en outre "un organisme d'information, chargé de représenter les différentes branches textiles, chaque fois qu'une action commune d'envergure est jugée nécessaire " (3).

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70, 57.

(2) Arch. mun. Colmar, 0035, 2 "le Syndicat industriel alsacien".

(3) Ibidem.

Le *Syndicat industriel alsacien* défend les intérêts de l'industrie textile alsacienne. Très puissant, il peut intervenir au plus haut niveau en envoyant des lettres au président du conseil ou aux ministres concernés, ministres du Commerce et de l'Industrie, ministre des Affaires étrangères ou des Finances sans passer par la voie hiérarchique, c'est-à-dire par l'intermédiaire des Chambres de commerce. Il faut également noter l'esprit d'entreprise et la courage de ses leaders qui, comme le vice-président Daniel Mieg (1), n'hésitent pas à entreprendre des voyages dans la capitale pour obtenir satisfaction. Les chefs du syndicat sont membres de la Chambre de commerce de Mulhouse, notamment Paul Schlumberger qui en fut longtemps le vice-président ou André Kiener qui cumule les fonctions de président de la Chambre de commerce de Colmar, vice-président du syndicat industriel, président du syndicat des tisseurs de laine alsaciens et conseiller du Commerce extérieur de la France.

A côté du très puissant syndicat industriel haut-rhinois, il faut noter la présence, dans le Haut-Rhin, d'autres syndicats et associations qui essaient aussi soit par l'entremise de la Chambre de commerce, soit directement par pression sur le gouvernement d'obtenir satisfaction dans leurs revendications.

INTITULE DE L'ASSOCIATION	SIEGE	PRESIDENT
Syndicat des fabricants de pâtes alimentaires d'Alsace et de Lorraine	Logelbach	A. Scheurer
Syndicat des distillateurs et liquoristes d'Alsace et de Lorraine	Mulhouse	J. Meyer
Syndicat des propriétaires de scieries d'Alsace-Lorraine	Mulhouse Strasbourg	A. Gensburger
Syndicat des entrepreneurs de bâtiments	Mulhouse	
Syndicat alsacien-lorrain des industriels horlogers	Pfetterhouse	J. Richardet
Chambre syndicale de la mécanique	Mulhouse	F. Lamey

.../...

(1) Daniel Mieg fut également le président de l'Union des filateurs de coton d'Alsace.

INTITULE DE L'ASSOCIATION	SIEGE	PRESIDENT
Syndicat patronal de l'industrie horlogère d'Alsace-Lorraine	Huningue	
Association des minotiers d'Alsace et de Lorraine	Strasbourg	H. Lévi
Syndicat des fabricants de pâtés de foie gras de Strasbourg	Strasbourg	J.M. Hummel
Syndicat patronal des constructeurs mécaniciens du Bas-Rhin	Strasbourg	M. Ott
Syndicat des brasseurs d'Alsace	Strasbourg	E. Schneider
Syndicat des tanneurs des départements du Rhin et de la Moselle	Strasbourg	G. Herrenschmidt
Chambre syndicale des fabricants de chaussures d'Alsace-Lorraine	Strasbourg	G. Weiss
Association des imprimeurs de Strasbourg	Strasbourg	Issler
Fédération des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics d'Alsace et de Lorraine	Strasbourg	A. Brion
Union française des détaillants	Strasbourg	H. Grimmeisen
Chambre syndicale de l'industrie du Bas-Rhin et des régions limitrophes	Strasbourg	E. Ott
Chambre syndicale des représentants patentés de l'industrie et du commerce de la région Est	Strasbourg	E. Wolff
Corporation du bâtiment de Strasbourg et des environs	Strasbourg	F. Peter

Ces associations interviennent à plusieurs reprises, dans les négociations franco-allemandes, surtout les syndicats de l'industrie alimentaire et celles des tanneries, afin d'obtenir des avantages substantiels et des débouchés intéressants pour leurs productions. Les questions de politique étrangère les touchent également dans la mesure où elles entraînent le commerce.

En face d'associations regroupant essentiellement les patrons des entreprises industrielles d'Alsace, se trouvent les syndicats ouvriers.

B. Les organisations syndicales

Les syndicats ouvriers et les syndicats de fonctionnaires ne nous intéressent que dans la mesure où ils interviennent dans le cadre des relations franco-allemandes et notamment dans les négociations commerciales entre les deux pays (1).

Le plus intéressant de ces syndicats est celui des cheminots. Il va se battre aux côtés des Chambres de commerce au sujet du statut des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Le syndicat des PTT va également être très actif durant cette période surtout sur le plan local. Quant aux syndicats ouvriers qu'il s'agisse des ouvriers du textile, de la métallurgie ou de l'industrie alimentaire, nous ne les verrons apparaître que fort rarement au cours de notre étude. Leurs revendications sont essentiellement d'ordre social : augmentation des salaires, réduction de la durée de travail... et quand elles touchent le domaine politique, leur action se manifeste par des grèves comme celles d'avril-mai 1920. Nous constatons, par ailleurs, l'absence de représentants du monde ouvrier dans les Chambres de commerce. Mais certains chefs de syndicats sont très actifs comme Imbs, secrétaire de la commission générale des syndicats CGT d'Alsace-Lorraine et rédacteur du journal Le Syndicaliste, organe du puissant *Gewerkschafts Union der Freien Gewerkschaften von Elsass-Lothringen*. D'autres membres du parti communiste

.../...

(1) Les recherches en cours de M. L. Strauss sur "les salariés et les organisations syndicales en Alsace-Lorraine 1871-1940", nous ont imposé en outre des limites, dans le souci de ne pas traiter à fond un aspect important des recherches.

alsacien, comme le conseiller municipal de Strasbourg, Georges Haas, ancien ouvrier, devenu gérant du journal Die Neue Welt, interviendront dans la politique étrangère de la France.

A partir de 1922, les syndicats ouvriers CGT possèdent leur propre journal : L'Ouvrier Libre, (Der Freier Arbeiter, organe de l'Union des syndicats CGT du Haut-Rhin) qui évoque les problèmes économiques et financiers de l'Alsace et reprend les revendications sociales du monde des travailleurs.

En général, les syndicats ouvriers alsaciens qu'ils soient chrétiens ou de gauche, vont négliger les grandes questions douanières, elles ne les concernent pas, c'est l'affaire du patronat ! Par contre la politique extérieure de la France et surtout la politique de Poincaré va les mobiliser à plusieurs reprises. Bien souvent, les syndicats ouvriers sont fortement encadrés par le parti communiste comme le prouvent les rapports de police (1). Le parti communiste envoie en effet de nombreux tracts dans les usines; ils évoquent certes "l'exploitation internationale de la classe ouvrière" (2) mais aussi les grands problèmes de politique générale.

Deux députés socialistes, Jacques Peirotes et Georges Weil, un communiste Charles Hueber sont élus députés en 1924, mais ils ne reflètent pas, en réalité, l'opinion des syndicats ouvriers et n'interviennent pas, à l'exception de Charles Hueber, dans les questions économiques, laissant ce rôle aux organismes habilités que sont les groupements professionnels, les corporations d'industriels et surtout la Chambre du commerce et de l'industrie.

3. Les banquiers

Pour défendre leurs intérêts, les banquiers ont deux possibilités : agir indirectement en faisant appel aux Chambres de commerce et aux parlementaires locaux ou intervenir directement auprès des autorités soit au niveau d'une banque particulière, soit par le biais du *Syndicat des banques et des banquiers d'Alsace et de Lorraine*.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 377 et F⁷ 13 378

(2) Arch. nat. F⁷ 13 379, Tract du parti communiste, janvier 1923.

Les banquiers utiliseront la première méthode au début de la période, n'étant pas encore véritablement réorganisés. Ainsi en janvier 1920, les Chambres de commerce de Strasbourg, Mulhouse et Metz "émettent le voeu que les crédits ouverts par la loi du 23 avril soient mis à la disposition des banques et établissements de crédits" (1) d'Alsace-Lorraine, elles obtiendront satisfaction. Un an plus tard, le député bas-rhinois, Charles Frey, remet à la Chambre des députés, le rapport qu'il a rédigé, au nom de la Commission d'Alsace-Lorraine, sur le projet de loi relatif à la réforme monétaire dans les trois départements recouvrés. "Ce document de quarante pages imprimées, écrit-il, constitue la synthèse des décisions de la Commission parlementaire d'Alsace-Lorraine, qui a consacré, à l'étude de cette question de longues et fréquentes réunions tenues avec les représentants du gouvernement et les intéressés" (2).

Par intéressés, Charles Frey entend parler des représentants des banquiers alsaciens-lorrains regroupés dans le *Syndicat des banques et des banquiers d'Alsace et de Lorraine*, sous la présidence d'Eugène Meyer (3) mais aussi des associations d'Alsaciens-Lorrains possédant des actions et des obligations (4).

En réalité, dans les documents consultés, on ne fait que très rarement allusion au syndicat des banques et des banquiers, les banques se défendant seules. Ainsi, René Debrix, directeur de la *Société générale alsacienne de banque*, écrit au ministre des Affaires étrangères, afin de défendre les succursales de sa banque en territoire rhénan.

Les banques alsaciennes se sont en effet réorganisées après l'armistice. Elles ont bien souvent élaboré d'importants projets de transformation et ont tout d'abord changé en partie leur direction en adjoignant aux anciens directeurs locaux des personnalités venues de l'intérieur. La *Banque*

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 22 janvier 1920.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Abt II, Wirtschaft/Handel 51, Rapport de juillet 1921.

(3) Eugène Meyer est également président du conseil d'administration de la *Banque d'Alsace et de Lorraine*.

(4) Cette association existe depuis 1919 et possède même un organe bilingue : les Informations financières d'Alsace-Lorraine (Unabhängiger

d'Alsace et de Lorraine, qui avait été un foyer de résistance aux idées allemandes et qui pendant l'annexion était restée le correspondant officiel de la *Banque de France*, du *Crédit foncier français* et de la *Compagnie des chemins de fer de l'Est*, garde un comité de direction essentiellement composé de personnalités alsaciennes comme l'industriel Jean Lantz (président de la banque), Daniel Mieg (président de la Société industrielle de Mulhouse), E. Dollfus (président de la Chambre de commerce de Mulhouse), A. Jaquet (industriel à Mulhouse), René Laederich (régent de la Banque de France) et Paul Schlumberger (président du syndicat industriel d'Alsace). Le *Comptoir d'escompte de Mulhouse*, créé en 1848, qui, durant l'annexion a eu une action très puissante en Alsace et en vieille France, compte de nombreux Parisiens dans son conseil d'administration. Le président du *Comptoir d'escompte* est un banquier parisien, Eugène Raval mais le vice-président, Pierre Chambaud est un industriel mulhousien, à côté de nombreux banquiers parisiens et industriels parisiens, on peut cependant noter également dans le cas du *Comptoir d'escompte*, la présence d'industriels locaux comme P. Jourdan d'Altkirch, Arnold Seyrig, H. Schlumberger, H.T. Mieg et F. Vogt, tous quatre industriels à Mulhouse.

Malgré ces changements à la tête des banques, il nous faut constater que le début de la période française est caractérisé, comme le signale Paul Klein, par un "renforcement du régionalisme alsacien" (1). Elles ont su résister au centralisme parisien et à l'attraction des grands établissements de crédit français comme lors de l'annexion à l'attrait des banques allemandes. Mais les affaires alsaciennes vont leur être disputées par les grandes banques françaises et les industriels alsaciens, qui figurent dans les conseils d'administration des grandes banques alsaciennes, sont obligés bien souvent de lutter afin de préserver leur marché et d'essayer d'obtenir le contrôle des grandes entreprises allemandes mises sous séquestre.

.../...

Elsass-Lothringer Finanzanzeiger mit Verlosungs-Anzeiger und Coursberichte)
Ce journal renferme les cours de la bourse, des articles sur la situation financière en Alsace, sur les débats parlementaires concernant les questions financières et sur les propositions des députés alsaciens-lorrains

(1) KLEIN (Paul) : L'évolution contemporaine des banques alsaciennes
Paris, 1931, 414 p..

4. Les Chambres de commerce d'Alsace

L'ancien Reichsland possédait quatre Chambres de commerce : pour la Moselle, à Metz, pour le Bas-Rhin, à Strasbourg et pour le Haut-Rhin, à Colmar et à Mulhouse. La législation alsacienne-lorraine sur les Chambres de commerce oblige l'administration à consulter ces organismes, qui représentent les industriels, les commerçants, les agriculteurs et même les banquiers locaux, et cela dans toutes les questions économiques d'une certaine importance et notamment dans les questions douanières. Après le retour de l'Alsace à la France, les Chambres de commerce pourront-elles assumer leur rôle ? Y a-t-il possibilité pour les Chambres de commerce alsaciennes de renforcer leur puissance par la création d'une région "Alsace" aux dépens de l'entité "Alsace-Lorraine", héritée de l'annexion ? Quelles sont les relations existant entre les Chambres de commerce et leurs mandants ?

A. Pouvoir des Chambres de commerce

La politique centralisatrice de la capitale s'oppose à la législation alsacienne sur les Chambres de commerce, et les ministères compétents ont recours rarement aux Chambres, préférant se référer à l'avis des syndicats et des grandes sociétés parisiennes.

Les présidents des Chambres de commerce doivent en outre passer par la voie hiérarchique pour exprimer leurs desiderata et le Commissaire général de la République, dans une lettre au directeur général des Services de l'industrie et de commerce en poste à Strasbourg, exprime son indignation devant l'attitude d'Emile Dollfus. Le président de la Chambre de commerce de Mulhouse a osé écrire directement au ministre du Commerce et de l'Industrie, sans passer par son intermédiaire ! Les Chambres de commerce reçoivent parfois aussi des propositions fort curieuses. En 1919, le président de la Chambre de commerce de Mulhouse, dans une lettre à son homologue colmarien, évoque la proposition de Georges Lauty, conseiller du Commerce extérieur de la France, de créer "à Paris un bureau ayant pour mission de prendre en mains les intérêts des Chambres de commerce de Colmar, Mulhouse et Strasbourg et de soutenir leurs vœux auprès des pouvoirs pu-

.../...

blics" (1). G. Lauty veut ainsi jouer le rôle d'intermédiaire entre les Chambres de commerce et les autorités, en exerçant des pressions sur les pouvoirs publics. Les Chambres de commerce refusent, préférant agir toutes seules.

B. Vers un nouveau groupement économique

En revanche, elles envisagent un groupement des Chambres de commerce par région. Celle de Colmar aimerait un rattachement de l'Alsace au territoire de Belfort. Des industriels alsaciens évoquent également, lors d'une enquête, cette possibilité. L'industriel G. Koenig, dans une lettre adressée à A. Kiener, estime qu'une pareille union permettrait aux Chambres de commerce de se faire écouter par les pouvoirs publics (2). G. Koenig veut que la "création factice de l'Alsace-Lorraine" disparaisse au plus tôt. L'association des chambres de Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Belfort lui paraît souhaitable ainsi qu'à de nombreuses autres maisons.

De nombreuses autres lettres émanant de firmes haut-rhinoises abondent dans le même sens. Les Alsaciens considèrent qu'il est préférable de se détacher du département de la Moselle, dont les préoccupations sont très différentes des préoccupations alsaciennes et surtout haut-rhinoises. Un arrêté du 26 novembre 1918 autorise dans son article 1 : "Les Chambres de commerce de Strasbourg, Colmar et Mulhouse à constituer avec la Chambre de commerce de Belfort un groupement économique qui prendra la dénomination de "région économique d'Alsace". Ce groupement aura Strasbourg comme centre" (3). L'article 2 précise que "le comité consultatif du Commerce et de l'Industrie de la Lorraine, à Metz, est autorisé à adhérer au groupement économique dénommé "Région économique de l'Est" et qui a pour centre Nancy" et l'article 3 que "la commission mixte des Chambres de commerce d'Alsace et de Lorraine est provisoirement maintenue avec Strasbourg comme siège. Cette commission mixte a pour attribution l'étude des questions spéciales qui intéressent l'ensemble des circonscriptions des Chambres de commerce d'Alsace et de Lorraine" (4). La Chambre de commerce de Stras-

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Archives de la Chambre de commerce de Colmar, 223 J 120 : Lettre adressée par le président de la Chambre de commerce de Mulhouse à celui de la Chambre de commerce de Colmar, 12.2.1919.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 123, Lettre du 28.1.1919.

(3) Arch. nat. F¹² 8 044, Arrêté du 26 novembre 1918.

(4) Ibidem.

bourg envisage la création d'une grande région économique comprenant la zone d'influence du port de Strasbourg, "avant-port de la mer du Nord" et une région englobant les usagers de l'énergie électrique fournie par le Rhin supérieur. Elle recherche donc un rapprochement avec la Moselle et même avec Nancy (1). En revanche, les Chambres de commerce haut-rhinoises sont tournées vers le Sud notamment vers Belfort, Besançon et même Dijon.

Cette mésentente sur le thème du régionalisme économique n'empêche nullement les bonnes relations entre les quatre Chambres de commerce d'Alsace-Lorraine. Quand il s'agit de protéger les intérêts économiques de leur province, les présidents se réunissent et se concertent afin d'agir ensemble (2).

C. Relations entre les Chambres de commerce alsaciennes et leurs mandants

Dans certains cas, nous avons pu constater que les industriels ou les syndicats qui les représentent interviennent directement auprès des pouvoirs publics. Ainsi, la puissante *Fédération interdépartementale des commerçants détaillants d'Alsace et de Lorraine* envoie, en 1924, une question écrite au ministre du Commerce et une délégation de cette fédération est reçue par le ministre lors d'un de ses voyages d'étude en Alsace. Certains industriels écrivent directement au ministre : Adolphe Schleiffer (quincaillerie, ferronnerie et métaux) s'adresse au ministre du Commerce, Isaac, pour lui donner son avis de "bon Alsacien" au sujet de la livraison éventuelle à l'Allemagne de minerai de fer, mesure à laquelle il est très hostile (3).

Mais, en règle générale, industriels et commerçants alsaciens passent par la Chambre de commerce. Le propriétaire des établissements Gensbourger .../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 044 : le professeur H. Hauser explique, dans son rapport du 24 janvier 1919, cette attitude de Strasbourg : la ville ne veut pas perdre son rang de capitale et veut que son port serve de débouché à tous les produits de l'industrie de l'Est de la France.

(2) Les présidents des Chambres : F. Herrenschmidt pour Strasbourg, A. Kiener pour Colmar et E. Dollfus pour Mulhouse se rencontrent fréquemment. Ils sont également en contact régulier avec Erwin Berninger, le directeur des Services de l'industrie et du commerce.

(3) Arch. nat. F¹² 8 860 Lettre d'A. Schleiffer à Isaac, 23.2.1921 : on peut constater dans ce cas particulier le conflit existant entre la moyenne sidérurgie représentée par Schleiffer et la grande sidérurgie notamment le Comité des Forges, propriétaire des Acieries de Moselle.

de Colmar, demande, en 1924, à la Chambre de commerce "d'insister auprès des ministères du Commerce et des Affaires étrangères afin de hâter la conclusion d'un accord réglementant l'exportation en Allemagne des marchandises alsaciennes" (1). La confiance que les industriels et commerçants éprouvent à l'égard de leur Chambre de commerce ne se dément pas, mais - nous l'avons déjà constaté - les pouvoirs publics faisant rarement appel à elles, l'impact des Chambres est relativement faible. Même dans les cas où les autorités les consultent, elles ne tiennent pas toujours compte de leur avis. Aussi les commerçants et les industriels ont-ils pris l'habitude d'exercer des pressions sur les pouvoirs publics par l'intermédiaire de leurs parlementaires ou en s'adressant directement à Berninger. En tant que chef des Services commerciaux et industriels d'Alsace-Lorraine, Berninger est de toutes les négociations commerciales.

Les groupes de pression économiques entendent néanmoins être écoutés lors des négociations franco-allemandes et le gouvernement doit tenir compte de l'avis afin de ne pas mécontenter les Alsaciens.

II - Les groupes économiques et les négociations franco-allemandes

1. Les Alsaciens et le traité de Versailles

Pour les Alsaciens, deux questions doivent être étudiées avec soin par les négociateurs français et allemands : la première concerne les clauses territoriales : faut-il ou non annexer la rive gauche du Rhin ? Quel sera le statut du port de Kehl et du Rhin (2) ? La seconde question relève

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce 223 J 190 Lettre des établissements Gensbourger, 31 mai 1924.

(2) Sur le statut de la rive gauche du Rhin et sur les questions du port de Kehl et de la navigation rhénane, nous avons trouvé d'amples renseignements aux archives départementales du Bas-Rhin, série AL 70, 72 et 74, ainsi que dans le dossier F¹² 8 044 des archives nationales. Certains documents sont conservés aux Bundesarchiv de Koblenz (Reichsfinanzministerium R² 1431^b et Rechtsabteilung R⁸⁵ 942). Quelques écrits contemporains sont gardés à la bibliothèque de la Société industrielle de Mulhouse.

essentiellement du domaine économique : obtenir la franchise douanière pour les produits alsaciens-lorrains expédiés vers l'Allemagne ainsi que des réparations au titre de dommages de guerre.

A. Les clauses territoriales

La France doit-elle annexer la rive gauche du Rhin ou du moins le port de Kehl ? Telles sont les deux questions qui préoccupent non seulement les Alsaciens mais aussi les industriels et commerçants de l'ensemble de la France. Dans un article du 5 février 1919, la Journée industrielle, financière et économique note qu'avec "Spire, Ludwigshafen, Mayence, Trèves, Coblenze, Bonn, Aix-la-Chapelle et Cologne, la rive gauche du Rhin est une des plus riches et des plus florissantes zone industrielle et agricole d'Europe" (1). Le sort qui va lui être réservé, dans le futur traité de paix suscite de nombreuses discussions et propositions. Plusieurs projets sont ébauchés : le président de la Chambre de commerce de Rennes, Oberthur envisage le partage de la rive gauche du Rhin entre la France, la Belgique et la Hollande. Maurice Schwob propose de faire d'Aix-la-Chapelle, la future capitale de la Société des Nations (2). Le comité de la rive gauche du Rhin, constitué essentiellement d'industriels, désire enlever tout le pays cisrhénan jusqu'à la Hollande à l'Allemagne, la France aurait ainsi l'hégémonie sur les principales forteresses du pays et les zones économiques de France et de Belgique seraient étendues à tout le pays cisrhénan. Les provinces recouvrées, estime le comité, en tireraient un bénéfice économique certain et ne seraient en outre, plus situées en zone frontière à la merci de toutes les invasions (3).

La rive gauche du Rhin a, en effet toujours constitué pour les produits de l'ancien Reichsland, un important débouché. Mais l'opinion des groupes économiques alsaciens est différente de celle du comité de la rive gauche du Rhin. Leur attitude est plus modérée dans l'ensemble. Le 19 jan-

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce 223 J 119 : La Journée industrielle, financière et économique, 5 février 1919, article "les industriels et la rive gauche du Rhin".

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Le Comité d'études économiques et administratives relatives à l'Alsace-Lorraine avait demandé le retour aux frontières de 1814.

vier 1919, la Chambre de commerce de Mulhouse "représentant les intérêts des commerçants et industriels alsaciens, ayant eux-mêmes été annexés en 1871, contre leur gré à l'Allemagne et ayant toujours protesté contre ce fait, ne voudrait pas à son tour plaider l'annexion à la France de territoires étrangers à moins que cette annexion ne soit demandée par les habitants mêmes de ces territoires... La Chambre de commerce de Mulhouse conseillerait cependant d'envisager sérieusement la possibilité d'acquérir telles parties du territoire allemand situées sur la rive gauche du Rhin, qui au point de vue économique, l'unique point de vue duquel la Chambre a mission de s'occuper, sont indispensables au développement futur de la France. A ce point de vue, elle considère l'acquisition du bassin de la Sarre comme d'un intérêt absolument vital pour le développement économique de la France" (1).

Mais la même Chambre, en examinant cette hypothèse, objecte qu'au point de vue purement pratique, l'annexion de la rive gauche du Rhin, présenterait pour l'industrie et le commerce actuel de la France deux sérieux inconvénients :

- . l'industrie de la rive gauche du Rhin, très entreprenante, très bien outillée et géographiquement très bien située risquerait de concurrencer la France dans toutes les branches des industries métalliques, textiles et autres.
- . la France risquerait d'acquérir par cette annexion une population ouvrière difficile à diriger.

Un mois plus tard, l'ensemble des présidents des Chambres de commerce d'Alsace et de Lorraine émet le voeu suivant :

- ". que toute la rive gauche du Rhin soit à jamais libérée de la domination allemande ;
- . qu'avec l'Alsace et la Lorraine, nous soient restituées les dépendances de ces deux provinces, c'est-à-dire Landau et le bassin de la Sarre ;

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70, 56 : Procès-verbal de la Chambre de commerce de Mulhouse, 13 janvier 1919.

- . que le reste du pays rhénan soit constitué en Etat autonome lié par des conventions économiques à l'Europe occidentale et occupé militairement jusqu'à complète exécution des conditions de la paix ;
- . qu'à la fin de l'occupation, cet Etat demeure soumis à notre protectorat ou rattaché à la France et à la Belgique" (1).

Les vœux de la Chambre de commerce ne sont pas totalement respectés dans le traité de Versailles. Clémenceau n'obtient ni la Sarre, ni la rive gauche du Rhin. Il n'obtient pas non plus la création d'un Etat rhénan autonome comme le désirait la Chambre de commerce, mais la Rhénanie sera cependant occupée militairement par les alliés selon les principes énoncés par l'Assemblée des présidents des Chambres de commerce d'Alsace-Lorraine.

On peut bien sûr se demander dans quelle mesure, le gouvernement français a tenu compte des desiderata des Alsaciens-Lorrains. La lecture des *Mémoires* de R. Poincaré peut nous fournir une première réponse. Le président Poincaré évoque à plusieurs reprises dans *A la recherche de la paix*, la situation politique, économique et financière de l'Alsace, il en informe fréquemment Clémenceau et est heureux de constater que le chef du gouvernement "commence à comprendre que les choses y vont mal" (2). Poincaré est tenu régulièrement au courant au cours du premier semestre de l'année 1919 de la situation en Alsace et comme il est en contact permanent avec certaines personnalités alsaciennes comme le Dr Pierre Bucher, homme discret et efficace, proche, d'après Jean Schlumberger, de l'*Action française*, il est fort bien renseigné sur les vœux des Alsaciens, qui n'hésitent pas à se déplacer à Paris. Par ailleurs, les options des Alsaciens-Lorrains rejoignent bien souvent la thèse officielle de la France. Clémenceau, lors des négociations qui ont permis l'élaboration du traité de Versailles, défend à la fois les thèses françaises et alsaciennes-lorraines.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/57, Procès-verbal du 6 février 1919, Rapport sur l'assemblée des présidents des Chambres de commerce d'Alsace et de Lorraine du 27 janvier 1919.

(2) POINCARÉ (R.) : *A la recherche de la paix*, 1919, Paris, T. X, 1974.

La question du sort réservé à la ville de Kehl préoccupe également les Alsaciens-Lorrains. Le statut du port de Strasbourg-Kehl intéresse surtout la ville de Strasbourg. Au lendemain de la signature de l'armistice, le maire de Strasbourg, Jacques Peirottes, dans un rapport adressé à Paris, déclare que sa ville doit devenir le "port d'entrée du centre de l'Europe". Il faut donc stipuler dans les traités de paix que "les taxes prévues pour la navigation sur les fleuves allemands ne pourront être appliquées au transport dans les ports du Rhin situés sur la rive française" (1), il faut également lutter contre la concurrence de Kehl. "Les ports de Strasbourg et de Kehl, déclare Peirottes, forment une unité économique. Les laisser dans les mains de deux Etats opposés et concurrents, produirait une situation impossible. L'intérêt de la navigation française sur le Rhin engendre nécessairement la possession ou au moins le contrôle du port de Kehl" (2). Pour justifier cette annexion, le maire de Strasbourg précise que "le port se trouve du reste au centre de l'hémicycle de forts faisant partie du camp retranché de Strasbourg et sur la rive droite du Rhin" (3). Cet argument d'ordre stratégique, amené fort habilement par Peirottes, va peser d'un grand poids lors des négociations du traité de Versailles.

Mais la Chambre de commerce de Strasbourg présente également d'autres éléments en faveur de l'annexion du port de Kehl à la France.

En effet, selon la Chambre de commerce, la ville de Strasbourg a vu son essor économique entravé durant la période de l'annexion par la politique du Pays de Bade. Ce dernier aurait empêché la construction d'un canal latéral au Rhin entre Mannheim (et Ludwigshafen) et Strasbourg. Ce canal aurait assuré à Strasbourg une indépendance complète vis-à-vis de ses voisins. Par ailleurs, le Pays de Bade a obligé les Alsaciens-Lorrains et la ville de Strasbourg à accepter la régularisation du Rhin, à des conditions fort onéreuses pour les populations du Reichsland. Il a aussi construit le port de Kehl, qui possède pour son agrandissement des terrains illimités, ce qui n'est pas le cas du port de Strasbourg, en outre les prix

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/22, Rapport de Jacques Peirottes, 27 novembre 1918.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

de revient des terrains de construction sont cinq fois moins élevés à Kehl qu'à Strasbourg. Cependant Henri Hauser (1) émet des réserves et est franchement opposé à l'annexion du port de Kehl réclamée par la Chambre de commerce. En effet en cas d'annexion, si une grève éclatait du côté des dockers allemands, elle poserait de gros problèmes aux autorités françaises.

L'article 65 du traité de Versailles tient compte de l'avis de Hauser bien plus que de celui de la municipalité et de la Chambre de commerce de Strasbourg. Un organisme unique des ports de Strasbourg-Kehl est créé et une convention franco-allemande est chargée de fixer les modalités du fonctionnement de cet organisme qui doit durer jusqu'au 10 janvier 1927. Mais précise l'article 65, "au cas où, à l'expiration de la sixième année, la France estimerait que l'état d'avancement des travaux du port de Strasbourg rend nécessaire une prolongation de ce régime transitoire, elle aura la faculté d'en demander la prolongation à la commission centrale du Rhin, qui pourra l'accorder pour une période ne dépassant pas trois ans" (2). En octobre 1919, se réunit la convention franco-allemande. Parmi ses membres on peut noter la présence à côté des représentants du pouvoir central comme Bruyère, représentant du ministère des Affaires étrangères, ou Dubuis, inspecteur des Finances, de Berninger, directeur des Services industriels et commerciaux d'Alsace-Lorraine, Haug, secrétaire général de la Chambre de commerce de Strasbourg, Pader, adjoint au chef d'exploitation des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, Detoef, directeur des ports de Strasbourg-Kehl. Toutes ces personnalités alsaciennes et parisiennes vont ensemble essayer de régler les questions financières et douanières nées de l'occupation provisoire du port de Kehl. Lors de la séance du 2 octobre 1919, la Commission chargée de la préparation de la convention franco-allemande émet les propositions suivantes : "Jusqu'au moment où le gouvernement français aura fait connaître que le développement du port de Strasbourg lui permet de faire face aux besoins du trafic, les mesures suivantes seront appliquées :

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/22, Observations d'Henri Hauser sur le rapport Peirottes, 19 janvier 1919. Henri Hauser préside la Commission haut-rhinoise chargée d'évaluer les dommages de guerre.

(2) Bundesarchiv Koblenz R² 1431^a, Rapport de la délégation pour l'application du traité de paix, 1er mars 1920.

- . entrepôts à Kehl et à Strasbourg suivant les règles de la législation française ;
- . pas de taxe pour les marchandises en transit ou pour la réexportation ;
- . pas de taxe pour les marchandises à consommer immédiatement ;
- . taxe journalière pour les autres marchandises, qui ne sont pas déclarées (1).

La convention franco-allemande est signée le 1er mars 1920 à Baden-Baden par Raymond Bruyère et Gerhardt Köpke, elle reprend les propositions faites par la commission française. Le port de Kehl restera donc lié au port de Strasbourg tant que les travaux d'agrandissement de ce dernier ne seront pas terminés (2). Le but des autorités françaises rejoint sur ce point celui des personnalités alsaciennes, il faut éviter le plus longtemps possible la concurrence de Kehl.

Le problème de la navigation sur le Rhin est également évoqué dans le traité de Versailles et les groupes strasbourgeois interviennent lors de la préparation des articles 354, 355, 357 et 358. Mais cette question relève à la fois des clauses territoriales et économiques. Afin d'obtenir satisfaction les Alsaciens utilisent comme dans le cas de la rive gauche du Rhin les deux types d'arguments. Mais dans le cas du Rhin l'économique prime sur le politique.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/22, Séance de la commission chargée de la préparation de la convention franco-allemande, 2 octobre 1919.

(2) Bundesarchiv Koblenz R² 1431^b, Lettre de la délégation française du 6 janvier 1926. L'article 65 du traité met pour une durée de sept ans le port de Kehl et ses divers aménagements sous le même régime d'exploitation que le port de Strasbourg, les deux ports étant constitués en un organisme unique administré par un directeur français nommé par la commission centrale du Rhin et placé sous le contrôle de celle-ci. L'alinéa 11 de l'article 65 précise qu'"au cas où à l'expiration de la sixième année, la France estimerait que l'état d'avancement des travaux du port de Strasbourg rend nécessaire une prolongation de ce régime transitoire, elle aura la faculté de demander une prolongation à la commission centrale du Rhin qui pourra l'accorder pour une période ne dépassant pas trois ans".

B. Les clauses économiques

Elles sont liées au commerce c'est-à-dire à la nécessité pour l'Alsace de trouver des débouchés pour ses produits. Dans ce contexte, le Rhin doit jouer un rôle de premier plan et la France doit en tirer profit au maximum

L'exploitation commune des ports de Strasbourg et de Kehl doit permettre à cette ville de concurrencer les ports rhénans allemands et hollandais. "Le Sénat paiera aux Alsaciens-Lorrains une partie de la dette de reconnaissance contractée envers les hommes qui ont su, sous le régime allemand, au milieu des résistances et des difficultés de toutes sortes, créer et apporter plus tard à la France un port déjà puissant faisant ainsi par avance la preuve que nous avons le droit de participer à cette activité rhénane, qui est une des bases de l'économie européenne" (1). En fait l'éloge un peu dithyrambique que fait le maire de Strasbourg, Jacques Peirotès du port de Strasbourg est à nuancer. En effet, en 1919, la France ne trouve aucune flotte alsacienne. Le port de Strasbourg appartient à des cartels prussiens, bavarois, badois et notamment au puissant *Kohlen Kontor* et dépend totalement de la flotte allemande. Afin de rééquiper le port en matériel français, on fonde le 15 février 1919 la *Compagnie strasbourgeoise de navigation*. Elle doit remplacer la *Mannheimer Dampfgesellschaft*, la *Rhein und Seeschiffahrtgesellschaft* et la *Lagerhausverwaltung*. Les fondateurs et actionnaires de la nouvelle firme sont tous français ou de vieille souche alsacienne comme Ungemach, un industriel strasbourgeois ou Lévy, directeur des Moulins de l'Ill.

Cependant, les Chambres de commerce de Strasbourg et de Mulhouse estiment que la navigation sur le Rhin en amont de Strasbourg ne présente qu'un intérêt relatif en tenant compte des sommes énormes que coûterait la régularisation ou la canalisation du Rhin. D. Mieg pense même qu'"elle favoriserait surtout le commerce et l'industrie de l'Allemagne et son emprise économique sur la Suisse" (2). Strasbourg n'a donc "aucun intérêt à la prolongation de la grande navigation du Rhin au-delà de son port, dont elle compromettrait la situation comme port de transbordement" (3).

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/22 Rapport Peirotès, 27 novembre 1918.

(2) MIEG (Daniel) : Le Rhin, ses énergies au service de la France, Nancy, 1919, 23 p..

(3) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/21 Rapport de la Chambre de commerce de Strasbourg à la commission des douanes de la Chambre des députés, 14 février 1919.

Strasbourg sera ainsi tête de ligne de la grande navigation rhénane. Dans ce contexte la France doit exiger la liberté de tout péage de la navigation de l'embouchure du Rhin jusqu'à Strasbourg et la "suppression, en faveur de Strasbourg, de la surtaxe d'entrepôts et de la surtaxe d'origine pour les marchandises introduites en France par la batellerie rhénane et le port de Strasbourg après transbordement dans un port belge ou hollandais de la mer du Nord" (1). La Chambre de commerce de Mulhouse demande au gouvernement français de s'assurer "dans le traité de paix la suzeraineté sur tout le cours du Rhin qui longe le futur territoire français" (2). Mais en sacrifiant le Rhin comme voie navigable sur le tronçon Strasbourg-Bâle, les Alsaciens ne renoncent pas à tout commerce par voie fluviale en Alsace. Au contraire, ils demandent le développement des canaux, la construction d'un canal latéral du Rhin, à grande navigation, dont l'embranchement aboutirait, dans la plaine d'Alsace, entre l'Ile Napoléon et Mulhouse, et surtout l'amélioration des voies d'eau existant entre le Rhin et le réseau navigable français (3).

Pour les Chambres de commerce alsaciennes comme pour D. Mieg, il faut absolument privilégier l'utilisation de la section alsacienne du fleuve pour la production d'énergie hydraulique. La France ne doit pas tenir compte des vœux de l'Allemagne à ce sujet car avant et pendant la guerre, cette nation "n'a poursuivi dans cette question que des solutions préjudiciables à l'Alsace, estime la Chambre de commerce de Strasbourg. L'Allemagne doit faire abandon de tout droit à l'énergie du Rhin, nécessaire à la reconstruction de la France au même titre que la livraison de combustible" (4). Le Pays de Bade renoncerait donc à tous ses droits à l'eau du Rhin sur le tronçon Strasbourg-Bâle. Et la Chambre de commerce de Mulhouse propose la construction de quatre à cinq barrages, représentant une force motrice

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/21 Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 14 février 1919. Le port de Strasbourg veut être assimilé à un port de mer. Cette demande sera satisfaite par la loi du 26 avril 1924, ratifiant la convention de 1923, passée entre la ville de Strasbourg et l'Etat.

(2) Ibidem. Vœux de la Chambre de commerce de Mulhouse exprimés auprès de la Commission des douanes, 30 janvier 1919 : Il faut noter que la liberté de navigation sur le Rhin était consacrée par la Convention de 1868 "oubliée par l'Allemagne". L'article 354-355 du traité de paix ordonne la reconstitution de la commission centrale du Rhin chargée de contrôler l'application de la convention internationale régissant le fleuve.

(3) On envisage de mettre au gabarit de 300 t le canal du Rhône au Rhin.

(4) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/21 Rapport de la Chambre de commerce de Strasbourg à la Commission des douanes, 14 février 1919.

de 500 000 chevaux environ entre ces deux villes. Le premier barrage prévu, celui de Kembs permettrait de supprimer la barre d'Istein, qui constitue un obstacle pour les convois navigant sur le Rhin et de fournir de l'énergie à bon marché à l'Alsace.

Déjà pendant la guerre, D. Mieg s'était préoccupé de faire inclure, dans l'élaboration du traité de paix, des clauses permettant la mise en valeur de la force motrice du Rhin au profit de l'Etat français. Sur ses indications, le comité Siegfried a rédigé les stipulations qui ont servi de base pour cette question aux négociations du traité de Versailles. Les vœux des Chambres de commerce alsaciennes corroborent ce rapport et l'article 358 donne satisfaction aux Alsaciens. La France obtient le droit exclusif de prélever sur le débit du Rhin, l'eau nécessaire pour l'alimentation de canaux, pour l'irrigation et pour la production de force motrice. Toutefois l'exercice de ce droit ne doit pas nuire à la navigation, ni entraîner une augmentation des taxes perçues jusqu'ici. Le traité de paix stipule, en outre que tous les projets devront être soumis à la Commission centrale pour la navigation du Rhin (1).

Les Alsaciens pourront ainsi obtenir la force motrice nécessaire au développement de leurs entreprises industrielles, mais il faudra attendre 1928 pour assister au début des travaux à Kembs !

Lors de la signature de l'armistice, il apparut aussitôt, aux Français comme aux Alsaciens-Lorrains, que la réintégration de l'Alsace et de la Lorraine ne pourrait se faire sans ménager aux industriels et aux commerçants alsaciens une certaine période de transition pendant laquelle ils pourraient écouler librement leurs produits vers l'Allemagne reprenant ainsi les mêmes idées qu'en 1871, lors de l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne (2).

.../...

(1) Société industrielle de Mulhouse : dossier sur Kembs, "l'usine hydroélectrique de Kembs, 1er échelon du grand canal d'Alsace", Mulhouse, 1932, p. 16 à 19. Daniel Mieg, président de la Société industrielle, président de la Société des forces motrices du Haut-Rhin et de la Société d'énergie électrique du Rhin a, dès les débuts, consacré tous ses efforts à la réalisation des projets d'aménagement du Rhin de R. Koechlin.

(2) L'article 11 du traité de Francfort accordait la franchise douanière aux produits alsaciens (à l'exception des produits alimentaires et agricoles) à leur entrée en France.

Le gouvernement introduit, après l'armistice, le régime douanier français dans son intégralité.

Mais malgré ces mesures, les relations commerciales entre l'intérieur de la France et l'Alsace-Lorraine sont encore restreintes, constate Berninger, dans une lettre adressée au directeur de l'Office national du Commerce extérieur à Paris (1). En effet, les commerçants sont attirés par le taux très bas du mark.

André Kiener, président de la Chambre de commerce de Colmar déclare, le 23 novembre 1918, qu'il faut demander à Poincaré, par lettre, "l'ouverture des portes de l'Allemagne pour les produits et vins alsaciens pendant dix ans sans droit d'entrée" (2). Ces vœux se précisent, lors de la réunion du 11 mai 1919, les industriels et les commerçants de la région colmarienne veulent le droit d'exporter en franchise en Allemagne leurs produits pendant dix ans et demandent ensuite une période supplémentaire de cinq ans de droits progressifs. La Chambre de Mulhouse émet le même vœu. Or le traité préliminaire de paix prévoit uniquement cinq ans de franchise. Les Chambres, mécontentes, font des contre-propositions car, indique la Chambre colmarienne "si nous n'obtenons pas cette répartition dégressive sur huit ou dix ans et si nous devons livrer chaque année la même quantité à l'Allemagne, nous ne serons pas à même pour les raisons énoncées d'attendre pendant les deux ou trois premières années les quantités concédées pour l'exportation en Allemagne" (3). La Chambre propose un tarif dégressif calculé à partir des livraisons à l'Allemagne durant les années 1911-1913. La première année on livrerait 50 % des livraisons d'avant-guerre, les deuxième, troisième et quatrième années, 75 %, les cinquième, sixième et septième années, 50 %, les huitième, neuvième et dixième années, 25 %. Sur huit ans, la baisse des quantités livrées à l'Allemagne est également calculée de façon progressive, le total étant égal dans ce cas aussi à 500%. Cette proposition est, d'après les Chambres de commerce alsaciennes, la seule valable car on ne reporterait certainement pas les quantités non livrées au commencement de la période de franchise quinquennale sur la fin de celle-ci. Un

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/81 Lettre de Berninger du 4 février 1919.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 119, Procès-verbal de la Chambre de commerce, 23 novembre 1918.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 115, Procès-verbal de la Chambre de commerce, 11 mai 1919.

tel procédé aurait du reste l'inconvénient d'amener l'industrie locale à donner jusqu'au dernier moment une intensité croissante à son travail pour l'Allemagne et à le couper brusquement quand il aurait atteint son apogée. Pour les Chambres de commerce d'Alsace, il est plus que probable que les lacunes des premières années n'arriveraient pas à être comblées vu que la journée de huit heures, introduite en Alsace, diminue les facultés de travail et que l'industrie textile alsacienne ne peut raisonnablement empiéter sur la faible possibilité d'exportation vers d'autres pays.

Les Chambres préconisent donc un système en deux points. En cas de diminution successive des livraisons annuelles jouissant de la franchise, l'Alsace abandonnerait progressivement son ancien marché de façon plus rationnelle. En second lieu, pour rendre efficace le droit de libre importation en Allemagne concédé à l'Alsace par les préliminaires de paix, il serait nécessaire de voir le gouvernement français établir nettement et d'une manière indiscutable que le droit de libre importation exclut toute application de l'arrêté d'ordre interne pris par l'Allemagne et précisant qu'aucune marchandise étrangère ne peut entrer en Allemagne sans autorisation de la Banque d'Empire et des douanes allemandes (1).

Dans le Bas-Rhin, les revendications sont les mêmes et la Chambre de commerce de Strasbourg demande également un régime provisoire pour permettre à son industrie et à son commerce de trouver, en France et dans les pays alliés ou neutres, une clientèle équivalente à celle qu'elle perd en Allemagne. De telles mesures allègeraient le marché intérieur de produits que l'industrie française fabrique elle-même en quantité suffisante pour sa clientèle indigène ou pour l'exportation.

Afin d'appuyer ses revendications, la Chambre de commerce évoque le problème posé par certaines industries de son ressort, succursales de maisons françaises, installées en Alsace après 1871, afin de desservir le marché allemand comme les fabriques de munitions de chasse, de cigarettes ou de pâtes alimentaires et les distilleries. Elle ne néglige pas non plus le cas des succursales de maisons alsaciennes en France, qui concurrencent la maison-mère.

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 119, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Colmar. Les grands patrons de l'industrie textile alsacienne sont favorables à un tel système.

Certaines initiatives privées d'industriels alsaciens abondent dans le même sens. Les industries des toiles métalliques adressent, par l'intermédiaire de la maison Franck et Cie, une supplique au Commissaire général de la République concernant les relations commerciales de l'Alsace avec l'Allemagne. En effet, les dérogations et les franchises sont indispensables pour les industries de la toile métallique : avant la guerre les fabriques de papier allemand avaient commandé des toiles de dimension spéciale aux industriels alsaciens et ces produits sont invendables en France car les dimensions varient d'une machine à l'autre. Il est de plus nécessaire, pour les industriels alsaciens de chercher en Allemagne, certaines pièces indispensables à la fabrication des toiles, or elles sont soit introuvables en France, soit trop onéreuses. Ils réclament donc "l'entrée en franchise, en Allemagne, pendant seize ans et après ce délai, des droits d'entrée non prohibitifs" (1). Les industriels alsaciens refusent la réciprocité à l'industrie allemande car sa concurrence serait trop forte. Cette disposition doit être également valable pour tous les territoires de l'ancien empire austro-hongrois. Cependant les interventions d'industriels sont rares, ils préfèrent s'en remettre à leur Chambre de commerce.

Le Comité d'études économiques et administratives relatives à l'Alsace-Lorraine était arrivé aux mêmes conclusions que les Chambres de commerce. Il avait également exigé l'entrée en franchise pendant dix ans au moins des produits textiles et viticoles et pendant vingt-cinq ans des produits métallurgiques. Mais le traité de paix réduit la durée de franchise à cinq ans, l'étendant à tous les produits alsaciens-lorrains (2), le maximum étant fixé par la moyenne annuelle des quantités de produits envoyés par les trois départements en Allemagne au cours des années 1911 à 1913.

Les Chambres de commerce d'Alsace-Lorraine, le Syndicat industriel et les associations d'agriculteurs et de viticulteurs n'obtiennent pas entièrement gain de cause et l'article 68 de traité de paix les déçoit plutôt.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/21, Lettre au député Marc Reville, 21 janvier 1919.

(2) Voir annexe n° 3

Alexandre Millerand, dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, Clementel, évoque l'inquiétude de la Chambre de commerce de Colmar devant la durée réduite à cinq ans de la période de franchise. Dans sa réponse à Millerand, Clementel, qui fut président de la délégation française lors des négociations, s'estime satisfait du résultat obtenu car en 1871, la durée du statut particulier de l'Alsace dans le domaine économique n'était que de seize mois et la franchise complète, de quatre mois. Les Chambres de commerce décident donc de se conformer au traité de paix de façon provisoire espérant proroger les articles 68 et 268 lors de l'échéance de cette franchise.

Dans l'exécution des articles 68 et 268 la part qui revient aux Chambres de commerce est considérable. Elles sont chargées de fixer les contingents réservés à chaque produit. Elles ont recours aux déclarations des industriels et des commerçants car la plupart des statistiques de production concernant la période 1911-1913 ont disparu. Mais comme le déclare le président de la Chambre de commerce de Colmar "les bénéficiaires des dispositions du traité de paix conférant la franchise douanière ne doivent pas constituer un droit exclusif des maisons, qui ont travaillé avant la guerre et ont fait leur déclaration en temps utile. Mais il est tout naturel que la Chambre de commerce donne un droit de préférence à ces maisons et qu'en deuxième ligne seulement elle fasse profiter dans la mesure des disponibilités les autres maisons des dits avantages" (1). Des commerçants, qui ont omis de faire la demande en 1919, peuvent ainsi obtenir dans certains cas des contingents, comme ce commerçant de Liepvre qui, en avril 1921, contacte la Chambre de commerce de Colmar pour demander des contingents de coton et de laine. Il n'avait pas fait la demande en 1919 car son usine était, à cette époque, en réfection à la suite des dommages causés par l'occupation et surtout la mise sous séquestre de son entreprise pendant la guerre.

Parfois la Chambre se montre inflexible surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles maisons, installées après la guerre en Alsace. C'est ainsi que la loi n'autorise l'exportation des vins d'Alsace en Allemagne qu'aux maisons qui ont déjà commercé avec l'Allemagne avant ou pendant la guerre.

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Arch. Chambre de commerce de Colmar, 223 J 195, Lettre au président de la Chambre de commerce de Colmar, 18 janvier 1922.

L'application du traité de Versailles et plus précisément des deux articles 68 et 268 autorisant l'entrée en Allemagne de toute marchandise alsacienne-lorraine et de toute marchandise qui a subi en Alsace-Lorraine une manutention ou un finissage lui confèrent une plus-value commerciale sérieuse, est donc difficile. De nombreuses négociations et accords vont être nécessaires entre la France et l'Allemagne pour en régler les modalités.

Mais durant toute l'année 1919, le commerce avec l'Allemagne se fera avec des dérogations, les articles 68 et 268 n'entrent véritablement en vigueur qu'à partir du 10 janvier 1920. Au début les échanges seront très limités car l'Alsace a été durement touchée par la guerre.

C. Les clauses financières : les réparations

Peu de temps après l'armistice, est constituée une Commission d'évaluation des dommages de guerre. Henri Sauner, qui a été chargé de cette commission dans le Haut-Rhin, constate que la réparation des maisons et des exploitations agricoles fut fort lente. Elle n'a été terminée qu'en 1940 ! Les dommages de guerre payés en espèces, notamment lors de la perte du cheptel, ne furent versés aux paysans alsaciens qu'à partir de 1928 et sous forme d'obligations !

Les premiers vœux des agriculteurs alsaciens : la reconstruction et la reconstitution du matériel agricole perdu ou volé n'ont donc pas été satisfaits dans l'immédiat après-guerre. Seule une mission dirigée par Charles Steib, président des commices et par Paul Haeusser, accompagnés par de nombreuses autres personnalités alsaciennes comme le comte d'Andlau, obtient une entrevue avec le président Poincaré (1). Dans le "cahier des doléances" remis au président Poincaré, ils défendent les intérêts des agriculteurs et surtout des viticulteurs alsaciens.

La question des séquestres touche également le monde agricole. En effet pendant la guerre les Allemands ont créé dans les campagnes alsaciennes une grande société de colonisation, sur le modèle de celles fondées en Pologne à la fin du XIXème siècle. Le but de cette société est de morceler les biens enlevés aux Français et de les vendre à des Allemands. En fait,

.../...

(1) Voir supra p. 40.

si la commission a eu le temps de recueillir les terres, elle n'a pas eu le temps de les vendre à des Allemands. Cependant dans certaines régions d'Alsace, les Allemands ont vendu directement les biens des Français, à des paysans du voisinage, en les morcelant, créant ainsi une sorte de "biens nationaux". Un arrêté du Haut-Commissaire décide de rendre aux Français ce qui leur appartient. Dans son rapport à l'Académie d'agriculture, Souchon conseille au gouvernement français de préciser dans le traité de paix, qu'il faut également indemniser les paysans alsaciens.

Les industriels alsaciens ne veulent pas être spoliés. Ils exigent donc des réparations en espèces et en nature. Lors de la visite de Poincaré, en décembre 1918, le président de la Chambre de commerce de Colmar exprime le désir des Alsaciens d'obtenir "la restitution immédiate des moteurs électriques, machines de toute nature et des courroies qui ont été emportés pendant la guerre de l'autre côté du Rhin" (1).

Dans une motion, Emile Muller de Mulhouse demande également la création d'une commission chargée d'évaluer les dommages de guerre dans les usines alsaciennes. Sur ce point les Alsaciens obtiendront vite satisfaction. Mais ils ne recevront que fort tardivement les dédommagements en espèces demandés par Léon Schlumberger, industriel de Guebwiller. En réalité, rien dans le traité de paix n'évoque les réparations des dommages subis par les Alsaciens-Lorrains d'origine ou par des Français mais puisque la réintégration des deux provinces y est stipulée, il va de soi que les réparations dues par l'Allemagne aux Français s'étendent également aux propriétaires alsaciens-lorrains.

Berninger évalue ainsi à 2 450 000 000 francs la somme accordée à l'Alsace au titre de dommage de guerre, dans les quatre années qui suivirent l'armistice. Il constate qu'au 1er octobre 1922, il reste à reconstruire 4 785 immeubles sur les 8 560 totalement détruits pendant la guerre, 69 usines sur 209, et que 80 070 ha sur 383 411 sont encore impropres à la culture (2), mais semble satisfait de la rapidité avec laquelle la reconstruction s'est faite.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/59, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Colmar, 23.11.1918. R. Poincaré, absorbé par ses nombreuses fonctions ne peut recevoir la délégation de la Chambre de commerce haut-rhinoise comme il avait reçu les agriculteurs mais promet de tenir compte des vœux alsaciens dans le traité de paix.

(2) BERNINGER (Erwin) : La situation économique de l'Alsace et de la Lorraine, Strasbourg, 1923, 24 p..

Le traité de paix a-t-il dans l'ensemble respecté les vœux des Alsaciens-Lorrains ? La réponse est positive dans le cas du port de Strasbourg et de l'exploitation du Rhin, mais la France doit se contenter d'un retour aux frontières de 1870 et le traité ne mentionne qu'une occupation de quinze ans avec réduction facultative et progressive de cinq en cinq ans de la rive gauche du Rhin par les troupes alliées. La France doit renoncer à tout projet d'annexion. La question la plus importante, celle des franchises, n'a pas été réglée de façon satisfaisante, aux yeux des Alsaciens-Lorrains, ils espéraient une répartition dégressive des livraisons à l'Allemagne et n'obtiennent qu'une franchise de cinq ans. Les conséquences de l'article 68 sont déjà prévisibles en 1919. Au début de la période de franchise, l'économie alsacienne qui se relève d'une longue guerre, aura du mal à écouler vers l'Allemagne la totalité des contingents qui lui sont impartis. Vers 1924, l'industrie alsacienne enfin rétablie, sera tentée de vendre un maximum de produits en Allemagne afin de profiter de la franchise au lieu de chercher les débouchés extérieurs qui lui seront indispensables le 10 janvier 1925. De nombreux problèmes en découlent et seront examinés lors de négociations ultérieures entre la France et l'Allemagne.

2. Les questions restées en suspens après le traité de Versailles et les relations commerciales entre l'Allemagne et l'Alsace

Deux éléments essentiels dominent les relations entre l'Alsace et l'Allemagne dans l'après-Versailles : l'application des articles 68 et 268 du traité de paix et les négociations en vue de l'élaboration d'un traité de commerce franco-allemand. Les Allemands vont-ils accepter l'article 68 et laisser entrer les produits de l'économie alsacienne sans problème ? Quelles sont les démarches entreprises par les groupes économiques alsaciens afin d'obtenir la prorogation de l'article 68 et quelle sera leur attitude lors des négociations commerciales franco-allemandes qui s'ouvrent en 1924 ?

A. L'application de l'article 68 et les chicanes douanières allemandes

L'application de l'article 68 du traité de Versailles donne lieu à des controverses en Alsace et en Allemagne. Du côté alsacien, on regrette la
...../.....

faiblesse des contingents. Le cas le plus litigieux est celui du vin. En effet comme tous les produits alsaciens, le "vin pouvant entrer en Allemagne en franchise douanière est limité à une quotité strictement déterminée, cette quotité a été répartie entre les maisons, qui ont fait une déclaration d'exportation pour les années 1911, 1912 et 1913" (1) et ces contingents sont limités. Les viticulteurs s'en plaignent amèrement auprès de leurs Chambres de commerce. Un gros viticulteur de Guebwiller, Schlumberger, déclare que "les contingents qui ont été attribués pour l'exportation des vins en fûts et en bouteilles sont insuffisants comme quantité. Le Haut-Rhin notamment a besoin de l'exportation en Allemagne pour l'écoulement de ses bonnes qualités de vin" (2). Les viticulteurs alsaciens espèrent obtenir lors des négociations commerciales engagées entre la France et l'Allemagne dès 1921, la franchise totale des droits. A défaut de cette franchise totale, un régime favorisant les vins en bouteilles, garantis naturels, empêcherait l'Allemagne de faire la revente après mouillage des vins d'Alsace, qu'elle importe, en partie, en fûts pour les traiter chez elle et les vendre à haut prix comme vins de la Moselle et vins du Rhin. L'Allemagne effectue en effet une "concurrence déloyale sur le marché mondial au bon vin d'Alsace profitant même de la latitude que lui donne sa législation sur les vins tandis qu'en France et en Alsace le régime est plus strict" (3).

L'Allemagne de son côté lutte contre l'arrivée des vins, liqueurs et eaux de vie alsaciennes et les groupes de pression alsaciens s'en inquiètent. La Chambre de commerce de Colmar, appuyée par le directeur des Services du commerce et de l'industrie, Berninger adresse une lettre au ministre des Affaires étrangères afin qu'il prenne des mesures contre l'extension du monopole industriel de l'alcool en Allemagne et la création d'un monopole des importations d'alcool. Schlumberger de Guebwiller, s'adresse à la Chambre de commerce de Colmar afin qu'elle appuie une de leurs démarches auprès

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 174, Lettre de J. Krauss à la Chambre de commerce de Colmar, 12 juin 1920.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 174, Lettre de l'administrateur des domaines viticoles Schlumberger de Guebwiller au président de la Chambre de commerce de Colmar, 20 août 1924.

(3) Ibidem. La législation allemande permet le mouillage et le sucrage des vins. Ceux d'Alsace, plus acides que les autres étaient recherchés car on pouvait y ajouter une quantité plus importante de sucre. En France, le mouillage est interdit et l'ensemble des viticulteurs alsaciens tenait à conserver la législation locale, car elle leur aurait permis de lutter contre les vins de Moselle et du Rhin.

du ministre de l'Agriculture : les vins allemands, en raison du cours actuel du mark, peuvent être offerts en France à des prix défiant toute concurrence. Ils pénètrent en France sans aucune considération de leur pureté alors que les vins d'Alsace ne trouvent accès au marché français que s'ils sont absolument purs.

Le Syndicat des distillateurs et liquoristes d'Alsace et de Lorraine signale également à la Chambre de commerce de Colmar le danger que représente le projet de loi déposé en Allemagne sur le monopole des eaux de vie. L'Etat allemand aurait, si le projet était ratifié, le droit exclusif d'importer les eaux de vie, bafouant ainsi l'article 68 du traité de Versailles.

Les réactions des Chambres de commerce ne se font pas attendre. Celle de Colmar est, par principe, comme toutes les Chambres de commerce alsaciennes, opposée à tout protectionnisme à outrance. Elle rejette donc les propositions de Schlumberger mais estime, en revanche, qu'il y a lieu d'attirer l'attention du directeur des Services du commerce et de l'industrie, E. Berninger, sur l'anomalie créée par l'introduction de la loi française sur le mouillage. Elle demande également que l'entrée en Alsace des vins allemands, rendue très facile par le jeu des changes, soit subordonnée à la présentation d'un certificat d'origine attestant la pureté absolue ou le degré de mouillage du vin importé. Berninger donne suite à cette requête et alerte le ministère des Affaires étrangères. L'ambassadeur de France à Berlin est ainsi chargé d'empêcher le vote de la loi sur les eaux de vie.

Le gouvernement allemand essaie d'entraver l'application des articles 68 et 268 de façon officieuse. Quand on lui en fait le reproche, le secrétaire d'Etat au ministère de l'Economie publique, Trendelenburg, déclare que "le traité a imposé uniquement à l'Allemagne l'obligation de laisser entrer les marchandises en franchise de droits mais l'Allemagne n'a pas pris d'engagement de les acheter" (1). Avec tact, le représentant français, Jacques Seydoux (2) et l'expert alsacien, Fernand Herrenschmidt (3) constatent qu'il n'y a pas, en effet, manquement de l'Allemagne à ses engagements
.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/49, 6ème séance de la commission préparant le traité de commerce franco-allemand, 10 octobre 1924, intervention du représentant allemand, Trendelenburg.

(2) Jacques Seydoux est sous-directeur des affaires commerciales au Quai d'Orsay.

(3) Fernand Herrenschmidt (1865-1938) fut président de la Chambre de commerce de Strasbourg de 1919 à sa mort.

mais que les exportateurs alsaciens-lorrains ont rencontré, dès 1920, de grosses difficultés afin de faire appliquer l'article 68. De 1920 à 1925, les chicanes allemandes se multiplient et le gouvernement français a dû faire intercéder à plusieurs reprises son ambassadeur à Berlin. Ces interventions s'avèrent parfois efficaces. C'est ainsi qu'en avril 1920, le gouvernement allemand informe, par note diplomatique, le gouvernement français de son changement d'attitude : "le ministère des Finances d'Empire a enjoint à tous ses bureaux régionaux (Landesfinanzämter) de se conformer à l'article 268 du traité de paix et de rembourser les droits de douane, prélevés depuis le 11 janvier 1920 sur les envois devant bénéficier de la franchise des droits de douane" (1). Mais à côté d'un rappel à l'ordre, combien de chicanes administratives subsistent encore de 1920 à 1925 !

Le gouvernement allemand orchestre bien souvent officieusement des campagnes de presse contre les produits de l'ancien Reichsland. Des journaux allemands prétendent que, sous le couvert des certificats bleus délivrés par les Chambres de commerce alsaciennes-lorraines, des marchandises françaises et non alsaciennes entre indûment en franchise. Bien souvent, les autorités douanières allemandes saisissent ce prétexte pour renvoyer les produits alsaciens en contestant leur origine. Dès 1921, les Münchener Neueste Nachrichten font paraître des articles contre les produits français, certains de ces articles sont de nature officielle. L'un d'entre eux, paru en avril 1921, et intitulé Marchandises des pays ennemis dans les buffets de gare (2) nous apprend que "le ministre d'Empire des Chemins de fer a décrété une ordonnance défendant la vente dans les buffets de gare allemands de toutes les marchandises étrangères" (3). Plus précise encore est cette lettre d'un correspondant allemand à un commerçant mulhousien annonçant que le "boycottage des marchandises alsaciennes est maintenant exécuté strictement" (4).

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce, 223 J 194, Lettre de Berninger au président de la Chambre de commerce de Colmar, 14 avril 1920.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/12, Article des Münchener Neueste Nachrichten, 12 avril 1921.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem. Article du Lorrain, 2 juin 1921.

De puissants groupes de pression allemands interviennent en faveur de ce boycott. Avant la signature du traité de paix, ils avaient déjà fait connaître aux autorités allemandes leur hostilité à l'attribution de la franchise douanière. La *Handelspolitische Kommission der deutschen Baumwollindustrie* y voyait un danger pour l'Allemagne : les produits alsaciens envahiraient l'Allemagne par suite de la chute du mark (1). La *Vereinigung Deutscher Stoff Druckerei* de Berlin craignait un redressement trop rapide de l'industrie cotonnière alsacienne (2). Ces craintes se justifiant, les entreprises allemandes participent au boycott. La ligue économique de Hesse septentrionale est farouchement opposée à tout commerce avec la France, elle est suivie par de nombreuses Chambres de commerce allemandes. Ainsi celle de Stuttgart, qui, en juin 1921, boycotte les vins alsaciens, à l'instigation du ministre du travail wurtembourgeois !

L'occupation du bassin de la Ruhr par les troupes françaises et belges entraîne une levée de boucliers générale en Allemagne. Tous les groupes allemands font de la résistance passive et à partir de 1923, les produits français et alsaciens malgré les articles 68 et 263 du traité de Versailles sont rejetés. Les *Münchener Neueste Nachrichten* décrètent : "A bas toutes les marchandises françaises et belges !" (3). Et l'association des représentants de commerce allemands pour les vins et spiritueux considère que "l'acte de brigandage de Poincaré dans la Ruhr force toutes les classes allemandes à la défense ! Aussi longtemps que durera l'oppression contraire à tous les droits de l'Allemagne, il est un devoir patriotique pour la totalité du commerce des vins allemands de ne plus importer aucun vin français, aucun vin à distiller, aucun champagne, aucun cognac ou autre spiritueux français" (4). Les maisons allemandes, qui manqueront à ce boycottage seront mises au pilori.

Ces chicanes ne se limitent pas à un simple rejet des marchandises alsaciennes, les douanes allemandes font de l'excès de zèle et en 1924 cette résistance passive des autorités allemandes n'a pas cessé. D'après la Convention franco-allemande du 29 décembre 1923, au moment de la présentation
.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, R⁸⁵ 942. Lettre de la *Handelspolitische Kommission der deutschen Baumwollindustrie* au Reichsministerium des auswärtigen Handelspolitischen Abteilung, 30 mars 1919.

(2) Bundesarchiv Koblenz, R⁸⁵ 942. Lettre de la *Vereinigung Deutscher Stoff Druckerei* à l'Auswärtiges Amt, 30 avril 1919.

(3) *Münchener Neueste Nachrichten*, 4 avril 1923.

(4) *Deutscher Distillateur Zeitung*, 13 février 1923.

de la marchandise au bureau douanier allemand, la marchandise et le certificat d'origine bleu doivent être présentés simultanément" (1). Or pour plus de commodité, les commerçants alsaciens envoyaient la marchandise à petite vitesse et les certificats d'origine bleus, sous pli recommandé, deux à trois jours plus tard, certificat et marchandises arrivant ainsi à bon port le même jour. A partir de septembre 1924, les douaniers allemands exigent que les certificats bleus accompagnent effectivement la marchandise. Pour résoudre ce problème qui entrave beaucoup le commerce alsacien dont les marchandises sont souvent bloquées par les douaniers allemands, le gouvernement français fait intervenir son ambassadeur à Berlin, Margerie, auprès de la Wilhelmstrasse et du ministère des Finances du Reich. Un mois plus tard, le président du Conseil français peut écrire à Berninger que les Allemands sont d'accord pour laisser entrer les marchandises alsaciennes-lorraines en franchise douanière jusqu'au 10 janvier 1925 même si les certificats d'origine ne sont pas toujours joints aux lettres de voiture.

A côté des tracasseries administratives, il faut aussi signaler la solidarité des entreprises allemandes. La Chambre de commerce de Mulhouse note la baisse des commandes en 1923 et la mauvaise foi des clients allemands qui cherchent à créer des ennuis et des pertes à leurs fournisseurs alsaciens, soit en annulant des marchés, soit en refusant le paiement des dettes arriérées, soit encore en refusant de prendre livraison des marchandises, qui se trouvent déjà à destination.

Cette même Chambre, en accord avec les Chambres de Colmar, Strasbourg et Metz, rédige un dossier destiné au ministre de Commerce et de l'Industrie. Il renferme les doléances des industriels alsaciens-lorrains : "L'Allemagne et surtout le gouvernement allemand ont réussi à saboter les précieux avantages réservés à l'industrie et au commerce des trois départements désannexés" (2). La Chambre de commerce constate que les ventes de laines et de filés ont accusé une baisse de 50 % par rapport à 1922, les tissus de laine de 80 %, les cotons et filés de 75 %, les tissus de coton de 60 % et les produits chimiques de 60 %. Seules les ventes de vins n'ont pas baissé.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, 1L 70/22 Lettre du Commissaire général de la République au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 20 septembre 1924.

(2) Arch. munic. Mulhouse F II, 1, année 1924. Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Mulhouse.

Cette diminution des ventes en Allemagne se remarque également quand on étudie la demande de certificats d'origine de 1919 à 1923. :

1919 (°)	13 989
1920	30 901
1921	53 157
1922	26 157
1923	13 953

(1)

(°) pour 7 mois

Les Chambres de commerce alsaciennes et lorraines demandent donc, dès 1923, la prolongation des effets des articles 68 et 268 car les buts visés par le traité de Versailles n'ont pu être atteints par suite du boycott allemand des marchandises alsaciennes-lorraines, de la baisse du mark et des problèmes de change qui en découlent.

B. La lutte en Alsace pour la prorogation de l'article 68

Le 16 septembre 1924, lors de la visite du ministre du Commerce et de l'Industrie, Raynaldy, à Mulhouse, le président de la Chambre de commerce de Mulhouse lui remet un mémoire : "Nous demandons non pas comme une faveur, mais en compensation du fait que les articles 68 et 268 du traité n'ont pas joué normalement, non pas dans un intérêt particulariste, mais dans l'intérêt général de l'industrie française, qui est d'accord avec nous, la prolongation la plus longue possible du régime spécial accordé aux produits alsaciens. Nous n'ignorons pas d'ailleurs qu'en Allemagne, les milieux commerciaux, les consommateurs en somme, désirent également cette prolongation,

.../...

(1) Arch. munic. Mulhouse F II, i, année 1924. Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Mulhouse.

Graphiques I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX.

parce qu'ils ont besoin de nos marchandises, parce qu'ils redoutent les exigences de l'industrie allemande le jour, où elles leur feront défaut, ou bien où elles seront frappées de droits d'entrée exagérés" (1).

Les Chambres de commerce arguent de l'article 280 qui prévoit la possibilité de proroger le régime de contingentement, à condition que le conseil de la Société des Nations décide cette prorogation, pour une période subséquente, avec ou sans amendement, et en donne notification à l'Allemagne, douze mois au moins avant l'expiration de la première période quinquennale (2).

Mais en réalité, les Alliés avaient admis comme possible ou même probable la prorogation des garanties incluses dans les clauses de caractère général mais contestaient et n'avaient fini par admettre que de mauvaise grâce, la durée de cinq ans inscrite pour le régime spécial de l'Alsace-Lorraine, dans l'article 268. Le maintien de cet article s'avère donc fort difficile. Et pourtant les industriels alsaciens-lorrains et les autres industriels français réclament ensemble cette prorogation, depuis le printemps 1923, en faisant des démarches pressantes. Une demande des quatre Chambres de commerce des régions désannexées, soutenue par les élus locaux, provoque même, le 17 juillet 1923, une réunion interministérielle fort importante, où les représentants des deux provinces et ceux de l'industrie et du commerce de la France purent faire connaître leur opinion. Un mémoire est adressé au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le 11 août 1923. A la suite de cette réunion, le ministre du commerce laisse le ministre des Affaires étrangères "responsable de prendre les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir la prorogation du régime commercial institué par le traité" (3) "Ce régime est un élément nécessaire de restauration" (3). Mais le président du Conseil, Herriot, s'oppose à toute prolongation malgré les démarches du ministre du Commerce.

.../...

(1) Arch. munic. Mulhouse F II, i, année 1924. Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Mulhouse.

(2) Arch. nat. F¹² 8 864, Note au ministre du Commerce et de l'Industrie, décembre 1924. Art. 280 : Les obligations imposées à l'Allemagne par le chapitre I et par les articles 271 et 272 du chapitre II ci-dessus cesseront d'être en vigueur cinq ans après la mise en vigueur du présent traité à moins que le contraire résulte du texte.

(3) Arch. nat. F¹² 8 864. Ibidem.

Les pressions alsaciennes sont cependant très fortes, Berninger entre, en personne, dans la lutte. Dans une lettre adressée au ministère, il déclare que l'Alsace a absolument besoin de conserver son débouché en Allemagne. La récession conjoncturelle des années 1923-24 d'une part, la politique d'autre part, l'ont empêché de trouver des débouchés dans les Balkans, en Russie, Turquie, Pologne et Autriche. Comme entre la France, la Belgique et le Luxembourg, il n'existe pas de tarif préférentiel, les industriels alsaciens voient de nombreux pays fermés à leurs produits. Un autre argument de politique intérieure française est avancé par Berninger, les produits textiles alsaciens risqueraient de concurrencer l'industrie du Nord de la France, qui se relève à peine des destructions de la guerre. Les députés du Nord sont d'ailleurs tout disposés à intervenir en faveur de l'Alsace. Berninger constate également que la Grande-Bretagne a tout intérêt à voir proroger le statut de franchise, en Alsace, car les produits alsaciens risqueraient de concurrencer les produits locaux, dans une Grande-Bretagne de tradition libre-échangiste. En réalité, cet argument est de peu de poids quand on sait que la Grande-Bretagne envisage un droit de 30 % ad valorem sur les tissus de laine français.

Les idées économiques des industriels alsaciens s'opposent aux théories plus protectionnistes des Allemands. Le président de la Chambre de commerce de Strasbourg, dans un discours fait lors de la venue du ministre Dior, déclare avec emphase : "Nous avons toujours préconisé une politique aussi libérale que possible. Le commerce ne peut en effet vivre et grandir que si les transactions et spécialement les importations et les exportations jouissent d'un maximum de libertés et sont soumises à un minimum de règlements et de taxes" (1). En réalité les Chambres de commerce du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que le puissant Syndicat industriel sont sincèrement et foncièrement libre-échangistes.

Le gouvernement français cédant à ces pressions demande à la direction des Services industriels et commerciaux d'Alsace et de Lorraine de faire une enquête auprès des commerçants alsaciens afin que les délégués français, lors des négociations franco-allemandes, aient la possibilité d'obtenir pour

.../...

(1) Journal d'Alsace et de Lorraine, 14 novembre 1923. "Autour de la visite de Dior", discours de Herrenschildt.

les produits alsaciens concernés des concessions sur le tarif douanier actuel. L'enquête menée avec le plus grand soin donne les résultats suivants :

PRODUITS CONCERNES	POUR PROROGATION ART. 68	MOTIF INVOQUE
Soie, filés	NON	Les droits de douane sont peu élevés.
Rubans en soie	OUI	La chute du mark et le boycott allemand
Tissus pure soie	OUI	La production allemande ne suffit pas aux besoins des Allemands
Tissus mi-soie	OUI	Idem.
Laine peignée	OUI	Par suite du boycott et de la chute du mark les producteurs alsaciens n'ont pu profiter de l'art. 68
Tissus pure laine	OUI	Idem (sabotage article 68).
Coton, filés	OUI	Les quantités de filés non écoulés en Allemagne ne trouvent pas de débouchés en France, il faut rattraper les pertes de 1923.
Coton, fil à coudre	OUI	Il faut compenser le boycott.
Tissus de coton écrus	OUI	Il s'agit de compenser le boycott et l'Allemagne est le seul débouché car le marché français est saturé.

PRODUITS CONCERNES	POUR PROROGATION ART. 68	MOTIF INVOQUE
Coton, déchets de coton, fil de lin, fil de jute	OUI	Il s'agit de compenser le boycott et l'Allemagne est le seul débouché car le marché français est saturé.
Confection, lingerie pour dames-enfants	OUI	On connaît les goûts de la clien- tèle allemande.
Légumes secs	OUI	Si on perd ce débouché, l'Allemagne pratiquera le dumping en France.
Houblon	OUI	Il faut conserver ce débouché si- non les planteurs abandonneront cette culture.
Bois	OUI	Le marché français est saturé.
Liqueurs, eaux de vie	OUI	Il faut compenser le boycott, ce débouché est indispensable.
Vins mousseux	OUI	Idem.
Tabac	OUI	On n'a pas profité de la franchise car l'intérieur du pays réclamait du tabac, on veut en profiter à pré- sent.
Chaux, plâtre	OUI	Il est plus rentable de vendre à l'Allemagne (frais de transport moindres).
Machines, voitures	OUI	Les pièces détachées alsaciennes sont nécessaires pour les machines allemandes, on veut vendre des au- tomobiles alsaciennes en Allemagne.
Goudron de houille	OUI	L'exportation de ce produit est interdite en France.

.../... (1)

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 175 : En-
quête sur les contingents à accorder à l'Alsace-Lorraine après le 10 janvier 1925.

Les Chambres de commerce rassemblent ces renseignements et établissent ainsi une liste de priorité des produits alsaciens-lorrains pour lesquels le besoin d'un régime préférentiel de courte durée paraît le plus nécessaire :

- . Première urgence : filés de coton, tissus entièrement en laine, tissus de coton, filés de laine, tissus partiellement en laine, tissus pure soie, tissus partiellement en soie, corderie, tissus de jute, vins, cuirs.
- . Deuxième urgence : bois, eaux de vie, pâtes alimentaires, amidon, houblon, savon, huile et graisses minérales, machines.
- . Troisième urgence : papiers, déchets de coton, conserves alimentaires, confiserie (1).

On peut distinguer en fait deux grandes catégories de produits dont l'entrée en franchise soit réclamée par les industriels alsaciens-lorrains : les produits textiles et les vins. Ces produits avec le bois et les cuirs intéressent aussi bien l'industrie de la Haute que celle de la Basse-Alsace et le sénateur du Haut-Rhin, le général Bourgeois, dans un article paru dans le Nouveau Journal de Strasbourg, évoque à son tour les problèmes, qui découleraient de la suppression des franchises douanières. "Premièrement, la production des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ne trouvant plus le débouché qu'elle avait jusqu'ici, fera une terrible concurrence à la région roubaisienne pour les tissus de laine et à la région des Vosges pour les tissus de coton. Deuxièmement, il se produira en Allemagne, un développement rapide et considérable de l'outillage pour remédier au manque d'importation et cet accroissement de la puissance industrielle allemande, portera comme il est facile de s'en rendre compte, un préjudice considérable aux intérêts de toute notre industrie nationale" (2).

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 190
Liste de priorité des produits alsaciens-lorrains, 25 octobre 1924.

(2) Nouveau Journal de Strasbourg, 3 août 1924, article du général Bourgeois : Le régime commercial franco-allemand.

Avant l'ouverture des négociations économiques, une réunion des présidents des quatre Chambres de commerce concernées a lieu en présence du ministre du Commerce Raynaldi, et des grands groupes de pression alsaciens, partisans de la prorogation de l'article 68 du traité de Versailles.

Le gouvernement français bien renseigné sur les desiderata des Alsaciens-Lorrains en matière commerciale, engage les négociations, dès octobre 1924, avec l'Allemagne. Son but est d'arriver à un résultat concret avant l'échéance du 10 janvier 1925. Le chef de la délégation française, Seydoux, a choisi parmi les experts un Alsacien, Herrenschmidt. Le président de la Chambre de commerce de Strasbourg va ainsi pouvoir défendre devant la délégation allemande, dirigée par Tredelenburg, les intérêts des Alsaciens.

C. Les négociations commerciales entre la France et l'Allemagne jusqu'à l'échéance du 10 janvier 1925

Les exportateurs alsaciens avaient, quinze jours avant l'ouverture des négociations économiques entre les gouvernements français et allemand, exposé, dans un rapport en cinq points leurs arguments essentiels, en vue de la prorogation d'un régime préférentiel :

- 1° La suppression aux dates du 10 et du 22 septembre 1924 du régime douanier rhénan lèserait gravement les Alsaciens car ce régime offrait de nombreux avantages réglementaires et tarifaires.
- 2° La perspective de la mise en vigueur, sans atténuation suffisante, en faveur de la France, du nouveau tarif belgo-luxembourgeois, aurait des conséquences néfastes sur le commerce entre les provinces désannexées et ces deux pays.
- 3° La supposition que le gouvernement du Reich fera durer les négociations jusqu'à la fin 1924 peut empêcher les exportateurs alsaciens et lorrains de prendre des dispositions utiles avant le 10 janvier 1925 en vue de la période ultérieure.
- 4° On interprète le discours de M. Clementel, ministre des Finances dans un sens favorable aux Alsaciens en évoquant son allusion à une prorogation de deux ans.

- 5° Les Alsaciens craignent une augmentation des prix des denrées alimentaires, consécutive à la médiocrité persistante de notre change et surtout un chômage partiel au printemps au cas où la production industrielle alsacienne et lorraine viendrait à se ralentir.

Le gouvernement a invité les industriels de la région à assister comme experts aux réunions préparatoires à Paris. Berninger constate que le nombre des experts français officiels et de leurs accompagnateurs est devenu si grand, qu'il ne semble guère possible de refuser à un intéressé alsacien ou lorrain d'assister à des réunions de ce genre... Dans une lettre adressée à André Kiener, il remarque que "la représentation alsacienne est très forte dans le collège des experts du textile" (1) et propose M. de Langenhagen pour la chapellerie. Il évoque également la venue à Paris de Burckard, expert en vins, qui est chargé d'assister le maire de Sey, Pichon.

Berninger contacte encore d'autres industriels alsaciens pour la céramique, l'outillage et la minoterie et conseille aux experts d'entrer en relation avec lui au ministère du Commerce.

Ces négociations ont également été préparées avec soin du côté allemand. Les chicanes qui ont pour but d'entraver le bon fonctionnement de l'article 68 se poursuivent. Le gouvernement allemand essaie de prouver que les Alsaciens-Lorrains font entrer frauduleusement, en Allemagne, des produits venus de l'intérieur de la France. Le commissaire spécial de Strasbourg, après une discrète enquête, démontre que "les bruits répandus sont exagérés, intéressés et dénués en partie de vérité ; qu'ils sont la conséquence de rivalités commerciales et de jalousies" (2). Les grossistes alsaciens n'ont aucun intérêt à expédier, en Allemagne, des tissus et autres produits de l'intérieur puisqu'ils peuvent se les procurer sur place. Il semble que les fraudes de cette sorte, aient été assez limitées du fait même de la surveillance rigoureuse exercée par les Chambres de commerce, lors de la délivrance des certificats d'origine, et par les douanes allemandes.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/53 Rapport de Berninger au président de la Chambre de commerce de Colmar, 9 décembre 1924.

(2) Arch. nat. F¹² 8 865, Lettre du chef de la Sûreté au procureur de la République, 14 janvier 1924.

En Allemagne, même dans les régions limitrophes les plus touchées par le commerce franco-allemand, les réactions sont diverses. Les régions les plus favorables à l'Alsace-Lorraine sont la Bavière et la Saxe car la puissante industrie sidérurgique de Saxe et les industries chimiques et alimentaires de Bavière n'ont rien à craindre de l'arrivée de produits alsaciens, plutôt complémentaires que concurrents de leurs activités industrielles. Au Pays de Bade en revanche, on essaie d'exercer sur les Alsaciens-Lorrains des pressions. Les Badois, dans leur presse, vont jusqu'à suspecter le patriotisme français des Alsaciens-Lorrains et insinuent, pour les conduire à cesser leur campagne en faveur de la prorogation de l'article 68, qu'ils désirent au fond de leur coeur le retour à la "douce mère-patrie allemande".

La Deutsche Allgemeine Zeitung exprime dans ses lignes l'opinion des milieux populaires allemands face aux négociations franco-allemandes. Selon elle, il y a incompatibilité entre le système commercial français et les nécessités de la vie économique alsacienne. "Que les conditions de la vie économique française et les exigences des deux provinces délivrées soient souvent, on pourrait dire totalement, incompatibles, voilà, constate-t-elle, ce qui pour beaucoup est une nouveauté" (1). La seule solution serait de traiter l'Alsace en une "région économiquement autonome", en province "effectivement étrangère" (2). Car au principe centralisateur français, s'oppose l'organisation quasi fédérative de l'Allemagne. Grâce au libre jeu des forces économiques dans l'Union douanière (Zollverein), l'Alsace-Lorraine avait retrouvé sa prospérité. "Dans la camisole de force de l'organisation française, elle étouffera et retombera dans l'état, où elle se trouvait sous le premier régime français avant l'annexion de 1871" (3). Si l'assimilation économique est réalisée, le même journal prévoit la mort des industries alsaciennes et pleure les résultats effrayants de la soi-disante libération. La ruine de l'économie alsacienne rapprochera, espère-t-il, les Alsaciens-Lorrains de la mère-patrie allemande.

Les journaux de droite allemands, dans leur grande majorité, escomptent également des difficultés économiques non seulement en Alsace mais aussi dans le reste de la France puisque la production alsacienne sera re-

.../...

(1) Deutsche Allgemeine Zeitung, 4 novembre 1924.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

jetée vers le marché français. Ils jubilent, déclare un Alsacien dans une lettre adressée au ministre du Commerce, "à l'idée que cela refroidira les sentiments des Alsaciens-Lorrains et conduira à la désintégration des territoires réunis en 1918" (1).

Du côté des importateurs allemands, la tendance est différente, comme le note, dans son rapport, l'agent commercial près du Consulat de France à Francfort sur le Main, Fernand Mommeja. Il constate en effet, un antagonisme de plus en plus important entre la fabrique, d'une part, l'acheteur en gros et le consommateur d'autre part. La fabrique veut dominer le marché du textile en Allemagne et imposer des prix exorbitants. A ce puissant cartel, s'opposent les milieux des importateurs allemands qui restent fidèles à leurs fournisseurs alsaciens puisque, comme le constate La Gazette de Francfort, "il y a encore en Alsace des commandes allemandes jusqu'en mai" (2).

L'industrie textile alsacienne entièrement tournée vers l'Allemagne et très préoccupée par ses fournitures à ce pays, n'avait pas jusqu'en 1925, éprouvé le besoin de vendre ses produits sur les autres marchés étrangers. La perte de cette position avantageuse pour les Alsaciens est accueillie avec une vive satisfaction "non seulement par les industriels allemands traitant le coton et la laine mais aussi par les industriels concurrents des autres pays (3).

L'Angleterre attend surtout, avec impatience, la suppression de ce régime de faveur qui rendait inefficace le principe de la nation la plus favorisée. En Allemagne dans tous les milieux, on reconnaît aussi, que la mise à l'écart du textile alsacien renforcera la situation de l'industrie allemande, concentrée en cartels et c'est pourquoi, cette industrie ne désire plus le maintien du régime privilégié du traité de Versailles. Et pourtant, Fernand Mommeja constate que le consommateur allemand s'orientera difficilement vers de nouvelles sources d'approvisionnement car les articles alsaciens et surtout les étoffes imprimées sont de première qualité

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/36, Lettre adressée au ministre du commerce, 1924 (s. date plus précise).

(2) Archt nat. F¹² 8 865, Lettre datée du 20 janvier 1925.

(3) Arch. nat. F¹² 8 865, Rapport de l'agent commercial de Francfort/Main : Le marché franco-allemand et la suppression des contingents alsaciens lorrains, 1924.

et leur absence gênera beaucoup les importateurs allemands habitués à cet article depuis des dizaines d'années.

Les conditions sont donc peu favorables à la prorogation du système de franchise. Du côté allemand, l'opposition est forte. Le gouvernement allemand veut que les négociations se fassent sur un pied d'égalité et qu'il y ait réciprocité, ce qui n'était pas le cas lors de la rédaction de l'article 68 du traité de Versailles. Les Français ont certes beaucoup d'arguments à avancer en faveur de la prorogation mais ils ne peuvent invoquer l'article 280 puisqu'il ne concerne pas véritablement les articles 68 et 268.

Le sujet n'est véritablement abordé que le 7 octobre 1924, les négociations ayant été officiellement ouvertes le 1er octobre. La délégation allemande dirigée par Trendelenburg rencontre la délégation française conduite par des hauts fonctionnaires du ministère du Commerce comme Serruys et du ministère des Affaires étrangères comme Seydoux.

Les représentants français expliquent aux Allemands que la cessation brusque du courant de commerce entre l'Alsace-Lorraine et l'Allemagne serait préjudiciable pour les acheteurs allemands et demandent une prorogation dégressive de courte durée. Trendelenburg promet de soumettre la question à sa délégation et propose de remettre la discussion de ce problème. Il est véritablement abordé lors de la séance du 10 octobre 1924 et Trendelenburg, au nom du gouvernement allemand, refuse la prorogation. Il renouvelle ce refus le 24 novembre 1924. Les motifs invoqués par la France ne sont pas valables. En effet "la demande française a été motivée par le souci d'éviter un arrêt brusque du trafic actuel et par le fait que la production alsacienne-lorraine n'a pas pu dans les années depuis la fin de la guerre, faire usage du droit que lui avait reconnu le traité de Versailles, dans la mesure où ceci avait été prévu" (1).

Evoquant un entretien avec le ministre du Commerce français, Raynaldy, Trendelenburg ajoute que le "gouvernement allemand ne pouvait considérer ce point de départ comme vrai et qu'il était obligé, en conséquence, de refuser les contingents alsaciens-lorrains en tant qu'ils étaient réclamés comme une question de principe... J'ai rappelé à nouveau dans l'entretien

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/49, Négociations franco-allemandes 24 novembre 1924.

sus-visé, les objections que j'avais déjà signalées à plusieurs reprises comme l'octroi de contingents en franchise douanière, difficultés qui se produiront aussi bien dans le domaine de la politique commerciale extérieure que dans celui de l'économie intérieure allemande. De plus, ajoute Trendelenburg, d'autres pays pourraient demander des droits analogues à ceux accordés aux importateurs alsaciens-lorrains en Allemagne" (1).

Trois jours auparavant, lors d'une conversation entre les présidents des délégations françaises et allemandes, Trendelenburg avait fait remarquer à Raynaldy que ce privilège pourrait être réclamé par des pays concurrents et plus précisément par "la Belgique, le Luxembourg, la Tchécoslovaquie en ce qui concerne les industries du fer; par l'Angleterre, la Suisse, la Tchécoslovaquie en ce qui concerne les industries textiles; par l'Italie, le Portugal et la Grèce en ce qui concerne les vins" (2). L'argument avancé par Trendelenburg est, en effet, fort recevable. Les nations avec lesquelles l'Allemagne a entrepris des négociations en vue de traités de commerce, seraient défavorisées si l'Alsace et la Lorraine gardaient un régime douanier privilégié. L'*Association des viticulteurs d'Alsace* avait prévu ce refus puisque dans une lettre adressée au président du Conseil, elle proposait en cas d'échec des négociations sur la prorogation de l'article 68, de demander uniquement "la tarification minima accordée par l'Allemagne aux vins rouges originaires d'Espagne" (3).

Trendelenburg reste intraitable et reporte sans cesse les négociations sur les contingents alsaciens préférant étudier cette question lors des discussions portant sur les articles du tarif allemand. Or ce tarif n'est pas encore véritablement terminé et le gouvernement allemand estime que l'ancien tarif ne saurait protéger l'Allemagne.

Le 30 décembre 1924, les délégués et les experts français et allemands se séparent sans qu'aucun accord, même provisoire n'ait été conclu. La rupture n'est pas complète, déclare Trendelenburg, lors d'une conférence de presse faite à Paris, deux jours après l'échéance du 10 janvier 1925 : "Il ne saurait être question pour le moment d'une guerre des tarifs. Les négoc-
.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/49, Négociations franco-allemandes, 24 novembre 1924.

(2) Arch. nat. F¹² 8 863, Conversation entre les présidents des délégations françaises et allemandes, 21 novembre 1924.

(3) Arch. nat. F¹² 8 865, Lettre de l'association des viticulteurs au président du Conseil, 10 octobre 1924.

ciations vont en effet continuer" (1). Cependant, ajoute-t-il, "le gouvernement allemand repousse tout régime provisoire et désire arriver dès que possible à la conclusion d'un accord définitif. Les difficultés, qui ont surgi, proviennent du fait que la France veut négocier sur la base de son nouveau tarif douanier. Le 10 janvier, la France a perdu toutes les facilités que lui donnait le traité de Versailles. Les marchandises alsaciennes-lorraines sont soumises aux droits actuels et aux interdictions d'importation" (1).

Trendelenburg rend donc la France responsable de l'échec des négociations, selon lui l'Allemagne a fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Stresemann reprendra ce même argument quelques mois plus tard. Pour lui, "le lent progrès des négociations trouve une explication dans le fait qu'avec la France, les relations sont rendues particulièrement difficiles par suite de la nécessité d'écoulement de la production d'Alsace-Lorraine et par suite de l'incorporation provisoire du domaine de la Sarre au territoire douanier français... (2).

La question de la franchise douanière des produits alsaciens-lorrains a donc lourdement pesé sur les négociations franco-allemandes. Le 10 janvier 1925, à l'échéance de l'article 68, aucune solution n'a encore été trouvée et les barrières douanières se ferment aux produits des deux provinces désannexées. Cette date marque une rupture très importante dans la vie économique de l'Alsace et de la Lorraine, rien ne sera plus comme avant et les deux provinces vont être obligées de se tourner vers le marché français, même si elles gardent l'espoir de voir les négociations aboutir à un résultat concret.

3. Le sort des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine et des mines de potasse

En vertu de l'article 67 du traité de paix, le réseau de chemins de fer alsacien-lorrain est incorporé dans le domaine public de l'Etat par

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 9 203, Déclaration de Trendelenburg aux journalistes allemands, à Paris, 12 janvier 1925.

(2) Arch. nat. F¹² 9 210, Discours de Stresemann, 19 mai 1925.

suite de la désannexion de l'Alsace et de la Lorraine (1). L'article 74 du traité autorise également le gouvernement français à placer les mines de potasse appartenant à des Allemands sous séquestre (2). Quel va être l'impact de ces deux mesures sur les relations entre l'Alsace, l'Allemagne et la France ? Les Allemands se sont-ils désintéressés du sort du réseau ferré alsacien et des mines de potasse après leur retour à la France ?

A. La question des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

En 1918, l'Allemagne doit rendre à la France un puissant réseau de voies ferrées s'élevant à 2 248 kilomètres (3). Les Allemands ont privilégié la construction de voies stratégiques en Alsace et le réseau est orienté vers l'Allemagne et surtout vers la Sarre. A l'exception des lignes Strasbourg-Paris via Nancy, dont la construction date de 1852 et de la ligne Mulhouse-Belfort, aucune ligne ne relie les territoires de l'ancien Reichsland à la France. Les relations économiques, que vont entretenir les trois départements recouverts avec la France et avec l'Allemagne, dépendent en partie du choix du nouveau statut des chemins de fer alsaciens-lorrains.

Trois solutions se présentent : une exploitation par l'Etat, le rattachement à la Compagnie de l'Est ou l'exploitation autonome du réseau. On distingue deux attitudes bien nettes en Alsace : les partisans du rattachement du réseau à la Compagnie de l'Est d'une part et ceux d'un réseau autonome, d'autre part. En Haute-Alsace, les Chambres de commerce de Colmar et de Mulhouse, la Société industrielle et les commissions municipales de Mulhouse et de Colmar préconisent un rattachement à la Compagnie de l'Est. Il présente, selon la Chambre de commerce de Mulhouse, des avantages certains...

(1) PERIER (Anatole) : Séquestre et liquidation des biens allemands en Alsace et en Lorraine, Strasbourg, 1925, p. 47. Article 67 : "le gouvernement français est subrogé dans tous les droits de l'Empire allemand sur toutes les lignes de chemins de fer gérées par l'administration des chemins de fer d'Empire et actuellement en exploitation ou en construction. Cette subordination ne donnera lieu à la charge de l'Etat français à aucun paiement".

(2) Article 74 (Journal Officiel, 11 janvier 1920) : "le gouvernement français se réserve le droit de retenir et liquider tous les biens, droits et intérêts que possédaient à la date du 11 novembre 1918 les ressortissants allemands ou les sociétés contrôlées par l'Allemagne sur les territoires cédés par la France lors du traité de Francfort.

(3) Voir annexe n° 4.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918.

tains et il serait même possible d'obtenir des concessions supplémentaires. Ainsi la Compagnie de l'Est pourrait être tenue "d'établir des transports réguliers et rapides avec les régions qui sont actuellement insuffisamment desservies, d'améliorer et d'agrandir certaines gares, d'électrifier les lignes les plus chargées, d'assurer un transit suffisant avec les ports et les voies navigables, d'augmenter et d'améliorer le matériel, de faciliter les relations internationales par la création de grandes lignes et de trains rapides à grand parcours, d'établir de nouvelles lignes, notamment à travers le massif des Vosges" (1). L'Etat tirerait en outre, des sommes importantes du rachat du réseau par la Compagnie de l'Est. La Chambre haut-rhinoise réclame cependant le maintien d'une administration régionale à Strasbourg et du trafic-voyageurs et marchandises, sur les lignes secondaires d'Alsace-Lorraine dans les proportions et les conditions existant avant la guerre. Elle insiste également sur le fait que la Compagnie de l'Est est une des mieux administrées et des mieux organisées des compagnies ferroviaires françaises, présentant ainsi de sérieuses garanties. Cette compagnie serait à même de lutter contre la concurrence des chemins de fer badois. Elle permettrait également un rattachement plus rapide de l'Alsace à la France, par la construction de nouvelles voies ferrées à travers les Vosges. La cession du réseau à la Compagnie de l'Est entraînerait donc un développement accru des relations entre l'Alsace et la région nancéenne, et surtout l'ouverture vers l'immense marché de la région parisienne, dont l'intérêt n'échappe nullement aux industriels et commerçants haut-rhinois. En revanche, ils estiment qu'ils ne tireraient aucun avantage de la cession à l'Etat du réseau, car l'Etat travaille de façon plus coûteuse et a un rendement inférieur à celui des compagnies privées. Un réseau autonome risquerait d'être en butte à la concurrence des chemins de fer badois, prussien et même de la Compagnie de l'Est, dont dépendrait l'Alsace pour les relations avec Paris et Lyon.

Seule la Chambre de commerce de Strasbourg est, dès le départ, favorable à un réseau alsacien-lorrain autonome. "L'Alsace et la Lorraine, déclare A. Schleiffer, devraient former une région centralisée à Strasbourg pour coïncider avec le réseau des chemins de fer d'Alsace-Lorraine et de Luxembourg, qui doit rester autonome et être dirigé de Strasbourg, comme par le passé" (2). .../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 119. Rapport de Lassort présenté devant la Chambre de commerce le 16 mai 1919.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/57, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 16 janvier 1919.

Berninger, lui-même partisan de l'autonomie du réseau, estime qu'une telle exploitation présente des avantages non négligeables puisque l'état des chemins de fer d'Alsace-Lorraine est meilleur que celui des chemins de fer de l'Est surtout dans le domaine de la sécurité et qu'un réseau autonome serait seul capable de supporter victorieusement la concurrence des chemins de fer badois. Les cheminots alsaciens restent également attachés au principe de l'autonomie de leur réseau. Ils réclament "une administration autonome selon les anciens principes et à la tête de laquelle seraient placés exclusivement des indigènes. Ce mouvement est encouragé par un grand nombre d'Allemands mariés à des Alsaciennes, qui occupent encore des postes élevés dans l'administration des chemins de fer" (1) et entendent bien les conserver.

L'attachement des cheminots et d'une grande partie des Alsaciens à l'autonomie de leur réseau est d'autant plus grande que le gouvernement a, dès 1920, tendance à opter en faveur de la Compagnie de l'Est. Une commission d'études nommée par le gouvernement propose le rattachement du réseau alsacien-lorrain. Elle est soutenue par les maires de Metz, Colmar et Mulhouse, les présidents des Chambres de commerce de ces trois villes, les délégués de l'agriculture, les parlementaires locaux comme Jourdain, de Leusse, Hirschauer et de Wendel, dirigeant du Comité des Forges et administrateur de la Compagnie de l'Est. Mais les Bas-Rhinois, Peirotès, maire de Strasbourg et Herrenschmidt, président de la Chambre de commerce de Strasbourg, votent contre cette proposition. Ils sont soutenus par les délégués du personnel du réseau d'Alsace-Lorraine. Une énergique campagne de presse se développe au cours du mois de décembre 1921, et des articles incendiaires contre le rattachement du chemin de fer alsacien à la Compagnie de l'Est paraissent dans la Lothringers Volkszeitung, l'Elsässer et la Freie Presse.

Mais en 1922, la commission extraparlamentaire chargée d'étudier le futur régime des chemins de fer d'Alsace-Lorraine et dans laquelle la Chambre de commerce bas-rhinoise est représentée par Herrenschmidt "décide par 21 voix contre 5, c'est-à-dire les voix des délégués de la Chambre de commerce
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 403, Rapport de police du 5 mai 1920.

merce et de la ville de Strasbourg, du représentant de l'industrie du Bas-Rhin et des représentants des cheminots du réseau de rattacher le chemin de fer d'Alsace-Lorraine à la Compagnie de l'Est par un contrat d'affermage" (1). La convention signée le 6 juillet 1922 ne donne pas satisfaction aux Alsaciens. La Chambre de commerce de Colmar elle-même est déçue car le gouvernement n'a pas tenu compte des vœux exprimés par les industriels et les commerçants alsaciens.

Le mécontentement atteint son apogée, dans le département du Bas-Rhin. Strasbourg risque de perdre son rôle de plaque tournante de l'économie alsacienne-lorraine au profit de Nancy. Le Conseil général du Bas-Rhin, soutenu par la Chambre de commerce de Strasbourg et les syndicats industriels du Bas-Rhin proteste officiellement contre ces mesures (2). Les partis politiques se mobilisent et notamment le parti socialiste qui décide "à l'unanimité de s'opposer énergiquement tant à la commission de la Chambre que dans cette assemblée même au rattachement de notre réseau à la Compagnie de l'Est" (3). Les socialistes organisent des réunions de protestation dans toute l'Alsace et même dans le Haut-Rhin où ils bénéficient de l'appui du syndicat ouvrier de l'industrie textile. Le parti communiste exige également l'autonomie complète du réseau alsacien. Impressionné par cette unanimité, le gouvernement renonce à mettre le projet à exécution car il nuirait effectivement au port de Strasbourg. Le développement du port alsacien risquerait d'être arrêté, comme l'a été, après la guerre, en Allemagne, celui du port de Mannheim, à partir du moment où la politique ferroviaire du Reich a été orientée en fonction des intérêts du Reich et non plus des intérêts locaux. Si le gouvernement avait choisi le projet Le Trocquer, les transports auraient été orientés vers l'Ouest et auraient favorisé les ports de la Manche et de l'Atlantique au détriment du port de Strasbourg. Le rejet de ce projet prouve la vitalité des groupes de pres-

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/57, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 26 janvier 1922.

(2) Le projet de loi déposé par Le Trocquer spécifie que le réseau alsacien-lorrain, rendu à la Compagnie de l'Est, sera obligé de payer les annuités de 20 millions que l'Etat français versait à cette compagnie après la guerre de 1870. L'Alsace-Lorraine doit ainsi dédommager l'Etat pour une perte largement compensée. Voir annexe n° 5.

(3) Freie Presse, 21 novembre 1921.

sion économiques alsaciens (1). Une sous-direction de l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine reste à Strasbourg, la direction étant installée à Paris. Les conséquences économiques d'une telle mesure sont de deux sortes : Strasbourg reste la plaque tournante de l'économie de l'ancien Reichsland et le commerce vers les pays voisins comme l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg reste privilégié aux dépens d'un trafic tourné vers l'intérieur du pays.

Pendant la durée des transactions, le gouvernement allemand n'est pas intervenu mais la presse allemande a parfois abordé les problèmes posés par ce projet de loi. Le député de la Moselle Hackspill, évoque l'attitude de certains Allemands restés en Alsace-Lorraine. Ceux-ci affirment mensongèrement que "l'ancienne gestion financière allemande de notre réseau se bouclait régulièrement par un excédent de gros bénéfices nets, tandis que la gestion financière française serait forcée de recourir régulièrement à d'énormes subventions de l'Etat français" (2). La presse allemande attise donc le mécontentement des Alsaciens. Elle ne craint, en revanche, pas la concurrence que pourrait exercer un réseau autonome à l'encontre des chemins de fer badois, ces derniers sont bien assez puissants pour se défendre. Mais elle note, avec plaisir, la montée d'un sentiment d'insatisfaction dans les deux provinces.

Le problème des mines de potasse intéressera davantage les Allemands car ces mines ont été mises sous séquestre par les Français alors qu'elles appartenaient aux Allemands avant la guerre ; d'autre part, ces mines, très riches et récemment découvertes risquent de concurrencer les mines allemandes de Stassfurt (Nord-Ouest de Magdebourg) dans un proche avenir et le puissant Kalisyndikat qui domine la potasse allemande va devoir tenir compte de ce nouveau facteur.

.../...

(1) Lors de la signature de la Convention du 31 août 1937 entre l'Etat et les différentes compagnies privées de chemins de fer, l'administration du réseau des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine est présente en la personne de son directeur, Bauer.

(2) Auswärtiges Amt, Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/1, Séance à la Chambre des députés, 24 février 1924, p. 913 et ss.

B. Les mines de potasse d'Alsace

L'Allemagne avait, au début du XXème siècle, le monopole mondial des sels de potasse, lorsqu'en 1904, des forages faits en vue de rechercher de la houille et du pétrole amenèrent la découverte de gisements de sel gemme et de sel de potasse dans les environs Nord-Ouest de Mulhouse. Des sondages faits ultérieurement fixèrent l'étendue du bassin de potasse à environ 20 000 hectares. Ces gisements sont en moyenne plus riches et d'une exploitation plus facile que ceux de Stassfurt, ils ne contiennent en outre que de faibles quantités de sels de chaux et de magnésie, ce qui en rend l'extraction plus aisée.

Quatre groupes d'exploitations se constituèrent :

- . le groupe franco-alsacien, sous le nom de "Société par actions Kali Sainte-Thérèse" ;
- . les trois groupes allemands : Deutsche Kaliwerke, Roechling et Wintershall détiennent 78 concessions alors que le groupe alsacien n'en possède que 28. (1)

Le gouvernement français place les trois groupes allemands sous séquestre. L'administrateur-séquestre général est le futur sénateur du Haut-Rhin, maître P.A. Helmer. La société française Kali Sainte-Thérèse reprend son activité sous la direction de Fernand Vogt (2).

L'extraction reprend très vite, malgré les destructions subies lors des bombardements français, car il faut absolument augmenter la production et exporter avant que le Kalisyndikat ne prenne tous les débouchés. "La solution que nous devons rechercher, déclare à la Chambre le député Rocher, doit être telle que la production maxima soit atteinte dans le temps minimum" (3).

Elle sera cependant longue à être trouvée. Deux propositions sont émises : soit la vente à des groupements capitalistes, soit l'étatisation.

.../...

(1) Voir annexe n° 6.

(2) F. Vogt avait déjà dirigé cette société avant d'être incarcéré par les autorités allemandes.

(3) Débats de la Chambre des députés, 15 mars 1919, Intervention de Rocher.

La population alsacienne dans sa grande majorité, note l'abbé Wetterlé dans le Rhin Français est opposée à la vente de ses mines à des groupes capitalistes, il ne faut pas "gaspiller une des principales richesses de la France" (1). Ostermeyer, maire de Rouffach, est persuadé que les communes feront leur possible pour acquérir des parts des mines de potasse et pense que les comices agricoles et leur centrale à Strasbourg pourraient également acheter un grand nombre de parts afin de préserver le caractère alsacien de cette richesse. Même Nicolas Schlumberger de Guebwiller se rend compte qu'il sera difficile, dans sa commune qui est surtout ouvrière de réfréner l'envie de participer dans une très large part aux mines de potasse. Très vite, les comices agricoles se proposent pour acheter des kuxes (2) ainsi que des Darlehnskassenvereine (2) et les caisses Raiffeisen. On envisage d'échanger les impôts de guerre et les obligations allemandes, que les Alsaciens possèdent dans leur portefeuille, contre des kuxes.

Candidat aux élections sénatoriales, P.A. Helmer appuie ce projet. Dans la future loi sur les mines de potasse, les intérêts alsaciens et français engagés dans cette entreprise doivent être scrupuleusement sauvegardés, les consommateurs de potasse, soit essentiellement les agriculteurs et viticulteurs français, assurés de trouver toujours de la potasse aux prix les plus avantageux, et l'industrie alsacienne de la potasse, en état de résister victorieusement à la concurrence de la potasse allemande (3).

Or l'Etat possède une part de ces mines grâce à un emprunt d'Alsaciens Lorrains. Helmer désire que les départements alsaciens et les communes puissent également être intéressées, ce qui aurait pour conséquence de permettre à tous les Alsaciens de profiter financièrement de ces mines. Il suggère également une lutte énergique contre la spéculation sur les mines de potasse. En effet la fièvre du Kali, qui sévissait en Allemagne depuis de nombreuses années et les spéculations des banques wurtembergeoises et prussiennes, qui se sont occupées des mines d'Alsace, ont entraîné une hausse exagérée des parts minières, Helmer veut que l'on organise de façon rationnelle cette industrie unique en France.

.../...

(1) Rhin Français, 17 juin 1919, Article de l'abbé Wetterlé : "Autour d'un trésor."

(2) Kuxe : part minière.

Darlehnskassenvereine : société mutuelle de Prêts.

(3) Arch. munic. Colmar, 13 31,1 Tract de P.A. Helmer séquestre des mines de potasse, 11 janvier 1920.

Un projet de loi est déposé, en ce sens, à la Chambre par le gouvernement. Pour éviter l'amodiation à une société, le gouvernement propose le système du lotissement. Le gisement serait divisé en quatre lots et serait contrôlé par les groupements suivants :

- 1° Caisses rurales alsaciennes du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.
- 2° Porteurs de kuxes et intérêts divers alsaciens.
- 3° Agriculteurs et l'Etat français.
- 4° Industries chimiques et industries consommatrices de potasse et commerce des produits chimiques...

"Ces quatre sociétés seront constituées sous forme de sociétés à participation ouvrière, conformément à la loi du 26 avril 1917" (1). L'article 4 précise que "Les quatre sociétés amodiataires devront constituer une société commerciale qui sera chargée de la vente à l'étranger de tous les produits des mines" (2).

Le projet gouvernemental est étudié en Alsace et dans un article de la Journée industrielle (3), l'abbé Wetterlé exprime l'opposition des députés alsaciens et lorrains à ce projet : "... Après avoir vu au temps de leur servitude, les Allemands s'emparer de leurs mines ou les sacrifier aux intérêts du Kalisyndikat, les Alsaciens n'admettraient pas aujourd'hui d'être dépossédés au profit de groupements financiers ou industriels qui voudraient tirer de la victoire commune un profit trop personnel" (3). Les Alsaciens préfèrent l'amodiation à une société unique d'extraction et de traitement comportant une participation de l'Etat et du personnel dans les bénéfices, "faisant une large part dans son capital et dans son conseil à tous les intéressés notamment aux agriculteurs et garantissant à ceux-ci un droit de préférence et un prix de faveur" (4). Ce projet permet en outre, à l'Etat d'obtenir le remboursement des 75 000 000 déboursés pour l'acqui-

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/5, Tract imprimé par le Journal de Thann, 21 avril 1921 : "Le régime futur des mines de potasse d'Alsace".

(2) Ibidem.

(3) Journée industrielle, 15 janvier 1921, Interview de l'abbé Wetterlé.

(4) Ibidem.

sition des mines séquestrées. En cas de lotissement, il y aurait concurrence entre les mines alsaciennes et elle s'exercerait au profit de la mine riche, le prix de vente étant alors basé sur l'extraction de la mine la plus pauvre, serait très élevé. Or constate Wetterlé avec raison "C'est pour lutter contre la potasse allemande, qu'il nous faut être forts et puissants et par conséquent unifier l'exploitation" (1).

Les Alsaciens connaissent mieux que les autres Français la puissance de la potasse allemande (2). Les prix mondiaux dépendent bien plus de la concurrence franco-allemande, que d'une concurrence entre les mines françaises. Wetterlé élève aussi, au nom de l'Alsace, "une énergique protestation contre l'article du projet qui met à la charge de la société amodiatrice devant grouper les Alsaciens le remboursement des kuxes" (3). On grèverait ainsi injustement le lot dévolu aux Alsaciens, qui seuls devraient rembourser à leurs propriétaires les kuxes de l'ensemble des sociétés allemandes liquidées. En effet, certains Allemands prévoyant la perte de leurs biens ont trouvé en Alsace des acquéreurs fictifs, auxquels ils ont vendu ou promis de vendre leurs parts des mines de potasse. Le projet gouvernemental parachèverait ces ventes et le gouvernement sans s'en apercevoir, rachèterait contre espèces leurs mines aux anciens propriétaires allemands en laissant un large bénéfice aux intermédiaires "bien connus en Alsace, qui ont fait le jeu de nos ennemis". Et Wetterlé d'ajouter "si des kuxes doivent être remboursées, ce doit être seulement celles qui appartenaient à des Français avant la déclaration de guerre" (4).

Pour protéger les "intérêts éminemment respectables des premiers prospecteurs franco-alsaciens" (5), a été constitué au cours de l'année 1920, le comité de défense des porteurs de kuxes. Il veut que l'on liquide uniquement les kuxes allemandes sans tenir compte des ventes-fiction, évoquées par l'abbé Wetterlé. Parmi les membres les plus connus de ce comité on peut

.../...

(1) Journée industrielle, 15 janvier 1921, Interview de l'abbé Wetterlé.

(2) Les gisements allemands s'étendent sur 2 950 km², les gisements alsaciens sur 200 km², les mines allemandes comptent 206 puits en exploitation contre 13 puits en Alsace, en outre les capitaux allemands approchent le milliard de francs-or, contre moins de 100 000 000 en Alsace.

(3) Journée industrielle, 15 janvier 1921, Interview de l'abbé Wetterlé.

(4) Ibidem.

(5) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/5, Tract du Comité de défense des porteurs de kuxes, Guebwiller, août 1920.

noter la présente d'Amélie Zurcher (1), d'André Kiener, président de la Chambre de commerce de Colmar et de Nicolas Schlumberger, industriel à Guebwiller.

Le gouvernement et les assemblées envisagent effectivement le rachat des mines mais les négociations sont fort lentes (2), les mines auraient pu être rachetées en réalité dès 1921 mais une crise apparaît à cette époque et comme l'avenir des mines est incertain, le gouvernement ne vote pas les crédits nécessaires au rachat. Le 22 avril 1924, le tribunal de première Instance de Mulhouse autorise enfin la vente à l'amiable des mines séquestrées.

Le 24 mai 1924, l'Etat français devient donc propriétaire des mines de potasse séquestrées pour la somme de 208 000 000 payables par annuités. Un Office domanial des potasses placé sous l'autorité du ministre chargé des mines, est constitué. Cet office possède une autonomie financière, il est administré par un conseil d'administration de 18 membres, renouvelable par quart tous les ans (3), et la *Société commerciale des potasses d'Alsace* peut enfin négocier avec le *Kalisyndikat* allemand (4). Les mines alsaciennes continuent à intéresser la presse allemande après 1919. Ainsi, les journaux allemands reproduisent les éléments essentiels de la lettre adressée au ministre de l'Agriculture par Helmer. La *Kuusenzeitung* (5) croit reconnaître dans les déclarations de Helmer, au sujet de l'organisation de la vente, l'aveu de l'infériorité des mines alsaciennes par rapport aux mines allemandes. Comme les agriculteurs français réclament du chlorure et du sulfate, produits que l'on ne trouve pas dans les mines alsaciennes, l'auteur de l'article en conclut que l'agriculture française dépend toujours du *Kalisyndikat*.

.../...

(1) Amélie Zurcher, rentière à Mulhouse ; c'est sur un terrain lui appartenant que l'on a découvert en 1904 le premier gisement de potasse.

(2) Voir annexe n° 7.

(3) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/6, Chambre de commerce de Mulhouse, 24 mai 1924. Sont membres du conseil d'administration : 4 représentants du ministère des Travaux Publics, 3 du ministère de l'Agriculture, 4 du ministère des Finances, 1 du ministère du Commerce, 2 des associations agricoles, 2 des Chambres de commerce, 1 des départements alsaciens-lorrains, 1 de l'industrie chimique, 1 des transports par fer, 1 des transports par eau.

(4) Organe centralisateur des commandes mondiales, créé avant la guerre, le *Kalisyndikat* regroupe les producteurs et partage les ventes dans la proportion de 10 % pour les mines alsaciennes et de 90 % pour les mines de Stassfurt.

(5) *Kuusenzeitung*, 23 septembre 1920, article du Dr F. Wiesner.



Berlin s'occupe aussi de ce problème et dès le mois d'avril 1920, un rapport est fait sur la question de la potasse alsacienne. A la lecture de ce rapport, on peut s'apercevoir que le *Kalisyndikat* serait disposé à s'entendre avec ceux qu'il considère déjà comme des concurrents afin d'éviter, par une action commune, la surproduction et l'effondrement des prix. La France a, selon les Allemands, un intérêt tout particulier à se montrer conciliante car elle n'a ni outillage, ni personnel technique expérimenté (chimistes, ingénieurs), par ailleurs, l'exploitation des gisements français est relativement difficile car la situation géologique y est plus défavorable qu'à Stassfurt. Le *Kalisyndikat* constate, en outre, que les mines allemandes fournissent directement de la potasse utilisable alors que la potasse alsacienne est mélangée avec du sel de magnésie et de la soude. Cependant, les Allemands s'inquiètent du développement des exportations alsaciennes. Dès 1920, de la potasse alsacienne est vendue à Cuba, en Norvège et en Italie. Le *Kalisyndikat* est prêt à entamer des pourparlers en vue d'un accord commercial mais un tel accord ne peut se conclure que si l'industrie de la potasse alsacienne "a su préalablement se concentrer entre les mains d'un petit nombre de sociétés" (1). Or c'est loin d'être fait.

Dans un rapport de l'ambassade d'Allemagne à Paris, les Allemands évoquent la liquidation des kuxes allemandes dans les mines de potasse alsaciennes, mais ce qui les préoccupe davantage encore, c'est la concurrence alsacienne. La potasse alsacienne arrive "sous trois formes sur le marché mondial : sylvinite titrant 16 % de potasse, sylvinite à 20-22 % de potasse et chlorure de potasse à 50-60 % de potasse" (2). L'Alsace risque de concurrencer la potasse allemande en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne, au Danemark et en Hollande. C'est pourtant la potasse allemande qui menace la potasse alsacienne au cours de l'année 1921. Le Journal d'Alsace et de Lorraine signale que "treize trains chargés de potasse allemande ont passé la frontière en Alsace à destination de Paris" (3). La Journée industrielle parle même de quinze trains alors que Berninger, pour calmer les esprits,

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 860, Rapport de l'ambassade de France à Berlin sur la question de la potasse alsacienne vue par l'Allemagne, 28 avril 1920. Voir annexe n° 8.

(2) Auswärtiges Amt, Bonn, Abteilung Wirtschaft/Rohstoffe, 1, Rapport de l'ambassade d'Allemagne en France, 23 juin 1920.

(3) Journal d'Alsace et de Lorraine, 23 octobre 1921. Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/5 Les mines de potasse d'Alsace.



dit qu'il ne s'agissait que de trois wagons. En réalité, en Alsace, l'affaire provoque un véritable drame. La potasse allemande surplanterait en France même la potasse alsacienne ! Le directeur de la *Société commerciale des potasses*, Kuhn, part à Paris pour exiger une augmentation du coefficient afin d'arrêter net l'importation allemande. Helmer avertit également le gouvernement et demande des moyens de protection efficaces pour la potasse alsacienne. Le ministère de l'Agriculture parle d'une manœuvre allemande destinée à ruiner les mines françaises mais en fait, les mines allemandes, elles-mêmes en crise, essayaient seulement d'éliminer par l'exportation en France des surplus vendus à très bas prix (1). Pour lutter contre le dumping allemand, il est nécessaire soit de baisser les prix de vente alsaciens, soit d'établir un tarif douanier protecteur en augmentant de près de 300 % le tarif douanier français pour porter, au cours actuel du mark, le chlorure allemand au niveau du chlorure alsacien. Après bien des pressions alsaciennes, notamment celles du sénateur Helmer qui se rend à plusieurs reprises au ministère du Commerce, un décret (6 novembre 1921) accorde de cette étonnante augmentation.

Cependant tout le monde se rend compte qu'un accord avec le *Kalisyndikat* est indispensable. A la Chambre, Charles Baron intervient dans ce sens : "Les Allemands vont nous dire : puisque vous êtes obligés de traiter avec nous, nous allons commencer par nous assurer notre clientèle, cela coule de source, puis la clientèle américaine et la clientèle russe car vous avez été assez inintelligents pour ne pas avoir repris les relations diplomatiques et commerciales avec la Russie" (2).

Le Commissaire général de la République, dans une lettre adressée au ministère de la Justice, concernant la prorogation du traité de Versailles, déclare qu'en Alsace même on considère comme désirable un accord entre les mines allemandes et celles de Haute-Alsace. Chaque société aurait, donc, droit à un pourcentage déterminé de commandes mondiales. Certes, précise-t-il, les mines allemandes n'étant pas exploitées par l'Etat, on ne saurait exiger de l'Allemagne une promesse formelle de la signature de ce compromis, mais le gouvernement allemand devrait du moins s'engager à

.../...

(1) Ce dumping est encore favorisé par la dépréciation du mark et par des droits de douane insuffisants (30 francs la tonne).

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/5, Procès-verbal de la session du 16 mars 1922 à la Chambre des députés.

n'y pas mettre obstacle et à intervenir au besoin auprès des industriels intéressés en vue de l'aboutissement d'un tel accord. Une réunion rassemble d'éminentes personnalités alsaciennes comme E. Helmer, co-liquidateur du séquestre des mines de potasse, de Retz, co-liquidateur, F. Vogt, directeur des mines Kali Sainte-Thérèse, L. Mercier, directeur général de la Société commerciale des potasses d'Alsace, les présidents des Chambres de commerce de Mulhouse et Colmar, Berninger et Weill, ingénieur des Mines. Ils estiment que le gouvernement allemand a des moyens d'action sur le *Kalisyndikat*, notamment par les droits perçus à l'exportation des sels de potasse et par les tarifs de chemins de fer dont les exploitants des mines allemandes demandent la baisse. Il suffirait donc au gouvernement français de demander au gouvernement allemand d'appuyer cette entente (1).

La situation de la potasse allemande n'est d'ailleurs pas très brillante, en 1923, constate un article de la *Bergwerkzeitung*, elle doit lutter contre la potasse alsacienne à l'intérieur même de l'Allemagne, puisqu'en vertu de l'article 68 du traité de Versailles, la potasse alsacienne peut entrer, sans trop de problèmes, en franchise douanière. L'inquiétude des Allemands s'accroît quand ils voient la France conclure un accord commercial portant sur 8 000 tonnes de potasse avec les Pays-Bas et surtout quand ils examinent les statistiques et constatent la progression des ventes alsaciennes sur le marché mondial.

Années	Ventes allemandes	Ventes françaises	Total	% ventes françaises
1919	174 970	45 111	220 081	20,5 %
1920	223 970	109 958	333 084	33,0 %
1921	147 647	55 675	203 322	27,4 %
1922	328 121	163 375	491 496	33,2 %
1923	349 833	160 730	510 663	31,5 %
1924	339 604	180 093	517 687	34,6 %

(2)

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/5, Compte-rendu de la réunion du 25 mai 1923.

(2) Statistiques tirées de la thèse de Droit de AUBERT (Roger) : Le problème français des potasses, Paris, 1933.

Des pourparlers s'engagent donc, à Bâle, entre les intéressés des deux pays en 1923, mais ils sont vite interrompus car la France demande 30 % du total des ventes mondiales alors que le Kalisyndikat ne veut lui octroyer que 15 à 20 %, ne tenant pas compte de la croissance de l'extraction dans les mines de potasse alsaciennes, depuis le retour de celles-ci à la France. Les Allemands n'apprécient guère la représentation française qui leur semble par trop hétéroclite. En effet sont présents à la conférence, des représentants des services intéressés (commerce, mines, agriculture, transport...), des représentants des Chambres de commerce, et des exploitants actuels des mines libres de Sainte-Thérèse et des mines séquestrées. Ils trouvent, en outre, les propositions françaises inacceptables. Trois principes majeurs guident les Français. Les mines de chacun des deux pays se réserveront la vente à l'intérieur du territoire national : le Reich pour l'Allemagne, la métropole, les colonies et protectorats pour la France. La répartition du tonnage vendu à l'étranger doit être, jusqu'à concurrence du tonnage vendu en 1922, d'un tiers pour les mines alsaciennes et de deux tiers pour les mines allemandes, l'excédent sera partagé de la façon suivante : 50 % pour les mines alsaciennes et 50 % pour les mines allemandes. En dernier lieu, les Français désirent voir les mines françaises et allemandes conserver "respectivement leur autonomie et leur liberté entière quant à la fixation de leurs prix de vente. Toutefois ces prix devront autant que possible être établis d'un commun accord, à défaut de cet accord, ils ne pourront descendre au-dessous d'un minimum déterminé en prenant en considération les prix pratiqués pendant les années précédentes" (1). Une entente doit en outre être constituée pour contrôler les engagements.

Plusieurs conventions vont être finalement conclues entre les mines alsaciennes et le *Deutsches Kalisyndikat*. Le premier de ces accords est conclu le 12 août 1924, il concerne la vente des potasses aux Etats-Unis. C'est en réalité une belle victoire pour les mines françaises puisqu'elles obtiennent 37,5 % du marché de la potasse aux Etats-Unis, les Allemands exportant donc 62,5 %. L'accord de Bâle précise, en outre, que la propagande aux Etats-Unis devra le plus tôt possible être faite en commun et sa direction confiée à deux personnes nommées par chacun des deux contractants "la totalité des frais de propagande tant matériels que personnels sera partagée conformément à la proportion des quote-parts indiquées au § 2 et sur

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/43, Accord en vue de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace, 17 juin 1923.

la base de la vente effective annuelle de K20". L'article 6 précise la durée du contrat (1er mai 1924 jusqu'au 30 avril 1927) "ce contrat cessera aussitôt que les contractants auront fait une convention pour la vente en commun dans tous les pays à l'exception de l'Allemagne et de la France" (1).

Deux mois plus tard un autre accord est signé pour la vente en Suède, dans ce cas les mines allemandes se réservent 80 % du marché suédois. Le 7 mai 1925, une nouvelle convention est signée entre les deux parties limitée à une année, elle porte sur l'ensemble du marché mondial et revêt ainsi une importance capitale. Les deux parties ont l'exclusivité des ventes sur leurs marchés nationaux respectifs, colonies et pays sous mandats compris. Pour les exportations, le *Kalisyndikat* se réserve 70 % du marché mondial, la *Société commerciale des mines alsaciennes* n'ayant obtenu donc que 30 %. On envisage également la création, à la place de la commission mixte de contrôle, créée lors du premier arrangement, d'un organisme commun de propagande et de vente. On décide enfin le partage égal de l'excédent (au-delà de 840 000 tonnes de potasse pure vendue) entre les mines allemandes et alsaciennes.

La France tire d'importants avantages de ces accords car la stabilité des prix est maintenue, le marché est également sûr et dans ces conditions on peut faire progresser d'autres domaines et intensifier ainsi notamment les recherches scientifiques et la propagande. Certes le pourcentage des ventes obtenu par les Français est plus faible que celui escompté. Sous le régime de la concurrence, les ventes totales de la potasse alsacienne atteignaient 34,5 % ! Cependant, il fallait bien accepter quelques transactions et selon Aubert, l'Alsace n'aurait peut-être pas pu résister à l'impressionnante organisation allemande. En outre le fait de reconnaître à l'Alsace 30 % du marché mondial, consacre pour les mines de Stassfurt la perte de leur monopole, ce qui est une concession considérable.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, 72/5, Accord de Bâle du 12 août 1924. L'accord comprend onze articles et est signé par F. Vogt pour la France et C. Diehn pour le *Kalisyndikat*.

Cet accord s'est, en réalité, négocié entre deux groupes, l'un privé le puissant *Kalisyndikat* allemand, propriétaire des mines de Stassfurt et la *Société commerciale des potasses d'Alsace* qui a, à cette époque encore, un statut mal défini puisque les mines n'ont été rachetées par l'Etat français qu'en 1924 (1). Le gouvernement français a tenu compte de l'avis des groupes de pression alsaciens mais les intérêts alsaciens ne sont pas seuls en cause, et la vente des potasses d'Alsace apporte beaucoup de devises à la France. Le gouvernement français a donc regardé avec bienveillance le déroulement des négociations et chaque fois que cela a été nécessaire, il a intercédé auprès du gouvernement allemand pour hâter les tractations.

De son côté, le gouvernement allemand est peu intervenu dans les négociations (2) mais par les rapports envoyés par l'ambassade d'Allemagne à Paris, il a pu, en renseignant le *Kalisyndikat* sur la situation juridique des mines alsaciennes et sur les débats qui se déroulaient en France sur ce sujet, orienter dans une certaine mesure les négociations qui, à partir du rachat des mines alsaciennes par la Chambre, ont effectivement abouti plus rapidement. La question du rachat des séquestres allemands étant enfin réglée, le *Kalisyndikat* allemand trouve, en face de lui, l'interlocuteur sérieux qu'il attendait depuis longtemps.

La presse allemande est satisfaite des accords conclus entre les deux sociétés et la *Gazette de Voss* écrit que "c'est un pont important pour les relations commerciales futures entre la France et l'Allemagne" (3). La *Revue Industrie und Handel* évoque l'accord et parle d'un "trust mondial de la potasse" (4). D'autres journaux allemands mentionnent ce traité et mettent en évidence la collaboration franco-allemande dans le domaine de la potasse comme la *Berliner Börsen Zeitung*, qui fait un compte-rendu complet de l'accord.

.../...

(1) Dans cette société commerciale sont représentés les intérêts des agriculteurs et des sociétés agricoles alsaciennes qui ont eu tout comme les Chambres de commerce alsaciennes leur mot à dire lors des négociations.

(2) Les liasses : Abteilung Wirtschaft/Rohstoffe/1 de l'Auswärtiges Amt à Bonn et R¹⁰ v/106 des Bundesarchiv à Koblenz, contiennent quelques renseignements sur la question des Kali allemands et sur leurs relations avec les mines de potasse alsaciennes.

(3) *Gazette de Voss*, 8 mai 1925.

(4) *Industrie und Handel*, 13 mars 1925.

De telles ententes, entre entreprises françaises et allemandes, sont cependant rares durant la période 1919-1925, seul le domaine financier échappe encore à cette règle et les banques alsaciennes vont une fois de plus pénétrer le marché allemand et surtout s'implanter de façon solide en Allemagne, profitant de la liquidation des banques allemandes en Alsace.

III - Le monde de la Finance entre la France et l'Allemagne

Deux domaines intéressent les financiers alsaciens : les fluctuations du mark et du franc et d'autre part les placements de capitaux alsaciens en Allemagne soit dans des banques allemandes, soit directement dans des succursales des banques alsaciennes installées en Allemagne.

1. Les variations monétaires

Elles jouent un rôle très important dans les relations commerciales entre la France et l'Allemagne. L'inflation galopante qui sévit en Allemagne, en 1923, bloque en partie le commerce entre les deux pays (1). La presse française évoque une manœuvre contre le franc. Le cours du mark-papier étant instable, même en territoires occupés, on ne peut, en effet, fixer un barème des prix et des salaires malgré les cours officiels imposés par Berlin.

A. Les Alsaciens et la dépréciation du franc

La manœuvre contre le franc est manifeste. En décembre 1923 (2), les banques de Kehl, ville-frontière, et surtout la *Diskontobank* offrent des francs en grande quantité, c'est ainsi qu'en un jour trois millions de

.../...

(1) Les commerçants de détail se plaignent de la ruée du public vers les villes frontalières allemandes "où tout le monde achetait tout ce qu'il voyait à des prix de banqueroute. De jeunes couples alsaciens allaient se marier en Allemagne pour se constituer là-bas leur ménage et leur trousseau, si possible en double et triple exemplaire et revenaient ainsi sans payer de droits de douane. Tous les moyens furent bons pour tromper la vigilance du service douanier alors que nos artisans alsaciens virent leurs magasins désertés". Bulletin trimestriel de la Chambre de commerce de Strasbourg, n° 1 et 2, 1924.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 379, Rapport de police, 15 décembre 1923, envoyé par la police française installée à Kehl.

francs sont vendus. L'apparition du Rentenmark aggrave encore la situation du franc, le Rentenmark a pour but d'absorber le mark-papier mais cette nouvelle monnaie est rare et sa rareté fait baisser le franc et les autres devises étrangères.

De nombreux Français, parmi lesquels beaucoup de frontaliers, achètent du Rentenmark, monnaie solide, et font ainsi du tort à la monnaie française. Il faut également noter la variation du cours du Rentenmark. A Kehl, en décembre 1923, son cours oscille entre 3,30 F et 5 F "à la tête du client" (1).

Les effets de cette campagne contre le franc ne tardent pas à se faire sentir. Les exportations de marchandises allemandes en France baissent alors que les importations de marchandises allemandes en France augmentent.

Les industriels alsaciens n'ont plus confiance dans le franc et se font payer en dollars. Ils refusent les francs, quand ils vont livrer les marchandises à Kehl ou dans les environs de Kehl. Un rapport du commissariat spécial de Kehl cite ainsi l'exemple des automobiles Mathis ou encore celui des pâtes alimentaires vendues par les Moulins de la Ganzau d'Ilkirch, en Pays de Bade, également contre des dollars. Cette attitude des industriels alsaciens entraîne une dépréciation plus rapide du franc.

La population alsacienne réagit de différentes manières. Certains rentiers s'assurent des valeurs en dollars ou en actions locales. Partout les retraits en Caisse d'épargne s'accroissent. Certes objectivement les Alsaciens se rendent compte qu'en opérant ainsi et en convertissant les francs en dollars, ils accélèrent la chute du franc. Mais ils agissent peut-être ainsi car ils réproouvent "toute immixtion de l'Etat dans la gestion des affaires. L'Etat ne doit pas dire à l'industriel, en quelle monnaie il doit vendre ou acheter ou comment il doit employer ses fonds, car cela rappellerait trop les mesures allemandes" (2).

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 379, Rapport de police, 15 décembre 1923, envoyé par la police française installée à Kehl.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/50, Rapport du Commissariat spécial de Strasbourg sur la crise du franc en Alsace-Lorraine, 18 janvier 1924.

L'attaque menée contre le franc semble néanmoins très active. Les campagnes sont également touchées. Le sous-préfet de Saverne évoque l'attitude subversive d'émissaires étrangers, dont il n'indique pas la nationalité. Ces personnes auraient provoqué une véritable panique dans les régions de Saverne, Sarre-Union et Diemerdingen. A la suite de bruits alarmants lancés par ces provocateurs, les paysans se sont précipités le jour du marché dans les magasins. Ils y ont acheté des quantités considérables de marchandises, allant même jusqu'à acheter pour 4 à 5 000 francs de lingerie, afin de se débarrasser de leurs francs (1).

La crise financière préoccupe surtout les banques alsaciennes. Parmi elles, la plus concernée par ce problème semble être la *Société générale alsacienne de banque*.

B. Analyse de la situation financière par les milieux bancaires alsaciens

Dans un rapport du 19 janvier 1924, la *Société générale alsacienne de banque* (2) tente d'expliquer les causes de la dépréciation du franc avant de proposer des solutions pour lutter contre ce problème.

D'après la *Société générale alsacienne de banque*, la chute du franc est due tout d'abord, à un laisser-aller dans la perception de certains impôts, mais la dépréciation tire également son origine d'une offensive sournoise des Allemands :

"Nous avons eu l'imprudence, déclare Debrix, de semer en Allemagne beaucoup de papier français. Les Allemands se sont habitués, de leur côté, à vivre sans le bénéfice d'une monnaie sans cesse dépréciée. Nous avons, par des compte-rendus de nos agences des territoires occupés la preuve que la clientèle des banques allemandes joue à la baisse du franc, elle se rabat sur cette monnaie du moment qu'elle ne peut plus, avec le Rentenmark et même avec le Reichsmark se maintenir dans une position perpétuellement prise et perpétuellement renouvelée de débitrice" (2).

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/50, Lettre adressée par le sous-préfet de Saverne au préfet du Bas-Rhin, 18 janvier 1924.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 69/50, Rapport de Debrix, directeur général de la *Société générale alsacienne de banque*, 19 janvier 1924.

La *Société générale alsacienne de banque* émet une troisième hypothèse susceptible d'expliquer la chute du franc : l'hostilité de la Grande-Bretagne à la politique "impérialiste" française se traduit dans les faits par une opposition au franc.

Mais la banque alsacienne propose également des moyens de défense. Ils sont de trois ordres. Il s'agit, en premier lieu, de faire ressortir, dans le budget, un fond annuel destiné à couvrir l'amortissement de tous les emprunts contractés ou à contracter. Si l'Allemagne reprend ses paiements, il faudrait transférer aux alliés l'annuité prévue sous cette réserve, qu'ils en laisseraient provisoirement les produits en compte en banque à Paris. Cette mesure permettrait d'éviter que les paiements français ne pèsent sur notre change et d'utiliser l'annuité constituée par nos propres moyens à l'amortissement de la dette intérieure. Dans le cas, où l'Allemagne n'exécuterait pas ses engagements, notre annuité d'amortissement servirait de couverture pour notre dette intérieure et pour la dette interalliée.

La *Société générale alsacienne de banque* suggère également un contrôle plus strict du commerce extérieur et de l'évasion des capitaux. Il y a lieu, dit-elle, de maintenir la loi du 3 avril 1918 prohibant l'exportation des capitaux, de contrôler nos exportations et de surveiller la rentrée des sommes correspondant à la marchandise exportée, de vérifier les prix de vente afin d'éviter l'exploitation de nos industriels par les Allemands. La *Société générale alsacienne de banque* estime préférable le paiement de nos droits de douane en or au système de coefficient de majoration utilisé jusqu'à présent, elle envisage également l'émission d'un emprunt intérieur-or et le recensement des valeurs étrangères et de l'or effectif, détenu par les Français.

Une dernière solution est proposée par la *Société générale alsacienne de banque* : la lutte contre la propagande étrangère menée contre le franc. La *Société générale alsacienne de banque* s'étonne à juste titre de trouver dans les boîtes aux lettres de Strasbourg des tracts soi-disants "communistes" où l'on attaque le change français, elle s'inquiète aussi du laisser-aller français en Sarre et dans les Pays Rhénans où circule une très active propagande contre le franc français. Bien sûr, elle ne prononce pas

le nom de l'Allemagne mais il est à tout moment sous-entendu (1).

Ce rapport adressé par le directeur général de la grande banque alsacienne aux autorités françaises nous est fort précieux car la *Société générale alsacienne de banque* est bien placée pour connaître la situation. Elle possède, en effet, des succursales en Allemagne et peut ainsi apprécier l'attitude du client allemand vis-à-vis de la monnaie française.

C. La dépréciation du franc, l'Allemagne et la France

Avec le Rentenmark, les Allemands possèdent une monnaie stabilisée, ils ont donc intérêt à se débarrasser des francs français et des autres devises étrangères. Les Rhénans et les Sarrois essaient par des achats en masse de transformer, en valeurs réelles, les francs français qu'ils possèdent. Mais ces achats en masse sont également dus à l'approche de l'échéance du 10 janvier 1925.

On peut se demander si le but de l'Allemagne a été, en 1924, d'aggraver la situation financière de la France et d'entraîner également une crise du franc en Alsace-Lorraine. Le Commissaire général de la République, Alapetite, réfute cette hypothèse. Selon lui, "l'évasion des capitaux est le premier mobile des Allemands, il ne semble pas que les Allemands aient poussé le machiavélisme jusqu'au point de faire en France des achats dans le but unique ou principal de vider la France de produits finis pour l'obliger à acheter plus cher les matières premières de remplacement" (2). Alapetite estime que les Allemands sont habitués au processus de dévalorisation d'une monnaie. S'ils se débarrassent des francs français accumulés en Allemagne non occupée, en Rhénanie et en Sarre, cela prouve tout simple-

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 69/50, Rapport de la *Société générale alsacienne de banque*, 19 janvier 1924. La banque alsacienne propose à l'Etat français d'instaurer des taxes nouvelles ou de surveiller une rentrée plus stricte des taxes existantes. L'opinion alsacienne serait, selon elle, favorable à un renforcement approprié des impôts et préconiserait même l'extension de l'impôt sur le revenu aux classes rurales et aux classes ouvrières. Les cotes de ces derniers seraient bien sûr des chiffres modestes mais par leur nombre donneraient un rendement important.

(2) Arch. nat. F¹² 8 865, Lettre du Commissaire général de la République au président du Conseil, 29 janvier 1924.

ment leur confiance dans la prospérité de la vie économique française, puisqu'ils tâchent d'y participer ! Il reconnaît néanmoins, que les Allemands, en proclamant partout leur foi en la baisse du franc, ont réussi à discréditer notre monnaie, donnant ainsi au Rentenmark une apparence de stabilité qu'il était loin d'avoir en réalité.

Alapetite aborde essentiellement le cas alsacien. Il constate que le département du Haut-Rhin n'est pas concerné par le trafic frontalier des Allemands, en revanche les Suisses s'y approvisionnent à des prix fort avantageux, le franc français étant déprécié par rapport à la devise suisse. Le Nord du Bas-Rhin, proche du Palatinat, "se ressent des achats considérables que les officiers et soldats des armées d'occupation font actuellement aux environs de Wissembourg en raison du renchérissement de toute chose en Allemagne" (1). En outre, Alapetite signale les achats fort nombreux effectués par les Allemands dans les entreprises commerciales et industrielles des deux départements situés en dehors des zones frontalières. Il s'en inquiète tout comme les préfets des deux départements alsaciens car il pense que "tout Allemand est un agent du Reich et peut à toute occasion, que lui procurent ses affaires, faire de la propagande pour l'Allemagne et contre la France ou son crédit" (2).

Pierre de Margerie, ambassadeur de France à Berlin, évoque également ce sujet :

"Il n'est pas nécessaire de prêter aux acheteurs allemands, comme le fait Scheer, une arrière pensée politique. Le résultat nécessaire des transactions auxquelles les pousse leur intérêt, mobile encore plus puissant que la passion nationaliste, est bien de forcer la France à acheter des matières premières (coton, etc.) au prix du dollar avec un franc déprécié et de dévaloriser ainsi encore le franc" (3).

Les Allemands essaient donc, en réalité, selon Pierre de Margerie, de développer en France, les ventes de leurs matières premières. En revanche, leurs commandes ne s'adressent pas uniquement à l'Alsace-Lorraine et la Chambre de commerce de Bordeaux mentionne, en janvier 1924, "une rafle al-

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 865, Lettre adressée par le Commissaire général de la République au ministre du Commerce, 30 janvier 1924.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Lettre de P. de Margerie à R. Poincaré, 2 février 1924.

lemande, qui s'étendrait à la Bourgogne et à la Champagne à la grande satisfaction des viticulteurs, qui voient sans regret la hausse générale de leurs produits" (1). Le rapport de Maurice Herbette, ambassadeur de France à Bruxelles, précise, en outre, que ces vins ne seraient pas importés en Allemagne mais entreposés en Hollande, où s'accumulent déjà comme en Suisse "les stocks de marchandises achetés en France à Elbeuf, à Tourcoing, à Roubaix et en Alsace" (2). Draps, tissus, textiles, denrées alimentaires, cuirs, peaux, tout est recherché par les Allemands qui transforment en matières premières, les devises étrangères, qu'ils possèdent à l'étranger dans la crainte d'un rapatriement forcé de leurs capitaux, rendu nécessaire par le paiement des réparations. Les experts internationaux seraient bien obligés de reconnaître, dans ce cas, que l'Allemagne ne possède pas de devises étrangères.

Or en 1924, la question du recouvrement des créances que la France a en Allemagne est à l'ordre du jour. La Chambre de commerce de Strasbourg réclame (3) une politique de fermeté à l'égard de l'Allemagne. "Le paiement de la dette allemande de réparation est un droit imprescriptible auquel la France ne saurait jamais renoncer" (4). Mais la question du recouvrement des réparations relève plus du politique que de l'économique, les groupes de pression politiques s'intéresseront à ce problème (5).

D'autre part, le problème des créances d'Alsaciens-Lorrains sur les Allemands, problème particulier aux trois départements, n'a pas été réglé de façon satisfaisante et les Alsaciens-Lorrains sont mécontents.

2. La question des "novations"

Nous avons déjà pu constater qu'au moment de l'armistice la plus grande partie des capitaux des particuliers et des établissements de crédit des

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 865, Lettre de P. de Margerie à R. Poincaré, 2 février 1924.

(2) Ibidem. Lettre de Herbette à R. Poincaré, 31 janvier 1924 concernant les achats des Allemands en France et en Hollande.

(3) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/50, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, séance du 10 janvier 1924.

(4) Ibidem.

(5) Voir infra p. 148 et ss.

trois départements étaient placés en Allemagne. Mais quand après la publication du traité de Versailles et l'institution des Offices de compensation, les créanciers alsaciens et lorrains ont notifié leur créance à l'Office de compensation de Strasbourg, les Allemands ont objecté que les débiteurs se sont valablement libérés en payant les sommes dues aux Alsaciens et Lorrains et que les nouveaux débiteurs n'avaient plus à payer par l'intermédiaire des Offices, leurs dettes étant nées après le 11 novembre 1918. En réalité cette mésentente est due à une contradiction entre la législation française et allemande. Dès le 30 novembre 1918, le gouvernement français interdit aux Alsaciens-Lorrains toute relation économique avec les Allemands résidant en Allemagne. Mais les Allemands, considérant toujours les Alsaciens-Lorrains comme sujets allemands, n'interdisent pas à leurs propres nationaux de commercer avec les anciens sujets du Reichsland. Le 12 septembre 1919, en exécution de l'article 296 du traité de paix, l'Allemagne interdit enfin le paiement direct des dettes existant entre Allemands et Alsaciens-Lorrains.

L'Office de compensation de Strasbourg considérant que les opérations effectuées par les Alsaciens sur le territoire allemand après l'armistice étaient nulles, la question fut soumise au Tribunal Arbitral Mixte (T.A.M.). Son arrêt du 19 octobre 1921 détruit la thèse allemande. Il juge que les dettes contractées, avant l'armistice, entre ressortissants allemands et Alsaciens-Lorrains, doivent être réglées par les Offices de vérification et de compensation conformément aux dispositions des articles 296 et 72 du traité de paix. Ces créances seront à payer par les débiteurs allemands au taux de 81,34 F pour 100 marks. Mais les Allemands refusent cet arrêt et s'attaquent à chaque cas d'espèce.

Le Tribunal Arbitral Mixte produit un deuxième arrêt, le 25 octobre 1924, aux termes duquel "les créances d'Alsaciens-Lorrains sur les Allemands dont le paiement en marks a été effectué par les débiteurs, entre le 11 novembre 1918 et le 10 janvier 1920, ne sont pas à régler au taux de 81,34 F ainsi qu'il avait été ordonné par la sentence de la 1ère section du Tribunal Arbitral Mixte, rendue le 19 octobre 1921, dans le procès dit des "Novations", mais que seule est due la différence entre le taux de 81,34 F et le cours du jour où le paiement a été effectué" (1). Cet arrêt

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/57, Procès-verbal de la séance du 5 février 1925 à la Chambre de commerce de Strasbourg, rapport de Lucius.

autorise les Allemands à remplacer le taux du traité de paix par un taux d'environ 15 F pour 100 marks. Cette sentence est rejetée par les intéressés, les différents syndicats industriels et commerciaux, les Chambres de commerce et la presse régionale. Si cette sentence devait servir de jurisprudence aux arrêts intervenant à l'avenir dans les cas de cette espèce, la perte des créanciers alsaciens et lorrains porterait sur une somme de près de sept cents millions de marks. La Chambre de commerce de Strasbourg précise en outre que cette perte s'ajouterait "à celle provenant de la non-valorisation des valeurs mobilières allemandes détenues par les populations des trois départements recouverts" (1), ce qui ne manquerait pas "d'avoir des répercussions les plus graves sur la situation économique de la région". Elle proteste donc "vigoureusement contre la sentence intervenue le 25 octobre 1924" (2).

La situation des banques est particulièrement grave, elles sont en effet comptables vis-à-vis du Trésor du recouvrement de leurs créances allemandes. La loi du 22 juin 1922 a accordé au trésor un droit direct et privilégié sur le montant des francs recouverts sur les débiteurs allemands des banques alsaciennes jusqu'à concurrence du total des acomptes que le Trésor a payés aux banques. Si le traité de Versailles avait été appliqué strictement, les banques auraient déjà recouvert, au taux de 81,34 F, les créances affectées au remboursement de l'Etat, et valorisé au taux de 81,34 F leur capital-action, leurs réserves et autres passifs. Les entraves occasionnées par les créanciers allemands ont retardé les paiements. L'application du jugement du 25 octobre 1924 ne permet pas aux banques de se libérer vis-à-vis du Trésor et elles ne peuvent plus valoriser leur capital,

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin AL 70/57, Procès-verbal de la séance du 5 février 1925 à la Chambre de commerce de Strasbourg, rapport de Lucius. Les créances des Alsaciens-Lorrains sont réglées non par les débiteurs, mais par le Trésor allemand et subissent de ce fait le sort de ses disponibilités. En mars 1923, l'Allemagne refuse tous les paiements dus par elle à titre de compensation. Pour les Alsaciens, ce refus de paiement signifie la perte provisoire ou définitive de leur actif liquide. Dans un discours, le 4 juillet 1925, le président de la conférence des Caisses d'épargne d'Alsace-Lorraine évalue à 87 000 000 les emprunts de guerre perdus par les Alsaciens-Lorrains et à 50 000 000 les autres valeurs allemandes restant dans les portefeuilles des Caisses d'épargne d'Alsace-Lorraine.

(2) Ibidem.

leurs réserves et leurs autres passifs. Les banques, touchées par cette sentence, s'unissent donc aux autres groupes économiques alsaciens pour demander l'annulation de l'arrêt du 25 octobre 1924 (1).

Les banques alsaciennes, très actives durant cette période, vont tenter par tous les moyens d'obtenir satisfaction car elles ont besoin d'abondants capitaux pour réaliser l'important programme d'extension entreprise dès l'immédiat après-guerre en Allemagne.

3. Les banques alsaciennes entre la France et l'Allemagne

La disparition de la *Reichsbank* et des banques privées allemandes, celle de nombreuses petites banques alsaciennes locales absorbées par les établissements nouvellement créés libèrent une clientèle appréciable. En outre, les commerçants et industriels français tiennent à investir dans les départements recouvrés. L'occupation de la rive gauche du Rhin fournit une troisième possibilité de développement aux banques alsaciennes.

Ces banques vont-elles rester confinées dans le cadre local ou vont-elles prendre une part active à la vie économique du pays désormais unifié ? Vont-elles tenter de rester en Allemagne, où certaines comme la *Société générale alsacienne de banque* étaient déjà solidement implantées, ou vont-elles essayer de s'implanter également en Sarre et en zone occupée ? (2)

En réalité, le début de la période française est caractérisé par un renforcement "du régionalisme bancaire alsacien". Les banques alsaciennes ont dû résister au centralisme parisien et à l'attraction des grands établissements de crédit français comme en 1871, à l'attrait des banques alle-

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz R² 1005, Accord relatif au règlement des affaires dites "Novations" et des créances et dettes des banques d'Alsace et de Lorraine, décembre 1926. Les accords de Berlin du 30 octobre 1926 règlent enfin ce problème. Les Allemands s'engagent moyennant renonciation par le gouvernement français à son droit de liquidation des biens allemands non encore séquestrés et liquidés à la date du 30 octobre 1926, à verser à l'Office des compensations 0,50 F pour 1 mark de créances recouvrables.

(2) La situation des banques alsaciennes en Allemagne est abordée dans la thèse de POIDEVIN (R.) : Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914, Paris, 1969, pp. 495 à 502.

mandes. Mais les affaires alsaciennes vont, dans l'immédiat après-guerre, leur être disputées par les grandes banques françaises.

Un deuxième problème se pose : quelle banque va contrôler les grandes entreprises allemandes mises sous séquestre. Pour lutter contre la main mise des banques de l'"Intérieur", les banques alsaciennes se hâtent d'acquiescer certaines entreprises : Les *Tanneries de France*, les *Forges de Strasbourg*, la *Société alsacienne-lorraine d'électricité*.

L'Annuaire de la Société générale alsacienne de banque constate que :

"la banque alsacienne n'épuiserait pas sa capacité de production dans les seuls départements recouverts. Elle est naturellement portée à chercher une collaboration du côté de la Suisse, les faits ont prouvé que son rôle dans le Grand Duché de Luxembourg et le territoire de la Sarre pourrait être prépondérant dans ces deux Etats économiquement si rapprochés de la Lorraine et de l'Alsace. Enfin les pays allemands du bassin géographique du Rhin avec la puissance et la variété de leurs moyens industriels et agricoles offrent un champ d'action de premier ordre à tout établissement de crédit installé à Strasbourg" (1).

La *Banque de Mulhouse*, vieille banque du textile haut-rhinois prend part à la constitution de la *Banque de la Sarre et des Pays rhénans* fondée à Sarrebrück. Elle y trouve un intérêt certain puisqu'elle peut ainsi participer aux affaires très lucratives, traitées, à cette époque, en Sarre. Le *Comptoir d'escompte de Mulhouse* prend le maximum de développement en Alsace en rachetant de petites banques locales mais il essaie également de se faire une place sur le marché allemand et collabore à la création du *Comptoir d'escompte des Pays rhénans* à Coblenze. Les résultats n'étant pas très positifs, le *Comptoir* se replie sur le cadre local en étendant son emprise sur les trois départements. Dans le Bas-Rhin, la *Banque de Strasbourg* étend également son champ d'action. Elle prend pied au-delà des Vosges et également sur le territoire de Belfort, mais comme les autres banques alsaciennes, elle cherche à profiter du nouveau régime de la Sarre et participe également à la constitution de la *Banque de la Sarre et des Pays rhénans*.

.../...

(1) Annuaire de la Société générale alsacienne de banque, édition de 1928, p. 97.

Cette attitude des banques alsaciennes est encouragée par "les progrès économiques considérables de l'industrie et du commerce français dans ce pays aussitôt après l'armistice" (1).

De nouvelles entreprises, comme la *Banque du Rhin*, fondée le 19 mai 1919, par des industriels et des banquiers français, pour remplacer les banques allemandes et dirigée par Maurice Burrus, envisagent aussi d'étendre leur activité en Sarre et en Rhénanie. Dès 1920, la *Banque du Rhin* crée des succursales à Cologne, Wiesbaden et Neustadt an der Haardt, en 1921, à Sarrebrück. Très puissante, elle possède en outre le contrôle d'une banque berlinoise, la *Russische Deutsche Bank*. La crise économique en Allemagne et l'adoption du mark-or, jointes à l'hostilité des milieux allemands, entraînent l'échec de cette politique de pénétration en Allemagne. Dès 1921, la succursale de Neustadt doit fermer, celle de Wiesbaden et celle de Cologne, devenues toutes deux improductives, subissent le même sort en mai et en décembre 1925 (2). Seule, la succursale de Sarrebrück fonctionne bien car le franc français est supérieur au mark allemand, ce qui favorise les transactions commerciales et financières. Mais cette banque dépasse de beaucoup le cadre alsacien-lorrain et son emprise s'étend également sur le Nord de la France, sur la Normandie et sur la région parisienne.

La plus célèbre et la plus puissante des banques alsaciennes, la *Société générale alsacienne de banque*, créée en 1881 par la *Société générale* possédait, avant la guerre, un important réseau de succursales en Allemagne, notamment à Francfort, Mayence, Kehl ainsi qu'au Luxembourg et en Suisse (Lausanne). Après la guerre, elle développe son organisation dans les pays rhénans et crée "en dépit des plus sérieuses difficultés, des succursales importantes à Cologne, Ludwigshafen et Sarrebrück. L'activité de notre réseau rhénan a eu, déclare la direction, les répercussions les plus heureuses sur nos agences d'Alsace et de Lorraine" (3). En 1923, elle fonde
.../...

(1) KLEIN (Paul) : L'évolution contemporaine des banques alsaciennes, histoire d'un essai de régionalisme bancaire, Paris, 1931.

(2) Ibidem.

(3) Rapport de la direction à l'assemblée générale des actionnaires, 9 mars 1920.

deux autres succursales à Wiesbaden et à Dusseldorf. De banque interne allemande, "elle est devenue banque internationale d'un genre particulier" (1). Son capital augmente rapidement de 50 000 000 de francs en 1919, il passe à 100 000 000 de francs en 1920.

Cette puissante banque alsacienne est à même de donner et d'assurer le développement industriel, agricole et commercial de l'Alsace, de collaborer aux progrès des trois régions minières et métallurgiques contiguës : Sarre, Lorraine et Luxembourg, de contribuer par ses agences de Cologne, Dusseldorf, Mayence, Wiesbaden, Ludwigshafen et Kehl à la vie économique des territoires rhénans et surtout de s'intéresser, quand les circonstances le permettront, aux finances privées et publiques de l'Allemagne par son importante antenne de Francfort. Du côté français, elle est en relations constantes avec la *Société générale* de Paris et son réseau de succursales, elle possède ainsi de sérieux atouts à l'intérieur du pays également.

L'activité financière de la *Société générale alsacienne de banque* est considérable en Rhénanie allemande. Elle consent des prêts importants à une clientèle composée essentiellement de gros industriels. Cependant, le rétablissement de l'unité économique et l'application du plan Dawes risquent de créer des problèmes aux succursales installées par les banques françaises en territoire rhénan et surtout à la *Société générale alsacienne de banque*. En effet, jusqu'en 1924, ces établissements bancaires ont vécu sous la protection législative de la Haute commission interalliée des territoires rhénans qui a pu, soit leur éviter l'application de certaines réglementations allemandes qui leur eussent été préjudiciables, soit leur accorder les autorisations indispensables à leur vie professionnelle.

En octobre 1924, deux succursales de la *Société générale alsacienne de banque*, celles de Cologne et de Dusseldorf, vont se trouver en territoire non occupé par suite des évacuations successives prévues, deux autres, celles de Mayence et de Ludwigshafen, restent dans des territoires dont l'évacuation n'est pas prévue dans l'immédiat. La Haute commission bancaire allemande a approuvé la législation bancaire allemande et toutes les filiales de la *Société générale alsacienne de banque* seront ainsi soumises à cette législation, sans être mises sur un pied d'égalité avec les grandes banques allemandes.

.../...

(1) KLEIN (Paul) : L'évolution contemporaine des banques alsaciennes, Paris, 1931.

La Chambre de commerce de Strasbourg intercède auprès du gouvernement français, du ministère du Commerce et du ministère des Finances, afin que les banques alsaciennes, installées en Allemagne, obtiennent la "reconnaissance de la Handelreigenschaft, la reconnaissance du caractère de Devisenbank, l'entrée à la Bourse et l'admission au clearing et à l'escompte de la Reichsbank" (1). La direction générale de la *Société générale alsacienne de banque* intervient également directement auprès du président du Conseil, en exposant la situation de ses succursales en Allemagne et en développant les trois points évoqués par la Chambre de commerce de Strasbourg. Elle désire, en effet, obtenir le statut de banque de devises car la législation du commerce du change a, en Allemagne, un caractère très rigoureux. Si les banques alsaciennes étaient placées sous le régime d'interdiction, elles ne pourraient ni financer, ni liquider une partie des opérations commerciales faites entre la France et l'Allemagne. La Grande-Bretagne et la Belgique ont, remarque la *Société générale alsacienne de banque*, effectué des demandes similaires pour leurs succursales en Allemagne. La *Société générale alsacienne de banque* aimerait obtenir l'admission de ses succursales de Cologne et de Dusseldorf, à la Bourse, sur un pied d'égalité avec les grandes banques allemandes. Elle voudrait en outre voir ses succursales accréditées auprès du comité des transferts et de l'agent des paiements. L'exécution du plan Dawes comporte, entre l'Allemagne et les pays créditeurs dans les deux sens, des transferts de capitaux dont l'ampleur sera considérable. Il met aussi entre les mains de l'agent des paiements, des disponibilités importantes, qui dans l'intérêt des pays créditeurs et de l'Allemagne doivent être, autant que possible, affectées par l'intermédiaire de banques installées sur le territoire allemand, au financement de la vie économique de ce territoire. Des liaisons étroites entre l'agent des paiements et les banques étrangères installées en Allemagne permettraient ainsi soit des opérations de transfert, soit de confier temporairement à ces banques les disponibilités (2).

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/43, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 18 septembre 1924 ; une deuxième lettre est adressée, le 4 octobre 1924, par la même Chambre aux ministères du Commerce et des Finances. La Chambre désire voir ce sujet à l'ordre du jour des négociations franco-allemandes d'octobre 1924.

(2) Ibidem. La lettre de la direction de la *Société générale alsacienne de banque* au président du Conseil, 28 octobre 1924, mentionne l'ordonnance allemande du 7 septembre 1923 : "Une banque non admise comme banque de change ne peut faire aucune opération sur les monnaies et valeurs étrangères".

Les banques françaises, par l'intermédiaire de leurs succursales en Allemagne, sont qualifiées, selon la *Société générale alsacienne de banque*, pour participer à ce double mouvement d'affaires.

En effet, la *Société générale alsacienne de banque* estime qu'avant la guerre, ses succursales étaient fort bien vues du commerce local. Après la guerre, grâce à leur correction, elles restent appréciées. Elles ont même aidé le gouvernement allemand à lutter contre l'évasion des capitaux. La *Société générale alsacienne de banque* avance un deuxième argument en sa faveur. Elle ne représente pas seulement les intérêts des Alsaciens-Lorrains, elle est aussi déléguée par la société-mère, pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris même et dans les nombreuses succursales de la *Société générale* réparties sur tout le territoire français et à ce titre, elle mérite le soutien du gouvernement français dans cette délicate question.

La *Société générale alsacienne de banque* envoie donc un représentant auprès de Serruys, lors de la réunion du 19 décembre au ministère du Commerce. Cet envoyé soumet à cette assemblée "la question du statut des banques françaises en Allemagne" (1). Serruys, trois mois plus tard, accorde une audience à ce même représentant et lui donne l'assurance que sa société "trouverait dans le futur traité franco-allemand, au point de vue de la législation bancaire, les garanties d'égalité qui sont indispensables au fonctionnement de ses succursales en Pays Rhénans" (2).

Le Haut-Commissaire de la République Française dans les provinces du Rhin, appuie les requêtes de la *Société générale alsacienne de banque*. Il s'agit en effet d'éviter "que des mesures ne soient prises par les autorités allemandes pour amener cet établissement à interrompre ses affaires en Allemagne" (3). Le Haut-Commissaire rappelle que le gouvernement français est déjà intervenu dans des circonstances similaires notamment pour empêcher que des représailles directes ou indirectes ne soient prises à l'encontre d'industriels ou de commerçants alliés qui ont rendu des services aux autorités d'occupation. Dans ce cas précis, il est question de fi-

.../...

(1) Arch. nat. F¹²-8 866, Lettre adressée par la *Société générale alsacienne de banque* au ministre du Commerce, direction des Accords commerciaux, 27 juillet 1925.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Lettre du Haut-Commissaire des territoires occupés au ministre du Commerce, Coblenz, 29 juillet 1925.

nanciers qui ont "grandement facilité et qui facilitent encore les opérations de trésorerie de l'Armée française et du personnel français d'occupation" (1). Il craint dans l'absence de stipulations précises la suppression par le gouvernement allemand des succursales de Dusseldorf et de Cologne après l'évacuation des deux villes. Certes la fermeture ne serait pas effective, mais la *Société générale alsacienne de banque*, entravée dans ses opérations, par la législation bancaire ne saurait se maintenir dans ces deux villes. Ce problème sera abordé lors des négociations franco-allemandes qui s'ouvrent en 1924, René Debrix y représente les banques alsaciennes et défend leurs intérêts en Allemagne.

Dans le cas bien particulier des banques alsaciennes, nous pouvons constater l'impact des relations franco-allemandes sur le fait économique. La politique extérieure conditionne en quelque sorte l'évolution de la politique bancaire en Alsace et les groupes de pression alsaciens doivent en tenir compte.

Deux autres questions relevant également du domaine des relations franco-allemandes vont retenir l'attention des groupes économiques alsaciens : l'occupation de la Ruhr, qui a des conséquences sur la circulation des produits entre l'Alsace et l'Allemagne et la question sarroise qui, dès 1920, préoccupe les milieux économiques alsaciens.

IV - Les groupes économiques face aux problèmes de la Ruhr et de la Sarre

Avant la guerre, l'Alsace importait environ 2 500 000 tonnes de charbon dont 1 000 000 des houillères de la Sarre et de la Moselle, 1 270 000 tonnes de la Ruhr, 180 000 tonnes de Belgique et environ 20 à 30 000 tonnes d'Angleterre (2). L'Alsace consommait 2 300 000 tonnes, le reste étant ré-exporté vers la Suisse (3). Le bassin de la Ruhr fournit donc en 1913, la

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 866, Lettre du Haut-Commissaire des territoires occupés au ministre du Commerce, Coblençe, 29 juillet 1925.

(2) BARTHELME (Alphonse) : Le développement des courants commerciaux de l'Alsace depuis la guerre, Strasbourg, 1931, p. 227.

(3) JULIA (M.) : Le trafic charbonnier du port de Strasbourg, Paris, 1926. Avant la guerre, les trois départements utilisent quatre millions de tonnes de charbon par an.

moitié de la consommation alsacienne, et le bassin de la Sarre près de 40 %. Le problème qui se pose aux Alsaciens, au lendemain de la guerre est le maintien de cet approvisionnement, voire même son accroissement. Mais les bassins de la Sarre et de la Ruhr ne sont-ils que des fournisseurs de charbon pour les Alsaciens ?

1. La question de la Ruhr

Après le traité de paix, les importations de charbon de la Ruhr sont confiées à un Office des houillères sinistrées (O.H.S.) dans lequel les mines du Nord dévastées sont naturellement prépondérantes.

A partir de 1922, les Alsaciens évoquent, dans leur presse, ce problème. Il prend une dimension nouvelle avec la crise du mark. En effet, conformément aux accords de Spa, le charbon que l'Allemagne nous livre est déduit de sa dette. Le prix est calculé en fonction du tarif allemand. Le cours du dollar du temps de paix sert de base pour la conversion du mark-papier en mark-or. Par suite de la baisse du mark, la diminution de la dette allemande a progressé dans une mesure plus restreinte. L'Allemagne a donc cherché à se rattraper en augmentant les prix du charbon, atteignant essentiellement les petits et moyens industriels car les gros cartels allemands comme les Stinnes ont leurs propres mines. Charles Frey insiste sur l'importance que revêt pour l'Alsace les variations du prix du charbon et évoque les efforts faits par la Chambre de commerce de Strasbourg, par la Chambre syndicale et par le Conseil consultatif afin d'aboutir à une révision de toute la politique du charbon (1).

En effet, en vertu du traité de Versailles, les Allemands se sont engagés à fournir sous forme de réparations à la France des tonnages de charbon de la Ruhr. Les premières annuités devaient comprendre les tonnages de la Ruhr importés normalement par l'Allemagne avant la guerre et une quantité de tonnage devait constituer la contrepartie du déficit, résultant de la destruction d'une partie des mines du Nord-Pas-de-Calais. La principale difficulté restait bien sûr, la question du prix. Les accords de Wiesbaden

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 378, Revue de presse, article paru dans la Neue Zeitung du 12 mars 1922, sous la plume de Charles Frey, député du Bas-Rhin membre de la Commission des Affaires étrangères.

avaient déterminé, par une entente commune entre la France et l'Allemagne "que lesdits charbons seraient livrés aux prix du tarif du syndicat rhéno-westphalien pour ses nationaux et en tout cas à un prix qui ne pourrait être supérieur au prix des charbons importés en France par l'Angleterre à qualité correspondante" (1).

L'O.H.S., après les vicissitudes monétaires allemandes, décide de créer en octobre 1924, un tarif dégressif comportant quatre zones de vente. "La première de ces zones comprend les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, le territoire de Belfort et l'arrondissement de Montbéliard, cette zone reçoit des charbons de réparation aux prix du tarif de base, ..." (2). Ces tarifs dégressifs ont pour but d'orienter le commerce des charbons de Strasbourg vers le Sud-Est et de l'empêcher de pénétrer trop vers l'Est de la France et vers le bassin parisien. "Pour faciliter l'écoulement des charbons de la Ruhr, en vieille France, le bénéfice des tarifs intérieurs pour le transport des combustibles minéraux fut accordé à l'Alsace et à la Lorraine, le 31 décembre 1921, déjà, alors que la tarification française n'a été introduite sur le réseau d'Alsace-Lorraine pour les autres produits que par décret du 22 février 1923" (3). L'O.H.S. possède le monopole des importations de charbon des réparations. Cet Office donne priorité aux nouvelles Sociétés charbonnières fondées en grand nombre au port de Strasbourg. Ces sociétés regroupées, à partir de 1924, en une coopérative d'importation des charbons allemands de réparation, veilleront à ce que le *Kohlensyndikat* allemand ne vienne pas s'installer au port de Strasbourg.

En 1923, les importateurs alsaciens essaient d'obtenir qu'une partie des mines de la Ruhr soit amodiée aux consommateurs de l'Hinterland du port de Strasbourg, mais cette tentative échoue. En revanche, ils arrivent à lutter de façon positive contre le *Kohlensyndikat*, qui tente de prendre pied à Strasbourg au début de l'année 1925. Un décret français, du 26 juillet 1925, soumet toute importation de charbons allemands autres que celle des charbons de réparation à l'octroi d'une licence (4).

.../...

(1) *Voix d'Alsace*, 27 août 1927, *Considérations sur l'importation des charbons de la Ruhr à Strasbourg*.

(2) BARTHELME (Alphonse) : *Le développement des courants commerciaux de l'Alsace depuis la guerre*, Strasbourg, 1931, p. 228.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

La question de la Ruhr, pour les milieux économiques alsaciens, est donc liée à deux problèmes : l'approvisionnement en charbon, indispensable aux entreprises industrielles alsaciennes, et le commerce avec l'Allemagne lié aux relations franco-allemandes (1).

La question de la Sarre est, en revanche, un problème qui a intéressé de fort près les groupes de pression économiques. La Sarre est, en effet, après l'Allemagne, le principal débouché pour les produits alsaciens. Les groupes de pression économiques se sont donc vivement préoccupés de la situation douanière et du statut politique du territoire de la Sarre.

2. La Sarre, l'Alsace et la France

En vertu de l'article 49 du traité de Versailles, la Sarre encre, à partir du 10 janvier 1925, dans la communauté douanière française pour une période de dix ans. L'article 54, du même traité, précise que "le territoire du bassin de la Sarre, tel qu'il est délimité par l'article 48 du présent traité, sera soumis au régime douanier français" (2).

A. La Sarre : un fournisseur de charbon

Le territoire sarrois est tout d'abord un important fournisseur de charbon. Et dès la visite de Poincaré en Alsace, en novembre 1918, la Chambre de commerce de Strasbourg invite "tous les chefs d'Etat à s'assurer, en Allemagne, des houilles nécessaires pour l'industrie alsacienne et de plus d'exiger de l'Allemagne, dans le traité de paix, que les frontières de la Sarre de 1814 soient rétablies" (3) (4). Au lendemain de l'armistice, les ventes de charbons sarrois ont pourtant bien diminué et ils sont loin d'atteindre les chiffres de vente d'avant-guerre. Cette question préoccupe donc beaucoup les Alsaciens.

.../...

(1) Nous étudierons donc ce problème dans le chapitre suivant.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/47.

(3) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/59, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 23 novembre 1918.

(4) Voir annexe n° 9.

ANNEE	VENTE DE CHARBON SARROIS EN ALSACE
1913	1 625 402 tonnes
1920	538 465 tonnes
1921	694 687 tonnes
1922	792 314 tonnes
1923	868 679 tonnes
1924	1 157 052 tonnes
1925	955 447 tonnes

(1)

Les représentants des commerçants du charbon demandent que l'on tienne compte davantage de la situation alsacienne. Le contingent alsacien-lorrain tend à se limiter à la production des mines lorraines bien que celle-ci ne couvre pas les besoins de la région. En outre les mines domaniales de la Sarre sont régies par l'Etat et dotées d'une large autonomie commerciale et administrative, elles ont tendance à ne livrer qu'aux consommateurs de leur choix et, constatent les marchands de charbons alsaciens, de préférence à l'intérieur de la France où les prix sont plus rémunérateurs. Les négociants alsaciens remarquent également, avec regret, que le monopole de la vente des charbons de la Sarre en Suisse est échu à un groupe lyonnais. Ils le signalent à leur Chambre de commerce. Celle de Strasbourg demande au gouvernement d'accorder aux négociants alsaciens une participation à la vente des charbons de la Sarre en Suisse et à la vente de tous les produits houilliers allemands, quelle que soit leur provenance ou leur destination. L'administration des mines domaniales de la Sarre doit laisser les consommateurs entièrement libres de s'approvisionner en charbons soit

.../...

(1) BARTHELME (Alphonse) : Le développement des courants commerciaux de l'Alsace depuis la guerre, Strasbourg, 1931.

directement à la mine, soit par l'intermédiaire du commerce (1). Un an plus tard, la Chambre de commerce de Colmar va plus loin dans ses revendications, elle voudrait que les départements intéressés, en première ligne, à la bonne exploitation des mines domaniales de Sarre, à savoir le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, la Meuse et le territoire de Belfort, soient représentées en proportion de leurs intérêts au sein du Conseil d'administration dudit office (2).

La Chambre de commerce de Mulhouse est exactement du même avis que les deux autres Chambres alsaciennes (3). En effet, si la France veut entreprendre avec quelque chance de succès la lutte contre les puissantes organisations charbonnières allemandes, il est indispensable qu'elle puisse leur opposer des groupements commerciaux disposant de vastes stocks de charbon, ayant des attaches solides aux mines, tant indigènes que sarroises et westphaliennes, et capables de poursuivre une politique d'expansion économique de grande envergure. La Chambre de commerce de Strasbourg aimerait quant à elle, voir le commerce alsacien-lorrain profiter des charbons de Sarre et de Westphalie et surtout voir le port de Strasbourg, qui avant-guerre servait déjà d'entrepôt et de station de transit, pour les charbons allemands destinés à la France de l'Est et du Sud-Est, à la Suisse et à l'Italie, reprendre ce trafic si lucratif.

L'arrivée en force du charbon de la Ruhr compensera dans une certaine mesure la baisse évidente des arrivages de charbon sarrois, qui se dirigent plus vers l'intérieur de la France que vers leur ancien débouché, l'ex-Reichsland.

B. La Sarre un partenaire commercial ou un concurrent redoutable

Les relations commerciales entre la Sarre et les provinces recouvrées par la France ne se limitent pas à ces ventes de charbon. En effet, étant donné que l'Alsace et la Sarre étaient unies par des relations d'affaires,
.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/57, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 17 juin 1920.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 70/59, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Colmar, 13 mai 1921.

(3) Arch. munic. Mulhouse, F II, i, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Mulhouse, 5 mai 1920.

une certaine communauté de langue et d'habitudes commerciales avant la guerre, elles vont reprendre assez rapidement après le traité de Versailles.

Mais ces relations commerciales ne vont être vraiment satisfaisantes pour les Alsaciens-Lorrains qu'à partir du 10 janvier 1925 car, à cette date, la Sarre entre dans le système douanier français et ne reçoit plus les marchandises allemandes en franchise. Cependant, l'unité monétaire française est introduite dans le territoire de la Sarre, le 1er janvier 1924.

En réalité, les Alsaciens ne sont pas satisfaits de l'évolution de leurs rapports avec le territoire sarrois de 1920 à 1925 et les plaintes des commerçants et des Chambres de Commerce alsaciennes et lorraines sont très nombreuses. Toute marchandise française est susceptible d'être envoyée en Sarre sans dérogation, et aucun certificat d'origine n'est nécessaire. En revanche, les Alsaciens exigent des mesures de contrôle sévères pour empêcher l'envahissement de la France par les produits allemands qui pénètrent en franchise totale en Sarre. Berninger s'en inquiète sérieusement et dans un rapport adressé au ministre du Commerce et de l'Industrie, il déclare que :

"Si l'on ne met pas rapidement fin à l'interprétation de l'alinéa 4, nettement contraire à la volonté des signataires du traité de Versailles, le territoire de la Sarre continuera jusqu'au 10 janvier 1925 à former un vaste entrepôt de marchandises allemandes, lesquelles le jour où tombera le contrôle douanier sur la frontière Sud (entre la France et la Sarre), subiront la valorisation correspondant au taux de change allemand par rapport au franc français et se déverseront en France en laissant des bénéfices formidables aux Sarrois qui ont eu la précaution de les accumuler" (1).

Pour protéger la France de cette concurrence, Berninger suggère trois mesures : la publication des contingents de produits sarro-allemands bénéficiant de la franchise douanière à l'entrée en France, la réduction des

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/49, Lettre adressée par Berninger au ministre du Commerce et de l'Industrie, 3 juin 1922.

importations en franchise d'Allemagne en Sarre en la limitant aux seuls produits allemands finis, destinés à être consommés dans le territoire de la Sarre et finalement l'amélioration de la surveillance douanière sur les routes et à travers champs du cordon Sud (1).

En effet, une surveillance plus stricte s'avère nécessaire. Ainsi, les fabricants de papier du Bas-Rhin attirent l'attention de leur Chambre de commerce sur la concurrence que font à leurs produits les articles allemands introduits en France par l'intermédiaire du territoire de la Sarre. Leurs doléances sont transmises à la direction des douanes, à Sarrebruck. Celle-ci signale que les fabriques de papier installées en Sarre sont soumises au contrôle du service technique de la douane et que les certificats d'origine accordés en vue de l'admission en franchise en France n'étaient délivrés qu'après une enquête établissant l'origine sarroise ou française des matières premières entrant dans leur fabrication. Dans ce cas bien particulier, on tente de contrecarrer de façon énergique la concurrence allemande. De même, le Syndicat des distillateurs et liquoristes d'Alsace-Lorraine intervient auprès de Berninger pour s'opposer à l'entrée, dans les trois départements de liqueurs sarroises, fabriquées avec des produits allemands entrés en franchise en Sarre.

Cependant, l'influence de la Sarre est considérable en Alsace-Lorraine. La Chambre de commerce de Strasbourg s'indigne de voir des communes d'Alsace comme celles de Ribeauvillé, Soultzmatt, Mutzig et Orschwihr envoyer leurs compteurs à eau en Sarre et même en Allemagne alors qu'une usine alsacienne, la maison Vincent de Haguenau, les fabrique ! (2)

Cette anecdote revêt une importance plus grande quand on évoque la lettre adressée par le président de la Chambre de commerce franco-sarroise au président de la Chambre de commerce de Colmar en 1923. Le président de la Chambre de commerce franco-sarroise met en évidence la mauvaise foi de la *Handelskammer Saarbrücker*. Elle "est la citadelle irréductible du pan-germanisme en Sarre, elle s'est donnée pour tâche de renouer sans cesse les liens attachant la Sarre à Berlin, ses représentants les plus autorisés

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/49, Rapport de Berninger, 19 septembre 1922.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 75/50, Lettre du président de la Chambre de commerce de Strasbourg à Berninger, 12 novembre 1923.

n'ont cessé de le proclamer" (1). Le but des Allemands est d'empêcher par tous les moyens qu'en janvier 1925, l'union économique prévue par le traité de Versailles entre la France et la Sarre ne devienne un fait accompli. La presse allemande est fort active et proteste contre l'attitude de la France en territoire occupé et notamment en Sarre, où le gouvernement français laisse libre cours à ses "instincts impérialistes et annexionnistes" (2).

Mais la presse alsacienne désire que l'on mette de l'ordre dans les affaires de la Sarre afin que de véritables relations commerciales puissent reprendre entre l'Alsace et la Sarre. En fait, la Sarre a besoin de produits que l'on trouve en quantité suffisante en Alsace : légumes frais et secs, oeufs, beurre, viandes, produits frigorifiés, bétail, vins, produits textiles, habillement, chaussures, tous produits indispensables à la vie dans cette importante région industrielle. Or les Sarrois préfèrent acheter les marchandises allemandes et pour ne citer qu'un exemple, les Sarrois refusent d'acheter des chaussures fabriquées en Alsace-Lorraine, préférant se procurer des chaussures allemandes. Ces chaussures pénètrent en franchise en Sarre en plus grand nombre qu'il n'est besoin, l'excédent étant acheté par les Français. Mais à partir de l'union douanière, la Sarre perdra, tout comme l'Alsace-Lorraine, le bénéfice de la franchise et son marché doit s'orienter vers la vie économique française et surtout vers celle de ses plus proches voisins, les Alsaciens-Lorrains.

Les Alsaciens-Lorrains ont conscience de ce problème et essaient de s'implanter en Sarre par le biais des banques ou par l'intermédiaire de leurs commerçants. Les industriels, les agriculteurs et les commerçants des provinces recouvrées espèrent donc une nette recrudescence de leurs exportations vers la Sarre après le 10 janvier 1925 et interviennent, dans le sens de l'article 49 du traité de Versailles, lors des négociations franco-allemandes de l'automne 1924.

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce, 223 J 25, Lettre adressée par le président de la Chambre de commerce franco-sarroise au président de la Chambre de commerce de Colmar, 9 août 1923.

(2) Freie Presse, 30 novembre 1921, Article de fonds emprunté au Berliner Tageblatt intitulé : *Plaintes allemandes sur l'arbitraire français dans les territoires occupés*, 29 novembre 1921.

Quand en septembre 1924, Berninger, dans un questionnaire adressé aux Chambres de commerce de son ressort demande si la Sarre est un concurrent ou un débouché pour les produits alsaciens-lorrains, la réaction est significative. Les Alsaciens-Lorrains ont éprouvé de grandes difficultés à s'implanter sur le marché sarrois durant la période 1920-1925, mais ils entendent bien y rester afin de recueillir enfin le fruit de leurs efforts. Aussi est-ce un tollé général en Alsace quand on évoque un éventuel retour anticipé de la Sarre à l'Allemagne ou même une modification du régime douanier de la Sarre, fixé par l'article 49 du traité de paix. Les Chambres de commerce et le Syndicat industriel rappellent au gouvernement que c'est sur son initiative que l'industrie et la finance des deux provinces se sont implantées en Sarre. En effet, le gouvernement français avait désiré orienter le commerce alsacien vers la Sarre afin que les produits alsaciens y trouvent un débouché de remplacement après l'échéance du 10 janvier 1925.

A cette date la question sarroise n'est pas réglée et les industriels et financiers alsaciens vont donc pouvoir poursuivre en territoire sarrois leur offensive. Cette tâche leur est rendue plus aisée par l'ouverture des frontières et l'intégration entière de la Sarre dans le système économique français.

En somme, la période 1919-1925 est marquée sur le plan économique par une intense activité des groupes de pression alsaciens. Ils étaient présents directement par la voix de leurs experts ou indirectement par l'intermédiaire des parlementaires locaux ou de Berninger à toutes les tables de négociations, n'hésitant pas à intervenir individuellement sans passer par le biais des Chambres de commerce locales quand un intérêt précis était en jeu. Certes durant cette période, nous avons pu constater parfois des divergences de point de vue entre la Haute et la Basse-Alsace, notamment sur la question du régionalisme économique, du Rhin et des chemins de fer. Le Bas-Rhin voulant à tout prix préserver à Strasbourg, à la fois son rôle de plaque tournante, de capitale régionale et aussi de porte de France, alors que les industriels et commerçants haut-rhinois entendaient privilégier le rapprochement avec la France et une future liaison avec la région rhoda-

.../...

nienne. Mais tous ces éléments de désaccord s'effacent quand les intérêts de l'Alsace sont en cause.

Quels sont les résultats obtenus par les groupes de pression alsaciens ? Le bilan est dans l'ensemble positif. Le gouvernement français et les alliés ont tenu compte, dans une large mesure, des revendications alsaciennes déjà exprimées par le *Comité d'études économiques et administratives*. Les Alsaciens ont obtenu satisfaction sur la question du régime du Rhin et sur celle du port de Kehl rattaché à celui de Strasbourg, ils ont aussi empêché le rattachement du réseau alsacien à la Compagnie de l'Est. Par ailleurs dans le domaine bancaire, les relations entre l'Alsace et l'Allemagne ont pu être maintenues et les banques alsaciennes ont même pu étendre leur champ d'action en Sarre et dans les Pays Rhénans. Des accords ont été conclus entre le Kalisyndikat allemand et la Société commerciale des potasses d'Alsace concrétisant ainsi la réussite de la potasse alsacienne.

Mais quelques ombres subsistent dans ce tableau. Les Alsaciens envisageaient le retour de la France aux frontières de 1814 et le traité se contente d'une occupation, pendant quinze ans, de la rive gauche du Rhin par les troupes alliées et de la démilitarisation de cette zone. Sur le plan financier, la question du remboursement des créances alsaciennes n'est pas encore réglée et pèse sur le contentieux franco-allemand. Mais le véritable sujet de mécontentement pour les Alsaciens reste l'article 68. Le gouvernement n'a pas tenu compte des vœux des populations, pourtant bien clairement exprimés, et la rupture brutale des relations commerciales avec l'Allemagne, principal débouché des produits alsaciens, est un coup dur pour une économie qui se relève à peine de la guerre, qui doit lutter sur le marché intérieur contre la concurrence des autres régions françaises et qui n'a pas encore réussi à imposer les produits de son industrie et de son agriculture sur les marchés mondiaux.

Le 10 janvier 1925 revêt une importance primordiale dans la vie économique des deux provinces recouvrées. La fermeture de la frontière allemande aux produits alsaciens qui entraient auparavant en franchise, va obliger

.../...

les industriels et commerçants de cette province frontrière à orienter leur production vers d'autres débouchés. L'attitude des groupes de pression économiques alsaciens-lorrains va également évoluer. Rentrés malgré eux dans le système économique français de façon prématurée puisqu'ils n'ont pas obtenu la prorogation de l'article 68 escomptée, les Alsaciens-Lorrains ne joueront plus le même rôle dans les relations économiques entre la France et l'Allemagne.

CHAPITRE III

LES GROUPES DE PRESSION POLITIQUES

Au lendemain de l'armistice, le gouvernement français ne poursuit, en réalité, qu'un but : intégrer le plus rapidement possible l'Alsace et la Lorraine dans l'entité nationale. Les Français ont conservé de ces deux provinces une vue plutôt romantique. Un rapport anonyme traduit cette méconnaissance française de la situation réelle : les deux provinces "ont fidèlement gardé depuis quarante ans, malgré une pression gouvernementale écrasante, le dépôt de leurs traditions françaises et leur attachement inébranlable à la patrie française. Mais elles ont subi dans leur séparation forcée, pendant ces quarante années, l'infiltration des immigrants allemands et l'inondation des moeurs, de la langue et des institutions allemandes" (1). Les autorités françaises entendent retrouver l'Alsace d'avant 1871 et non une Alsace marquée par l'empreinte germanique, il s'agit donc d'effacer tous les souvenirs de l'annexion. Or les Alsaciens sont attachés à leurs particularismes locaux et surtout, depuis la constitution de 1911, à une certaine autonomie. L'attitude des groupes de pression politiques alsaciens dépendra de la façon dont le gouvernement français résoudra le problème de la réintégration politique, administrative et législative de l'Alsace. "Il n'y a pas, écrit Fritz Kiener, en Alsace, d'animosité qui résisterait à un geste intelligent et compréhensif venant de la France" (2). Mais la politique française est très vite sujette à critique. Des groupes politiques vont se constituer en Alsace et en Allemagne afin de défendre à la fois le particularisme alsacien et une certaine indépendance de la province face au centralisme parisien.

.../...

(1) Arch. nat. AJ 30, n° 106, Commissariat général de la propagande, 1919.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, 2 J 213, Mémoire sur la décentralisation de l'Alsace, Rapport de l'intendant Coutillard, sd. 144 p..

Toutes les tendances sont représentées en Alsace depuis les partisans de l'assimilation inconditionnelle jusqu'à ceux d'une indépendance totale de l'Alsace, et cela dès 1919. Quelle sera leur attitude devant la politique menée, en Alsace, par la France ? Vont-ils subir des pressions de la part de l'Allemagne ? Comment réagiront-ils devant l'évolution des relations franco-allemandes de 1919 à la fin de l'année 1924 et surtout devant les grandes questions qui dominent ces relations : celle des réparations et celle de la Ruhr ?

I - LA GARDE AU RHIN

1. Les ligues et associations patriotiques d'Alsaciens

Les ligues et associations patriotiques d'Alsaciens se sont multipliées au lendemain de la guerre. Elles relèvent presque toutes de la même idéologie et mettent en valeur l'attachement des Alsaciens à la mère-patrie.

Le *Souvenir français* est l'une des plus anciennes d'entre elles. Il a été fondé en 1887 par un professeur alsacien, très patriote, Xavier Niessen. Très actif en Alsace, il compte, en 1920, sept sections dans le département du Haut-Rhin et trente-neuf dans le Bas-Rhin. Il est peu aisé d'évaluer exactement le nombre d'adhérents car certaines sections comme celle de Neudorf ont trois cent quarante membres, d'autres comme celle de Saverne, sept cents. Le président de la section bas-rhinoise est Maurice Higelin, celui de la section haut-rhinoise, Max Dolfus. Après la guerre, le *Souvenir français* est présent lors de toutes les manifestations patriotiques.

Moins connue que le *Souvenir français*, l'*Association des proscrits d'Alsace-Lorraine*, dirigée par Baumeister et Fetter est cependant très active. L'un de ses présidents, Maurice Burrus (1), a réussi à faire admettre aux autorités françaises certaines de ses conceptions sur la situation des anciens proscrits alsaciens-lorrains et à leur faire bénéficier de nombreux avantages, tant honorifiques que matériels.

.../...

(1) BURRUS (Maurice) 1882-1959, appartenait à une famille d'industriels de Sainte-Croix aux Mines. Il a durant la guerre dirigé la manufacture de tabac familiale. Très anti-allemand, il a refusé de fournir du tabac aux armées allemandes et fut, par conséquent emprisonné, ses biens furent saisis. Il obtient en 1919 la médaille militaire. Il est élu député de Ribeauvillé, en 1932, sous l'étiquette "indépendant" et sera réélu jusqu'en 1942.

Ceux qui se sont engagés dans la lutte aux côtés des Français, dès les premières heures de la guerre, se regroupent dans deux grandes organisations plus ou moins concurrentes : celle des *Engagés volontaires* et celle de la section alsacienne des *Anciens combattants et victimes de guerre*.

L'association des *Engagés volontaires* rassemble 18 400 Alsaciens-Lorrains, partis en 1914, pour aller se battre du côté des Français et leurs familles persécutées en Alsace durant la guerre (1). Elle a été créée par un Alsacien, Armbruster, qui résidait à Paris pendant la guerre. Son siège social se trouve à Mulhouse, le président de sa section bas-rhinoise est Schrott, celui de sa section haut-rhinoise, le député, Alfred Wallach. L'association exprime les doléances communes à tous les anciens combattants "qui se sont donnés au pays pendant plus de quatre ans" et qui réclament, à ce titre, la reconnaissance publique (2). A ce voeu s'ajoutent les revendications spécifiques des *Engagés volontaires alsaciens-lorrains* et surtout des remarques concernant la sauvegarde de la France : il faut se garder de l'Allemagne. Le dogme des *Engagés volontaires* peut se résumer en deux mots "France d'abord". Les *Engagés volontaires* estiment donc qu'ils ont le devoir de se mêler des affaires publiques et notamment de la politique extérieure de la France et leur groupe va exercer d'importantes pressions qui vont jouer sur les relations franco-allemandes.

Ce groupe a un organe mensuel, l'*Engagé volontaire*, dirigé par Georges Courbot de Guebwiller. L'association possède une caisse de retraite et de secours utilisable également par les membres de la *Confédération nationale des anciens combattants alsaciens-lorrains*.

L'*Union nationale des combattants* est d'origine parisienne, elle a été fondée le 11 décembre 1918 à Paris par le général Léon Durand et compte en 1919, 57 000 adhérents pour les deux départements alsaciens. Ces membres se répartissent de la façon suivante : 186 sections dans le Haut-Rhin regroupant 25 000 adhérents et 57 sections dans le Bas-Rhin avec 32 000 adhérents.

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Herzog, 13 J 37, cf art. de *La France de l'Est* du 14 février 1931. Sur les 18 400 engagés volontaires de 1914, 3 000 ne revinrent pas mais leurs familles peuvent être, si elles le désirent, secourues par les *Engagés volontaires*.

(2) Ibidem.

Lors de la création des sections alsaciennes, les dirigeants en ont refusé l'entrée aux Alsaciens qui avaient servi sous l'uniforme allemand, notamment comme officier. En effet pour être officier, il fallait être considéré comme bon Allemand par les autorités du Reich. Mais la section alsacienne, dirigée par le général Fetter (1), se montre finalement plus conciliante que la section lorraine et admet sans trop de difficultés tous les anciens combattants de 1914-1918 dans ses rangs.

Les buts de l'*Union nationale des combattants* sont de trois ordres : défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres, centraliser également à leur intention les informations de nature à les intéresser et prendre, enfin, toutes les mesures nécessaires pour favoriser leur placement et leur insertion dans la société. L'*Union nationale des combattants* estime avoir, en outre, son mot à dire dans la vie politique française et intercède souvent dans le domaine de la politique extérieure.

Ses interventions se font par la voie parlementaire, par l'intermédiaire de lettres ouvertes adressées au gouvernement ou encore par voie de presse. L'*Union nationale des combattants* possède, en effet, deux organes en Alsace : l'*Agent de liaison* dans le Bas-Rhin et *Entre-nous* dans le Haut-Rhin. Il arrive également à ses adhérents de lire *La voix du combattant*, journal officiel des *Anciens combattants*.

Les anciens combattants expriment, par le biais de ces organes, leur opinion sur l'attitude des Français en Alsace. Elle est partagée par l'ensemble des grandes ligues patriotiques installées en Alsace. Ainsi en 1922, un article de *La voix du combattant* dénonce l'animosité que ressentent certains Alsaciens à l'égard de l'Allemagne :

"Affiches, textes officiels, tout est écrit en allemand. Pourquoi n'a-t-on pas interdit immédiatement l'usage de la langue allemande après l'armistice ? Pourquoi l'administration française prend-elle tant d'égards par rapport à des Boches sous masque d'Alsaciens, qui font une propagande intensive contre la France ? Pourquoi ne les renvoie-t-on pas de l'autre côté du Rhin ?" (2)

.../...

(1) Le général Fetter dirige également l'*Association des proscrits d'Alsace-Lorraine*.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5 A/3, Rapport sur l'Alsace-Lorraine, 1er mars 1922.

Cette hostilité contre tout ce qui peut rappeler le passé allemand se retrouve, également, lors de démarches communes entreprises par les sociétés patriotiques comme les *Engagés volontaires*, l'*Union nationale des anciens combattants*, les *Diabes bleus* et par l'*Action française* en vue d'empêcher la venue à Mulhouse de sociétés de musique allemandes. Cette protestation de masse obtient un résultat positif puisque la réunion prévue est annulée (1).

En politique extérieure, ces sociétés exigent plus de fermeté, elles applaudissent, donc, le retour de R. Poincaré au pouvoir en janvier 1922. Elles espèrent que le gouvernement Poincaré sera un "ministère à poigne" à l'égard de l'Allemagne. "Nous ne sommes pas des énergumènes, déclarent les membres de la *Légion*, et nous estimons qu'il faut entretenir nos forces en présence de celles de l'Allemagne" (2). Cette attitude ferme est également réclamée par la ligue de l'*Action française*, qui sur de nombreux points se rapproche des associations patriotiques.

2. La ligue de l'*Action française*

A. Structure

L'*Action française* est connue en Alsace, depuis l'affaire Dreyfus, plus par les idées répandues que par le nombre de ses adeptes. Ses idées se sont, en effet, propagées rapidement dans les milieux intellectuels, car nombreux sont ceux qui voient, en elle, la nation française d'autrefois, la monarchie et le catholicisme. Sous l'occupation allemande, l'*Action française* a même réussi à diffuser son journal, l'*Action française*. A partir de 1919, elle va s'installer de façon définitive dans les provinces recouvrées. L'Alsace-Lorraine est alors incorporée dans la zone Est. Avec Maurice Pujo (3) la
.../...

(1) Les sociétés patriotiques alsaciennes interviendront, essentiellement à partir de 1925, dans la vie politique de l'Alsace. Afin d'éviter une énumération de toutes les associations patriotiques existant en Alsace, nous nous sommes bornés à ne citer que les plus actives et les plus importantes. Elles entretiennent toutes d'excellentes relations entre elles et agissent en général de concert.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 381, Rapport de police du 4 mars 1925, la *Légion* est dirigée par A. Rodier, son thème principal est "France d'abord", elle s'intéresse de très près au danger allemand, qu'elle estime plus pressant après la mort du chancelier Ebert.

(3) PUJO (Maurice) : *Problèmes d'Alsace et de Lorraine, Enquête d'un Français de l'Intérieur*, éd. Action française, Paris, 1920.

ligue d'*Action française* étudie le cas alsacien et surtout le grave problème constitué par la réinsertion de l'Alsace dans le cadre français. L'enquête de Pujo est faite sur place et le secrétaire de l'*Action française* profite d'un voyage, en 1919, pour prendre contact avec les militants.

Le recrutement des sympathisants de l'*Action française* se fait tout d'abord dans les milieux militaires, ce qui est normal puisque, née de l'affaire Dreyfus, l'*Action française* a pris la défense de l'armée (1). Mais elle touche aussi d'autres milieux, notamment des aristocrates de vieille souche alsacienne comme le baron Hesso de Reinach-Hirtzbach, des intellectuels, des hommes de lettres et des membres de professions libérales comme le docteur Paul Specklin de Thann, ou maître Fernand Heitz. Elle atteint également les milieux étudiants, mais on trouve bien peu d'ouvriers et de paysans, avant 1926, dans la ligue.

L'organisation de la ligue en Alsace est calquée sur celle du reste de la France : quatre sections dans le Bas-Rhin et quatre dans le Haut-Rhin. Les sections bas-rhinoises sont installées à Strasbourg, Schiltigheim, Graffenstaden et Sélestat, les sections haut-rhinoises, à Sainte-Marie aux Mines, Colmar, Guebwiller et Mulhouse. La direction générale est établie à Strasbourg, mais chaque section possède un président, qui organise hebdomadairement des réunions et des permanences (2). La ligue ne recrute pas beaucoup d'adhérents, au début de notre période, mais son organisation séduit les Alsaciens qui apprécient tant l'ordre et la discipline. Le rôle de la ligue d'*Action française*, en Alsace-Lorraine, va croître surtout avec la montée du

.../...

(1) L'armée française jouit d'un grand prestige en Alsace. A Wissembourg où est cantonné le 1er bataillon des chasseurs, les discours patriotiques, voire nationalistes, du commandant Jouart, faits dans une région, où un homme sur quatre est un Allemand naturalisé français, revêtent une importance toute particulière. En revanche, l'attitude d'un commandant de gendarmerie de Sélestat, venu de l'intérieur, est peu appréciée : il reproche, en 1934, à la municipalité de Sélestat de publier les textes officiels dans les deux langues.

(2) Présidents des sections alsaciennes de l'*Action française* en 1924 :

Bas-Rhin		Haut-Rhin	
Section	Président	Section	Président
Strasbourg	Eschbach	Sainte-Marie aux Mines	Benet
Schiltigheim	Rumbach	Colmar	Berghaud
Graffenstaden	Munsch	Guebwiller	Althorffer
Sélestat	Untz	Mulhouse	Sandoz

mouvement autonomiste, que les royalistes, garants du "nationalisme intégral", vont combattre de façon énergique, à partir de 1925.

De 1919 à 1925, l'audience du mouvement royaliste est donc assez limitée et sa presse est peu lue en Alsace. En dehors de son organe officiel, l'Action française, la ligue possède pourtant une presse locale considérable, notamment le Kalender für Elsass und Lothringen der Action française, écrit en allemand (1), almanach où l'on peut trouver des articles de fonds divers et la liste des adhérents, et surtout à partir du 25 décembre 1925, le National d'Alsace-Lorraine (2).

L'influence de la ligue d'Action française sur les populations locales inquiète néanmoins l'aile autonomiste de l'Union populaire républicaine. Dans le journal, Die Heimat, le docteur Didio (3) fait paraître une série d'articles sur la ligue. Il constate que "l'Action française a, sans que la presse catholique s'en rende compte, pris solidement pied dans de nombreux endroits d'Alsace et gagné à elle, l'élite de la jeunesse catholique cultivée" (4). Didio évoque aussi la position de la ligue à l'égard de la politique extérieure française et l'hostilité manifeste de ses leaders, maurras et Daudet, envers l'Allemagne.

B. Une attitude ferme à l'égard de l'Allemagne

L'impact de la ligue se constate, en effet, de plus en plus. Elle organise de fréquentes réunions politiques. C'est ainsi qu'en juillet 1924, se tient, à Strasbourg, une grande manifestation contre la politique du cartel

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, fonds Heitz, 2 J 234, Action française du 12 avril 1927 : le Kalender a été créé en 1921 et rédigé en "allemand". On se sert ainsi de la "langue de l'ennemi pour lui enseigner l'amour de la vraie France, telle qu'elle se révèle dans les siècles glorieux de la monarchie."

(2) Arch. nat. F⁷ 13 400, Rapport du commissariat spécial de Mulhouse, 24 décembre 1925 ; le National d'Alsace, hebdomadaire royaliste, reproduit les articles de l'Action française. Son administrateur est Jean Denisane, secrétaire régional de l'Alsace, le directeur politique et le rédacteur en chef en est Paul Armbruster, ancien rédacteur de l'Echo d'Alsace et de Lorraine, puis du Volksbote. Le journal tire à près de 3 000 exemplaires.

(3) DIDIO (chanoine Charles), membre du Zentrum, pendant l'annexion, il représente Brumath au Landtag, il reste à l'U.P.R. (tendance autonomiste) après 1918.

(4) Die Heimat, revue régionaliste d'Alsace et de Lorraine, Monatschrift für christliche Kultur und Politik, septembre 1925.

des gauches, en présence de Bernard de Vesins et de Maurice Pujo. Les royalistes ont également contacté des parlementaires locaux, des directeurs d'oeuvres et des journalistes. Cette rencontre a lieu, en juillet 1924, après le discours d'Edouard Herriot. Le président du Conseil avait, en effet, annoncé le 17 juin 1924, son intention d'introduire, en Alsace-Lorraine, l'ensemble de la législation républicaine (1). Ce retour au centralisme parisien déplait profondément aux Alsaciens et les membres d'*Action française* s'en font l'écho rappelant que la monarchie a toujours été favorable à un certain régionalisme. Louis XIV déclarait déjà qu'il ne fallait absolument pas "toucher aux choses de l'Alsace" (2). Coutillard définit, dans ce contexte, le rôle que la monarchie attribuerait à l'Alsace :

"Etre le pôle magnétique autour duquel à l'intérieur s'étendra le champ des forces régionalistes, être ce môle solide, d'où l'on observera, à l'extérieur, le courant rhénan et la mer germanique et sur lequel se feront le contact et les échanges avec l'Europe centrale : tel est le double but que l'autorité restaurée pourrait assigner à la décentralisation alsacienne" (3).

Et F. Heitz ajoute que "seul un pouvoir central fort et assuré de continuité (et il manque en République) est assez puissant pour à la fois défendre l'unité nationale et servir les variétés des provinces françaises !" (4).

Les royalistes estiment donc que la République est incapable de procéder à une décentralisation efficace. Or seul un régionalisme bien compris pourrait permettre à l'Alsace d'accomplir véritablement son destin. Elle doit servir de lien entre la France et l'Allemagne, être une région de contact et d'échanges. Mais l'*Action Française* prend ses distances face à l'ab-

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt II, Po 5/Bd 1, Rapport de l'ambassadeur à Berlin, 8 juin 1924, discours de Herriot : "le gouvernement est persuadé qu'il interprêtera fidèlement le voeu des chères populations enfin rendues à la France en hâtant la venue du jour où seront effacées les dernières différences de législations entre les départements recouverts et l'ensemble du territoire de la République. Dans cette vue, il réalisera la suppression du Commissariat général et préparera les mesures qui permettront, en respectant les intérêts matériels et moraux de la population, d'introduire en Alsace et en Lorraine l'ensemble de la législation républicaine."

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, 2 J 213, Mémoire sur la décentralisation en Alsace de l'intendant militaire Coutillard, sd. 144 p..

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

bé Haegy. Selon Pujol, Haegy (1) présente la vie française de façon totalement déformée "comme si elle était vue à travers une lorgnette allemande" (2). L'*Action française* refuse donc de soutenir une politique de rapprochement avec l'Allemagne car elle livrerait une France "désarmée aux tentatives de nos ennemis d'hier" (3). Elle tient à défendre avant tout l'intérêt national face au jeu allemand et désire maintenir une France forte face au danger allemand. Or, estiment les royalistes, seul un retour à la monarchie traditionnelle peut permettre un redressement de la France, c'est le seul remède "aux menaces de guerre religieuse et de guerre étrangère, aux menaces de banqueroute et de révolution, que déchaîne, sur nous tous, la République" (4). Le succès populaire de la ligue s'explique par cette politique de fermeté préconisée à l'égard de l'Allemagne à une époque, où les Alsaciens s'inquiètent de voir l'Allemagne retarder sans arrêt le paiement des réparations et où des journaux de tendance républicain-démocrate, comme le *Journal d'Alsace et de Lorraine*, se réjouissent du retour de Poincaré au pouvoir. Pourtant écrit ce journal, "il y a encore trop de deuils dans notre pays pour que nous souhaitions la guerre, mais nous voulons notre dû ! Poincaré signifie, pour nous, sentinelles avancées de la France : l'Allemagne paiera. Hors de cela pas de salut !" (5) Les royalistes et le *Journal d'Alsace et de Lorraine* estiment qu'il faut utiliser la manière forte pour parler à l'Allemagne quand elle plaide "insolvable", cette méthode est la seule possible de l'avis des Alsaciens "qui de tous les Français sont ceux qui connaissent le mieux la mentalité allemande" (6). Mais à la différence de l'organe républicain-démocrate, les membres de l'*Action française* pensent que seul un roi peut donner à la France la force de s'imposer devant l'Allemand et de pratiquer une véritable politique de rapprochement.

.../...

(1) HAEGY (abbé Xavier) 1870-1932, est issu d'une famille de paysans, il fait des études à Zillisheim, puis à Würzburg et Munich. Il se lance dans le journalisme à partir de 1900, il sera rédacteur de l'*Oberelsässische Landeszeitung*, puis de l'*Elsässer Kurier*.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, 2 J 213, Mémoire sur la décentralisation en Alsace de l'intendant militaire Coutillard, sd. 144 p..

(3) Ibidem. Fonds Heitz.

(4) Le *National d'Alsace*, 25 décembre 1924, cité par F.G. Dreyfus : "L'*Action française* en Alsace" in *Etudes maurrassiennes*, n° 3, 1974.

(5) *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 12 janvier 1922.

(6) *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 20 janvier 1922.

Les ligues patriotiques et l'*Action française* s'orientent donc vers une politique de fermeté à l'égard de l'Allemagne. Mais s'ils sont, comme les ligues, partisans d'une réintégration rapide de l'Alsace dans le cadre français, les royalistes restent aussi de farouches défenseurs d'un certain régionalisme, dans une France royaliste. Ils sont souvent en contact avec les membres du clergé et d'éminentes personnalités de l'*U.P.R.*. Le député Oberkirch (1) salue, en janvier 1925, la parution du *National d'Alsace*. Mais si l'abbé Muller est favorable à la propagande de l'*Action française*, en faveur du catholicisme et d'un régionalisme bien compris, il s'oppose, par ailleurs, aux idées royalistes. Michel Walter, un des présidents de l'*U.P.R.* (2), craint également la concurrence de l'*Action française* pour son parti (3).

3. L'Union populaire républicaine

L'*U.P.R.* est, au lendemain de l'armistice, le plus puissant parti alsacien. Il regroupe les membres de l'ancien parti catholique alsacien comme Haegy, Wetterlé (4) et Delsor et de nouveaux venus comme Walter. L'*U.P.R.* veut mener une politique nationale et, à ce titre, se considère comme un véritable parti appuyant la constitution républicaine. [Mais en fait,] ce parti et ses représentants à la Chambre et au Sénat se mêleront fort peu de la politique nationale. Ils ne s'occupent que des intérêts alsaciens, et ne votent lors des débats qu'en fonction de leur "petite patrie, l'Alsace", réagissant bien plus en tant que groupe de pression politique alsacien que comme parti rangé sous l'étiquette du Bloc national.

.../...

(1) OBERKIRCH (Alfred) 1876-1946, après des études de médecine, il se lance dans la politique, il sera député du Bas-Rhin de 1919 à 1942, sous-secrétaire d'Etat au Travail, à l'Hygiène, à l'Assistance et à la Prévoyance (4.6.1928 au 21.2.1930) et sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie (2.3.1930 au 4.12.1930).

(2) WALTER (Michel) 1884-1947. Professeur de sciences, il collabore à l'*Elsässer* et est élu député (*U.P.R.*) du Bas-Rhin en 1919, il sera réélu jusqu'en 1942.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 381, Rapport de police sur la réunion de l'*U.P.R.* à Strasbourg, 7 janvier 1925.

(4) WETTERLE (abbé Emile) 1861-1931. Chef du parti catholique et député au Reichstag pendant l'annexion, l'abbé Wetterlé est élu député du Haut-Rhin en 1919. Il dirige, à partir de 1919, le *Nouveau Rhin français*.

A. Structure de l'U.P.R.

L'ancien parti catholique recrute ses adhérents dans presque toutes les classes de la société. On peut y rencontrer de nombreux membres du clergé catholique comme l'abbé Wetterlé, représentant l'aile nationale du parti, ou l'abbé Haegy, favorable au régionalisme voire même à l'autonomie de l'Alsace ; des membres de professions libérales comme Helmer (1) ou Pflieger ; des enseignants comme Muller ou J. Rossé (2) ; des propriétaires terriens comme le comte de Leusse et des militants syndicalistes comme C. Bilger ou J. Brom (3). Le clergé catholique étant très puissant en Alsace et encadrant la population paysanne, on trouve également des paysans en grand nombre à l'U.P.R.. A ce grand parti alsacien adhèrent aussi des éléments conservateurs venus de l'intérieur comme le général Bourgeois ou Lazare Weiller (4).

Comme l'ancien *Zentrum* d'avant 1918, l'U.P.R. s'appuie sur de nombreuses sections locales disséminées dans tout le territoire alsacien. Elle a plusieurs moyens de pression : sa presse, ses représentants à la Chambre des députés et au Sénat et le clergé catholique, qui répand ses idées, lors des sermons, le dimanche.

Au lendemain de la guerre, l'organe essentiel du parti catholique est L'Alsacien (Der Elsässer). Rédigé en allemand, il est imprimé par la Société-

.../...

(1) HELMER (Paul) 1874-1929. Avocat au barreau de Colmar, il fut sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1929.

(2) ROSSE (Joseph) 1892-1945. Professeur à l'Ecole normale de Colmar, il fut révoqué en 1926 pour avoir signé le manifeste du Heimathbund. Il se lance dans le journalisme (rédacteur à l'Elsässer Kurier) et dans la politique (député du Haut-Rhin en 1928, il est révoqué, en novembre 1928, après le procès de Colmar), amnistié en décembre 1931, il est réélu député en 1932.

(3) BILGER (Camille) 1879-1947. Ancien ouvrier du textile, il devient, en 1907, secrétaire du syndicat chrétien d'Alsace-Lorraine. Il est élu député, en 1919, sur la liste d'Union nationale et sera réélu régulièrement jusqu'en 1936.

BROM (Joseph) 1881-1945. Fondateur du syndicalisme chrétien et membre du Landtag d'Alsace-Lorraine, il devient président des syndicats indépendants et est élu député du Haut-Rhin, en 1924, et le restera jusqu'en 1936 date à laquelle il est élu sénateur du Haut-Rhin (1936-1944).

(4) BOURGEOIS (général Joseph) 1857-1945. Sénateur de 1920 à 1936, membre de l'U.P.R. jusqu'en 1929, il s'occupe essentiellement au Sénat des questions d'Alsace-Lorraine.

WEILLER (Lazare) 1858-1928, retourne en Alsace après la guerre et est élu sénateur en 1920. Il est membre de la commission des affaires extérieures au Sénat.

té d'édition de la Basse-Alsace et tire à près de 20 000 exemplaires (1). Cette société d'édition est également propriétaire de onze autres journaux parmi lesquels on peut citer deux hebdomadaires en langue française : le Courrier de Strasbourg et la Voix d'Alsace. Les principaux chefs de ce parti catholique, Weydmann, l'abbé Gromer (2), des prêtres catholiques comme les abbés Haegy, Schiess et Lutz sont membres du conseil d'administration. La rédaction est assurée essentiellement par les abbés Schiess et Didio, ce groupement a son répondant dans le Haut-Rhin, avec la Société alsacienne d'édition Alsatia, dont le siège est à Colmar. Ce consortium rassemble les journaux les plus lus du Haut-Rhin : en langue allemande comme l'Elsässer Kurier, le Mülhauser Volksblatt, der Oberelsässische Volksfreund ou encore l'Echo de Thann et de Masevaux. Cette presse est très appréciée à la campagne et certains de ces quotidiens comme le Mülhauser Volksblatt (16 000 exemplaires vendus en 1925) ou l'Elsässer Kurier (22 500 exemplaires vendus) ont des tirages élevés.

Pour défendre les intérêts spécifiques des populations alsaciennes, l'Union populaire républicaine envoie à la Chambre des représentants. Aux élections de 1919, sur les seize sièges attribués à l'Alsace, neuf reviennent à l'U.P.R. et sept aux démocrates, ses alliés politiques. Ce succès se confirme, encore, lors des élections de 1924 (3). Ces victoires l'U.P.R. les doit tout d'abord aux circonstances historiques et notamment, en 1924, à la politique assimilationniste du cartel des gauches, mais elle les doit aussi à l'habile propagande menée par les membres du clergé, appartenant à l'U.P.R., et par la presse catholique.

B. Action de l'U.P.R.

L'Union populaire républicaine exprime son avis sur les deux sujets intéressant les Alsaciens : le statut particulier de leur province et les relations que l'Alsace doit entretenir à l'égard de l'Allemagne.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 400, Rapport du commissaire spécial de Strasbourg, 23 décembre 1925.

(2) L'abbé Gromer est conseiller général du Bas-Rhin, Weydmann (J) est député de Wissembourg.

(3) Elections du 11 mai 1924 :

- Bas-Rhin : 6 U.P.R. élus, 1 communiste, 2 socialistes ;
- Haut-Rhin : 7 U.P.R. élus.

a. Le statut de l'Alsace.

Les ligues patriotiques demandent une assimilation complète de l'Alsace et certains hommes de lettres comme Hansi, déplorent la durée des mesures provisoires en vigueur en Alsace : "combien de temps encore, faudra-t-il attendre aux portes de la France ?" Mais tel n'est pas le cas de l'U.P.R.. Ce parti catholique se déclare résolument favorable à une politique régionaliste, l'Alsace aurait ainsi une constitution locale de caractère économique et culturel défendant le statu quo religieux et scolaire de la province (1). L'U.P.R. expose ses grands thèmes lors de manifestations : maintien de l'école confessionnelle, des droits traditionnels des communautés ecclésiastiques et des lois sociales, réorganisation de l'administration dans le sens du régionalisme et surtout création d'un conseil consultatif, composé de représentants élus du pays (2). Haegy, qui représente l'aile autonomiste de ce parti, déclarait, dès mai 1919, au président Pfleger, il faut préserver "l'Alsace avant tout et non la France, comme vous le désirez !" (3) Un de ses proches collaborateurs, l'abbé Fashauer expose le programme du parti : "l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains, autonomie des deux provinces avec parlement local, administration indépendante sous le protectorat français" (4). Mais très vite, pour ne pas inquiéter les autorités françaises, le mot autonomie est camouflé sous celui de régionalisme et les députés alsaciens peuvent préconiser, à l'instar des autres régionalistes, bretons et corses, une plus grande décentralisation.

La réaction des partisans de l'U.P.R. est très vive dès que le gouvernement touche aux particularismes locaux. L'exemple de l'introduction de l'école interconfessionnelle en Alsace est un des plus frappants. L'Elsässer peut écrire, à ce sujet, que le gouvernement "cherche en plaçant systématiquement dans nos écoles un personnel d'esprit anti-religieux, à créer une situation de fait opposée à nos traditions... Il n'y a pas d'emploi chez nous, pour les incroyants !" (5) Après le discours de Herriot, M. Walter, président de l'U.P.R. déclare au correspondant de l'Echo de Paris :

.../...

(1) Mülhauser Volksblatt, 20 janvier 1922.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport sur l'autonomisme, 8 novembre 1922.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem. + Annexe n° 10.

→ (5) Elsässer Kurier, 19 avril 1919.

"Nous sommes vingt et un députés sur vingt quatre contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. .. Etant vingt et un sur vingt quatre, nous avons le droit d'être consultés. Monsieur Herriot ne l'a pas fait. Qu'il en porte la responsabilité, nous réclamons le référendum, qui est d'ailleurs un des articles de notre programme politique, c'est simple et légitime" (1).

Mais pour éviter toute confusion sur le terme de référendum, Walter précise :

"Personne dans le pays, notez-le bien, ne demande un plébiscite sur la question de savoir si nous voulons ou non rester des Français. C'est au contraire, chez ceux qui sont dévoués avec le même enthousiasme à la tradition religieuse et à la patrie française que nos revendications trouvent un écho passionné" (2).

Cet avertissement, lancé par les Alsaciens-Lorrains, est sans effet. Or toucher aux questions religieuses et scolaires contribue "à faire tomber un peu plus vite qu'il n'était inévitable l'enthousiasme des premières heures" (3). L'Union populaire républicaine, sans chercher véritablement un conflit avec le gouvernement français, déplore sa méconnaissance des réalités alsaciennes et regrette que les populations concernées par ces mesures n'aient pas été consultées au préalable. Son désir d'un régionalisme voire même d'une certaine autonomie en sort renforcé. Cette question relègue presque au second plan, les problèmes des relations franco-allemandes, dans lesquelles les Alsaciens sont pourtant impliqués, comme le précise Brogly. En effet, "on ne saurait faire aux Allemands de plaisir plus intense que de provoquer, en Alsace et en Lorraine, des querelles aussi douloureuses et ils brûlent d'en recueillir les fruits. Le péril, c'est la désaffection de l'Alsace" (4)

L'Allemagne suit de très près la crise alsacienne. Le gouvernement allemand se rend compte que les autorités ecclésiastiques s'apprêtent à soulever le peuple alsacien contre ce train de lois. Les Allemands connaissent ces luttes religieuses. En Pologne, lors de la campagne de germanisation, toute la population s'était rangée sous la bannière de l'église polonaise pour lutter contre l'occupant allemand. Une action de même envergure est à prévoir en Alsace puisque tous les partis de droite, du centre et les partis

.../...

(1) Echo de Paris, 1er juillet 1924.

(2) Ibidem.

(3) PANGE (Jean de) : Libertés rhénanes. Paris 1922, extrait du discours prononcé par le député Scheer, le 6 janvier 1921 devant le Conseil consultatif

(4) Echo de Paris, 26 juin 1924.

cléricaux de l'*U.P.R.*, en Alsace, et de l'*U.R.L.* (1), en Lorraine, s'unissent contre la politique de laïcisation du cartel des gauches. L'Allemagne espère que cette crise va déboucher sur un rapprochement entre l'ancien Reichland et l'Allemagne.

b. *L'Union populaire républicaine* et les relations franco-allemandes.

Comme les ligues patriotiques, l'*U.P.R.* accueille avec satisfaction, le retour de Poincaré.

"Monsieur Briand ne s'intéressait pas à l'Alsace, il ne la comprenait pas, déclare M. Walter. Il n'a jamais éprouvé le besoin de s'informer auprès de nous-mêmes. Comme président du Conseil, il n'est jamais venu en Alsace, il s'en remettait entièrement à Monsieur Tissier, cette perle des bureaucrates et des centralisateurs endurcis" (2).

Le reproche principal, adressé à Briand, concerne donc non pas sa politique à l'égard de l'Allemagne, mais sa politique centralisatrice en Alsace, ce qui peut paraître paradoxal, puisque le gouvernement Briand est tombé sur une question de politique extérieure.

La presse locale voit en Poincaré, l'homme qui s'occupera personnellement des affaires alsaciennes-lorraines. *La Dépêche* constate que l'*Union populaire républicaine* compte beaucoup sur Poincaré. Etant Lorrain, il tiendra mieux les promesses qui ont été faites en 1918. Dans ce cas encore, l'*U.P.R.* se préoccupe davantage du maintien du particularisme local que de la politique extérieure de la France.

Cet aspect n'est cependant pas totalement négligé. Mais la position de l'*U.P.R.* est, par certains aspects, plus modérée que celle des ligues. L'*Elsässer* espère que Poincaré sera plus heureux que Briand pour faire valoir les droits de la France, pour pacifier les esprits et pour réconcilier les peuples (3). Lors d'une réunion politique, en février 1922, les orateurs de

.../...

(1) *U.R.L.* = *Union républicaine lorraine*.

→ (2) *Elsässer*, 12 janvier 1922.

(3) *Ibidem*.

l'*U.P.R.* dénoncent l'esprit de haine et de revanche qui règne dans les milieux allemands. Si l'Allemagne ne paie pas, la France est ruinée. Il est donc nécessaire de désarmer l'Allemagne matériellement et moralement, d'avoir une attitude ferme et énergique envers l'Allemagne récalcitrante. "Ce n'est pas faire preuve d'un chauvinisme aveugle, mais c'est avoir le souci de l'avenir de la nation française" (1) conclut le *Mülhauser Volksblatt*.

Dans un tel contexte, l'*U.P.R.* approuve la politique de Poincaré dans la Ruhr car elle est, déclare Pflieger, "la seule politique compatible avec l'intérêt de la France" (2). Et en janvier 1925, lors d'une réunion à Colmar, Michel Walter critique violemment la politique extérieure de Herriot (3). Il a abandonné la Ruhr sans demander aucune compensation ! Selon le président de l'*U.P.R.*, Herriot aurait dû lier l'évacuation de la Ruhr au sort des dettes interalliées et des négociations en vue de la prolongation de la franchise douanière. La France n'a plus d'atout, à présent, et Walter envisage non sans crainte, pour l'Alsace, une guerre des tarifs entre la France et l'Allemagne.

L'attitude de l'*U.P.R.* à l'égard de la politique extérieure française et surtout son opposition à toute politique assimilationniste, dans les deux provinces recouvrées, ont permis à ce parti spécifiquement alsacien de remporter les élections législatives en 1924, alors que dans le reste du pays la gauche l'emportait. C'est, en effet, sur sa politique assimilationniste qu'échoue le *parti socialiste* en Alsace et non pour avoir dit que "la Ruhr ne nous rapporte rien sinon des dépenses énormes" (4). Par ailleurs, la position des communistes alsaciens n'a rien d'original, ils reprennent les idées lancées par le *parti communiste français* : refus de la guerre, refus de la politique de Poincaré. C'est une faute de tactique, déclare le secrétaire du *syndicat des ouvriers métallurgistes*, Hornecker. La situation économique de la France empire depuis l'agression française dans la Ruhr et le

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 378, *Mülhauser Volksblatt*, 15 février 1922.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 379, Discours de Pflieger, 3 mars 1923.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 381, Réunion de l'*Union populaire républicaine* à Colmar, 8 janvier 1925, discours de M. Walter.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 379, Discours de Grumbach à Strasbourg, 15 septembre 1923.

danger de guerre est toujours aussi menaçant (1). Ouvriers français et allemands doivent s'unir pour lutter contre la guerre. Effectivement, à la même époque, les rapports de police signalent l'envoi de tracts antimilitaristes en Alsace et accusent les Allemands d'en être les auteurs (2).

?

La rupture de juin 1924 fait évoluer la position des Alsaciens à l'égard de l'Allemagne. Les rapports de l'*Auswärtiges Amt* signalent que l'entrée prochaine de l'Allemagne à la Société des Nations est regardée d'un fort bon œil par ces populations. L'Allemagne pourrait ainsi défendre devant la Société des Nations cette minorité de sang et de langue allemande (3). D'ailleurs, il semblerait, selon le même rapport, que l'éventualité d'une telle démarche ait déjà été évoquée, lors d'une réunion de l'*U.P.R.* à Graffenstaden. Les Allemands constatent avec plaisir que le sentiment d'animosité à leur égard a, en grande partie, disparu et que les Alsaciens s'aperçoivent enfin que l'Allemagne de Weimar est beaucoup plus tolérante que la République française. Ce changement d'attitude d'une partie des Alsaciens à l'égard de l'Allemagne a été préparé par certains groupes de pression politiques favorables à une Alsace autonome voire neutre, deux de ces groupes sont alsaciens, le troisième est "alsacien-lorrain du Reich".

II - NEUTRALITE SUR LE RHIN

1. Le parti fédéraliste

Fondé à la veille des élections législatives de 1919, par Joseph Hummel et Jean Dumser "pour réclamer l'autonomie sous le protectorat français" (4), le parti fédéraliste d'Alsace-Lorraine revendique la création d'une République autonome d'Alsace-Lorraine. Or ce parti semble avoir bénéficié offi-

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 379, Rapport de la police de Colmar, 23 février 1923.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 379, Réunion de Colmar, 23 février 1923. Dès 1919 et en 1920, des tracts antimilitaristes avaient été distribués en Alsace, dans les campagnes et dans les usines par des ouvriers allemands et alsaciens de tendance anarchiste ou "bolchevik". + Annexe n° 11.

(3) Auswärtiges Amt, Bonn Geheimakten Frankreich, Pol. 5/1 "Die elsässische französische Krise", 30 septembre 1924.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport du commissariat spécial de Strasbourg, adressé au préfet du Bas-Rhin, 25 octobre 1925. Le parti fédéraliste est fondé le 7 juillet 1919 (voir annexe n° 12).

cieusement de l'appui de certains membres de l'*Union populaire républicaine* et notamment du soutien de l'abbé Didio, de Jean Keppi et de Georges Wolf (1). Mais quand Hummel vient défendre ses projets devant l'assemblée de l'*U.P.R.*, il voit son programme repoussé par l'aile francophile et fonde ainsi son propre parti.

Quinze jours après sa création, le parti compte environ mille membres et parmi eux figurent des députés alsaciens (2). Ses adhérents seraient en provenance des centres de Strasbourg, Metz, Thionville, Sarrebourg, Sarreguemines, Haguenau, Wissembourg, Sélestat, Colmar et Mulhouse. Le rapport de police regrette de n'avoir pas eu connaissance du nom des députés, des sociétaires et même du bureau de ce parti. Une note ultérieure du directeur des services de police de Strasbourg précise qu'Hummel est soutenu par Georges Wolf et l'abbé Didio.

Les statuts définitifs du parti portent les signatures de J. Hummel, "philosophe" (3), Charles Sigwalt, curé de Runzenheim et Pierre Trommeter, cultivateur à Krautwiller. L'abbé Sigwalt est germanophile et compte parmi les signataires du manifeste de l'*Elsässer Bund* (4), avec l'abbé Hanhart, un autre signataire, il se livre à une active propagande en faveur de l'Allemagne. Celle-ci s'appuie sur le *Journal de Thionville*, dont Jean Dumser est rédacteur en chef. Une enquête effectuée à Thionville, dans la première quinzaine du mois d'août 1919, précise que Dumser est l'auteur de tous les articles à tendance germanophile, paraissant dans ce journal. La police effectue donc des perquisitions dans la maison de Dumser et enquête sur sa personne et ses agissements. Ses articles sont censurés et les journaux qu'il envoie régulièrement, à Strasbourg, saisis. Le 21 août 1919, après

.../...

(1) WOLF (Georges) Alsacien (carte A). G. Wolf a suivi les cours de théologie protestante à Strasbourg, de 1896 à 1898. Rédacteur en chef de la *Strassburger Zeitung*, il devient en 1906 député du parti libéral au Landtag. Lieutenant pendant la guerre, il espère accéder par la suite aux fonctions les plus élevées du ministère d'Alsace-Lorraine. Après la guerre, il effectue de nombreux voyages en Allemagne et en Suisse et est en relations avec les chefs neutralistes. Par la suite, en 1926, G. Wolf est nommé vice-président de la *Fédération radicale et radicale-socialiste*, dont le président est son ami G. Wehrung. Il sera également rédacteur de la *République*. Durant toute la période étudiée, il reste en relations étroites avec les *Alsaciens-Lorrains du Reich* et avec son ami, le docteur Schwander.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport du commissaire spécial Fischer, 31.07.1919

(3) J. Hummel, employé aux chemins de fer en qualité de secrétaire, avait été mis en demeure de prendre sa retraite, le 1er mars 1914, pour raison de santé (maladie de nerfs).

(4) Les soixante-deux signataires de l'*Elsässer Bund* sont opposés à toute séparation entre l'Alsace et l'Allemagne. Voir annexe n° 13.

l'intervention de l'abbé Kirchner, francophile, Dumser doit quitter le *parti fédéraliste*. Dans une lettre adressée au président J. Hummel, il déclare "qu'en qualité de rédacteur responsable du *Journal de Thionville*, je ne veux et ne peux me déclarer d'accord avec le but poursuivi par le *parti fédéraliste*" (1). Dumser étant, à cette époque, partisan d'une Alsace autonome rattachée à l'Allemagne, s'oppose, en effet, aux buts du *parti fédéraliste*.

Ce dernier veut fonder en Alsace une République autonome qui formera avec la France, une grande France.

"Sa situation correspondrait à celle qui existait entre la Prusse et la Bavière./ Le parti rejette formellement toute arrière pensée qui pourrait conduire à une neutralité ou à un rapprochement avec l'Allemagne. Les membres de ce parti sont de vrais Alsaciens-Lorrains, par conséquent, tous titulaires de la carte A. Ils entendent témoigner à la France ainsi qu'à ses alliés la gratitude qu'ils méritent" (2).

Mais les membres du *parti fédéraliste* ont conscience de la supériorité de la civilisation alsacienne sur celle de la France. Ils constatent en outre, que l'amour que l'Alsace portait à la France a considérablement diminué par suite des conflits économiques et moraux (3). Or ce parti est supprimé, en novembre 1919, par la préfecture de police, ce qui laisse à penser que dès cette époque, l'Alsace connaissait un certain malaise dû essentiellement aux maladresses administratives et à un mécontentement, né du traité de paix, qui ne donne pas entière satisfaction aux milieux économiques alsaciens.

Cette tentative en faveur d'un Etat fédératif échoue donc en novembre 1919, mais les idées des fédéralistes ne disparaissent pas, elles ressurgiront après 1925 (4).

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport du commissaire spécial, 25 octobre 1926, il cite la lettre de Dumser, datée du 21 août 1919.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Dans son livre *Confession d'un autonomiste alsacien-lorrain*, paru en 1929, Jean Dumser relance l'affaire. Il déclare que les grands chefs autonomistes Haegy, Fashauer et Keppi n'avaient rien de commun avec le *parti fédéraliste*, contredisant ainsi les rapports de police de 1919. La version des policiers semble plus conforme à la réalité car le 29 novembre 1925, devant l'assemblée générale de l'U.P.R., Keppi et Fashauer défendent le projet de Hummel.

2. Le parti alsacien de Claus Zorn de Bulach

Ce petit groupe de pression alsacien est un véritable parti politique, puisque quatre mois après sa création, en mai 1922, le *parti alsacien* présente des candidats aux élections partielles des cantonales, les 17 et 24 septembre 1922, et recueille plus de voix au premier tour dans le canton de Niederbronn que le parti socialiste ! Quelle est l'origine de ce succès ? Qui dirige ce groupe ? Dans quels milieux recrute-t-il ses sympathisants ?

Le *parti alsacien* (*Elsässer Partei*) a été fondé par le fils de l'ancien secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine, Claus Zorn de Bulach. Sur ce personnage étonnant, nous avons en fait fort peu de renseignements, du côté français. Les autorités allemandes se sont intéressées au personnage, espérant que le châtelain d'Osthause pourrait mener son parti à la victoire. Mais ils s'aperçoivent très vite que c'est un "Scrohmann". Cependant, "cet homme de paille" connaît bien l'âme alsacienne et possède une qualité fort prisée par les populations locales : le franc-parler. Il peut donc être amené, estime Hoesch, à jouer un rôle actif dans cette province (1). En France, Zorn de Bulach n'est pas pris au sérieux, on le traite d'exalté et on le considère comme bien peu dangereux.

Le *parti alsacien* ne rassemble pourtant pas que des mécontents et des "froissés", Hoesch estime que Zorn de Bulach recrute essentiellement ses partisans parmi les déclassés, c'est-à-dire les fonctionnaires alsaciens qui ont perdu leurs postes au profit de Français de l'intérieur. Un rapport du ministère de l'Intérieur allemand mentionne, pour sa part, la présence d'intellectuels, d'ouvriers, de commerçants, d'agriculteurs, d'industriels et de membres de professions libérales tels que des avocats et des médecins, parmi les sympathisants du *parti alsacien*. Le recrutement du parti est donc très large même si son influence est relativement limitée. Le secrétaire de la Chancellerie, au ministère de l'Intérieur allemand, signale néanmoins la présence de près de 5 000 personnes lors de la première réunion de l'*Elsässer Partei* dans la salle des fêtes de Strasbourg (2). Claus Zorn de Bulach ne se contente pas de discours. Homme très violent, il a déjà eu affaire à la police et même aux tribunaux français pour coups et blessures (3) mais ses talents d'orateur attirent les foules.
.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 A/3, Rapport de Hoesch, deutsche Botschaft, 19 juillet 1922.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 Els. Lothring. A 3, Rapport du ministère de l'Intérieur allemand, 17 juillet 1922.

(3) Auswärtiges Amt Bonn. Abt. II Wirtschaft, Handel 51 Elsass-Lothring.

Les thèmes développés par le jeune baron sont nettement anti-français. Dès la première réunion de l'*Elsässer Partei*, il donne le ton en déclarant — "Si l'Allemagne a savonné l'Alsace, la France commence à la raser" (1). D'ailleurs, ajoute-t-il "si les troupes de Foch sont venues sur le Rhin, c'était non pour la conquête des coeurs mais pour celle des territoires" (2). Dans presque tous ses discours, Zorn de Bulach place les mêmes petites phrases. Mais le gouvernement français continue à le juger bien peu dangereux, il évoque pourtant, à plusieurs reprises, des thèmes plutôt inquiétants. Il réclame, en effet, une Alsace autonome, ne dépendant ni de la France, ni de l'Allemagne, estimant l'Alsace capable de s'administrer seule. Elle possède de grandes richesses agricoles, de la potasse, du pétrole et un important réseau de chemins de fer, et peut donc se suffire à elle-même. Si l'on faisait un plébiscite en Alsace, C. Zorn de Bulach est persuadé que 95 % de la population seraient favorables à l'autonomie. Le châtelain d'Osthause reprend ces thèmes dans une lettre ouverte, adressée par voie de presse, au président du conseil, le jour du Nouvel An 1925. Cette lettre est citée par le *Miesbecher Anzeiger* du 10 janvier 1925. Zorn de Bulach utilise les thèmes déjà évoqués, critique la désorganisation qui règne en Alsace et demande "de façon claire et nette le droit à l'autodétermination avec un parlement local, un ministère indépendant et un budget" (3). Il adjure ses concitoyens de se placer derrière lui et de suivre son programme. Le quotidien allemand constate que le baron est resté fidèle à ses idées mais que les opposants à sa politique d'hier, en l'occurrence les catholiques, se rapprochent à présent de lui, et le journal conclut : "tempora mutantur !" (4).

.../...

gischen Mitteilungen, 11 juin 1921. Le baron C. Zorn de Bulach, traité de "sale Boche" et "d'officier prussien" aurait assommé d'une bouteille un avocat parisien. Il est condamné à 200 francs d'amende et à huit jours de prison.

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 Els. Lothring. A 3, Rapport du ministère de l'Intérieur allemand, 17 juillet 1922.

(2) Ibidem.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 Els. Lothring. 5, *Miesbecher Anzeiger*, 10 janvier 1925.

(4) Ibidem.

Si de 1919 à 1924, l'impact de telles idées sur les populations alsaciennes a été relativement limité, force nous est de constater que le discours de Herriot marque un certain changement dans l'attitude des Alsaciens à l'égard de la France. Vont-ils pour autant se rapprocher de l'Allemagne et réclamer avec Zorn de Bulach l'autonomie de leur petite patrie ? De l'autre côté du Rhin, ils peuvent bénéficier du soutien financier et moral de groupes d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*, qui ont bien souvent des programmes comparables à ceux des fédéralistes et à ceux de Zorn de Bulach.

3. Les groupes d'Alsaciens-Lorrains du Reich

Expulsés d'Alsace-Lorraine, des groupes d'Allemands et d'*Alsaciens-Lorrains du Reich* se sont regroupés en associations d'entraide voire en groupes de pression politiques. Certaines initiatives, tendant à rassembler ces "victimes des commissions de triages", sont officielles, d'autres sont plus ou moins privées. Les premières de ces associations dépendent du *Deutscher Schutzbund*. Cet organisme officiel, créé le 22 mai 1919, à Berlin, a pour mission "d'organiser l'action irrédentiste dans les pays d'Europe centrale, orientale et balkanique" (1). En fait, selon l'Etat-Major français, le *Deutscher Schutzbund* est un "organe de renseignements, de contre-espionnage et de propagande allemande" (2). Le *Deutscher Schutzbund* est également une fédération de sociétés, ayant pour but le maintien du germanisme dans les provinces et les pays étrangers, en particulier dans ceux qui ont fait partie des anciens empires allemands et austro-hongrois. A ce titre, il regroupe des associations d'Alsaciens-Lorrains.

A. Les Alsaciens-Lorrains du Reich et le Deutscher Schutzbund

Parmi les cent quinze sociétés affiliées, fin 1924, au *Deutscher Schutzbund*, se trouvent le *Hilfsbund für die Elsass-Lothringer im Reich*, le *Verband der Elsass-Lothringischen Studentenbunde* de Berlin et l'*Arbeitergemeinschaft für das Grenz und Ausland Deutschtum*, ce dernier groupe étant présidé par le docteur Brill, un ancien professeur de l'Université allemande de Strasbourg.

./...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport de l'Etat-Major général de Strasbourg 14 juin 1926.

(2) Ibidem.

Le *Hilfsbund für die Elsass-Lothringer im Reich* a été créé, à Berlin, le 7 décembre 1918. Cette ligue de secours est destinée d'une part à venir en aide aux "compatriotes qui ont été expulsés d'Alsace-Lorraine et à ceux qui ont émigré librement" (1), et d'autre part, à sauvegarder et à favoriser enfin "leurs intérêts économiques et à cultiver l'amour de l'ancienne patrie" (2).

A ce titre, la ligue dédommage les victimes des commissions de triage. Elle compte environ 20 000 membres. Son président d'honneur est le docteur Schwander, préfet de Hesse-Nassau et le président en exercice en est le conseiller ministériel, Max Donnewert (3). Deux vice-présidents l'assistent : Bernhard Böhle, ancien chef du *parti socialiste allemand* à Strasbourg et ex-député au Reichstag ainsi que le conseiller ministériel, Goetz de Stuttgart, ex-président du *parti libéral* en Alsace et ex-directeur des contributions directes. Parmi les membres les plus actifs du *Hilfsbund*, se trouve Robert Ernst. Né en 1897 à Hurtigheim (Bas-Rhin), Robert Ernst est le fils d'un pasteur évangéliste, d'origine paysanne, venu du Palatinat. Si le père de Robert Ernst est pro-allemand, sa grand-mère maternelle est en revanche francophile. Parmi les amis du jeune Ernst, on peut noter, à la veille de la première guerre mondiale, la présence d'Albert Schweitzer. Après la guerre, la famille Ernst s'installe définitivement en Allemagne où le jeune Robert poursuit ses études à Tübingen, il y rédige sa thèse sur Les Alsaciens Lorrains chassés d'Alsace ! A 24 ans, il entre de façon active dans la lutte pour les intérêts des Alsaciens-Lorrains expulsés d'Alsace. En 1921, il prend en main l'organisation de presse du *Deutscher Schutzbund* auquel est affilié le *Hilfsbund* et s'occupe de l'organe de cette association : les Elsass-Lothringen Mitteilungen. Cet hebdomadaire, publié à Fribourg-en-Brisgau au lendemain de la guerre, accorde une grande place aux revendications des Alsaciens-Lorrains, établis dans le Reich et il contient en outre, des commentaires fort intéressants sur les grands événements qui se déroulent en Alsace. A partir de 1923, Ernst dirige également la revue mensuelle

.../...

(1) DUMSER (Jean) : Confession d'un autonomiste alsacien-lorrain, Nancy, 1929, 108 p..

(2) Ibidem.

(3) Le Dr Schwander fut Statthalter en Alsace du 14 octobre 1918 à l'armistice et fondateur de l'*Elsässer Bund*.

Max Donnewert fut avocat à Metz et député libéral au Landtag d'Alsace-Lorraine.

des Elsass-Lothringen Heimatstimmen L'activité d'Ernst, durant la période 1919-1924, ne se ralentit à aucun moment. Il bénéficie de l'appui financier et moral de la *Wilhelmstrasse*, puisqu'il dirige entre autres un des bureaux les plus importants du *Deutscher Schutzbund* : le *Deutscher Ausland Sekretariat* et l'*Anschluss für Minderheitenrechte* (1). Le premier numéro des Elsass - Lothringen Heimatstimmen paraît en janvier 1923, il renferme de nombreux articles sur l'Alsace. Le titre de l'article introductif : *Elsässische Selbstbehauptung* n'est pas moins révélateur que celui des autres articles contenus dans ce même numéro : *Deutschlothringer, Trennung von Kirche und Staat in Elsass-Lothringen...* (2) Cette revue, comme les Elsass-Lothringer Mitteilungen, est lue en Alsace et a donc un certain impact sur une population très sensibilisée à ces problèmes (3).

Robert Ernst reste le principal artisan de la lutte pour le maintien du *Deutschtum* en Alsace. Il estime, dans une lettre adressée au Dr Loesch (4) que "la dissension entre Alsaciens et Français finira par disparaître, un jour, si elle n'est pas entretenue, si elle n'est pas stimulée régulièrement" (5). Afin d'empêcher une telle éventualité, il préconise une propagande culturelle très active, et la création d'un parti politique alsacien-lorrain, financé par l'Allemagne (6). Cette politique sera mise en application à partir de 1925, mais dès juillet 1924, on assiste à une offensive orchestrée par Ernst dans la presse allemande. La presse d'outre-Rhin constate avec plaisir la montée du malaise alsacien. Les titres des articles sur l'Alsace sont très significatifs: Deutsche Tages Zeitung : *Wir .../...*

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 A/3 Elsass-Lothringen Heimatstimmen, janvier 1923.

(2) Ibidem.

(3) Arch. munic. Sélestat 53, 2 a. Le 14 juin 1923 les Elsass-Lothringen Heimatstimmen sont interdits en Alsace en vertu de la loi du 17.10.1919 relative au régime transitoire de l'Alsace-Lorraine, du décret du 21.3.1919 relatif à l'administration de l'Alsace-Lorraine et à la loi sur la presse du 29.7.1881, notamment l'article 4 relatif à la circulation des journaux et périodiques étrangers. + Annexe n° 3.

(4) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 A Els. Lothringen, et Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport du 14 juin 1926. Von Loesch est un des trois directeurs du Deutscher Schutzbund, avec le baron von Willesen et Fleck. Ernst dirige la section alsacienne-lorraine. Voir annexe n° 14.

(5) La lettre adressée par R. Ernst à von Loesch, le 6 mars 1923 est citée dans l'article de F.G. Dreyfus : "L'Allemagne de Weimar et le problème alsacien" in *Bulletin de la société d'histoire moderne* n° 1, 1971, p. 3 (Voir annexe n° 15).

(6) Ibidem.

Elsässer haben es satt ; Berliner Zeitung : Franzosen zweiter Klasse ; Kreuz Zeitung : Das elsass-lothringisches Problem ou encore le *Berliner Zeitung am Mittag : Wie sieht es heute im Elsass aus ?* (1). La plupart de ces articles sont rédigés par des *Alsaciens-Lorrains du Reich* et prouvent l'activité débordante de ces associations (2).

Certains Alsaciens-Lorrains ont préféré se regrouper entre eux sans dépendre du *Deutscher Schutzbund*. Qui sont-ils exactement ? Dans quels milieux recrutent-ils leurs membres et quels contacts entretiennent-ils avec l'Alsace ? Quels thèmes développent-ils ? Comment réagissent les autorités françaises et allemandes face à leur activité en faveur d'une Alsace neutre ?

x B. Le Comité exécutif de l'Etat libre d'Alsace-Lorraine

Le siège d'un des plus importants et des plus actifs groupes de pression "alsaciens-lorrains" se trouve en Allemagne, à 60 km de Strasbourg, à Baden-Baden. Le *Comité exécutif de l'Etat libre d'Alsace-Lorraine* possède de une direction collégiale. Le président en est Karl Rapp, mais René César Ley et Charles Muth partagent ses prérogatives. Le "trio de Baden-Baden" s'est constitué, en réalité, à Munich, à l'extrême fin de l'année 1918. Il réclame, pour l'Alsace-Lorraine, le droit de disposer d'elle-même. Les trois chefs du comité sont fort mal considérés par la Wilhelmstrasse. Karl Rapp qui se dit descendant du général Rapp et, à ce titre, veut se faire passer pour comte, est traité de mythomane (3) par les autorités allemandes. René César Ley, "un ardent nationaliste alsacien" est également considéré comme

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, NL Gerland, 34, *Deutsche Tages Zeitung*, 21 juin 1924, *Berliner Zeitung*, 24 avril 1924, *Kreuz Zeitung*, 4 juillet 1924 (article de R. Ernst), *Berliner Zeitung am Mittag*, 24 juin 1924.

(2) Les autres associations émanant soit du *Deutscher Schutzbund*, soit du *Verein für das Deutschtum im Ausland* ont des buts plus culturels que politiques et seront étudiées dans le chapitre suivant.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, P.A. Büros Staatssekretär : Karl Rapp, né en 1875, fut élevé en Allemagne à Ludwigshafen, il a fait ses études à Mannheim et à Karlsruhe et devient vite le chef de la section de l'AEG à Berlin. Dès 1907, il entreprend des démarches auprès de l'ambassade de France à Berlin et se fait passer pour comte. Une enquête de la *Wilhelmstrasse* prouve l'origine allemande de sa famille. Il est le fils d'un marchand, Maximilien Josef Franz Rapp et d'Elizabeth Linier de Mannheim, et non un descendant du général Rapp.

mythomane et même psychopathe par les rapports du *Badischer Staatsministerium* (1), Henri Muth, médecin en exercice, se fait moins remarquer, il est le membre du trio dont les rapports français et allemands parlent le moins.

Le comité s'installe, en avril 1919, à Baden-Baden et prend contact avec les partisans alsaciens du neutralisme. Très vite se constitue un important réseau de correspondants. Ley, Rapp et Muth ont avec eux, en Allemagne, des Alsaciens expulsés qui ont laissé en Alsace des amis et surtout des membres de leur famille, avec lesquels ils peuvent, sans trop de risques, correspondre. Ces correspondants sont connus et surveillés par la police française. On trouve, parmi eux, un ex-officier des sapeurs pompiers de Strasbourg, réfugié à Oppenau en Pays de Bade, Veiland, le frère d'un menuisier strasbourgeois, Paul Loecke et un employé des chemins de fer alsacien, réfugié lui aussi au pays de Bade, Pfistermeister. L'homme de confiance des neutralistes, Walter Koessler, réside à Strasbourg. Architecte et ancien officier allemand, il est chargé d'organiser la propagande neutraliste en Alsace avec l'aide de Reinhold Loecke. Le "comte" Rapp lui envoie régulièrement de l'argent pour financer cette campagne et pour "déterminer un état d'esprit favorable à l'autonomie" (2). Le *trio de Baden-Baden* se met également en rapport avec les dirigeants des syndicats ouvriers alsaciens pour les amener à provoquer une grève générale. Elle serait exclusivement fondée "sur une question d'opinion, par exemple sur l'exigence d'un plébiscite" (3). Une note de l'Etat-Major français constate que :

"les grèves de 1919, déclarées dans les centres industriels d'Alsace-Lorraine, à la Petite Rosselle, à Spittel, à Kreutzwald, à Hayange, à Hagondange, à Metz, à Mulhouse, puis parmi les cheminots ont bien été provoquées sous son influence. Les tracts répandus à profusion étaient imprimés à Baden-Baden" (4).

C'est probablement dans cette intention que le *trio de Baden-Baden* a corrompu Charles Hueber, membre du parti socialiste alsacien en 1919 et

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Geheimakten Frankreich Pol. 5, Bd. 5, Rapport du 27.5.1921. Un autre rapport du *Badischer Staatsministerium* précise que Ley a passé quelques mois dans un hôpital psychiatrique de Fribourg.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 377, Rapport de police, Strasbourg, 15 octobre 1919 : "Organisation du service de propagande neutraliste de Baden-Baden".

(3) Arch. nat. F⁷ 13 395 : dossier sur la propagande anti-française en Alsace-Lorraine, rapport de la police de Forbach, 25 octobre 1919.

(4) Ibidem. Note de l'Etat-Major de Strasbourg, 20 décembre 1921.

futur député maire de Strasbourg ! (1) Des rapports de police de Forbach prouvent en effet, que Hueber s'est rendu, en août 1919, à Sarrebrück, chez un négociant du nom de Doppen, ancien capitaine de l'armée allemande et agent de propagande allemand. Il aurait également rencontré l'autonomiste, Joseph Koestel, ancien maire de Saint-Avold et ami de Schwander et de Charles Hauss (2). Rapp reconnaît lui-même, dans plusieurs lettres, être en relation avec Hueber : "Par l'intermédiaire de Koessler, Hueber reçoit mille francs par mois, j'aurais besoin de m'entretenir avec Hueber, mais il hésite et n'ose pas venir. Il craint d'attirer l'attention sur lui" (3)

Nous pouvons donc nous demander, à juste titre, quels thèmes, développés par le *comité exécutif*, ont été susceptibles d'attirer des personnes venues d'horizons aussi divers que Koessler et Hueber !

Ley, Rapp et Muth ont, dès 1919, multiplié les appels à tous les Alsaciens-Lorrains de vieille souche (4) afin qu'ils défendent les droits du pays de leurs pères. Ils comparent l'Alsace-Lorraine aux autres "peuples et nations : les Finlandais, les Livoniens, les Tchèques et les Polonais" (5) et constatent qu'"ils ont conquis leur indépendance et forment aujourd'hui des Etats autonomes" (6). L'Alsace, estiment-ils, ne peut retirer que des désagréments de la domination française. Leurs arguments sont relativement puissants : recul économique du commerce et de l'industrie, abolition des organisations pour la protection de l'ouvrier, anéantissement de la viticulture et situation intenable au point de vue de la politique religieuse. La suite des événements va leur donner raison sur bien des points. Le *trio de Baden-Baden* ajoute que les Français ne considéreront jamais les Alsaciens comme des frères : "ils se moqueront de votre langue de vos moeurs, de votre caractère et vous opprimeront" (7). Les heurts fr

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 377, Rapport de police de Strasbourg, 15.10.1919.

(2) Charles Hauss, fut sous-secrétaire d'Etat alsacien à la veille de la guerre.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport de police de Forbach, 24 octobre 1919, citant la lettre de Rapp du 8 octobre 1919.

HUEBER (Charles) 1883-1943. Cet ouvrier serrurier, membre du *parti communiste français*, fut député du Bas-Rhin (liste du *Bloc ouvrier-paysan*) de 1924 à 1928 et de 1936 à 1942. Il est exclu en 1929 du *parti communiste français* et fonde le *parti communiste d'opposition*. Actif partisan de l'autonomie, il dirige de 1929 à 1935 la municipalité de Strasbourg.

(4) Annexe n° 16.

(5) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 120, le *Nouveau Rhin français*, 28 août 1919, tract neutraliste du *trio de Baden-Baden*, daté d'avril 1919.

(6) Ibidem.

(7) Ibidem.

quents entre fonctionnaires du cadre local et fonctionnaires de l'intérieur, entre instituteurs laïques et population (1) et les brimades, dont sont victimes les jeunes soldats du contingent, faisant leur service à l'intérieur du pays, confirment leurs dires.

Dans un tel contexte, le *trio de Baden-Baden* espère obtenir de nombreuses réponses au questionnaire qu'il adresse aux Alsaciens-Lorrains :

- "- Voulez-vous être rattachés à la France ?
- Voulez-vous être rattachés à un Etat neutre comme la Suisse et la Belgique ?
- Voulez-vous former un Etat autonome dans le cadre de l'Empire britannique, ce qui vous donnerait des débouchés pour vos marchandises ?"

Un post-scriptum précise que toute mesure administrative "prise par les autorités françaises contre ce plébiscite sera immédiatement dénoncée aux gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis" (2). Les réponses à ce questionnaire sont à adresser au secrétaire général de la *Ligue des Nations* à Genève.

Tous les moyens sont bons pour faire passer leur message. En septembre 1921, l'Echo de Paris signale que :

"Depuis quelque temps le facteur remet à des milliers d'Alsaciens de grandes enveloppes jaunes, mises à la poste à Baden-Baden, distribuées consciencieusement par les soins de la poste française. Elles contiennent des formulaires en langue allemande et portent, en tête, en gros caractères : "Plébiscite en Alsace-Lorraine" "(3).

L'imagination du *trio de Baden-Baden* est sans limites, le comité va jusqu'à créer un timbre-poste portant l'inscription : "Elsass-Lothringen, Volksabstimmung" avec à gauche du timbre, la cathédrale de Strasbourg, à droite, celle de Metz et au centre une partie de la chaîne des Vosges et les armes de Colmar et Mulhouse. Un autre timbre, plus grand, est utilisé pour la propagande en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où résident de

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 378, Rapport du 6 février 1922 relatant l'affaire de Schweyen : près de Sarreguemines, un instituteur venu de l'intérieur est bastonné par les habitants du village excités par le curé ; on l'accusait de ne pas donner de cours de religion.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Abt. II, Po 5 A/1, Tract du 20 septembre 1921 il est également adressé aux Lorrains et le Messin l'évoque le 3 nov. 1921.

(3) Ibidem. Extrait de l'Echo de Paris, 21 septembre 1921.

nombreux Alsaciens-Lorrains. Ces timbres collés entre d'autres timbres sur des cartes postales ou des lettres passent souvent inaperçus (1).

Les neutralistes envisagent, avec l'aide de Charles Hauss, la fondation d'un journal autonomiste à Strasbourg, mais ce projet échoue par manque de crédits. Mais le *trio de Baden-Baden* réussit en revanche, à gêner les autorités françaises en faisant circuler le bruit selon lequel, on trouve, dans l'ancien Reichsland, de faux billets de banque français (2), espérant discréditer le gouvernement français.

Poursuivant le même but, il adresse un manifeste au président du Conseil, Raymond Poincaré (3). Ce tract est distribué par les agents de Ley, Rapp et Muth, en Suisse, dans les cantons de Vaud et de Genève. Poincaré avait, lors d'un discours à Strasbourg, le 28 mai 1922, évoqué la propagande neutraliste en Amérique et déclaré que, durant la période de l'annexion allemande, il aurait été bien plus logique d'accorder l'indépendance à l'Alsace-Lorraine qu'à présent. Poincaré estimait que ces deux provinces ont été consultées à plusieurs reprises, lors des élections et que l'Alsace crie assez haut sa volonté d'être française. "Contre cette résolution unanime, ne saurait prévaloir aucune "machination du dehors" ". Ce terme de machination est également repris par l'ambassadeur de France, à Washington. Or Ley et Muth se défendent de faire de la propagande progermaniste et accusent Poincaré d'être un fauteur de guerre et un homme qui cherche à "cacher au monde le résultat qu'obtiendrait un plébiscite en Alsace-Lorraine" (4). Ils reprennent ainsi certaines idées développées par Claus Zorn de Bulach, mais semblent en réalité agir en fonction des circonstances. En effet, dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères du Reich, René Ley reconnaît vouloir obtenir l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, dans le cadre allemand. Il est vrai que Ley écrivait au ministre allemand afin de réclamer des subsides pour son comité ! (5)

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Abt. II, Po 2A/1, Extrait du Journal des débats, 20 avril 1921.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Geheimakten Frankreich, Pol. 5/1, Rapport du *Badischer Staatministerium*, Baden-Baden, 12 mai 1920.

(3) Annexe n° 17.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 378, Lettre expédiée de Lausanne, le 28 août 1922 par les trois présidents du *Comité exécutif de l'Etat libre d'Alsace-Lorraine*.

(5) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/1, Lettre de Ley au ministre des Affaires étrangères du Reich, 6 avril 1921.

L'impact de cette propagande est néanmoins considérable en Alsace, les dirigeants de l'*U.P.R.* sont influencés par les tracts. Dans un de ses discours, le chanoine Muller, mentionne à Graffenstaden le mot "autonomie" et dit qu'il faudrait se débarrasser en Alsace de la domination française. Un ami de l'abbé Haegy, Tschienber, déclare à Colmar, qu'"en France, la liberté ne se rencontre qu'au cabaret, l'égalité que dans les maisons de fous, la fraternité dans les maisons de correction (1).

D'autre part, l'influence du *trio de Baden-Baden* est surtout grande à l'étranger, auprès des Alsaciens-Lorrains expatriés, notamment après la défaite de 1871. C'est ainsi qu'en Argentine on trouve des partisans du neutralisme. Un article de l'*Argentinisches Tagesblatt* (2) est signé par Ley, Rapp et Muth. Il s'intitule : "*Elsass-Lothringen als Französische Kolonie*". Une lettre, signée par l'ALAM (3), et adressée au Landgerichtsrat, Ringleb, de Berlin, évoque la force du mouvement autonomiste en Alsace et fustige surtout l'attitude de l'Allemagne qui laisse emprisonner les chefs neutralistes, et qui ne soutient pas ce mouvement (4) né "spontanément". L'ALAM signale l'importance de la propagande neutraliste en Amérique, et demande une aide financière mettant en évidence les intérêts économiques que l'Allemagne pourrait tirer d'une telle situation. Une Alsace autonome serait rattachée économiquement à la Belgique, au Luxembourg et à l'Allemagne, et cette dernière pourrait également profiter de la situation internationale du port de Strasbourg.

Ce thème avait déjà été utilisé par Ernest Wurch. Celui-ci représente le type même de l'Alsacien touché par la propagande neutraliste. Grand francophile, en 1918, ayant même rédigé des pamphlets contre les Allemands, Wurch change d'attitude devant le silence des Français et la politique du gouvernement. Il devient un actif partisan du neutralisme. Condamné, en mai 1920, à deux ans de prison, il s'enfuit en Allemagne et s'y présente comme "martyr alsacien". Mais en Allemagne, .../...

(1) *Le Messin*, 3 novembre 1921.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 2A/1, Article du 12 avril 1921.

(3) Bundesarchiv Koblenz, Reichskanzlei, R⁴³170, Lettre du 6 juin 1922. Le sigle ALAM représente probablement les Alsaciens-Lorrains d'Amérique.

(4) Le mouvement neutraliste a reçu quelques subsides de l'A.A. de Berlin, mais ils furent faibles, voir infra p. 164 à 166.

on n'a pas confiance en lui et on le considère au vu de ses antécédents, comme un espion français. Il entre néanmoins en relation avec le *trio de Baden-Baden* et essaie de jouer, mais en vain, un rôle important dans le *Hilfsbund* du docteur Ernst.

Il décide finalement de créer sa propre association et, fin 1921, fonde le *Treibund der Elsässer und Lothringer* à Berlin. Cette ligue est chargée de prendre soin des tombes d'Alsaciens-Lorrains d'Allemagne mais en réalité elle a fort peu de succès auprès des *Alsaciens-Lorrains du Reich* (1). Dans un mémoire adressé à "Messieurs les délégués de la conférence de Gênes par le *Comité des vrais Alsaciens et Lorrains*", Wurch évoque la situation économique de l'Alsace-Lorraine et constate :

"que la vie économique de l'Alsace et de la Lorraine ne pouvant se développer que par la communication libre avec les marchés du monde, se voit menacée de ruine, par suite de la politique douanière que la France a inaugurée depuis l'occupation du pays... Même un homme d'Etat comme Lloyd George a dit, dans le discours prononcé devant le parlement anglais, avant son départ pour Gênes, que la ruine économique de l'Europe est partiellement causée par la séparation de l'Alsace-Lorraine de la région économique du Rhin" (2).

L'attitude des autorités internationales à la lecture de telles lettres est assez difficile à cerner, mais il n'y a eu aucun débat à la Société des Nations sur la question des minorités. Le président Wilson considère en effet comme normal, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France et aucun gouvernement, même le gouvernement anglais, très sollicité par les neutralistes, ne remet en question le statu quo.

Cette campagne neutraliste bénéficie pourtant du soutien de l'Allemagne. Une lettre, adressée par Ley au Reichspräsident le 6 janvier 1921, précise que depuis 1919, le *comité exécutif* "a reçu du côté allemand (officiellement et officieusement) environ un million et demi de marks" ! (3).

.../...

(1) Auswärtiges Amt, Bonn, Pol. Abt. II/Autonomisten, Rapport du ministre de l'Intérieur allemand, 12 mai 1922.

(2) Ibidem, Bd 1. Mémoire du 25 mai 1922. Dans le manifeste adressé par Ley et Muth à Poincaré le 28 août 1922, les deux leaders du neutralisme reprennent les mêmes arguments et mentionnent également le discours de Lloyd George (Arch. nat. F⁷ 13 378).

(3) Auswärtiges Amt Bonn, P.A. Pol Abt II/Po 5A/1, Lettre adressée de Baden-Baden par R.C. Ley au Reichspräsident à Berlin, 17 avril 1921.

Cette source semble être plus ou moins tarie depuis le procès neutraliste de 1920 et Ley réclame des subsides pour son comité, en particulier le million de marks-papier, indispensable pour renflouer les caisses du comité. Un rapport du *Badischer Staatministerium* confirme l'allocation accordée officieusement par la *Wilhelmstrasse* au comité de Baden-Baden (1), mais ce même rapport précise que le comité est également financé par les Alsaciens-Lorrains résidant aux Etats-Unis, en Argentine, en Grande-Bretagne et au Mexique.

En 1927, ruiné, Rapp entreprend des démarches auprès du chancelier Marx. Dans une lettre adressée à ce dernier, Rapp précise qu'il a reçu, en 1919, des ordres et des fonds de la *Wilhelmstrasse* pour faire de la propagande neutraliste. Il se recommande de Rathenau et d'Erzberger. Mais l'*Auswärtiges Amt* écarte sa requête (2). Quelques années plus tard, l'Etat allemand reconnaît que Rapp a reçu de l'argent mais il s'agit d'un salaire qui ne provient pas de l'*Auswärtiges Amt* et, "de toutes façons, ces histoires sont antérieures à Locarno" (3)... Un rapport de 1921 montre également les réticences du gouvernement allemand à aider financièrement le mouvement neutraliste car il s'agirait d'une immixtion dans les affaires françaises (4). Le gouvernement allemand estime que "les agissements de Ley, Rapp et Muth nuisent aux bonnes relations entre la France et l'Allemagne" (5). L'union économique souhaitée par le *trio de Baden-Baden* entre l'Alsace, les Pays Rhénans et la Sarre est également rejetée par la *Wilhelmstrasse*. La situation en Pays Rhénans est bien assez mauvaise, une telle union risquerait de l'aggraver encore !

L'attitude des autorités françaises est tout aussi mitigée. Les services de police se contentent au début de surveiller les correspondants du *trio de Baden-Baden*. Leur influence ne saurait être considérable au lendemain de l'armistice ! Mais les presses parisiennes et alsaciennes s'inquiètent. C'est ainsi que, dans le *Rhin Français*, l'abbé Wetterlé mentionne une

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Geheimakten Frankreich, Pol 5/Bd 1, Rapport du *Badischer Staatministerium*, 27 mai 1921.

(2) Bundesarchiv Koblenz, Reichskanzlei R⁴³ 170 : Lettre de Rapp au Dr Marx, 28 juin 1927.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, P.A. Büro Staatssekretär, Rapport sur Ley, Muth et Rapp, 12 mars 1930.

(4) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/2, Rapport du 21 septembre 1921.

(5) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Autonomisten, Rapport de Berlin 1er août 1922.

lettre accompagnant une immense affiche neutraliste de 1 mètre de long sur 0,60 mètre, imprimée en gros caractères sur fond mi-rouge, mi-blanc, aux couleurs de l'Alsace :

"J'ai l'honneur, écrit le correspondant du Rhin français, de vous envoyer ci-inclus un exemplaire d'un des nombreux chiffons de propagande du fameux *trio de Baden-Baden*. De nombreux exemplaires ont été placardés dans divers quartiers de Strasbourg, ville qui semble toujours être le centre des Boches et des Bochisants. Vous êtes le mieux situé pour mettre au clair cette honteuse affaire, pour renseigner le public sur ce qui se passe et pour réveiller notre gouvernement endormi" (1).

L'abbé Wetterlé reproche au gouvernement son apathie :

"Puisse la France ne pas subir dans l'avenir, les conséquences désastreuses d'un excès de tolérance qui frise... ce que nous ne voulons pas qualifier. Le Boche veille, le Boche travaille, le Boche s'organise et le Boche se vengera si on n'y met pas bon ordre" (2).

Cette campagne de presse a des résultats positifs. Fin octobre 1919, les agitateurs alsaciens sont arrêtés, parmi eux, l'architecte Kcessler, Loegel et le tacticien du groupe, Ernest Loecke. Le procès se déroule du 19 au 22 mai 1920. Ley, Rapp et Muth sont condamnés par contumace à la déportation et chassés de Baden-Baden (3). Ils se réfugient à Genève. Les neutralistes alsaciens sont acquittés car les juges n'ont pas trouvé de motifs assez solides pour les inculper. La propagande neutraliste continue donc auprès des autorités afin que ces campagnes cessent. Ainsi, un groupe d'anciens combattants écrit au ministre de l'Intérieur, en termes assez vifs : "Monsieur le ministre ! Voyons ! Qu'attendez-vous et que sommes nous donc pour laisser cette menée boche faire des siennes en Alsace ? Il nous faut une répression sévère en tous points" (4).

En Alsace même, le commissaire spécial de Strasbourg alerte les autorités sur les activités neutralistes de personnalités alsaciennes comme Georges Wolf, Charles Hauss, le pasteur Sigwalt, ancien membre du parti fé-

.../...

(1) Rhin français, 28 août 1919.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 377, Journal d'Alsace et de Lorraine, 23 mai 1920.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 377, Lettre adressée au ministre de l'Intérieur par un groupe d'anciens combattants, 27 avril 1920.

déraliste dissous et Didio. Il conseille même aux autorités d'expulser Georges Wolf ou du moins de l'évacuer vers l'intérieur et de le placer sous surveillance ; les mêmes mesures sont à prendre à l'encontre des trois autres propagandistes. Le commissaire s'étonne de ne trouver, dans les archives du commissariat spécial, avant le 21 mars 1920, aucun document établissant que Wolf ait été l'objet de surveillance. Sous prétexte d'"affaires", cet autonomiste notoire a même obtenu un passeport pour l'Allemagne et la Suisse et il se rend presque quotidiennement à Kehl ! A la suite de ce rapport, une surveillance discrète est organisée et les policiers s'aperçoivent que Wolf reçoit régulièrement du courrier d'Allemagne à la succursale de la *Süddeutsche Diskonto Gesellschaft*, à Kehl, où il laisse sa correspondance avant de rentrer en France . Mais Wolf n'est nullement inquiété.

En revanche, devant la vague de mécontentement, qui sévit en Alsace, et devant les campagnes de presse, le gouvernement engage un deuxième procès contre les neutralistes. Ley et Rapp sont condamnés, par contumace, en 1923, aux travaux forcés à perpétuité. Ley se présente en avril de la même année à la police française. Sa peine est ramenée à sept ans, il sera relâché après vingt-neuf mois de captivité , en 1925. Le *Comité exécutif de l'Etat libre d'Alsace-Lorraine* ne fait plus parler de lui à partir de 1923, seul Zorn de Bulach y fait allusion, réclamant, à corps et à cris, la libération de Ley, lors de réunions publiques de l'*Elsässer Partei*. Mais les thèmes que ce groupe d'Alsaciens-Lorrains a développés, seront repris par la suite.

La France a donc laissé la propagande neutraliste se répandre, en Alsace, agissant de façon bien peu énergique à l'encontre des groupes se réclamant de cette idéologie. Comment expliquer une telle attitude ? Les autorités françaises ont-elles estimé que le terrain n'était pas propice à l'éclosion d'un mouvement autonomiste et ont-elles jugé les populations alsaciennes uniquement en fonction de l'accueil enthousiaste qu'elles ont réservé, en novembre 1918, aux troupes françaises ? Des questions de politique extérieure ont-elles orienté l'attitude du gouvernement ? Il fallait éviter, dans une période de négociations économiques et politiques, tout motif de dissension avec l'Allemagne ! Or le gouvernement n'est intervenu que sur la demande expresse de groupes de pression alsaciens, qu'il s'agisse de la presse ou de groupes d'anciens combattants.

.../...

L'accueil réservé au discours d'Edouard Herriot sur l'introduction des lois laïques en Alsace, peut apporter un semblant de réponse à ces questions. Certes le facteur "relations franco-allemandes" entre en jeu, mais une certaine méconnaissance des réalités alsaciennes et de la force des particularismes locaux apparaît de façon assez évidente. Les groupes de pression francophiles comme les sociétés patriotiques ou la ligue d'*Action française* sont obligés d'alerter le gouvernement, de lui conseiller de prendre des sanctions afin que les idées neutralistes, fédéralistes et autonomistes ne se répandent pas dans une Alsace, où règne déjà un profond malaise.

CHAPITRE IV

LE COMBAT AUTOUR DES DEUX CULTURES

En octobre 1870, dans une lettre ouverte à Mommsen, Fustel de Coulanges écrivait :

"Vous croyez avoir prouvé que l'Alsace est de nationalité allemande parce que sa population est de race germanique et parce que son langage est allemand... La patrie c'est ce qu'on aime. Il se peut que l'Alsace soit allemande par la race et par le langage. Mais par le sentiment de la nationalité et de la patrie, elle est française" (1).

L'historien entendait ainsi démontrer à son collègue que l'Alsace était bien française et que l'étranger, pour elle, c'était l'Allemagne. Cependant, Fustel de Coulanges reconnaissait dans ces lignes la double appartenance de la province. Soumise à l'influence culturelle de l'Allemagne pendant près d'un demi-siècle, l'Alsace est restée en grande partie fidèle à la France. Mais pour lutter contre la "germanisation", les Alsaciens ont privilégié leur dialecte et préservé leurs particularismes locaux. Quand l'Alsace redevient française, les autorités savent qu'elles vont rencontrer des difficultés en Alsace. Pétain déclare, en novembre 1918 : "Prenons garde, qu'arrachés à notre communauté, les Alsaciens et les Lorrains n'aient pu vivre la même vie que nous. Quarante-sept ans de domination étrangère ont créé, pour nos frères séparés, des conditions bien différentes des nôtres" (2).

Certains groupes culturels alsaciens, marqués par l'empreinte germanique, entendent, en effet, conserver le statut particulier de l'Alsace dans le domaine linguistique et religieux. Par ailleurs, l'Allemagne désire maintenir, du moins dans le domaine culturel, des liens étroits avec l'ancien Reichsland au nom du *Deutschtum*. Les groupes d'Alsaciens-Lorrains du Reich

.../...

(1) Lettre ouverte de Fustel de Coulanges à Mommsen, 27 octobre 1870, citée in ZELLER (Gaston) : L'Alsace française de Louis XIV à nos jours, Paris, 1945, p. 80.

(2) in BLEICHER (F) - DEIBER (F) - KEPPI (J) - ROSSE (J) - STURMEL (M) : Das Elsass von 1870 bis 1939, T. I, p. 653.

seront utilisés à cette fin. Les autorités françaises ont donc lancé une offensive de propagande afin de contrebalancer cette influence, risquant ainsi des conflits avec les groupes alsaciens, très attachés au maintien de la culture d'avant-guerre.

I - Le maintien de la culture d'avant-guerre

Les enseignants et les membres du clergé alsaciens veulent protéger le particularisme culturel de la province. D'eux dépendent souvent des associations et groupes divers chargés également de la défense de la culture alsacienne. Certains de ces groupes sont véritablement attirés par la culture allemande et iront jusqu'à faire de la propagande en faveur de l'Allemagne, d'autres se contenteront de préserver les acquis en matière religieuse et linguistique.

1. Les intellectuels et le maintien de la culture alsacienne

A. Les enseignants du cadre local

La conférence d'Alsace-Lorraine avait, en 1917, émis une opinion très tendancieuse sur le corps enseignant alsacien :

"Des 3 227 instituteurs exerçant en Alsace-Lorraine, on pourra en maintenir en service environ 30 %, et des 1 321 instituteurs laïques, à peu près la moitié. Les autres seront congédiés, parce qu'ils sont de sentiments nationaux douteux ou parce qu'ils sont incapables d'enseigner le français" (1).

Lors de la première réunion pédagogique, les autorités se montrent moins exigeantes : on demande aux enseignants du cadre local de passer le brevet élémentaire dans un délai de trois mois.

En Alsace comme en Lorraine, deux groupes d'enseignants vont se juxtaposer : le corps enseignant en place à l'armistice, formé à l'école allemande et les maîtres venus de l'"intérieur". Une rivalité s'établit très vite

.../...

(1) Cité in Revue d'Alsace-Lorraine, mai 1922.

entre ces deux groupes d'enseignants au sujet des traitements et des pla

Immédiatement après l'armistice, plus précisément en novembre 1920, les associations d'enseignants et les syndicats locaux d'enseignants prennent contact les uns avec les autres et constituent l'*Union des groupements professionnels des membres de l'enseignement d'Alsace-Lorraine*. Cette union est fondée afin de "s'entendre et de se soutenir dans les revendications communes aux membres de l'enseignement d'Alsace-Lorraine" (1). Ce groupement professionnel est intégré à la *Fédération des fonctionnaires d'Etat et des instituteurs d'Alsace-Lorraine*. Au 31 décembre 1922, cette fédération se compose de vingt-huit associations auxquelles il faut ajouter un grand nombre de membres isolés. La fédération regroupe la presque totalité des fonctionnaires et membres du corps enseignant de l'ancien Reichsland, seuls, les personnels des Ponts et Chaussées et de l'enseignement secondaire n'y adhèrent pas (2). Elle rassemble donc près de 40 000 personnes en 1924.

Sa direction est assurée par un bureau de trois membres : J. Rossé (3) secrétaire général du groupement professionnel, Laucher et Simon, ce dernier étant remplacé par Fendt en 1922. Le bureau est très actif. Ainsi, en 1922, les trois présidents se rendent à plusieurs reprises à Paris et obtiennent six audiences au ministère de l'Instruction publique, ils effectuent également trois démarches auprès de la commission des Finances et de nombreuses autres auprès de parlementaires alsaciens-lorrains.

Le syndicat des instituteurs et institutrices du cadre local et son secrétaire général, Joseph Rossé essaient d'exercer des pressions sur les autorités par d'autres moyens. Ils peuvent, en effet, exprimer leurs revendications dans la Revue scolaire d'Alsace et de Lorraine. Il est à signaler que

.../...

(1) Revue scolaire d'Alsace-Lorraine, 15 novembre 1920.

(2) Les enseignants du secondaire ont constitué très vite une association pour défendre leurs intérêts. Ils se sentent menacés tant que le "Staats-examen" n'est pas officiellement assimilé à l'agrégation. Cet examen datant de l'annexion, n'était pas un concours au nombre de places limité, mais représentait l'examen le plus élevé et donnait droit à un engagement définitif de l'Etat.

(3) ROSSE (Joseph) 1892-1945, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Colmar à partir de 1920, il fut révoqué en 1926, pour avoir signé le manifeste du Heimatbund. Il se lance dans le journalisme (Elsässer Kurier) et la politique. Candidat de l'U.F.R. aux législatives de 1928, il est élu le 29 avril 1928, mais déchu en novembre de la même année, après le procès autonomiste de Colmar, qui le condamne à un an de prison pour complot contre la sûreté de l'Etat. Amnistié en 1931, il est réélu député en 1932 et le restera jusqu'en 1940.

Rossé publie, dès 1918, dans cette revue ainsi que dans l'Elsässer Kurier, une série d'articles anti-français. Les instituteurs sont mécontents, ils se heurtent à un grave problème de réadaptation et sont, en outre, défavorisés par rapport à leurs collègues venus du reste de la France. Ces derniers touchent des indemnités spéciales et leur traitement s'élève à 500 francs par mois, les instituteurs du cadre local ne perçoivent que 156,50 francs ! (1) Un des reproches, le plus souvent émis à l'encontre des collègues venus de l'intérieur, est d'ordre pédagogique : les nouveaux venus en Alsace ne connaissent pas la langue allemande et ne peuvent donc avoir aucun contact avec la population et notamment avec les parents d'élèves. Ces enseignants de l'intérieur sont aussi considérés comme "trop laïques" et les instituteurs alsaciens leur reprochent de prendre la place d'enseignants alsaciens.

Cette hostilité se manifeste dans la presse locale, notamment dans les organes de l'U.P.R., lors de grèves. On la retrouve aussi dans les discours des parlementaires alsaciens à la Chambre. Le plus actif d'entre eux, le chanoine Muller, prend souvent, dans ses interventions, la défense des enseignants du cadre local.

L'ascendant qu'exerce un tel groupe de pression sur la formation de jeunes esprits est indéniable, or dans les campagnes, cette influence ne se limite pas à la formation des enfants. L'instituteur de village est une personnalité importante, il exerce souvent les fonctions de secrétaire de mairie et les villageois viennent lui demander conseil. Les pièces du théâtre alsacien, notamment celles de Gustave Stoskopf évoquent souvent avec beaucoup d'humour le rôle "Der Herr Instituteur" dans la vie du village. Cet instituteur du cadre local est, en général, partisan du curé et exerce dans un "village noir", mais il peut arriver qu'un fonctionnaire venu de l'intérieur soit nommé dans un tel village. Dans ce cas, la lutte est ouverte entre le clergé et le représentant de la laïcité qu'est cet instituteur aux yeux des Alsaciens (2).

Cette opposition est le reflet d'un conflit plus profond. Certes, les instituteurs indigènes reprochent aux nouveaux venus de prendre leur place,

.../...

(1) Lothringener Volkszeitung, 28 avril 1919.

(2) Voir supra p. 161, affaire de Schweyen.

mais ils les accusent surtout de vouloir lutter contre les particularismes locaux.

Le conflit entre instituteurs indigènes et instituteurs de l'intérieur est donc plus profond qu'il n'y paraît à première vue. Les enseignants alsaciens entendent préserver le statut scolaire et religieux de leur province et estiment que les nouveaux venus y portent atteinte (1).

En Alsace apparaissent, à la même époque, des associations dont le but déclaré est de sauvegarder les intérêts culturels de la petite patrie. Certaines rassemblent des intellectuels et des enseignants alsaciens.

B. Les associations culturelles alsaciennes

Le groupement de l'*Homme de fer* de Strasbourg (*Eisern Mannsgruppe Strassburg*) est fondé après l'armistice par des hommes acquis à la culture allemande. Il fait paraître, sous la direction de l'instituteur Philippe Oberlé, le premier numéro d'une revue bi-mensuelle de langue allemande intitulée l'Homme de fer et imprimée chez Deppen à Erstein (2). Le but initial de cette association (3) est de travailler en dehors de toute préoccupation politique, au rapprochement des cultures allemande et française : l'Alsace n'a pas une âme personnelle, elle n'est qu'une bâtarde ! L'association entend créer un "lien intellectuel, culturel et artistique entre l'Alsace-Lorraine et les autres provinces françaises" (4). Mais peu à peu, le groupe de l'*Homme de fer* va s'éloigner de ce but primitif et accepter la collaboration de neutralistes notoires. Cette association culturelle, qui devait servir de lien entre l'Alsace et la France, va se jeter dans la lutte pour l'autonomie. Parmi les principaux membres de ce groupement, qui n'a, en réalité, d'impact qu'auprès des milieux intellectuels, se trouvent à nouveau des membres du corps enseignant comme Joseph Wurch, instituteur à Graffenstaden et frère d'Ernest Wurch de Berlin, le collaborateur de Robert Ernst, un autre instituteur de Strasbourg, un docteur ès-sciences politiques de

.../...

(1) GILLIG (Jean-Marie) : La question scolaire en Alsace de 1918 à 1939 - confessionnalisme et bilinguisme à l'école primaire -, 2 vol. Strasbourg 1919, 657 p.. J.M. Gillig a abordé ce sujet dans sa thèse.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 382, Rapport de la police de Strasbourg, 25 mars 1926 sur l'*Homme de fer*.

(3) Voir annexe n° 18 : Les statuts de l'association de l'*Homme de fer*

(4) Ibidem.

l'Université de Munich, originaire du Hohwald, un pasteur protestant, un avocat stagiaire, des éditeurs comme Heissler et toute une phalange d'écrivains appartenant à la *Jung Elsass*, formés sous le régime allemand et imprégnés de culture germanique. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France a compromis leur avenir ! Après une période d'hésitation et de tâtonnement, le groupe de l'*Homme de fer* commence à faire de la politique. En 1925, cette association n'exerce pas encore grande influence sur la population. Seule est touchée une partie de l'intelligentsia alsacienne. Mais le groupement de l'*Homme de fer* reste représentatif de l'évolution d'un groupe de pression culturel, apolitique à l'origine.

L'A.R.C., association d'auteurs et d'écrivains alsaciens fondée, en 1923, par Henri Solveen (1) poursuit les mêmes buts que le groupement de l'*Homme de fer*. Elle désire réunir les intellectuels de tous pays. L'A.R.C. a beaucoup de succès en Allemagne et est soutenue par l'*Institut scientifique de Francfort*, avec lequel Solveen entretient des relations suivies. La radio de l'Allemagne du Sud consacre certaines de ses émissions aux membres de l'A.R.C., notamment à Jean Sebas, qui écrit des poèmes en dialecte ou à Charles Reinbolt, auteur de pièces de théâtre alsacien. Mais comme dans le cas précédent, l'audience de cette association est limitée en 1925.

Ces deux groupes culturels essaient donc de maintenir les liens existant entre l'ancien Reichsland et l'Allemagne, mais en défendant le particularisme culturel de leur petite patrie, ils sont "récupérés" par les organes de propagande des *Alsaciens-Lorrains du Reich*, et utilisés à des fins politiques. Tel est également le cas des associations d'étudiants alsaciens.

C. Les associations d'étudiants alsaciens et l'Allemagne

Les étudiants alsaciens sont groupés en véritables corporations. Ces associations existaient déjà avant la guerre et les étudiants avaient l'habitude de se réunir par appartenance politique et religieuse.

.../...

(1) SOLVEEN (Henri), fit des études à Strasbourg, puis à l'Académie des Beaux Arts de Leipzig avant d'entrer dans la carrière journalistique. Il écrira des articles successivement pour le *Nouveau journal de Strasbourg*, l'*Elsässer* et le *Neue Elsässer Hefte*. Fondateur de l'A.R.C. (association française d'auteurs et d'écrivains), Henri Solveen dirige, en 1924, la publication d'une anthologie : "L'A.R.C.".

La plus ancienne de ces corporations, la *Wilhelmitana* (1), est née sous le second Empire, elle a disparu durant l'annexion et n'est réapparue, qu'à la veille de la guerre, sous la direction du pasteur Auguste Ernst, père du futur directeur du *Schutzbund*. Il était assisté par le professeur Hans Fickel et par le pasteur Edouard Huck. En 1913, l'association, qui regroupe essentiellement des étudiants en théologie protestante, s'intitule *Hausbauverein Wilhelmitanerhaus*. Au lendemain de la guerre, un nouveau foyer *Wilhelmitana* est créé. Il comporte des salles de lecture et de conférence. Les étudiants peuvent être logés, dans le bâtiment du Conseil des Quinze, à Strasbourg. Le pasteur de l'église du Temple-Neuf à Strasbourg, Albert Schade préside cette association, Georges Wolf en est le vice-président; le pasteur de Strasbourg-Neudorf, Georges Metzger, l'architecte Jacques Stambach et le maître de conférence, Charles Hauter en sont les assesseurs. Le recrutement du foyer *Wilhelmitana* est assez limité : quarante membres en 1926, essentiellement des pasteurs et des professeurs protestants, germanophiles et favorables à l'autonomisme.

Le principal conférencier de l'association, Georges Wolf, assiste souvent aux réunions du *Cercle académique Wilhelmitana*. Ce cercle réunit trent-deux étudiants protestants, venus des différentes facultés de la ville. Il est présidé, en 1925, par un étudiant en lettres, son secrétaire est étudiant en pharmacie et son trésorier, étudiant en droit. Les réunions du cercle sont hebdomadaires, on y parle *Hochdeutsch*. Le but du cercle étant de "donner à ses membres, un appui moral, de favoriser les sciences, de cultiver l'histoire et les traditions du pays" (2), les étudiants conservent donc les coutumes allemandes, notamment celle du salut et utilisent le *Kommersbuch* (3) comme recueil de chants.

Le *Cercle universitaire Nideck* a été fondé, en 1922, par René Bucher. Il rassemble uniquement des étudiants de nationalité française et de confession chrétienne, titulaires du baccalauréat et immatriculés à l'Université de Strasbourg ou à l'Ecole supérieure du Commerce. Comme l'association *Wilhelmitana*, le *Cercle Nideck* possède une devise (4), il a également des .../...

(1) *Wilhelmitana* vient de Saint-Guillaume, patron de l'association.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport de la police de Strasbourg, 27 juillet 1927.

(3) Le *Kommersbuch* est un recueil de chants d'étudiants allemands.

(4) La devise de *Wilhelmitana* est en allemand : "Frei, froh, from", celle du *Cercle Nideck* en latin : "in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas".

buts proches de ceux de la corporation protestante, mettant en valeur l'amour du pays natal et l'amitié entre les étudiants. Le président, un étudiant en droit tient à maintenir les us et coutumes des étudiants allemands. Les membres du *Cercle Niedeck* utilisent donc le *Kommersbuch* et ont un emblème frappé aux couleurs de l'Alsace : rouge et blanc.

Ces groupements d'étudiants nettement influencés par l'esprit de caste de la jeunesse allemande se soumettent, comme en Allemagne à une discipline stricte et à un règlement, qui rappellent certaines sociétés secrètes, dans lesquelles on ne pouvait entrer sans initiation.

Les Allemands essaient de récupérer ces anciennes *Burschenschaft*. Ils invitent les étudiants alsaciens lors des grands congrès d'étudiants allemands. Ainsi, en 1922, à Heidelberg, près de cent cinquante étudiants alsaciens-lorrains se joignent aux étudiants allemands (1). On évoque, lors de cette rencontre, les liens culturels existant entre l'ancien Reichsland et l'Allemagne, en précisant qu'il faut les préserver à tout prix.

La presse alsacienne réagit face à cette "campagne de propagande politique sous le prétexte d'une prétendue communauté culturelle". Le *Journal d'Alsace et de Lorraine* et l'*Elsässer* repoussent "l'offre allemande avec d'autant plus d'énergie, qu'il ne peut s'agir, en l'espèce, que d'une nouvelle politique irrédente, poursuivant un but politique" (2). Or l'*Elsässer*, organe de l'*U.P.R.*, est souvent favorable à un rapprochement avec l'Allemagne. L'indignation, qui se lit à travers ces lignes, reflète l'attitude d'une partie du clergé alsacien francophile, à l'égard de l'Allemagne.

2. Les membres du clergé alsacien et l'Allemagne

Quelle va être la position des représentants des différents cultes,

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 378, Université de Strasbourg

Années	Nombre total d'étudiants	Pourcentage d'étrangers
1918-19	1 187	4,4
1924-25	2 729	19,7
1930-31	3 255	29,4

(2) Ibidem. *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 22 février 1922 ; *Elsässer*, 23 février 1922 : "Le congrès de Heidelberg".

face au difficile problème de la réintégration de l'Alsace dans le cadre français ? Comment vont-ils influencer cette population alsacienne si pratiquante et si bien encadrée ? (1)

A. Les représentants des quatre cultes

Quatre confessions sont présentes en 1919 : l'Eglise catholique, dont le chef est l'évêque de Strasbourg, Charles Ruch (2), la Confession d'Augsbourg, dirigée par un consistoire supérieur de vingt-cinq membres et présidée par un directoire de cinq membres, l'Eglise réformée d'Alsace placée sous la direction d'un président assisté d'un synode et le Culte israélite (3).

La majeure partie du corps pastoral alsacien a été formée, en Allemagne. En 1919, l'ouverture intellectuelle vers la France va être difficile pour eux. Certains pasteurs la rechercheront, d'autres non (3). Les étudiants en théologie protestante, formés après la guerre, auraient dû être en contact avec la culture française (4), mais nous avons pu constater que certains d'entre eux, entraînés par leurs professeurs ou par des dirigeants du consistoire comme Georges Wolf, s'inscrivent dans des associations d'étudiants germanophiles. Les pasteurs lisent le plus souvent des ouvrages en langue allemande, car les livres de théologie sont rédigés dans cette langue. Seuls, quelques uns, fort peu nombreux, sont abonnés à une édition abrégée du Temps, publiée par le comité des forges, ou au Christianisme social.

.../...

(1) Foreign Policy Association, Information du service Alsace-Lorraine, A. Border Problem, February 19, 1930, vol. V, n° 25.

Département	Catholiques	Protestants	Juifs	Sans religion
Bas-Rhin	413 508	191 098	13 177	53 202
Haut-Rhin	421 767	52 499	5 703	10 685
Moselle	585 228	31 524	7 243	9 466
Total	1 420 503	275 121	26 123	73 353

(2) RUCH (Charles), 1861-1948, ancien poilu du 20ème corps d'armée, dont la francophilie est bien connue, Charles Ruch succède à Monseigneur Fritzen, évêque imposé par l'Allemagne.

(3) WAHL (Alfred) dans Comportements et confessions : catholiques, protestants, juifs dans les campagnes d'Alsace et du Pays de Bade du milieu du XIXème siècle à 1936, Metz, 1980, a évoqué ce sujet, aussi nous contenterons nous de l'aspect culturel.

(4) Les nouveaux pasteurs font quatre ans d'études, après le baccalau-

Le même problème se pose dans le clergé catholique. Des conflits éclatent parfois, entre les "anciens", comme les abbés Wetterlé ou Delsor, qui ne sont pas passés par la faculté de théologie catholique, fondée, en 1902, par les Allemands et qui ne sont pas imprégnés de culture allemande et les "jeunes", sortis de cette faculté, aux tendances nettement germanophiles. Après la guerre, la formation des jeunes prêtres alsaciens se fera dans les deux langues (1).

Les prêtres alsaciens préfèrent lire des quotidiens locaux, notamment l'Elsässer Kurier et l'Elsässer, dont ils contrôlent, par ailleurs les abonnements dans les villages, et plus rarement la Croix ou le Figaro.

Les rabbins alsaciens ont reçu, comme les prêtres et les pasteurs, une éducation allemande. De 1871 à 1918, ils étaient formés dans les écoles rabbiniques de Berlin et de Breslau. Il semblerait cependant que les chefs spirituels du judaïsme alsacien soient restés fidèles à la France. On ne note que deux exceptions : à Cernay, le rabbin Bamberger, d'origine allemande, quitte sa ville, après l'armistice sous les huées de ses coreligionnaires, la situation se reproduit à Saverne. En revanche, le grand rabbin Schwartz, installé en 1919, par les autorités françaises, est d'origine alsacienne. Il saura s'adapter aux réalités locales (2).

Les représentants des trois confessions maintiennent, semble-t-il, les distances entre eux. L'oecuménisme n'existe pas à l'époque, estime l'abbé Stehle, mais il n'y a pas de polémiques graves entre protestants et catholiques (3).

B. Impact sur les populations locales

Prêtres et pasteurs sont très respectés dans le village, ils occupent
.../...

réat à Strasbourg, Paris, Montpellier ou Genève et deux années de vicariat. Ils sont titularisés après examen, à la fin du vicariat.

(1) D'après l'abbé Burg, conservateur des archives de Haguenau, les futurs prêtres font un jour la méditation en allemand et le lendemain en français. Les lectures se font dans les deux langues, en alternance.

(2) Ainsi le grand rabbin rejette l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine. Arch. nat. F⁷ 13 380, intervention du grand rabbin Schwartz 7 juillet 1924 : "Aucun chef religieux ne peut le désirer. La séparation, même appliquée avec tous les ménagements nécessaires ne manquera pas de créer dans l'organisation des cultes des difficultés nombreuses".

(3) Le mouvement "Una Sancta" de Monseigneur Fischer, d'H. Barrère et

des fonctions culturelles mais aussi administratives et économiques. Ainsi, le prêtre ou le pasteur prépare le budget et les comptes de la municipalité. Il est également installé dans les *Caisses de dépôts et de prêts (Sparenar-mekasse)*, organisations datant de l'époque allemande. Il bénéficie du soutien du patronat, qui essaie de contrecarrer les syndicats socialistes en aidant les syndicats chrétiens. L'opposition entre municipalités rouges, proches des socialistes et noires, favorables à la soutane, reste vive.

Le prêtre ou le pasteur joue donc un rôle considérable dans la vie politique de la commune (1). Il peut également influencer les jeunes esprits lors des cours d'instruction religieuse. Ainsi en juillet 1924, peu de temps après l'intervention d'Herriot à la Chambre, un curé de Haguenau transforme le cours de catéchisme en leçon de protestation contre la France. Il déclare aux enfants que la France est une nation de vauriens (*Lumpenvolk*) et qu'on devrait enlever au drapeau national, la couleur bleue, afin d'obtenir les couleurs de l'Alsace (2).

En outre, l'Eglise d'Alsace patronne de nombreuses organisations. Le prêtre s'occupe de l'éducation religieuse des enfants et de leurs loisirs. Les chorales, les associations sportives, les réunions sont autant d'occasions pour critiquer, en période de crise, l'administration française, en la comparant à l'ordre et à la tolérance qui régnaient durant l'annexion.

Les catholiques s'unissent en 1924, pour faire front contre la politique anti-cléricale du Cartel des gauches. La *Ligue des catholiques d'Alsace*, fondée en 1924 par Monseigneur Ruch, regroupe, ainsi, deux cents associations, fédérations, cercles catholiques et même cercles de négociants (3). Comme l'*U.P.R.*, cette ligue réclame le bilinguisme, mais donne à l'allemand, la préférence. Elle s'oppose fermement à l'introduction des lois laïques et de l'école interconfessionnelle, estimant qu'un combat brutal contre la religion et les libertés du citoyen, la suppression des ordres religieux entraîneraient la perte de l'âme alsacienne (4).

.../...

du pasteur Béron a peu de succès en Alsace.

(1) Quand le candidat *U.P.R.* est, en campagne électorale, dans une commune noire, il est l'hôte du curé au presbytère.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 380, Télégramme signé Knittel, envoyé au ministère de l'Intérieur, 31 juillet 1924.

(3) Ibidem. Tract de l'*Elsässischer Katholikenbund*, 1924.

(4) Ibidem. Création du *Cercle Jeanne d'Arc*, 3 juillet 1924. Cette association apolitique, créée par l'*U.P.R.* a les mêmes objectifs : maintien

L'impact des ligues catholiques est relativement important. La presse parisienne en signale le congrès, le 23 septembre 1923, à Mulhouse. Au cours de celui-ci, la *Ligue catholique*, sous la présidence de Joseph Weydmann, futur député de Wissembourg, passe à l'action. Elle demande au recteur de l'académie de Strasbourg, de n'admettre, dans les écoles confessionnelles, que des manuels conformes au caractère de ces écoles, elle exige en outre, un enseignement religieux en allemand, langue maternelle de l'enfant. L'alsacien et l'allemand sont les deux langues que l'enfant connaît le mieux. Ses parents ne parlent souvent que le dialecte, et la Bible est rédigée en allemand, la langue de Luther. La campagne, en faveur du maintien de l'allemand dans les cours d'instruction religieuse, pouvait, dans une certaine mesure, se justifier. L'Echo national s'en indigne, pourtant. La ligue émet "la prétention d'assujettir l'enseignement public d'une partie du territoire français, à l'influence et au contrôle des représentants de certaines opinions religieuses; en prétendant qu'il faut enseigner la religion en allemand, elle se fait le défenseur de l'Allemagne" (1).

Le danger est en effet présent. Des prêtres diffusent des ouvrages allemands. Ainsi, l'abbé Goldschmidt, directeur du *Colportage catholique* de Sarralbe, organise, dans les trois départements, des réunions de propagande, pour la diffusion d'ouvrages allemands (2). Des instituteurs, des prêtres et des pasteurs y assistent. S'ils acceptent d'organiser une exposition-vente, dans leur village, ils obtiennent un pourcentage (25 %) sur les ventes ou la valeur équivalente en livres. Les maisons d'édition allemandes favorisent cette opération en accordant jusqu'à 50 % de rabais à l'abbé Goldschmidt.

Prêtres, pasteurs et enseignants sont donc les instruments, souvent involontaires, de la propagande allemande en faveur du maintien du *Deutschtum* en Alsace. La politique maladroite du Cartel des gauches en Alsace a rejeté certains membres du clergé dans l'opposition à la France. Leur éducation les y prédestinait déjà. Cependant, même des francophiles comme l'abbé Wetterlé, sans être sensibles à la propagande allemande, intervien-

.../...

de l'instruction et de l'éducation religieuse à l'école primaire et lutte contre l'introduction de l'école interconfessionnelle.

(1) Echo national, 24 septembre 1923.

(2) L'abbé Goldschmidt est en relations étroites avec le *Colportage catholique* de Dorlisheim, en Alsace. Celui-ci est dirigé par G. Wurtz, professeur à l'Ecole supérieure de filles de Dorlisheim.

nent dans cette polémique. Si l'Allemagne envoyait en Alsace, les plus mauvais instituteurs :

"nous espérons, écrit l'abbé Wetterlé, que la France serait envers nous, Alsaciens, plus loyale, que ceux qui ne connaissent que la brutalité... Ce n'est pas la France, mais la toute puissante Loge, les sectaires, qui ont, de façon malfaisante, semé l'ivraie, dans la saine terre chrétienne de notre Alsace" (1).

L'Allemagne va donc y trouver, en 1924, un terrain propice à sa propagande culturelle.

II - L'offensive culturelle allemande

Deux instruments de propagande seront utilisés dans les territoires désannexés : la presse et les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*. Les autorités allemandes vont-elles intervenir directement et favoriser cette propagande ? Comment vont réagir les populations alsaciennes-lorraines, devant ces campagnes en faveur du *Deutschtum* ?

1. La presse

Elle est largement diffusée en Alsace-Lorraine. Malgré sa détresse financière, le Reich n'a jamais cessé de subventionner la presse et surtout la presse pangermaniste.

"Assurément, écrit, en 1922, le journal *Berliner Morgenpost*, aucun pays en Europe ne possède un office de presse aussi vaste que le Reich. Son personnel se compose d'un directeur de ministère, de quatre Legationsräter, de trois conseillers supérieurs de gouvernement, de trois conseillers de gouvernement, de quinze autres fonctionnaires supérieurs, de deux cent quatre-vingt dix fonctionnaires auxiliaires et de quatre cent quarante salariés. Un crédit de 50 000 000 de marks-papiers est prévu au budget de 1922, rien que pour cet appareil central qui représente, en somme, la tête pensante officielle des organisations de propagande" (2).

.../...

(1) *Milhauser Volksblatt*, 11 octobre 1924, citant un article de l'abbé Wetterlé dans le *Nouveau Rhin français*.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A/9, *Berliner Morgenpost*, 12.4.22

L'Office central pour le service de la patrie a pour tâche de sauvegarder l'unité du Reich, en luttant contre les mouvements séparatistes en Allemagne, contre les autorités et les troupes d'occupation. Le *Pressedienst*, qui lui est rattaché, est chargé, quant à lui, de faire de la propagande dans les terres irrédentes.

La presse nationaliste allemande n'a pas besoin de ces encouragements pour aborder les questions alsaciennes. Or, elle parvient de façon régulière en Alsace, elle y est lue par les "milieux bourgeois et commerciaux" et par les paysans restés fidèles à la presse qu'ils lisaient durant la période de l'annexion. Aussi le gouvernement français prend-il, à partir de 1922, des mesures sévères afin d'empêcher la circulation des journaux allemands en Alsace-Lorraine (1). Nombreux sont les journaux, dont l'entrée est interdite, soit de façon définitive, soit jusqu'à nouvel ordre, sur tout le territoire du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Parmi eux, on retrouve de grands quotidiens allemands, sarrois et même suisses, comme la *Saarbote*, les *Neueste Nachrichten für Mosel und Saarland*, *Voss*, le *Berliner Tageblatt*, la *Frankfurter Zeitung*, la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, la *Kölnische Volkszeitung*, la *Vossische Zeitung*, les *Basler Nachrichten*, la *Germania*, le *Deutscher Presse Dienst*, la *Freiburger Zeitung* et les *Elsass-Lothringer Heimatstimmen* du docteur Ernst (2). Cette vague d'interdiction, qui touche indifféremment les revues, des almanachs et des quotidiens à grand tirage, succède à une vaste campagne anti-française déclanchée au moment de la crise de la Ruhr.

Les journaux allemands n'avaient jamais cessé de parler de l'Alsace-Lorraine. Ainsi, en 1920, le *Morgenbladet Kristinia* évoque, dans ses colonnes, la tendance germanophile des travailleurs alsaciens. Ils auraient crié,

.../...

(1) Arch. munic. Sélestat, SV 53, 2 a, Rapport du Commissaire général de la République, 14 septembre 1922.

(2) Arch. munic. Sélestat, SV 53, 2, interdictions : *Saarbote*, le 17 oct. 1922, *Neueste Nachrichten für Mosel und Saarland*, le 24 oct. 1922, *Die Voss*, le 22 janv. 1923, *Berliner Tageblatt*, le 23 janv. 1923, *Frankfurter Zeitung*, le 15 janv. 1923, *Deutsche Allgemeine Zeitung*, le 15 janv. 1923, *Basler Nachrichten*, du 15 janvier au 13 avril 1923, *Kölnische Volkszeitung*, le 29 janv. 1923, *Vossische Zeitung*, le 7 fév. 1923, *Germania*, le 28 fév. 1923, *Deutscher Presse Dienst*, le 28 fév. 1923, *Freiburger Zeitung*, le 16 avril 1923, *Elsass-Lothringer Heimatstimmen* le 13 juin 1923.

lors des grèves de mars 1920 : "à bas la France !". Les autorités ont, d'ailleurs, ajouté-t-il, empêcher la garnison de tirer sur la foule (1). La presse suisse de langue allemande est également mise en accusation. Les Basler Nachrichten démontrent que l'Alsace est un pays de langue et de sentiments allemands. Cet article leur vaut une énergique protestation des Dernières nouvelles de Strasbourg, elles parlent de "l'officine de calomnie de Bâle" (2) Même l'Elsässer Kurier s'en indigna ; le journaliste constate que les Suisses allemands sympathisent avec les Allemands et considèrent que la perte de l'Alsace est une atteinte grave à la civilisation allemande. "Tout le monde était complètement ahuri d'apprendre que les Alsaciens se trouvent très bien de leur retour à la France, qu'ils sont heureux d'être redevenus français et de ne plus être soumis au régime de violence allemand" (3).

Devant la montée du malaise alsacien, une offensive de grande envergure est lancée par le *Pressebüro* de la *Wilhelmstrasse*, elle se répercute dans la presse, où l'on assiste à une campagne généralisée en faveur de l'Alsace allemande. L'interdiction pesant sur une grande partie de la presse à son entrée en Alsace, est levée en 1924. Seules les feuilles du docteur Ernst restent interdites ; elles parviennent en trop petit nombre, pour permettre une propagande active. Le docteur Ernst envisage, par conséquent, la création d'un grand journal alsacien financé par le *Schutzbund* et une participation plus active de ce même *Schutzbund*, dans les journaux alsaciens (4).

Tous les journaux nationalistes dénoncent, dans leurs colonnes, "les maladroites de l'administration française", le "trouble de l'esprit public", "l'effervescence de l'opinion", "le mécontentement général" ; ils insistent sur la "solidité du caractère germanique culturel de l'âme alsacienne" et sur "le dissentiment croissant entre le gouvernement français et les Alsaciens colonisés" (5). La Kölnische Zeitung parle de "Kulturkampf" et signale

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5 Bd1, Morgenbladet Kristiani du 29 avril 1920.

(2) Dernières nouvelles de Strasbourg, 30 janvier 1922.

(3) Elsässer Kurier, 31 janvier 1922.

(4) Annexe n° 15. Il ne semble pas qu'une telle participation ait pu être effectivement prise dans la presse alsacienne avant 1925.

(5) Arch. départ. Haut-Rhin, Rapport Siben 2 J 226 : la presse allemande en mars 1925.

la forte opposition à la politique du Cartel des gauches. L'Alsace est inondée de tracts allemands. En Allemagne même, l'homme de la rue est sensibilisé. Il pense que l'Alsace est prête à retourner dans le giron de l'Allemagne. Fin 1924, on constate une recrudescence des visites d'Allemands, en Alsace.

A la veille de l'échéance économique et politique du 10 janvier 1925, la violence des articles, parus dans la presse allemande souligne l'intensification de la propagande, ce qui semble paradoxal, puisque les négociations en vue de l'accord de Locarno sont sur le point de s'ouvrir. Or le 6 juillet 1924, la Deutsche Allgemeine Zeitung constate que la question d'Alsace-Lorraine revient au premier plan de l'actualité. Le 20 septembre, les Heimatstimmen en font un problème international : dans un siècle protecteur des minorités, le droit de disposer d'eux-mêmes doit exister pour les Alsaciens. Et la Neue Badische Landeszeitung demande une modification des frontières occidentales. "Ne pas le faire, serait abandonner définitivement un million et demi d'Allemands !" (1). Les journaux du Zentrum et la presse démocrate appuient également cette campagne. Ils sont sensibilisés par l'aspect "Kulturkampf" de la crise. Ainsi, la Kreuzzeitung espère un échec des négociations économiques, car il entraînerait en Alsace une récession et détacherait les populations de la France (2).

L'impact d'une telle campagne sur la population allemande est difficile à appréhender. Certes, le Lorrain estime, dès 1921, que sur cent Allemands, il n'en est pas dix, qui aient renoncé pour toujours à l'Alsace-Lorraine. Toutes les organisations de l'instruction publique y ont contribué, en inculquant aux jeunes allemands l'idée de revanche. Par ailleurs, les parlementaires rappellent souvent le souvenir de leurs "frères d'Alsace-Lorraine". "Merci pour la parenté !" s'insurge Hocquel (3). En réalité, si la question est évoquée au Reichstag, ce n'est qu'accidentellement. Les autorités allemandes sont trop préoccupées par la crise économique pour intervenir directement en Alsace. Mais ils n'entravent nullement le développement des campagnes anti-françaises et soutiennent les organismes de propagande des Alsaciens-Lorrains du Reich.

.../...

(1) Neue Badische Landeszeitung, cité dans le Journal de l'Est du 19 avril 1925.

(2) Kreuzzeitung, 29 septembre 1924.

(3) Le Lorrain, 5 août 1921.

2. Les Alsaciens-Lorrains du Reich et la question culturelle

"De puissants centres d'études, des bibliothèques, des instituts scientifiques, réunissent les documents nécessaires" (1) et fournissent aux associations d'Alsaciens-Lorrains, leurs éléments de combat. Deux organismes sont chargés essentiellement de la propagande culturelle : le *Verein für das Deutschtum im Ausland* ou V.D.A. et le *Wissenschaftliches Institut der Elsass-Lothringer im Reich*. Le V.D.A. veut être le champion de "l'expansion spirituelle du germanisme et de la libération des minorités d'Europe" (2). Il envoie donc des livres allemands en Alsace et soutient financièrement le *Colportage catholique* de l'abbé Goldschmidt afin de maintenir l'esprit allemand, le sentiment allemand et l'idée allemande, dans nos provinces appartenant politiquement à la France" (3). L'abbé Goldschmidt bénéficie aussi de l'aide du *Comité des vieux Alsaciens-Lorrains du Reich*. Il constitue ainsi une "colonie de travail du *Deutschtum*" dans l'ancien Reichsland (4).

Le *Wissenschaftliches Institut der Elsass-Lothringer* de Francfort a obtenu l'appui de hautes personnalités allemandes comme le Ministerialdirektor, Donnevert, et de riches particuliers. Il a des ramifications, sous forme de comités locaux, dans toute l'Allemagne. Cet institut avait été créé en 1922, pour sauvegarder la culture germanique en Alsace-Lorraine et est donc, en principe apolitique. Ses dirigeants, les professeurs Wolfram et Anrich, R. Ernst, Goetz et Schwander veulent créer le "Haut-Koenigsbourg de la science" (5). Mais, ils entendent aussi réveiller, en Allemagne, l'idée de revanche en rappelant sans cesse le souvenir des provinces irrédentes et surtout éloigner "les Alsaciens-Lorrains de la France, car ce pays, foncièrement allemand", ne doit rien avoir de commun, ni spirituellement, ni culturellement avec la France (6).

L'*Institut* commande donc aux chercheurs alsaciens-lorrains ou allemands, ayant résidé en Alsace-Lorraine, des ouvrages sur l'ancien Reichsland. Il

.../...

(1) ECCARD (Frédéric) : "La menace allemande contre l'Alsace", *Revue parlementaire et politique*, août 1925.

(2) DREYFUS (François-Georges) : *L'Allemagne de Weimar et le problème alsacien* in *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, n° 69 1971, p. 2 à 13.

(3) DUMSER (Jean) : *Confessions d'un autonomiste alsacien-lorrain*, Nancy, 1929, 108 p. + Annexe n° 19.

(4) Ibidem.

(5) WOLFRAM et ANRICH sont professeurs ou Studienräter ils ont enseigné

dirige la publication d'une Histoire de l'Alsace-Lorraine couvrant toute la période de l'annexion. Das Reichsland Elsass-Lothringen, paru en 1931, évoque la vie politique, culturelle et économique de 1871 à 1918, les auteurs, des Alsaciens-Lorrains du Reich, font de nombreuses comparaisons avec la période contemporaine et tentent de montrer la dégradation de la situation en Alsace depuis le retour à la France (1). Le livre du docteur Friedrich König : Welsch oder Deutsch, Leiden und Kampf der Westgermanischen Lände (2), évoque, quant à lui, le problème des frontières occidentales. Dans son dernier chapitre, l'auteur oppose la bourgeoisie francisée et le peuple germanisé. Il appelle le peuple à la révolte contre la francisation.

L'*Institut* diffuse de nombreux ouvrages. On peut citer entre autres des recueils de souvenirs comme Deutsche Wurzeln der elsässischen Kultur, Das alte Strassburg, Scheidung's Schicht, en dialecte alsacien ou Erinnerungsland, tous deux de Marie Hardt, des anthologies comme Schriften über Elsass-Lothringen und Werke elsass-lothringischer Schriftsteller et des ouvrages de polémique dirigés contre la France comme Frankreich Länderraub seit 1000 Jahren du professeur Walter Vogel (3). Ces ouvrages ont dû être lus en Allemagne car la presse en fait des compte rendus. Ils pénètrent, semble-t-il, en Alsace, sous le manteau ou par l'intermédiaire du *Colportage catholique* des abbés Wurtz et Goldschmidt. On les lit aussi dans les cercles de lecture qui se développent dans cette province.

Francfort avec son *Institut* est donc avec Berlin, Fribourg en Brisgau et Kehl un des grands foyers de la propagande allemande dans l'ancien Reichsland. Dans ces villes se trouvent des officines où sont éditées des brochures de propagande et où sont préparés les faux papiers destinés à faciliter l'entrée d'agents allemands, en Alsace-Lorraine (4).

Certains agents allemands, envoyés par les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich* sont chargés de développer les sociétés de lecture. Le

.../...

en Alsace durant l'annexion. GOETZ, ancien notaire à Wissembourg et directeur des contributions directes, est devenu Ministerialdirektor après la guerre, il réside à Stuttgart, en 1925.

(6) DUMSER (Jean): voir supra p. 151.

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 2/Bd 2, Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918, 4 Bd., Frankfurt am Main, 1931.

(2) Ibidem, Po 5A/Bd 4, KOENIG (Friedrich) : Welsch oder Deutsch, Leiden und Kampf der Westgermanischen Lände, Berlin 1924, 47 p. (préface de R. Ernst)

(3) Ibidem. La liste de ces ouvrages figure en annexe du livre de F. Koenig.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 377, Rapport de police, janvier 1921, une officin

plus connu d'entre eux, Bongartz, aurait contacté un professeur de l'école primaire supérieure de Colmar, par l'intermédiaire de l'instituteur Schiellein de Schiltigheim. Schiellein estime qu'il faut "à tout prix rester fidèle à l'Allemagne et essayer de maintenir, même sous la domination française, l'influence germanique" (1). L'instituteur prétend avoir fondé à Strasbourg, des groupements et des cercles, où l'on se réunit pour parler de l'Allemagne et de la culture allemande. En 1924, apparaissent donc de petits clubs, et des sociétés, dont le but officiel est la pratique du jeu d'échecs !

Un autre foyer de propagande est situé en Suisse. Zürich, Lausanne, Genève, Bâle et Saint-Gall possèdent des sociétés en faveur de l'autonomie des deux provinces. Le plus important de ces comités, celui de Zürich, est dirigé par le docteur Wolfer ; à Bâle, Wagner n'est pas moins actif. Ils inondent l'Alsace du Sud de brochures, rédigées en français, et nettement anti-françaises (2).

Les populations du Sud de l'Alsace et notamment de la région du Sundgau, sont également attirées par certaines manifestations. Ainsi, en février 1924, une conférence a lieu à Bâle et une soixantaine de personnes de Saint-Louis y assistent. Le conférencier, un colonel allemand attaché aux Affaires étrangères, Schwertfeger, accuse devant un public composé, en majeure partie, d'Alsaciens, la France d'être responsable de la guerre par esprit de revanche. A la même époque, paraissent une série de pamphlets et de tracts attaquant Poincaré et la France (3).

La propagande allemande touche également, nous avons pu le constater, les milieux étudiants (4). Des partis politiques comme le *Zentrum* et des as-

.../...

de faux papiers est dirigée, à Francfort, par un ex-avocat du barreau de Metz.

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Rapport du commissaire Becker au directeur des Services généraux, 16 octobre 1930 : le professeur de l'école primaire de Colmar fait office d'indicateur, le rapport concerne la situation en 1924.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 377, Rapport de police, janvier 1921.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 380, Rapport de police, 5 février 1924.

(4) Voir supra p. 174-175.

sociations comme l'*Evangelische Oberkirchenrat* les soutiennent financièrement, en leur adressant des ouvrages et en leur proposant des voyages culturels, en Allemagne, tous frais payés. Robert Ernst, dans sa lettre au docteur Loesch demande "des bourses d'études, pour les étudiants alsaciens, bourses à offrir de préférence, aux chefs des organisations estudiantines alsaciennes, déjà en place" (1). Les autres organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*, à l'exception de l'institut de Francfort, s'intéressent modérément au milieu étudiant. L'activité de l'Université de Strasbourg inquiète néanmoins les universités d'outre-Rhin. Jean de Pange signale que leurs étudiants forment des commissions rhénanes en vue de renforcer l'esprit allemand dans les provinces menacées, et en l'occurrence, en Alsace et dans les territoires occupés (2).

Les autorités françaises luttent, en effet, contre la campagne en faveur du *Deutschtum*.

III - L'Alsace et la France

En France, les réactions face à la propagande allemande sont cependant mitigées. Les sénateurs s'inquiètent de l'importance des subventions, consacrées à ces campagnes, dans le budget allemand. Le ministère des Affaires étrangères intervient donc auprès de la *Wilhelmstrasse*. La réponse allemande est claire : ces sommes sont réservées à la lutte pour le *Deutschtum* et non à des manoeuvres politiques (3). Le danger est, en fait, réel.

Une véritable opération de propagande française avait été pourtant organisée, dès 1920, en Alsace. Certains députés comme Jules Uhry s'en étaient

.../...

(1) Voir annexe n° 15. Lettre de R. Ernst au docteur Loesch, 6 mars 1923.

(2) DE PANGE (Jean) : *Libertés rhénanes*, Paris, 1922, p. 143 et ss. De nombreux enseignants allemands, tel Schmidlin, ont été expulsés en 1919, et sont allés enseigner dans les universités allemandes. Or l'Université de Strasbourg commence à concurrencer certaines universités d'outre-Rhin. Un professeur français, Brouilhet, a créé, en 1920, une Ecole de Droit, à Mayence, ouverte aux Français de la zone occupée et aussi à la population civile. Sur le même modèle, ont été fondés une Ecole de Lettres et un Institut français d'études germaniques. Des professeurs français y enseignent et les établissements gênent considérablement les universités locales.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Pc 2A, Lettre du ministère de l'Intérieur allemand, 29 avril 1925, + Annexe n° 20.

indignés : "Ils sont toujours restés français et il n'est pas besoin de propagande par le livre, le théâtre, le film, pour leur faire comprendre les horreurs de la guerre allemande" (1). Le député de la Moselle, Charles François répond à cette interpellation déclarant que ces subventions sont nécessaires et permettront aux jeunes générations de mieux connaître la France.

1. Les agents de la contre-propagande : un nouveau corps enseignant

Au lendemain de l'armistice, les autorités françaises ont estimé nécessaire de renouveler, en partie, les effectifs du corps enseignant (2). Ils envoient donc, en Alsace, des enseignants de l'intérieur. Ceux-ci se regroupent aussitôt en associations afin de défendre leurs intérêts. Ils considèrent, en effet, que les lois et décrets en vigueur en Alsace-Lorraine n'assurent pas au personnel enseignant venu de l'intérieur ou recruté sur place après l'armistice, les garanties disciplinaires et administratives suffisantes.

L'association la plus active, la *Fraternelle*, rassemble les membres de l'enseignement public du Haut-Rhin. Elle ouvre également des sections dans le Bas-Rhin et en Moselle. Un mois après sa création, elle compte déjà près de cent membres du cadre local et du cadre français. Elle réussit à attirer des enseignants alsaciens. Ainsi, en novembre 1921, la *Fraternelle* accueille trente-deux nouveaux adhérents, dont dix-neuf Alsaciens (3).

Le président de l'association, Lucien Boulanger, le vice-président, Lachazette, le trésorier et le secrétaire sont des Français de l'intérieur. La *Fraternelle* se refuse pourtant à constituer un bloc français, en face du bloc alsacien. Mais, dans les faits, elle s'oppose très vite au *Groupement professionnel* de Joseph Rossé. Les enseignants du cadre local, soutenus par une partie de la presse, attaquent fréquemment les enseignants, membres de la *Fraternelle*. Ils discréditent "systématiquement, dans l'opinion, leur
.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5 1/1, Chambre des députés, 1ère séance du 24 février 1921, + Annexe n° 21.

(2) Voir supra p. 170 à 173.

(3) *Bulletin de la Fraternelle*, mars 1922 : en février 1922, on dénombre vingt-six Alsaciens sur quarante et une entrées. La section de Colmar regroupe, à la même époque, quatre-vingt membres et celle de Mulhouse, cent soixante-seize, + Annexe n° 22.

valeur professionnelle et morale, en inventant, en dénaturant ou en exagérant des faits de leur vie publique, et trop souvent même, en s'attaquant à leur vie privée au mépris absolu de tout sentiment de l'honneur et de toute liberté de conscience". Exigeant "la réduction de la langue française au profit de l'Allemand honoré comme langue maternelle", ils condamnent "la venue, en Alsace, d'instituteurs métropolitains" (1).

Ils ont aussi à subir les attaques du clergé alsacien qui leur reproche leur anticléricisme. On peut noter, entre autres, le cas de la directrice laïque de l'Ecole normale de Sélestat, qui, maltraitée par la presse cléricale, doit quitter l'Alsace, ou encore celui de l'affaire de Schweyen (2). Les parlementaires locaux interviennent également : Brogly prononce un réquisitoire contre la *Fraternelle* et les instituteurs venus de l'intérieur ; l'abbé Wetterlé, lui-même, déclare que les Alsaciens n'ont pas à recevoir de leçon de patriotisme, ni de républicanisme.

Dans son organe, le *Bulletin de la Fraternelle*, l'association accuse les "germanophiles impénitents et les politiciens de stagnation et de réaction de l'obliger à conquérir une seconde fois l'Alsace" (3). Elle refuse de s'unir au *Groupement professionnel* en 1922 (4), afin d'éviter "l'absorption de la France par l'Alsace" (5) et peut-être l'évolution vers un dangereux particularisme régional.

Les enseignants de l'intérieur se sentent investis d'une double mission : franciser et assimiler l'Alsace. La lutte sourde qui les oppose au *Groupement professionnel* de Rossé n'est qu'un épisode de celle que livrent les Alsaciens "fidèles à leurs traditions" contre : l'assimilation et l'introduction des lois laïques. Les enseignants de l'intérieur sont donc les agents de propagande du gouvernement, qui leur fournit des moyens pour mener à bien cette politique.

.../...

(1) *Bulletin de la Fraternelle*, mars 1921.

(2) Voir supra p. 161.

(3) *Bulletin de la Fraternelle*, février 1921.

(4) En 1922, il est question de la constitution d'un groupement corporatif unique, groupant tout le personnel enseignant primaire de chaque département. La *Fraternelle* préfère s'intégrer à la *Fédération régionale de l'enseignement primaire public du Nord-Est*, elle-même rattachée au *Syndicat national*.

(5) *Bulletin de la Fraternelle*, mars 1922.

2. Les instruments de la contre-propagande

A. Un nouveau matériel pédagogique

Pour soutenir l'action des enseignants, le ministère de l'Instruction publique envoie dans les provinces recouvrées des ouvrages de propagande. Certains sont destinés aux enseignants, d'autres aux élèves. Les services de propagande du Commissariat général expédient, dans les villages et les écoles d'Alsace-Lorraine, des affiches, des dessins et des brochures bilingues véritablement anti-allemandes. Ainsi, l'inspecteur des *Cours d'adultes*, Emile Simonnot, rédige un "opuscule à l'attention des professeurs de l'enseignement public et privé, des conférenciers et délégués des oeuvres post-scolaires et des instructeurs régimentaires", sur les liens historiques entre l'Alsace, la Lorraine et la France. Il y démontre "la continuité deux fois millénaire des liens historiques entre la Lorraine, l'Alsace et la France, l'unité d'une civilisation qu'aucune influence étrangère n'a pu sérieusement entamer, une affinité d'âme qui persiste, malgré toutes les séparations accidentelles" (1), mais il reconnaît qu'un "travail de réadaptation s'impose" (2). D'autres ouvrages de vulgarisation anti-allemands sont répandus en Alsace, dans les écoles et dans les bibliothèques. Leur titres sont très révélateurs : "Toute l'Allemagne debout contre l'Alsace-Lorraine", "Les atrocités allemandes" ou encore "Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine". Cette petite brochure de cinquante-huit pages évoque les plans de germanisation pendant la guerre, d'après des documents allemands (3).

Les livres de lecture, destinés aux écoliers de six et sept ans, sont également utilisés à des fins de propagande. Le Syllabaire Langlois - Deuxième livret, publié chez Armand Colin, contient un passage accusant les soldats allemands de toutes les turpitudes. Or les enfants d'Alsace, dont les parents ont été soldats allemands, peuvent être choqués à la lecture d'un tel texte ! (4) Les revues d'enseignants font dans leurs colonnes de
.../...

(1) SIMONNOT (Emile) : Les liens historiques entre l'Alsace, la Lorraine et la France, Strasbourg, 1920, 20 p..

(2) Ibidem.

(3) SCHMIDT (Charles) : Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine, Nancy-Paris-Strasbourg, 1919, 58 p..

(4) Voir annexe n° 23. METZGER (Chantal) : Relations entre autonomistes lorrains et alsaciens de 1919 à 1932, "Actes du 103ème congrès national des sociétés savantes", Metz, 1978, T. II, p. 162 et ss.

la publicité en faveur de certains de ces ouvrages ; celle-ci est plus discrète dans la Revue scolaire de Rossé que dans le Bulletin de la Fraternelle. La revue recommande l'achat d'un recueil de chants patriotiques pour la famille et l'école "car il contient à côté de la Marseillaise, du salut au drapeau" des chants alsaciens comme "Chanson d'Alsace", "Belle patrie", mais elle ne cite aucun des ouvrages historiques adressés par la préfecture aux écoles.

B. Des conférences et des cours du soir pour adultes

Les autorités subventionnent les cours du soir et certaines ligues patriotiques, travaillant à la pénétration de la langue française dans les provinces désannexées.

Des cours du soir sont organisés pour les adultes dans toute l'Alsace. La *Renaissance alsacienne* a ouvert, en septembre 1921, soixante-dix cours à Strasbourg-ville, mille élèves y sont inscrits. Un mois plus tard, ils seront deux mille ! Ces cours ont une portée considérable, dans les cantons germanophones. Ainsi, dans l'arrondissement d'Erstein, ils sont mis en place dans quarante et une communes sur cinquante. Mais souvent, les parents refusent d'envoyer leurs aînés, âgés de quinze-seize ans, à l'école, jugeant plus utile de les "mettre à l'usine". Or les cours leur sont destinés en priorité car ils sont suivis de conférences, mettant en valeur un passé français, dont ils n'avaient jamais entendu parler (1).

Certaines de ces conférences sont données par des ligues "d'un haut intérêt patriotique" (2), soutenues financièrement par le gouvernement. La *Ligue de l'Alsace française*, fondée au lendemain de l'armistice, présidée par Henri Huck, organise des causeries en dialecte, souvent accompagnées de séances cinématographiques, dans les villages, afin de mieux faire connaître la France.

.../...

(1) Les conférenciers Vallotton, Blondel et les membres de la tournée Moll Weiss sont souvent envoyés dans les villages par la *Renaissance alsacienne*.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/1, Chambre des députés, discours du député de l'Oise, J. Uhry, 21 février 1921.

Le docteur Pierre Bucher (1) veut inculquer la langue française au peuple. Ses *Cours populaires* sont divisés en cinq sections :

- . la section des conférences réservée en général aux employés, aux élèves de l'Ecole de Commerce, aux apprentis et aux gendarmes ;
- . la section de prêt des bibliothèques, que le docteur Bucher dirige personnellement ;
- . la section de la prononciation, qui doit permettre aux Alsaciens de perdre leur accent ;
- . la section des langues vivantes ou plutôt de perfectionnement de la langue française réservée surtout aux étudiants alsaciens et étrangers ainsi qu'aux soldats ;
- . la section dramatique, à laquelle participe tout un groupe de professeurs de l'Université de Strasbourg et qui donne quatre représentations françaises par an.

Des professeurs de l'Université de Strasbourg et quelques instituteurs fondent, en 1919, l'*Oeuvre du livre français*. Cette association entend, comme la précédente, contribuer à la diffusion rapide de la langue française en Alsace. Elle introduit, donc, des livres français dans les bibliothèques municipales, paroissiales et même scolaires. Les ouvrages sont gratuits, grâce aux subventions gouvernementales, et peuvent ainsi concurrencer les livres allemands fournis par le *Colportage catholique* de l'abbé Goldschmidt. La *Revue scolaire d'Alsace et de Lorraine* ne semble pas hostile à cette initiative et commente fréquemment ces ouvrages. De 1919 à 1931, le *Livre français* fonde ainsi 3 260 bibliothèques et distribue 20 526 livres et 76 680 brochures et périodiques (2).

La démarche de Maurice Barrès, fondateur des *Conférences au village*, répond au même objectif : faire connaître aux Alsaciens le vrai visage de
.../...

(1) Poincaré évoque, à plusieurs reprises, son ami P. Bucher dans : *A la recherche de la paix*, Paris, 1974. Cette personnalité alsacienne, discrète et efficace, aurait été, selon J. Schlumberger, proche de l'*Action française*. Pierre Bucher (1869-1921) exerça aussi une certaine influence sur Clémenceau et sur les membres du Quai d'Orsay (voir article de F. Dollinger sur "Pierre Bucher" in *Bulletin de la société des amis de l'Université de Strasbourg*, juin 1921).

(2) Comité alsacien d'études et d'informations : *L'Alsace depuis son retour à la France*, T. I, Belfort, 1932, 669 p..

la France (1). Il essaie d'attirer les populations par le biais de conférences, souvent accompagnées de projection. Le résultat est positif : cent soixante conférences et vingt mille auditeurs. Pour familiariser les enfants avec la langue alsacienne, il organise, avec l'aide de dames patronnesses, des réunions, le jeudi. Les enfants y apprennent des fables et des saynètes en français et peuvent utiliser la bibliothèque, remplie d'ouvrages français.

Les femmes jouent un rôle considérable dans la propagande française, Barrès s'en était déjà rendu compte. Aussi, le gouvernement subventionne-t-il certaines de leurs associations : la *Ligue des femmes françaises*, présidée par Madame de Sury d'Aspremont, qui compte en 1923 dix mille adhérentes en Alsace, le *Conseil national des femmes françaises*, créé en 1919 par la marquise de Loys-Chandieu, l'*Association des dames françaises* et l'*Union des femmes de France*. Ces organisations réunissent essentiellement des représentantes de la haute bourgeoisie alsacienne, surtout protestante. Leur influence est considérable. Tout en accomplissant une oeuvre sociale utile et bénéfique, elles font apprécier la France dans de nombreux foyers alsaciens.

Dans les *Elsass-Lothringen Heimatstimmen*, Robert Ernst signale cette propagande sous "masque alsacien" (in elsässischer Maskierung) et déplore son efficacité, dans de nombreux domaines (2). Ainsi, "la France utilise tous les leviers de son appareil de propagande pour faire accepter son occupation de la Ruhr et de la Rhénanie" (3). L'instrument le plus sûr de cette propagande est la presse.

C. La presse

Les autorités françaises octroient d'importantes subventions à la presse francophile d'Alsace (4). Le *Comité alsacien d'études et d'informations*
.../...

(1) Un comité de la *Conférence au village* est installé à Strasbourg, un autre à Mulhouse et un à Sélestat. La section colmarienne prend le nom d'*Oeuvre de la cigogne*.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/3, *Elsass-Lothringen Heimatstimmen*, mars 1923, article évoquant le budget extraordinaire de 1921, qui fixe les subventions accordées par la France, à la presse.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem. Ernst cite, pour exemple, le cas de la *République* de Camil Dahlet. Ce journal, dans son numéro du 11 mars 1923, approuve sans réserve

est le premier à en bénéficier. Il organise, en effet, des conférences et des réceptions en l'honneur des collectivités étrangères, installées en Alsace, et de lui dépend l'*Office d'informations allemandes*. Véritable laboratoire d'études germaniques, cet office publie une revue, l'*Allemagne contemporaine* et un *Bulletin quotidien de la presse allemande*. Le Commissariat général de la République lui accorde ainsi, en 1921, une subvention mensuelle de 10 000 francs. En comparant cette somme à celle que recevaient les agents de propagande allemands comme Koessler (1 000 francs par mois), on ne peut que relever l'importance accordée par les autorités à cet organisme, qui permet de connaître l'opinion allemande, grâce aux traductions quotidiennes de la presse d'outre-Rhin.

Ernst mentionne, dans son article, les journaux soutenus financièrement par le gouvernement, et cite comme agents français de propagande, le journaliste Charles Haenggi (1), et le caricaturiste Henri Zislin. Zislin, qui fut un des promoteurs, en 1903, du mouvement protestataire alsacien et engagé volontaire en 1914, est un francophile notoire. Son journal, *Dur's Elsass*, dont le premier numéro paraît le 10 juillet 1919, est surtout intéressant pour ses caricatures. Tout comme Hansi, il y tourne en ridicule tout ce qui est allemand. Partisan d'une décentralisation administrative, il s'oppose à toute séparation d'avec la France (2). Mais Zislin et Hansi, ces deux grandes figures du patriotisme alsacien, ont cependant moins d'impact sur les populations locales que ne le laisse supposer leur notoriété.

Si le député de l'Oise, Jules Uhry, évoque, dans les débats parlementaires, les caricatures de Hansi sur le Commissariat général, l'abbé Wetterlé, ami de Hansi, refuse de tenir compte de l'opinion du caricaturiste. C'est un bon peintre mais un fort mauvais politicien. L'historien alsacien, Bopp, abonde dans le même sens : les idées de Hansi lui étaient "dictées par son patriotisme, mais il ne se rendait pas compte de l'impossibilité d'un pareil projet... Par différents articles, publiés dans la presse, il amorce une campagne contre le Haut-Commissariat, mais elle n'eut pas de résonance dans

.../...

la politique de Poincaré dans la Ruhr.

(1) HAENGGI (Charles), 1880-1956. Journaliste francophile, d'origine suisse, il écrivit successivement dans l'*Elsässer Kurier*, l'*Echo d'Alsace*, *Elsassland* et le *Messager d'Alsace* et fut, avec Pflieger, un des fondateurs du parti catholique national, l'A.P.N.A..

(2) En 1923, Zislin (1875-1958) est envoyé par Poincaré au Service d'information de Dusseldorf. Il luttera, en Alsace, à partir de 1926, contre l'autonomisme. Il fonde, en octobre 1930, le *Franc-tireur*, journal anti-auto-

Heureusement pour eux, en 1924, les déclarations imprudentes d'Edouard Herriot fournirent le point de cristallisation nécessaire. Evêque, curés, pasteurs et instituteurs partirent en croisade. Le hasard du calendrier des négociations économiques franco-allemandes les renforça d'alliés inattendus, les chefs d'entreprises, les agriculteurs, les ouvriers et les commerçants, qui attendaient d'une réouverture du marché allemand une heureuse relance économique.

DEUXIEME PARTIE

L'ERE DES TENSIONS

11 JANVIER 1925 - 30 JANVIER 1933

En janvier 1925, prend fin la période d'entrée en franchise des produits alsaciens en Allemagne, la réintégration économique de l'Alsace dans le marché français devrait être faite. Le délai prévu visait à permettre aux produits alsaciens de trouver preneur en France, dans les colonies et dans d'autres pays. Ce plan, en 1924, a tourné court à la grande déception des milieux économiques alsaciens.

Au plan politique, le mécontentement est réel, en juin 1924, après le discours d'Edouard Herriot. Ainsi, en janvier 1925, l'Alsace perd ses avantages économiques, institués par le traité de 1919 et son particularisme local est menacé par le Cartel des gauches. Le mouvement autonomiste en reçoit un dynamisme neuf, il va dominer la période 1925-1933, pesant sur la vie politique et économique de l'Alsace-Lorraine, autant que sur les relations franco-allemandes.

L'autonomisme traduit un rejet provincial de la politique centralisatrice et assimilationniste de Paris. Il permet des contacts entre certains groupes de pression alsaciens et des groupes du Reich. Cette tension a été perçue par les observateurs contemporains. Pour certains, elle servait une volonté germanique de réannexion. Pour d'autres, ce n'était que l'écume de la mer, l'Alsace était française à jamais, et même le succès des nationaux-socialistes allemands, en janvier 1933, ne pouvait altérer cette réalité.

PREMIERE SECTION : AUTONOMISTES ET ANTI-AUTONOMISTES
=====

CHAPITRE I

LA MONTEE DE L'AUTONOMISME

I - Y a-t-il crise du sentiment français en Alsace ?

En 1925, un certain "malaise" gagne les esprits. Il est significatif que les journaux insistent sur des incidents mineurs comme l'épithète de "Boches" appliquée aux Alsaciens et notamment aux jeunes recrues par des "Français de l'intérieur" ou encore le laisser-aller de l'administration française en Alsace, tellement différent de l'ordre et de la discipline des Allemands ! "Le temps n'eut pas tardé à aplanir les angles et ces petites incompréhensions mutuelles, déclare un journaliste de la *Voix d'Alsace*, les maladresses fatales de l'administration et le mécontentement, causé par les complications, apportées dans certains rouages sociaux, se seraient évaporés peu à peu" (1). Le malaise s'est fixé sur la volonté du gouvernement français de porter atteinte aux institutions religieuses.

1. L'affaire du Concordat

En juin 1924, Herriot, président du Conseil, appuyé par la majorité du Cartel des gauches, nouvellement élue, évoque la nécessité d'étendre le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat aux départements désannexés. La réaction est aussitôt vive, puissante, organisée. L'évêque de Strasbourg, lui-même, Monseigneur Ruch, en prend la tête (2). Les cercles catholiques,

.../...

(1) *Courrier de Strasbourg*, 26 juillet 1924.

(2) Le 20 juillet 1924, Monseigneur Ruch préside une manifestation réunissant 45 000 personnes. Déjà le 8 juillet, 8 000 fidèles s'étaient retrouvés à Colmar.



comme les *Dames de Saverne*, les élus régionaux soutiennent cette protestation collective. Les représentants de l'*U.P.R.* menacent le gouvernement de déclencher une "guerre de religion" en Alsace.

Certains groupes catholiques et protestants envisagent d'user de la grève scolaire. Cette arme avait fait ses preuves en Pologne contre la politique de germanisation menée par le Reich, dans ce pays, vers 1880. En Alsace, la presse diffuse cette idée en multipliant les caricatures contre l'école interconfessionnelle. Sur celle de "*Schorsch*", parue dans l'*Elsässer* un élève tourne le dos à l'école interconfessionnelle, sur laquelle flotte le drapeau marqué d'une faucille. L'enfant déclare : "s'ils croient que j'irai dans une école pareille, ils se trompent" (1). L'école interconfessionnelle devait être introduite, à Colmar, deux jours plus tard ! Monseigneur Ruch soutient cette campagne en menaçant ainsi : "tout enfant qui ira à l'école interconfessionnelle ne pourra pas faire sa première communion solennelle" (2).

L'appel à la grève est lancé le 14 mars 1925, par le président de l'*U.P.R.*, Michel Walter et par Monseigneur Ruch. Le thème essentiel de leurs déclarations réside dans la nécessité de lutter contre "un gouvernement anticléric, parjure à sa parole" (3) ; il faut, ajoute Monseigneur Ruch, "recourir à la grève pour opposer vos volontés à celles de la loge, pour obtenir que soient tenues les promesses de Joffre et de Poincaré, de Clémenceau et de Millerand, pour qu'à deux pas de vous, l'Allemagne ne soit pas témoin du parjure de la France" (4).

L'évêque de Strasbourg juge que la grève est légitime et la bénit. Il estime qu'à Colmar, première ville touchée par l'introduction de l'école interconfessionnelle, la grève devra durer trois jours pour être efficace. Les députés du Haut-Rhin, notamment le docteur Pfleger, lui apportent leur actif soutien. Ce dernier déclare, dans un appel aux "parents catholiques de Colmar" : "vous allez faire votre devoir sacré, car il s'agit de la défense d'une sainte cause, le pays entier dirige ses regards sur vous" (5). Or

.../...

(1) L'*Elsässer*, 14 mars 1925 et annexe n° 24.

(2) Le *Courrier de Strasbourg*, 6 mars 1925, + Annexe n° 25.

(3) Le *Courrier de Strasbourg*, 16 mars 1925.

(4) Ibidem.

(5) Ibidem.

ce député, en tant que président du *Comité haut-rhinois pour la défense des intérêts religieux et des traditions en Alsace*, est le principal organisateur de la grande grève de mars 1925.

Tous les Alsaciens catholiques se sentent concernés. Les socialistes, eux-mêmes, déclarent, dans leur organe la *Freie Presse*, qu'ils en ont "plein le nez" de la politique d'Herriot en Alsace (1). L'ambiguïté de ces propos est dangereuse, car jamais il ne pourra contenter les deux camps. Toutes les concessions qu'il fera aux cléricaux ne les rallieront jamais au gouvernement des gauches et les militants socialistes alsaciens perdront toute confiance en lui. A la fin, note Koenig, le rédacteur en chef de la *Freie Presse*, le gouvernement n'aura bientôt plus un seul partisan en Alsace.

Même à l'époque du Kulturkampf, en Allemagne, l'unanimité autour du clergé n'avait pas été aussi nette. En fait, des réticences sont sensibles au travers de témoignages. La presse socialiste crie au fiasco de la grève. La *République* du 17 mars 1925 écrit qu'à Strasbourg et dans les faubourgs ainsi qu'à Colmar, 70 % des parents catholiques ont refusé de suivre l'ordre de grève lancé par l'évêque. "Le plébiscite le voilà !" Le même journal précise qu'à Colmar un prêtre posté près des écoles pour empêcher les écoliers d'aller en classe, a été pris à parti et insulté par des groupes d'ouvriers et de femmes. Effectivement, les curés utilisent les grands moyens ; certains vont jusqu'à distribuer devant les écoles du chocolat et des brioches. Cependant, le succès n'est pas complet, souvent les pères emmènent leurs enfants "à la laisse, à l'école". Les enquêtes montrent que le pourcentage de grévistes (2) est nettement plus élevé dans les campagnes, où l'influence du clergé est plus forte que dans les villes. Dans la presse cléricale même, on peut lire que "la campagne par un puissant coup d'épaule, a envoyé promener les apôtres laïcs" (3).

Cette action de résistance ouverte, menée de concert par les autorités ecclésiastiques et les députés locaux, s'adresse non pas à la France mais au Cartel des gauches. "nous ne sommes pas redevenus Français, déclare le député Brom, pour qu'un Herriot adopte chez nous les méthodes d'un Bismark" et

.../...

(1) *Freie Presse*, 25 février 1925.

(2) Voir annexe n° 26.

(3) *Courrier de Strasbourg*, 16 mars 1925.

il poursuit en ajoutant "ou bien ne nous aurait-on délivrés de la domination allemande que pour le plaisir de nous opprimer ? Et ces oppressions nous viennent d'un pays qui se dit celui de la liberté !" (1)

2. Les résultats

Le résultat immédiat de la grève est plutôt négatif. Un décret du préfet du Bas-Rhin autorise les communes de Strasbourg, Illkirch-Graffenstaden et Schiltigheim à introduire l'école interconfessionnelle. A Graffenstaden "le maire jette les soeurs des écoles sur le pavé" (2), car le Conseil des ministres a décidé de remplacer les soeurs par un personnel laïque. Un "Comité exécutif de la garde de la liberté" est créé pour défendre les soeurs de Graffenstaden (3). Et lors de la rentrée scolaire de Pâques, les parents d'élèves empêchent les institutrices laïques de rentrer en classe, obligeant ainsi la municipalité à fermer l'école pendant plusieurs jours. Cette affaire est montée en épingle à la fois par la presse parisienne qui ne comprend pas toujours la mentalité alsacienne, mais aussi par la presse nationaliste allemande.

Le bilan sur le plan scolaire est peu concluant. Le nombre des grévistes a été considérable. Mais moins que ne le prévoyait le corps ecclésiastique. Les enseignants se sont abstenus de prendre parti pour la grève. Le *Groupe professionnel* la juge illégale, car des enfants n'ont pas à être utilisés à des fins politiques, la *Fraternelle*, favorable à l'introduction des lois laïques, refuse également la grève.

Le clergé ne s'avoue pas vaincu. La *Ligue des catholiques* organise, le 3 avril 1925, un référendum sur le "maintien intégral du statut scolaire actuel et le respect des libertés et des positions religieuses" (4). Peuvent voter les hommes et les femmes de plus de 21 ans. En comparant les résultats du référendum à celui des élections législatives de 1924, on peut constater qu'une partie de l'électorat alsacien, qui s'était reporté en 1924 sur les candidats de gauche, a voté en 1925 en faveur de l'école confessionnelle.

.../...

(1) *Courrier de Strasbourg*, 16 mars 1925.

(2) *L'Élsässer*, 16 avril 1925.

(3) Ces soeurs enseignantes appartiennent à la congrégation de Ribeauvill qui a, durant la période de l'annexion, en dépit des pressions allemandes, maintenu l'esprit français et la culture française dans leurs écoles. Les Alsaciens s'indignent donc devant l'ingratitude des autorités françaises.

(4) ROSSE, STURMEL, BLEICHER, KEPPI, DEIBER, : *Das Elsass von 1870 bis 1918*, Colmar 1939, T. IV, p. 205.

ELECTEURS INSCRITS		ELECTIONS DE 1924		REFERENDUM 1925	
		Voix de gauche	Bloc national	Hommes	Femmes
Bas-Rhin	176 462	81 123	65 132	81 619	99 993
Haut-Rhin	135 046	51 589	58 874	83 502	108 201
Total	311 508	132 712	124 006	165 121	208 194

(1)

Les femmes catholiques ont signé en masse. Quelles conclusions politiques peut-on être tenté de tirer d'un tel référendum ?

Les catholiques, en choisissant le maintien des particularismes locaux, n'expriment pas forcément une option politique ; certains, nettement influencés par la presse catholique et par les sermons des prêtres et des pasteurs, n'exigent que le maintien du Concordat, d'autres, en revanche, réclament un changement du système français et l'introduction du régionalisme. Dans un tel contexte, ils ne pouvaient qu'être sensibilisés par l'active campagne que déclenche en Alsace-Lorraine l'apparition du premier grand quotidien autonomiste : la Zukunft.

II - Le mouvement de la Zukunft

Le 9 mai 1925, paraît un nouvel organe de langue allemande. Il est intitulé "hebdomadaire indépendant pour la défense des droits du peuple et du pays d'Alsace-Lorraine" (2). La déclaration de publication de la Zukunft, déposée le 8 mai au parquet de Saverne, par Sohn et Robitzer, porte la signature de Paul Schall (3), agissant au nom de la société par action Die Zukunft. Le rédacteur-gérant, Ernest Matter, est "français par réclamation" (4).

.../...

(1) GILLIG (Jean-Marie) : La question scolaire en Alsace de 1918 à 1939 - confessionnalisme et bilinguisme à l'école primaire - 2 vol. Strasbourg 1979, 697 p..

(2) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport du Commissaire spécial, 19 mai 1925.

(3) Ibidem. P. Schall est également rédacteur d'un hebdomadaire autonomisant, le Schliffstaan.

(4) Ibidem. E. Matter, ancien dessinateur aux chemins de fer d'Alsace-Lorraine, a été engagé après sa libération comme acteur dans divers théâtres allemands.

Il est revenu à Strasbourg en 1924, après un long séjour en Allemagne, pour jouer au théâtre de l'*Eden* en qualité de premier acteur (1). Comme son frère, il est animé de sentiments hostiles à la France et s'est prononcé ouvertement en faveur de l'autonomie de l'Alsace. Il est, par ailleurs, partisan de Zorn de Bulach.

D'autres personnages "douteux", selon le rapport de police, figurent parmi les principaux fondateurs de la *Zukunft*, notamment l'ancien chef du parti libéral germanisant du Landtag, Georges Wolf, un juriste, Arthur Wirth et le pasteur Lasch. Tous sont connus des services de police pour fréquenter essentiellement des familles allemandes et alsaciennes francophobes. Le pasteur Lasch peut se flatter d'avoir été un des signataires de l'*Elsässer Bund*.

Dans le premier numéro de ce nouvel hebdomadaire, paraît un appel aux Alsaciens-Lorrains (2). D'un ton relativement modéré, ce journal, qui symbolise, selon l'autonomiste Jean Dumser, "l'explosion de la chaudière alsacienne-lorraine" (3), est dirigé par Charles Hauss (4), puis après sa mort par Paul Schall (5). Les Allemands soutiennent financièrement cet organe, alors que leurs diplomates sont en train de négocier le traité de Locarno. L'argent est fourni par plusieurs organismes, comme les *Alsaciens-Lorrains du Reich*; et le ministère des Affaires étrangères, par l'intermédiaire du *Deutscher Schutzbund*, finance discrètement ce journal, qui avait été réclamé par Ernst dès 1923 (6). Le journal reçoit, également, des subsides de sociétés privées allemandes et de membres de la grande industrie, comme le Sarrois Herrmann Roechling, sous le couvert de la banque Gerardot-Pinck.

Le tirage est de 5 000 exemplaires, pour le premier numéro, envoyé gratuitement à tous les maires, curés et instituteurs d'Alsace. Par la suite,

.../...

(1) Le théâtre de l'*Eden* à Strasbourg ne donne, à l'époque, que des représentations allemandes.

(2) Voir annexe n° 27.

(3) DUMSER (Jean) : *Confession d'un autonomiste*, Nancy 1928, 104 p..

(4) HAUSS (Charles) 1871-1925, membre du parti catholique alsacien pendant la période de l'annexion, Charles Hauss est partisan de l'autonomie de l'Alsace. Député au Landtag, il est promu secrétaire d'Etat auprès du Staatshalter Schwander, en octobre 1918.

(5) SCHALL (Paul) 1899- , journaliste à Strasbourg, ancien directeur de la *Stadtbrille* et du *Schliffstaan*, puis gérant de la *Zukunft*, il devient en 1927, vice-président du parti autonomiste et chef de la Schutztruppe de Strasbourg. Il est condamné, en 1928, lors du procès autonomiste de Colmar. Condamné à mort par contumace par les juges français, après la deuxième guerre mondiale, il vit actuellement en Allemagne.

(6) Voir lettre d'Ernst au docteur Loesch, annexe n° 15.

le tirage sera porté à près de 35 000 exemplaires. L'importance de cet organe autonomiste ne peut être minimisée. Son but est de sauvegarder les droits de la petite patrie alsacienne, et à ce titre, il lance des articles très violents, souvent de la plume de P. Schall, sur la politique française. "Nous voulons, déclare Schall, être les maîtres dans notre maison" (1).

Ce journal permettra à tous les mécontents de s'exprimer. En janvier 1926, Eugène Ricklin arrive à la tête du mouvement de la Zukunft, et six mois plus tard son journal imprime l'appel du Heimatbund.

III - Le Heimatbund

Le mouvement de la Zukunft a relancé en Alsace le débat politique. A partir de mai 1925, les principaux chefs de l'autonomisme alsacien, Emile Pinck et son frère l'abbé Louis Pinck, les abbés Haegy, Zemb et Fashauer, le docteur Ricklin, le pasteur Hirtzel et le fils de Charles Hauss, René (2), commencent à exploiter la situation, née de la violente campagne anti-française parue dans la presse cléricale.

Le 22 novembre 1925, lors d'une assemblée générale, les délégués de l'Union populaire républicaine se prononcent en faveur de l'autonomie administrative de l'Alsace malgré les interventions des sénateurs, Helmer, Bourgeois et Delsor, de Pflieger et du comte de Leusse. Huit jours plus tard, un des fondateurs de l'Elsässer Bund, "créature" de Georges Wolf, Georges Wehrung, est élu président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Bas-Rhin, en remplacement d'Oesinger. La fédération adopte une motion allant dans le sens d'"une autonomie régionale avec contrôle sur les nominations aux emplois supérieurs" (3). Le commissaire spécial de Strasbourg estime qu' :

"Un lien existe entre les Alsaciens-Lorrains germanophiles restés dans
.../...

(1) ROTHENBERGER (K.H.) : Die elsass-lothringische Heimat und Autonomiebewegung zwischen den beiden Weltkriegen, Frankfurt/M. 1975, 366 p..

(2) HAUSS (René) 1896- , imprimeur à Strasbourg, il se lance très vite dans la campagne en faveur de l'autonomisme. Conseiller général du canton de Seltz de 1928 à 1934, il remplace Rossé en tant que député en 1929, mais il ne se représente pas en 1932. En septembre 1931, il fonde avec Roos et Schall l'Unabhängige Landespartei (parti séparatiste). Accusé au procès des séparatistes de Nancy en 1939, il est libéré en 1940 par les Allemands. En 1945, il est condamné pour intelligence avec l'ennemi.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 382, Rapport du commissaire de police de Strasbourg, 7 juin 1926.

le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle pour détacher l'Alsace et la Lorraine de la France et certains Alsaciens-Lorrains, qui ont quitté l'Alsace-Lorraine au moment de l'armistice pour se rendre en Allemagne" (1).

1. Relations entre autonomistes et Alsaciens-Lorrains du Reich

Effectivement, les chefs de l'autonomisme alsaciens sont en relations étroites avec les Alsaciens-Lorrains du Reich. G. Wolf est un ami intime de Schwander, ancien maire de Strasbourg, ancien Statthalter d'Alsace-Lorraine, devenu en 1925, Regierung Präsident à Cassel. L'abbé Haegy a rencontré à Colmar, l'abbé Hanhart, vice-président d'un groupe local du *Hilfsbund der Elsass-Lothringer im Reich* et également professeur à Donauschingen, en Pays Badois. Camille Dahlet est pour sa part en relation avec Rodolphe Diffort, conseiller du gouvernement allemand et de l'Instruction publique à Stuttgart et un des membres fondateurs du *Heimatdienst* d'Alsace-Lorraine. Ernst, le chef du *Deutscher Schutzbund* entretient enfin des rapports étroits avec le banquier Emile Pinck, compromis dans le scandale de la *Zukunft* (2) et considéré comme un agent allemand. Charles Roos (3), le docteur Ricklin et Joseph Rossé sont également en contact avec des Alsaciens-Lorrains du Reich.

La *Fédération des Alsaciens-Lorrains fidèles à leur pays (Bund der Heimmattreuen Elsass-Lothringer)* s'efforce dès avril 1926 d'obtenir l'union de tous les Alsaciens-Lorrains, quelles que soient leurs vues politiques ou philosophiques, pour défendre les droits menacés du pays et du peuple alsacien-lorrain. Cette nouvelle association liée à la *Zukunft* et inspirée par ce mouvement, a pour président René Hauss. Partant du principe des droits

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 382, Rapport du Commissariat de police de Strasbourg, 7 juin 1926.

(2) A.A. Bonn, Pol. Abt. II, Po 5 A, l'*Echo de Paris* du 25 décembre 1925 signale que Pinck est un agent allemand. La police de Strasbourg (30 nov. 1925) a trouvé sur lui un Personalausweis, qui obtenu exceptionnellement permet à Pinck de dissimuler au contrôle les voyages qu'il effectue en Allemagne, l'A.A. déclare que ce passeport a été fait à la demande d'Ernst et qu'il est réservé aux espions allemands.

(3) ROOS (Charles) 1878-1940, professeur dans des écoles libres, il fut secrétaire du *Heimatbund* en 1926, il dirige avec Schnall les *Heimatsschutztruppen* et préside le parti autonomiste d'Alsace-Lorraine à partir de 1927. Condamné lors du procès autonomiste de 1928 à quinze ans de prison par contumace, il sera exécuté pour haute trahison en 1940.

de la minorité garantis par la Société des Nations, cette fédération a comme objectif la conquête de l'autonomie politique de l'Alsace-Lorraine dans le cadre de la France. Les Alsaciens-Lorrains doivent se grouper "autour du drapeau des droits du pays" (1).

Parmi les membres les plus actifs de cette ligue, se trouvent les grands chefs du mouvement autonomiste déjà cités, et certains intellectuels comme l'artisan-peintre Solveen, les journalistes Decker et Dahlet, et le secrétaire en chef de la mairie de Haguenau, J. Keppi (2). Tous les discours se font en allemand, lors des réunions ; l'abbé Zemb avait même souhaité que l'allemand fût déclaré langue officielle dans les trois départements.

L'association vise à mener une propagande pour l'idée autonomiste, créant ainsi, dans la population, un état d'esprit tel que les partis, politiquement organisés, seraient obligés de constituer un front unique pour la défense des droits de la patrie. "Les Alsaciens ont autant de droits à l'autonomie que les peuples musulmans" déclare Ricklin en évoquant la guerre du Maroc qui a fait couler beaucoup d'encre en Alsace (3). A la réunion de la *Fédération des Alsaciens-Lorrains fidèles à leur pays*, est présent Philippe Barrès, journaliste au *Faisceau* ; et Ricklin doit donc ajouter que "la ligue n'avait rien à faire ni avec le communisme, ni avec le nationalisme, ni avec le faisceau et qu'elle soutiendra uniquement l'autonomisme alsacien-lorrain". (4).

2. Le manifeste

Cette fédération réunit donc les principaux dirigeants autonomistes alsaciens et lorrains. Sous son impulsion est publié, le 8 juin 1926, le *manifeste du Heimatbund*. Dans ce manifeste (5) apparaissent les principales revendications des Alsaciens-Lorrains, il est signé par cent personnalités

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 382, Rapport de police du 24 avril 1926.

(2) Voir annexe n° 28.

(3) La *Zukunft*, 13 oct. 1925 s'attaque à la politique française au Maroc car selon elle les troupes françaises comptent 2/3 d'Alsaciens-Lorrains, "c'est la guerre de l'Alsace-Lorraine contre Abdel-Krim". Le journal est opposé à l'oppression que la France exerce sur la Syrie et le Maroc.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 382, Rapport de police du 23 mai 1926.

(5) Voir annexe n° 29.

alsaciennes et lorraines appartenant à toutes les catégories sociales : cultivateurs comme Antoni, conseiller d'arrondissement de Fénétrange, prêtres et pasteurs, médecins comme les docteurs Ricklin ou Ohlmann, cheminots, ingénieurs, enseignants comme J. Rossé, journalistes, membres du Conseil municipal, ouvriers plus rares, architectes, pharmaciens (1).

Un Commissaire de police, dans son rapport, compare le *manifeste du Heimatbund* à celui de l'*Elsässerbund*, qui s'opposait au retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Il constate la "profonde gravité du mouvement autonomiste alsacien" en ajoutant que la police strasbourgeoise en avait, à plusieurs reprises, signalé les progrès. Il note le grand nombre de maires (6 %) de conseillers municipaux, de conseillers d'arrondissement (11 %) et de fonctionnaires de l'Etat, figurant parmi les signataires. Or, mentionne-t-il, "sous le régime allemand des fonctionnaires, qui auraient adopté une telle attitude, se seraient vus, sans délais, poursuivis pour haute trahison" (2).

Dans le *manifeste du Heimatbund* certains points peuvent relever, en effet, aux yeux des autorités, de la trahison. Les signataires du *Heimatbund* réclament le statut de "minorité nationale" et à ce titre, une autonomie complète à la fois législative et administrative avec, à Strasbourg, un parlement local doté de pouvoirs législatifs et également exécutifs. Si dans le texte du manifeste, les Alsaciens-Lorrains restent dans le cadre français, c'est dû essentiellement à l'action du président du *Heimatbund*, Ricklin et de son secrétaire général Jean Keppi. Ce dernier, interrogé quelques mois plus tard, par la *Voix d'Alsace*, affirme : "je ne connais pas d'Alsacien digne de ce nom qui désire redevenir Allemand" (3). Il est à signaler que le ton de l'appel eut été plus francophobe sans l'intervention du député Brogly. Il avait fait supprimer la dernière phrase, où était envisagée l'internationalisation de la question alsacienne.

Cependant, le *Heimatbund* et l'apparition d'un mouvement autonomiste véritablement organisé vont obliger les groupes de pression politiques et culturels à prendre position. .../...

(1) Voir annexe n° 30.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 396, Rapport de la Sûreté générale, 9 juin 1926.

(3) *Voix d'Alsace*, 11 septembre 1926.

CHAPITRE II

LES AUTONOMISTES

I - Evolution des groupes politiques alsaciens

Deux attitudes se remarquent à l'intérieur des anciens partis politiques alsaciens. Certains vont éclater par suite de l'apparition du mouvement autonomiste, d'autres vont garder leur unité mais en prenant une position tranchée, hostile ou non, devant ce phénomène spécifiquement alsacien. Enfin, vont apparaître de véritables groupes de pression autonomistes comme le *parti autonomiste* alsacien, le *parti progressiste* ou le *Bloc d'opposition* de Zorn de Bulach. Ces différents groupes surent utiliser tous les moyens de propagande culturelle de l'époque, afin d'encadrer la jeunesse et les Alsaciens plus âgés.

1. Les anciens partis politiques alsaciens et l'autonomisme

A. L'U.P.R.

L'*Union populaire républicaine* est le parti politique le plus concerné par l'autonomisme. Une grande partie des signataires du *Heimatbund* est inscrite au parti. Les véritables changements au sein de l'*U.P.R.* sont donc apparus très vite.

a. Un programme régionaliste ou autonomiste ?

En novembre 1925, l'*U.P.R.* se prononce en faveur d'une autonomie régionale avec une administration régionale, un conseil régional élu et un budget

.../...

régional. Mais cette autonomie se veut purement administrative et non politique comme celle du *Heimatbund* (1). Elle répète ses revendications lors de toutes les assemblées générales du parti. Sur le plan de la politique française à l'égard de l'Alsace, le parti se prononce en faveur de la conservation du bilinguisme, de l'enseignement de l'allemand, dès la première année de scolarité, et de la connaissance de l'allemand pour tous les fonctionnaires venus de l'intérieur. Le parti exige également le maintien des libertés et traditions religieuses dans les domaines de l'église et de l'école et sur tout une réforme administrative basée sur le régionalisme. L'*Union populaire* s'oppose ainsi à toute assimilation avec les autres départements français, car elle risquerait d'aller contre le caractère propre du peuple et de l'âme alsacienne.

Plus intéressantes, encore, sont les exigences de ce parti en politique extérieure. Lors d'une grande réunion, qui se tient à Strasbourg, au Palais des fêtes, devant une assistance que les autorités évalueront à 5 000 personnes, Walter approuve la politique de réconciliation des peuples et notamment la politique allemande de la France. Enfin, il juge qu'on doit soutenir l'action de la Société des Nations en faveur de la paix et de la défense de la civilisation (2).

L'*Union populaire* ou *Volkspartei* est donc avant la parution du *Heimatbund* favorable au régionalisme. Mais la confusion règne dès qu'on tente de définir ce terme en Alsace ; souvent les régionalistes ont été confondus avec les autonomistes. Dans le cas de l'*U.P.R.*, le parti ne réclame, en 1926, que l'autonomie administrative, alors que le *Heimatbund* exige l'indépendance législative et, dans une certaine mesure, politique, dans le cadre français.

Des contacts sont pris avec les autres régionalistes français. La *Fédération régionaliste de Bretagne* adresse une lettre à la *Voix d'Alsace* et évoque les doléances des citoyens des provinces recouvrées, elle les juge entièrement justifiées :

.../...

(1) Voir annexe n° 31.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 382, Réunion *U.P.R.* de Strasbourg, 16 mai 1926 (rapport du Commissariat spécial de police).

"parce que, comme l'affirme notre doctrine régionaliste (manifeste de Nancy avant la guerre de 1870), chaque province (ou région) de France doit avoir à l'avenir le droit de gérer toutes les affaires d'intérêt régional, qui lui sont propres, sans que le gouvernement central de Paris, d'ailleurs essentiellement incompétent en ces espèces locales, ait à intervenir." ... "Chaque région de France doit donc avoir son autonomie administrative dans le cadre français" (1).

Mais la *fédération bretonne* ne fait nul distinguo de terminologie.

Pour elle, l'Etat conservera :

"la gérance des intérêts généraux de la Nation, à savoir, ceux de l'armée, de la marine, des colonies, de la représentation nationale à l'étranger, des grands travaux d'intérêt national, etc... Les régionalistes bretons aspirent à l'autonomie régionale, laissant aux centralisateurs la "sottise de l'appeler séparatisme" "(2).

Les Alsaciens insistent sur la distinction entre autonomistes et régionalistes. Comme nous l'avons déjà constaté, l'autonomisme a une extension plus large que la simple décentralisation, il réclame outre l'autonomie administrative, une autonomie législative avec un parlement régional et un pouvoir exécutif. Dans un tel cas, la France se transformerait, comme l'Allemagne, en Etat fédéral. Et O. de Ferenzy ajoute : "au lieu de demander l'impossible et l'irréalisable, n'est-il pas plus sage de s'en tenir aux revendications raisonnables" (3) car elles ont des chances d'aboutir, s'ajoutant à celles des autres provinces et notamment à celles de la Bretagne et de la Flandre !

Les aspirations de l'*U.P.R.* sont selon Ferenzy sages et saines, mais l'esprit de l'*Heimatbund* est anti-national et a soulevé l'indignation générale et le mouvement du *Heimatbund* compromet les chances du régionalisme !

b. L'*U.P.R.* et le *Heimatbund*.

Le programme de la *Zukunft* et du *Heimatbund* a rallié de nombreux partisans, dont le député Michel Walter. Il est rejeté par une fraction importan-

.../...

(1) *Voir d'Alsace*, 18 septembre 1926, article de O. de Ferenzy, "Le régionalisme dans les provinces françaises".

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

te de l'*U.P.R.* que mène le député Oberkirch. Comme les autres députés alsaciens, Oberkirch défend brillamment, à la Chambre, les intérêts des départements recouvrés, en matière agricole, sociale et commerciale. Mais sur le plan de la politique alsacienne, il s'oppose violemment à l'autonomisme, dénonçant les erreurs qui furent à l'origine de ce mouvement. Dès 1923, il se montre sensible aux manifestations de la renaissance du nationalisme allemand, en soulignant le danger du retour de l'Allemagne à une politique militariste. Cet Alsacien francophile brave Michel Walter au sein même de l'*U.P.R.*. Les autres députés *U.P.R.* et notamment Brogly, Bilger et Silbermann (1) sont plutôt favorables au manifeste du *Heimatbund*. Ces trois députés n'ont renoncé à signer le manifeste que sur les instances du comité directeur du parti. Enfin, un autre membre de l'*U.P.R.*, l'abbé Haegy n'a pas signé le manifeste. Rothenberger estime que l'aspect anti-français qui se dégageait de certaines phrases de l'appel lui auraient déplu.

Les partisans du *Heimatbund*, en juillet 1926, tentèrent de démentir les accusations de connivence avec l'ennemi de la veille, que leur jetaient et la presse française et la presse étrangère... Keppi et Ricklin dénoncent "comme de vils effrontés menteurs" (2) tous ceux qui imputent au *Heimatbund* d'être subventionné par de l'argent venant du dehors...

"Nous déclarons comme calomniateurs, ajoutent-ils, tous ceux qui osent nous jeter l'outrage à la face que nous ne demandons l'autonomie pour notre pays, que pour le séparer de la France et le reconduire à l'Allemagne. Notre revendication de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine dans le cadre français est sincère et dénuée de toute arrière-pensée" (3).

Le sénateur Lazare Weiler, dans une interview accordée à un correspondant de la *Gazette de Lausanne*, justifie le *Heimatbund*, évoquant les maladroitures commises par les gouvernements successifs :

"Mes concitoyens alsaciens étaient habitués à être gouvernés. Nous leur en avons fait perdre l'habitude... Tous les torts ne sont donc pas du côté du *Heimatbund*. La situation sera rapidement changée que si un
.../...

(1) SILBERMANN (Joseph), propriétaire cultivateur, il fut élu député le 11 mai 1924 et le restera jusqu'en 1928, date à laquelle il fut remplacé par Ricklin.

(2) *Courrier de Strasbourg*, 1er juillet 1926.

(3) Ibidem.

gouvernement français instaure, en Alsace, une ère de politique de sagesse, de prudence, de justice, mais aussi d'autorité tant désirée par le pays... Pour faire disparaître la malaise en Alsace, il n'y aurait besoin que d'une seule volonté vraiment forte, d'un esprit ouvert et d'une énergie intelligente" (1).

Or l'attitude du gouvernement est loin de correspondre aux vœux du sénateur. S'il réclame une attitude ferme, il déplore que l'on n'ait pas appliqué, dès 1918, le système régionaliste en Alsace. "Quel magnifique champ d'expérience avait-on là !" (2).

Ce sont simplement les sanctions prises contre les signataires du manifeste qui vont souder, un temps, les Alsaciens (3). Les députés et sénateurs U.P.R. interviennent, à plusieurs reprises, auprès de Laval pour obtenir le retrait de ces sanctions. Mais comme le déclare la *Zukunft* : "On contente les députés avec des paroles de réforme, de bonne volonté auxquelles personne n'ajoute plus foi dans le pays et dont tout le monde rit" (4). Au lendemain de la parution de cet article, le 4 juillet 1926, dans une réunion des dirigeants de l'U.P.R., deux tendances apparaissent nettement : celle autonomiste de Michel Walter et de l'abbé Haegy et celle plus nationale des députés Pflieger et Oberkirch, mais tous évitent de pousser le débat jusqu'à la rupture.

Les députés U.P.R. se retrouvent, en effet, pour défendre les signataires du *Heimatbund*. Lors du procès engagé contre l'instituteur Joseph Rossé, le professeur Muller, témoignant devant la chambre de discipline, déclare que le *Heimatbund* n'a aucun but anti-français (5). Comme les sanctions ne

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 400, Chronique de la presse du 25 août 1926.

(2) Ibidem.

(3) Le garde des sceaux, Pierre Laval, prend des mesures au lendemain de la parution du *Heimatbund* : les magistrats municipaux sont suspendus en fonction de la loi municipale (art. 86), les fonctionnaires poursuivis par la chambre de discipline (loi locale du 31 mars 1873 !) et révoqués, et les ministres des cultes soumis à la procédure disciplinaire découlant de leur statut.

(4) Bibliothèque nationale : *Flugschrift der Elsässischen Volkspartei. Wie es zur Spaltung kam*, Colmar Alsatia, 1935, 19 p..

(5) Au cours de l'année 1927, les différents sanctionnés sont réintégrés dans leur poste mais cinq, parmi lesquels on retrouve Rossé, restent, en septembre 1927, sous le coup des sanctions malgré d'incessantes démarches des parlementaires alsaciens (Arch. nat. F⁷ 13 385, chronique de presse du 16 septembre 1927, extrait de la *République*). Rossé, après avoir été exclu de l'Éducation nationale, entra comme rédacteur à l'*Elsässer Kurier* de l'abbé Haegy.

sont pas rapportées, Rossé, Haegy et la section colmarienne du parti communiste organisent, le 22 août 1926, une journée commune de protestation. Ce jour-là, autonomistes et royalistes se heurtèrent avec violence devant la préfecture de Colmar. Aux royalistes, s'étaient mêlés les *Anciens combattants*, les *Médailleurs militaires*, les *Anciens légionnaires* et les *Engagés volontaires*, c'est-à-dire toutes les associations patriotiques anti-autonomistes. La police n'intervint pas ! Et le dimanche sanglant de Colmar resta, dans les annales des autonomistes, comme un jour de honte pour la culture. En fait, les ligueurs de l'*Action française*, les *Camelots du Roi* et les autres organisations patriotiques s'étaient contenté de barrer l'accès de la salle des Catherinettes à la "monstrueuse coalition autonomiste" (1).

Dans cette manifestation, les autonomistes du *Heimatbund* avaient été aidés par les communistes. La section haut-rhinoise de l'*U.P.R.* se trouve donc dans une position délicate après ce dimanche sanglant. Les militants anti-autonomistes en profitent pour s'exprimer, dans un nouveau journal, *Vérité et sincérité*, soutenu par des parlementaires comme le sénateur Bourgeois et le député Pflieger. Ces derniers obtinrent même que le comité directeur de l'*U.P.R.* désavouât la section de Colmar (2). Ce n'était qu'une demi-mesure : Rossé et Haegy demeuraient au sein du parti.

Les idées des deux parlementaires et de leurs amis sont cependant significatives du problème alsacien. Ils répudient le programme équivoque du *Heimatbund*, voulant "une Alsace et une Lorraine pour toujours rattachées à la France et cela sans équivoque et sans arrière-pensée" (3). Mais ils entendent également obtenir le respect du statut religieux et scolaire de l'Alsace ainsi qu'une large décentralisation en France (4).

c. Vers la scission.

Cette fraction de l'*U.P.R.* n'a nulle confiance dans les partisans du *Heimatbund*. Ricklin n'a-t-il pas déclaré, le 22 août, lors de la grande réunion
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 385, Lettre ouverte à Monseigneur Ruch sur le rôle de l'*Action française*, 15 février 1927.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 395, *Vérité et sincérité*, 3 octobre 1926.

(3) Ibidem.

(4) Le général Bourgeois dépose, dans ce sens, un projet de loi sur le bureau du Sénat.

nion autonomiste-communiste : "Si j'ai dit devant le tribunal (lors du procès de Rossé) que nous sommes des Français et que nous voulons le rester, je l'ai fait uniquement parce que nous ne voulons pas être la cause d'une nouvelle guerre" (1). Ce serait donc par prudence politique, pour éviter d'être taxés de trahison, que certains autonomistes affirmeraient vouloir rester dans le cadre de la France.

Cette ambiguïté est évidente en 1927. Lors de la rencontre entre les députés alsaciens et Raymond Poincaré, alors président du Conseil, Michel Walter explique que "l'Alsace et la Lorraine doivent, à tout point de vue, demeurer partie intégrante de l'unité nationale française". Or le journal *l'Elsässer* soutient un projet de loi accordant l'autonomie administrative à l'Alsace-Lorraine. Les territoires désannexés recevraient :

1. "Un chef de l'administration pour l'Alsace et la Lorraine ayant pouvoir de décision dans l'exécution et l'application des lois à l'Alsace-Lorraine sans qu'aient à intervenir les ministères de Paris."
2. "Un conseil régional composé de représentants élus par le peuple et chargés dans une certaine mesure, du contrôle de l'administration de l'Alsace-Lorraine."
3. "Un budget spécial pour l'Alsace-Lorraine." (2)

L'*U.P.R.* en vient ainsi à accepter certaines revendications autonomistes notamment celles portant sur la présence, en Alsace-Lorraine, d'un organisme exécutif indépendant des autorités centrales. En effet, la lutte entre l'aile nationale de Pflieger, Bourgeois et Rieder et l'aile autonomiste de Michel Walter et du chanoine Muller était devenue plus vive que jamais. La majorité de l'*U.P.R.* se range derrière les partisans de la défense de la patrie alsacienne. Dans la tendance autonomiste de la *Volkspartei*, apparaît une fraction extrémiste avec l'abbé Haegy, Jean Keppi, Gromer et Joseph Rossé. S'y oppose la tendance nationale dirigée par Pflieger et Bourgeois. Ces derniers sont proches des assimilationnistes sans en adopter les objectifs primordiaux : ils désirent en effet conserver le Concordat et les écoles confessionnelles. Cette aile nationale se sépare de l'*U.P.R.* à la suite de l'alliance électorale conclue avec les communistes pour les élections cantonales des 14 et 21 octobre 1928, et fonde l'*Action populaire nationale d'Alsace* ou *A.P.N.A.*.

.../...

(1) Dernières nouvelles de Colmar, 23 août 1926.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 384, Elsässer, 23 février 1927.

Ce nouveau parti national et catholique veut avant tout servir la France. Ses chefs sont Oberkirch, devenu entre temps sous-secrétaire d'Etat à l'Hygiène, le député Pflieger et le sénateur Bourgeois. Ils restent régionalistes mais se différencient nettement des autonomistes.

La scission au sein de l'*Union populaire* a donc été causée par l'alliance électorale conclue avec les communistes, mais elle avait des causes plus profondes évidentes dès la parution du manifeste du *Heimatbund*. Des tentatives de rapprochement entre l'A.P.N.A. et l'U.P.R.N.A. sont engagées à plusieurs reprises en 1930 et 1931, mais sans succès. Aussi, l'A.P.N.A., ses origines, parti autonome spécifiquement alsacien, s'intègre en juin 1934 à la *Fédération républicaine de France* dirigée par Louis Marin et Philippe Henriot. Oberkirch peut déclarer : "A partir d'aujourd'hui, il n'y a plus de frontière entre l'Alsace et la France" (1).

B. La gauche alsacienne

La section alsacienne du *parti socialiste*, présidée par Jacques Peirot député du Bas-Rhin, est entièrement gagnée à la politique assimilationniste du gouvernement. Peirot défend cependant, à la Chambre, les intérêts alsaciens-lorrains et envisage l'extension des libertés municipales, le développement du pouvoir et de la responsabilité des autorités départementales. Cette section ne prend pas parti en faveur de l'autonomisme, elle soutient fidèlement le gouvernement.

Au contraire, la section alsacienne du *parti communiste* a suivi, jusqu'en 1929, la ligne tracée par le comité directeur du P.C.F.. Maurice Thorez, lui-même, considère avec beaucoup d'intérêt la question alsacienne. A ses yeux, l'Alsace constitue une véritable nation, pourvue d'"une communauté historique et permanente de langue, une communauté territoriale et linguistique et une communauté culturelle" (2). Les Alsaciens parlent une langue germanique, ils ont participé à la fois à l'histoire allemande et à l'histoire française. Toutes les conditions sont donc remplies pour faire de l'Alsace-Lorraine une nation à part !

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/Bd 18, Congrès de Paris de la *Fédération républicaine de France*, 1er au 3 juin 1934.

(2) THOREZ (Maurice) : *An der Seite von Elsass-Lothringen im Kampf für Fortschritt, Freiheit und Frieden*, 1933-1950, Strasbourg, 1955, 224 p.. Thorez, dans l'introduction, évoque le Congrès ouvrier et paysan qui se tient le 20 septembre 1925, à Strasbourg, et donne cette définition de la "nation alsacienne". Nous n'avons pas trouvé trace de la version primitive de ce texte, publié vers 1933.

Ainsi, en 1925, on a pu remarquer, en Alsace, l'apparition d'une campagne séparatiste fomentée par les militants communistes d'Alsace-Lorraine. Après la Conférence interparlementaire des communistes à Bruxelles, la position de la section alsacienne ne pouvait que durcir :

"Le congrès de la Fédération du parti communiste du Bas-Rhin exige que la question de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine ne garde pas davantage sa forme théorique et que cette question soit montrée dans toute son importance internationale par une campagne énergique à travers toute la France... Cette action est d'autant plus nécessaire que les machinations policières contre certaines gens de la Zukunft prouvent que la bourgeoisie française a l'intention, par cette attaque contre des personnes de second rang, de préparer son offensive contre le mouvement national des masses ouvrières, des classes moyennes et des paysans" (1)

Le programme du parti communiste en Alsace-Lorraine, outre les revendications sociales générales, comporte de nombreux points qui rappellent celui du Heimatbund. Les communistes exigent la nationalisation des biens confisqués après l'armistice (2), l'autonomie des chemins de fer alsaciens-lorrains et le versement des profits à l'Alsace-Lorraine, le développement des réformes sociales, l'abolition de tous les impôts spéciaux de l'Alsace-Lorraine, la faculté pour les Alsaciens-Lorrains d'effectuer leur service militaire en Alsace-Lorraine, la révision de tous les postes de fonctionnaires par les organisations syndicales, le remplacement de la police et de la gendarmerie française par une milice alsacienne-lorraine, l'usage de la langue maternelle, non seulement à l'école mais aussi dans tous les actes officiels, et enfin l'autonomie dans le cadre français et la constitution d'un Landtag après un libre plébiscite (3).

Cependant, en novembre 1926, les communistes alsaciens s'opposent encore à la récupération par l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine, préférant "l'impérialisme français aux impérialistes allemands qui n'en veulent qu'aux richesses de l'Alsace-Lorraine" (4), c'est-à-dire la houille et le fer de Lorraine, le pétrole et la potasse d'Alsace.

.../...

(1) Humanité d'Alsace-Lorraine, 5 janvier 1926.

(2) Ils réclament la nationalisation des mines lorraines acquises par les grandes sociétés de l'intérieur.

(3) Ces points seront repris dans le manifeste du Heimatbund, postérieur à l'article du Rote Fahne, 21 février 1926 : Für die Autonomie Elsass-Lothringens (Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A/6).

(4) Humanité d'Alsace-Lorraine, 14 novembre 1926.

Les communistes s'allient pourtant aux autonomistes, lors de la journée du 22 août 1926, et Jacques Duclos parle, le 24 novembre, à la Chambre, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Vaillant Couturier intitule un de ses articles dans l'Humanité de Paris : "Autonomiste? non ; communiste oui !" (1) Il semble que cette alliance, surtout électorale, soit toute de circonstance. Parmi les signataires du *Heimatbund*, on note la présence de nombreux cheminots et ouvriers. Les gagner, pourrait être une motivation suffisante surtout après qu'aient été engagées des poursuites contre les signataires (2). On relève aussi une certaine communauté de pensée entre communistes et autonomistes alsaciens, communauté, déjà sensible dans le programme de février 1926. Elle est évidente, dans la défense des autonomistes par l'Humanité d'Alsace et de Lorraine. Pour le *parti communiste*, "le mouvement autonomiste a plutôt été provoqué par l'oppression économique, confessionnelle et politique de la population alsacienne-lorraine et cela naturellement par l'impérialisme français. C'est un véritable mouvement populaire !" (3) Cette donnée originelle du mouvement autonomiste suffit à entraîner les communistes dans la lutte pour le plébiscite. En outre, il ne faut pas laisser le mouvement "populaire" entre les mains des cléricaux qui s'en servent pour alourdir leur emprise sur la population. Les communistes veulent ainsi "jeter la perturbation dans les partis de confusion sociale, qui, sous l'enveloppe religieuse, groupaient toutes les classes de la société sous la direction de la grande bourgeoisie, en y développant la lutte des classes et en opposant ainsi bourgeois et prolétaires, propriétaires fonciers et paysans..." (4).

A Paris, le comité central exprime cette volonté politique en insistant sur le caractère "ouvriériste" du parti, en Alsace. Le plébiscite, envisagé dans les provinces désannexées, devra être "contrôlé par les comités d'ouvriers et de femmes de la classe ouvrière" (5). Un préalable est prévu il ne peut qu'être apprécié des autonomistes : "Avant ce plébiscite, l'év

.../...

(1) Humanité de Paris, 10 décembre 1927.

(2) En outre l'Alsacien est un homme pieux et la mentalité confessionnelle se rencontre même là où elle semblerait anormale. Ainsi à Sélestat, il y a des électeurs, qui tout en étant bons communistes, participent aux processions religieuses et vont à la messe.

(3) Humanité d'Alsace et de Lorraine, 13 juillet 1927.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 391, Projet de thèse sur l'Alsace-Lorraine, adopté à la Conférence d'Alsace et de Lorraine du 24 mars 1929.

(5) Humanité de Paris, 10 décembre 1927.

cuation de l'Alsace-Lorraine, par les autorités civiles et militaires françaises" (1) devra être terminée.

L'autonomie administrative serait donc une première étape de la libération de l'Alsace, affranchie de l'impérialisme français et de l'impérialisme allemand ! Jacques Doriot, protestant contre une perquisition dans les bureaux de l'Humanité à Strasbourg et à Metz, reconnaît à :

"la population de l'Alsace-Lorraine, le droit de pouvoir disposer d'elle-même jusqu'au droit à l'autonomie, jusqu'à l'entière indépendance et même si cela lui plaît, jusqu'à la réunion à un autre pays. Les communistes de l'intérieur combattront spécialement pour ce droit, parce qu'ils appartiennent à ce pays qui oppresse : à la France impérialiste" (2).

Les directives suivies par les dirigeants alsaciens-lorrains viennent donc de Paris. La rupture entre le *parti communiste alsacien* et la centrale parisienne du parti a lieu en 1929. Les neuf conseillers communistes de Colmar sont exclus de la Troisième Internationale, en juin 1929, deux mois plus tard, Hueber, Haas et Mourer (3) sont également évincés pour avoir pris position en faveur des opportunistes condamnés par la Troisième Internationale. Deux tendances existent alors dans ces provinces : en Alsace, dominent les dissidents, en Lorraine, le député Béron reste fidèle à la ligne du parti.

Par la suite, le *parti communiste* a tenté de justifier ces exclusions. Le P.C.F., refusant la collusion entre les militants alsaciens et les autonomistes, avait demandé aux "camarades alsaciens" de se démarquer nettement des autonomistes, soupçonnés de vouloir capituler devant les "impérialistes français". Par ailleurs, le *parti communiste français* est mécontent de la

.../...

(1) Humanité de Paris, 10 décembre 1927.

(2) Humanité d'Alsace et de Lorraine, 30 décembre 1927.

(3) MOURER (Jean-Pierre) 1897-1947. Il entre très tôt dans la vie politique. Il fonde après son exclusion du parti communiste français, le parti communiste des travailleurs et paysans alsaciens (Elsässisch Arbeiter und Bauernpartei) en 1930, il sera élu député du Bas-Rhin en 1928 et le restera jusqu'en 1940. Après la guerre, il est condamné à mort par les tribunaux français et exécuté en 1947 (intelligence avec l'ennemi et relation en temps de paix avec une puissance étrangère en vue de porter atteinte à la sécurité).

HAAS (Ernest), secrétaire général de la section strasbourgeoise du parti communiste et conseiller municipal de Strasbourg, il se présenta aux élections législatives de 1919 et aux cantonales de 1922, mais ne fut pas élu.

faible implantation en Alsace-lorraine. Les communistes alsaciens n'ont rien fait pour conquérir les milieux ouvriers alsaciens : 7 % de syndiqués dans les mines de potasse d'Alsace, 2 % dans le textile ! Le *syndicat unitaire* n'est pas dominant en Alsace et des fautes de tactique ont été commises, lors des grèves de 1929, fautes attribuées à la faiblesse des cadres et de l'organisation de la section alsacienne. Enfin, dans le monde rural, la pauvreté de l'encadrement est aussi évidente.

Mais ces divergences sont aggravées par l'interprétation de l'autonomisme à Paris et à Strasbourg. Les Alsaciens veulent une solution immédiate aux problèmes liés au particularisme alsacien ; ils exigent l'autonomie, alors que la direction du parti ne soutient que quelques revendications des Alsaciens et avec mollesse ! Elle estime que le problème de l'oppression nationale ne sera résolu que par la révolution prolétarienne.

Le *parti communiste français* n'accepte ni l'alliance de Hueber et des réactionnaires, ni le fait que Hueber avait pris Michel Walter comme adjoint au Conseil municipal de Strasbourg. De plus, les communistes alsaciens favorisent le candidat autonomiste, Paul Schall, lors des élections au Conseil d'arrondissement de 1929, aux dépens d'un communiste orthodoxe. Le comité central n'hésite pas à adresser un blâme à Hueber, et l'Humanité de Metz déclare :

"Les camarades indisciplinés de Strasbourg se sont encore éloignés davantage du parti de Lénine. L'opportunisme a triomphé car ils ont refusé la main que leur tendait le comité central. Ils sont plus près des autonomistes déloyaux et des cléricaux que du *parti communiste*" (1)

Les communistes dissidents alsaciens refusent de se soumettre. Ils constituent un nouveau parti, totalement indépendant du *parti communiste français* : le *parti alsacien ouvrier et paysan*. L'influence de Hueber et Mourer, exclus du *parti communiste français*, grandit, cependant la fraction orthodoxe garde des partisans surtout dans le Haut-Rhin, à l'exclusion des groupes de Colmar, Turckheim et Kaysersberg.

Malgré les évictions des dissidents, le *parti communiste* demeure "profondément autonomiste" (2), et en 1931, Maurice Thorez l'avait dit : "Notre

.../...

(1) Humanité de Metz, 18 juillet 1929.

(2) DREYFUS (F.G.) : La vie politique en Alsace 1919-1936, Paris 1969, 31

programme d'action comporte... le soutien inconditionné des peuples opprimés d'Alsace-Lorraine et des colonies soumises à l'impérialisme français" (1). Plus tard, il proclame "le droit à la libre disposition du peuple d'Alsace-Lorraine jusques et y compris sa séparation d'avec la France" (2). Les analogies, existant entre dissidents et orthodoxes, restent donc importantes malgré les exclusions.

Un troisième parti alsacien subit les conséquences de la montée autonomiste. Le petit *parti radical alsacien* n'a eu que peu d'éclat durant la période précédente. En 1925, deux tendances s'y opposent : les partisans d'une politique assimilationniste dirigés par Oesinger et Minck et les régionalistes de Camille Dahlet. La tendance régionaliste l'emporte en octobre 1925 et le 30 mai 1926, Oesinger perd la présidence du *parti radical-socialiste*, au profit de Georges Wehrung, un ami de G. Wolf (3). Le nouveau président est un riche propriétaire terrien, qui exerce une grande influence sur les protestants et essentiellement sur ceux du canton de Drulinge. Germanophile notoire, il fut un des membres fondateurs de l'*Elsässer Bund* et le rapport de police le qualifie d'homme ambitieux et hypocrite.

Le programme du parti est transformé. G. Wehrung exige la reconnaissance des coutumes et de la langue alsacienne car les radicaux y voient la condition préalable de toute politique de ralliement à la France. Il se prononce également en faveur de la sauvegarde des droits régionaux et de l'enseignement bilingue. G. Wolf préfère une autonomie administrative avec consultation effective des populations lors de la nomination des hauts fonctionnaires, qui devront être bilingues.

Le nouveau parti est donc favorable à une politique alsacienne liée aux intérêts vitaux de la France. En politique extérieure, ce même parti

.../...

(1) THOREZ (M.) : *Oeuvres*, livre 2, T. II, p. 75. Nous n'avons pas trouvé trace de la version primitive du texte.

(2) Ibidem. Discours du 13 octobre 1931, p. 154.

(3) Georges Wolf est en relation avec les dirigeants de la *Zukunft*, avec la maison Roehling de Bâle, un des hauts lieux de réunion des propagandistes allemands pour l'autonomie de l'Alsace et en relations amicales avec Karl Spiro, ex-professeur de l'Université de Strasbourg et pan-germaniste notoire. Wolf est, en outre, président du Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg et rédacteur en chef de la *Strassburger Zeitung*, organe des pasteurs germanophiles.

préconise une politique européenne. L'Alsace aura pour mission de rapprocher la France de l'Allemagne. L'*Elsässer Kurier* salue avec joie, l'évolution du *parti radical* car l'"*Elsässertum* a vaincu le chauvinisme et le fanatisme assimilateur" (1).

Les rapports de police restent néanmoins très circonspects face à ce *parti radical-socialiste* "autonomisant", insistant sur le passé des deux dirigeants, germanophiles connus, inscrits sur la liste des suspects.

Quelques mois plus tard, ces radicaux dissidents fondent le *parti alsacien du progrès républicain* (*Elsässischen Fortschrittspartei*). Ce parti veut grouper tous les Alsaciens-Lorrains et Français de l'intérieur, décidés à travailler pour le bien des deux provinces "dans un esprit d'équité et de conciliation" (2).

Son but est de sauvegarder les particularismes alsaciens-lorrains et de rapprocher "les intérêts vitaux de l'Alsace, des intérêts généraux de la nation française" (3). Les objectifs principaux restent les mêmes que ceux de l'ancien *parti radical-socialiste*. Comme lui, le *parti du progrès* affiche son indépendance de toute "confession religieuse" et sa volonté de défendre la laïcité.

Le *parti du progrès* veut être celui des notables ruraux, des artisans, des commerçants et des professions libérales. Il réclame donc une politique douanière et des transports adaptés à la situation spéciale d'un pays frontalière, ainsi que l'amélioration du régime de circulation des étrangers, indispensable en Alsace. Ces revendications économiques, qui ne font pas partie du programme d'autres partis régionaux sont propres au milieu des propriétaires terriens comme Georges Wehrung, ou à celui des industriels protestants.

Le parti a même une politique fiscale à finalité sociale. Il veut réaliser "une démocratie économique dans la démocratie politique". Mais son projet de politique extérieure est encore plus intéressant, puisqu'il a e

.../...

(1) *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 2 juin 1926 : revue de presse.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport de police, 10 novembre 1926.

(3) Ibidem.

visagé une politique européenne (1), dans laquelle l'Alsace et la Lorraine joueraient un rôle de premier plan, servant de lien entre les deux nations piliers de la politique européenne : la France et l'Allemagne.

Les thèmes du *parti progressiste* en politique extérieure n'ont pas varié entre 1926 et 1929. En février 1929, le nouveau programme du parti, dirigé, depuis 1928, par le député Camille Dahlet, conseille d'abolir la conception de la souveraineté absolue des Etats, et envisage la création d'une justice "au-dessus des Etats", le resserrement des "relations économiques et culturelles entre les Etats" ainsi que la "suppression des visas et des douanes" (2). Il parle également du désarmement et de la création de troupeaux internationales.

Mais l'attitude du *parti progressiste* à l'égard de la question alsacienne-lorraine a évolué. Il ne se contente plus d'une simple autonomie administrative mais réclame le :

"retour immédiat de l'Alsace-Lorraine au moins au régime autonome, dont elle jouissait d'une façon à peu près satisfaisante avant sa réincorporation dans la République française, sans attendre la réforme générale de la Constitution française (avec introduction du référendum et d'un droit de veto restreint du Sénat)" (3).

Ce retour à la constitution de 1911, s'accompagne du rétablissement d'un parlement régional alsacien-lorrain, l'ancien Landtag, issu du suffrage universel par scrutin direct et secret, et pourvu d'attributions administratives, législatives, judiciaires, économiques et financières. En réalité le *parti progressiste alsacien-lorrain* lutte, comme J. Hummel en 1919, pour une réforme de la constitution dans un sens régionaliste et fédéraliste. Les provinces recouvrées doivent avoir pratiquement le même statut, en France qu'un Land comme la Bavière dans le Reich allemand.

Le *parti progressiste* a donc évolué vers un autonomisme modéré, ses revendications rappellent celles du *Heimatbund*. L'Alsace doit rester dans

.../...

(1) Voir annexe n° 32.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 398, Programme du *parti progressiste*, congrès du 17 février 1929.

(3) Ibidem.

le cadre français mais avoir une autonomie législative et administrative très large, tout comme les autres "minorités linguistiques et culturelles" de la France, c'est-à-dire la Bretagne, la Corse et les pays flamands avec lesquels C. Dahlet entretient des relations suivies lors des congrès des minorités nationales.

Le *parti progressiste alsacien-lorrain* possède plusieurs journaux. Il a perdu, certes, les feuilles du *parti radical-socialiste*, qui restent aux mains de C. Minck, comme la République ou la Dépêche de Strasbourg (1). Mais d'autres journaux ont été lancés : la Freie Zeitung de Camille Dahlet, tiré à 5 000 exemplaires en 1929, mais dont l'influence serait minime, selon les rapports de police et limitée au Bas-Rhin, ou encore l'Alsace nouvelle de Georges Wolf, dont la gérance a été confiée à Demesse, l'un des principaux membres du *Heimatbund* (2). Ce journal n'eut qu'une existence éphémère, il fut remplacé très vite par la Volkswille, organe commun à la *Fortschrittspartei* et à la *Landespartei* après la fusion du 10 novembre 1929.

Les anciens partis politiques alsaciens n'ont pas résisté à la vague autonomiste. L'*U.P.R.*, le *parti radical-socialiste* et le *parti communiste* se sont scindés. Mais, en face d'eux apparaissent de nouveaux groupes homogènes nés du malaise alsacien, ils n'ont de répondant dans aucun parti traditionnel. Comment vont-ils intervenir sur l'échiquier politique alsacien

2. Apparition de groupes autonomistes

A. Le *Heimatbund* n'est pas un parti

Le *Heimatbund* ne constituait pas un parti mais plutôt une "ligue de la patrie", placée en dehors de tous les partis et servant, selon la presse

.../...

(1) La République a un tirage limité (3 à 3 500 exemplaires) et ne touche que le Bas-Rhin. La Dépêche de Strasbourg ne tire qu'à 500 exemplaires en 1929.

(2) Demesse a été délégué de Die Zukunft et a rédigé le compte rendu procès Haegy-Helsey, en 1927.

française, à "racoler" les nouveaux autonomistes. Ricklin l'avait déjà connu en précisant que le *Bund* était chargé de créer dans l'opinion un état d'esprit tel que les partis politiques seraient obligés de constituer un front unique pour défendre les droits de la petite patrie (*Heimat*).

Effectivement, peu de temps après la parution du manifeste, la *Zukunft* signale que, de tous côtés, on lui demande de publier une nouvelle liste de cent membres. Mais le *Heimatbund* "ne le juge pas nécessaire étant donné que, les sanctions, prises par les gouvernements, n'ont aucunement découragé les Alsaciens-Lorrains fidèles à leur patrie, comme le prouve le nombre toujours croissant des nouvelles adhésions" (1). Pour éviter des ennuis nouveaux adhérents, la *Zukunft* décide de tenir secret, les noms des membres du *Heimatbund*.

La propagande du *Heimatbund* se développe. Ce sont des volontaires qui se proposent au président de la ligue, le docteur Ricklin, pour distribuer des tracts en ville. Un cas est significatif : celui d'un représentant de la lingerie pour les auberges, Zadock, que son métier rend tout particulièrement apte à une action de propagande. Il avait déjà été au service de la propagande allemande en Rhénanie après la guerre ! Il était bien connu de la police alsacienne pour ses menées autonomistes voire séparatistes. Un géomètre mulhousien fonde et dirige un groupe autonomiste mulhousien. En avril 1926, il ne compte que neuf jeunes gens, mais ce jeune mulhousien, lui seul, a recruté 100 abonnés à la *Zukunft*.

La presse autonomiste ne se limite cependant pas à un seul journal. À la fin de l'année 1926, *Die Volksstimme*, quotidien autonomiste de Sarreguemines, dirigé par J. Dumser, est également répandu en Alsace. Une grande campagne s'engage en faveur de la presse autonomiste. Les hommes de confiance du *Heimatbund* auront une prime d'un franc par abonnement et recevront dix ou quinze centimes par ligne d'annonce, qu'ils auront procurée, ou d'article d'intérêt local, qu'ils rédigeront pour la *Volksstimme*. À la fin de 1926, selon un rapport, le groupe autonomiste *Erwinia* possède vingt-six journaux et touche environ 180 000 lecteurs.

(1) *Die Zukunft*, 3 juillet 1926.

La propagande ne se limite pas à la presse. Les autonomistes, dès 1926, patronnent des sociétés ouvrières, des sociétés sportives, des chorales, des organismes de tourisme comme le *Stechpalm* et des associations d'étudiants. Pour évaluer l'impact de leurs activités de propagande auprès des populations locales, des questionnaires sont adressés aux hommes de confiance de la *Zukunft*. Les expéditeurs en sont probablement les dirigeants du *Heimatbund*, peut être plus précisément, son secrétaire général, Jean Keppi.

Dans ces questionnaires, on demande à ces "hommes de confiance" :

1. Quelle est l'opinion générale parmi la population de votre région ?
Croyez-vous que la majorité soit pour la *Heimatbewegung* ? (rendre naturellement compte de la stricte vérité !)
2. Quelle est l'attitude vis-à-vis de la *Heimatbewegung* ?
 - a. des ouvriers ?
 - b. des paysans ?
 - c. des fonctionnaires ?
 - d. des soi-disants classes supérieures (la bourgeoisie) ?
3. Les amis de la région ont-ils quelque chose à critiquer dans la *Zukunft* ? Quoi ? (écrire sans ménagement) (1)

Le mouvement de la *Zukunft* et le *Heimatbund* sont liés. Ensemble, ils vont parrainer le nouveau parti autonomiste alsacien.

B. Le parti autonomiste alsacien

En mai 1927, la *Zukunft* laisse entendre qu'un nouveau parti unissant tous les autonomistes en un front unique, comme le suggérait le *Heimatbund*, va être fondé. Cette création va-t-elle amener une scission au sein du *Heimatbund* ? La réponse est négative. En effet, quelques semaines auparavant, Jean Keppi avait déclaré :

"qu'après une crise intérieure très sérieuse, où l'on vit s'affronter les partisans et les adversaires de la transformation du *Heimatbund* en parti politique, il fut décidé de conserver au *Heimatbund* le caract

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 395, s. date. Les réponses à ce questionnaire ne figurent pas dans les dossiers d'archives que nous avons pu consulter.

tère d'une organisation planant au-dessus des partis, mais que pour permettre aux membres extrémistes de faire de la politique, on créerait un parti autonomiste" (1).

Le *Heimatbund* ne disparaît pas mais passe ainsi au second plan et la *France de l'Est* estime qu'il se bornera dans ces conditions au rôle "d'une officine de racolage". "Les deux organisations travailleront la main dans la main : le nouveau parti organisera pour la lutte électorale, l'élément que le *Heimatbund* lui aura amené" (2). Cette nouvelle répartition des rôles constitue une sorte de manœuvre, dont la nécessité est apparue aux chefs, après les coups portés à l'action autonomiste par les évêques de Strasbourg et de Metz (3) et par le procès de Colmar entre l'abbé Haegy et le journaliste Helsey (4).

La constitution d'un parti autonomiste était prévue, par Ricklin, dès 1926, et cela, en prévision des législatives de 1928.

Le 29 septembre 1927, la *Zukunft* publie le programme en dix-sept points du *parti autonomiste alsacien-lorrain*. Ce nouveau parti réclame, comme le *Heimatbund*, le maintien des particularismes locaux, mais il va plus loin et exige une "Alsace-Lorraine libre faisant partie des Etats-Unis d'Europe et possédant tous les droits revenant à chacun des membres" (5). En émettant cette revendication, le *parti autonomiste* se rapproche des séparatistes. L'Alsace-Lorraine aura un pouvoir législatif fort, élu au suffrage universel par les hommes et les femmes des deux provinces. Elle sera dirigée par un président, investi du pouvoir exécutif, et le pouvoir central, à Paris, devra tenir compte des volontés des populations.

Très vite, le *parti autonomiste* s'organise, à la manière d'un véritable groupe de pression. En octobre 1927, il crée "une organisation de protection... dont le but est de rendre impossible tout acte de violence par

.../...

(1) La *France de l'Est*, 19 mai 1927.

(2) Ibidem.

(3) Les évêques des deux villes ont condamné la presse autonomiste et notamment la *Zukunft*.

(4) Le procès Haegy-Helsey se déroule en avril 1927, voir infra p. 270

(5) Ibidem.

l'adversaire" (1). Il a également son drapeau aux couleurs de l'Alsace : blanc et rouge et surtout des chefs très entreprenants : K. Roos, J. Rossé et P. Schall. Son influence, sur la population alsacienne, semble considérable. Une lettre, destinée à la Société des Nations, et réclamant l'indépendance de l'Alsace, aurait, selon les sources autonomistes, recueilli, en 1927, 130 000 signatures. Le commissaire spécial juge ces chiffres exagérés étant donné l'antipathie du public alsacien pour les engagements nominatifs dans une affaire politique susceptible de lui créer éventuellement des ennuis ! (2)

Même si l'effectif des signataires est fortement majoré, les chefs autonomistes sont très actifs. Tous sont connus de la police. René Hauss, fils de l'ancien sous-secrétaire d'Etat, est entré dans le mouvement séparatiste en mars 1925. Imprimeur de métier, il est avec le docteur Ricklin, un des fondateurs de la *Zukunft*. Paul Schall, âgé de 28 ans en 1927, est également journaliste. Mais le personnage le plus important et le plus actif du *parti autonomiste* est son président, Charles Roos. Agé de 48 ans, "professeur libre", il a joué dans le mouvement autonomiste un rôle de premier plan qui permet de le situer immédiatement après le docteur Ricklin. Charles Roos a été, après la guerre, directeur d'école à Strasbourg et n'a jamais caché ses idées germanophiles. Il est un des agents les plus intelligents et les plus actifs de la propagande anti-française en Alsace-Lorraine. Roos, qui entretient des relations suivies avec les Alsaciens-Lorrains du Reich et notamment avec R. Ernst, a su s'affilier à tous les groupements hostiles à la France. Dans le *parti autonomiste*, il est non seulement le président mais aussi le commandant en chef des *Schutztruppen* dont il fera une véritable organisation paramilitaire (3).

C'est lui, qui négociera l'alliance du jeune *parti autonomiste* avec le parti de Zorn de Bulach, le *Bloc d'opposition*.

C. Le Bloc d'opposition de Zorn de Bulach

Le baron Claus Zorn de Bulach n'avait pas renoncé, après l'échec de l'*Elsässer Partei*, à constituer un parti autonomiste ou plus exactement un
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport de police du 17 octobre 1927.

(2) Ibidem.

(3) Voir infra p. 235 à 237.

parti séparatiste alsacien. Il s'adjoit Charles Xavier Baumann, un ancien coureur cycliste, sans profession définie et un nommé Köhler.

En 1926, Zorn de Bulach s'était présenté à la rédaction de l'Elsässer en déclarant qu'il allait susciter dans le pays un grand mouvement de "défense alsacienne contre les chauvins de l'intérieur et les Alsaciens traités à leur patrie" (1) et en annonçant la création d'un corps de volontaires alsacien, nécessaire, selon lui, après la dure "bagarre" qui s'est déroulée le 22 août 1926 entre autonomistes et royalistes. Claus Zorn de Bulach défraie, par la suite, maintes fois la chronique, en lançant des appels au peuple alsacien-lorrain, en réclamant un plébiscite, en voulant faire du 14 décembre, la fête nationale alsacienne, puisque Sainte Odile est la patronne de l'Alsace, mais surtout en adressant des lettres ouvertes au gouvernement et au président de la République (2). A plusieurs reprises, dans ses discours, il fait l'éloge de Mussolini et de Primo de Rivera, ou compare l'Alsace à l'Irlande-martyre.

En 1925-1926, l'influence de Zorn de Bulach reste minime. Son audience se limite à deux cents personnes environ, lors des meetings, tenus à Strasbourg. Son succès va venir d'une part de son emprisonnement, au début de l'année 1927, ce qui lui permet de faire figure de héros (3) et surtout du lancement de son journal Die Wahrheit (La Vérité) (4).

Ce dernier, qui commence à paraître, en février 1927, comme bimensuel, est l'organe officiel du *Bloc d'opposition*. Il se veut le représentant de la vraie voix de la petite patrie alsacienne (*Die wahre Stimme unserer Elsässer Ländel*). Le directeur politique en est Zorn de Bulach, Charles Baumann le remplace pendant son incarcération. Les articles sont souvent violents (5). exemple, en mai 1927, l'un d'eux intitulé "Dix pour un" est un véritable appel à la révolte. Des accents y rappellent la guerre des paysans :

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 382, Rapport de police du 9 septembre 1926.

(2) Le 6 juin 1925, dans une lettre ouverte au président de la République, Bulach réclame un plébiscite, la libération de R. Ley et menace le gouvernement de représailles, s'il ne donne pas suite à sa requête.

(3) Journal d'Alsace et de Lorraine, 14 janvier 1927 : Zorn de Bulach est condamné à trois mois de prison pour outrage à magistrat et refus de payer une amende.

(4) Annexe n° 33.

(5) Ibidem.

"Vous paysans, aiguiser vos faux
Vous ouvriers, aiguiser vos tranchets
Venez tous
Sans discussion lorsque nous vous appellerons" (1)

La Wahrheit demande le départ des Français qui "occupent la terre d'Alsace" et de tous les Alsaciens-traitres à leur patrie car fidèles en fait à la France, comme les journalistes des Dernières nouvelles, de la socialiste Freie Presse ou de la radicale République. D'après le rapport de police, l'abbé Fashauer (2), ancien rédacteur en chef de l'Elsässer Kurier, serait l'auteur de ces lignes exaltées.

Le journal remporte un succès étonnant, son tirage dépassant, en avril 1927, celui de la Zukunft. Il aurait même 30 000 abonnés, selon la Saarbrücker Zeitung (3). Un mois plus tard, des rapports de police constatent que près de 50 000 exemplaires en sont vendus régulièrement. Seules, en Alsace, les Dernières nouvelles peuvent espérer rivaliser avec cette feuille autonomiste. Le commissariat de Haguenau signale que les lecteurs de cette presse autonomiste, sont essentiellement des fonctionnaires du cadre alsacien-lorrain, des employés de mairie et des cheminots, en général presque tous affiliés au Heimatbund.

On doit s'interroger sur l'origine de ce surprenant engouement. Le journal séduit par la violence de ses attaques. Les accusations qu'il porte ses appels à l'action, ses lettres ouvertes adressées aux autorités françaises et étrangères ont plus d'impact sur une population sensibilisée par le Heimatbund qu'elles n'en ont eu en 1922. En outre l'incarcération d'un Zorn de Bulach, "Alsacien de vieille souche", dont les ancêtres ont exercé au cours de l'histoire, les plus hautes fonctions en Alsace, frappe l'opinion. Le succès remporté par le journal du Bloc d'opposition éveille l'intérêt des chefs du parti autonomiste. Ils décident d'unir leurs forces et de constituer un nouveau parti : le parti indépendant d'Alsace-Lorraine.

.../...

(1) Die Wahrheit, 14 mai 1927.

(2) L'abbé Fashauer a 46 ans, en 1927. Ce prêtre suspendu par Monseigneur Ruch, pour ses moeurs, a été journaliste et rédacteur en chef de l'Elsässer Kurier, jusqu'au moment où Mgr Ruch lui interdit d'écrire. Il devint alors, sous un prête-nom, propriétaire, pour une large part, de l'imprimerie Erwinia et continue d'écrire sous des pseudonymes dans la Wahrheit et la Volkss

(3) Saarbrücker Zeitung, 26 avril 1927.

D. Le parti indépendant d'Alsace-Lorraine

Le communiqué, annonçant la création le 19 novembre 1927, de ce nouveau parti, le troisième en dix-huit mois, porte la signature de Roos, président du *parti autonomiste* et celle du baron Zorn de Bulach, chef du *Bloc d'opposition*.

Le long programme de la *Landespartei* (1) constitue une véritable mise en demeure. La *Landespartei* revendique, en effet, pour les Alsaciens-Lorrains le droit de libre disposition : la France doit leur accorder tous les droits reconnus aux minorités nationales. A la tête de cette Alsace-Lorraine autonome se trouvera alors un président élu par le peuple et responsable devant la représentation populaire d'Alsace-Lorraine. Pour assurer l'ordre, l'Alsace-Lorraine possèdera des organes de sécurité, propres et indépendants de ceux du reste de la France.

En réalité, l'autonomie dans le cadre de la France ou dans le cadre des Etats-Unis d'Europe n'est pour Charles Roos et pour certains autres autonomistes qu'une simple façade. Le séparatisme est la fin recherchée.

Le nouveau *parti indépendant d'Alsace-Lorraine* va jouer un rôle, en Alsace, lors des élections de 1928. Il obtient, dans le Bas Rhin, 11,5 % des suffrages par rapports aux votes exprimés et 6,5 % dans le Haut-Rhin, les défenseurs de l'assimilationnisme reculent, passant de 36,3 % à 22,8 % des voix dans le Bas-Rhin et de 39 % à 25,2 % dans le Haut-Rhin (2). Ce nouveau parti n'apparaît pas seulement comme un parti autonomiste mais aussi comme une véritable organisation regroupant différents groupes de pression.

Les autonomistes, membres de l'*U.P.R.*, du *parti communiste* ou de la *Landespartei* vont essayer d'attirer à eux la majorité des Alsaciens. Dans ce but, ils créent des associations destinées à encadrer les jeunes, à former les nouveaux cadres autonomistes et développent également leur propagande culturelle afin de toucher la plus grande partie de la population alsacienne.

.../...

(1) Voir annexe n° 34.

(2) DREFUS (F.G.) : La vie politique en Alsace, 1919-1936, Paris 1969, p. 120 et ss.

II - Le mouvement autonomiste et ses groupes de pression

1. Les jeunes Alsaciens sont solidement encadrés

Les autonomistes ont trois objectifs principaux dans leur politique de la jeunesse : former les futurs cadres, assurer la protection des chefs autonomistes par la création de troupes de "choc" et répandre l'idéologie autonomiste. A ces trois buts, correspondent différentes associations et ligues de jeunes, en contact permanent avec le *parti autonomiste* ou les autres partis de tendance autonomiste comme le *parti communiste* et l'*Union populaire républicaine*.

A. Pour former les futurs cadres autonomistes : les *jeunesses populaires d'Alsace*

Créées le 27 juin 1927, au cours d'une réunion au Munsterhof à Strasbourg, les *jeunesses populaires d'Alsace* dépendent en fait de l'*Union populaire républicaine*. Leur président est le député Michel Walter, le président d'honneur en est Louis Kleinclaus, un fabricant de chaussures de La Walck le vice-président, Eugène Reibel, est également rédacteur à l'*Elsässer*. On ne rencontre des jeunes que parmi les assesseurs du comité directeur ; le plus important, Wach, exerce, outre ses fonctions au sein des *jeunesses populaires*, celles de président du *Cercle politique des étudiants de Strasbourg*, il tient aussi un rôle non négligeable dans le cercle universitaire *Alsatia*.

Lors de la réunion inaugurale (1), Michel Walter précise que cette nouvelle association n'a rien de commun avec les *cercles catholiques*. Elle doit former les futurs dirigeants du parti catholique de l'*U.P.R.* Les membres de ce parti doivent donc envoyer leurs enfants dans les *jeunesses populaires d'Alsace*, tant pour assurer des successeurs aux anciens que pour maintenir l'ordre dans les réunions politiques. Walter précise, en outre,

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 385, Compte rendu de la réunion du 27 juin 1927

que les *jeunesses populaires* dépendent entièrement de l'*U.P.R.*. Leur organisation adopte le programme du parti et se plie avec une discipline aux ordres émanant de ce dernier.

Les relations entre le groupe de jeunes et le parti ne sont pas toujours excellentes. Ainsi lors d'une réunion des *jeunesses populaires alsace* - section Saint-Jean de Strasbourg - les jeunes gens se livrent à une violente attaque de la gestion des députés *U.P.R.*. Michel Walter, furieux, quitte la salle. L'inspecteur de police, présent, note que :

"la mentalité francophobe d'une partie de la population alsacienne, notamment de certains membres de l'*Union populaire républicaine* se manifeste de plus en plus dans la jeune génération, qui se laisse facilement influencer par les campagnes de dénigrement des journaux autonomistes" (1).

Des contacts sont pris entre les *jeunesses populaires d'Alsace* et les jeunes communistes. Ensemble, ils manifestent contre les sanctions prononcées au procès de Colmar (2). Ensemble, également, ils vont lancer une campagne de propagande et distribuer des tracts à la fois à la population civile et militaire. Mais c'est surtout avec un groupe annexe du *parti communiste français*, l'*A.R.A.C.* ou *Association républicaine des anciens combattants*, que les *jeunesses populaires d'Alsace* vont s'allier en juillet 1928. L'*A.R.A.C.*, affiliée à la section française de l'*Internationale des anciens combattants*, s'oppose à l'*Union nationale des combattants*.

L'*A.R.A.C.* et les *jeunesses populaires* vont unir leurs actions contre les partisans de la France. Pour le *parti communiste français*, c'est un apport, non négligeable. Ainsi, un délégué au *Secours rouge international*, Simon, estime, en juillet 1928, qu'il est utile d'armer ces jeunes gens. Ils serviront à évacuer par la force les trouble-fête, lors des manifestations. Mais le président de l'*A.R.A.C.* juge cette initiative inopportune.

Quant aux *jeunesses populaires*, en se bornant au service d'ordre, lors des réunions de l'*U.P.R.*, elles manquent à leur mission : être la pépinière

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 385, Rapport du 16 septembre 1927.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 389, Rapport sur une réunion tenue chez R. Hauss le 2 juillet 1928.

des futurs dirigeants du parti. Ce problème de la sécurité des réunions va être résolu autrement.

B. Pour défendre les chefs et l'idéologie autonomiste : les Heimatschutztruppen, la ligue Erwin von Steinbach et les Jungmannschaft

Dès la fin de l'année 1926, la *Zukunft* envisage la création d'une organisation ayant pour mission de "défendre les chefs et les adhérents du *Heimatbund* contre la terreur chauviniste, d'organiser des réunions pour éclairer l'opinion des masses populaires" (1). Mais cette milice, déclare l'organe autonomiste, ne doit servir qu'à la défense.

La constitution du *parti indépendant d'Alsace-Lorraine*, et avant lui, celle du *parti autonomiste*, entraîne la création des *Schutztruppen*. Paul Schall, accusé au procès de Colmar, en 1928, s'en est expliqué. Selon lui, les *Schutztruppen* ne sont qu'une association de secours contre les violences des partis extrêmes. Il réfute toutes les accusations selon lesquelles la *Schutztruppe* :

"voulait faire un coup d'Etat, s'emparer de la préfecture, établir l'Etat libre d'Alsace-Lorraine et constituer un gouvernement, dont Schall eût été le ministre de la Justice et le docteur Roos, le ministre de la Guerre. Le chef des *Schutztruppen* était le président du *Heimatbund* afin d'empêcher dans cette association toute action directe" (2).

Le *groupe de jeunesse du parti régional indépendant alsacien-lorrain* créé le 7 juin 1928, est, en effet, également présidé par Charles Roos. Ses statuts (3) précisent que, dans la plupart des communes, sera institué un groupe local animé par un comité composé d'un président, d'un chef de groupe, d'un caissier et de deux assesseurs.

Il recrute uniquement des jeunes gens de 15 à 21 ans, pouvant prouver que leurs parents habitent l'Alsace depuis plus de 30 ans. Des fils d'Allemands

.../...

(1) *Die Zukunft*, 4 septembre 1926.

(2) *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 19 juin 1929, la 8ème journée du procès de Besançon.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 388, Statuts du groupe de jeunesse du *parti régional indépendant alsacien-lorrain*, 7 juin 1928.

mands, installés en Alsace après 1871, et admis par les commissions de triage à y rester, peuvent donc, sans nul problème, en faire partie. Ce *group de jeunesse alsacien* "a pour but de mettre chaque jeune homme alsacien au courant de la politique du pays (alsacien) et de lui faire connaître les trésors de notre terre" (1). Placée sous la protection du *parti régional indépendant*, l'association "est à la disposition de ce parti soit pour soutenir chaque manifestation, soit pour servir sa propagande. C'est ainsi, que, chaque mois, les groupes locaux se réunissent pour évoquer l'histoire et la politique actuelle, en Alsace-Lorraine" (2). Etant soutenu financièrement par le *parti régional indépendant*, le *groupe de jeunesse alsacien* est totalement dépendant du parti. Ses statuts ont été, en réalité, fixés par les dirigeants du parti (3).

Les *Schutztruppen* sont mises en cause lors du procès de Besançon, dont Charles Roos est l'accusé. Ce groupe de pression n'est pas dissous et on le voit intervenir à plusieurs reprises, notamment en 1931 aux côtés de Joseph Rossé, dont il constitue, en quelque sorte, les gardes du corps sous le nom de *Rossébangala*. Il possède, dès 1926, le parfait équipement du "baroudeur" : matraque en caoutchouc, canne noire. Leur emblème est le drapeau rouge et blanc des autonomistes. Mais ce n'est qu'après l'accession de Hitler au pouvoir qu'elles imiteront véritablement les milices nazies en portant une chemise grise dite "Sporthemd" et un petit chapeau vert, uniforme rappelant celui des chemises noires de Mussolini ou des chemises brunes d'Hitler. Comme ces derniers, elles auront une manière bien particulière de saluer, levant la main et criant "Grüss Gott" (4).

Leurs actions sont généralement violentes. Elles essaient, par exemple de perturber à Colmar une réunion radicale-socialiste, à laquelle participait le sous-secrétaire d'Etat aux affaires d'Alsace-Lorraine, Marchandeaum. Des bagarres éclatent, entre la section "Heimattreu" (40 à 50 manifestants) et la police. Les *Rossébangala* "ont été passés à tabac" (5) déclare le journaliste de la France de l'Est. Il ne s'agissait en fait que de jeunes gens âgés de 16 à 20 ans.

.../...

(1) Journal d'Alsace et de Lorraine, 19 juin 1929.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 388, Statuts du groupe de jeunesse, 7 juin 1928.

(3) Voir annexe n° 35.

(4) Journal d'Alsace et de Lorraine, 15 novembre 1933.

(5) France de l'Est, 19 juin 1931.

Le durcissement des *Heimatschutztruppen*, entre 1927 et 1933, traduit la montée de la tendance extrémiste des autonomistes. Le rapprochement entre les jeunes autonomistes et les jeunes nazis est fait vers 1931, année où la radicalisation du mouvement autonomiste est devenue inévitable.

Parallèlement, avait été créée, en 1927, une autre ligue de jeunes : la *ligue Erwin von Steinbach*, que soutiennent, aussi, les autonomistes alsaciens-lorrains.

. La *ligue Erwin von Steinbach*

Fondée par un groupe de pasteurs et d'instituteurs protestants, notamment par Eberhard Stricker, germanophile notoire et par le pasteur Hirtzel la *ligue Erwin von Steinbach* rassemble des jeunes gens et des jeunes filles venant de familles de pasteurs et d'instituteurs.

Ses statuts précisent que cette ligue interconfessionnelle "a pour but l'éducation morale de ses membres et avant tout, de renforcer en eux les sentiments du vrai et du pur. Toute action politique est interdite" (1). Comme les *Heimatsschutztruppen*, la *ligue Erwin von Steinbach* possède un insigne propre. Il est rouge et représente le sculpteur figurant au grand portail de la cathédrale de Strasbourg. C'est une sorte d'organisation de scoutisme, où les jeunes sont répartis en six catégories :

JEUNES GENS	JEUNES FILLES
a) de 8 à 12 ans : roitelets	a) de 8 à 12 ans : roitelets
b) de 12 à 18 ans : écuyers	b) de 12 à 17 ans : hirondelles
c) de 18 à 27 ans : chevaliers	c) de 17 à 27 ans : faucons
d) les membres plus âgés ou mariés font partie de l'Ottfriedgilde	

Frédéric Spieser est le chef de la ligue. Cet Alsacien, né en 1902, avait été réintégré français en 1919. C'était le fils d'un pasteur "pangermaniste fanatique" (2). Après avoir commencé ses études en Alsace, il les
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 399, Rapport du Commissaire spécial de Strasbourg 11 janvier 1932.

(2) Ibidem. F. Spieser est condamné à mort par contumace en 1945 et échappe à la justice française. Il vit en Allemagne.

avait poursuivies, après 1918, en Allemagne à la faculté des Lettres de Goettingen, puis à celle de Marburg. En 1927, à son retour, il fréquente le cercle d'étudiants autonomistes *Argentina*. Il se livre à une active propagande parmi les étudiants et étudiantes de Strasbourg en faveur du *Bund Erwin von Steinbach*, qu'il a constitué sur le modèle des *Jugendwehren* de Stuttgart auxquels il aurait appartenu. Spieser est également un des principaux collaborateurs du supplément périodique *Jungmannschaft* (destiné à la jeunesse autonomiste) que le journal autonomiste *ELZ* publie de 1930 à 1931. D'autres jeunes autonomistes comme Edouard Haug qui, à 19 ans, signait le manifeste du *Heimatbund* ou Werner Brum, président, en 1927, du cercle d'étudiants autonomistes *Argentina*, apparaissent parmi les membres fondateurs de la ligue.

En 1932, la section strasbourgeoise du *Bund Erwin von Steinbach* compte environ une quarantaine de membres actifs, étudiants et intellectuels, pour la plupart, fils et filles de pasteurs et fonctionnaires protestants germanophiles ou autonomistes de Strasbourg et environs. Ils se réunissent le vendredi, chaque semaine, dans une salle de l'école Saint-Thomas. Les principaux dirigeants du *Bund* font, lors de ces réunions, des conférences sur le *Volkstum*, la *Muttersprache* et le *Volklied*. Les membres de la ligue participent à de fréquentes excursions et le *Bund* organise principalement, dans des presbytères protestants, des soirées d'éducation populaire. L'Allemagne se félicite de cette campagne organisée par Frédéric Spieser en faveur du *Volkstum* et les *Elsass-Lothringen Heimatstimmen* de R. Ernst constatent avec satisfaction que "la jeunesse alsacienne s'occupe depuis quelque temps de son avenir culturel" (1) et que les manifestations de la *ligue Erwin von Steinbach* ont trouvé en Alsace un certain écho. "Le groupe chante, joue et danse. Il réunit les mélodies populaires aux danses populaires, le chant avec le mouvement. La *ligue Erwin von Steinbach* veut servir le pays et contribuer au relèvement culturel de la jeunesse" (2). Une telle action n'aurait rien eu de francophobe, si tous ces chants n'étaient allemands et si, lors de ces réunions de jeunes, les dirigeants de ce mouvement de jeunesse n'avaient pas pour but essentiel de répandre la culture allemande.

.../...

(1) *Elsass-Lothringen Heimatstimmen*, 15 mai 1930.

(2) Ibidem.

Le directeur des Services généraux de police d'Alsace-Lorraine évoque en effet, à ce sujet, la création d'une colonie de vacances, en Moselle, à Obermuhlthal. Les enfants des pasteurs, des médecins et des pharmaciens protestants y sont accueillis. Dans cette colonie de vacances, réservée donc aux enfants de la moyenne bourgeoisie alsacienne, et dirigée par Frédéric Spieser, les enfants doivent converser uniquement en Hochdeutsch et chanter des chansons allemandes. Tout est rédigé en allemand dans ce lieu de vacances et les enfants voient parfois même leurs noms transcrits en allemand (1).

L'attitude de la *ligue Erwin von Steinbach*, constituée à des fins politiques, est à rapprocher de celle d'une autre ligue autonomiste : le *Bund der elsässischen Wanderfreunden*, groupe encore assez restreint, en 1932, puisqu'il ne compte que quatre-vingt sept membres. Cependant parmi ces membres, nous retrouvons des autonomistes connus comme Paul Schall, président ou Hasselmann, le vice-président du *Bund*. Liée avec le *Bund Erwin von Steinbach* et avec le *Vogesenfreund*, cette ligue sportive, a pour but essentiel de faire connaître et aimer l'Alsace, ce qui en soi n'est pas dangereux, mais elle propage également les idées autonomistes tout en se cachant derrière l'étiquette de l'association sportive. Comme les deux ligues précédentes, elle possède son emblème. Celui-ci est assez particulier puisqu'il s'agit du *Bundschuh*, signe de ralliement des paysans alsaciens contre la féodalité, lors de la guerre des paysans en 1525. Sur le drapeau des ligues des *Elsässischen Wanderfreunden*, on trouve un soulier rouge sur fond noir. Il est donc très significatif que des Alsaciens aient choisi comme emblème pour cette association, à but culturel, le symbole de la révolte alsacienne contre l'autorité en place.

Un autre groupe de pression en relation avec la *ligue Erwin von Steinbach* ne cache pas son opposition au régime français. Ce groupe, les *Jungmarnschaft*, est également dirigé par Frédéric Spieser associé à H. Bickler.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 399, Rapport du 22 août 1932.

. Les *Jungmannschaft*

Dès 1924, Hermann Bickler (1) regroupe des étudiants fidèles à la petite patrie. Cette première association réunit les étudiants qui appartenaient aux associations germanophiles comme la *Wilhelmitana*, l'*Alsatia* ou l'*Argentina*. Ce groupe de pression subit de façon indubitable l'influence des idées nationales-socialistes.

Son chef, l'avocat Hermann Bickler, a découvert très tôt les idées nazies, en suivant les cours des Universités allemandes et par des relations avec de jeunes nazis allemands.

Les *Jungmannschaft* n'apparaissent officiellement qu'en 1931, avant cette date la presse alsacienne ne mentionne pas cette organisation dont le caractère paramilitaire a été signalé (2). Comme les *S.A.* et les *S.S.*, les *Jungmannschaft* sont répartis en groupes locaux. A la tête de chaque groupe se trouve un "Führer" et un "Standartenführer". Les membres, après janvier 1933, se saluent à la manière des hitlériens ; ils portent tous un brassard frappé de l'emblème du parti, un *Wolfsangel*, sorte de piège à loup, signe de ralliement lors de la guerre des paysans au même titre que le *Bundschuh*. Le *Wolfsangel* doit représenter, pour ces jeunes Alsaciens, le symbole de la révolte contre l'opresseur français.

Le but des *Jungmannschaft* ne fait aucun doute : il s'agit de lutter pour obtenir l'autonomie par tous les moyens et pas uniquement en utilisant les voies légales ou la propagande culturelle. Ces idées sont fort bien exprimées dans leur chant de guerre et dans celui, composé à leur intention par Horst Wesel : "Nous ne voulons pas être des esclaves et s'il le faut, quand l'heure sonnera, nous combattons pour former un peuple libre dans notre propre pays" (3). En 1933, les dirigeants des *Jungmannschaft*, Hermann

.../...

(1) BICKLER (Hermann) : Wiedersland-Zehn Jahre Volkstumskampf der Elsass-Lothringischen Jungmannschaft, Hunebourg Verlag, 1943, 269 p..

BICKLER (Hermann) 1904- , fils d'un Allemand et d'une Alsacienne il opte en 1919 pour la nationalité française, fait son droit à l'Université de Strasbourg et devient un des organisateurs des associations *Argentina* et *Wilhelmitana*. En 1929, il entre dans le *Landespartei* et écrit dans l'*EL*. Il sera le président de la *Jungmannschaft*. Il est jugé et condamné à mort, par contumace, en 1945.

(2) KETTENACKER (Lothar) : Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsass, 1973, p. 216 et ss.

(3) Bundesarchiv Koblenz, Polizeidienststellung im Elsass, R⁷⁰ Elsass/3 Fol. 1, Rapport du Contrôleur général de la sûreté nationale au préfet du Bas-Rhin, 15 octobre 1938.

Bickler et le châtelain de la Hunebourg, Frédéric Spieser, n'osent pas encore réclamer le retour au Reich mais leur action prouve que c'est véritablement leur but.

Ils essaient, en effet, de dénigrer l'idée que les Alsaciens se font de la France, en comparant le libéralisme français à l'ordre et à la discipline qui règnent en Allemagne. Le savoir-vivre de style français est, pour eux, symbole de décadence. Les membres des *Jungmannschaft*, élevés dans l'esprit de la grandeur du *Volkstum* allemand, ne doivent pas se laisser aveugler par les fanfreluches françaises, ils rejettent donc systématiquement, a-t-on observé, tout ce qui rappelle le goût parisien, comme les danses et les chants français, auxquels ils préfèrent les chansons populaires alsaciennes et lorraines, recueillies par Louis Pinck (1). Ils opposent la simplicité et la sobriété allemandes au "laisser-aller" français des années 20-30.

Un des chants les plus appréciés des *Jungmannschaft* était "O Strasbourg", que les Alsaciens-Lorrains entonnaient à la fin de toutes leurs réunions. Mais les *Jungmannschaft* en ont une version autonomiste :

"In Strassburg, in Strassburg
fürchten wir den Tod nicht
Bald wird auf der Kathedrale
die weiss-rote Fahne weben". (3)

Ce chant exprime le désir de certains Alsaciens de vivre dans une Alsace libre et autonome. Le recrutement des membres des *Jungmannschaft* se fait essentiellement dans les populations de 18 à 45 ans. Au début les paysans sont les plus attirés par cette association car ils s'opposent le plus aux influences parisiennes. La région de Saverne est la plus touchée, les membres des *Jungmannschaft* se réunissent souvent au château de la Hunebourg propriété de Frédéric Spieser. Les jeunes chefs de ce groupe sont donc surtout des fils de paysans même si certains comme Hermann Bickler ont fréquenté l'Université et ils sont, le plus souvent, protestants. Frédéric Spieser mène une campagne très active en faveur des *Jungmannschaft*, dans la *Ligue Erwin von Steinbach* et dans le *Bund der Elsassischen Wanderfreunden*, avec lequel il entretient d'étroites relations.

.../...

(1) PINCK (Louis) : Verklingende Weisen, Lothringer Volkslieder Metz 1938.

(2) Bundesarchiv Koblenz, Polizeidienststellen in Elsass, R⁷⁰ Elsass Fol. 1. Rapport du contrôleur général de la sûreté nationale au préfet de Bas-Rhin, 15 octobre 1938.

Ces trois groupes de pression autonomistes se sont, en définitive, constitués dans un même but : faire de "la propagande pour l'Allemagne et le nazisme" (1). Ils dépendent tous plus ou moins de la *Landespartei*. Certains ont un but plutôt éducatif comme la *Ligue Erwin von Steinbach*, d'autres constituent un petit groupe de combat comme les *Heimatsschutztruppen* ou les *Jungmannschaft*.

De toutes les catégories sociales, la plus touchée est le monde paysan, mais pour les encadrer, la *Landespartei* a cherché des chefs dans les milieux étudiants.

C. Pour diriger les groupes de jeunes : les étudiants

Les étudiants autonomistes de l'Université de Strasbourg s'unissent pour constituer une nouvelle corporation véritablement d'obédience autonomiste (2) : la *Corporation académique Wasgo-Lotharingia*. Celle-ci est fondée en octobre 1928. Son siège se trouve au restaurant Lohkäs, une "Wynstüb" bien connue de la "Petite France". D'après un rapport de police, cinq mois après sa création, cette association compte une trentaine de membres actifs et une vingtaine de membres honoraires. Ce cercle interconfessionnel, aurait, selon le même service, "adopté les statuts de l'*Akademischer Turnverein Lotharingia*, qui a cessé d'exister à la déclaration de la guerre et dont la plupart des membres étaient de nationalité allemande" (3). Il a en effet pour but "d'entretenir et de cultiver l'esprit juvénile, la culture allemande (*deutsches Wesen*) par l'éducation physique, l'amitié et la manifestation de sentiments fraternels" (4). Afin d'atteindre cet objectif les membres de la corporation participent à des excursions dans les Vosges, la Forêt Noire et dans les Alpes et assistent à des conférences.

.../...

(1) KETTENACKER (Lothar), voir supra p. 240.

(2) Au cours de la période précédente, nous avons pu constater qu'il existait en Alsace de nombreuses associations d'étudiants, et que la plupart d'entre elles étaient de tendance germanophile (cf supra p. 174 et ss). Aussi ne choisirons-nous qu'un seul exemple : la nouvelle corporation *Wasgo-Lotharingia*.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 391, Rapport de police du 27 février 1929.

(4) Ibidem.

Parmi les membres fondateurs, on trouve notamment un jeune avocat-stagiaire, A. Goehry, âgé de 24 ans en 1928, membre de plusieurs associations sportives mais aussi collaborateur occasionnel des feuilles autonomistes *Volkswille* et *Narrenschiff*. Goehry prend souvent la parole, lors de réunions électorales, en faveur des candidats autonomistes. Deux frères, l'un avocat-stagiaire, Jean Hascher, chez l'avocat autonomiste, maître Kraehling, l'autre Henri Hascher, étudiant en lettres, sont tous deux considérés comme des autonomistes notoires par les services généraux. Un ancien secrétaire du cercle universitaire *Nideck*, et un étudiant lorrain, J. Klock qui poursuit des études de lettres à l'Université de Strasbourg, en font également partie.

Les membres de cette nouvelle association ont conservé les moeurs et les coutumes des étudiants allemands. C'est ainsi qu'ils portent une casquette à visière et une écharpe bleu-blanc-or, qu'ils s'expriment toujours en allemand et non en dialecte, et se dénomment "compagnons" (Burschen) ou "renards" (Füchse) selon leur âge et leur ancienneté. Lors de leurs réunions, ils n'entonnent que des chants tirés du "Kommersbuch", recueil de chants réservés aux étudiants allemands.

A l'instar des jeunes femmes étudiantes allemandes, ils organisent fréquemment des rencontres, y associant d'autres étudiants strasbourgeois ou étrangers. En janvier 1929, une telle réunion rassemble les différentes associations autonomistes comme l'association fédérative, le cercle *Nideck*, les corporations *Argentina* et *Wilhelmitana*, ainsi que le cercle d'étudiants suisses *Helvetia* de Bâle, invité pour l'occasion. Après de beaux discours des chants allemands et des professions de foi, la soirée se termine par des "beuveries" .

Ces groupes d'étudiants sont donc fortement imprégnés par les idées autonomistes, c'est dans leurs rangs et dans ceux des associations "paramilitaires", précédemment citées, que les nazis trouvent leurs cadres en 1940.

Les étudiants subissent plus qu'ils n'agissent et ne font pas eux-mêmes de la propagande en faveur de l'autonomisme. Le mouvement possède, d'ailleurs, de très importants moyens de pression culturels.

2. Des moyens de propagande culturels très puissants

De 1925 à 1932, le mouvement autonomiste va inonder l'Alsace de sa presse et de sa littérature, ce qui va grandement contribuer à sa victoire lors des élections législatives de 1928 et 1929.

A. La presse autonomiste

Chaque groupe politique possède un ou plusieurs organes de presse et une société d'édition chargée de les gérer. Dans les milieux autonomistes, les trois grands partis utilisent avec beaucoup d'habileté cet important moyen de pression qu'est la presse.

L'*Union populaire républicaine* a ainsi deux sociétés d'édition : dans le Bas-Rhin, le groupe de l'Elsässer et dans le Haut-Rhin, celui de l'Alsatia. Ces deux entreprises exploitent les grands quotidiens du parti : L'Elsässer et l'Elsässer Kurier, quelques revues mensuelles comme Die Heimat et la Revue Scolaire d'Alsace et de Lorraine et une multitude de petits journaux locaux comme le Populaire du Sundgau ou l'Unterländer Kurier, pour ne citer que deux exemples.

Le conseil de surveillance de la société haut-rhinoise Alsatia est présidé par l'abbé Haegy. Sur neuf membres, ce comité compte sept prêtres. Celui de l'Elsässer est aux mains des autonomistes J. Keppi, Moschenroos et de l'abbé Gromer. Ces deux sociétés et les organes de presse qui en dépendent, suivent les directives de l'aile autonomiste de l'U.P.R..

Cette presse jouit d'une certaine audience surtout auprès des masses paysannes de Basse-Alsace. Dans le Haut-Rhin, son influence est plus limitée car le parti socialiste est assez solidement implanté dans les cantons de Guebwiller et près de Mulhouse. Seul l'Elsässer Kurier, avec un tirage de près de 32 000 exemplaires, est relativement lu, dans le Haut-Rhin.

L'impact de la presse radicale-socialiste et surtout de l'organe du *parti progressiste* de C. Dahlet sur les populations alsaciennes doit être plus faible. La Freie Zeitung tire à 5 000 exemplaires en 1929 ! Mais à

.../...

côté de cette presse à tirage limité, la grande presse autonomiste avec Die Zukunft, Die Wahrheit et Die Volksstimme fait figure de "géant". Ces trois journaux (1) sont très lus en Alsace et tirent à environ 50 000 exemplaires en 1927. Leurs violentes attaques contre les autorités, entraînent le gouvernement à intervenir. Les trois journaux sont interdits en novembre 1927, ils sont accusés d'avoir entretenu sans cesse les idées de revanche des pangermanistes. Très vite, les trois journaux essaient de paraître sous un autre aspect. Die Zukunft, interdite en allemand, paraît en alsacien sous le nom de D'Zukunft, dès le 19 novembre. Mais le premier numéro est immédiatement saisi, car il contient de violents articles contre le gouvernement français, comme celui de la première page, "Régime de force en Alsace-Lorraine". A la Wahrheit, se substitue pendant quelques mois la Vérité, mais cet organe en langue française est vite remplacé par deux autres journaux : Der widerhall ou Les Folies et Critica. Ces deux journaux adoptent les théories de Claus Zorn de Bulach et continuent d'attaquer le gouvernement. Leur audience est loin d'atteindre celle de Die Wahrheit. Le baron Zorn de Bulach fonde alors, en juillet 1931, un bi-mensuel Je bla-que ou ich schwindle, mais sans rencontrer plus de succès que les journaux précédents, malgré ses attaques contre le pouvoir et contre les juifs. Le troisième journal interdit, Die Volksstimme, est remplacé, le 28 septembre 1928, par la Volkswille, dont le gérant est R. Hauss et le rédacteur en chef : Paul Schall. Ce dernier tient en ses mains la plus grande partie de la presse autonomiste de l'époque (2). Dans ce cas aussi le rayonnement est limité : 6 000 exemplaires sont vendus dans les deux départements alsaciens. Il cesse de paraître en 1929.

Pour lui succéder, la société A'satia, passée aux mains des autonomistes en 1927, a fondé avec l'aide de J. Rossé et de Dennler, l'Elsass-Lothringer Zeitung, plus connu sous le nom de ELZ. Ce quotidien paraît, pour la première fois, le 8 juillet 1928, à la place de la Volkswille et de la Freie Zeitung, marquant ainsi l'union entre la Landespartei de K. Roos et la Fortsschritt Partei de C. Dahlet. Seul de tous les organes autonomistes il vivait encore en 1939. Ce n'est pas le cas de son supplément, rédigé par H. Bickler, Jungmannschaft, qui fait couler beaucoup d'encre. On y trouvait

.../...

(1) Voir supra p. 204 à 206 et p. 229.

(2) Paul Schall fait partie des rédactions de la plupart des quotidiens autonomistes cités précédemment et est aussi le rédacteur du D'Schliffstad journal satirique et, après l'interdiction de ce journal, en 1927, de Das Narrenschiff.

des articles, violemment contestés par ses adversaires politiques, mais également dans les rangs mêmes du parti autonomiste. Après la parution de quelques numéros, le supplément est donc suspendu volontairement.

De 1925 à 1932, on note donc en Alsace, la sortie de nombreuses feuilles de tendance autonomiste. Jusqu'en novembre 1927, elles ont un grand succès en Alsace, puis l'interdiction des grands quotidiens autonomistes leur cause un grand tort. Les journaux, qui remplacent Die Zukunft, Die Wahrheit et Die Volksstimme ne réussissent pas à s'imposer. Les petits journaux satiriques, qui gravitent autour de la grande presse autonomiste, n'ont qu'une audience limitée. En fait, l'ELZ sera le seul quotidien autonomiste à toucher véritablement la population alsacienne.

La société *Alsatia* étant tombée aux mains des autonomistes, les journaux publiés par ce groupe reflètent également en 1930, l'opinion de ce groupe politique, or l'Elsässer Kurier, organe de l'U.P.R., reste très influent, les petits quotidiens locaux comme l'Echo de Thann, celui de Ribeauvillé ou le Gebweiler Volksblatt, ont par contre, peu d'impact sur les populations.

Les milieux les plus atteints par cette propagande sont les fonctionnaires, les employés et la classe moyenne. A cette importante presse autonomiste, s'ajoutent les tracts distribués lors des manifestations ou affichés, dans la nuit, par de jeunes autonomistes. Mais la propagande se fait également par la littérature et le groupe *Alsatia*, par exemple, possède une maison d'édition : l'*Union*, ce qui lui permet de publier des ouvrages autonomistes.

B. La propagande par les livres

Dans la première partie de notre étude (1), nous avons montré l'installation d'une infrastructure, permettant la diffusion rapide de livres allemands en Alsace. Ce mouvement se développe, après 1925, sous l'impulsion des abbés Goldschmidt et Wurtz, et sous celle de sociétés d'édition comme *Alsatia*, *Erwinia* et *Istra*.

.../...

(1) Voir supra p. 173 et p. 185 et suivantes.

En mai 1926, est créée l'*association Charles Borromée*, elle doit assurer "l'éducation de l'esprit et du coeur par la diffusion de bons livres se basant sur des principes catholiques" (1). Cette association couvre les trois départements et publie régulièrement un catalogue de livres allemands de 150 pages !

En Allemagne existent également, à la même époque, des *Borromänsvereins*, notamment à Bonn. Le président de l'*association Charles Borromée*, Lucien Jenn, s'était rendu à plusieurs reprises dans cette ville, afin d'organiser le groupement alsacien sur le même modèle. L'abbé Jenn, ancien professeur au collège épiscopal de Zillisheim avant d'être nommé curé à Bischheim, est un germanophile connu. Il est en outre l'auteur d'un article anti-français intitulé : "Was alles im lieben Frankreich los ist" (2), publié le 1er janvier 1926, dans le *Messenger paroissial*. Cette brochure provoqua les protestations de plusieurs catholiques francophiles de la paroisse. L'abbé Lucien Jenn est l'ami de l'abbé Zemb, farouche autonomiste. Dans cette association, figurent également les abbés Haegy, Brauner, Cuny et Goldschmidt, tous membres de l'*Elsass-Lothringische Wissenschaftliche Gesellschaft*.

Mais ces deux associations touchent également les milieux étudiants de la capitale alsacienne. L'annonce suivante a en effet figuré, en février 1927, dans l'*Alsatia Academica*, organe du cercle d'étudiants autonomistes *Alsatia* : "Le colportage catholique de Sarralbe fournit tous les livres français aux professeurs, étudiants et bibliothèques avec une réduction de 10 %, et tous les livres allemands avec un rabais de 33 % !" (3) Il est vrai que l'abbé Goldschmidt avait obtenu de substantielles réductions auprès des éditeurs allemands. Tout cela justifie l'opinion du commissaire spécial de Strasbourg : l'*association Borromée* "a été créée à la faveur du mouvement autonomiste par des prêtres anti-français dans un but de propagande pro-allemande" (4).

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 384, Rapport du commissaire spécial, 5 avril 1926.

(2) JENN (Lucien) : "Tout ce qui se passe dans la chère France", in *Messenger paroissial*, 1er janvier 1926.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 384, Rapport du 5 avril 1927.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 384, Rapport du commissaire spécial Bauer, 5 av 1927.

Les milieux, qui gravitent autour de la Zukunft et du Heimatbund, font de grands efforts pour faire adopter la thèse de la "minorité nationale". Pour donner plus de force à leurs assertions, ils s'adressent à des professeurs étrangers, leur demandant d'exposer par écrit leur point de vue à ce sujet. La société Alsatia, dont l'abbé Haegy est le directeur, met en vente, à la fin de 1926, au prix modique de 25 et 50 centimes, deux brochures intitulées : "Les Alsaciens forment-ils une minorité dans le cadre de l'Etat français ?" - Avis exprimé à l'occasion des procès intentés aux fonctionnaires qui ont signé le manifeste du Heimatbund - par E. Hoffman Kraye, professeur à l'Université de Bâle ; et "Culture et langue en Alsace-Lorraine", par le professeur Wilhelm Bruckner de Bâle (1).

Les deux brochures ont été commandées à ces professeurs suisses afin de savoir "si et pour quelle raison on peut appliquer à la population de l'Alsace le principe de la minorité dans le cadre de l'Etat français" (2). Et le professeur Hoffmann-Kraye précise que cet avis ne peut rapporter qu'à la partie de la vie culturelle... En ce qui concerne l'évolution générale historique et culturelle, il conseille de se référer à l'ouvrage de Rudolph Wackernagel, archiviste d'Etat à Bâle : "Histoire de l'Alsace", paru à Bâle en 1919. Le professeur Hoffmann-Kraye prouve, ainsi :

"que la langue, la poésie et la culture de la population alsacienne, depuis la prise de possession du pays par les Allemands, sont l'expression d'une culture germanique. Si le peuple alsacien considère la langue, la littérature et les moeurs françaises comme quelque chose d'entièrement étranger, il sera difficile de nier la qualité de minorité dans le cadre de l'Etat français" (3).

L'ouvrage du professeur Bruckner veut montrer qu'en dépit de deux siècles de politique assimilationniste française "le peuple et en premier lieu, les basses classes de la population sont restés fidèles à la langue allemande et par conséquent, aussi à leur culture différente de la culture française" (4). Ces deux brochures ont été largement répandues en Alsace-Lorraine, surtout par le moyen des bibliothèques populaires.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 384, Rapport du 25 novembre 1926 sur la propagande autonomiste.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

Des hommes politiques alsaciens publient aussi sur ce thème. Ainsi, Edmond Herber, conseiller général du Bas-Rhin, donne dans un livre intitulé "Elsässisches Lust und Leidbuch", ses souvenirs de 1918 à 1926. Cet opuscule de 109 pages, écrit en langue allemande, est dédié à son père, il sort de l'imprimerie de Haguenau. Il contient un portrait des leaders politiques alsaciens : Ricklin y est qualifié "d'Alsacien du compromis", Georges Wolf, "d'arriviste de l'école protestante... sans chaleur, ni sentiment", Hauss de "politicien sympathique" et l'abbé Wetterlé de "politicien tout pur, en habit de prêtre" pourvu d'une "tendance vers le sophisme" (1). Edmond Herber critique ensuite la politique française, après l'armistice et démontre le travail "néfaste des commissions de triage et de système de dénonciation ainsi que la tragédie intime qui s'est livrée dans l'âme des Alsaciens, anciens soldats allemands revenant dans leur patrie" (2). Herber regrette l'arrivée en masse des fonctionnaires français, en Alsace, et le désordre qui en a résulté, affirmant ainsi le particularisme alsacien. Ce que l'Allemagne n'a pas pu obtenir, en cinquante années d'annexion, la France ne l'obtiendra point. "Ce particularisme, ajoute-t-il, forcera finalement les plus fanatiques politiciens de l'assimilation, à se contenter de la souveraineté française sur l'Alsace et à nous accorder, pour le reste, une vie régionale propre, pour tout ce qui touche l'activité publique et privée" (3). Herber considère donc qu'une Alsace politiquement autonome est une chose impossible. Il faut reconnaître la souveraineté politique de l'Allemagne ou de la France, son choix est clair, il préfère la France, mais une France qui tiendrait compte du particularisme alsacien et qui accorderait à cette province, une autonomie régionale absolue.

Telle n'est pas l'opinion du meneur du parti autonomiste, Karl Roos. Celui-ci doit faire éditer en Suisse, ses violents pamphlets contre le gouvernement français. En 1928, paraît sous sa plume, à Zürich, un ouvrage intitulé "Zur Elsass-Lothringischen Heimathbewegung, Politik und Gewaltpolitik in Elsass-Lothringen". En première page, Roos cite un article de René Gillouin, dans l'Europe nouvelle, du 14 janvier 1928, sur les Alsaciens :

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 396, Rapport du 28 mai 1926, traduction officielle.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

"C'est des Boches, ici c'est pire que des Boches !" et un autre article du Temps : "A la longue, on aura ces Boches, comme on a eu les autres". Cet ouvrage, entièrement rédigé en langue allemande, a été écrit pendant son exil volontaire en Suisse. Roos y évoque la question des minorités nationales, mais surtout la question alsacienne, dans le cadre des relations franco-allemandes. Il essaie de démontrer tout d'abord que "régionalisme, autonomisme et fédéralisme ne sont nullement anti-nationaux". Il ne veut pas attaquer la France, les Alsaciens ne réclamant que le droit de disposer d'eux-mêmes (2). Il ne s'agit même pas de séparatisme, mais simplement de tenir, pour l'Alsace, le statut de minorité nationale au moyen d'un plébiscite. Il évoque aussi la situation de l'Alsacien, toujours en position inférieure : souvent qualifié de "wackes" à l'époque allemande et à présent, depuis 1918, de "Boche" ou d'"agent allemand". Il dénie toute origine allemande à l'autonomisme, ce mouvement est né en Alsace sans aucune aide extérieure. Il s'efforce néanmoins, dans le chapitre treize, de démontrer que les Alsaciens-Lorrains sont de race germanique. La politique de Locarno peut faire craindre que le gouvernement du Reich ne s'en désintéresse. Au l'Alsace-Lorraine se constitue en un Etat libre et indépendant (3).

On trouve peu de renseignements dans la presse et dans les rapports de police parisiens sur cet ouvrage. Probablement interdit à son entrée en France, il n'a dû circuler que sous le manteau dans les deux provinces.

Le mouvement autonomiste a donc fortement marqué la vie politique alsacienne. A la suite de son apparition, on a pu assister à une véritable scission au sein des vieux partis et surtout à la naissance de groupes de pression politiques au sens restreint du terme. Ces derniers ont des chefs de grande envergure, possèdent un drapeau, des signes reconnaissables, des moyens d'action, soit militaires grâce aux formations para-militaires, soit culturels, et surtout un but bien défini : obtenir l'autonomie de leur province. Ils vont donc utiliser tous les moyens de pression mis à leur disposition afin de réaliser leur mission.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 387 : ROOS (Karl) : Zur Elsass-Lothringischen Heimbewegung Politik und Gewaltpolitik in Elsass-Lothringen, Zürich, 1928, 130 p..

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Dans le chapitre 14, Roos précise que l'entité alsacienne-lorraine doit rester dans le cadre français afin de ne pas perdre son statut de minorité nationale, il rejette donc le séparatisme pour le moment.

Les autonomistes agissent sur la vie politique française, par l'intermédiaire de leurs élus, et sur la politique internationale en intervenant auprès des grandes puissances et de la Société des Nations. Au niveau alsacien, ils essaient de toucher la population par leur propagande orale et écrite. Avant d'examiner l'impact du mouvement autonomiste dans les relations internationales et surtout dans le cadre des relations franco-allemandes, nous devons étudier l'attitude des autorités et de l'opinion française et allemande à l'égard de ce mouvement qui submerge, en quelque sorte, toute l'Alsace de 1926 à 1932.

CHAPITRE III

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE DEVANT L'ALSACE AUTONOMISTE

I - Attitude de la France

Faute de sondage en France, sur la question alsacienne, dans les années vingt, nous utiliserons essentiellement la presse nationale. Or, elle ne reflète qu'imparfaitement l'opinion publique quand elle ne la forme pas elle-même.

1. L'étonnement

Les journalistes semblent réagir de façon plutôt surprenante devant la poussée autonomiste. Ils ne s'imaginent pas que les Alsaciens, six ans après l'armistice puissent être mécontents des conditions de vie imposées par Paris. Après avoir, dans une première phase, minimisé le mouvement, la presse et les autorités vont en reconnaître l'importance et condamner alors les Alsaciens, tout en rejetant toutes leurs revendications.

La presse nie donc, au début, la gravité du problème alsacien. Certains journalistes ironisent ; ainsi, B. Zimmermann, dans l'Intransigeant parle d'un malaise "à la mode comme le home-rule" (1) ou P. Taittinger, dans la Liberté, qui évoque le "chagrin d'amour" (2) des Alsaciens.

Une évolution est sensible dans la presse française à partir du moment où l'on accuse les autonomistes d'être soutenus financièrement par les services de propagande allemands, et plus précisément par les associations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*. Les premières accusations sont lancées par la presse royaliste et par le Journal de Helsey, dès 1926.

.../...

(1) L'Intransigeant, 17 mars 1926.

(2) La Liberté, 19 février 1926.

Très vite, les Alsaciens sont qualifiés de traitres, d'anti-français ou de "Boches". Pour étayer la thèse du financement par l'Allemagne, le *National d'Alsace-Lorraine*, après enquête, évoque le rôle de l'abbé Zemb. Il a offert un million à l'*Elsässer*, somme dont on ignore la provenance. Le journal royaliste en titrant "D'où vient le million que l'abbé Zemb a offert à l'*Elsässer* ?" (1) fait quelque sensation. La plupart des journaux reprennent ces accusations ; certains parlent de menées pangermanistes. A droite, on condamne avec beaucoup de violence l'autonomisme. Les associations d'anciens combattants protestent également contre le manifeste du *Heimatbund* et les sections alsaciennes-lorraines le désavouent publiquement. La ligue la plus anti-autonomiste est, bien entendu, celle de l'*Action française* (2). A gauche, les "préoccupations touchaient plutôt au domaine intérieur. L'autonomisme est intolérable car il porte surtout atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la nation" (3). Les socialistes rejettent le particularisme et par voie de conséquence, l'autonomisme et le séparatisme.

Deux versions circulent donc en France : l'autonomie est, pour les uns, une question de politique intérieure, voire "le fruit d'une manœuvre cléricale menaçant la laïcité" (4) ; pour les autres, l'autonomisme relève de la politique extérieure. A quelle explication se rallier ? Avant de tenter d'apporter une ébauche de réponse à cette question, il est nécessaire de voir quelles sont les armes utilisées par la France pour lutter véritablement contre le mouvement autonomiste.

Le gouvernement français combat l'autonomisme de trois manières. La première, au début de la période, consiste à faire intervenir, en Alsace, des groupes de pression anti-autonomistes, chargés de la contre-propagande. La seconde est plus radicale : il s'agit de discréditer, en réalité le mouvement autonomiste en intentant des procès à ses dirigeants. La troisième, enfin, est une politique d'apaisement et de conciliation, utilisée en dernier recours, après l'échec des deux précédentes.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 395, *National d'Alsace-Lorraine*, 7 janvier 1927.

(2) Voir supra p. 138 et suivantes.

(3) GRAS (Suzanne) : La presse française et l'autonomisme alsacien, *Colloque région et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Strasbourg, 11-12 octobre 1974, 9 pages.

(4) Ibidem.

2. La France soutient des groupes anti-autonomistes

Des groupes anti-autonomistes s'organisent, à partir de 1925, certains existent déjà à cette date. L'*Action française*, dont la section alsacienne est très active et la *S.F.I.O.*, dirigée par le député du Haut-Rhin, Wallach (se distinguent dans cette lutte. Mais ces deux partis sont, en quelque sorte, "importés". Un autre parti a été créé, appuyé par l'aile la plus francophile de l'*U.P.R.* : l'*A.P.N.A.* (2).

A ces partis s'ajoutent les sociétés patriotiques (3). Elles vont intervenir et lutter par tous les moyens contre l'autonomisme en Alsace, aux côtés des partis francophiles. Chargés de la contre-propagande culturelle, certains groupes constitués spontanément ou sur impulsion du gouvernement, vont aussi défendre les intérêts de la France dans cette province.

A. L'A.P.N.A.

L'*Action populaire nationale d'Alsace*, née d'une scission au sein de l'*Union populaire républicaine*, en 1928, est dirigée par Oberkirch et Pflieger. Etre issu d'un parti catholique lui vaut la protection de l'évêque de Strasbourg et de la ligue catholique d'Alsace et de Lorraine.

La rupture au sein de l'*U.P.R.* a son origine dans l'entente entre les partis autonomistes et les partis communistes et dans le refus des chefs du parti d'exclure Rossé et Michel Walter de l'*U.P.R.*. Parmi les dirigeants de ce nouveau parti, on note la présence des députés de Sélestat, le docteur Oberkirch, de Ribeauvillé, le docteur Pflieger et de Wissembourg, J. Weydmann (4). Les contacts entre certaines de ces personnalités et les autres partis anti-autonomistes ne datent pas de la scission. Dès 1926, le docteur Pflieger entretenait d'excellentes relations avec les royalistes, il existe une correspondance entre le député de Ribeauvillé et F. Heitz, mais Pflieger affirme très nettement dans l'*Elsass* qu'il rejette l'accusation selon laquelle

.../...

(1) WALLACH (Alfred), industriel, président des *Engagés volontaires*, il fut député du Haut-Rhin de 1932 à 1939 (parti démocrate).

(2) Voir supra p. 210 et suivantes.

(3) Voir supra p. 135 et suivantes.

(4) WEYDMANN (Joseph), fut député de Wissembourg de 1928 à 1932 (liste U.P.R.), il se représente en 1932, mais il échoue devant Elsässer. Il a été l'un des trois présidents de l'*A.P.N.A.* et directeur de la *ligue catholique d'Alsace-Lorraine*.

l'A.P.N.A. serait à la remorque de l'Action française. "Nous sommes totalement indépendants et distincts de l'Action française", déclare-t-il (1). Seront néanmoins les bienvenus tous ceux qui aideront l'A.P.N.A. à lutter contre l'autonomisme "pour l'avenir de l'Alsace et, ajoute-t-il, je me réjouis de voir que l'Action française le fait d'une façon tout à fait désintéressée. J'abandonne volontiers les bolchevistes et les communistes aux gens du *Heimatbund*" (2). Mais de 1928 à 1934, l'A.P.N.A. va défendre, en priorité, les intérêts alsaciens et notamment ceux des catholiques alsaciens. L'A.P.N.A. utilise deux moyens pour plaider en faveur de l'Alsace : sa presse et ses parlementaires. Le groupe possède un organe de presse très dynamique : le *Messenger d'Alsace* ou *Elsässer Bote*. Ce quotidien, de langue allemande, paraît pour la première fois en janvier 1929 et son audience s'accroît très vite (3). Il a pour rédacteur en chef Charles Haenggi et parmi les principaux collaborateurs, on retrouve le secrétaire de la *ligue catholique*, Emile Edighoffen et le secrétaire général de l'A.P.N.A., Alphonse Kieffer. Le comte de Leusse est membre du conseil d'administration. Une édition régionale, le *Colmarer Bote*, tirant à près de 2 500 exemplaires, paraît en 1930. L'*Alsace*, publié à Belfort, est lu dans la région de Mulhouse par des gens "bien pensants" hostiles à la politique de l'U.P.R., français avant tout et adversaires des partis de gauche, ce qui laisse à penser que certains sympathisants de l'A.P.N.A., résidant à Mulhouse et dans les environs lisent également ce journal.

Fernand Heitz estime que les journaux de l'A.P.N.A. reflètent les mêmes tendances politiques que l'*Echo de Paris* et le *Matin*. Mais il regrette que cette presse, bénéficiaire de considérables allocations mensuelles des fonds du gouvernement, soit à ce point vulnérable (4). Pourtant, Oscar de Ferenzy (5) constate que la *Voix d'Alsace*, trouve difficilement de l'argent malgré les promesses des députés Weydmann et Oberkirch. Jean de Pange intervient personnellement, auprès de Vaulgremont, employé au *Crédit hypo-*

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 393, Article de Pflieger dans l'*Elsass* du 23 octobre 1926, traduction.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 400 : en 1929, le tirage de l'*Elsässer Bote* est de 29 000 exemplaires, dont 9 000 abonnés.

(4) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Heitz, 2 J 233, Rapport de F. Heitz sur *La situation politique de l'Alsace au début de 1934*.

(5) Oscar de Ferenzy, journaliste à la *Voix d'Alsace* et membre de l'A.P.N.A., in Jean de Pange : *Journal*, Paris 1964, T. I, 1927-1930.

thécaire d'Indochine et ancien adjoint de Valot, le directeur des Affaires alsaciennes-lorraines, pour lui demander une aide financière en faveur de la Voix d'Alsace. Vaulgremont refuse car ce journal préconise une réconciliation entre l'A.P.N.A. et l'U.P.R.. Cette position ne coïncide ni avec celle du gouvernement, ni avec celle de la majorité de l'A.P.N.A.. Les journaux de l'A.P.N.A. sont donc financés essentiellement par les industriels des vallées haut-rhinoises et par le gouvernement.

La presse de l'A.P.N.A. constitue une excellente tribune pour les candidats du parti. Pour tenter de contrecarrer le mouvement autonomiste, l'A.P.N.A. a aussi choisi la voie du suffrage universel et présente des candidats aux élections. Lors des cantonales de 1931, ce parti obtient quinze mandats contre vingt à l'U.P.R.. Aux sénatoriales, le docteur Pflieger bat le candidat autonomiste, qui n'est autre que le célèbre abbé Haegy.

Les tentatives de rapprochement U.P.R.-A.P.N.A., en vue des législatives de 1932, échouent car Walter et Keppi refusent de se désolidariser du *parti communiste* et constituent avec ce dernier un *Front populaire alsacien*. Mais l'U.P.R. accuse l'A.P.N.A. d'être, par son intransigeance, responsable de l'échec des négociations. L'A.P.N.A., par la voix de son président, Oberkirch, repousse en fait "toute idée régionaliste en tant qu'elle doit servir à nous mettre en opposition avec l'idée nationale" (1). F. Heitz, qui a de nombreux amis à l'A.P.N.A., estime que ce parti "résolument français" se rapproche vraiment de la ligue royaliste. Le comte de Leusse serait, selon lui, animé de sentiments nettement royalistes, seuls des besoins de tactique électorale l'empêchent de se déclarer.

B. La ligue d'Action française

En fait, le deuxième grand groupe anti-autonomiste d'Alsace est constitué par la section alsacienne de l'*Action française* (2). Jusqu'en 1926, la ligue touche essentiellement les catégories les plus élevées de la société et notamment les intellectuels et les membres des professions libérales. Mais dès la parution des premières revendications autonomistes, la section locale de l'*Action française* intervient. La foule est nombreuse pour accu
.../..

(1) Arch. nat. F⁷ 13 399, Assemblée générale de l'A.P.N.A., 10 janvier 1932 (800 personnes sont présentes).

(2) Voir supra p. 138 et suivantes.

lir Léon Daudet, le dirigeant de la ligue, lors de sa venue à Strasbourg, le 27 juin 1926. Cette manifestation est une réussite totale car les dirigeants nationaux jouissent en Alsace d'un grand prestige et cette réunion, qui a lieu au lendemain de la parution du manifeste du *Heimatbund*, doit prouver qu'en Alsace, la tendance nationale est encore largement représentée (1).

L'*Action française* essaie de recruter ses membres dans la population catholique d'Alsace afin de retirer à l'U.P.R. une partie de sa clientèle. Mais la mise à l'index de l'*Action française*, le 29 décembre 1926, a des conséquences politiques considérables en Alsace. Les catholiques nationaux de la haute-société renient Maurras, les bourgeois et commerçants protestants sont autonomistes ou démocrates, seule clientèle possible : le milieu ouvrier, même s'il est fortement influencé par les idées socialistes et communistes. Le mouvement de l'*Action française* prend un caractère plus socialisant, notamment à Thann, sous l'influence du docteur Specklin (2) et de Dungler, chef de file de la section alsacienne.

Avec ce nouveau recrutement, la section alsacienne va intervenir, plus ou moins directement, dans la lutte contre le mouvement autonomiste.

Nous avons pu, à maintes reprises, constater l'influence de la presse royaliste lors des campagnes anti-autonomistes. Mais il semble que bien souvent, cette action soit menée de façon plus habile et plus secrète. Des amis de Ricklin signalent, lors du procès des autonomistes, en avril-mai 1928, que l'*Action française* était intervenue indirectement dans le mouvement afin de lui causer du tort. Un agent double, H. Riehl, s'était en effet infiltré dans les rangs autonomistes pour le compte des royalistes. Ricklin fait également allusion à une autre manoeuvre royaliste, dont il est la victime en 1928. Des royalistes, pour saboter les élections législatives, lancent des tracts "autonomistes" et accentuent le caractère germanophile de leur politique, les discréditant ainsi (3). Sans présenter de candidat, l'*Action française*

(1) Annexe n° 36.

.../...

(2) SPECKLIN (Annick) : Le docteur Specklin et l'Action française en Alsace de 1919 à 1940, Poitiers, 1973, 174 p. (mémoire de Maîtrise, dactylographié).

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt II Po 5A/Bd 10, Extrait du *Temps* du 21 février 1928. Une voiture noire sillonne la campagne mulhousienne avec son bord, quatre occupants. On placarde, on distribue. Mais ils sont pris en chasse par les autonomistes et l'opération se termine par un accident. La presse annonce que la voiture appartenait à un industriel mulhousien, on parle de l'*Action française*, des *Jeunesses patriotes*, on crie au scandale et au complot. + Annexe n° 37.

çaise intervient donc dans la vie politique alsacienne en essayant de dénigrer l'action des autres partis, essentiellement celle des autonomistes.

L'*Action française* s'en prend violemment au caractère "germanophile" du *parti autonomiste* car la haine de l'Allemand est très développée chez les membres de la ligue. Certes, sur certains points, les royalistes reconnaissent que les autonomistes ont raison, notamment lorsqu'il s'agit de décentraliser la France, mais il s'agit bien du seul point commun.

A côté de l'*Action française* existent, issues de cette ligue, des associations de *jeunes royalistes*. On en trouve, dans la population estudiantine de la capitale alsacienne, et s'ils sont bien peu nombreux, ils sont néanmoins très actifs. Ils ont le don "de faire réagir les foules, lors de manifestations et de donner l'illusion qu'ils sont le double de la réalité" (1). Ils manifestent dans les rues et organisent avec leurs dirigeants la venue de leaders nationaux en Alsace. Ils savent également saboter de façon très habile les réunions politiques des partis opposants. Le *groupe alsacien des étudiants royalistes*, fondé en 1924, recrute la grande majorité de ses partisans en Droit.

Le rôle de l'*Action française* et des groupes de jeunes dans la lutte contre l'autonomisme est indéniable. Même si les royalistes ont été fort peu nombreux en Alsace, ils ont par contre compensé cette faiblesse numérique par leur dynamisme et par des manifestations sur la voie publique, en sabotant des réunions électorales et surtout par leur presse. Elle a, la première, dénoncé "le danger autonomiste en Alsace" et accusé le mouvement autonomiste d'être entièrement financé par l'Allemagne.

Cependant, les deux groupes politiques de l'A.P.N.A. et de la section alsacienne de l'*Action française* n'ont pas été les seuls à jouer un rôle dans la lutte contre l'autonomisme.

.../...

(1) SPECKLIN (Annick) : Le docteur Specklin et l'Action française en Alsace de 1919 à 1940, Poitiers, 1973, 174 p..

C. Les associations patriotiques

Les associations patriotiques désirent, en effet, répandre l'idée française en Alsace (1). L'une des plus actives est l'*Union nationale des combattants*.

La section alsacienne de l'*U.N.C.* lance des tracts anti-autonomistes, manifeste et alerte les autorités.

Cinq cents délégués se réunissent, en 1928, à Altkirch. Ces représentants des vingt sections haut-rhinoises (soit 3 000 membres) décident à l'unanimité de soutenir la lutte contre "tous ceux qui, par des revendications criminelles, cherchent à porter atteinte à l'unité de la France" (2). Le préfet du Haut-Rhin, Susini, qui assiste à cette réunion, déclare que :

"si quelques mauvais sujets étaient tentés de renouveler les tristes exploits de cette bande encanaillée, stigmatisée et clouée au pilori par le président du Conseil, je suis convaincu que les membres de l'*Union nationale des combattants* se presseraient autour du préfet afin qu'il ne soit porté atteinte ni à la paix intérieure, ni à la paix extérieure" (3).

Pour appuyer ce discours, ces délégués adressent le même jour un télégramme au président Poincaré, le félicitant "pour son action énergique contre les menées anti-nationales en Alsace et l'assurant de leur indéfectible attachement à la France" (4). L'*U.N.C.* se prononce donc officiellement contre le mouvement autonomiste "anti-national" (5).

Cette association ne se contente pas de protester, elle lutte ouvertement contre l'*Union populaire républicaine*. Lors d'une réunion du *parti catholique*, Rossé se plaint de l'*U.N.C.*, cette "société politique" a pour but "l'écrasement de l'*J.P.R.* par tous les moyens" (6). Knaeber de Munster déclare aussi que l'*U.N.C.* et les industriels de la région terrorisent les gens en leur faisant croire que les usines fermeront, s'ils votent en fav

.../...

(1) Voir supra p. 135 et suivantes.

(2) Arch. départ. haut-Rhin, Fonds Herzog, 13 J 35, France de l'Est, 11 mars 1928, Rapport sur le congrès de l'*U.N.C.* d'Altkirch.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

(5) Voir annexe n° 38.

(6) Arch. nat. F⁷ 13 402, Rapport du Commissaire spécial de Colmar, 1 novembre 1931.

de Rossé. Rechbuhler d'Ostheim affirme qu'on a menacé les électeurs de ne pas leur donner de curé, s'ils votent pour un protestant autonomiste et Haussherr, d'Eguisheim, accuse Geiss, le président des *Anciens combattants* du Haut-Rhin, de terroriser littéralement tout le Conseil municipal (1). Un échange de lettres, entre Geiss et le député Brogly, prouve qu'en décembre 1931, les attaques lancées par l'*U.N.C.* contre l'*U.P.R.* ont comme origine l'union conclue entre ce parti, les communistes et le *parti autonomiste*, dans le cadre du *Volksfront*. Le président de l'*U.N.C.* demande à Brogly si les "alliances avec les ennemis de la France seraient renouvelées par le parti de M. Brogly, dans le cas, où elles auraient été supprimées entre temps" (2). Brogly répond qu'il ne désire pas, du moins pour le premier tour des élections législatives, le renouvellement du *Volksfront* et en nie l'existence officielle. L'action de l'*Union nationale des combattants* s'avère donc efficace en Alsace.

Les *Engagés volontaires d'Alsace-Lorraine*, dont le président est Marin ministre des Pensions, multiplient des déclarations, aussi hostiles aux autonomistes. Citons cette motion, votée par leur Congrès fédéral, à Strasbourg, le 30 octobre 1927. Elle proclame "l'inébranlable attachement à la France des provinces désannexées" (3) et déclare "absolument étrangères à la véritable population alsacienne et lorraine, les menées autonomistes et séparatistes, qui se sont faits jour, à la faveur de la liberté de presse" (4). Les autonomistes n'existent pas véritablement, ce mouvement anti-national, ne comprenant, sauf à de rares exceptions, que des éléments germanique implantés en Alsace, grâce aux dispositions trop larges du traité de paix. L'épuration a été mal faite et des Alsaciens isolés ont eu l'esprit égaré par une propagande méthodique, financée par des fonds étrangers. Les *Engagés volontaires* innocentent donc les Alsaciens, ils ne sont pas "pro-Boches". L'Allemagne, seule, a fabriqué le mouvement autonomiste. C'est une question de politique internationale et non de politique intérieure française.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 402, Rapport sur les relations entre l'*U.P.R.* et l'*U.N.C.*, 4 décembre 1931.

(2) Ibidem et *France de l'Est*, 3 décembre 1931.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 386, Congrès fédéral des Engagés volontaires, 30 octobre 1927.

(4) Ibidem.

Cet avis est partagé par d'autres associations patriotiques comme la puissante *Union de défense nationale des Alsaciens-Lorrains*. Cette association a été créée à Mulhouse, en août 1926, après la parution du manifeste de *Heimatbund*. Elle est divisée en quatre sections : finances, triage, propagande et action. Elle a attiré diverses personnalités venant de tous les milieux politiques et sociaux comme Alfred Wallach, le docteur Specklin, les grands industriels mulhousiens, Mieg et Dollfus, et d'autres personnalités alsaciennes influentes comme le docteur Tournier, ou Burkardt. Le *Schutzbund der nationalen Elsass-Lothringer* participe, le 23 août 1926, à la contre-manifestation nationale organisée notamment par les royalistes et exprime "son indignation contre le nouvel autonomisme pro-allemand qui est mené par de vulgaires aventuriers sur le territoire de l'ancienne Alsace-Lorraine" (1). Ils réclament, donc, du gouvernement "que sans hésitation, il marche contre les auteurs du désordre en appliquant les punitions les plus implacables" (2). Ils flétrissent également les manoeuvres anti-françaises "payées par le gouvernement allemand et réclamant l'éloignement, sans exception, de tous les représentants des soi-disantes revendications alsaciennes-lorraines" (3). Ils proclament que l'énorme majorité des populations alsaciennes-lorraines n'a qu'un désir, "être français".

Cette association est relativement puissante, grâce à un organe mensuel, *S' Bollwark*, qui paraît, à Mulhouse, à partir de janvier 1927. Ce journal, financé par les industriels mulhousiens, mène campagne contre l'autonomisme. L'idée d'un tel journal avait pris naissance avant la parution du manifeste du *Heimatbund*. Alfred Wallach (4), qui préside aussi la *fédération des Engagés volontaires*, en avait parlé, en avril 1926, à Jourdain, alors député du Haut-Rhin et ministre des Pensions et à Loiseau, le secrétaire de Jourdain. Ce journal devait être, selon Wallach, l'organe de toutes les associations patriotiques comme les *Engagés volontaires*, l'*Union nationale des combattants*, les *Jeunesses patriotes*, les *Partisans du faisceau* et la

.../...

(1) *Humanité d'Alsace et de Lorraine*, 11 septembre 1926.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) WALLACH (Alfred) est partisan de l'unification progressive des législations, alsaciennes et françaises, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, en politique extérieure, d'une entente avec l'Allemagne, afin de préserver la paix.

ligue d'Action française. Cet organe humoristique servirait ainsi de lien entre ces associations, d'origine politique fort différente, et permettrait de lutter contre un mouvement "qui veut jeter la honte sur tout le peuple alsacien en reniant nos pères et en voulant prouver au monde que le peuple alsacien n'a jamais eu de sentiments français" (1). *S'Bolllwark* est bilingue et affirme ses opinions, dès le premier numéro, sous la plume du président de l'*Union de défense nationale*, le docteur Rust. "C'est pour combattre la contamination des masses que nos amis ont eu l'idée de créer notre union. Il faut que la lutte soit pacifique sans être pour cela ni moins serrée, ni moins acharnée" (2). Il se veut probablement le pendant du journal satirique autonomiste, *D'r Schliffstaan*, dont le rédacteur en chef est Paul Schall, mais, comme lui, a un tirage relativement limité, environ 2 500 à 3 000 exemplaires, et une influence minime.

D'autres organes anti-autonomistes et satiriques paraissent à la même époque, comme la *Flèche* (3), dont le premier numéro sort le 18 juin 1927. Cet hebdomadaire se dit "satirique, indépendant et impartial". Sa devise, très prometteuse : "le rire châtie les moeurs", est dans une certaine mesure respectée. Il veut avant tout "dénoncer tous les abus, ridiculiser tous les travers, défendre la vérité et la justice, combattre tous les éléments anti français, servir la cause française en Alsace" (4) et il ajoute "nous ne tolérerons pas qu'une bande de factieux tente de salir systématiquement tout ce qui est français" (5). Ses articles sont parfois très percutants, voire amusants comme sa caricature du bon autonomiste (5), mais il semble n'avoir eu que peu de lecteurs.

Cette presse autonomiste vit des dons d'industriels alsaciens et surtout des annonces publicitaires insérées soit par ces industriels, soit par diverses entreprises publiques. Cette publicité lui est fournie, en priorité, par l'officieuse *Agence Havas*. Le gouvernement finance donc indirectement cette presse.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 400, Rapport du commissariat de Mulhouse, 9 avril 1926.

(2) Ibidem. Exempleire du 1er numéro paru en janvier 1927.

(3) Ibidem. Exempleire de la *Flèche*, 18 juin 1927 (voir annexe n° 39).

(4) Ibidem. La *Flèche* est éditée à Strasbourg par "Kosmos".

(5) Voir annexe n° 40.

L'intérêt de l'ensemble de cette propagande francophile apparaît lors de l'intense campagne, menée par les autonomistes dans les milieux d'anciens combattants. La *Zukunft* lance, en effet, de nombreux appels aux anciens combattants "les incitant à sortir de l'*Union nationale des combattants* soit pour créer une nouvelle organisation, complètement indépendante soit pour entrer dans une association française pacifiste" (1). La feuille autonomiste reproche à l'*U.N.C.* son alliance avec "les nationalistes et les fascistes" et surtout son "excitation anti-alsacienne". Prétendant que la haine, dont fait montre l'*U.N.C.*, s'adresse, avant tout, aux Alsaciens-Lorrains qui ont servi dans l'armée allemande, le journal évoque "les bandes hystériques des organisations d'anciens combattants qui ont frappé à Colmar un invalide de guerre alsacien sans défense" (2) en prenant pour prétexte le fait qu'"il a servi dans l'armée allemande et il a tiré sur nous" (3).

Ces campagnes menées par les autonomistes n'ont que peu de résultats. Les membres alsaciens-lorrains de l'*U.N.C.* restent de fidèles soutiens de la France.

A côté de ces associations patriotiques, naissent d'autres petits groupements d'Alsaciens, désireux de lutter contre l'autonomisme. A Bischwiller par exemple, existe en 1928, un *groupe civique et démocratique*. Unissant, en majeure partie, des industriels locaux, l'existence de ce groupe, semblait-il, fut brève. Elle dura aussi longtemps que la campagne pour les élections cantonales où le *groupe civique et démocratique* présentait un candidat. Plus intéressantes sont les associations de catholiques, issues probablement de la *ligue catholique* de Weydmann, elles participent à cette lutte contre l'autonomisme. Un groupe de catholiques de Sainte-Croix-aux-Mines jusqu'à demander à Monseigneur Ruch le remplacement des prêtres autonomistes par des prêtres francophiles !

Certaines de ces associations, par des tracts, veulent en appeler "au bon sens du peuple alsacien" afin de lutter contre le mouvement anti-français. Un de ces documents (4) tend à prouver que l'oeuvre accomplie par la France en Alsace est considérable. Economiquement, "l'Alsace est assimilée

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 395, Traduction d'un article de *Die Zukunft* du 2 octobre 1926 : "Une franche parole à l'adresse de nos anciens soldats".

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 389, Tract traduit datant du 13 juillet 1928.

à la France", sur le plan religieux et scolaire, "tout Alsacien religieux est protégé contre toute violation de sa conscience" (1). Ce groupe d'Alsaciens ajoute qu'en excitant les passions, pour des raisons que l'on ignore "ces autonomistes font à l'Alsace un dommage incalculable. Ils empoisonnent l'atmosphère du pays, ils créent un malaise détestable entre nous et le reste de la population française. Ils réveillent dans les milieux nationalistes allemands l'espoir d'un retour de l'Alsace au Reich, s'il le faut par la force des armes" (2). Ce groupe d'Alsaciens est difficile à identifier : peut-être s'agit-il de socialistes ou tout simplement, d'anciens membres de la ligue des catholiques. Il essaie de démontrer que le mouvement autonomiste nuit non seulement à l'Alsace, mais à la paix dans le monde et qu'il risque de favoriser le "communisme révolutionnaire et le pangermanisme" (3). Cette conclusion peut laisser supposer que ce mouvement spontané, en apparence, est peut-être dû aussi à un groupe d'ouvriers-paysans de la *ligue d'Action française*.

Nous pouvons également penser que ces groupes d'Alsaciens font partie de l'*Entraide alsacienne*, organisation nettement pro-française, qui réunit dans chaque village, les personnes de sentiment et de sympathie français, afin de former un noyau de vrais citoyens français disposés à prendre la défense de la France et à combattre le mouvement autonomiste. Cette association est en relation avec l'*Union nationale des combattants*, son secrétaire général est, en 1930, Florent Klein. Dans les villages alsaciens, s'organisent donc, sous l'impulsion de cette association, des groupes d'Alsaciens francophiles destinés à lutter contre l'influence des autonomistes, et sur tout contre celle des pasteurs et des curés autonomistes.

Les autorités municipales se regroupent également en associations anti-autonomistes. L'*Association des maires du Haut-Rhin* est créée, à Mulhouse, en janvier 1930, sous la présidence de Wicky (4), maire de la ville, assisté à la vice-présidence de Jourdain, sénateur-maire d'Altkirch. Cette association a été fondée pour lutter contre la *ligue des maires d'Alsace-Lorraine* de tendance autonomiste, dirigée par Jean Keppi, Herzog, maire de Colmar et Charles Hueber, maire de Strasbourg. Cette ligue avait la prétention de

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 389, Tract traduit datant du 13 juillet 1928.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) WICKY (Auguste) sera maire de Mulhouse du 15 mai 1925 au 14 mars 1942.

jouer le rôle d'un véritable "parlement local" (1) et nombreux avaient été les maires, essentiellement les maires haut-rhinois, à refuser d'y participer. Ainsi le maire de La Broque avait écrit à l'association autonomiste qu'il refusait de soutenir une association dont le but évident était à son avis de "chercher à créer des difficultés dans l'administration française au gouvernement et par là à tout le pays pour en faire une propagande en faveur de l'autonomisme" (2). Le gouvernement finit par déclarer cette association contraire aux lois car elle tente d'exercer des pressions sur le pouvoir en matière de finances.

Mais cette association existe néanmoins de façon provisoire, en janvier 1930, et les maires de nombreuses communes du Haut-Rhin comme Thann, Saint-Amarin, Rouffach, Dannemarie, Ferrette, Altkirch et Mulhouse ont constitué une ligue anti-autonomiste pour lutter contre elle. En définitive, aucune de ces deux associations n'obtiendra d'existence légale.

Les associations patriotiques et pro-françaises les plus efficaces sont, par conséquent, les associations ayant, parmi, leurs membres, des anciens combattants ou des anciens coloniaux. Or ces associations ne sont en réalité que des sections de grandes associations nationales. Une fois encore, il doit constater que la lutte contre l'autonomisme est menée en Alsace essentiellement par des groupes de pression d'origine parisienne, financés, en grande partie, par les autorités.

D. Des groupes culturels anti-autonomistes

Pour animer la contre-propagande culturelle, une ligue a été créée, en Alsace, en mars 1925. La *ligue contre la culture et les menées allemandes en Alsace et en Lorraine* est présidée par J.B. Vetter, ancien proscrit et par le général D'Armau de Pouydraguin. Elle comprend également dans son comité d'action composé de huit membres : un ingénieur, G. Fischbach, petit-fils du maire Küss, Ch. de Lapré, directeur de la succursale Renault à Strasbourg, deux avocats strasbourgeois, un tailleur, un inspecteur de la *Banque du* un ingénieur chimiste et un étudiant en lettres du nom de Ricklin, sans aucun lien de parenté avec le célèbre autonomiste.

.../...

(1) Arch. munic. Colmar, 20A 43, 22, Rapport du 22 novembre 1929.

(2) Ibidem. Journal d'Alsace et de Lorraine, 5 décembre 1929.

Cette ligue "est une association de défense et un organe de combat contre l'influence et la propagande allemandes en Alsace et en Lorraine" (1). Elle affirme ne poursuivre ni but religieux, ni but politique, elle veut tout simplement s'opposer aux menées ourdies par l'Allemagne, dans les départements recouverts, puisque les autorités qualifiées "ferment les yeux" (2).

Sous l'impulsion du comité central, des sections s'organisent sur tout le territoire d'Alsace et de Lorraine. Elles sont destinées à être "les yeux et les oreilles de la ligue afin de déjouer les menaces allemandes" (3). Grâce à son service d'information et à son développement, la ligue entend lutter pied à pied contre l'Allemagne. Elle espère pouvoir par la suite, "exiger de l'administration elle-même, les mesures urgentes et énergiques réclamées dans certains cas. Dans d'autres cas, la ligue entreprendra elle-même par tous les moyens appropriés, toutes mesures utiles pour combattre les efforts allemands" (4). La ligue va, dans ce but, organiser dans les campagnes, même les plus reculées, des séries de conférences en dialecte alsacien agrémentées de séances de cinéma montrant que "la France au point de vue intellectuel, familial, économique et social n'est point ce que les Allemands voudraient faire croire" (5).

Les interventions de la ligue se multiplient au cours de l'année 1925. En mai 1925, dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur, les membres de la ligue signalent le danger représenté par le journal Die Zukunft. Au cours du même mois, le comité de Mulhouse écrit aussi au ministre de l'Intérieur afin de signaler qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, des sociétés allemandes, invitées par des sociétés mulhousiennes, participeront aux concours de musique et de gymnastique. "Vous savez trop, Monsieur le ministre, écrivent-ils, ce qui se cache en Allemagne sous l'étiquette de sociétés sportives !" (6) La présence des Allemands est jugée inopportune,

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A/5, Extrait de D'r Schliffstaan, 7 février 1925.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. D'r Schliffstaan, 31 janvier 1925.

(4) Ibidem.

(5) Ibidem.

(6) Arch. nat. F⁷ 13 381, Lettre des 18 et 25 mai 1925 au ministre de l'Intérieur.

voire froissante. Pour avoir plus de poids, la ligue envoie directement auprès du ministre, le général Bourgeois, sénateur, et les députés Scheurer et Jourdain. Ils obtiennent finalement satisfaction et la venue des sociétés allemandes est annulée. De la même manière, la ligue proteste, en mars 1925, par télégramme, auprès de Herriot, et par affiche (1) contre les représentations allemandes du théâtre municipal. Elle écrit au président de la République, P. Doumergue, afin qu'il empêche l'entrée en Alsace de tracts, brochures, chansons appelant à la guerre de revanche en Alsace (2). Au cours des années, l'activité de la ligue ne se dément nullement. Dans son organe mensuel : L'Alarme, Bulletin de la Ligue contre la Kultur et les menées allemandes en Alsace et en Lorraine (3), elle parle de la propagande allemande, des organes de propagande allemands et surtout des grands centres comme l'Institut des Alsaciens-Lorrains du Reich.

Il semble que cette activité n'ait pas été vaine. L'exemple de l'emploi de ce moyen de communication nouveau qu'était la T.S.F., est plein d'enseignement à cet égard. Les émetteurs de Stuttgart couvraient l'Alsace d'émissions en allemand, où était évoqué le passé glorieux de l'Alsace, quand elle était allemande. Le poste fribourgeois est appelé, dès 1926, "poste alsacien", et les Allemands envisagent la création d'un poste semblable dans le Palatinat pour la propagande en Lorraine. Ces émissions sont faites le plus souvent en dialecte alsacien. La *ligue contre la culture allemande* essaie très vite de freiner cette influence. Plusieurs solutions sont proposées. Une délégation se rend même à Paris, et demande soit la création à Strasbourg d'un poste alsacien capable de rayonner sur le pays, soit le contrôle des postes émetteurs allemands.

Cette action n'est pas passée inaperçue en Allemagne. Hoesch, ambassadeur d'Allemagne, à Paris, évoque, en mars 1929, la construction à Strasbourg d'un puissant émetteur de radio, destiné à concurrencer l'émetteur de Fribourg (4). L'installation avait été décidée par Poincaré, lors de son intervention, à la Chambre, en février 1929. Cette station commence d'émettre en

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A/5, l'Alarme, juin 1925.

(2) Voir annexe n° 41.

(3) Voir annexes n° 42 et 43.

(4) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 2/Bd 1, Lettre de Hoesch, 20 mars 1929.

novembre 1933. Le Westdeutscher Beobachter ne peut que se plaindre de la propagande française faite en langue allemande. Elle touche les auditeurs alsaciens et elle permet aussi de lancer des idées anti-allemandes dans les populations allemandes de la zone frontrière (1).

La ligue, après plusieurs années, a donc obtenu satisfaction. Son action rejoint celle de tous les groupes anti-autonomistes installés en Alsace. Qu'ils soient spécifiquement alsaciens comme la *ligue contre la Kultur* ou qu'ils émanent de Paris, ils ont deux buts précis : essayer par leurs propres moyens ou avec l'aide financière de l'Etat, de lutter contre la propagande autonomiste ; obtenir de l'Etat français, une action directe contre ce mouvement autonomiste. Ils essaient donc, en quelque sorte, en amplifiant parfois la portée de certaines déclarations autonomistes, comme le font les membres de l'*Action française*, de faire réagir un gouvernement, qui ne se rend pas véritablement compte, à leurs yeux, de l'importance et du danger représentés par l'autonomisme.

3. La répression et son échec

Le gouvernement français a utilisé les deux méthodes traditionnelles de la carotte et du bâton, mais en sens inverse, employant tout d'abord la méthode dure avant d'en venir à une politique d'apaisement. La politique du gouvernement, à l'égard des autonomistes alsaciens, a été, dès le départ, assez ambiguë. Les autorités françaises ont balancé entre deux attitudes : voir dans l'autonomisme un mouvement anti-national visant à séparer l'Alsace de la France et relevant, par conséquent, de la politique extérieure, ou tout simplement une question de politique intérieure. Dans les deux cas, l'autonomisme était à considérer avec beaucoup de sérieux car les renseignements, en provenance d'Alsace, étaient plutôt inquiétants.

Les autorités sanctionnent, dans un premier temps, les signataires du manifeste du *Heimatbund* (2), jugeant cet appel anti-national. Cette attitude est appréciée par une partie de la presse alsacienne et notamment par le Journal d'Alsace et de Lorraine, le Journal de l'Est, la France de l'Est, l'Express de Mulhouse et le Lorrain. Les membres de l'*Union nationale des combattants* et ceux de la *ligue d'Action française*, approuvent également

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 2/Bd 1, Westdeutscher Beobachter, 14 novembre 1933 : "Zur Greuelpropaganda des Strassburger Senders"

(2) Voir supra p. 208 à 210.

cette politique de fermeté. Mais la grande majorité de la presse catholique, surtout celle de langue allemande, ainsi que la presse communiste réagissent vivement contre la politique des sanctions. Or, en 1926, la population alsacienne est, nous avons pu le constater, en pleine crise morale. Les membres du clergé et surtout les membres de l'*Union populaire républicaine* vont donc profiter de la lutte menée par le gouvernement contre les autonomistes pour recruter davantage de partisans et mettre en valeur les maladroites du gouvernement.

La deuxième offensive gouvernementale consiste à supprimer les trois grands quotidiens autonomistes. Ils attaquaient non seulement le gouvernement, mais aussi la politique française, à tel point que certains journaux allemands eux-mêmes, comme *Die Menschheit* en étaient choqués. Ce journal pacifiste allemand avait été sollicité par la *Zukunft*, de prendre ouvertement et franchement position sur le mouvement de la patrie alsacienne. Dans sa réponse à *Die Zukunft*, le professeur F.W. Foerster déclare :

"qu'il est naturellement partisan de la décentralisation, du régionalisme et du fédéralisme, non seulement en Allemagne, mais partout ailleurs... Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas caché que, nous autres Allemands, qui voulons être d'une loyauté parfaite à l'égard de la France, devons éviter toute immixtion dans les différends du peuple alsacien avec le centralisme parisien" (1).

Le journal allemand condamne la *Zukunft* sans appel, critiquant son ton et une façon d'écrire qui semblent bien plus séparatistes que fédéralistes ; elle a "commis la grosse faute de juger la culture française avec haine et mépris... elle a semblé ainsi ne défendre le droit de la patrie allemande que pour servir les intérêts de l'Allemagne... vous êtes trop anti-français, Messieurs de la *Zukunft*" (2).

La troisième étape de la lutte contre les autonomistes peut être intitulée : "la période des procès". En effet, de 1927 à 1929, vont avoir lieu

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 400, *Die Menschheit*, traduction d'un article paru le 24 juin 1927.

(2) Ibidem.

en Alsace une série de procès, engagés les uns par des particuliers et le procès Helsey-Haegy, les autres par le gouvernement (1).

L'abbé Haegy intente, en avril 1927, un procès à Edouard Helsey. Le dernier a fait paraître, dans le Journal, une série d'articles sur l'autonomisme et sur l'abbé Haegy. Pour le Journal, le procès, qui s'ouvre le 7 avril 1927, constitue un moment "pathétique de l'histoire alsacienne". Il appartiendra aux jurés du Haut-Rhin "de proclamer les périls que fait courir à l'unité française et à la paix du monde, le mouvement autonomiste cet *Heimatbund*, qui sert, chez les uns, des desseins nettement anti-nationaux, et qui berce, chez les autres, des espoirs dangereusement utopiques" (2). Le procès se termine, huit jours plus tard, par un véritable triomphe de l'abbé Haegy. Il déclare n'avoir engagé ce procès que "pour se défendre d'être un agent allemand". L'issue de ce procès, qui a fait couler beaucoup d'encre tant en Alsace que dans le reste de la France, est le cri de "Vive la France !" poussé par l'abbé Haegy, assorti du retrait de sa plainte. Mais l'intérêt de ce procès réside surtout dans le fait qu'il a été suivi de près par l'Allemagne.

Un rapport de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, von Hoesch, évoque longuement l'affaire. Il analyse, tout d'abord, les origines du procès : le Journal a voulu discréditer les chefs du mouvement autonomiste en prétendant qu'ils étaient à la traîne de l'Allemagne et que l'abbé Haegy notamment travaillait "pour le roi de Prusse" (3). Hoesch reconnaît qu'Haegy écrivait, avec zèle voire avec animosité, dans la presse alsacienne de langue allemande afin d'y défendre les intérêts des populations alsaciennes-lorraines et il souligne les points forts du procès comme la déclaration de Haegy : "Je n'aime pas la France car c'est un Etat athée" (4). Mais von Hoesch constate qu'on a volontairement laissé de côté les aspects concernant les relations franco-allemandes (5).

.../...

(1) Nous ne retiendrons de ces procès que les éléments susceptibles d'éclairer les relations existant entre l'Alsace, la France et l'Allemagne.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 385, le Journal, 7 avril 1927.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A/Bd 8, Rapport de Hoesch, 15 avril 1927.

(4) Ibidem.

(5) Ibidem. A deux reprises, la question est évoquée notamment quand on demande à Herzog l'origine des 150 000 francs qu'il a versés à la société *Erwinia*, et quand on appelle à la barre les témoins, le député Brogly, ce dernier déclare "nous ne comprenons pas que la presse parisienne vienne ici dans notre pays".

Hoesch s'inquiète de l'écho qu'un tel procès peut avoir à l'étranger et surtout en Allemagne, car les mésententes entre les Alsaciens et les Français de l'intérieur, n'ont jamais été aussi bien mises en évidence que lors de ce procès. Le coup de théâtre final avec le "*Vive la France !*" crié par Haegy, s'explique, selon Hoesch, par le désir de la France de ne pas internationaliser le problème. Hoesch semble même supposer que cette conclusion, provoquée par le Procureur général, a été imposée par Paris (1), peut-être suite à une intervention de Poincaré.

Hoesch analyse enfin la presse française, enthousiaste, et la presse alsacienne-lorraine, beaucoup plus pondérée. A l'issue du procès, l'observateur étranger peut constater la force du mouvement autonomiste en Alsace. Hoesch estime que le mouvement de la *Zukunft* et du *Heimatbund* ne sont que les indices les plus apparents d'un mouvement beaucoup plus profond. Il met en évidence la force vive que représente le clergé alsacien face à l'Etat laïque, et constate, surtout, que les Français ne comprennent rien à l'Alsace-Lorraine, croyant que le malaise alsacien, l'autonomisme, la germanophilie sont dus aux activités d'agents provocateurs allemands. Et Hoesch ajoute que les erreurs que la France a commises en Alsace sont à comparer, dans une certaine mesure, à celles que l'Allemagne a faites dans les mêmes territoires. D'ailleurs les Alsaciens ne veulent pas, selon lui, redevenir Allemands, ils ne réclament que le maintien de leur particularisme dans le cadre de la France. Après un entretien avec le chanoine Muller, Hoesch constate également que nombreux sont les Alsaciens qui veulent que entre la France et l'Allemagne s'installe un climat de paix, et surtout de bonnes relations.

Ce long rapport prouve l'intérêt que l'on porte outre-Rhin à tous les événements qui se déroulent dans les provinces recouvrées par la France. Cet intérêt va être accru lorsque le gouvernement français met ouvertement en question l'intervention de l'Allemagne, lors du célèbre procès de Colmar.

L'*Action française* n'est pas étrangère à ce procès engagé contre les grands chefs autonomistes. Depuis 1926, le journal royaliste menait une violente campagne contre le mouvement autonomiste, il avait publié de nom

.../...

(1) Hoesch utilise le terme "gewaltsam" (par la contrainte) en parlant de ce coup de théâtre.

breux articles évoquant l'intervention financière du gouvernement allemand en Alsace. L'un d'eux, paru le 8 février 1927, fit du bruit. Intitulé "*l'argent boche en Alsace*" et sous-titré "*la France perd-elle la face ?*", il mettait en cause directement la passivité du gouvernement. Ces opinions sont reprises par le *Temps* qui signale que la population attend "avec un certain émoi la suite qui sera donnée à ces révélations" (1) et que "les journaux indépendants et patriotes de tous les partis, depuis les *Dernières Nouvelles de Strasbourg et de Colmar*, jusqu'à la *Freie Presse*, en passant par la *Neue Zeitung*, la *France de l'Est* et le *Journal d'Alsace et de Lorraine*, trouvent que la correction est une vertu insuffisante pour défendre un pays quand cette correction consiste à s'abstenir de corriger les traîtres" (2). Cette campagne est contemporaine du procès Helsey. La lutte contre l'autonomisme s'amplifie à l'automne 1927, en Alsace, avec l'intervention du gouvernement. On perquisitionne chez les chefs du mouvement autonomiste et finalement, le jour de Noël, les principaux responsables du mouvement sont arrêtés.

Au procès, qui débute le 2 mai 1927, sont inculpés des hommes dont l'action autonomiste a déjà été évoquée. Quinze accusés sont présents : Ricklin, Rossé, P. Schall, l'abbé Fashauer, R. Hauss, Heil, Baumann, Koehl, Reisacher, Agnès Eggemann, H. Solveen, M. Stürmel, Schweitzer, Schlaegel et G. Wurtz ; sept accusés sont hors de France : Roos, Ley, Ernst, Schmidlin, Hitzel, Pinck et Zadock (3). L'acte d'accusation expose que le mouvement autonomiste et séparatiste, créé en Alsace, avant l'armistice (4), par des Allemands ou des Alsaciens germanophiles, a toujours poursuivi un but essentiellement dangereux pour l'unité nationale, par ses efforts constants tendant à une rupture complète entre la France et les provinces recouvrées. Les inculpés sont poursuivis pour "complot contre la sûreté de l'Etat" (5). Devant

.../...

(1) *Action française*, 8 février 1927.

(2) Ibidem.

(3) Voir annexe n° 28.

(4) La constitution de 1911 n'avait pas, estime J.M. Mayeur dans *Autonomie et politique en Alsace. La Constitution de 1911*, p. 114, Paris, 1970, accordé à l'Alsace une autonomie comparable à celle des autres Etats allemands. Les deux chambres du Landtag deviennent vite des foyers de lutte pour l'autonomie. Le chancelier Max de Bade octroie à la fin de la guerre, le 14 octobre 1918, cette autonomie tant désirée, l'Alsace-Lorraine devient alors un "pays" à part entière du Reich avec un Statthalter alsacien, le docteur Schwander.

(5) Voir annexe n° 44.

la Cour d'assises de Colmar, le gouvernement fait donc du mouvement autonomiste, une grave affaire politique, qui va intéresser non seulement l'opinion française, mais aussi l'opinion internationale. La presse nationale évoque les plans pour la création d'une République d'Alsace-Lorraine, l'existence de formations militaires, en l'occurrence des *Schutztruppen*, et parle surtout de complot. Chaque inculpé doit, en fait, répondre à des charges particulières : l'abbé Fashauer est inculpé "pour espionnage et relations avec l'Allemagne", Baumann, le rédacteur en chef de la *Wahrheit*, pour relations avec les neutralistes de Baden-Baden, Henri Solveen, pour ses rapports avec l'Institut scientifique des Alsaciens-Lorrains de Francfort, Karl Roos est accusé d'être un agent allemand et Robert Ernst, d'être un fanatique du séparatisme.

Toutes ces accusations vont être difficiles à prouver. Les débats vont durer près de quatre semaines, occupant vingt séances. Seule, nous intéresse l'argumentation du ministère public tendant à prouver la collusion des accusés et du gouvernement allemand (1).

En fait, les documents utilisés par l'Avocat général, Fachot, sont peu convaincants. Dans son rapport sur le procès de Colmar, l'ambassadeur d'Allemagne en France, intéressé au premier chef, affirme : "Ce que la police, les recherches judiciaires, les perquisitions et le ministère public avaient trouvé afin d'étayer ses chefs d'accusation, était vraiment pitoyable. Le matériel trouvé était insignifiant en quantité et en qualité" (2). Seule, l'intervention du commissaire spécial, Bauer, est intéressante, car il revient vraiment sur l'accusation de complot. Ce témoin, personnage central du procès, sort à plusieurs reprises du sujet, estime Hoesch, parlant de choses qui n'ont rien à voir avec le procès, notamment lorsqu'il évoque "le centre d'espionnage allemand de Stuttgart" (3), et les relations épistolaires entre Schall et l'Union télégraphique de Berlin. Hoesch ironise même, en citant les preuves soi-disant accablantes que l'accusation avait trouvées à l'encontre des inculpés. On reprochait ainsi à Hirtzel de posséder, dans sa chambre à coucher, des portraits de Bismark et de Hindenburg

.../...

(1) Le procès se termine par l'acquiescement de onze inculpés, la condamnation à un an de prison ferme et cinq années d'interdiction de séjour pour Ricklin, Rossé, Fashauer et Schall, à dix ans pour l'abbé Schmidlin et Zaddock, à quinze ans pour Roos, Pinck et Ernst et à vingt ans pour R.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Pol. 5A/Bd 11, Rapport de Hoesch, 25 mai 1928.

(3) Ibidem.

Hoesch conclut que ce procès est, en fait, un échec pour la France car l'agitation n'a fait que croître, en Alsace, et "le malaise n'a pas été guéri par le procès de Colmar" (1). La presse française de droite accuse le Cartel des gauches, le rendant responsable de l'échec de la politique française en Alsace-Lorraine. On réclame même le retour du Commissariat général en Alsace-Lorraine. A gauche, certains se félicitent du verdict de Colmar et espèrent voir ainsi accomplie l'unification de la France. D'autres, comme l'Oeuvre, regrettent le verdict car on a puni des idées et aucun crime. Le "centre" est surpris de voir l'agitation qui règne en Alsace après ce jugement.

. Les conséquences du procès en Alsace

Les réactions alsaciennes sont très vives. L'Elsässer Kurier du 30 mai titre "Der elsässischen Dreyfus Prozess", l'Elsässer du 25 mai 1928 évoque le "Schandurteil" (jugement honteux), la Freie Presse du 26 mai parle de "Randglossen zum Colmarer Prozess" et les Strassburger Neue Zeitung du même jour estiment qu'il faut trouver de nouvelles voies. La Freie Zeitung signale, fin juillet 1928, que le "peuple alsacien a appris avec une certaine satisfaction la nouvelle du renvoi dans son pays de M. Fachot" (2) qualifié d'"ennemi" des Alsaciens (3). Et ce même journal conseille aux autorités de rappeler à Paris le commissaire de police Bauer :

"Si M. Bauer devait rester à son poste, il ne pourrait pas être question d'un apaisement des esprits même si de grandes concessions devaient être faites sur d'autres terrains... Un commissaire de police, qui use de son autorité pour jeter des innocents en prison, qui devant le tribunal fait sous la foi du serment des combinaisons les plus osées... ne peut pas remplir en Alsace un poste comportant d'aussi grandes responsabilités" (4).

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Pol. 5A/Ed 11, Rapport de Hoesch, 25 mai 1928.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 396 : Freie Zeitung, 28 juillet 1928, "Et Mitton ?

(3) L'ancien procureur général Fachot sera victime d'une agression à son domicile parisien, en décembre 1928. L'auteur de cet attentat est un Alsacien "victime de la campagne d'excitation autonomiste", déclare la presse nationale en lançant sa campagne anti-autonomiste.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 396 : Freie Zeitung, 28 juillet 1928, "Et Mitton ?

La présence du juge Mitton est également considérée par la Freie Zeitung comme une provocation, car il a "préparé le plus honteux crime judiciaire". D'ailleurs ce juge insultait les Alsaciens, les traitant de "traîtres" et naturellement de "Boches", en ajoutant qu'il faudrait "faire occuper par les Français de l'intérieur tous les postes à peu près importants du pays" (1). L'attitude des Alsaciens à l'égard des "victimes du procès de Colmar" est sensible, lors des élections législatives d'avril 1928. Elles se déroulent avant le procès, deux des inculpés, Ricklin et Rossé, sont élus respectivement députés d'Altkirch et de Colmar.

Le gouvernement s'était inquiété de l'incidence internationale de cette élection. Un rapport, adressé à la présidence du Conseil, signale "qu'il y a tout lieu de craindre qu'au point de vue international, on ne donne à l'élection de trois députés, élus dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, un caractère de manifestation anti-française" (2). Ce même rapport précise qu'il faut faire observer, dans les commentaires de ces élections que "quels que puissent être les sentiments intimes de ces candidats, ils ont cru devoir, pour gagner la confiance de leurs électeurs, se placer, dans leur profession, sur un terrain nettement national et rejeter toute idée de séparatisme" (3). Le gouvernement intervient aussi auprès des quotidiens, acquis aux idées gouvernementales comme la France de l'Est et le Journal d'Alsace et de Lorraine.

Le mouvement autonomiste sort donc renforcé de cette affaire. Mais le gouvernement décide de sévir, une fois de plus. La Chambre des députés invalidée en novembre 1928, les élections de Ricklin et de Rossé, car ils avaient été condamnés. Malgré les interventions des autres députés alsaciens, les mandats des deux autonomistes sont annulés et de nouvelles élections sont prévues en Alsace, pour le 13 janvier 1929. Deux autonomistes y sont élus, à la place de Rossé et de Ricklin. La politique de fermeté utilisée en Alsace a donc été bien peu efficace. Les Alsaciens, "ces têtes carrées", ont montré leur tempérament frondeur.

Le gouvernement, dans un grand débat, le 24 janvier 1929, à la Chambre fut amené à expliquer sa politique. La presse, dans son ensemble, souhaite

.../...

(1) Freie Zeitung, 28 juillet 1928, "Et Mitton ?"

(2) Arch. nat. F⁷ 13 387, Rapport du 30 avril 1928.

(3) Ibidem. Profession de foi de J. Rossé, en annexe n° 45.

que cette affaire soit traitée dans le calme (1). Les milieux parlementaires y portèrent de l'intérêt. L'ambassadeur Hoesch observe que, depuis les élections de 1924, jamais autant de députés n'avaient pris la parole, jamais le président du Conseil n'avait occupé aussi longtemps la tribune : 10 heures ! (2)

Les autorités allemandes sont sensibles aux risques que ce débat peut faire courir à la politique européenne de leur pays. Après chaque séance, les discours traduits sont envoyés à Berlin. Parfois, l'ambassadeur adresse plusieurs rapports dans la même journée. En effet, en février 1929, les relations entre les deux pays ne sont pas bonnes. Malgré la signature en août 1928, du pacte Briand-Kellog, et en septembre 1928, des accords permettant l'ouverture de négociations au sujet d'une évacuation anticipée de la Rhénanie, liée au règlement de la question des réparations, la situation n'est pas éclaircie, en février 1929. Stresemann ne cesse de réclamer une révision de la capacité de paiement de l'Allemagne. Poincaré est relativement mécontent et il ne va pas ménager l'Allemagne, lors des débats parlementaires qui la mettent en cause.

Avant la longue intervention de Poincaré, les députés alsaciens interpellent et expriment leur mécontentement. Dans son interpellation, Michel Walter réclame "l'amnistie pour les condamnés de Colmar, afin que ce procès scandaleux puisse être oublié, le rétablissement de la liberté d'opinion politique" (3). Il demande "qu'on mette fin à tous les agissements néfastes de la police secrète et des agents provocateurs à la Henri Riehl", dont il pourrait "citer des phrases infâmes écrites contre la France, d'accord et avec la collaboration de la justice française" (4). Les députés alsaciens souhaitent une politique d'apaisement car la politique de sanction et de fermeté a échoué, le gouvernement ferait mieux de donner satisfaction aux Alsaciens. Une intervention suscite beaucoup de remous, celle du député de
.../...

(1) Le Journal de Helsey (23 janvier 1929) déclare "gardons notre sang-froid dans la crise alsacienne", la Volonté de Pierre Loewel (23 janvier 1929) titre "Voulons-nous garder l'Alsace ?" et l'Intransigeant (23 janvier 1929) évoque "nos erreurs en Alsace : folies administratives".

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/Bd 14, Rapport de Hoesch du 13 février 1929.

(3) L'Alsace française, 10 février 1929 : "Le débat parlementaire sur la situation en Alsace-Lorraine".

(4) Ibidem.

Saverne, Camille Dahlet. Il lance des accusations très violentes contre le gouvernement et réclame l'amnistie et des libertés pour sa province.

Poincaré répond longuement aux différentes interpellations. Il commence par évoquer l'oeuvre de la France en Alsace, et surtout tous les frais qu'ont occasionné, pour le reste de la population française, le retour des deux provinces en abordant la question économique, les questions des fonctionnaires et des pensions. Dans son historique du mouvement autonomiste, il aborde la question du plébiscite, l'existence du *parti fédéraliste* et ses liens avec le *trio de Baden-Baden*. L'ambassadeur Hoesch signale qu'il parle aussi des pangermanistes et de leurs relations avec le mouvement autonomiste alsacien, nommant même le professeur Maenner, représentant badois de l'association du *Deutschtum im Ausland*. Poincaré évoque aussi le rôle joué par les *Elsass-Lothringischen Heimatstimmen*, publiées à Berlin, par R. Ernst, elles auraient attisé, en quelque sorte, le mouvement autonomiste et le président du Conseil accuse le gouvernement allemand d'appuyer, du moins officieusement, les revendications alsaciennes, car, déclare-t-il habilement, "je ne mets pas en doute que les services officiels ne sont nullement en relations avec les autonomistes alsaciens" (1).

Poincaré précise néanmoins que de nombreux autonomistes ont eu des contacts avec Robert Ernst, chef du *Deutscher Schutzbund* et avance pour preuve des lettres que l'on a retrouvées sur Emile Pinck, ex-directeur de la *banque Gérardot et Pinck*, et qui démontrent les collusions fréquentes entre les autonomistes alsaciens et les Alsaciens-Lorrains du Reich (2). Poincaré même jusqu'à accuser les autonomistes alsaciens d'avoir, par leurs actions, contaminé d'autres provinces françaises, notant que "le parti autonomiste breton est né en Alsace, à moins qu'il ne soit né plus loin, dans les associations pangermanistes de la rive gauche du Rhin" (3). Cette accusation n'est pas relevée dans les rapports de l'ambassadeur allemand ; Hoesch pense probablement qu'il ne s'agit pas véritablement d'une attaque lancée contre l'Allemagne mais bien plus d'une attaque contre l'autonomisme alsacien et contre les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*. Le gouvernement de Berlin n'en fera pas état par la suite.

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär, Rapport du 7 février 1929.

(2) Annexe n° 46.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär, Chambre des députés, compte rendu des débats du 1er février 1929.

Le président du Conseil, poursuivant son discours, précise que les "autonomistes alsaciens et leurs associés du comité des minorités de France savent bien s'adresser eux-mêmes, directement à l'opinion allemande" (1). Poincaré cite longuement des extraits d'un article publié par C. Dahlet dans la *Kölnische Zeitung*. Dans cet article, Dahlet attaque la France en déclarant que "peu de peuples en Europe, autres que ceux de la péninsule des Balkans, possèdent une population aussi peu unie que la France..." (2). Ce texte est publié en Allemagne par un Français, ajoute Poincaré !

Des pangermanistes allemands appuient donc le mouvement qui a pris naissance, sur leur frontière occidentale, dans les territoires de l'ancien Reichsland. Et Poincaré signale, à ce propos, les articles incendiaires du professeur Maenner, dans la *Neue Badische Landes Zeitung* du 21 août 1928. Maenner prétend que les Alsaciens-Lorrains, tout comme les habitants du Schleswig ou de Memel, font partie d'un seul et même peuple, "ils peuvent s'établir où ils veulent, ils appartiennent toujours au peuple allemand" "Qu'ils espèrent donc de chez nous un concours moral et au besoin, un coup de main dévoué" (3). De même, Poincaré évoque un discours du député au Reichstag, Curtius, ministre de l'Economie politique, en 1925, précisant que le traité de Locarno indiquait seulement que l'Allemagne renonçait à reprendre l'Alsace-Lorraine par la force, et un discours du chancelier Luther, rédigé dans le même sens (4). Une note de l'Auswärtiges Amt (5) conclut que, pour Poincaré, les Allemands ont véritablement créé le mouvement autonomiste en Alsace-Lorraine.

L'apport le plus important de ces débats est l'annonce d'un changement de politique en Alsace. En effet, Poincaré s'est rendu compte qu'il fallait intervenir auprès des populations, plus ou moins touchées par la propagande venue d'outre-Rhin, notamment par la propagande radiophonique. Il annonce donc la création prochaine d'un émetteur alsacien en langue

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär, Autonomisme, Chambre des députés, 1er février 1929.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem. "Les Alsaciens-Lorrains retiendront que l'Allemagne renonce uniquement par le pacte de sécurité à une guerre offensive".

(5) Ibidem. Rapport de Berlin, 7 février 1929.

allemande et la parution de brochures et de journaux en langue allemande, afin d'exposer le point de vue français. L'influence de la *ligue contre la Kultur allemande en Alsace-Lorraine* n'est sans doute pas étrangère à ces initiatives. L'action directe contre les autonomistes est passée au second plan car les procès récents n'ont pas détaché l'opinion alsacienne de la cause des accusés.

Cette politique d'apaisement est reçue de façon fort diverse en Alsace. La presse autonomiste et notamment l'Elsässer Kurier et l'Elsässer parlent du réquisitoire de Poincaré, le président reconnaît les sanctions refuse toute amnistie et demande le vote rapide d'une loi d'exception contre les soi-disantes "machinations séparatistes" (1). Son appel "pathétique" au patriotisme des Alsaciens ne doit rencontrer, écrivent ces deux organes, aucun écho en Alsace car le gouvernement a fait preuve une fois de plus de sa méconnaissance de la situation. Le Mülhauser Volksblatt reprend le même thème. Selon cet organe, Poincaré n'a fait que répéter "les fantaisies débitées par les commissaires de police Bauer et Becker" (2). La République accuse Poincaré d'avoir parlé "comme un homme qui, sortant d'un rêve profond, apprend que des hordes allemandes se trouvent sur le Rhin prêtes à envahir la France" (3) et ce journal affirme que l'Allemagne ne compte pas en Alsace. Il ne faut pas confondre des Alsaciens qui défendent ici "quelque chose qu'ils ne comprennent peut-être pas, et cela uniquement sur la foi d'articles de journaux, écrits par un propagandiste allemand" (3) avec des provocateurs allemands. Même l'organe socialiste reproche à Poincaré son réquisitoire, il le juge plein de prudence, Poincaré ayant évité de dénoncer nommément les autonomistes alsaciens. Ainsi le nom de l'abbé Haegy n'a jamais été cité, pour ne pas irriter le clergé alsacien. Quant à la Freie Zeitung, elle trouve ce discours bien peu convaincant.

La déception est grande à la suite de tous ces débats. En reprenant un mot de la Lothringer Volkszeitung, il semblerait que l'"on a causé sa se comprendre" (4). La Chambre se sépare, le 9 février, après avoir voté

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 401, Rapport de police du 2 février 1929.

(2) Ibidem (revue de presse).

(3) Ibidem.

(4) Ibidem. Lothringer Volkszeitung, 7 février 1929.

à une majorité considérable, un ordre du jour très général, exprimant confiance dans le patriotisme des Alsaciens et dans leur fidélité à la France, une et indivisible.

4. Vers une politique d'apaisement

La politique d'apaisement, dont parlait le président du Conseil, n'a pas été appliquée immédiatement après le débat parlementaire. Le retour en Alsace de K. Roos, le 8 novembre 1928, va en effet entraîner les autorités dans un nouveau procès politique. Karl Roos avait été condamné, par contumace, à quinze ans de prison, lors du procès de Colmar. Rentrant en Alsace, le chef du *parti autonomiste alsacien* se présente à la justice française pour purger la contumace. Ce deuxième procès se déroule à Besançon du 15 au 22 juin 1929 (1).

On y évoque les relations entretenues par Roos avec les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich* et l'accusation de séparatisme. L'intervention de Jean Dumser comme témoin à charge est capitale. En effet cet autonomiste "repenti" évoque longuement toutes les associations de propagande allemandes en Alsace, et notamment le *Deutscher Schutzbund* de R. Ernst et le *Colportage catholique* de l'abbé Goldschmidt. Il donne de nombreux exemples, tendant à démontrer la réalité de l'intervention allemande, mais à une question de maître Fourrier défenseur de Roos, Dumser répond que l'accusé n'a rien à voir avec toutes ces histoires (2).

Interviennent également dans les débats, des parlementaires alsaciens comme les députés Michel Walter et Thomas Seltz et le sénateur Muller. Walter, dans sa déposition, regrette l'assimilation de l'autonomisme au séparatisme, car en agissant ainsi, on met véritablement en danger la paix européenne et on pousse les autonomistes à des excès qui sont loins de la pensée primitive. Cet avis est partagé par le sénateur Helmer qui trouve incompréhensible que l'on prétende qu'il "y a en Alsace des séparatistes.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Le procès de complot du Dr Roos à Besançon. Recueil des comptes rendus des débats, Ed. Alsatia, Colmar, 1929, 152 p..

(2) Ibidem.

L'étranger aurait raison, en se basant sur cette accusation, de prétendre qu'à Colmar, les séparatistes sont au nombre de 10 000 puisque J. Rossé avait obtenu 10 000 voix, ce qui est absurde !" (1)

Le procureur de la République reprend les arguments avancés par Dumser et déjà évoqués lors du procès de Colmar, mais Roos bénéficie du changement de la politique gouvernementale. Trois jours plus tard, le 25 juin 1929, le Conseil des ministres décide de présenter à la Chambre un projet de loi d'amnistie. La population alsacienne fait un véritable triomphe à Roos après son acquittement (2).

De 1929 à la déclaration de guerre, la question alsacienne-lorraine n'a plus été le sujet de grands débats à la Chambre. La politique d'apaisement inaugurée par le gouvernement n'a pas été sans résultats : aux élections de 1932, l'aile autonomiste de l'*U.P.R.* remporte, certes, deux sièges de plus qu'en 1928, sièges pris à l'*A.P.N.A.*, mais la tension des esprits est tombée. Ainsi, quelques meneurs autonomistes comme l'abbé Schmidlin ou Emile Pinck ont pu venir se constituer prisonnier sans grands risques. Ils ont vite été relâchés par les autorités judiciaires françaises, désireuses de maintenir le calme dans les deux provinces et d'éviter de fabriquer, par un nouveau procès politique, des martyrs de l'autonomisme.

La presse locale et même la presse de tendance nationale comme la *France de l'Est* approuvent ce changement. Pour empêcher que le souvenir du jugement de Colmar ne fausse la campagne précédant les élections législatives, la *France de l'Est* conseille, en novembre 1931, au gouvernement, "d'activer le vote de l'amnistie" (3) avant que le Conseil d'Etat n'ait déclaré nulles les élections de Rossé et de Ricklin. Ainsi, avant les élections législatives, "l'atmosphère se trouvera assainie, en Alsace. L'électeur se prononcera alors, librement, pour ou contre un parti, un homme politique ou un programme, au lieu de faire de son bulletin de vote, l'instrument de sa protestation ou de sa mauvaise humeur" (4). Un jugement sera

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Le procès de complot du Dr Roos à Besançon Ed. Alsatia, Colmar, 1929, 152 p..

(2) Ibidem. Rapport de police du 24 juin 1929. Lors de son retour, deux cents personnes l'attendent à la gare, il est porté en triomphe et vi d'un cortège, avant d'être accueilli à l'hôtel de ville par le maire de Strasbourg, Charles Hueber. Roos est conseiller municipal de Strasbourg.

(3) *France de l'Est*, 12 novembre 1931.

(4) Ibidem. Le 26 décembre 1931, est enfin votée la loi d'amnistie

blable est exprimé par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, Hoesch. Il explique le recul des autonomistes par le fait que le peuple les a suivis tant qu'on les a persécutés ; avec la politique d'apaisement, le mouvement autonomiste perdra son influence au profit de l'A.P.N.A.. Mais il n'est pas éteint, il est camouflé dans des partis divers comme les "indépendants", les "sans-étiquettes" ou les "*Bauernkandidatur*" (1). Les résultats des élections de mai 1932 confirment l'analyse de Hoesch. Le front des *Heimattreuer* en sort renforcé, car sur les onze députés, "fidèles à la patrie" (*Heimattreuer* neuf appartiennent à l'*Union populaire* et plus précisément à son aile autonomiste et, outre un autonomiste déclaré, Camille Dahlet, est élu le communiste dissident Mourer. Joseph Rossé est élu à Colmar. Ce n'est qu'à Strasbourg, que le mouvement autonomiste a échoué, puisque Frey a battu le candidat autonomiste, Roos et Weill son adversaire, P. Schall. Hoesch précise même que les autonomistes ont été élus sur des thèmes tels que "la préservation des particularismes et du statut de l'Alsace-Lorraine" (2), ajoutant que les partis alsaciens sont véritablement régionaux et n'ont aucun correspondant dans l'intérieur du pays.

Mais le mouvement ne forme pas un front uni, en raison des oppositions de personnes. Lors des réunions de la *Landespartei*, Roos traite Walter de gradin ! Or, l'évolution du contexte européen ne peut qu'aviver ces tensions. La rupture entre le *parti autonomiste* de Roos, le *parti progressiste* de Dahlet, les communistes dissidents et l'*U.P.R.* se précise en 1933, après l'arrivée au pouvoir d'Hitler. Les rapports de police constatent un regroupement des forces au sein de la *Landespartei*. En effet, l'attitude de ce parti autonomiste est tout de suite favorable à Hitler. Schall écrit que "Hitler réalise son programme avec autant d'obstination que de logique : le chômage diminue sensiblement, l'ordre règne" (3), et il annonce la distribution de tracts justifiant la politique de l'ELZ à l'égard de Hitler. Bickler, le chef des *Jungmannschaft*, membre de la *Landespartei*, voit avec joie, se relâche les liens avec l'*U.P.R.* et souhaite l'abandon du *Volksfront* par ces éléments

.../...

tous les Alsaciens-Lorrains. Les accusés autonomistes de Colmar sont à nouveau éligibles. + Annexe n° 47.

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/Bd 17, Rapports de Hoesch, 10 novembre 1931 et 27 avril 1932.

(2) Ibidem. Rapport de Hoesch du 27 avril 1932.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 399, Rapport de police du 11 juillet 1933 sur la réunion de la *Landespartei* du 7 juillet.

peu sûrs, capables de redevenir nationaux et "même chauvins français si les circonstances s'y prêtaient" (1). Il rêve donc d'épurer son parti.

L'unité du *Front populaire alsacien*, constitué en vue des élections de 1932, va être rompue par les événements européens. L'accession de Hitler au pouvoir, en janvier 1933, a peut-être réveillé dans l'esprit de certains autonomistes, l'espoir d'un retour à l'Allemagne ou au moins d'une aide de l'Allemagne. Ils ont exprimé cette attente avec tant de force, qu'ils en ont alarmé les autres membres du *Front populaire alsacien*. Les idées d'Hitler leur étaient connues. Comme ils les réprouvaient, ils se sont tournés vers la France. Cette évolution a été facilitée par sa politique d'apaisement, qui a finalement séduit deux partis : l'*U.P.R.* et le *parti progressiste* (2).

L'Allemagne a-t-elle véritablement laissé entendre qu'elle allait aider ces deux provinces ?

II - Soutien officieux ou officiel de l'Allemagne ?

Les milieux politiques allemands ne s'étaient jamais désintéressés des provinces "perdues" en 1918 (3). Mais l'attitude du gouvernement même fut, de plus, ambiguë. On peut suivre cette question au niveau de la presse et à celui des décisions politiques.

1. La presse allemande et le problème alsacien

Nous avons déjà remarqué, à plusieurs reprises, l'intérêt porté par la presse allemande, aux questions alsaciennes. Les journaux allemands ont de nombreux lecteurs en Alsace, où ils ne rencontrent aucun obstacle linguistique. Au surplus, ils sont-ils dépouillés avec attention par la police française (4).

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 399, Rapport du 16 novembre 1933 sur "la *Landespartei* dans son action de propagande et de réorganisation".

(2) Le député de Saverne, C. Dahlet, président du *parti progressiste* rend l'alliance de son parti avec la *Landespartei* caduque, après la prise de position de certains leaders de ce parti en faveur de Hitler.

(3) Voir supra p. 155 et ss et p. 181 et ss.

(4) Les rapports de police prouvent que les autorités françaises surveillent de très près la presse d'outre-Rhin. Chaque semaine, les quotidiens hebdomadaires allemands sont examinés minutieusement et les articles tou-

A. L'entrée des journaux allemands en Alsace

En 1927, deux mille cent cinquante trois exemplaires de quotidien allemands sont librement vendus dans le département du Bas-Rhin (1). Certains journaux interdits en 1923, ont reparu comme les très dangereuses : Elsass-Lothringischen Mitteilungen de Robert Ernst, à nouveau interdits par arrêté ministériel du 28 décembre 1927. Ils continueront après cette date, d'arriver, en Alsace, sous le manteau.

Des Alsaciens collaborent parfois aux journaux allemands comme René Schickelé, à la Frankfurter Zeitung ou Christian Bouchholtz, à Die Grüne Post. Ce dernier journal, édité à Berlin, fait dans ses colonnes, en 1927, une active propagande en faveur de l'autonomie. Die Grüne Post adresse quotidiennement un exemplaire gratuit aux commerçants alsaciens, surtout dans la région de Wissembourg, leur promettant un abonnement gratuit d'un mois et des tarifs préférentiels. Ce procédé est aussi employé par la Vossische Zeitung (2). Les Münchener Neueste Nachrichten et la Frankfurter Zeitung sont envoyés à Strasbourg avec des lettres d'accompagnement évoquant la communauté linguistique et culturelle unissant l'Alsace à l'Allemagne !

Les journaux allemands tentent donc de remplacer les journaux autonomistes interdits. Mais l'introduction en quantité relativement importante de cette presse, lue essentiellement par les milieux urbains, commerçants et industriels, par les membres du clergé alsacien et par certains membres du corps enseignant peut, à la longue, s'avérer dangereuse en région frontalière.

.../...

chant la politique française ou la situation en Alsace-Lorraine, traduits et regroupés (Arch. nat. F⁷ 13 386, 13 387 et 13 400). On constate ainsi que les moindres incidents entre les populations de l'ancien Reichsland et les autorités françaises sont largement commentés dans la presse allemande

(1) Arch. nat. F⁷ 13 400, Rapport du Commissariat spécial de Strasbourg du 17 septembre 1927 et annexe n° 48.

(2) L'abonnement mensuel à la Vossische Zeitung revient à 15 francs en Alsace-Lorraine et à 25 francs dans le reste de la France !

(3) Arch. nat. F⁷ 13 394, Rapport des services spéciaux, 9 septembre 1930 et annexe n° 49.

B. Un Kulturkampf en Alsace

Ce titre significatif est employé par les Münchener Neueste Nachrichten en juin 1926, au lendemain de la parution du manifeste du Heimatbund. Le même journal publie des extraits de la presse autonomiste et souligne que l'Alsace bénéficiait, du temps allemand, d'une plus large autonomie, surtout après les lois constitutionnelles de 1911 (1). D'autres quotidiens allemands insistent sur l'aspect *colonial* de la politique française en Alsace : Das deutsche Tageblatt parle de "*Kolonialmethoden in Elsass-Lothringen*" et cite, pour exemple, un arrêté obligeant les fonctionnaires alsaciens à séjourner deux ans à l'intérieur du pays ! (2) Le pangermaniste Deutsche Vorwärts se demande si le gouvernement français se trouve en face de "*Negerin oder Elsässerin*" (3).

Die Saarbrücker Zeitung, fort lue dans le nord de l'Alsace et en Moselle, la Vossische Zeitung, pangermaniste, le Berliner Tageblatt et surtout Die Grüne Post essaient de "lutter contre l'idée française en Alsace et de soutenir le mouvement autonomiste" (4). Certains journaux allemands entretiennent, dans ce but, en Alsace, un correspondant particulier chargé de les renseigner et de les documenter.

"Beaucoup de ces correspondants, dit un rapport de police, travaillent dans un esprit nettement propagandiste. Pour eux, il s'agit de montrer les Alsaciens-Lorrains malheureux, en butte aux pires tracasseries et persécutions, n'aspirant qu'à se libérer du joug odieux de la France et à faire retour à l'Allemagne" (5).

Les rapports de police français connaissent les correspondants des journaux allemands. L'un de ceux-ci, Albert Bongartz, est particulièrement surveillé (6). D'origine allemande, Bongartz est le correspondant "de divers

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, ZSG¹⁰³ 8 118, Münchener Neueste Nachrichten 17 juin 1926.

(2) Ibidem. Deutsche Tageblatt, 5 février 1926.

(3) Ibidem. Deutsche Vorwärts, 1er et 2 mai 1927.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 385, Rapport du commissariat de Wissembourg, 12 août 1927.

(5) Arch. nat. F⁷ 13 386, Rapport de la police de Strasbourg, 20 octobre 1927.

(6) Arch. nat. F⁷ 13 398, Rapport du commissaire Becker aux services généraux, le 16 octobre 1930.

journaux allemands, notamment de la Deutsche Zeitung et de l'Augsburger Post (1). En 1930, il déclare à un professeur colmarien qu'il a "plusieurs informateurs en Alsace même, notamment l'instituteur Schiellein de Schiltigheim" et propose à ce même professeur de devenir agent de renseignement et correspondant d'une agence télégraphique allemande. Rossé est un informateur de "l'espion allemand Bongartz, il était au courant du rôle joué par ce dernier" (2). Le rapport de police signale que, parmi les agents de Bongartz, on peut également trouver Heil, l'adjoint au maire de Strasbourg, Ross et Würtz du Colportage évangélique de Dorlisheim, Bongartz n'est pas seulement un agitateur, c'est également un espion, conclut l'auteur de ce rapport (3).

Les correspondants des journaux allemands en Alsace sont donc choisis, essentiellement, dans les milieux autonomistes et comme, bien souvent, ils rédigent le même article pour plusieurs journaux allemands, d'opinion politique parfois différente, il peut arriver que certains organes, même plus objectifs, comme la Frankfurter Zeitung affirment, eux-aussi, que le parti autonomiste est issu du "mouvement général pour la défense des droits du territoire" (4).

Mais les journaux allemands ne se contentent pas d'attaquer la France à travers le problème alsacien. Ils se font également l'écho des campagnes anti-françaises lancées de Berlin.

C. Les campagnes anti-françaises

En 1927, est lancée une violente attaque dans la presse allemande et américaine contre le président Poincaré, qui est présenté comme le responsable de la guerre. Le Deutscher Fichte Bund est à l'origine de cette violente diatribe. La Saarbrücker Zeitung évoque, dans un article intitulé : "Voix relatives à la responsabilité de la guerre" (4), des extraits d'articles
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Rapport du commissaire Becker aux services généraux, le 16 octobre 1930.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Bongartz est en contact avec Robert Ernst et les *Alsaciens-Lorrains du Reich*.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 386, Rapport du commissariat spécial de Strasbourg du 20 octobre 1927.

(5) Arch. nat. F⁷ 13 384, Rapport de Sarreguemines, 1er mars 1927 sur la Saarbrücker Zeitung du 28 février 1927.

cles allemands, sarrois et américains, citant tous une interview de l'ancien sénateur Owel, rejetant sur Poincaré et sur le Tsar la responsabilité de la guerre. Le *Comité d'associations allemandes* publie, sur ce sujet, une brochure contenant des rapports de l'*Auswärtiges Amt*, destinés à prouver que "l'Allemagne n'a jamais fait la guerre avec méchanceté et qu'elle ne l'a pas déclanchée intentionnellement" (1).

Des tracts rédigés en langue allemande, sont adressés, en grand nombre, à Henri Riehl (2). Il les confie aux autorités douanières. Ce tract est "un appel anglais contre le mensonge des responsabilités de la guerre". Il reproduit au recto une lettre du professeur Gilbert Murray de l'Université d'Oxford et au verso, une lettre de l'historien américain Barnes chargeant Poincaré et classant les pays par ordre de responsabilité décroissant Russie, France, Autriche, Allemagne et Angleterre. Cette propagande, venue d'Allemagne, et reproduite dans la presse a deux buts : discréditer dans l'esprit des Alsaciens les autorités françaises et exciter l'opinion allemande. Ces campagnes de dénigrement sont sans grand effet en Alsace et rencontrent même la réprobation des populations locales. En revanche, leur impact sur l'opinion allemande, marquée par la défaite, fut plus vif.

La campagne lancée dans la presse allemande pour commémorer l'anniversaire de la prise de Strasbourg par Louis XIV en 1931, n'a que peu de répercussion. Les commentaires du deux cent cinquantième anniversaire de "cette violation grave du droit des gens" (3) abondent en novembre 1931, dans toute la presse nationaliste. La *Niederdeutsche Zeitung*, publiée à Hanovre, s'exprime ainsi :

"avec une colère redoublée du plus mauvais compte qui reste à régler entre l'Allemagne et la France. Il concerne le destin de l'Alsace-Lorraine. Qu'on ne nous vienne pas avec Locarno... Il y a aujourd'hui deux cent cinquante ans que le Strasbourg allemand a été arraché en pleine paix par les troupes de Louis XIV à l'Empire germanique impuisant... Jamais il n'y aura de paix entre l'Allemagne et la France, .../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 384, Rapport de Sarreguemines, 1er mars 1927 sur la *Saarbrücker Zeitung* du 28 février 1928.

(2) Voir p. 257 et ss. Riehl, un agent royaliste, infiltré dans les milieux autonomistes en reçoit 220 exemplaires.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 402, Rapport de police du 3 novembre 1931.

tant que le droit ne sera pas rétabli en Alsace-Lorraine allemande, tant que le vainqueur de la guerre mondiale n'aura pas accordé ce droit qu'il proclama un jour si hautement et qu'il refusa partout au peuple allemand ; le droit de libre disposition ! O Strasbourg ! Strasbourg allemand !" (1)

La violence de ton de cet organe nationaliste se retrouve à des degrés divers : ainsi le *Fränkische Kurier* représente en première page un guerrier médiéval au front bandé et à la lance brisée qui s'éloigne, la tête baissée, d'une cathédrale, celle de Strasbourg, qu'on aperçoit à l'horizon.

Trois années plus tôt, le maréchal Hindenburg, invité à donner quelques lignes, à une feuille de propagande en faveur de l'ancien Reichsland, déclarait : l'Alsace, "pays arraché mais non oublié !" ajoutant à voix basse "ce qui a été allemand, doit le redevenir" (2). Le rapport de presse qui cite cette phrase, conclut : "on ne saurait s'étonner que ce fût là également le souhait intime de nombreux de ses compatriotes moins en vue" (3).

Ces campagnes de presse ont-elles été inspirées par la *Wilhelmstrasse* ? Aucun document ne nous permet de le prouver véritablement. Quelques journaux sarrois comme la *Saarbrücker Zeitung* et la *Saarbrücker Landeszeitung*, appartiennent au maître des forges Hermann Roechling, nationaliste allemand notoire (4), et sont en relation directe avec les milieux autonomistes alsaciens. D'autres comme le *Saar Freund*, organe de l'association *Saar Verein* de Berlin, sont financés par le *Heimatdienst* et destinés à faire de la propagande anti-française, en Sarre et dans l'ancien Reichsland. Mais dans son ensemble, si la presse allemande reçoit des subsides d'industriels allemands elle n'est pas véritablement aux mains du gouvernement, elle reflète surtout l'opinion nationaliste allemande, les journaux de gauche étant dans l'ensemble nettement plus modérés dans leurs analyses de la situation alsacienne.

Le gouvernement allemand ne semble donc pas avoir subventionné la presse, mais il n'a pas, non plus, fait pression pour modérer ses attaques contre le gouvernement français. Le soutien, sans être financier est, du moins moral.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 402, Rapport du 3 novembre 1931 citant la *Niederdeutsche Zeitung* du 26 septembre 1931, traduction officielle (revue de presse).

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Roechling a été en contact avec les autonomistes et les a soutenus financièrement au nom de l'unité du *Deutschtum* (A.A. Bonn, Pol. Abt II, Po 5A/Bd 5).

En revanche, les archives allemandes ont conservé la trace de l'appui financier apporté par les autorités allemandes au puissant organisme de propagande dirigé par R. Ernst.

2. Le gouvernement allemand et son soutien financier à la propagande culturelle en Alsace

Dans sa lettre au docteur Loesch (1), Robert Ernst demandait une aide financière afin de pouvoir faire une propagande sérieuse et utile en Alsace-Lorraine. Ley, Rapp et Muth (2) avaient été jugés peu sérieux par la *Wilhelmstrasse* et ne l'avaient pas obtenue. Mais Ernst a fait ses preuves et les autorités lui accordent aisément l'argent réclamé en vue de sa propagande. La polémique sur le financement de l'autonomisme alsacien était en grande partie justifiée.

A. La presse autonomiste et l'aide allemande

Le budget consacré à la propagande en Alsace-Lorraine comporte deux rubriques : la propagande culturelle et la propagande politique. En 1926 et en 1927, ces deux activités obtiennent respectivement :

ANNEE	PROPAGANDE POLITIQUE	PROPAGANDE CULTURELLE
1926	281 000 marks	267 000 marks
1927	281 000 marks	280 000 marks

(3)

Dans la rubrique "propagande politique" figurent surtout les sommes accordées aux journaux autonomistes comme *Die Zukunft*, *Der Elsässer*, *Der Volksbote* (4), *Der Elsässer Kurier*, *Die Lothringer Volksstimme*, *Die Volks-
.../...*

(1) Voir annexe n° 15.

(2) Voir supra p. 158 et suivantes.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär 35/1, Rapport d'Ernst sur la politique intérieure de l'Alsace-Lorraine, lors de la réunion du 18 mars 1927 sous la présidence du Dr Köpker, directeur ministériel.

(4) Ibidem. + Annexe n° 50.

stimme, l'Humanité d'Alsace et de Lorraine, Wochenblatt der Elsässischen Fortschrittspartei et D'r Schiffstaan. Les subventions varient suivant les années et suivant l'importance du journal. Les plus favorisés sont par conséquent, Die Zukunft, Der Elsässer Kurier et Die Volksstimme, mais les journaux catholiques perdent leur subvention en changeant d'orientation politique (1). Un bureau de presse est créé pour renseigner les autorités allemandes sur la situation politique dans l'ancien Reichsland. Les plus gros crédits reviennent au bureau du Heimatbund, à la propagande électorale et aux victimes des procès autonomistes et des représailles du gouvernement français.

Mais les Allemands s'intéressent surtout aux questions culturelles. De nombreux crédits sont affectés à la propagande par les livres, elle est dénoncée, en 1929, par Dumser, un autonomiste repent (2). Dans le budget consacré à l'Alsace, figurent des suppléments pour livraison de livres allemands ainsi que des sommes réservées à des revues ou périodiques, de tendance autonomiste ou germanophile, publiés en Alsace-Lorraine. Des sommes plus minimes sont destinées aux sociétés culturelles et scientifiques comme la Wissenschaftliche Gesellschaft ou religieuses comme la Gesellschaft für Kirchengeschichte. Des bourses et des allocations de voyages sont affectées aux associations d'étudiants ; dans le même but, douze mille marks sont accordés aux mouvements de jeunes comme la ligue Erwin von Steinbach, aux chorales de jeunes et aux voyages de jeunes Alsaciens en Allemagne. Les subventions, les plus importantes, plus du tiers des crédits alloués aux menées culturelles, concernent le théâtre allemand en Alsace.

Poincaré, lors de son discours de février 1929, avait-il connu des documents prouvant que de telles sommes avaient été affectées à la propagande allemande en Alsace ? A la lecture des rapports de police (3), la réponse est affirmative, mais Poincaré n'a pas voulu envenimer les relations franco-allemandes en émettant des accusations aussi précises. L'attitude du gouvernement allemand a été semblable, puisqu'aucun démenti du ministère des Affaires étrangères allemand n'est venu infirmer les accusations du président Poincaré.

.../...

(1) L'Elsässer et Der Volksbote perdent leur subvention en 1926 en devenant partisans du gouvernement français.

(2) DUMSER (Jean) : Confessions d'un autonomiste, Nancy, 1929, 108 p.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 390, Rapport complet sur le mouvement autonomiste 1928.

B. Le gouvernement allemand et le budget d'Alsace-Lorraine

En 1927-28 et 1928-29, la totalité des sommes que l'*Auswärtiges Amt* avait donnée au "mouvement patriotique" d'Alsace-Lorraine s'élève, selon les rapports du bureau du Staatssekretär, à 840 000 marks. Pour les années 1930-31, l'*Auswärtiges Amt* envisage une baisse considérable de ces subsides. En effet, les successeurs de Stresemann critiquent sa politique qualifiée de "désordonnée" (1). Le nouveau gouvernement allemand essaie de changer sa politique par rapport à l'Alsace-Lorraine.

Cependant, sous le ministère de Stresemann, l'aide apportée par l'Allemagne au mouvement autonomiste alsacien-lorrain avait déjà entraîné des réclamations. Briand avait reproché à Stresemann, lors de l'entrevue de Thoiry, d'envoyer en Alsace des sommes importantes sous prétexte de propager la culture allemande en violation du traité de Locarno. A la suite de cette remarque, Stresemann avait coupé les crédits alloués à ces deux provinces mais pour permettre la transition, il avait accepté de leur accorder encore une somme de 160 000 marks ; ce serait la dernière aide donnée aux autonomistes. En fait, Stresemann compte fournir une aide dégressive au mouvement autonomiste, estimant qu'il doit trouver, à lui seul, de nouvelles bases financières.

Or le mouvement autonomiste alsacien est en danger, sur le plan financier, car les représentants principaux du mouvement sont des fonctionnaires et non des membres de l'industrie ou du commerce susceptibles d'accorder un soutien financier conséquent. Stresemann se sent donc obligé d'aider encore ce mouvement à payer ses dettes. Un rapport est rédigé au ministère des Affaires étrangères sur ce sujet. Son auteur se demande "si le gouvernement a encore intérêt, après l'inauguration de la politique de Locarno, d'aider le mouvement patriotique alsacien-lorrain" (2).

Un rapport est effectué afin de savoir quel intérêt le gouvernement allemand peut tirer de cette politique. Trois motifs sont évoqués. D'abord, un mouvement autonomiste alsacien puissant peut nuire à la France, en réveillant un mouvement breton, flamand et catalan car les élections en Alsac

.../...

(1) *Auswärtiges Amt* Bonn, Büro Staatssekretär, 35/1, Rapport du 14 février 1929.

(2) *Ibidem*.

ont toujours des répercussions à l'intérieur. Soutenir un tel mouvement va orienter les responsables français vers les problèmes intérieurs, leur faisant négliger la politique européenne. De plus, le mouvement autonomiste a déjà causé des ruptures à l'intérieur des partis politiques alsaciens et nationaux, même le parti communiste a connu cette scission de ses militants alsaciens. Le débat d'idées a eu des effets électoraux. Ainsi, en soutenant la presse autonomiste, le gouvernement allemand peut influencer la vie politique française.

Enfin, l'autonomisme peut être un instrument de la diplomatie : "le combat des Alsaciens pour l'autonomie est une réelle arme, dans notre combat contre le traité de Versailles et l'article III, § 5 du traité, qui dit que la France récupère une province arrachée contre le gré de ses habitants en 1871" (1). Le fait que les Alsaciens réclament encore, en 1930, onze ans après le traité de paix, la libre disposition d'eux-mêmes est une donnée de la politique révisionniste à long terme de Stresemann (2).

Une difficulté ne peut être esquivée : comment accorder cette intervention dans la question autonomiste et la politique de détente apparue menée par Stresemann. N'a-t-il pas reconnu, par le traité de Locarno, le statu quo territorial et l'inviolabilité de la frontière occidentale de l'Allemagne ? L'auteur du rapport sur *l'aide au mouvement patriotique* tourne habilement l'obstacle, en observant que, dans ce cas particulier, l'Allemagne ne tente pas de reprendre l'Alsace-Lorraine par les armes. Il est donc préférable de continuer à accorder une aide, même faible, afin de pouvoir exercer des pressions sur les meneurs du mouvement autonomiste (3).

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär, 35/1, Rapport sur *l'aide au mouvement patriotique*, 5 avril 1930.

(2) Stresemann dirigea le ministère allemand des Affaires étrangères d'août 1923 à sa mort en 1929. Il condamna, publiquement, le traité de Versailles et sa politique ; dès son arrivée au pouvoir, il n'a qu'un objectif : le révisionnisme pacifique, visant à rétablir intégralement la souveraineté allemande. Mais, jamais, il n'évoqua le mythe d'une grande Allemagne, rassemblant les communautés allemandes vivant hors des frontières. Il se limita à un révisionnisme traditionnel dans son but et réaliste, dans sa pratique utilisant essentiellement l'arme culturelle en Alsace.

(3) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär, 35/1, Rapport sur *l'aide au mouvement patriotique*, 5 avril 1930.

Le gouvernement allemand soutient donc véritablement le mouvement autonomiste en Alsace, mais de façon officieuse, afin de ne pas discréditer un mouvement qui doit paraître comme issu spontanément de l'Alsace profonde. Il veut également limiter la liberté d'action européenne du gouvernement français en lui créant des difficultés internes, avec toutes les séquelles parlementaires prévisibles. Il reprend la politique anglaise, qui pendant la Révolution française, croyait judicieux de favoriser l'insurrection vendéenne. On devine l'influence de diplomates formés à l'école de Bismarck. Ce dernier n'avait-il pas poussé les gouvernants français vers l'expansion en Tunisie et en Afrique, pour retarder la guerre de revanche, qu'attendaient toutes les chancelleries ?

A la fin des années vingt, le gouvernement Stresemann, par prudence, se contentait de soutenir la propagande menée par les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*, véritables intermédiaires entre les autorités allemandes et le mouvement autonomiste, mais l'objectif était, vraiment, de gêner Paris, dans son action internationale.

3. Les Allemands et les Alsaciens-Lorrains du Reich

Cette propagande s'exerce sous deux formes : aider le mouvement politique autonomiste à faire élire des députés, soutenir la culture germanique en Alsace sous tous ses aspects : littérature, arts, cinéma, théâtre et également enseignement.

A. L'action politique

Ce domaine, sans être pour autant négligé, est moins souvent étudié. Die Akten zur deutschen Auswärtigen Politik renferment pourtant des documents importants sur ce sujet. Certains évoquent les subventions accordées au mouvement autonomiste, afin de faire élire au Parlement français un groupe d'autonomistes germanophiles. Le secrétaire d'Etat allemand, Bülow, estime que l'entrée de ces députés obligerait très vite, le gouvernement français à accorder à l'Alsace, le droit de disposer d'elle-même. Des lettres frappées du tampon "*Geheim*", mentionnent souvent, le rôle joué dans
.../...

la définition de cette politique par Robert Ernst. Il est présent à toutes les réunions, même aux conférences interministérielles, où il est question de l'Alsace. Une autre personnalité importante, est le comte von Bassenheim Legationsrat (conseiller d'ambassade), il rédige souvent des rapports sur la situation des deux provinces désannexées. Leur texte est accepté par les ministres allemands et même par Stresemann, qui n'hésite pas à y apposer son paraphe. Un même thème les inspire, tout entier dans la ligne du révisionnisme de Stresemann : l'Allemagne ne doit pas reprendre l'Alsace-Lorraine par la force. D'autres moyens peuvent être employés, comme l'espionnage.

Cette activité, il est vrai, ne porte pas toujours sur des questions purement alsaciennes. Ainsi, un télégramme évoque l'arrestation d'un mécanicien alsacien de Strasbourg et d'un aubergiste du Palatinat. Ce dernier avait demandé à l'Alsacien de lui chercher de nouvelles mitrailleuses, livrées récemment à l'armée, chez un armurier de Haguenau. Un autre espion allemand, est arrêté, en 1932, alors qu'il franchissait le pont de Kehl avec des documents confidentiels en langage chiffré, c'était un agent au service de la défense aérienne allemande (1).

Mais il est impossible d'accuser les chefs autonomistes, Rossé ou Roos d'être des espions. Ils sont en relations régulières avec les Alsaciens-Lorrains du Reich et se rendent fréquemment en Allemagne. Mais, dans l'état actuel de la documentation, nulle preuve ne se dégage d'une activité de renseignements militaires. Ce n'est pas le cas de quelques Alsaciens, comme Bongartz, qui est chargé de monter un véritable réseau d'espionnage en Alsace. Un journaliste italien, A. Caputo, installé en Alsace, avait offert au docteur Spahn (2), un des chefs du parti nationaliste allemand avec Hugenberg, d'aider le mouvement autonomiste. La *Wilhelmstrasse* en fut informée. Très vite, il devient un agent de renseignements.

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Geheimakten, Po 15, Frankreich, télégramme de Hoesch, 16 septembre 1932.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 381, Rapport du Commissariat spécial de Strasbourg, 8 juin 1925 sur SPAHN (Jean-Martin) : fils de l'ancien ministre de la Justice, président de la Cour d'appel de Francfort, Spahn a été nommé professeur en 1901, à l'Université de Strasbourg, il sera aussi député au Reichstag et conseiller municipal de Strasbourg. Ami intime des membres du jeune clergé catholique comme l'abbé Didio (aumonier des prisons de Strasbourg), l'abbé L. Pinck, il est aussi resté en relation après la guerre avec Jean Keppi, secrétaire du *Heimatbund*.

Dans une lettre adressée à Spahn, en janvier 1929, Caputo signale qu'il y a 15 000 travailleurs italiens, qui se trouvent en Alsace, sont hostiles à la France car elle les a forcés à la naturalisation. Appuyé par eux, Caputo garantit le triomphe de l'autonomisme dans un délai de vingt mois, et la victoire du candidat autonomiste aux élections législatives partielles de Colmar. En échange, il ne demande rien, si ce n'est des avances pour ses frais généraux (1).

Caputo se déclare prêt à lancer un mouvement autonomiste en Bretagne, dans le Nord et dans le Midi de la France, à dévoiler l'action des agents secrets français qui surveillent les industries allemandes. Or Berlin envisage effectivement de mener l'action sur tous les plans (2). Caputo a su gagner le Ministerialdirektor, Köpke. Un rapport intitulé "*Programme d'action en Alsace*" (3) conclut qu'un espion comme Caputo pourrait réussir là où ont échoué les députés alsaciens manquant d'"expérience et de roueries en matière politique" (4). Au contraire, Caputo serait chargé de gagner au mouvement autonomiste les milieux ouvriers, les petits fonctionnaires et tous les éléments hésitants de la province.

Mais cette action secrète, militaire ou politique a été finalement très faible. Les agents étaient vite repérés par les Français. Aussi, l'action politique de l'Allemagne, en Alsace, est surtout l'oeuvre de la presse alsacienne autonomiste, financée par l'Allemagne (5). Cette presse, qui lance parfois des appels à l'Allemagne. Ainsi, la Volksstimme du 30 mai 1929 écrit :

"Nous nous adressons aux Alsaciens-Lorrains dans le Reich, en Amérique, en Suisse, aux minorités nationales nouvellement créées... Compatriotes dans le Reich, vous qui avez été arrachés par la dureté barbare des commissions de triage à vos familles, à vos parents et amis, vous qui avez été chassés de la terre de votre patrie, nous en appelons en premier lieu à votre amour pour votre race, à votre esprit alsacien... Vous avez trouvé sur la terre allemande un accueil amical. Vous avez
.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Büro Staatssekretär, 35/1, Rapport du professeur Spahn, 20 juillet 1929.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Rapport du 18 février 1929.

(4) Ibidem.

(5) Voir supra p. 291 et suivantes.

là-bas, trouvé de nouveaux amis. Adressez-vous à eux pour qu'eux aussi nous soutiennent dans le dur combat que l'impérialisme français nous a imposé" (1).

Cet appel qui s'adresse à la fois aux *Alsaciens-Lorrains du Reich* et à l'Allemagne, illustre bien ce fait : les autonomistes pouvaient attendre une aide prudente du gouvernement allemand.

Cette action de l'Allemagne se manifeste aussi par des campagnes de presse qui ont un certain écho en Alsace (2), voire même à l'intérieur du pays. En plaignant les populations alsaciennes victimes du centralisme et de l'impérialisme français, l'Allemagne utilise un moyen fort habile pour se rallier certains Alsaciens. Mais en flattant l'orgueil des Alsaciens, la méthode est encore plus efficace. Ainsi cette campagne lancée par la *Saarbrücker Zeitung*, en décembre 1930, avec un titre accrocheur "*Strasbourg, siège de la Société des Nations*" (3), a un certain impact en Alsace. Le journal sarrois estime que ce serait une façon fort efficace de consolider la paix, mais qu'il vaudrait mieux constituer un "Etat alsacien des Nations" surtout en tenant compte du fait que la population alsacienne se sent depuis longtemps un "Etat-tampon", voire un "pont entre l'Ouest et l'Est" (4). Le journal ajoute que la France en tirerait profit puisque l'Alsace "ne serait plus un champ de concentration allemand, mais constituerait une large zone protectrice devant sa frontière" (5). L'Alsace devrait acquérir une indépendance administrative et gouvernementale et ne plus dépendre "en tout et pour tout de la France". En installant le siège de la Société des Nations à Strasbourg, la question d'Alsace-Lorraine serait considérée, au point de vue international, comme résolue et cette solution servirait au plus haut point l'entente franco-allemande. Cet article n'a pas eu véritablement d'impact dans la population alsacienne, même si l'idée de Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe, a été reprise vingt ans après, pour les mêmes motifs

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 384, Traduction d'un article de la *Volksstimme* 30 mai 1927 "*Jusqu'à quand juges Français !*"

(2) Voir supra p. 285 et suivantes.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 394, Traduction d'un article de la *Saarbrücker Zeitung*, du 11 décembre 1930 : "*Strasbourg, siège de la Société des Nations*"

(4) Ibidem.

(5) Ibidem.

La propagande politique en Alsace est donc, en fait, limitée aux sub-
sides accordées aux journaux autonomistes et aux partis, afin de financer
les élections. Plus importante est la propagande culturelle menée en vue
de maintenir le *Deutschtum* dans l'ancien Reichsland.

B. La propagande culturelle

Sous couvert du maintien du particularisme local, sont lancées, en
Alsace et en Lorraine, de vastes campagnes de propagande. Tous les moyens
audiovisuels sont utilisés, mais également les méthodes plus traditionnel-
les comme la propagande à travers la littérature, les arts, par le moyen de
conférences, de voyages et de congrès.

. La propagande traditionnelle

Cette *propagande traditionnelle* est tout d'abord à mettre sur le comp-
te du *Colportage catholique* qui répand en Alsace et en Lorraine de nombreux
ouvrages allemands. L'abbé Goldschmidt, largement mis en cause par Jean
Dumser dans ses *Confessions d'un autonomiste* (1), recevait, comme nous avons
pu le constater durant la période antérieure, des ouvrages de propagande
allemands. Dumser essaie de démontrer dans sa brochure que le *Schutzbund*
allemand a "réellement tissé ses fils dans le *Colportage catholique* de Sar-
ralbe" (2). L'abbé Goldschmidt avait obtenu une subvention de l'Allemagne
par l'intermédiaire du docteur Scherer, membre du *Schutzbund* et du *Wissen-
schaftliches Institut* de Francfort "où doivent être forgées les armes pour
le combat en vue de maintenir la pensée allemande en Alsace-Lorraine" (3)
Scherer, qui sert en fait d'intermédiaire entre le *Schutzbund* et le
Colportage de l'abbé Goldschmidt, doit répandre en Alsace et en Lorraine les
idées du *Schutzbund* allemand. A la suite des révélations de Dumser,
Scherer quitte précipitamment l'Alsace pour l'Allemagne. Il est délicat d'ac-
cuser, comme le fait Dumser, l'abbé Goldschmidt d'être un agent du *Schutz-
bund* ; peut-être ne fut-il qu'un pantin entre les mains de cet organisme.

.../...

(1) DUMSER (Jean) : *Confessions d'un autonomiste alsacien*, Nancy, 1929
108 p..

(2) Arch. nat. F⁷ 13 391, Traduction d'un article de *Metzer Freies
Journal*, 14 mai 1929, au sujet des révélations de Dumser.

(3) Ibidem.

Les rapports de police sont tous orientés vers la culpabilité de l'église : des Allemands ne sont-ils pas, en même temps membres du *Colportage catholique* et du *Wissenschaftliches Institut* de Francfort ? un autre exemple : une réunion du *Colportage* se tient en Moselle, elle décide de la parution d'un nouveau recueil de chants populaires alsaciens semblable à celui qui a été publié par l'abbé Louis Pinck sous le titre *Verklingende Weisen*. Le nouvel ouvrage bénéficiera de la recommandation du *Wissenschaftliches Institut* de Francfort et des *Heimatstimmen* d'Ernst. D'après un rapport (1), les frais d'édition du premier volume avaient été couverts par l'*Institut*. Le second volume est publié par la *Société savante d'Alsace-Lorraine*, fondée à Strasbourg, en 1927, par des autonomistes allemands. "Cette société a profité des largesses des propagandistes allemands par l'intermédiaire de l'abbé Scherer, Emile, Clément, alias Dr Trautman, qui est non seulement membre du comité directeur de l'*Institut* de Francfort mais qui collabore aux publications de ce dernier" (2).

Le même rapport ne laisse pas de doute sur les relations qu'entretient l'abbé Goldschmidt avec les membres de l'*Institut*. Il a reconnu au procès de Colmar, avoir obtenu des rabais considérables par l'intermédiaire du Dr Scherer, qui est également l'homme de confiance de R. Ernst. Mais ses ouvrages allemands, qui entrent en France par l'intermédiaire du *Colportage*, ne sont pas tous dangereux pour l'esprit de la population de cette région frontalière. Ce sont des romans, des récits de voyages, des ouvrages religieux, mais les plus dangereux de ces ouvrages sont politiques, voire polémiques, ainsi l'ouvrage de Friedrich König : *Welsch oder Deutsch ! Leiden und Kampf der Westgermanischen Länder* (3), préfacé par Robert Ernst, l'ouvrage collectif intitulé *Deutsche Wurzeln der elsässischen Kultur*, ou encore le livre de Robert Ernst, qui paraît, en 1929, sous la forme d'un agenda de poche, intitulé *Taschenbuch des Grenz und Auslandsdeutschtum*, édité par l'*Deutscher Schutzbund* et plus précisément par le docteur von Loesch.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 392, Rapport des services généraux de police d'Alsace et de Lorraine, 28 décembre 1929.

(2) Ibidem. Cette société est, en quelque sorte, le pendant du Bulletin de l'abbé Riedinger, ancien jésuite au service de la France.

(3) Auswärtiges Amt A.P. Bonn, Abt. II, Po 5A/4, Friedrich König *Welsch oder Deutsch !*, Berlin, 1924, 55 p..

Sur la couverture de ce "livre de poche", figure la carte des "minorités nationales allemandes" et, à l'intérieur, la carte politique du *Reich* de l'Alsace (1). Robert Ernst y résume l'histoire de l'Alsace-Lorraine devenue minorité nationale dans le cadre de la France, "peuple roman dominant". La partie la plus significative de cet ouvrage réside, d'une part, dans l'aperçu que R. Ernst donne du mouvement autonomiste et des différents organismes qui, en 1927, luttent contre la francisation de l'Alsace "allemande", et, d'autre part, dans la description de la situation économique de l'Alsace en 1927 (2). Cet ouvrage contient en outre une liste fort intéressante de livres allemands parus sur l'Alsace (3).

Les livres allemands sont parfois envoyés à des particuliers. S'ils sont interceptés par la police française, comme le roman francophobe d'Edouard Redelsperger : *Besetztes Land*, ils sont, en général, renvoyés à l'expéditeur allemand. Ainsi, ce roman avait été adressé à un brasseur de Schweighouse, un médecin d'Ingwiller, un curé de Dorlisheim, un instituteur de Koenigshoffen, à l'*Elsässer Kurier* de Colmar et à l'*Unterländer Kurier* de Haguenau. Une lettre de l'*Institut scientifique des Alsaciens-Lorrains dans le Reich*, précise que des ouvrages sont vendus à prix réduit aux Alsaciens-Lorrains, pour compenser le cours du mark, devenu après 1926 défavorable aux Français.

D'autres sont proposés aux Chambres de commerce (4), aux instituteurs et aux prêtres, à charge pour eux de les vendre contre une commission. Ainsi l'abbé Rohmer, signataire du *Heimatbund* et vicaire de Schirmeck, avait obtenu en octobre 1929, l'autorisation d'organiser, dans la salle de la mairie, une vente de "livres catholiques" rédigés en langue allemande. L'abbé Goldschmidt fournit ces livres, parmi lesquels un recueil de poèmes, *Elsässisches Haus*, préfacés par un écrivain germanophile d'origine alsacienne, Frédéric Lienhard. Cette préface tend à démontrer que toute l'essence du *Volkstum* alsacien est allemande. "Ce serait contre-nature de la part de la grande patrie allemande, si des signes d'amitié et de souvenir ne parvenaient pas continuellement par dessus le Rhin, à nos frères de race qui se

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 391, Rapport des services généraux, 4 février 1929 : *Taschenbuch des Grenz und Auslanddeutschtum*, n° 7, Alsace.

(2) Ibidem.

(3) Voir annexe n° 51.

(4) Voir annexe n° 52.

trouvent au pays d'Elie à l'étranger" (1). Les poèmes, qui figurent dans ce recueil, sont parfois du XIXème siècle mais ils expriment, tous, l'ardent désir de revanche que l'on trouve dans certaines catégories de la population allemande (2).

Certains de ces ouvrages sont traduits en français, ainsi *Die elsässische Tragödie*, de Hans Karl Abel, écrivain alsacien "du Reich", la conclusion en ayant été conçue pour satisfaire les francophiles ! En général, tous les livres allemands qui parviennent en Alsace par l'intermédiaire du *Colportage catholique*, du *Cercle Borroméus* (3), "sous le manteau" ou expédiés directement à des particuliers, ont pour but de maintenir le culte en Alsace du *Volkstum* allemand ; rares sont ceux qui comme les ouvrages de R. Ernst évoquent directement la question politique, les douanes française surveillant étroitement les entrées en France. Un exemple est néanmoins à signaler. En 1929, un rapport signale qu'une brochure anti-française prône la création d'une "Alsace-Lorraine libre" (4) et reconnaissant à l'Allemagne, en 1929, le droit de s'immiscer dans les affaires de l'ancien Reichsland, avait été envoyée en cent exemplaires dans les provinces recouvrées par la France (5).

Le gouvernement allemand n'intervient pas directement mais soutient moralement et financièrement le *Wissenschaftliches Institut* de Francfort qui envoie régulièrement des ouvrages en Alsace essentiellement par l'intermédiaire du *Colportage catholique*.

En effet, des membres du gouvernement sont présents lors des congrès de l'*Institut scientifique*. L'Assemblée générale du 9 juin 1928 se réunit ainsi sous la présidence du Ministerialdirektor, Doktor Goetz. Dans son compte rendu annuel, Wolfram, secrétaire général de l'*Institut* rappelle que cet organisme reçoit de nombreuses subventions et notamment celles
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 392, Rapport du Commissariat spécial de Strasbourg, 19 novembre 1929, sur les activités du vicaire de Schirmeck, Rohm

(2) Voir annexe n° 53.

(3) Voir supra p. 246 et suivantes.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 398, Rapport des services généraux d'Alsace du 9 mai 1929 évoquant une lettre de Schmidlin à E. Pinck sur le livre d'Eugène Meyer : *Deutschtum in Elsass-Lothringen*, édité par le prélat Dr Schreiber, député au Reichstag à l'*Aschendorffsche Buchhandlung* de Munster.

(5) Ibidem.



accordées par le congrès des villes allemandes. Lors de cette réunion, l'intervention de Rebholz, conseiller municipal de Francfort, président du parti social-démocrate et membre du comité directeur de l'*Institut*, est remarquée. Rebholz constate que "l'activité de l'*Institut* n'est nullement en opposition avec la politique d'entente pratiquée par le gouvernement" (1) ou par son parti. Il nie toute relation entre l'apparition du mouvement autonomiste en Alsace et l'activité de l'*Institut* et surtout tout rapport entre l'*Institut* et les milieux autonomistes alsaciens. En fait, cette déclaration a surtout pour but de calmer les milieux pacifistes allemands qui, à la suite des révélations du procès de Colmar (2), avaient vivement critiqué l'ingérence de ces *Alsaciens-Lorrains du Reich* dans les affaires alsaciennes-lorraines. Le rapport de police français, qui fait état de ce congrès, considère cette déclaration comme "entièrement mensongère" (3) ; les relations de Pinck, Solveen et même Rossé, avec l'*Institut* par l'intermédiaire de Schmidlin, Hanhardt, du Dr Ernst et de Donnevert étant établies de manière indiscutable.

Cependant, les membres de l'*Institut* nient toute activité politique et, semble-t-il, avec raison ; indirectement l'action culturelle de l'*Institut* a des retombées politiques, qui ont été voulues. La République de Weimar a, durant toute cette période, mené à l'égard des territoires cédés à la France la même politique prudente qu'à l'égard des autres territoires perdus. Mais elle a encouragé dans ces territoires le maintien des particularismes locaux et du *Deutschtum* par tous les moyens de propagande mis à sa disposition. L'un des grands centres de cette propagande se situe à Francfort, les autres étant installés à Fribourg, à Baden-Baden (4), à Stuttgart et à Berlin.

Dans ces cinq villes sont organisées régulièrement des semaines alsaciennes, des expositions, des conférences où sont conviés les artistes et les écrivains *alsaciens-lorrains du Reich*, mais aussi d'authentiques Alsaciens résidant encore dans les deux provinces.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 389, Rapport des services généraux d'Alsace, 14 juillet 1928.

(2) Voir supra p. 268 et suivantes.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 389, Rapport des services généraux d'Alsace, 14 juillet 1928.

(4) Voir supra p. 158 et suivantes.

Une de ces expositions est organisée, à Stuttgart et à Cassel, par l'autonomiste Henri Solveen et par des personnalités allemandes de Fribourg, Stuttgart et Donaueschingen (1). Solveen le président de l'A.R.C. (2) est en contact avec l'*Institut scientifique de Francfort*, avec Robert Ernst et avec l'un des chefs du *Hilfsbund der Elsass-Lothringer*, Karl Walter. Ses relations avec l'Allemagne ont d'ailleurs entraîné son exclusion de l'*Association des artistes indépendants d'Alsace*, le 11 juillet 1927. Il est en outre accusé de se livrer au trafic d'oeuvres d'art alsaciennes, qu'il achète clandestinement vers l'Allemagne, avec la complicité d'un autre artiste autonomiste, Haffen, également exclu de l'*Association des artistes indépendants d'Alsace*. Mais les officines de propagande allemandes essaient aussi de rallier d'autres artistes alsaciens plus connus, vivant à Paris, pour la plupart. En 1930, les peintres alsaciens de Paris, Luc, Binaepfel, Breitweiser et Nehrlinger, ainsi que le sculpteur Louis Hesselbarth avaient été invités par différentes villes allemandes à exposer leurs oeuvres. Ces oeuvres, étant faites par des Alsaciens, font logiquement, dans l'optique allemande, partie du *Deutschtum* ! (3) Dans ce cas bien particulier, les *Alsaciens-Lorrains du Reich* veulent attirer, à eux, des artistes alsaciens connus dans leur province et prouver ainsi que leur art relève indubitablement de l'école allemande plus que de l'école française, mais ils ne comptent pas toucher par ce biais la population alsacienne (4).

Plus active et plus insidieuse est la propagande allemande à l'Université. Elle revêt trois aspects essentiels. Pour attirer les étudiants alsaciens en Allemagne, le *Verein für das Deutschtum im Ausland* et le *Deutscher Schutzbund* organisent des voyages d'études, des conférences auxquelles peuvent participer gratuitement, ou avec de fortes réductions, les étudiants de l'ancien Reichsland. E. Pinck, l'abbé Schmidlin et le curé Hauss de Keskastel sont les organisateurs de ces *Burschenschaftlichen Wege*.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 385, Rapport de police de Strasbourg, 7 juillet 1927, le nom de ces personnalités ne figure pas dans le rapport.

(2) A.R.C. : voir supra p. 173 et 174.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 394, Rapport de la Direction des services généraux de la police au président du Conseil, 15 mars 1930. Les villes de Mannheim, Heidelberg, Baden-Baden, Ulm, Coblenche, Kassel, Karlsruhe, Stuttgart, Munich, Dresde, Leipzig, Chemnitz et Berlin les ont invités.

(4) En agissant ainsi, ils pensent probablement aussi montrer à la population allemande que l'Alsace est encore un pays de civilisation allemande.

Souvent, des étudiants "allemands de Tchécoslovaquie et de Roumanie" (1) voire d'Allemagne sont invités par les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich* à effectuer des voyages d'étude en Alsace. Lors des monômes et de manifestations d'étudiants à Strasbourg, on note souvent la présence d'étudiants revêtus du costume des étudiants allemands : bottes noires très hautes, vestes à brandebourg et casquettes, ces étudiants, dont les services de police ignorent s'il s'agit véritablement d'Allemands ou d'Alsaciens s'infiltrèrent dans les associations *Argentina* et *Wilhelmitana*. Ils provoquent même des troubles (2).

Mais la méthode la plus utilisée par les groupes d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*, afin de se concilier les étudiants alsaciens, est la distribution de tracts. En 1931, une grande campagne de propagande à l'Université est lancée par les officines de propagande du Reich. Un de ces envois contient notamment une feuille conseillant aux étudiants de la "Faculté de Droit de la ci-devant Université de sa majesté Guillaume II" (3) de s'abonner à la *Frankfurter Zeitung* avec un rabais de 50 % sur le prix de l'abonnement. Un autre tract (4), plus virulent, contenant un appel aux étudiants alsaciens lorrains, persécutés dans leur langue, est également distribué. On arrête un agitateur, un étudiant en Droit de 33 ans, Hans Hartmann, qui reconnaît selon l'*Elsässer Bote*, être un spécialiste des minorités et avoir été chargé par le *Deutscher Schutzbund* d'écrire un livre sur l'Alsace. En fait cet étudiant allemand, expulsé par les autorités françaises, aurait été envoyé par Ernst afin de maintenir une certaine agitation à l'Université de Strasbourg. La presse autonomiste s'empare de l'affaire et la "monte en épingle" et l'*ELZ* déclare que Hartmann a été choisi par les autorités françaises comme bouc émissaire. Mais la réaction est grande en Alsace-Lorraine. L'*Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg* "justement indignée par la distribution de tracts visant à remplacer la langue française par la langue allemande proteste avec énergie contre ces agissements et

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 387, Rapport du 10 avril 1928, *Les étudiants et la grande Allemagne*.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 393, Rapport du 22 février 1930, affaire du Meislocker : la ville de Strasbourg a, en novembre 1929, échangé le monument "Vater Rhein", oeuvre d'un sculpteur allemand avec le "Meislocker" qui appartenait à la ville de Munich. L'inauguration du Meislocker, place Saint Etienne, a donné lieu à une grande manifestation autonomiste : les étudiants entonnent des chants allemands !

(3) Arch. nat. F⁷ 13 402, Rapport du 25 novembre 1931.

(4) Voir annexe n° 54.

blâme les auteurs de ces manifestations aussi déplacées" (1). Les parlementaires Bourgeois et Pfleger, également indignés par cette campagne anti-française, manifestent leur intention d'aller auprès du président du Conseil, afin d'obtenir des sanctions sévères contre les coupables. Selon eux le clergé serait mêlé à cette campagne (2) et les deux sénateurs exigent une application stricte du concordat et notamment des poursuites contre les membres du clergé impliqués dans cette affaire. Le véritable auteur de ces tracts n'est pas retrouvé et les autorités se sont donc contentées d'expulser quelques étudiants allemands.

Cet appel était donc destiné à attirer les étudiants alsaciens. La tâche est aisée puisque, comme nous avons déjà pu le constater, les milieux estudiantins de la capitale alsacienne sont souvent tournés vers l'Allemagne.

. Les méthodes audiovisuelles

Pour toucher une plus grande partie de la population alsacienne, les officines de propagande allemande utilisent très vite les nouveaux mass-media : la radio et le cinéma. Mais, le théâtre n'est pas abandonné pour autant, les Alsaciens aiment bien y aller et il constitue un excellent moyen pour faire passer ses idées politiques, surtout par le biais du Théâtre alsacien. Dans l'immédiat après-guerre, le public alsacien parle encore fort mal l'allemand et ne sait pratiquement pas le français. Le *Théâtre alsacien* est né, en 1899, "d'un besoin du peuple alsacien comme toute manifestation artistique naît d'un besoin et non d'un calcul" (3). Il fait partie du patrimoine culturel de l'Alsace au même titre que ses coutumes, son dialecte et ses particularismes. Trois théâtres alsaciens coexistent durant cette période, à Strasbourg, à Colmar et à Mulhouse. Leur répertoire est en général varié. Les pièces sont souvent du style vaudeville ou théâtre de boulevard, sans prétention, et les auteurs tout en écrivant en alsacien, sont bien souvent francophiles. Ainsi Auguste Rieffel, alias Haniel, en 1926, fait jouer "*S'Testament*", satire légère de la société et de l'adminis-

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 402, Résolution du comité de l'Association fédérative des étudiants de Strasbourg, 27 novembre 1931, signée par le président Prud'homme.

(2) L'ELZ du 26 novembre 1931 affirme que le tract n'émane pas de lui mais d'autonomistes, en fait, il vient probablement d'Allemagne.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Bopp, 21 J 26, dossier : *Le théâtre alsacien 1918-1939*, d'après l'article de P. Charbonnier : 25 Jahr ETM 1899-1924. ETM = théâtre alsacien de Mulhouse.

tration (1). Citons, en 1931, "*Cherchez la femme*" de Hans, ou encore "*Ein Harz und ein Seel*" de Duvernois. Souvent on joue même des pièces françaises en alsacien, comme "*D'r Igebeld Krank*" (le malade imaginaire), ou la pièce de Gustave Stoskopf, "*Wenn d'Frau wähe*". L'évolution dans le théâtre alsacien se fait sentir après l'élection des municipalités autonomistes, à Strasbourg (Hueber) et à Colmar (Rossé).

Déjà auparavant un théâtre, celui de l'Eden, place de la gare à Strasbourg, s'était spécialisé dans la représentation de pièces allemandes. Les autorités municipales le font fermer, en novembre 1927, et interdisent toute représentation de pièce allemande. Or d'après un rapport de police, ce théâtre doit être considéré comme une institution de propagande germanique dirigée par des gens sans scrupules (2). Son directeur technique, Auguste Mulheim, aurait, selon ce même rapport (3), été reçu par Stresemann et serait rentré en Alsace avec des fonds, provenant du centre de propagande culturelle, et obtenus en dédommagement des pertes subies lors de la fermeture de son établissement !

Avec l'arrivée de municipalités autonomistes, le théâtre allemand va revenir en Alsace. Les pièces allemandes sont jouées de façon de plus en plus fréquentes, il est vrai que les frais de déplacement des troupes allemandes, notamment de celles de Fribourg, sont payés par les fonds de propagande allemands ! (4) A Strasbourg, le théâtre municipal donnera, en 1929-30, quatorze représentations de comédie en allemand, au lieu de six la saison précédente. Le Conseil municipal de Colmar et surtout Deiber, professeur d'allemand au Lycée Bartholdi et autonomiste notoire, vont plus loin. La ville de Colmar n'ayant pas de troupes de théâtre, se contente d'inviter les troupes de Fribourg, elles reviennent moins cher à la municipalité que celles de Mulhouse. Ces troupes allemandes sont payées par le ministère de l'Intérieur allemand, comme le prouve une lettre, adressée par l'intendant du Stadttheater de Fribourg en Brisgau au directeur général du Deutscher

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 383 et 13 396, au cours de la représentation du 27 octobre 1926, l'auteur se fait siffler par des spectateurs autonomistes non pour sa pièce mais pour les articles anti-autonomistes qu'il faisait paraître sous le pseudonyme de *Schnawelkaett* dans le Nouveau Journal de Strasbourg.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 386, Rapport du Commissariat général de Forbach 14 octobre 1927.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

Reichsbahngesellschaft de Berlin (1). Le théâtre de Fribourg a donné pour les saisons 1928-29, 1929-30 et 1930-31, quarante-trois représentations de pièces et d'opéras en allemand dans les villes de Colmar, Strasbourg et Haguenau. L'intendant réclame des subventions pour chaque représentation faite en Alsace, il serait préjudiciable d'interrompre de telles représentations faute d'aide financière, précise-t-il, car ce serait la fin de la culture allemande en Alsace. Le théâtre de Fribourg exige également des tarifs spéciaux pour les voyages en train en direction de l'Alsace. Le ministère donne donc au théâtre de Fribourg une aide de 15 000 Rentenmark pour son action culturelle dans cette zone frontrière.

La France de l'Est considère que le théâtre de Strasbourg, tout comme celui de Colmar, est devenu une succursale de celui de Fribourg, le député de Colmar, René Hauss faisant office d'impresario tout comme Deiber, devenant directeur du *Théâtre municipal de Colmar* en 1931 (2). Les autorités française malgré les critiques de la France de l'Est, ne semblent pas réagir devant cette invasion de pièces allemandes, puisque deux mois, après l'arrivée de Hitler au pouvoir, ce même quotidien peut titrer "*Hitler et notre théâtre*" (3).

L'Allemagne a donc soutenu le théâtre alsacien par l'intermédiaire de subventions accordées à certains théâtres comme l'Eden et à certaines troupes de théâtre comme la troupe de Pons, elle a également, par son aide financière, permis au théâtre de Fribourg de s'implanter de façon relativement solide, en Alsace, grâce à ses prix concurrentiels. Mais l'impact de sa propagande dans le domaine du septième art est aussi important.

Le cinéma, à ses débuts en Alsace, est également un moyen de propagande allemande. Des films sont adressés à des particuliers, comme celui qui est envoyé par colis postal au pasteur Guggenbuhl, à Zittersheim (Bas-Rhin) par le *Filmdienst* de Dresde et intitulé "*Ce que nous avons perdu - pays allemands qu'on nous a arrachés mais que nous n'oublierons jamais*" (4). Il
.../...

(1) Auswärt. Amt Bonn, Büro des Reichsminister, RZ 32/Ed 4, lettre du 8 octobre 1930.

(2) Arch. munic. Colmar, 20 A 43, 23, France de l'Est, 14 septembre 1931.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Hansi, France de l'Est, 30 mars 1933 (en annexe n° 55).

(4) Arch. nat. F⁷ 13 382, Direction des services généraux d'Alsace-Lorraine 26 mars 1926, ce film aurait été dédié par Hindenburg : "Ce qui était allemand doit redevenir allemand".

existe un secteur spécial de propagande cinématographique dans le cadre du *Deutscher Schutzbund*.

Un scandale éclate au sujet de la société de films, *Phoebus*, dont le siège est à Berlin. Elle possède une succursale à Paris et un bureau de location à Strasbourg. Max Donnevert, "Alsacien du Reich" et conseiller au ministère de l'Intérieur à Berlin, est chargé par le ministre allemand de l'Intérieur de la répartition des fonds de propagande cinématographique. Daniel Nussbaum, un des agents les plus actifs du *Hilfsbund* est, pour sa part, directeur de la société *Phoebus Film*, société qui "arrose de fonds secrets" (1) toutes les succursales du *Hilfsbund* (2). Egalement directeur de la *Phoebus*, Cirell était durant l'annexion, procureur impérial en Alsace et travaillait aux côtés du Dr Kneipp, devenu depuis conseiller au ministère de l'Intérieur.

Sous le scandale *Phoebus* se cache une importante affaire d'armements secrets et de propagande. Elle est dévoilée, dans la presse française, par l'*Intransigeant* du 25 mars 1928. Les relations entre cette affaire de réarmement clandestin (3) et le *Deutscher Schutzbund* sont mises en évidence. Le capitaine de vaisseau Lohmann, chargé de la gestion des fonds secrets du ministère de la Reichswehr et membre de la *Société Phoebus*, était en rapport avec Robert Ernst. D'après les rapports trouvés dans les archives allemandes, il semblerait que le capitaine Lohmann ait distribué les fonds secrets de la Reichswehr afin de donner naissance dans les territoires irrédentes à des actions de propagande. C'est ainsi que ces fonds ont permis la création de trente-six sociétés commerciales camouflées, vraisemblablement des dépendances du ministère de la Guerre allemand, leur action se serait exercée en Allemagne, en Espagne, en Suède, en Turquie et surtout en Alsace.

Sous couvert d'une société de films, se trouve, outre un support de la propagande culturelle, un réseau de bureaux d'espionnage allemands en territoire français, espagnol, suédois et turc. On comprend que le mythe

.../...

(1) A.A. Bonn, Büro des Reichsministers, AZ 32/Bd 2, Télégramme du 25 mars 1928, envoyé par Hoesch.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

de la cinquième colonne ait pris naissance au début des années 30 (1) ; déjà quelques alsaciens comme Hansi s'en inquiètent bien avant l'arrivée de Hitler au pouvoir.

La propagande en Alsace par le film est néanmoins relativement limitée avant l'arrivée de Hitler, le passage des films par la frontière est bien surveillé et seuls peuvent passer des films allemands jugés politiquement peu dangereux.

Plus complexe par ses suites, est la propagande par la voie des ondes. Les émetteurs de Stuttgart sont très puissants (2). La *ligue contre la culture allemande* a tenté de lutter à plusieurs reprises contre cette mainmise des services de propagande allemands sur la radio alsacienne. En effet aucun émetteur alsacien n'est assez puissant, en novembre 1930, pour couvrir les émetteurs du *Süddeutscher Rundfunk*. Ce poste diffuse régulièrement des émissions vers l'Alsace. Et le *Journal d'Alsace et de Lorraine* s'inquiète de voir circuler librement, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, "un raccolleur du docteur Ernst, l'organisateur des séances alsaciennes du poste de Stuttgart, ... Karl Walter" (3). Ce dernier vient régulièrement rôder et recruter pour le *Süddeutscher Rundfunk* des conférenciers, des musiciens alsaciens, alléchés par un cachet de 100 marks-or, par séance. Pour certains, le motif de leur action est l'appât du gain, mais d'autres, sont poussés par le désir de se distinguer dans la campagne pour le germanisme à l'étranger. Ces émissions en dialecte étaient fort prisées par la population (4).

La presse autonomiste et notamment la *Volksstimme* fait de la publicité en faveur des émissions de Fribourg. Tous les jours paraissent dans ses colonnes les programmes des postes émetteurs allemands. Les émissions sont très variées et séduisent le public alsacien : anecdote, histoire, discussions, émissions culturelles. La radio allemande est bien informée sur les goûts des populations alsaciennes et sait y répondre. Les causeries populaires de Karl Walter ont beaucoup de succès, surtout celles sur la chanson

.../...

(1) CASTELLAN (Georges) : Le réarmement clandestin du Reich 1930-1935, Paris, 1934, 572 p..

(2) Voir supra p. 265 et suivantes.

(3) Journal d'Alsace et de Lorraine, 26 novembre 1931.

(4) Annexe n° 56.

alsacienne (1). Mais les émetteurs de Fribourg passent aussi des émissions politiques : ainsi, lors des élections municipales en France, une conférence sur l'Alsace est donnée par une Madame Ritter, épouse du Kreisdirektor de Schonau. L'ambassadeur de France à Berlin devra élever une protestation énergique car Madame Ritter n'avait pas manqué de développer la thèse du retour de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne (2). Une telle émission est en contradiction avec l'esprit d'apaisement que les deux gouvernements s'efforcent de répandre de part et d'autre de la frontière !

Cette propagande parlée est donc très active et pour l'appuyer, les Allemands ont pratiqué le dumping en vendant à perte en Alsace-Lorraine, des appareils de faible portée fonctionnant avec un écouteur, sans haut-parleur, mais capables seulement de recevoir les émissions de Stuttgart et de Fribourg (3).

Le gouvernement allemand ne peut éviter de tenir compte des réclamations françaises et les services de propagande du ministère de l'Intérieur corrigent parfois le texte des émissions. Ainsi en novembre 1929, une émission de Robert Ernst est interdite comme susceptible d'entraîner des complications diplomatiques "pour ingérence dans les affaires politiques d'un pays étranger" (4). Le gouvernement allemand ne réagit pas défavorablement quand Poincaré décide la création d'un émetteur puissant en Alsace destiné à brouiller les émissions allemandes car, comme le constate le Journal d'Alsace et de Lorraine, "le budget du Reich dispose de crédits suffisants et d'une organisation soignée pour concurrencer le poste de Brumath" (5). L'émetteur mis en place à Brumath, petite ville située à 18 kilomètres de Strasbourg, ne réussit d'ailleurs pas à brouiller les émissions allemandes et encore moins à arracher aux postes allemands leur fidèle clientèle. Certes, les émissions de radio-Strasbourg se font également en dialecte "mais

.../...

(1) Pol. Archiv. Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A/Bd 12, cette émission a été faite le 21 octobre 1928, ses thèmes essentiels sont les suivants : "tous les chants populaires alsaciens sont d'origine germanique" et ils ont tous un caractère religieux, perpétrant ainsi, depuis des siècles, en Alsace, la tradition allemande.

(2) Ibidem, Bd 15 : Lettre de l'Ambassade de France à Berlin au président du Conseil français, 12 juin 1929.

(3) Ibidem, Bd 9 : Figaro, article de F. Coty, 29 septembre 1927.

(4) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II, Po 2, Bd 1, Emission du 14 novembre 1929.

(5) Journal d'Alsace et de Lorraine, 26 novembre 1931.

pendant qu'on nous joue de l'accordéon sur disque, les musiciens de notre scène strasbourgeoise vont à Stuttgart se produire en faveur du "germanisme" (1).

Ces émissions se poursuivront et deviendront plus importantes durant la période hitlérienne. Le correspondant de l'Europa'sche Presse Korrespondenz de Strasbourg évoque, en mars 1933, la propagande nazie faite par les ondes et cite un reportage radio "*Das Reich ist unser*" évoquant l'Alsace (2). Le rapport de l'*Auswärtiges Amt* qui fait état de cet article, reconnaît que de telles émissions sont dangereuses pour la paix en Europe, mais rien n'est fait pour empêcher le passage d'un tel reportage en Allemagne.

De 1925 à 1933, la propagande par les ondes est donc très active, mais les autorités allemandes prennent garde qu'elle reste sur un plan plus culturel que politique, ne voulant pas être accusées d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. La politique de propagande demeure dans la lignée de la politique prudente menée par Stresemann jusqu'à sa mort en 1929 à l'égard de l'*Ausland*.

La propagande allemande revêt essentiellement deux aspects de 1925 à 1932. En Allemagne, la presse essaie de prouver aux populations que les territoires de l'ancien Reichsland sont mécontents du sort qui leur a été réservé, après le traité de Versailles, et aspirent sinon à un retour à l'Allemagne, du moins à l'autonomie. En Alsace, par l'intermédiaire de la presse autonomiste et de l'émetteur-radio de Fribourg, l'Allemagne essaie d'exacerber le mouvement autonomiste.

En fait, l'aide au mouvement autonomiste alsacien ne pouvait qu'être officieuse, les fonds proviennent du *Deutscher Schutzbund* et des organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich*, même si, en réalité, ces subventions sont consignées dans le budget de l'*Auswärtiges Amt* sous la rubrique "propagande".

Le gouvernement allemand a voulu faire croire que le mouvement autonomiste alsacien était spontané, qu'il ne recevait aucune aide étrangère sauf

.../...

(1) Journal d'Alsace et de Lorraine, 26 novembre 1931.

(2) Ibidem. Article du 25 mars 1933, concernant l'émission du 21 mars et annexe n° 57.

celle des Alsaciens-Lorrains se trouvant hors des frontières françaises. Même les agents provocateurs et les espions comme Bongartz étaient Alsaciens. Les Allemands n'ont pas eu de mal, semble-t-il, à recruter en Alsace, des correspondants. Les inculpés du procès de Colmar étaient en effet heureux de bénéficier du soutien "alsacien-lorrain du Reich" !

Dans quelle mesure, les Alsaciens ont-ils été manipulés ? Le soutien moral et surtout financier de l'Allemagne a été précieux pour le mouvement autonomiste. Stresemann ne pouvait pas décider de supprimer brutalement les subventions, ce qui eut tué les organisations du mouvement. Mais, l'autonomisme est né, en Alsace, indépendamment de l'Allemagne, qui n'a fait qu'exploiter un mouvement exprimant le mécontentement profond d'une population.

Les chefs autonomistes ont rencontré des *Alsaciens-Lorrains du Reich* comme Robert Ernst. Mais, les documents, que nous avons pu consulter ne mentionnent jamais de conseils ou de directives qui auraient été donnés aux meneurs autonomistes. Ces derniers ne venaient quérir en Allemagne que des subventions, qu'ils surent obtenir aisément.

L'Allemagne a-t-elle utilisé le mouvement autonomiste pour faire pression sur la politique extérieure française ? Rien ne nous permet de l'affirmer véritablement. Nous l'avons déjà noté. Certains fonctionnaires de l'*Auswärtiges Amt* ont cru habile d'éveiller des sentiments autonomistes en Alsace, en Corse, en Bretagne ou même en pays flamand pour limiter la liberté de manoeuvre du gouvernement français.

Quant à la réponse française à cette propagande allemande, elle est ambiguë. A deux reprises, lors des grands procès autonomistes et lors de l'intervention de Poincaré, à la Chambre, le gouvernement dénonce cette ingérence et la réproouve. Le plus souvent, il semble vouloir la masquer, ne l'utilisant, comme Briand devant Stresemann, que comme un argument général dans un entretien politique. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'action concertée contre cette propagande ?

.../...

Briand est intervenu discrètement auprès de Stresemann, afin de la faire cesser, seul Poincaré l'a véritablement mise en évidence, lors de son discours de février 1929, mais sans proposer de solution, ni même de riposte. N'ont été arrêtées que quelques décisions, visant à lutter sur le terrain, comme la construction d'un puissant émetteur de radio, à Brumath. Cette prudence n'appelle qu'une explication : ne pas gêner la politique esquissée par Briand, à la fin des années vingt. L'Allemagne en a bien profité, l'Alsace aussi, mais uniquement après 1929.

De 1925 à 1929, les autonomistes alsaciens sont considérés comme des agents de l'Allemagne et accusés de complot contre la sûreté de l'Etat. Accusations et procès ont permis de masquer l'impossibilité, où était le gouvernement français de mettre directement en cause des fonctionnaires allemands, cela eut fourni des arguments aux critiques de la politique de Briand. Vers 1929, l'attitude du gouvernement français change. Les meneurs autonomistes n'ont pas été déconsidérés, dans l'opinion régionale, par les procès. Après la mort de Stresemann, en octobre 1929, ses successeurs à la *Wilhelmstrasse* n'hésitent pas à couper dans les crédits de propagande en Alsace. Bref, les conditions sont réunies d'une nouvelle politique française, à l'égard des autonomistes.

De 1925 à 1932, en ce domaine, les exigences de la diplomatie française inspirent donc les décisions en matière de politique alsacienne du gouvernement de Paris. Cela apparaît dans les réactions alsaciennes à la politique allemande de Briand.

CHAPITRE IV

LES ALSACIENS ET LA POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT

AVEC L'ALLEMAGNE

La signature des accords de Locarno, le 16 octobre 1925, est jugée comme le début d'une ère de paix, dont profite le prestige international de l'Allemagne de Stresemann (1).

Les groupes de pression alsaciens se montrent favorables à cet accord qui marque la renonciation de l'Allemagne à l'Alsace-Lorraine, ou plus précisément à tout recours à la force pour reprendre ces provinces. Mais les Alsaciens restent, dans l'ensemble, méfiants, surtout après la lecture des commentaires imprimés dans la presse allemande.

I - L'Alsace et les accords de Locarno

On peut suivre l'attitude des Alsaciens à l'égard des accords de Locarno au travers de la presse allemande. Selon la *Frankfurter Zeitung*, l'Alsace ne s'est pas rendu compte que son sort se jouait, en partie, à Locarno et n'a pas pris garde aux négociations à leurs débuts. Par la suite ajoute ce journal, elle a essayé de prendre position et d'exprimer le point de vue purement alsacien (2). Le journal allemand précise que la presse alsacienne n'a été informée que par les dépêches de l'agence Havas, ce qui a conduit les journalistes à rédiger des articles, comme on aurait pu les écrire, n'importe où, en France. Les commentaires de la presse alsacienne relèvent de deux attitudes opposées : ceux qui sont franchement mécontents de ces accords et les "satisfaits mais...".

.../...

(1) Seule la presse alsacienne et allemande nous permet d'appréhender l'attitude des Alsaciens face à ces négociations. Lors des réunions des Alsaciens, il est rarement question de politique extérieure !

(2) Arch. nat. F⁷ 13 381, Extrait de la *Frankfurter Zeitung*, 9 novembre 1925.

1. Les adversaires de Locarno

Les communistes d'Alsace n'acceptent pas Locarno. Réunis à Bruxelles, du 1er au 3 novembre 1925, lors de la *Conférence interparlementaire communiste*, les représentants français s'opposent au pacte de sécurité. Ils y voient le signe du déclin de la France et la remontée politique de l'Allemagne.

"Etant donné que la lutte entre les impérialismes allemands et français, pour la possession de l'Alsace-Lorraine a uniquement pour but l'exploitation par l'une ou l'autre partie des richesses du sol et de la population ouvrière, la *Conférence* déclare qu'elle ne reconnaît nullement les droits de l'impérialisme français, ni de l'impérialisme allemand sur l'Alsace-Lorraine et sur la population de ce pays... La *Conférence* approuve l'appel du *parti communiste français* au *Congrès des ouvriers et paysans de Strasbourg*, ainsi que le contenu de la lettre ouverte que ce Congrès a adressé à la Conférence des ministres de Locarno pour réclamer le droit de disposer d'eux-mêmes pour les Alsaciens et les Lorrains". (1).

Mais qu'entendent les communistes alsaciens, par libre disposition des peuples ? L'*Humanité d'Alsace et de Lorraine* est très explicite sur ce point et emprunte la définition à Lénine : "Par libre disposition des peuples, il faut entendre la séparation politique de ces peuples, des collectivités d'autre nationalité, la formation d'un Etat national autonome" (2). Les communistes sont donc hostiles à un pacte confirmant le retour des deux provinces à la France sans tenir compte de l'avis des populations.

Cette opinion est partagée par Claus Zorn de Bulach et son *Bloc d'opinion*. Bulach envisage toujours une séparation de l'Alsace et de la France et réclame, dans ses lettres à Herriot et à Poincaré, un plébiscite en Alsace. "Notre gouvernement, écrit-il, a pour ainsi dire fondé la Société des Nations à Genève. Le premier paragraphe indique : les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Avez-vous tenu parole, Monsieur le président et votre gouvernement ? Soyez franc !" (3)

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 381, Rapport de police sur la *Conférence interparlementaire communiste de Bruxelles*, 18 novembre 1925 et *Humanité d'Alsace et de Lorraine*, 16 novembre 1925.

(2) *Humanité d'Alsace et de Lorraine*, 24 novembre 1931.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 381, Lettre ouverte au président de la République 6 juin 1925.

L'attitude des autonomistes est, face aux accords de Locarno, dans l'ensemble, négative.

"Nous Alsaciens, écrit la Zukunft, nous en avons assez de servir toujours et continuellement de jouet aux deux nations. Nous voulons que notre patrie nous appartienne et au-delà à celui auquel nous l'attribuerons dans une décision libre, mais pas à celui qui est justement le plus fort" (1).

La Saarbrücker Zeitung qui cite cet extrait de la Zukunft, signale que l'Allemagne, en position de vaincue, ne peut être considérée comme l'Etat le plus fort des deux ! Le principal reproche que les partisans de la Zukunft font aux négociateurs français repose sur le fait qu'à Locarno, à Genève et à Thoiry, on a cherché "l'entente sans l'Alsace-Lorraine, partant sans doute de l'idée que tôt ou tard, l'Alsace-Lorraine disparaîtrait dans l'unité de l'Etat français et que la France se portera alors sur le Rhin avec toute son unité politique et culturelle" (2). L'Alsace, estime la Zukunft a été "immolée comme victime expiatoire sur l'autel de la réconciliation franco-allemande" (3). On n'a donc pas tenu compte de l'opinion des populations concernées, ce que déplorent les autonomistes.

Tout en précisant que le but final, est, pour les autonomistes, la création d'"une Alsace-Lorraine libre, membre des Etats-Unis d'Europe et médiatrice entre la France et l'Allemagne" (4), Karl Roos exige un plébiscite. Pour le *parti autonomiste*, l'élément essentiel est le caractère de "minorité nationale" de l'Alsace-Lorraine. Avec le *parti communiste*, ce parti entreprend toutes les démarches possibles auprès des autorités françaises, mais surtout auprès des autorités internationales afin qu'elles reconnaissent aux Alsaciens-Lorrains, le droit de disposer d'eux-mêmes. Pour Roos
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 381, Saarbrücker Zeitung, 25 octobre 1925.

(2) Die Zukunft, 18 septembre 1926 : "L'entente franco-allemande et nous".

(3) Ibidem.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 398, Der Elsässer (traduction), 5 octobre 1927. Dans son pamphlet "Zur Elsass-Lothringischen Heimatbewegung, Politik und Gewaltpolitik in Elsass-Lothringen", Roos réclame le statut de minorité nationale pour l'Alsace. Cf supra p. 232 et 246 et ss.

pour les communistes dissidents, la lutte de l'Alsace-Lorraine pour les droits de sa petite patrie ne doit pas figurer seulement dans le "Chapitre contrat de mariage entre l'Alsace et la France" comme l'estimait C. Dahlet dans un article de la Freie Zeitung (1). L'Alsace a été "vendue à Versailles comme une dame de harem, sans lui avoir demandé son avis et sans qu'elle ait pu poser des conditions", mais de plus "dans sa lutte pour sa dignité de peuple civilisé et pour ses droits naturels, elle a été violée par la France" (2). La sincérité de Roos, évoquant les Etats-Unis d'Europe, est peut-être à mettre en doute. Il semble que, contrairement à ses dires, Roos n'ait pas été en relation avec les chefs du *Comité central des minorités nationales*. Ce comité, créé en septembre 1927 à Quimper, en présence d'Alsaciens-Lorrains comme C. Dahlet, de Bretons et de Corses, a une doctrine fondée sur le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et sur le fédéralisme international. Le comité et son dirigeant, Maurice Duhamel, croient que l'Europe va enfin constituer une "unité économique" composée de nationalités et non d'Etats et ils envisagent, à ce titre, la reconstitution de l'Europe.

En réalité Roos a été plus souvent en contact avec des membres des associations d'Alsaciens-Lorrains du Reich qu'avec les membres français du *Comité central des minorités nationales* comme Maurice Duhamel.

Les Allemands vont raviver le problème alsacien par l'intermédiaire des groupes dits "*Alsaciens-Lorrains du Reich*".

Le discours de Max Donnevert (3) est à ce titre, très révélateur :

"Nous ne considérons pas que la question d'Alsace-Lorraine ait été résolue par le prétendu traité de paix et nous estimons que seule une décision de la population d'Alsace-Lorraine, sur laquelle il n'y aura eu aucune influence, amènera la solution définitive. Que la France et l'Allemagne concluent au point de vue de leurs intérêts, les traités
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 392, Rapport de police sur la Freie Zeitung, 10 août 1929.

(2) Ibidem.

(3) DONNEVERT (Max), ex-député au *Landtag* de Strasbourg, est un des membres les plus actifs des *Alsaciens-Lorrains du Reich*. Il préside le *Hilf bund der Elsass-Lothringer* et est *Ministerieldirektor*.

qu'elles veulent, le droit du peuple alsacien-lorrain de disposer de lui-même ne saurait, à notre avis, en être affecté" (1).

Pour ces *Alsaciens-Lorrains du Reich*, le statut de l'Alsace est loin d'être réglé et les manifestations en faveur des provinces perdues se multiplient. D'après le journal démocrate du *Kölner Tageblatt*, la section des Alsaciens-Lorrains de Sarrebrück a organisé, le 5 octobre 1925, une manifestation en faveur de la défense des droits des expulsés d'Alsace-Lorraine. Tous les partis politiques allemands sont représentés à cette réunion. L'assemblée demande que les sinistrés et expulsés d'Alsace-Lorraine ne soient pas plus mal indemnisés que les sinistrés de la Ruhr et du Reich et que le gouvernement allemand inscrive à cet effet un crédit de 300 à 500 millions de marks dans son budget (2).

L'association scientifique *Deutscher Staat* déclare, pour sa part, qu'"sans tenir compte de toutes les considérations politiques du jour, ils restent fidèles à leur liaison indestructible avec l'Alsace-Lorraine. Ils affirment que la lutte qui est déchaînée en Alsace-Lorraine pour le maintien du germanisme ne pourra être couronnée de succès, que sa foi en l'avenir allemand de ces pays frontières reste vivante chez le peuple et l'Etat allemand" (3).

L'Allemagne doit donc garder vivace le souvenir de "ce rameau arraché violemment à l'Allemagne, déclare l'ancien président d'un tribunal alsacien, Schwalb, en rappelant le passé historique de ces deux provinces et le manque de fondement juridique des conquêtes françaises, la mentalité allemande des habitants et enfin la liaison économique avec l'Allemagne" (4). Il faut, selon le docteur Schwalb, témoigner beaucoup de sympathie à l'égard de ces hommes de "race allemande", qui pour des raisons politiques n'envient pas de lier leur vie à celle du Reich, tout en luttant pour le maintien de leur langue et de leur caractère.

.../...

(1) *Dernières nouvelles de Strasbourg*, discours de Donnevert à Leipzig, 19 octobre 1925.

(2) *Kölner Tageblatt*, 6 octobre 1925, cité in Arch. nat. F⁷ 13 381.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 381, *Deutscher Tageszeitung*, 30 septembre 1925 (journal nationaliste).

(4) Ibidem. 26 octobre 1925, article du docteur Schwalb dans la *Vossische Zeitung* (démocrate).

L'entrée prochaine de l'Allemagne à la Société des Nations est saluée avec joie par les *Alsaciens-Lorrains du Reich*. Ils y voient un moyen pour l'Allemagne d'intervenir en faveur des deux provinces, et d'attirer l'attention du monde entier "sur le danger que la politique française d'assimilation fait courir à la paix du monde" (1).

Mais, pour la grande majorité des Allemands et également pour certains *Alsaciens-Lorrains du Reich*, le pacte de Locarno éclaire, en réalité, d'un jour nouveau le problème alsacien. A présent, déclare la *Saarbrücker Zeitung*, "la délivrance de l'Alsace-Lorraine ne peut être que l'oeuvre des Alsaciens Lorrains" (2). Et le professeur Kapp, un des chefs les plus estimés des *Alsaciens-Lorrains du Reich*, peut affirmer dans les *Elsass-Lothringen Heimat stimmen*, "c'est dans l'intérêt de l'Alsace-Lorraine que l'Allemagne déclare qu'elle ne songe plus à revendiquer et qu'elle lui laisse le soin de décider elle-même de son avenir" (3).

L'Allemagne n'abandonne pas l'idée de reprendre les deux provinces mais elle le fera pratiquement, en mettant en évidence les fautes et les maladresses commises par l'administration française, et en assurant officiellement aux Alsaciens-Lorrains un appui auprès de la Société des Nations.

Pour le groupe autonomiste et pour les *Alsaciens-Lorrains du Reich*, le traité de Locarno est à rejeter. Les gouvernements français et allemand ont omis de demander leur avis aux intéressés, qui le leur reprochent amèrement. Ainsi, pour la deuxième fois depuis 1919, les autorités françaises ne les ont pas consultés. La *Zukunft* souligne, à plusieurs reprises, que le gouvernement français a commis une faute en résolvant le problème en France et pas la France même.

Le début de la campagne pour le "droit des Alsaciens à disposer d'eux-mêmes" est bien antérieur à Locarno. Un des plus actifs meneurs était Zorn de Bulach. La signature du pacte de sécurité ramène cependant cette idée au premier plan des préoccupations des autonomistes alsaciens.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 381, 26 octobre 1925, article du docteur Schwalb dans la *Vossische Zeitung* (démocrate). L'Allemagne entre à la Société des Nations le 10 septembre 1926.

(2) *Saarbrücker Zeitung*, 25 octobre 1925.

(3) Ibidem.

2. Les partisans du "oui mais..."

Une grande partie de l'opinion et des cercles politiques alsaciens se déclare pourtant satisfaite, tout en émettant certaines réserves.

Les sympathisants des *partis radicaux et socialistes* approuvent cet accord. Ce n'est qu'un "Commencement" titre la République du 20 octobre :

"S'il ne doit plus y avoir de guerre pour l'Alsace-Lorraine et c'est bien là l'intention des maîtres de Locarno, que la France fasse donc enfin un second pas et qu'elle rétablisse l'internationalité de notre patrie, que sa nature destine à servir de pays de passage et d'échange, de pont entre l'Allemagne et la France. Locarno était un commencement. L'ouverture sans limites des frontières, la reprise des relations économiques et culturelles entre l'Alsace et le Reich, doivent en être la suite, l'évolution politique et économique de nos provinces, en tant qu'intermédiaires entre l'Allemagne et la France, devra en être et sera la fin" (1).

La République reprend ici le thème de l'Alsace, trait d'union entre les peuples.

L'auteur de cet article mentionne le problème économique et envisage comme conséquence des accords de Locarno, l'ouverture des barrières douanières et la reprise des relations économiques, interrompues, depuis le 1^{er} janvier 1925, entre l'Alsace et le Reich allemand. Tout en félicitant le gouvernement Briand pour la signature du pacte de sécurité, la République estime donc qu'il faut à présent continuer les négociations et surtout aller plus loin.

Cet avis est partagé par une grande partie de l'*Union populaire républicaine* d'Alsace. Le sénateur Pflieger estime que le programme de l'U.P. dérive directement de l'esprit de Locarno. Le pacte tend en effet à la pacification de l'Europe et à l'établissement d'une paix durable. A cette Pflieger suggère aux Alsaciens de proclamer :

"en toute occasion et à la face du monde que pour eux, la question nationalité ne se pose plus, qu'elle est française et qu'elle veut

.../...

(1) La République, 20 octobre 1925.

rester ; devant cette manifestation consciente, l'Allemagne devrait s'incliner définitivement et qu'elle n'aurait plus le droit de nourrir et d'entretenir la moindre illusion sur les sentiments nationaux de notre population" (1).

Pfleger constate néanmoins que l'Alsace ne prononcera ces paroles qu'après avoir obtenu satisfaction sur certains points et notamment sur la question d'une très large décentralisation.

Le général Bourgeois, Pfleger et Oberkirch reprennent ce thème dans leur nouvel organe, Vérité et sincérité, un an plus tard. Ils réclament en effet :

"Une Alsace et une Lorraine pour toujours rattachées à la France et cela, sans équivoque et sans arrière pensée.

Le respect absolu de notre statut religieux et scolaire.

La réalisation immédiate pour toute la France d'une large décentralisation administrative réclamée par les meilleurs Français" (2).

Pour eux, l'œuvre pacificatrice de Locarno restera incomplète si le gouvernement n'accepte pas une politique de décentralisation.

Cette position inspire aussi l'ouvrage de Georges Wolf : Das elsässische Problem - Grundzüge einer elsässischen Politik im Zeitalter des Pakts von Locarno. Cet essai eut un grand retentissement politique lors de sa parution, en 1926 ; certains l'ont considéré comme le "code" des autonomistes alsaciens. G. Wolf évoque le sort des deux provinces recouvrées qui sont, écrit-il, "devenues un article d'échange de la politique des convenances et de la politique de cabinet" (3). Il ne réclame pas le plébiscite. Aussi longtemps que durait la tension entre la France et l'Allemagne
.../...

(1) Courrier de Strasbourg, 8 décembre 1925, Dr Pfleger : L'esprit de Locarno.

(2) Voix d'Alsace, 9 octobre 1926 : Le problème alsacien et la presse. Cette opinion est partagée par les régionalistes des autres provinces françaises. La ligue des droits du Nord consacre en août 1926, un numéro spécial à l'autonomisme alsacien-lorrain. En juillet 1931, la fédération régionaliste de Bretagne lance un appel en faveur de l'Alsace. Ce programme s'appuie aussi sur les paroles prononcées par Monseigneur Ruch. L'évêque rappelle que la morale de l'Eglise recommande aux fidèles un patriotisme sain et bien éclairé.

(3) WOLF (Georges) : Das elsässische Problem - Grundzüge einer elsässischen Politik im Zeitalter des Pakts von Locarno, Strasbourg, 1926, 136 p

l'Alsace ne pouvait, selon lui, vivre en paix. L'abandon de "l'Alsace par l'Allemagne modifie tout car à présent la France peut nous accorder plus de libertés" (1).

Les Alsaciens, estime G. Wolf, ne veulent pas :

"disparaître dans la vie sans gloire et ennuyeuse d'une province française. L'Alsace a une mission et pour l'accomplir, elle doit être vivante, forte et garder son particularisme. Il ne faut pas qu'elle soit déchirée et centralisée à la française. Nous autres Alsaciens, devons non seulement cultiver le bilinguisme mais aussi le bi-coeurisme, comme disait Victor Basch à Strasbourg" (2).

La mission, dont parle G. Wolf, est une mission européenne à accomplir sur les frontières de l'Est, et pour la mener à bien, G. Wolf demande une certaine autonomie, pour l'Alsace.

Les deux attitudes des groupes alsaciens ne sont en fait pas diamétralement opposées. Les uns rejettent les accords car ils n'ont pas tenu compte de l'avis des populations concernées, les autres l'acceptent mais demandent que l'on prenne en considération la situation particulière de ces provinces frontalières. Dans un cas comme dans l'autre, l'accent est mis sur le particularisme de ces deux provinces et sur la nécessité de consulter les habitants soit par plébiscite, soit en leur octroyant une certaine autonomie. Les Alsaciens sont certes satisfaits d'un accord qui renforce la paix mais ils restent méfiants, jugeant leur voisin encore fort dangereux.

Cependant, comme le craignait et l'espérait à la fois la *Zukunft*, les réactions des Alsaciens-Lorrains face aux accords de Locarno ont eu des percussions à l'étranger.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 396, Rapport du 28 mai 1926, sur l'ouvrage de G. Wolf.

(2) Ibidem.

II - L'opinion internationale et l'Alsace après Locarno

En fait, l'impact de la propagande autonomiste et de celle qu'ont lancée les *Alsaciens-Lorrains du Reich* est relativement faible. Un membre du "célèbre *trio de Baden-Baden*", René César Ley, avait adressé des lettres à la Société des Nations, à Genève, réclamant pour l'Alsace le droit de disposer d'elle-même. Dans une autre lettre, envoyée au ministre des affaires étrangères du Reich, Ley réclame le soutien de l'Allemagne car, écrit-il, "c'est le devoir moral de l'Allemagne de protéger la minorité nationale d'Alsace-Lorraine" (1).

Ces appels ne furent suivis d'aucun effet. Certes, il semblerait qu'il y ait eu intervention de l'Allemagne. Lors des réunions de la Société des Nations, Paul Bourson, dans un article publié par l'*Action française* mentionne le témoignage d'un journaliste américain, rapportant les paroles de von Schubert, bras droit de Stresemann : "En ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, nous sommes à l'affût !" (2)

La presse allemande soutient les revendications des Alsaciens. "L'Alsace sait, écrit le *Berliner Lokal Anzeiger*, au lendemain de Locarno, que jamais l'âme populaire, en Allemagne, comme en France, ne pourra renoncer à ce pays frontière, tant qu'une solution meilleure ne sera pas intervenue" (3). La question alsacienne est évoquée en 1927, par le comte Westarp, un des leaders nationalistes allemands. Il estime que l'Allemagne a le droit de travailler pacifiquement à détacher l'Alsace de la communauté française. Après cette intervention du comte Westarp, la réaction est vive en Alsace. L'*Elsässer*, qui quelques jours auparavant, avait lancé une attaque contre les journaux patriotes alsaciens, proteste énergiquement : "Les questions d'Alsace sont des questions purement françaises... Mais lorsque, vous, le représentant des nationalistes conservateurs allemands avez le culot de parler d'Alsace-Lorraine, il se déclenche en nous un sentiment d'indignation, qui ne peut être surpassé" (4). L'*Elsässer* constate, par ailleurs, que du-

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Geheimakten, Frankreich, Po 5/Bd A, Lettre de R. Ley au ministère des Affaires étrangères, 5 janvier 1928.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Heitz, *Action française*, 15 avril 1927, article de P. Bourson : "Echec aux Boches et à leurs amis".

(3) Arch. nat. F⁷ 13 331, *Saarbrücker Zeitung*, 25 octobre 1925, cite le *Berliner Lokal Anzeiger* du 2 octobre 1925.

(4) L'*Elsässer*, 10 mars et 14 mars 1927 : "Lettre ouverte au comte Westarp et à Stresemann".

rant l'annexion, les nationalistes allemands ont foulé à leurs pieds les droits de la nation alsacienne, dont ils font tant de cas à présent. Il ne saurait y avoir de bonnes relations entre la France et l'Allemagne, précise l'Elsässer, si on lutte en Alsace contre tout ce qui est allemand, mais, de toutes façons, les nationalistes allemands n'ont rien à dire. Pour que la politique de Locarno soit possible, il faut mettre les nationalistes allemands à la raison. L'Elsässer reçoit, après la parution de cet article, des lettres de félicitations venues de tous les coins d'Alsace. Il est d'ailleurs suivi par l'ensemble de la presse alsacienne, seule la Zukunft accuse le gouvernement français d'être responsable de l'éveil des nationalistes allemands, car il a fait de l'Alsace un pays opprimé susceptible d'éveiller l'intérêt des autres puissances (1).

Nous constatons une réaction semblable, en 1929, après que le premier ministre anglais, Mac Donald, eut évoqué la question alsacienne dans le Daily New Telegraph. D'après les Dernières nouvelles d'Alsace et de Lorraine l'intervention de Mac Donald aurait déclenché un tollé général en Alsace. La population, estimant que le problème alsacien ne concerne que la France réclame une protestation officielle du gouvernement (2). Un article du Press Tribness de Londres allait dans le sens des propos du ministre. Le journal anglais évoque certes l'autonomie, parle du "home rule alsacien", mais souligne que :

"il n'y aura jamais de grande protestation pour la séparation de la part de la France, à moins que les méthodes de la main de fer, parmi les autorités françaises ne remplacent l'amadou avec lequel les autonomistes peuvent exciter les paisibles Alsaciens, qui naturellement, ne demandent rien que de vivre leur vie propre, parler leur propre dialecte et travailler pour retrouver la prospérité qui fut la leur" (3)

Ces quelques articles donnent l'impression que l'opinion internationale n'a été que peu touchée par le sort des Alsaciens "opprimés par la France". Seuls, la presse et les milieux nationalistes allemands s'en sont préoccupés.

.../...

(1) Die Zukunft, 23 mars 1927.

(2) Dernières nouvelles d'Alsace et de Lorraine, 23 juin 1929.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 397, Traduction d'un article de Press Tribness 4 mai 1928.

Les Alsaciens francophiles avaient le sentiment que toutes les menées autonomistes venaient d'Allemagne. Comme le gouvernement de Paris ne bougeait pas, ils ressentait cette prudence diplomatique comme une marque de faiblesse. La politique allemande de Briand ne pouvait qu'être jugée avec sévérité.

III - Les Alsaciens et la politique de Briand

Il est facile d'accumuler les citations de journaux, parlant de la "faiblesse", de "la politique d'abandon de Briand". Certains reprochent au gouvernement ce pacifisme "béat et paresseux" qui mène "en ligne directe vers la perte de l'Alsace" (1). Le député de Saverne, Camille Dahlet, déclare : "La question alsacienne n'aura sa solution que le jour où l'on aura arraché les poteaux frontières. L'Alsace renoncera avec plaisir à la France pour participer aux Etats-Unis d'Europe" (2). Fernand Heitz, représentant du duc de Guise, en Alsace, est indigné par l'attitude des autonomistes et de Dahlet. "Nous les connaissons, ces Etats-Unis d'Europe, écrit-il, avant la guerre, cela s'appelait la plus grande Allemagne" (3). Heitz reste partisan d'une entente avec l'Allemagne, mais non au prix d'une séparation de l'Alsace de la France, même en faveur des Etats-Unis d'Europe.

Dans l'Alsace française, un des chefs de la *ligue d'Action française* a effectué une enquête sur "l'autonomisme alsacien face au rapprochement franco-allemand". Il a envoyé des questionnaires à de nombreuses personnalités françaises et alsaciennes, notamment aux députés Charles Altorffer, Samuel Grumbach (4), au sénateur Muller, à des journalistes et à des hommes de lettres comme Jacques Bainville, Roger Dumon, Pierre Fervacque, Charles Haenggi, à William Martin, du Journal de Genève, R. Schickelé et également à des personnalités alsaciennes de tout bord politique comme le docteur

.../...

(1) HEITZ (Fernand) : L'autonomisme alsacien et le rapprochement franco-allemand, extrait de l'Alsace française

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) ALTORFFER (Charles). Ce pasteur de Lembach est élu député du Bas-Rhin en 1919 (Bloc national), réélu en 1924, il est battu en 1928 par Dahl. En 1929, il devient directeur des cultes à la Direction générale d'Alsace-Lorraine.

GRUMBACH (Salomon), journaliste à l'Humanité de Jaurès, il est élu après deux échecs en 1919 et 1924, député socialiste du Haut-Rhin en 1928. Il sera battu par le démocrate Wallach en 1932.

Ferdinand Dollinger, Charles Andler, William d'Ormesson, et même au docteur Ricklin. L'Action française considère que la politique française va avoir de graves incidences sur la politique internationale. Heitz s'oppose, ainsi, au rattachement à l'Empire allemand de tous les territoires de langue allemande et pense que si la politique de Locarno se poursuit encore pendant deux ans "l'Autriche dépendra bientôt de Berlin sous la bénédiction de Briand" (1) et avec une vision prémonitoire, Heitz envisage les prochaines étapes de la politique allemande : le couloir de Dantzig, la Haute Silésie, le Schleswig, Eupen et Malmédy, le Tyrol et plus tard l'Alsace et la Lorraine. Les membres du *Heimatbund* préparent, selon lui, le terrain dans ces différents territoires.

Pour éviter ce danger, Heitz demande la suspension de toutes les négociations car le rapprochement avec l'Allemagne n'est pas envisageable tant qu'en Alsace "on parlera de notre culture bimillénaire d'essence germanique, car l'Allemagne garderait ainsi l'espoir d'un retour victorieux" (2). Il reconnaît que les deux nations voisines ne peuvent pas continuer à vivre "comme chien et chat sur les deux rives du Rhin". Mais le rapprochement entre les deux puissances doit être un mouvement en avant des deux parties et non la soumission de l'une aux exigences de l'autre. Or l'Action française n'a nulle confiance en Stresemann et estime que pour ce dernier, le mot paix est synonyme de retour à l'Allemagne, de tout ce que lui a enlevé le traité de Versailles. Léon Daudet, dans un discours prononcé en présence de représentants alsaciens, au cirque de Paris, évoque le danger que fera courir, à l'Alsace notamment, une évacuation anticipée de la Rhénanie (3).

La question de l'évacuation anticipée de la Rhénanie préoccupe également toute la presse. Ce serait un premier succès du révisionnisme allemand. On doit en éviter d'autres. Ainsi, dans la France de l'Est, René Genêt, .../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Heitz, 2 J 226, Alsace française, 9 septembre 1928, l'enquête de l'Action française date du 10 juillet 1928 (elle est évoquée aux A.A. Bonn, Pol. Abt II, Po 5A/II) mais ni les résultats de l'enquête, ni les sujets précis et les questions posées ne figurent dans ce rapport. Il ne contient, en fait, que la liste des personnes contactées

(2) Ibidem.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Heitz, J 223, réunion royaliste au cirque de Paris, 7 juin 1928 (discours transmis par la TSF).

reprend un article de Pierre Bernus, dans le journal Les Débats, et trouve, avec ce dernier, que le gouvernement Briand devrait profiter de la venue de Stresemann, à Paris, pour clarifier la situation et se montrer énergique, signifiant ainsi à l'Allemagne qu'il "s'opposera jusqu'au bout à l'Anschluss" (1) et qu'il faut absolument mettre la guerre hors-la-loi.

La politique de Briand n'a pas séduit les publicistes alsaciens. Presque tous réclament une politique plus ferme à l'égard d'un pays qui reste, pour les habitants de ces régions frontalières, un voisin dangereux. Les réticences, apparues à l'annonce de Locarno, deviennent plus tranchées, lors du voyage de Laval et de Briand à Berlin en 1931 (2). Seule fait l'accord, la promesse d'une paix durable.

IV - L'Alsace et la paix

Il existe, en Alsace, un courant pacifiste et même anti-militariste. Ainsi, en mai 1926, le préfet du Bas-Rhin signale que des tracts anti-militaristes ont été distribués dans deux grandes casernes strasbourgeoises : la caserne Stirn et la caserne Turenne. Ces tracts, dont le ton rappelle celui des tracts saisis, dans les casernes, au début des années vingt, émanent du parti communiste. Ils appellent à la grève contre l'armée. Mais les distributeurs sont arrêtés rapidement.

Les membres de l'*Union nationale des combattants* souhaitent profondément la paix : leur président, A. Geiss, déclare en effet :

"Nous sommes des citoyens libres, ni à la solde du gouvernement, ni à celle d'aucun parti politique. Nous haïssons la guerre, du plus profond de notre coeur et nous voulons la paix et la fraternité entre les peuples, mais une paix basée sur le respect des traités" (3).

Nous exigeons, ajoute-t-il :

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Herzog, 13J35, France de l'Est, 15.8.19

(2) Les Dernières nouvelles de Colmar, 23 septembre 1931, relatent ce voyage et esquissent les questions qui devaient être discutées à Berlin, mais ce journal ne s'indigne nullement de l'absence de tout expert alsacien à ces négociations.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Herzog, 13 J 35, Rapport du 11 mars 1928, discours de A. Geiss.

"une France unie, forte, prospère, respectée et armée, une France continuant à être le flambeau du monde et de la civilisation car c'est pour elle que les poilus de la France ont tenu jusqu'au bout" (1).

Cette vision d'une France forte, faisant front à l'Allemagne et ne lui cédant en rien, est plus proche de la politique menée par Poincaré que de celle de Briand. Cette paix est une paix armée, qui contraste avec le pacifisme et surtout l'anti-militarisme de certains groupes communistes et de certains membres du clergé.

En 1928, l'abbé Demulier, qui vivait près de Hazebrouck, est accusé d'avoir fait de la propagande anti-militariste, dans une période, où les intérêts nationaux devaient l'emporter sur les bonnes relations entre les peuples. Cet ecclésiastique du Nord a été en contact avec les autonomistes et notamment avec le docteur Ricklin. Lors des perquisitions effectuées chez Ricklin, on a, en effet, trouvé des lettres de Demulier, faisant l'apologie de l'Allemagne pacifiste "maintenant des accusations contre le gouvernement français et contre la police française depuis l'armistice" (2).

Les rapports de police précisent, également, que l'abbé Demulier a été en relation avec le parti communiste alsacien. Ils insistent sur le fait qu'il a été le fondateur, en 1923, du Bulletin de la correspondance catholique franco-allemande. En réalité, l'abbé Demulier se défend d'être un partisan de l'Allemagne. Dans une lettre du 20 mars 1928, reproduite par l'Action française, il déclare "je n'ai pris la direction de la correspondance catholique que parce qu'ils (mes supérieurs) m'en ont donné l'ordre, il y a un an. Nous avons réclamé la révision de l'article 231 du traité de Versailles rendant l'Allemagne, seule responsable de la guerre parce que cet article dont la signature a été extorquée par la violence, nuit beaucoup plus à l'honneur de la France qu'à celui de l'Allemagne" (3).

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Herzog, 13 J 35, Rapport du 11 mai 1928, discours de A. Geiss.

(2) Arch. départ. Vienne, J 552, Affaire Demulier - 1928.

(3) Ib, 252. Lettre de Demulier reproduite dans l'Action française, 20 mars 1920.

L'abbé Demulier, en évoquant ses supérieurs, montre que la hiérarchie ecclésiastique a, dans une certaine mesure, encouragé le rapprochement franco-allemand. Mais telle n'est pas l'opinion de Pierre Fervacque, dans l'Alsace et le Vatican (1). Fervacque rappelle que le Vatican a fait preuve d'une "désespérante neutralité" en s'adressant à Monseigneur Ruch, venu accompagner, à Rome, une délégation de pèlerins alsaciens. Pie IX a béni "toute l'Alsace et particulièrement le clergé alsacien", mais il n'a prononcé aucun mot sur le devoir "de travailler à la paix intérieure et à la prospérité de la patrie que l'évêque a signalé avec insistance ! Pas un mot sur la France ! Pas un mot sur cette patrie perdue par une injuste annexion et retrouvée enfin" (2). René Gillouin, dans l'Avenir, note que le Vatican n'a rien fait pour faire rentrer dans l'ordre le clergé alsacien en révolte. Il émet quatre hypothèses pour expliquer cette attitude (3).

Le Vatican a refusé d'intervenir, car il ne désirait pas favoriser la France aux dépens de l'Allemagne. La forme revêtue par le catholicisme alsacien "catholique d'abord, Alsacien ensuite, Français ou Allemand, s'il en reste" (4), correspond exactement à la conception du catholicisme, qui a la faveur de Rome, depuis l'élection de Pie IX. En outre, Rome est dépassée par la situation, qui du terrain politico-religieux est passée sur le terrain social avec l'alliance catholique-communiste. Mais l'argument, qui semble-t-il, pèse le plus, relève de la politique étrangère du Vatican. Pie IX est opposé à tout patriotisme et à tout nationalisme, ce pape se veut avant tout pacifiste et internationaliste et ne s'intéresse donc pas à une question relevant du patriotisme français. Il préfère donc encourager toute tentative en faveur de la paix et la Correspondance catholique franco-allemande de l'abbé Demulier en est une, car il a essayé de réunir Français et Allemands par le biais de l'union entre chrétiens.

Finalement, entre 1925 et 1932, nulle personnalité alsacienne n'a été appelée à collaborer avec Briand à la politique de rapprochement franco-allemande. Les meneurs autonomistes ont reproché au gouvernement français
.../...

(1) FERVACQUE (Pierre) : L'Alsace et le Vatican, Paris, 1930, 225 p..

(2) Ibidem.

(3) Arch. départ. Vienne, J 356, Affaire Helsey, Avenir du 3 juin 1928.

(4) Ibidem. Cf DUROSELLE (Jean-Baptiste) : L'idée d'Europe dans l'histoire, Paris, 1965, p. 261 à 291. La montée du pacifisme catholique en Europe.

de ne pas avoir tenu compte, une fois de plus, de l'opinion des populations alsaciennes. Les radicaux-socialistes, les socialistes, les royalistes et l'aile nationaliste de l'U.P.R. sont dans l'ensemble satisfaits de ce rapprochement et surtout de ces accords, qui reconnaissent la souveraineté de la France sur les deux provinces recouvrées et qui sont susceptibles d'empêcher toute nouvelle guerre. Ce sont des attitudes collectives, très floues, dominées par le pacifisme du temps et par la crainte que l'Alsace ne serve de champ de bataille à une nouvelle guerre. On comprend que toute information venue d'outre-Rhin ait été connue et commentée par ces "sentinelles avancées de la France".

CHAPITRE V

LES ALSACIENS ET L'EVOLUTION POLITIQUE DE

L'ALLEMAGNE

Deux aspects essentiels dominent cette période : les relations entre Alsaciens et Allemands et le regard jeté par les Alsaciens sur la vie politique allemande. Cela appelle une série de questions : y a-t-il eu des contacts entre le clergé alsacien et le parti du Zentrum allemand ? entre la jeunesse alsacienne et allemande ? Y a-t-il eu des rapports entre Alsaciens et séparatistes rhénans ? Quelles ont été les réactions des populations de cette région frontalière devant la montée du nazisme ?

I - Les relations entre Alsaciens et Allemands

Dans plusieurs domaines, des contacts se sont renoués entre populations alsaciennes et allemandes.

Les relations entre catholiques alsaciens et catholiques allemands n'ont pas été rompues par l'armistice. Les catholiques allemands réunis pour la plupart dans le puissant parti du *Zentrum*, ont aidé, au moins moralement, les catholiques alsaciens, notamment lors de la période critique de 1924-1927, qui a été, en Alsace, comparée à un véritable *Kulturkampf*.

Lors des *Katholikentag*, fort fréquents en Allemagne, on ne manquait pas, signale F. Dreyfus, de rappeler le souvenir de "tous les frères et soeurs dans la foi qui, au-delà des frontières du Reich, prient toujours en allemand" (1).

.../...

(1) DREYFUS (F.G.) : L'Allemagne de Weimar et le problème alsacien, i Bulletin de la société d'histoire moderne, n° 1, 1971, p. 1 à 13.

La lecture de la Correspondance catholique franco-allemande de l'abbé Demulier montre que de leur côté les catholiques français essayaient également de rester en contact avec les catholiques allemands. En octobre 1929 dans un rapport adressé au ministère de l'Intérieur, la direction des Services généraux annonce que l'Union populaire républicaine envisage un rapprochement avec le Zentrum allemand. Rossé participe le même mois au Congrès catholique allemand qui a lieu, en août 1929, à Fribourg en Brisgau, et y prononce un discours. Le Journal d'Alsace et de Lorraine, en y faisant allusion, signale que la démarche du "député in partibus de Colmar" caractérise bien la mentalité de nombre de cléricaux d'Alsace qui, "loin de chercher des appuis auprès des catholiques français et d'assurer une communauté de vue avec eux, préfèrent tourner leurs regards vers l'étranger et y chercher des encouragements et des moyens de pression contre la République" (1). Le Journal d'Alsace et de Lorraine évoque ainsi l'"internationale noire", qui doit aider les autonomistes à renforcer l'influence cléricale, en Alsace grâce à l'appui du Zentrum allemand et créer une "sorte d'état-tampon cléricale entre Vosges et Rhin" (2). Le journaliste annonce également qu'un accord va être signé prochainement entre le parti de l'U.P.R. et le Zentrum allemand. Cette entente serait l'oeuvre de l'abbé Haegy, lui-même. Jean Keppi, secrétaire de la mairie de Haguenau doit faire partie de la délégation de l'U.P.R. rejoignant le Zentrum à Karlsruhe. Or, Keppi avait été nommé, en 1911, secrétaire du parti catholique alsacien, présidé alors par Charles Hauss, sur la recommandation de Martin Spahn, député au Reichstag. Le choix de Keppi se justifie par le fait qu'il avait suivi, en 1912, un cours à l'Académie Volksvereine für das katholische Deutschland, dirigée par un prêtre du diocèse de Cologne, et présidée par le duc de Löwenstein. Keppi est donc tout désigné pour conduire la délégation alsacienne.

Cependant, vers 1930, le Zentrum allemand évolue. La France de l'Est contredite, sur ce point, par l'abbé Haegy, estime que ce parti se prussianise et subordonne les intérêts religieux au nationalisme (3).

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Rapport du 8 octobre 1929.

(2) Ibidem.

(3) France de l'Est, 18 juin 1930

Le chanoine Muller, sénateur du Bas-Rhin, en visite chez le comte Jean de Pange, déclare, également, qu'il est profondément déçu par l'évolution du parti catholique du *Zentrum*. Le sénateur du Bas-Rhin préférerait nettement le parti, à ses débuts, quand il était dirigé par Windhorst et dans ces conditions, pense qu'une union *U.P.R.-Zentrum* n'est plus possible. Les archives ne gardent, en effet, pas trace ni d'une union, ni même d'une réunion entre dirigeants des deux partis catholiques. L'évolution de la vie politique allemande et la montée du nazisme ont probablement empêché tout rapprochement. La mort, en 1932, de l'abbé Haegy a été un frein à cette ébauche de contact entre les partis frères. L'abbé Haegy avait, en effet, gardé d'excellentes relations avec certains leaders du *Zentrum* et il rencontrait fréquemment Spahn, Wirth et Marx, personnalités allemandes qui avaient quitté l'Alsace après l'armistice.

Il est cependant indéniable que des contacts aient été pris entre prêtres alsaciens et allemands voire même autrichiens. Jean de Pange signale, dans son *Journal*, qu'un accord est conclu, en octobre 1933, entre catholiques alsaciens et catholiques sarrois. Pour les Alsaciens, la Sarre reste le seul pays, où subsiste encore le grand parti du *Zentrum*.

Les membres de l'*U.P.R.*, après l'échec du rapprochement avec le *Zentrum* se tournent alors vers le deuxième parti catholique d'Alsace, l'*A.P.N.A.* et tentent de réaliser la fusion. Mais la presse allemande et le *Zentrum* n'oublent pas pour autant leurs frères d'Alsace et plaignent dans leurs écrits les "pauvres catholiques alsaciens" isolés dans un Etat laïc qui leur dénie toute liberté religieuse (1).

Des contacts ont été recherchés surtout du côté allemand, après ces échecs. Le clergé catholique et protestant allemand essaie de faire de la propagande, en faveur du Reich, par le biais des prêtres et des pasteurs autonomistes et également par l'intermédiaire du milieu étudiant alsacien, surtout auprès des théologiens touchés par l'autonomisme.

.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, R⁴³ I/170, *Glaube und Heimat, der Kampf des Katholischen Elsass*, de B.P. Sturm, 1930.

Certes de 1925 à 1932, certains autonomistes comme Rossé et Hueber se sont fréquemment rendus à Fribourg ou à Kehl ; c'est en qualité de membre du Conseil municipal de Colmar ou maire de Strasbourg, qu'ils assistent à des cérémonies officielles en Allemagne. Le plus souvent, les Alsaciens sont sollicités et invités par les Allemands des Länder voisins mais la réciprocité n'est pas vraie (1).

Ils ne se désintéressent cependant pas de la vie politique allemande et continuent ainsi à lire la presse d'outre-Rhin, afin de se tenir informés des événements qui se déroulent dans le pays voisin.

Deux événements vont essentiellement retenir l'attention des populations alsaciennes : le séparatisme rhénan et la montée du nazisme. Le premier point les intéresse car le séparatisme rhénan se rapproche dans une certaine mesure de l'autonomisme, le second les préoccupe plutôt car le mouvement nazi est lié, en partie, au mouvement pangermaniste et au désir d'annuler le "Diktat" de Versailles.

II - Les Alsaciens et le séparatisme rhénan

De 1919 à 1925, les contacts entre séparatistes rhénans et Alsaciens sont relativement limités. Certains groupes alsaciens sont cependant partisans d'inclure l'Alsace et la Lorraine dans ce nouvel espace rhénan. Le *trio de Baden-Baden*, Zorn de Bulach et les *fédéralistes* (2) envisagent plutôt qu'une union économique. L'*Union populaire républicaine* ne peut qu'être favorable à cet autonomisme rhénan, dont les principaux dirigeants sont membres du *Zentrum*.

Des Alsaciens (3) avaient d'ailleurs conseillé au gouvernement français de soutenir la constitution d'un Etat rhénan, sorte d'Etat-tampon et
.../...

(1) Les organisations d'*Alsaciens-Lorrains du Reich* invitent souvent les Alsaciens et surtout des jeunes et des étudiants (voir supra p. 174 et 175).

(2) *Parti fédéraliste* de J. Hummel et Dumser, 1919, voir supra p. 150.

(3) Voir p. 150 à 153. La question de l'attitude française face au séparatisme rhénan a été traitée récemment par MAC DOUGALL (Walter A.) dans : *France's Rhineland Diplomacy 1914-1929, the Last Bid for a Balance of Power in Europe*, Princeton, New York, 1976, XVI, 420 p. et par BISCHOFF (Erwin) dans : *Rheinischer Separatismus 1918-1924 - Hans Adam Dorten Rheinstaattheoretiker*, Berne, 1969, 151 p..

tre la France et le Reich allemand. Mais le gouvernement français se heurte au veto britannique, lors des négociations de 1919.

A partir de 1926, des contacts sont noués entre Alsaciens partisans de l'autonomisme et séparatistes rhénans. Un rapport du préfet du Bas-Rhin signale, dès juin 1926, l'existence de relations entre autonomistes et Schmittmann, ancien ministre et beau-frère de Conrad Adenauer, le bourgmestre de Cologne. Schmittmann serait, selon ce rapport, venu, à plusieurs reprises à Strasbourg, pour participer à des réunions autonomistes. Et le préfet estime :

"qu'il ne serait pas impossible que le mouvement autonomiste alsacien eût reçu des subsides des fédéralistes rhénans. On a laissé entendre à mon correspondant, précise le préfet, que le million offert, il y a quelque temps par Monsieur l'abbé Zemb à l'Elsässer et qui doit, après l'échec de cette démarche servir à la création d'un organe autonome à Strasbourg, aurait cette provenance. Le gouvernement allemand serait même au courant de l'activité déployée par Schmittmann"

(1)

et n'y serait pas hostile.

L'attitude de Paris est ambiguë et le chef des séparatistes rhénans s'en explique auprès du comte Jean de Pange, son ami, en déclarant qu'"à Paris, on n'osait pas trop encourager le mouvement rhénan de peur que l'Alsace ne s'y joignît" (2).

Le danger est en effet grand car séparatistes rhénans et autonomistes alsaciens-lorrains pourraient envisager la création d'un véritable Etat rhénan s'étendant sur les deux rives du Rhin. Schmittmann est très actif et essaie de se concilier les faveurs des autonomistes et même des régionalistes alsaciens. Il participe à toutes les rencontres, surtout lorsque des Alsaciens y assistent, or ces réunions se déroulent parfois en dehors du territoire français, et notamment en Suisse.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport du préfet du Bas-Rhin au ministère de l'Intérieur, 11 juin 1926.

(2) DE PANGE (Jean) : Journal, T. II, 1931-1933, Paris, 1967.

En avril 1926, Schmittmann rencontre à Zurich, le professeur Foerster (1), des autonomistes alsaciens et des représentants du mouvement fédéraliste autrichien. En fait, c'est par l'intermédiaire du clergé alsacien que le chef de l'action fédéraliste catholique veut intervenir en Alsace. De nombreuses demandes d'audience ont été adressées, par des émissaires de Cologne, à l'évêque de Strasbourg. Monseigneur Ruch les a rejetées puis, en accord avec le gouvernement français, ces envoyés sont reçus par l'abbé Rémond (2), aumonier de l'armée du Rhin.

Les fédéralistes allemands veulent faire de la propagande allemande en Alsace-Lorraine et en Sarre, le clergé sarrois servant d'intermédiaire entre eux et le clergé alsacien-lorrain. Par ailleurs, un rapport de police fait état d'une intervention de Monseigneur Ruch en faveur du docteur Kramer, ancien ministre du gouvernement séparatiste rhénan. Ce dernier aurait reçu de Monseigneur Ruch, si on lui donnait un passeport et l'autorisation de vivre en France, la promesse de l'employer dans une institution religieuse (3). Cette attitude du clergé alsacien et notamment celle de Monseigneur Ruch peut avoir deux explications. Elle s'inscrit dans la ligne de conduite du gouvernement français, qui soutient les fédéralistes rhénans officieusement, mais elle peut aussi avoir une explication purement alsacienne. Ces séparatistes sont catholiques comme la grande majorité des Alsaciens et comme eux, subissent des "persécutions". Dans le cas alsacien, les problèmes viennent d'un Etat laïc et anticlérical, dans le cas des séparatistes rhénans, les brimades viennent d'un Etat, où dominent les protestants. La solidarité catholique a donc pu jouer dans ce cas bien particulier.

Mais, un autre facteur va très vite entrer en ligne : les séparatistes rhénans vont être mis en parallèle avec les autonomistes alsaciens dans des comparaisons qualifiées de "boiteuses" par la Lothringer Volkszeitung (4). Le Lorrain avait dans ses colonnes comparé les séparatistes rhénans et al

.../...

(1) Foerster est le directeur du journal pacifiste Die Menschheit de Wiesbaden.

(2) L'abbé Rémond est le futur évêque de Nice.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport du 14 juin 1926.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 394, Traduction d'un article de la Lothringer Volkszeitung, 9 août 1930 "Comparaisons boiteuses".

saciens en critiquant les séparatistes alsaciens. Les Rhénans voulaient, écrit le Lorrain, rester allemands et n'envisageaient nullement de devenir un pays neutre ou de s'unir à la France. En fait, ajoute la Lothringers Volkzeitung, il existait à côté d'authentiques partisans du fédéralisme, des partisans du séparatisme et de la création d'une République rhénane, devant s'appuyer sur la France. Mais, les régionalistes alsaciens ne sont pas des séparatistes. Ils réclament seulement plus de libertés dans un pays "encroûté de centralisme" (1). J.F. Mathes, un des leaders du séparatisme rhénan, dans une lettre adressée à la rédaction de la Lothringers Volkszeitung, repousse toute "comparaison ou amalgamation quelconque entre les autonomistes rhénans et alsaciens ; ce que nous avons fait, écrit-il, était un droit moral le plus sacré" (2), droit qu'il ne reconnaît pas aux Alsaciens.

Les séparatistes de Rhénanie et du Palatinat ont néanmoins trouvé un abri hospitalier en Alsace-Lorraine, signale l'Elsässer Kurier. Cet organe de l'U.P.R. évoque également l'article du Lorrain et s'étonne de l'éloge que le chanoine Ritz, représentant de la tendance et de la presse nationale, y fait des séparatistes rhénans, considérés comme des hommes d'honneur et l'"élite de la population" (3). Le journaliste de l'Elsässer suppose avec humour que les séparatistes alsaciens doivent être également traités convenablement et avec respect, car "ou bien le séparatisme est un crime, ou bien il ne l'est pas. Mais le séparatisme doit avoir la même qualification des deux côtés de la frontière" (4). Il ne peut être un crime en France et un idéal en Rhénanie.

Si ces comparaisons entre séparatistes rhénans et alsaciens ont lieu en 1930, c'est aussi par suite de l'évacuation anticipée des troupes françaises, sous les huées de la foule allemande de Mayence.

L'annonce de l'évacuation de la Rhénanie, fait naître, en Alsace, toute une polémique. Des articles paraissent dans la presse locale sur ce thème, surtout, après les accords de La Haye du 31 août 1929, prévoyant l'éva-

.../...

(1) Arch. nat. F 13 398, Traduction de la Burger Zeitung, 26 août 1930 (lettre de J.F. Mathes du 23 août 1930).

(2) Ibidem.

(3) Ibidem. Traduction de l'Elsässer Kurier : "Au sujet du séparatisme" 20 août 1930.

(4) Ibidem.

cuation de la région de Coblenze dans les trois mois, et celle de Mayence avant le 30 juin 1930. Dans la presse francophile, comme le Journal d'Alsace et de Lorraine, sont publiés des articles inquiétants. Tel celui d'un ancien professeur, au lycée français de Mayence, Rosenbaum, de retour en Alsace depuis le début de 1930, qui déclare que "seuls des esprits chimériques peuvent croire que la mentalité prussienne a changé depuis la guerre" (1). Selon ce professeur rhénan réfugié en Alsace, "aucune fête n'a lieu chez nos voisins sans revêtir aussitôt un caractère militaire provoquant" (2). Les Rhénans ont adopté, déplore-t-il, la mentalité militariste prussienne, et il précise qu'il ne regrette nullement l'arrivée des séparatistes rhénans en Alsace car, ajoute-t-il, "nous autres Rhénans, sommes cent fois meilleurs Français que certaines personnes que notre patriotisme effraye" (3) comme l'Elsässer Kurier :

"car nous connaissons les gens d'outre-Rhin et nous n'oublierons jamais que lors de l'évacuation de la Rhénanie, l'Allemagne a une fois de plus déchiré les traités. ... Français ouvrez les yeux ! Un nouveau 1914 n'est pas impossible. Depuis l'évacuation de la Rhénanie, le danger est plus grand que jamais. La République rhénane aurait été un gage de paix" (4).

Cette question des relations politiques entre la France et l'Allemagne préoccupe bien entendu les Alsaciens au plus haut point, car la Rhénanie constituait une sorte d'Etat-tampon entre l'Allemagne et l'Alsace, son évacuation représente un danger en cas de remilitarisation de cette zone. Le président de l'A.P.N.A., le député Weydmann, estime que Briand a fait trop de concessions à La Haye (5). Or, et sur ce point même, les autonomistes sont d'accord. La situation de la politique intérieure allemande est en train d'évoluer dans un sens plutôt négatif pour les Français, estiment les

.../...

(1) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Pol 2/1, Journal d'Alsace et de Lorraine, 17 juillet 1930 "Réflexions sur l'Allemagne au lendemain de l'évacuation".

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

(5) Arch. nat. F⁷ 13 392, Réunion de l'A.P.N.A. à Oberseebach, 10 novembre 1929. L'A.P.N.A. aurait voulu subordonner l'évacuation anticipée de la Rhénanie à l'exécution du plan Young, réglant le paiement des dettes allemandes.

autonomistes. En outre, la politique d'hégémonie menée par Mussolini, est de nature à soulever bien des difficultés sérieuses. Paul Schall pense que seul un accord durable "entre la France et l'Allemagne pourra amener l'équilibre nécessaire pour la paix en Europe" (1). Or cette paix est menacée au début des années trente par l'arrivée au pouvoir des national-socialistes. Les Alsaciens ont-ils les premiers perçu le danger représenté par Hitler ?

III - L'Alsace et la montée du nazisme

Lors d'une réunion de la *Landespartei* (2), l'abbé Haegy se montre très pessimiste en étudiant la situation internationale. L'Allemagne, l'Angleterre et la Russie s'efforcent de saboter le traité de Versailles, Locarno et le plan Young. Les alliés de la France, et notamment la Pologne, sont entourés d'ennemis, et la Belgique doit faire face au grave problème flama:

Mais Haegy s'inquiète encore davantage devant le résultat des élections en Allemagne, car elles ont amené au gouvernement des nationalistes, franchement hostiles à la France. Ces nationalistes ne nous reprochent ni la perte du couloir de Dantzig, ni celle de l'Alsace, mais surtout la situation financière catastrophique dans laquelle se trouve leur pays. "Un beau jour en refusant de payer, ils nous diront de chercher l'argent où nous voudrons" (3). Walter est du même avis que l'abbé Haegy, estimant lui aussi que les organisations hitlériennes "doivent uniquement leur existence à l'armée de sans-travail existant en Allemagne et à la crise économique persistant dans ce pays" (4).

Haegy et Walter expliquent donc la montée du nazisme par la crise économique et son corrélatif, le chômage. Mais comment comprendre alors l'article du *Republikaner* : "La presse haegyste au service de la croix gammée" (5) Ce journal évoque la victoire, en 1930, des réactionnaires et signale

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Réunion de la *Landespartei* à Strasbourg, 4 juillet 1930.

(2) Ibidem. Réunion de la *Landespartei* à Colmar, 27 octobre 1930.

(3) Ibidem.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 399, Réunion U.F.R. à Lauterbourg, 7 mars 1932.

(5) Arch. nat. F⁷ 13 398, Réunion du *Republikaner*, 16 septembre 1930.

la publicité faite dans la presse haegyste à un ouvrage sur l'Hartmannsweilerkopf. Ecrit par un ancien officier allemand, ce livre de propagande allemand ne relève nullement d'un esprit de paix "mais de l'esprit de la croix gammée" (1).

En fait, la propagande allemande n'a pas été interrompue par la montée du mouvement nazi. La publicité pour un ouvrage allemand, qui parle de l'Alsace, n'a rien de surprenant dans ce contexte. Cependant, Der Republikaner parle du militarisme qui anime les nazis et n'est pas le seul journal d'Alsace à évoquer ce thème (2).

En 1931 déjà, il est question de l'Anschluss. Les Messages d'Alsace s'intéressent à ce problème. Même si la Cour permanente de justice internationale a déclaré que l'Autriche avait expressément contrevenu au protocole d'octobre 1922, en essayant de réaliser en 1931, une union douanière avec l'Allemagne, la renonciation de l'Autriche à ce projet ne rassure pas véritablement les Alsaciens. Il "faut redoubler de vigilance et de perspicacité" (3) conseillent les Messages d'Alsace.

Quelques journalistes alsaciens veulent analyser sérieusement l'évolution de la situation politique outre-Rhin. La France de l'Est, dès septembre 1931, prend véritablement conscience du danger et évoque, dans un long article consacré aux élections du Landtag de Hesse, la montée de la vague hitlérienne :

"Un flot énorme est là, en mouvement et il serait aussi absurde que dangereux de continuer à vouloir l'ignorer. Pour Brüning aussi, l'heure de la décision sonnera bientôt. Il va être nécessaire dans un très bref délai, de tirer les conséquences parlementaires de ces événements. En présence des dimensions de la poussée nationale-socialiste, on ne pourra pas longtemps, même à l'aide de décrets-lois, écarter les hitlériens du pouvoir" (4).

Cette situation instable ne pourra pas tromper longtemps l'étranger sur l

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 398, Traduction du Republikaner, 16 septembre 1930.

(2) Dans chaque journal alsacien, on trouve régulièrement une rubrique consacrée à l'Allemagne : "Réflexion sur l'Allemagne" dans le Journal d'Alsace et de Lorraine ou "Brief aus Deutschland" dans la République.

(3) Messages d'Alsace, 5 septembre 1931.

(4) France de l'Est, 20 septembre 1931.

véritable répartition des forces politiques en Allemagne. De toutes façons, que Brüning appelle les nazis au pouvoir ou que ceux-ci s'emparent du pouvoir par la force, la France de l'Est prévoit pour l'Allemagne des heures sombres.

Moins pessimiste que son concurrent, l'Elsässer Kurier, au début de 1932, voit dans le vieux maréchal Hindenburg, "le sauveur indispensable de l'Allemagne non seulement chez les modérés de ce pays mais aussi à l'étranger" (1). Une Allemagne nazie représente donc un certain danger, même pour l'Elsässer Kurier. De quelle nature est-il ? Michel Walter nie son existence : "Les organisations hitlériennes de l'Allemagne ne présentent aucun danger pour la sécurité de la France" (2), le conflit sino-japonais en Mandchourie, est plus grave de conséquences, estime-t-il, car il symbolise le réveil de la race jaune et constitue une menace pour l'Europe susceptible d'être réalisée avant dix ans. Michel Walter pense, en revanche, que l'Allemagne a aussi bien que la France le droit de posséder une armée. "La restitution de ses colonies" à l'Allemagne "constituerait le seul gage d'apaisement appréciable" (3) en vue d'une entente avec ce pays. Il faudrait également remettre, ajoute-t-il, les dettes de guerre. La France pourrait compenser cette perte en réduisant les armements ! Ce journaliste reprend tous les thèmes du révisionnisme allemand du moment, on ne saurait s'en étonner.

En 1932, pourtant, on parle beaucoup du désarmement en Alsace, la conférence réunie à Genève retenant l'attention. Lors d'une réunion de la Landpartei, Paul Schall, conseiller municipal de Strasbourg évoque le sujet : "Malgré ses imperfections, ce projet pourra servir de base à une discussion en vue d'une paix durable, par la création des Etats-Unis d'Europe" (4). Mais cette paix ne peut être réalisée que "par une large et confiante collaboration des deux nations les plus directement intéressées : la France et l'Allemagne" (5). Cet accord doit se faire, en outre, sur un pied d'égalité des droits et des devoirs.

.../...

(1) Elsässer Kurier, 18 janvier 1932.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 399, Réunion de l'U.P.R. à Lauterbourg, rapport du 7 mars 1932.

(4) Ibidem. Rapport du Commissaire spécial, 5 novembre 1931.

(5) Ibidem.

Une fois de plus le thème des Etats-Unis d'Europe, dans lesquels l'Alsace-Lorraine aurait un rôle très important à jouer, est repris par des autonomistes. Le désir de paix est-il vraiment profond chez certains ou voient-ils dans l'Allemagne nazie un espoir de réintégration dans le Reich allemand ?

Les travaux de L. Kettenacker apportent, dans une certaine mesure, une réponse à cette question (1). Il constate que la prise du pouvoir par les nazis a eu de sérieuses répercussions sur la vie politique alsacienne. "Le front populaire alsacien était en proie à de graves secousses internes ... Les esprits ne se séparaient pas tant sur le problème du *Heimatrecht*, mais surtout sur l'attitude à adopter envers le national-socialisme" (2). Ceux qui admiraient toujours le troisième Reich, n'avaient plus d'avenir électoral en France, signale Kettenacker.

En 1932, la scission au sein des partisans de l'autonomisme n'est pas encore effectuée. Les autonomistes sont encore favorables à une entente entre Français et Allemands, notamment sur la question du désarmement. Les communistes alsaciens sont du même avis. L'*Humanité de Paris* cite le discours du député communiste allemand Thaelmann au meeting de Bullier. Thaelmann y demande la destruction du traité de Versailles, car il a jeté des millions d'Allemands sous la domination de l'impérialisme français et de ses Etats vassaux. Parmi les populations arrachées à l'Allemagne, Thaelmann met au premier rang, l'Alsace-Lorraine et les Allemands du Tyrol du Sud. Le but des Allemands et surtout des communistes allemands est de libérer ces peuples opprimés. On est loin du rapport publié après le Congrès interparlementaire de 1925 ! (3) Ne se rendent-ils pas encore compte de la menace représentée par l'Allemagne nationale-socialiste pour la paix mondiale ?

L'*Action populaire nationale d'Alsace* évalue lucidement le danger représenté par une Italie et une Allemagne militaristes. Et contrairement à

.../...

(1) KETTENACKER (Lothar) : *Nationalsozialistische Volkstumspolitik in Elsass*, Stuttgart, 1973, traduction française, *Saisons d'Alsace*, 1978, n° T I, p. 24, Strasbourg.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 399, discours de Thaelmann, 31 octobre 1932. Voir supra p. 315 et ss + Annexe n° 59.

autonomistes, les membres de l'A.P.N.A. insistent sur la nécessité pour la France, de conserver une armée forte et disciplinée tout en précisant qu'ils restent favorables à l'entente entre les nations (1). Mais en 1934, quand le danger se précise, Oberkirch rejette définitivement cette Allemagne prussienne et raciste "qui se détache complètement de cette grande communauté européenne vers laquelle ont tendu les efforts de la politique nationale qui est purement et simplement, un retour au paganisme avec le culte de ses dieux nordiques" (2). L'A.P.N.A. semble découvrir certains aspects du nazisme en 1934, or on ne peut accuser ce parti très francophil de complaisance, deux années auparavant.

Il semblait donc qu'avant 1933, dans les milieux politiques alsaciens la réussite électorale de Hitler n'ait pas été jugée comme une menace. Quelques journalistes avaient lu Mein Kampf. Ainsi René Hirschler, qui dans la France de l'Est, observe en avril 1931 :

"Les sentiments de Hitler et de ses disciples ne sont pas moins douteux à l'égard de notre pays qu'à l'égard des juifs. Leur triomphe contre les juifs ne serait pas, pour eux un premier pas vers d'autres combats. N'est-ce pas un moyen de tenir leurs troupes disciplinées et prêtes à toute éventualité... Aujourd'hui, lutter pour le judaïsme souffrant, c'est aussi lutter pour la paix, c'est aussi lutter pour la France" (3).

En 1932, on peut encore parler de rapprochement franco-allemand chez les autonomistes mais dans les autres groupes on prend conscience que l'époque n'est plus aux négociations, qu'il faut fortifier la frontière et avoir une armée solide. Jean Knittel, rédacteur aux Dernières nouvelles de Strasbourg, interrogé par Jean de Pange, un des partisans du rapprochement français, remarque "nous avons été trompés. L'Allemagne a répondu à nos avances par la réaction hitlérienne, nous ne voulons plus en entendre parler avant 1935, c'est-à-dire avant que notre état-major ait eu le temps de fortifier notre frontière de l'Est" (4).

.../...

(1) Arch. nat. F 13 399, Assemblée générale de l'A.P.N.A., 10 janvier 1932.

(2) A.A. Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A/Bd 18, Congrès de Paris de la Fédération républicaine de France, discours d'Oberkirch, 1er-3 juin 1934.

(3) France de l'Est, 11 avril 1931 (Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Heitz, 13 J 37).

(4) DE PANGE (Jean) : Journal, T. II, Paris 1964, rencontre avec J. Knittel, 2 septembre 1932.

De 1925 à janvier 1933, les Alsaciens ont été dans leur ensemble, favorables à un rapprochement franco-allemand pour des motifs parfois différents. La montée du nazisme les a divisés, certains semblent ignorer ou feignent d'ignorer la menace militaire, et restent fidèles à leur politique d'entente, d'autres non-autonomistes, prennent conscience du problème, mais n'agissent pas encore, sauf quand il s'agit de soutenir la politique du gouvernement français en matière de défense (1).

o

o o

La réintégration de l'Alsace dans le cadre français est-elle véritablement réussie, sur le plan politique en janvier 1933 ? Notre réponse est à nuancer. Dans le domaine des structures politiques, religieuses, judiciaires, l'assimilation est un échec, l'Alsace a du mal à admettre l'introduction des lois laïques et tient à préserver son particularisme.

Sur le plan humain, il nous faut considérer deux étapes. Jusqu'en 1928 la réintégration est incomplète. Les maladroites du gouvernement, les procès intentés aux "défenseurs de la petite patrie" ont entraîné un tollé général dans la population alsacienne et les résultats obtenus par les candidats autonomistes aux élections législatives de 1928, et aux partielles de 1929 montrent l'échec du gouvernement. Par ailleurs, se poursuit, en Alsace, une active propagande autonomiste et même allemande afin de préserver le souvenir de la "patrie allemande" et d'attiser, ainsi, le sentiment d'appartenir au *Deutschtum*.

C'est en 1929, que la situation change. Après le procès de Besançon et l'acquiescement de K. Roos, la politique du gouvernement français évolue et se transforme en politique "d'apaisement". Mais c'est un facteur extérieur qui va consolider cette politique. La crise économique, qui touche toute la France et surtout la menace représentée par la montée du nazisme vont créer, en Alsace, le sentiment d'appartenir à la nation française. Désapprouvant la politique hitlérienne, les groupes alsaciens vont se tourner, pour la grande majorité d'entre eux, vers la France. Seuls quelques

.../...

(1) Nous étudierons dans la partie économique la question de la loi Maginot estimant qu'elle relève, dans une certaine mesure, plus du domaine économique que du domaine politique par suite des expropriations qu'elle entraîne.

groupes autonomistes, et notamment les petites associations de jeunesse formées sur le modèle des *Hitlerjugend*, comme les *Jungmannschaft* ou la *Ligue Erwin von Steinbach*, se tourneront délibérément vers le modèle nazi

De 1925 à 1932, l'Alsace est donc rentrée progressivement dans l'entité française, mais la réintégration ne s'est pas faite sans difficultés. Les démarches d'Alsaciens comme C. Dahlet auprès de la Société des Nations prouvent que ce retour de l'Alsace à la France aurait été plus aisé si le gouvernement français s'était montré dès le début plus souple, en n'imposant pas le centralisme parisien à deux provinces, habituées depuis toujours à plus de libertés et surtout habituées à servir de "pont" entre la France et l'Allemagne.

Le facteur économique a joué également un rôle non négligeable durant cette période et a pu dans une certaine mesure influencer sur le politique.

DEUXIEME SECTION : DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE :

LA FIN DU STATUT PARTICULIER

Le 10 janvier 1925, cessent les relations économiques privilégiées existant entre l'Alsace et l'Allemagne. L'économie alsacienne est rattachée au marché français, elle doit s'intégrer dans un monde économique différent. La coupure est brutale car les commerçants et industriels alsaciens avaient, durant l'année 1924, augmenté de façon considérable leurs exportations en franchise vers l'Allemagne. Elle est brutale car nul régime de transition n'a été aménagé. En 1924, les notables alsaciens ont tenté des démarches en ce sens auprès de Daniel Serruys, directeur des accords commerciaux au ministère du Commerce. Ce fut en vain.

Au 10 janvier 1925, à minuit, les produits alsaciens ne peuvent plus bénéficier de la franchise douanière accordée par l'article 63 du traité de paix (1). Aussi, pendant deux ans, jusqu'à l'accord commercial franco-allemand de 1927, de nombreux groupes économiques alsaciens vont-ils s'efforcer d'incliner les décisions dans un sens qui leur serait favorable.

(1) Annexe n° 3

CHAPITRE VI

L'ALSACE ET LES NEGOCIATIONS ECONOMIQUES

FRANCO-ALLEMANDES

I - Participation d'Alsaciens aux négociations de 1927

Les Alsaciens ont tenté de peser sur les négociations franco-allemandes directement en envoyant, à Paris, des délégués ou des lettres, et indirectement en agissant par des manifestations et des réunions, en Alsace même.

De ces négociations dépend le développement de l'agriculture et de l'industrie de la province. Le problème n'était pas ignoré des milieux gouvernementaux. Deux semaines après la fermeture des barrières douanières, le président du Conseil, Raymond Poincaré, promet de faire des efforts "pour obtenir pour l'Alsace, des avantages commerciaux et industriels" (1).

"Je suis très préoccupé, en effet, ajoute-t-il, non seulement de l'avenir de l'industrie textile et de la métallurgie alsacienne, mais encore et tout particulièrement, de la question des vins. En passant, je déclare que nous devrions faire un effort pour répandre en France, et vulgariser les vins d'Alsace, dont les viticulteurs ont vraiment le droit de trouver sur le marché français, un débouché en compensation de celui qu'ils risquent de perdre en Allemagne" (2).

Le député Charles Frey précise, à la suite de cette intervention, que "la France a le devoir de faire cet effort" (3). En effet la politique française devait poursuivre deux objectifs : essayer, par la négociation, de

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 72/39, Journal officiel, 13 janvier 1927

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

sauvegarder une partie des avantages définis dans l'article 68 et trouver sur le marché français et international, des clients pour les produits de l'économie alsacienne. Nous nous attacherons essentiellement à l'étude du premier point.

Les experts alsaciens-lorrains, désignés lors des premières négociations, en 1924, restent présents après l'échéance du 10 janvier 1925. Les plus importants sont les présidents des Chambres de commerce de Strasbourg et de Colmar, Fernand Herrenschmidt et André Kiener et le président du *Syndicat industriel*, Daniel Mieg. Ce sont des représentants de l'industrie textile, ceux de l'agriculture alsacienne sont moins nombreux (1). Mais comme nous l'avons déjà signalé, les experts n'assistent pas toujours aux réunions, se contentant de participer à l'élaboration des décisions dans les commissions.

On ne saurait trop insister sur le rôle d'Erwin Berninger, directeur des *services de l'Industrie et du Commerce*. Il est présent, à Paris, lors des discussions, il dirige, en Alsace-Lorraine, des enquêtes afin de cerner les vœux des groupements concernés par ces négociations. Il reçoit les représentants des Chambres de commerce d'Alsace et il est même en relation permanente avec les présidents des Chambres de commerce, Herrenschmidt et Kiener. Ces derniers lui adressent régulièrement des rapports sur l'évolution de l'économie alsacienne.

Interviennent aussi des groupes d'industriels. Ainsi la firme de tissage de soierie Berne de Huningue, s'adresse directement à Brom, député d'Haut-Rhin. En effet, l'industrie alsacienne de la soie risquait, contrairement à celle de Lyon, de n'avoir aucune aide gouvernementale ; elle allait être frappée par de très hauts droits de douane (2). Brom intervient immédiatement auprès du ministère (3), insistant sur le rôle important joué par l'industrie de la soierie dans le Sud de l'Alsace.

Par une lettre, Berninger invite les maisons intéressées à la négociation des traités de commerce, à s'adresser à la direction des accords com

.../...

(1) Voir supra p. 80 et suivantes.

(2) Arch. nat. F¹² 9 210, Lettre du 1er juillet 1925 adressée par la firme de tissage mécanique de soierie Berne de Huningue au député Brom.

(3) Ibidem. Lettre du député Brom au ministre du Commerce, 4 juillet 1925.

merciaux du ministère du Commerce à Paris pour communiquer leurs observations sur les négociations. Les Chambres de commerce doivent regrouper lettres pour en dégager une synthèse (1). Des notes sont adressées directement à Berninger. Les industriels et commerçants alsaciens s'y plaignent tous, de la fermeture du débouché allemand et réclament la réouverture de ce marché.

1. Les vœux des Alsaciens

Les vœux n'ont pas beaucoup changé depuis l'expiration de la période de franchise. Entre 1918 et 1924, ont bénéficié de la franchise douanière tous les produits alsaciens à leur entrée en Allemagne. Dès l'ouverture de négociations, les Alsaciens espéraient obtenir un sursis ou des mesures transitoires. Après la fermeture des barrières douanières, il ne leur restait plus qu'à espérer des droits de douane modérés. Ils sont vite déçus. Ainsi que le déclare, le président de la Chambre de commerce de Colmar, André Kiener : "Cela n'a pas l'air d'être le cas car les Allemands veulent nous faire évacuer Cologne" (2). Il note aussi ce paradoxe, les Alsaciens ont le choix entre quelques avantages économiques et l'insécurité que nous signalent "nos grands chefs militaires. Il me semble qu'aussi pénible que ce soit pour nous de renoncer à des conditions économiques normales avec l'Allemagne, la sécurité de la France doit passer avant tout" (3).

En dépit de cette déclaration, patriotique, A. Kiener demande néanmoins au préfet d'appuyer les commerçants et industriels alsaciens auprès des autorités chargées des négociations. Car les Alsaciens refusent de s'avouer vaincus et réclament toujours un tarif préférentiel pour leurs produits.

2. L'économie alsacienne après la fermeture des barrières douanières

Tous les rapports des Chambres de commerce locales signalent que la situation se dégrade depuis le 10 janvier 1925. La Chambre de commerce de

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, 70 AL, 59, Procès-verbal de la Chambre de commerce du Haut-Rhin : lettre de Berninger du 20 octobre 1925.

(2) Ibidem. Procès-verbal de la Chambre de commerce de Colmar, 9 janvier 1925.

(3) Ibidem.

Colmar lance même une grande enquête, un mois après, auprès des entreprises de son ressort demandant "tous les renseignements utiles concernant le chômage, dans les industries alsaciennes, à la suite de la suppression des contingents" (1).

Les négociations franco-allemandes n'ayant pas abouti, les marchandises alsaciennes-lorraines soumises jusqu'au 10 janvier à des contingents ne sont plus exonérées de droits de douane ; la France ne bénéficiant pas de la clause de la nation la plus favorisée, elles sont soumises au tarif général allemand qui est très élevé. L'Allemagne prépare, en outre, un nouveau tarif comportant une augmentation de droits pour 350 produits, la majeure partie étant produite par l'industrie alsacienne.

A. La chute des exportations vers l'Allemagne

La Chambre de commerce de Strasbourg signale à Berninger, dès février 1925, que les exportations du Bas-Rhin en direction de l'Allemagne ont subi de considérables réductions : 80 à 85 % dans les textiles et les cuirs, 100 % dans l'automobile, les conserves alimentaires, les chocolats, les confiseries, les articles de luxe. Quant au vin, son exportation est complètement arrêtée, les Allemands s'approvisionnant en Italie. Pour expliquer la chute des exportations alsaciennes, la Chambre de commerce émet deux hypothèses : elle serait due non seulement à l'augmentation des droits d'entrée en Allemagne, mais aussi à la saturation du marché allemand au 10 janvier 1925 (2).

La Chambre de commerce de Mulhouse annonce également des arrêts dans les exportations vers l'Allemagne (3). Les produits les plus touchés sont les vins et les spiritueux qui n'obtiennent plus de licence d'importation, le papier subit des droits allemands prohibitifs ; les soieries, pour lesquelles on ignore les tarifs futurs, les rubans, les fils à coudre et de retordage sont frappés aussi ! Dans tout le secteur textile, on constate dans le Haut-Rhin un net recul, dû le plus souvent à la nécessité d'obtenir .../

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 175, Lettre de la société anonyme des ateliers de construction Courbot de Guebwiller à la Chambre de commerce de Colmar, 23 février 1925.

(2) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74, 39, Lettre de la Chambre de commerce de Strasbourg à Berninger, 10 février 1925.

(3) Ibidem. Rapport sur les relations économiques entre l'Alsace et l'Allemagne, du 11 janvier au 21 février 1925.

une licence d'importation. Ainsi, dans les tissus blanchis, les Allemands achètent surtout des tissus fins et le rapport signale que les licences d'importation sont accordées de façon des plus arbitraires.

Tous les témoignages s'accordent sur la saturation du marché allemand, ce n'est qu'un accident de conjoncture. A moyen terme, l'absence d'accords franco-allemands risque d'avoir des effets catastrophiques. La majorité des envois vers l'Allemagne correspondent à des commandes passées avant le 10 janvier 1925. Ainsi, dans une lettre à Berninger, le président de la Chambre de commerce de Mulhouse (1) insiste sur ce fait : les autorités allemandes accordent facilement des licences d'importation si le commerçant allemand fournit une déclaration du vendeur indiquant la date du contrat et les quantités et qualités restant à livrer. "Cette déclaration doit être attestée par la Chambre de commerce française" (2). Un certificat d'origine prouvant l'origine alsacienne du produit est également exigé ; Berninger, ainsi informé (3), en dégage un tableau nuancé du problème des exportations alsaciennes en Allemagne. Quatre facteurs concourent à la situation du moment :

1. Les droits de douane, en partie devenus prohibitifs, frappent nos produits à leur importation en Allemagne.
2. Un grand nombre d'articles sont encore frappés par la prohibition d'importation (4).
3. Les acheteurs allemands paraissent vouloir attendre l'issue des négociations franco-allemandes, actuellement en cours avant de reprendre les affaires avec leurs anciens fournisseurs alsaciens.
4. La franchise douanière devant prendre fin le 10 janvier 1925, nos ressortissants avaient expédié beaucoup de marchandises, en Allemagne, peu de semaines avant cette date et le marché allemand est saturé.

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74, 39, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 28 février 1925.

(2) Ibidem. Lettre du président de la Chambre de commerce de Mulhouse à Berninger, 17 février 1925.

(3) Ibidem. Rapport de la Chambre de commerce de Colmar à Berninger, 7 mars 1925.

(4) L'Alsace, tout comme le reste du pays, ne bénéficie pas de la préférence de la nation la plus favorisée.

Industriels alsaciens et Chambres de commerce locales, réclament un rapide succès des négociations franco-allemandes.

B. Ses effets sur l'économie alsacienne

La situation de l'économie alsacienne devient critique à la suite de la fermeture du débouché allemand. Certaines entreprises annoncent, dès mars 1925, leur intention de mettre en chômage technique 25 à 50 % de leurs effectifs pour fin avril, c'est le cas notamment de l'industrie lainière, la plus durement touchée. Le marché français n'est pas acheteur de produits alsaciens et le plus gros client de l'Alsace après l'Allemagne, la Grande-Bretagne, a cessé toute transaction en Alsace (1). Les industriels de la région doivent réduire leur personnel, le faire chômer un jour par semaine. Certains tentent de se reconvertir en abandonnant le tissage de la laine au profit des articles de coton, moins touchés par l'élévation des barrières douanières.

D'autres secteurs industriels sont aussi menacés. Les entreprises de fil à coudre Schlumberger, à Guebwiller, prévoient une réduction horaire de travail de deux heures par jour, il en est de même dans l'alimentation, où la maison Scheurer, de Logelbach, licencie vingt ouvriers et diminue de 10 % les heures de travail. Dans les tanneries, il est envisagé de licencier 25 à 35 % des effectifs soit 100 à 150 ouvriers, et la production y baisse de 40 %.

Le président de la Chambre de commerce de Colmar demande que le gouvernement prenne, enfin, conscience de la récession, en Alsace, et que dans les négociations franco-allemandes, les représentants français obtiennent un régime favorable aux produits textiles, et alimentaires, en premier (2). Les industriels de la métallurgie et en particulier les *Forges de Strasbourg* se plaignent, car :

"l'entrée en Allemagne, en franchise de douane, d'un certain tonnage de

.../...

(1) Entre la France et la Grande-Bretagne existe une taxe à l'importation de 33 % ad valorem.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, Archives de la Chambre de commerce, 223 J 190, Lettre du président de la Chambre de Colmar à Berninger, 7 mars 1927.

produits métallurgiques est une des armes les plus efficaces pour empêcher les producteurs allemands de pratiquer le "dumping", les prix du marché intérieur allemand devant tenir compte des prix pratiqués par les usines d'Alsace-Lorraine" (1).

L'Allemagne est, en outre, le débouché principal pour les laminés alsaciens. En 1924, le quart de leur production a été vendu en Allemagne du Sud, en Bade et dans le Palatinat, la fermeture de ce marché devient une affaire très grave.

Les statistiques, comparant les expéditions de catégories de marchandises intéressant particulièrement l'Alsace-Lorraine, entre 1924 et 1925, montrent que les départements recouvrés "n'ont pas atteint et de loin, en 1925, leur courant d'exportation vers l'Allemagne de 1924" (2).

De mai à juillet 1925, la Chambre de commerce de Colmar multiplie les lettres au directeur des services du Commerce et de l'Industrie au sujet des refus d'importer que les *Aussenhandelsstelle* de Berlin opposent aux importateurs allemands quand ils désirent faire venir des produits d'Alsace-Lorraine. Ainsi, un tel refus a contraint un important client de Trèves, Gebrüder Heinemann d'annuler sa commande auprès de la *Société de fil à coudre Schlumberger* de Guebwiller. Cette firme a demandé, alors, l'appui de la Chambre de commerce auprès des négociateurs français et allemands.

Au cours du premier semestre 1925, la situation des entreprises alsaciennes ne cesse de s'aggraver. Le *Haut-Commissaire de la République française* dans les provinces du Rhin, Paul Tirard, dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, A. Briand, ne peut qu'en faire la constatation. "L'échéance du 10 janvier a restreint les débouchés allemands pour les produits alsaciens d'une manière considérable et durable sous le régime douanier actuel" (3) mais, ajoute-t-il, "les importations de produits a

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74, 39, Lettre du directeur des Forges de Keller, à Berninger, 14 mars 1925.

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 1, Notes sur les échanges de marchandises entre la France et l'Allemagne, juin 1925.

(3) Arch. nat. F¹² 9 210, Lettre de Tirard à Briand, 26 mai 1925.

saciens en Allemagne reprendront sans doute pourtant, après l'arrêt presque total de février, une faible activité à mesure que s'écouleront les stocks constitués sur le marché allemand" (1).

On ne peut que relever la divergence d'interprétation entre les milieux officiels français, sensibles à la seule saturation du marché allemand et les milieux du textile alsacien. Un industriel comme Herrenschmidt sait bien que les Allemands attendent le résultat des négociations. Leur gouvernement utilise les refus d'importation de tissus alsaciens pour peser sur le gouvernement français. En attendant, les anciens clients des Alsaciens vont s'approvisionner à Manchester ! "Nous n'avons pas l'autorisation de notre gouvernement d'importer des tissus alsaciens tandis que les tissus anglais peuvent entrer avec facilité" (2), car "ces derniers, en ce qui concerne la douane, sont soumis à l'ancien tarif tandis que les tissus français doivent payer des droits de douane du nouveau tarif allemand, sensiblement plus élevé" (3).

Les industriels alsaciens attendent donc que l'on tienne compte de leur situation au cours des négociations afin que le commerce puisse reprendre de façon normale avec l'Allemagne. Ils n'espèrent pas retrouver la situation antérieure au 10 janvier. Une solution devrait être trouvée, permettant, durant quelques années, aux produits alsaciens de pénétrer en Allemagne sous un régime douanier meilleur.

3. Des négociations très délicates

La pression fut efficace. Les négociateurs français soutiennent les revendications alsaciennes. Stresemann, en mai 1925, reconnaît que "le lent progrès des négociations trouve une explication dans le fait qu'avec la France les relations sont rendues particulièrement difficiles, par suite de la nécessité d'écoulement de la production d'Alsace-Lorraine, et par suite de l'incorporation provisoire du domaine de la Sarre au territoire douanier français" (4).

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 9 210, Lettre de Tirard à Briand, 26 mai 1925.

(2) Arch. nat. F¹² 8 866, Lettre de Herrenschmidt au ministre du Commerce et de l'Industrie, 12 août 1925.

(3) Ibidem.

(4) Arch. nat. F¹² 9 210, Discours de Stresemann, 19 mai 1925.

La France voulait obtenir une réduction des droits sur les contingents alsaciens-lorrains. L'Allemagne serait d'accord, affirme Trendelenburg, "sous la réserve générale que ce régime préférentiel sera supprimé dès que le même avantage sera réclamé par un Etat bénéficiaire, vis-à-vis de l'Allemagne, de la clause de la nation la plus favorisée" (1). Le ministre français du Commerce, Raynaldy, juge cette proposition allemande inacceptable.

De leur côté, les Allemands reprochent aux Français leur obstination à ne pas accorder à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée. Stresemann le regrette, car le gouvernement du Reich a :

"fait tout son possible pour aplanir les difficultés. Il a d'ailleurs trouvé dans cette tâche l'appui de l'industrie allemande. Le gouvernement du Reich aurait aimé que, sur la base de la clause générale et réciproque de la nation la plus favorisée, les relations commerciales avec la France puissent s'établir aussi vite qu'elles l'ont été avec les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie et la Belgique" (2).

Les Alsaciens sont au courant des difficultés rencontrées par les négociateurs. Le président du Comité central de la laine de Paris écrit, en mars 1925, à Engel, président du groupe de la laine au *Syndicat industriel alsacien*, pour l'informer de l'état des négociations. Français et Allemands seraient en désaccord non sur des questions de principe, mais sur les détails de l'application pratique (3). Rien n'a encore été réglé sur le tarif allemand des produits lainiers en mars. Il semblerait que les Français obtiennent cependant une diminution de la moitié sur les droits, prévus dans l'accord "pour les articles n'intéressant pas la production anglaise et pour des contingents qui, en principe, pourraient être égaux à ceux qui avaient été obtenus avant le 10 janvier" (4). Les Français admettraient, .../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 863, Séance du 16 janvier 1925.

(2) Arch. nat. F¹² 9 210, Discours de Stresemann, 19 mai 1925. Depuis juillet 1919, la France avait supprimé la clause de la nation la plus favorisée de tous ses accords commerciaux. Les exportateurs demandaient donc accès préférentiel au marché français. Or la capacité de production allemande a augmenté depuis 1919, et les prix allemands sont, par suite de l'inflation, inférieurs aux prix français. Les produits allemands concurrenceraient donc les produits français et la balance des comptes franco-allemandes serait déséquilibrée, si on accordait cette clause à l'Allemagne.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 19 Lettre du Comité central de la laine à Engel, 11 mars 1925.

(4) Ibidem.

échange, selon leur tarif minimum, un certain nombre de produits lainiers. En mai, P. de Margerie, ambassadeur à Berlin, dans une lettre à Briand (1) évoque un article de la *Textil Zeitung*. Ce journal annonce que la France a renoncé au maintien des contingents alsaciens pour la laine, mais qu'elle exige en contrepartie, une réduction tarifaire, jugée inacceptable par l'Allemagne. Il ne faut pas céder, écrit le journaliste. Dans la question des vins, l'Allemagne refuse également d'accorder aux vins français, et donc aux vins alsaciens, le traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire le bénéfice de droits réduits. Elle ne peut leur appliquer qu'une tarification plus lourde que celle souhaitée par le partenaire français.

Ainsi, soutenu par la presse allemande, gagnée à une attitude de fermeté, Stresemann refuse d'accorder aux produits textiles alsaciens, les tarifs réclamés à Paris. Il juge insuffisantes, les concessions françaises comme l'abandon d'un régime privilégié pour les produits textiles d'Alsace. Comme aucune des parties ne veut débloquer la situation, les négociations, suspendues le 13 juillet 1925, ne reprendront que le 15 septembre 1926.

Les pressions alsaciennes n'en sont qu'en partie responsables, ainsi que le notent les *Berliner Tageblatt*, en juillet 1925 : "Ce n'est pas une rupture, mais seulement une interruption des négociations car les Français demandent avec insistance, la clause de la nation la plus favorisée pour les vins français, ce qui est inacceptable pour l'Allemagne. En outre, un accord n'a pas été possible pour les tissus de laine alsaciens" (2). En effet, l'Allemagne avait écarté les propositions relatives aux exportations vers la France, des métaux, des machines, de la quincaillerie, des produits chimiques, d'optique, de porcelaine et des articles relevant de l'électrotechnique.

Un arrangement est néanmoins signé entre Allemands et Français, le 12 février 1926. Par décret, le 23 février, il est déclaré applicable pendant une durée de quatre mois, à dater du 1er mars 1926. L'Allemagne accorde à

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 9 210, Lettre de P. de Margerie à Briand, 14 mai 1925.

(2) Arch. nat. F¹² 9 203, Traduction officielle des *Berliner Tageblatt* 5 juillet 1925.

la France, l'admission, à un taux de faveur, d'un certain contingentement de produits agricoles et industriels (légumes, houblon, fruits, produits chimiques...). La France consent l'octroi d'un tarif intermédiaire entre le tarif général et le tarif minimum, à certains produits allemands (1).

II - Réactions alsaciennes

1. A l'accord provisoire de 1926

Cet arrangement provisoire déçoit, en Alsace. La réglementation des expéditions vers l'Allemagne est très compliquée. Ainsi, l'obligation d'user du chemin de fer pour amener les produits en Allemagne, cause un préjudice aux entreprises strasbourgeoises, habituées à conduire, par camions fruits et primeurs sur la rive badoise, à Kehl.

De plus, ce texte ouvre le marché alsacien à différents produits allemands : articles de quincaillerie, bois, produits chimiques et pièces détachées de machines. Or on en fabrique aussi en Alsace. Pourtant, le 5 avril 1926, est signé un accord provisoire entre le Reich allemand et la France (2). Il renferme peu de nouveautés. Le gouvernement allemand a accepté de réduire les droits sur les produits agricoles comme les légumes frais, les produits de la minoterie, les eaux de vie et le houblon, ce qui intéresse directement l'Alsace. Cette réduction concerne aussi des productions de l'industrie alsacienne comme les cuirs, les savons, les papiers à cigarettes, les automobiles et les chapeaux. Mais l'industrie textile ne bénéficie pas de ces dispositions. Quant au gouvernement français, il accorde à l'Allemagne un tarif minimum ou un tarif intermédiaire pour 132 articles comme les jouets, les machines-outils, les produits chimiques et les matières premières.

.../...

(1) Arch. départ. Colmar, Chambre de commerce, 223 J 190, Arrangement commercial du 12 février 1926.

(2) Bundesarchiv Koblenz, R⁴³ 1/1119, Reichsgesetzblatt, T. II, 17 a 1926, les accords sont signés par von Hoesch, Doktor Posse, directeur au ministère de l'Economie, du côté allemand, A. Briand, ministre des Affaires étrangères et Bokanowski, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, du côté français.

Ce texte ne tient pas compte des vœux des industriels et des commerçants alsaciens. Les Chambres de commerce, comme celle de Mulhouse, ne peuvent qu'en faire le constat :

"Non seulement les droits d'entrée allemands demeurent absolument prohibitifs pour les produits, qui avant la guerre, étaient expédiés d'Alsace et de Lorraine, en Allemagne, mais au contraire, des réductions très importantes sont consenties par le gouvernement français à grand nombre de produits allemands qui peuvent faire une concurrence efficace aux produits alsaciens sur le marché français" (1).

Cette politique douanière française se reflète dans l'évolution des exportations alsaciennes. L'année 1926 est une année très mauvaise pour les exportations de l'Alsace vers l'Allemagne. En 1924, les exportations atteignaient un montant de 510 764 000 marks, en 1926, elles tombent à 80 196 000 marks (2). L'absence de traité de commerce se fait donc sentir. Après les accords d'août 1926, la situation ne s'améliore guère.

Les rapports que la Chambre de commerce de Strasbourg adresse à la direction des Accords commerciaux au ministère du Commerce, prouvent le mécontentement des Alsaciens. Ainsi, l'exportation des farines est gênée, en mars 1927, par les taux trop élevés (3). Le directeur de l'*Union meunière d'Alsace et de Lorraine*, René Woehrlin, se rend à Paris pour obtenir des négociateurs français, des taux plus favorables. Si les droits devaient augmenter de 11 marks, comme le bruit en court, la farine alsacienne perdrait totalement le marché allemand. Quant à la farine de froment, fabriquée en Sarre, avec du blé étranger, elle se vend bien en Allemagne, où elle concurrence la farine alsacienne. Une autre série de plaintes est parvenue également à la Chambre de commerce de Strasbourg. Les bureaux de douane berlinois refusent souvent aux négociants et courtiers en houblon, des articles en contingentement, contrairement aux dispositions de l'accord du 5 août 1926, prorogé le 16 février 1927. Les négociants en houblon demandent que le régime des contingentements soit remplacé par des droits

.../...

(1) Arch. munic. Mulhouse, F II, i Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Mulhouse, année 1926, p. 36.

(2) BARTHELME (Alphonse) : *Le développement des courants commerciaux de l'Alsace depuis la guerre*, Thèse, Strasbourg, 1931, 245 p.. + Graph. X et XII.

(3) Arch. nat. F¹² 8 867, Lettre de Gerdolle (Chambre de commerce de Strasbourg) à la direction des Accords commerciaux du ministère du Commerce 29 mars 1927.

aussi faibles que possible. Quant aux vins alsaciens, soumis au même tarif que les autres vins français, ils rencontrent, maintenant, sur le marché allemand la concurrence des vins de Bordeaux, de Bourgogne, ainsi que celle des vins italiens et espagnols. La protestation des viticulteurs alsaciens rejoint celle des milieux viticoles français, qui réclament des droits préférentiels, ce qui avantagerait les vins alsaciens. Mais le parti agrarien allemand refuse et la France doit se contenter de contingents (1).

2. Au traité de commerce franco-allemand du 17 août 1927.

Le traité de commerce a été violemment critiqué en Alsace, où l'on avait toujours souhaité obtenir un traitement de faveur, dans le commerce avec l'Allemagne. Par contre, les produits allemands entrés en Alsace, peuvent concurrencer les nouvelles industries, nées après l'armistice. L'Allemagne y exporte des matières premières, des produits semi-ouvrés et des machines, elle y envoie même des pommes de terre et du houblon !

Les industries alimentaires sont véritablement désavantagées par le traité de commerce. Pour certains produits comme le foie gras, les conserves ou les chocolats, l'Allemagne est le principal débouché. Un rapport adressé par le président de la Chambre de commerce de Colmar au président du Conseil, en juillet 1927 (2), précise que le premier marché pour les produits alimentaires alsaciens est en Allemagne alors que le premier concurrent est la France. Ils demandent donc la suppression de toute prohibition. Certes le gouvernement français a tenu en partie compte de cette réalité, en faisant admettre, dans le traité de commerce, que "l'importation en Al

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 384 : *Das Neue Elsass*, 23 avril 1927, article de Georges Wolf : "L'exportation des vins d'Alsace-Lorraine en Allemagne" :

Par un arrêté du 9 avril 1927, 3 000 quintaux de vins sont accordés à l'Alsace-Lorraine, jusqu'au 31 mai. Ce contingent représente 8,7 % des exportations totales de vins en Allemagne, alors que les vins de Bordeaux obtiennent un contingent égal à 57,4 % et ceux de Bourgogne, 28,57 %. La concurrence des autres vins français sur le marché allemand est donc manifeste et la Chambre de commerce de Strasbourg proteste (Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 189, Rapport de la Chambre de commerce de Strasbourg, octobre 1927).

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, Archives de la Chambre de commerce, 22 75, Rapport du président de la Chambre de commerce, juillet 1927.

Allemagne des pâtés de foie gras de Strasbourg ne sera entravée d'aucune manière" (1). Cette formulation est insuffisante. On a oublié que les pâtés de foie gras de Strasbourg ne se vendaient pas seulement en terrine de grès, mais aussi et surtout, sous forme de pâté en croûte, de galantine et de purée de foie gras, rubriques ne figurant pas dans les produits autorisés (2).

Le problème des vins alsaciens est aussi aigu. On juge insuffisant le contingent qui est accordé. En 1927, les vins d'Alsace obtiennent un contingent de 6 000 quintaux contre 39 000 pour les vins de Bordeaux et 18 000 pour les vins de Bourgogne. En 1924, les contingents expédiés par les Alsaciens s'élevaient à près de 56 500 hl ! Le traité de commerce autorise également l'exportation des vins n'ayant pas une appellation d'origine et les Alsaciens réclament donc en 1928 la moitié des contingents affectés à ces vins, soit 70 000 quintaux, arguant qu'ils sont les seuls, à bien connaître les habitudes des consommateurs allemands et leur solvabilité. Ils déclarent, en outre, que l'ensemble des vins français profiterait de cette mesure puisqu'ils vendent en Allemagne des vins du Midi et du Roussillon (

Pourtant, certains industriels alsaciens n'ont pas à se plaindre des tarifs accordés. L'industrie textile, principale intéressée obtient une réduction de 20 % sur les tarifs allemands de 1925, or les exportations de coton, notamment, n'avaient pas cessé durant les négociations et la Chambre de commerce de Mulhouse reconnaît que la demande en filés de coton, en tissus fins et en imprimés s'était maintenue, mais seulement à la faveur d'une conjoncture favorable en Allemagne. Le rétablissement progressif de l'économie allemande et les grèves des houillères anglaises avaient entraîné un retard dans les livraisons anglaises.

Mais, les maisons alsaciennes ne peuvent exporter que les produits fins, articles que ne fabrique pas l'industrie textile allemande et la crise des affaires qui sévit dès 1928 conduit à une restriction des commandes

.../...

(1) BARTHELME (Alphonse) : Le développement des courants commerciaux de l'Alsace depuis la guerre, Strasbourg, 1931, 245 p..

(2) Le n° 110 du tarif concerne les pâtés de foie en terrine de grès, le n° 219, les pâtés en récipients hermétiquement fermés, les autres pâtés sont prohibés.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 189, Rapport du président de la Chambre de commerce de Strasbourg, 1er janvier 1928.

Les industriels, les agriculteurs et les commerçants alsaciens ont donc profité, dans une certaine mesure, du traité de commerce franco-allemand, qui, en 1927, ne suscite que leurs critiques. La France a fait à l'Allemagne des concessions, dont l'Alsace a été souvent la victime. Les activités les plus touchées semblent être la viticulture, la culture du houblon. Les réactions en Alsace ont été lentes car la portée des textes n'est pas apparue tout de suite.

III - Les négociations économiques franco-allemandes et l'Alsace de 1927 à 1932

Au cours des années postérieures à 1927, les rapports des Chambres de commerce alsaciennes, témoignent de vives pressions pour obtenir du gouvernement français une politique plus favorable à certains alsaciens.

1. Les pressions alsaciennes

D'autres groupes de pression interviennent comme le *Groupement professionnel des teinturiers et apprêteurs de Sainte-Marie-aux-Mines* qui demande l'admission temporaire des tissus écrus de laine venant d'Allemagne et destinés à être teints et apprêtés en Alsace (1). Le régime des importations des produits textiles en Allemagne est remis en question en avril 1930. L'Allemagne projette de frapper de droits plus lourds l'entrée des produits textiles. En effet, cette taxe à l'importation vise les filés de laine peignée et prive ainsi les produits français et surtout alsaciens de leurs clients allemands. La Chambre de commerce de Colmar pense qu'une intervention gouvernementale empêchera l'application de cette mesure. Un mois plus tard, la réponse du ministre du Commerce se veut apaisante (2). L'accord franco-allemand de 1927 ne permet pas de redouter une augmentation des droits de douane. Dans ce cas précis, il s'agit en fait, rétorque la Chambre de commerce d'une taxe sur le chiffre d'affaires, prélevée par le gouvernement allemand sur les

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Archives de la Chambre de commerce de Colmar, 223 J 115, Procès-verbal de la chambre de commerce, 8 novembre 1929.

(2) Ibidem. Procès-verbal du 11 avril 1930.

fils importés en Allemagne, ce qui porterait préjudice à l'industrie lainière française.

La chambre syndicale de l'industrie du vêtement pour hommes d'Alsace-Lorraine évoque également le danger que représente l'Allemagne pour l'industrie alsacienne. La concurrence allemande devient de plus menaçante. Des maisons étrangères importent, en France, usant de pratiques de dédouanement assez particulières, elles peuvent réduire leur prix de vente et désavantager ainsi l'industrie alsacienne qui, en raison de la faible protection douanière, est désarmée. La chambre syndicale demande donc la création d'un comité d'experts, pour apprécier l'exactitude du prix porté sur la facture et la valeur marchande des produits présentés au dédouanement.

Ces quelques exemples nous permettent de constater que les groupes de pression alsaciens entendent influencer les futures négociations commerciales franco-allemandes. La Chambre de commerce de Colmar élabore, en octobre 1931, un mémoire. Elle compte le présenter lors de l'ouverture des négociations. Un entretien a lieu entre Hartmann, nouveau président de la Chambre de commerce de Colmar et Elbel, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce et un des chefs de la délégation française au *Comité économique franco-allemand*. Hartmann remet donc le mémoire à Elbel et également à Debrix, directeur de la *Société générale alsacienne de banque* et membre du *Comité économique franco-allemand*.

Ce mémoire contient tout d'abord des considérations générales sur les échanges commerciaux entre les trois départements recouverts et l'Allemagne. Après un bref historique, il évoque la fermeture du marché allemand et ses répercussions sur l'économie alsacienne. Les droits, perçus par les Allemands après le 10 janvier 1925, ont gêné les échanges réguliers avec l'Allemagne. Ce rapport précise surtout que :

"les vœux de l'industrie et du commerce de notre région et surtout ceux de la branche textile n'ont pas été pris en considération. Si de 1927 à 1929, on a tout de même commercé avec l'Allemagne, c'est dû au fait que les droits de douane ne présentent pas, par rapport au prix de la marchandise, un pourcentage trop élevé" (1).

Mais la Chambre de commerce constate la baisse des exportations depuis 1927.

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 116, Procès-verbal du 20 octobre 1931.

ANNEES	EXPORTATIONS FRANCAISES EN ALLEMAGNE (en francs)	IMPORTATIONS ALLEMANDES EN FRANCE (en francs)
1927	6,5 milliards	4 milliards
1930	4 milliards	8 milliards

(1)

Les exportations alsaciennes-lorraines à destination de l'Allemagne ont proportionnellement diminué davantage, précise la Chambre de commerce du Haut-Rhin, et les produits allemands entrent en plus grand nombre en Alsace.

Cette chute des exportations en Allemagne trouve son explication dans la situation très difficile de l'Allemagne, mais la Chambre constate que les grandes maisons allemandes sont prêtes à reprendre le commerce avec les territoires de l'ancien Reichsland, à condition que les droits de douane allemands soient réduits sensiblement. La Chambre de commerce de Colmar admet cette revendication. Elle reprend les vœux présentés en 1927, simplement assortis de quelques correctifs, tenant compte de l'évolution des prix (2). Elle veut que l'Allemagne renonce à toute mesure paralysant le règlement des marchandises, fournies par les maisons alsaciennes (3).

La réponse du ministre est conciliante. Il s'efforcera d'obtenir de l'Allemagne la renonciation à certains avantages, acquis dans l'accord de 1927 (4). Mais le gouvernement doit maintenir sa liberté tarifaire afin de décider les majorations appelées par la protection de certains secteurs menacés par la concurrence étrangère. Il doit reconnaître qu'il lui est difficile d'obtenir de l'Allemagne des baisses de tarif. La Chambre de Colmar relance l'affaire (5). Elle réclame la protection de la production nationale contre les importations de marchandises étrangères. Celles-ci pro-
.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 116, Procès-verbal du 30 octobre 1931.

(2) Elle demande de tenir compte du coefficient de dépréciation égal au pourcentage de baisse de la valeur des marchandises, intervenu depuis 1928, clause déjà contenue dans l'article 4 du traité de commerce de 1927.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin Chambre de commerce, 223 J 116, Procès-verbal du 30 octobre 1931.

(4) Ibidem. Procès-verbal du 11 décembre 1931.

(5) Ibidem.

fitent de la baisse du change de certaines monnaies étrangères, comme le mark. Or l'objectif de la politique commerciale française doit être la lutte contre la concurrence allemande.

2. La lutte contre la concurrence allemande

Les Allemands essaient de placer leur "bonne marchandise d'avant-guerre" en montrant une grande agressivité commerciale. Ainsi en 1931, est créé à Strasbourg, le *Comptoir général du commerce*. Il est, en fait, une succursale de la *Wäsche Industrie Berlin*, grande maison d'expédition, dont le fournisseur en linge et lingerie est l'établissement Schmitt & Cie Julius A.G. de Stuttgart. Or les associés et tout le personnel du *Comptoir général de commerce* seraient de nationalité allemande et exerceraient tous, mais tout particulièrement les voyageurs de commerce, leur profession dans des conditions irrégulières "en inondant frauduleusement le marché du pays de produits allemands plus ou moins bons" (1).

Ce comptoir possède, en outre, un local servant de bureau et de salle d'expédition de la marchandise venant d'Allemagne, dont la *Wäsche Industrie Berlin* paie elle-même le loyer ! Les entreprises allemandes, ne pouvant plus s'installer directement en Alsace après l'armistice, ont donc choisi des moyens détournés pour arriver à leurs fins et envoyer leurs produits en Alsace et, de là, dans le reste du territoire. Les documents ne nous permettent pas de savoir ce qu'il est advenu de la société installée en Alsace sous le nom de *Comptoir général de commerce*, mais elle dut attirer l'attention des autorités françaises. Le rapport du Commissaire spécial (2) cite maître Merckel, l'avocat de la société allemande, et de sa succursale alsacienne et signale que les voyageurs de la société alsacienne parcourent le pays sans être en possession de pièces régulières pour exercer leur profession, ce qui permettrait donc de les inculper.

Cette concurrence allemande est sensible dans l'industrie du vêtement. Les Allemands cherchent à importer, par tous les moyens, des marchandises,

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 402, Rapport du Commissaire spécial de Strasbourg, 11 septembre 1931.

(2) Ibidem.

en Alsace-Lorraine, et utilisent des factures fausses, pour échapper aux droits d'entrée et à la taxe d'importation (1). Une augmentation des droits de douane, frappant les tissus de laine et surtout, ceux dont le poids est supérieur à 300 grammes, est prévue. La Chambre de Colmar intervient donc auprès du gouvernement pour que :

"l'accord franco-allemand du 17 août 1927 soit soumis à un remaniement complet, ayant pour but de ramener à des propositions plus modestes les importations allemandes en France, tout en stipulant certaines faveurs au profit des produits français pour que notre chiffre d'exportation en Allemagne se rapproche davantage de la moyenne des années passées" (2).

La Chambre de commerce de Colmar n'attend pas une politique protectionniste, elle reste fidèle aux principes libres-échangistes des industriels haut-rhinois du XIXème siècle. Elle ne veut pas remplacer les contingentements par un aménagement ou une augmentation des tarifs de caractère permanent. Elle se contente de réclamer une mesure de circonstance : accorder à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée à titre conditionnel et sur la base de la réciprocité" (3). Son refus d'une politique protectionniste est si vif, qu'elle s'oppose à la diffusion, dans son ressort, d'une affiche de propagande en faveur des produits français, éditée par la Chambre de commerce de Paris, en janvier 1931 : "Français, achetez des produits français !" Pourquoi un an et demi, plus tard, accorde-t-elle son patronage moral à l'Association pour la propagande et la défense des produits français ? Ce revirement correspond probablement au sérieux de la crise alsacienne aggravé par une terrible concurrence allemande. En voici un exemple : en mai 1932, l'attention de la Chambre est attirée par l'importation considérable de vins allemands par la Sarre. Ces vins sont vendus, malgré les droits de douane, à des prix nettement inférieurs à ceux des prix alsaciens (5). Mais cette volte-face est, également, due au décret du 13 avril 1931 : "Toutes les administrations publiques, tous les établissements et organis-

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce, 223 J 117, Procès-verbal du 13 mars 1931.

(2) Ibidem. Procès-verbal du 11 octobre 1932.

(3) Ibidem. Procès-verbal du 29 octobre 1932

(4) Ibidem. Procès-verbal du 28 juin 1932.

(5) Ibidem. Procès-verbal du 31 mai 1932.

mes divers, sur lesquels son action (celle de l'Etat) peut s'exercer, devront donc réserver leurs travaux et leurs commandes à l'industrie et au commerce français" (1).

La question du houblon alsacien est aussi évoquée, en 1931, par la *Landespartei* (2). Elle lance un tract affirmant que les paysans alsaciens ont été sacrifiés par le gouvernement français lors du traité de commerce franco-tchécoslovaque (2). En effet, le gouvernement augmente les tarifs douaniers sur l'orge et le houblon à cause de ce traité de commerce (3). Roos en profite pour proclamer, lors d'une réunion à Brumath de ce même parti, que la France a sacrifié les planteurs de houblon alsaciens à une alliance militaire avec la Tchécoslovaquie (4). C'était une curieuse critique des alliances orientales de la France !

3. Les groupes économiques et les négociations de 1930 à 1932

La situation des Chambres de commerce alsaciennes est donc ambiguë au cours de ces négociations, où sont étudiées "les relations commerciales franco-allemandes, les échanges commerciaux et les ententes d'industriels entre les deux pays", afin "d'adapter aux circonstances actuelles, l'accord économique de 1927" (5). Les Chambres voudraient rester fidèles au libre-échange, mais elles se rendent compte, par ailleurs, que la situation économique de l'Alsace nécessite la protection de son agriculture et de son industrie, par une augmentation des droits d'importation et le maintien d'un système de contingentement. Sur ce dernier point, les membres de la Chambre de commerce de Colmar partagent l'avis du président de la *Confédération nationale de la production française*, Duchemin (6) : faire
.../...

(1) Bundesarchiv Koblenz, R² 10 184, Décret du 13 avril 1931.

(2) Voir annexe n° 59.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 398, Rapport du 11 avril 1931 : le traité de commerce franco-tchèque date du 2 juillet 1928, un deuxième accord est signé avec la Tchécoslovaquie le 23 septembre 1931 : le gouvernement français admet à un tarif de 200 francs/100 kg, dans les limites d'un contingentement annuel de 8 000 quintaux métriques, des houblons de provenance tchèque en emballage d'origine conditionné.

(4) Ibidem. Réunion de la *Landespartei* à Brumath, 1er février 1932 (90 personnes ont assisté à cette réunion présidée par Roos).

(5) Bundesarchiv Koblenz, Reichskanzlei, R⁴³ 1/73, 1ère réunion de la commission économique franco-allemande, le 13 octobre 1931 sous la présidence de Gignoux (France) et Trendelenburg (Allemagne).

(6) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 117, Procès-verbal du 8 janvier 1932, discours de Koenig sur le rapport Duchemin.

contrôler ces contingentements par des groupements professionnels et non par l'Etat, fixer ces contingents à la moyenne enregistrée en année normale.

En fait, les Chambres de commerce alsaciennes et les grands groupements professionnels d'Alsace n'ont pas été particulièrement consultés par le ministère du Commerce durant les négociations engagées avec l'Allemagne, la Suisse, la Belgique et l'Italie. Un rapport postérieur du *Groupement alsacien de vigilance et d'action économique*, qui réunissait des personnalités alsaciennes de toute opinion politique (1), note que l'on a trop rarement fait appel à ces organes représentatifs et découragé ainsi les bonnes volontés.

Les délégués français, estiment-ils, n'ont pas su défendre les justes revendications des Alsaciens. Ils n'ont pas utilisé tous les moyens d'action comme les mesures de rétorsion dirigées contre ces nombreux allemands, qui travaillent dans les mines lorraines et les industries alsaciennes (2). Ces frontaliers allemands reçoivent leur salaire, en francs, et le reversent, dès le retour, dans leur pays, aux autorités allemandes. En retenant ces sommes en France, il serait possible de compenser, en partie, les créances alsaciennes-lorraines, dont le rapatriement ne se fait pas. Certes ce rapport date de 1938, mais étant donné qu'il reflète l'opinion de personnalités alsaciennes, issues de tous les milieux politiques et sociaux, il exprime un réel mécontentement.

L'Alsace est pourtant touchée par les accords commerciaux qui la défavorisent et par la récession économique, qui l'atteint en 1932. Lors des

.../...

(1) Le *Groupement alsacien de vigilance et d'action économique* réunit : les députés J. Rossé, A. Wallach, A. Oberkirch, M. Walter, les sénateurs Jourdain et de Leusse, les maires, Frey de Strasbourg et A. Wicky de Mulhouse, le président directeur général de la *Société alsacienne de constructions mécaniques*, J. Aubert, le directeur du *Syndicat industriel*, H. Zuber, le président de ce même syndicat, A. Jaquet, des industriels comme Borocco de Colmar et des hommes politiques comme Naegelen.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Pol. Abt. II/Po 5A, Rapport de la Chambre des députés, 6 juillet 1934 : on trouve en Alsace, 56 067 étrangers, pour la plupart Allemands et Sarrois.

négociations commerciales, qui se sont ouvertes en octobre 1931, on ne peut noter que la présence de deux représentants alsaciens, Laederlich, membre de la sous-commission de l'industrie textile et Debrix, directeur de la *Société générale alsacienne de banque* (1). Or les milieux économiques et même les milieux politiques alsaciens ne se sont nullement détournés de la question. Est-ce le gouvernement qui, délibérément, les a écartés ? A-t-il craint de faire le jeu des autonomistes ?

IV - Relations entre politique et économie de 1925 à 1932

En effet, la récession économique a été utilisée par les autonomistes. Dans le manifeste du *Heimatbund*, apparaissent des thèmes significatifs. Les signataires du manifeste exigent "la protection de notre agriculture, de notre commerce, tant dans les traités de commerce qu'à l'égard de la concurrence de l'intérieur de la France" (2).

1. Avant la signature du traité d'août 1927

Les autonomistes insistent sur la nécessité d'obtenir des traités de commerce favorables à l'Alsace et de lutter contre la concurrence intérieure. Ils réclament donc, comme les autres Alsaciens, le maintien d'un système de contingentement. Mais on doit rappeler que les autonomistes voient, dans le problème alsacien, d'abord une question culturelle. Les aspects économiques ne sont abordés qu'en dernier lieu, même après l'exigence de "l'autonomie complète du réseau de chemins de fer d'Alsace-Lorraine en propriété de la population alsacienne" (3).

L'argument économique n'a donc pas été ignoré. Certes, en période électorale, les partis alsaciens en usent de façon claire. En dehors de ces

.../...

(1) René Debrix dirige de 1919 à 1934 la *Société générale alsacienne de banque*, Fernand Herrenschildt en est le président.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 396, Traduction du manifeste du *Heimatbund*, 9 juin 1926 (rapport de la direction de la Sûreté générale). Parmi les signataires du *Heimatbund*, figurent des représentants de professions sensibles à cette récession, comme des agriculteurs de Molsheim, de Schwindrätzheim, d'Ernolsheim, un vigneron de Dambach, des commerçants et des entrepreneurs.

(3) Ibidem.

temps-là, au travers de la presse et des réunions autonomistes. On peut en préciser le contenu.

De tous les groupes autonomistes, le plus actif dans les campagnes, est le *Bloc d'opposition* de Claus Zorn de Bulach. Selon ce dernier, les Français ont pris l'Alsace pour la piller car "nous sommes le pays le plus riche d'Europe" (1) avec les mines de potasse, le pétrole de Pechelbronn et le réseau de chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Claus Zorn de Bulach estime donc qu'une Alsace autonome, serait viable. Or son journal touche le monde paysan. Dans quelle mesure a-t-il été sensible à cette propagande ?

Les communistes alsaciens le rejoignent dans ce postulat. Ils expliquent le malaise économique général des deux provinces, par leur réunion économique à la France. Pour eux, les conséquences de cette constatation sont immenses. Elles conduisent bon nombre d'Alsaciens de toutes classes à se demander si le seul remède ne serait pas dans l'autonomie douanière de l'Alsace-Lorraine, autonomie qui lui permettrait de retrouver ses "débouchés naturels" (2), en l'occurrence le marché allemand.

Avant la création du parti autonomiste, la position des groupes de tendance autonomiste manquait de clarté en cette matière. L'autonomie devient alors "la panacée" universelle, la solution de tous les problèmes.

Sans pousser ainsi leurs revendications, les fidèles de l'*U.P.R.* déplorent l'apathie du gouvernement. Il aurait dû lier l'évacuation de la Ruhr et l'acceptation par les Allemands d'un accord commercial favorable aux deux provinces recouvrées. A présent, estiment les représentants de l'*U.P.R.*, l'Alsace en subit les séquelles, surtout dans le domaine agricole (vins et houblon) et dans le textile (3).

Une troisième voie est suivie par le *parti alsacien du progrès* de G. Wolf et C. Dahlet. Ce parti, qui s'intitule "parti de la bourgeoisie paysanne, des artisans, commerçants et des professions libérales" (4) réclame une politique "douanière et des transports adaptés à la situation spéciale

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 384, Extrait de la *Wahrheit* du 5 mars 1927.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 382, *Humanité*, 27 mars 1926.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport du Commissariat spécial de Strasbourg sur la réunion de l'*U.P.R.*, mars 1926.

(4) Ibidem. Rapport du Commissaire spécial, 10 novembre 1926.

de notre pays-frontière" (1). Il veut réaliser "la démocratie politique" avec la création d'un conseil économique national, en "réservant aux représentants du commerce et de l'industrie ainsi qu'aux ouvriers, la part dans le règlement des affaires publiques qui leur revient de droit" (2). Mais ce programme reste, dans l'ensemble assez vague et ne contient que des déclarations générales.

L'accord franco-allemand de 1927 va obliger les partis et surtout le groupe autonomiste à creuser le problème économique.

2. Autonomisme et économie après 1927

Dans le programme initial du nouveau parti autonomiste, la question économique figure au treizième rang !

"L'industrie, le commerce et la vie économique doivent pouvoir se développer sans entraves, selon les intérêts naturels et les débouchés. Les vins alsaciens-lorrains doivent être l'objet d'une protection douanière en raison de la concurrence française. Aux pourparlers économiques avec l'étranger qui concernent l'Alsace-Lorraine, devront participer des représentants d'Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine devra être considérée comme une zone douanière particulière" (3).

L'article sept du programme de ce parti précisait en outre que "les trésors du sous-sol doivent devenir réellement la propriété du peuple qui les mettra en valeur de la manière qui lui paraîtra la plus profitable" (4).

Le parti autonomiste insiste sur le fait que la population devant être consultée lors de toute négociation, il réclamera par la suite (5) "des mesures... pour donner un nouvel essor à la vie économique telles que la suppression des douanes, et des facilités accordées au trafic des marchandises", mais surtout des mesures permettant de relever l'agriculture et la viticulture alsaciennes. L'intérêt que porte le parti autonomiste à ce domaine traduit simplement une stratégie de recrutement dans les communes rurales, celles de viticulteurs surtout, où il trouve la majeure partie de son électoraat
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 383, Rapport du Commissaire spécial, 10 novembre 1926.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport du 30 septembre 1927.

(4) Ibidem.

(5) Ibidem. Rapport du 24 novembre 1927 : programme du *parti régional indépendant*.

Un débat a été engagé avec ses adversaires. Une telle autonomie économique de l'Alsace serait-elle réalisable ? Charles Frey, député du Bas-Rhin, ne le croit pas. Il rétorque donc : "Qu'on nous dise d'abord ce qui resterait de la culture alsacienne si elle était séparée de la culture française et allemande ! Que ferions-nous du vin et de notre houblon, dans un pays entouré d'un cordon douanier" (1). Il relève même que la production de houblon bas-rhinoise excède de loin la consommation française, de même que celle du vin et de la potasse. "L'industrie et le commerce d'Alsace-Lorraine, conclut-il, n'ont pas besoin de l'autonomie pour vivre ! (2)

La question économique, pour le parti autonomiste, est surtout une arme de campagne électorale. En novembre 1929, Rossé et Deiber (3) réunissent les paysans des communes voisines de Colmar, dans le cadre d'une campagne pour les élections cantonales. Or des cultivateurs se rendent souvent à ces réunions ; à Hettenschlag, trente-quatre cultivateurs écoutent un exposé de deux autonomistes, Scherdan et Lipp, sur les problèmes de sucrage des vins et la destruction par piège des lapins de garenne ! Parfois, la réunion est un échec : à Sainte-Croix-en-Plaine, aucun paysan ne se déplace, de même à Herrlisheim.

Lors des municipales de 1929, la liste de Rossé, à Colmar, présente un cultivateur, un viticulteur et un maraîcher, trois négociants et un entrepreneur de battage, alors que sur la liste de l'A.P.N.A., menée par le docteur Fleurant, on note deux cultivateurs et trois commerçants. En général, les paysans se font élire sur les listes de l'U.P.R. ou sur celles du *parti communiste*, et les industriels sont plutôt démocrates ou radicaux-socialistes. L'influence de la vie politique sur le secteur économique est véritablement limitée en Alsace.

Rossé s'oppose aux comices agricoles car ses principaux représentants, Charles Steib et Joseph Silbermann sont plutôt anti-autonomistes ou du moins

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Herzog, 13 J 35, Article de la France de l'Est, 8 octobre 1928.

(2) Ibidem.

(3) DEIBER (Fernand, Henri) fut l'adjoint du maire autonomiste de Colmar, Herzog, en 1932, il a fait venir les troupes théâtrales de Fribourg à Colmar, voir supra p. 297 et ss, il a également été professeur d'histoire au lycée Bartholdi de Colmar.

apolitiques et fabriquent "députés et sénateurs, en Alsace" (1). Il tente de les combattre en soutenant l'*Union paysanne (Elsässische Bauernbund)* de Joseph Bilger. Créée en février 1924, cette organisation paysanne s'est surtout développée dans le Haut-Rhin, aux dépens de la *Fédération agricole d'Alsace-Lorraine*. En 1932, le *Bauernbund* rassemble cent syndicats agricoles, mais il ne s'occupe pas encore de politique. Son meneur, Joseph Bilger, participe néanmoins activement aux campagnes électorales de l'*U.P.R.* (2).

La presse autonomiste va donc profiter de la récession du début des années trente. Ainsi, l'*Elsässer Kurier* met en évidence, la gravité de la situation, en Alsace, en septembre 1931. Il évoque le discours de Poincaré, en février 1929, devant la Chambre des députés et le compare aux réalités régionales : "Le secrétaire général de la Chambre de commerce de Colmar, établit aujourd'hui, que de toutes les provinces françaises, la nôtre traverse la crise économique la plus grave" (3). Quelques mois plus tard, le journal accuse même la politique d'assimilation précipitée d'avoir causé cette crise.

Dans la *Dépêche de Strasbourg* et dans la *République* du 15 novembre, Minck, président du *parti radical*, revient sur l'exploitation de la crise économique par les autonomistes. En effet, l'*Institut scientifique de Francfort* publie un ouvrage évoquant la prospérité économique de l'Alsace sous le régime allemand. "Nos agents pangermanistes préparent, précise Minck, le terrain aux arguments teutons, qu'ils ne manqueront pas de reproduire et de commenter avec l'empressement servile des vendus et des traîtres, non seulement pour les Alsaciens, mais aussi pour les étrangers" (4). En attendant, ces autonomistes s'acharnent à répéter, sur tous les tons, que la situation économique, en Alsace, s'aggrave parce que l'"Alsace est devenue française" (5). La presse d'outre-Rhin surenchérit et plaint "les pauvres
.../...

(1) Cette opinion a été émise par H. Sauner ; un bon nombre de sénateurs alsaciens, comme le comte Jean de Leusse, ont bénéficié de l'apport des voix de la paysannerie alsacienne.

(2) REIMERINGER (Bernard), "Un mouvement paysan extrémiste des années 30 : le Bauernbund", in *Revue d'Alsace*, n° 106, 1980, p. 113 à 134.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 402, Revue de presse du 5 septembre 1931. Albert Bleicher, professeur d'allemand au lycée Bartholdi de Colmar et ami de Rossé, est chargé de la page économique, à l'*Elsässer Kurier*, il est également le correspondant de nombreux journaux allemands comme l'*Ausburger Post Zeitung*, *Germania*, *Kölnische Zeitung* et *Textil Zeitung* de Berlin.

(4) Ibidem. Revue de presse du 17 novembre 1931.

(5) Ibidem.

frères reperdus, qui au moment où la France nage dans l'or, sont sacrifiés par elle" (1).

La *Germania* déclare que :

"De toutes les provinces françaises, l'Alsace est la plus atteinte par la crise... l'industrie métallurgique alsacienne en est réduite à ne plus occuper que 39 % de ses ouvriers, l'industrie textile alsacienne est frappée à mort, la crise a tué la majorité des banques alsaciennes... Paris a réussi à ébranler jusque dans ses fondements, l'autonomie économique alsacienne-lorraine" (2).

Cette crise est due, selon le journal cléricale allemand, à la main-mise parisienne à la fois sur les banques et sur l'industrie alsaciennes. D'ailleurs, le chômage ne correspond pas à l'ampleur de la crise, des "centaines de mille ouvriers étrangers qui travaillaient en Alsace, sont licenciés et rapatriés. Ce ne sont pas là les effets de la crise économique mondiale, mais les effets économiques du retour de l'Alsace-Lorraine à la France" (3). Ces informations auraient été données par un informateur alsacien ! Elles reflètent exactement les explications simplistes admises dans les milieux autonomistes quant aux origines de la crise.

Lors d'une réunion, qui se tient à Keskastel, en novembre 1931, Joseph Rossé fait un rapport sur les effets de la crise mondiale en Alsace-Lorraine. Il trouve trois causes à cette crise : la surproduction, l'industrialisation des colonies et la rationalisation. Il y rajoute un facteur spécifiquement alsacien : la politique d'assimilation du gouvernement. La preuve en est l'absorption des banques alsaciennes par les banques de Paris, qui seules, ont le droit d'ouvrir des crédits aux banques locales, la crise dans l'industrie textile, privée de ses débouchés en Allemagne du Sud et qui doit en outre lutter contre la concurrence du Nord de la France (4). Le remède sera trouvé dans une entente internationale. Cette opinion est celle de l'abbé Hauss de Keskastel, un ami de Rossé, qui en tire même un argument pour une alliance franco-allemande.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 402, Revue de presse du 17 novembre 1931.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem. Rapport de police du 23 novembre 1931 sur la réunion U.P.R. de Keskastel du 21 novembre.

Cette campagne autonomiste continue en 1932, notamment dans l'ELZ. Ce journal autonomiste déclare, en octobre 1932 (1), que les vigneronns d'Alsace mènent un combat sans espoir contre la concurrence française. Mais le *Journal d'Alsace et de Lorraine*, qui reproduit cet article, ajoute que les autonomistes "se gardent bien de parler de la concurrence allemande qui jette sur le marché, à des prix ridicules, d'affreuses mixtures, logées dans des flacons aux emballages rutilants" (2).

Le débat économique n'est pas éteint au début des années trente. Les milieux économiques alsaciens-lorrains entendent peser sur les nouvelles négociations économiques qui vont reprendre pour aboutir à l'accord franco-allemand du 10 juillet 1927. Le dynamisme des groupes de pression politiques est donc lié, en partie, à ce regain d'activité des milieux économiques. En effet, le gouvernement ayant choisi une politique d'apaisement, à l'égard des autonomistes, le mouvement autonomiste risquait de décliner. La récession économique lui fournit, en quelque sorte, un nouveau souffle.

De 1925 à 1932, les milieux économiques alsaciens ont dû chercher à s'intégrer dans le monde français. Mais cette intégration restait incomplète et fragile. Les produits, fabriqués par les Alsaciens, subissent la concurrence du reste du pays, surtout dans le cas des vins et de l'industrie textile. Le marché colonial manque d'ouverture. Seules des négociations permettraient, à l'Alsace, de conserver certains avantages commerciaux avec son principal client, l'Allemagne.

Or les négociations, qui ont abouti aux accords de 1927, n'ont pas véritablement favorisé l'économie alsacienne. Certes, le commerce a pu reprendre avec l'Allemagne, après la fermeture quasi complète des barrières, au lendemain du 10 janvier 1925, mais le système de contingentement, adopté par les deux gouvernements, avantage surtout l'industrie textile du Nord et les vignobles du Bordelais ou de Bourgogne, qui trouvent ainsi un débouché en Allemagne. D'autre part, l'entrée massive de certains produits finis allemands, comme les vêtements, soutenus par le recours au dumping, nuit sérieusement à une industrie déjà malade.

.../...

(1) *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 13-14 octobre 1932.

(2) *Ibidem*.

La crise, qui touche tous les pays européens, frappe encore plus fort les provinces recouvrées, car aucun problème de débouché n'avait été résolu, de façon satisfaisante, pour les Alsaciens-Lorrains, lors des négociations économiques de 1927 et de 1931. Le malaise, qui entre 1928 et 1930, se traduit au plan politique par les élections des chefs autonomistes, lors des législatives mais surtout lors des élections municipales et cantonales, reflète également le mécontentement des milieux économiques. Les autonomistes ont trouvé des voix, dans les campagnes, certes par l'action des prêtres et des pasteurs autonomistes, qui défendaient le particularisme local, mais aussi en raison de la colère des producteurs de vins, de l'amoncellement des stocks, de la baisse des prix, de la perte de valeur de la monnaie, bref d'une accumulation de facteurs, entraînant l'érosion du niveau de vie, en Alsace.

Au contraire, trois éléments ont, durant cette période, rendu facile les contacts entre Alsaciens et Allemands : l'amélioration des voies de communication, la libre circulation des hommes et notamment des frontaliers et surtout l'installation de banques alsaciennes en Allemagne. A ces trois facteurs, s'ajoutent les relations privilégiées et les accords existants entre sociétés allemandes et alsaciennes comme le *Kalisyndikat* et les *Mines de potasse d'Alsace*.

CHAPITRE VII

DES RELATIONS PRIVILEGIEES ENTRE L'ALSACE ET L'ALLEMAGNE :

LES ATOUTS

I - L'amélioration des voies de communication

Trois voies de communication retiendront notre attention dans cette étude : la voie fluviale, les voies ferrées et la voie des airs. Le réseau routier datait de l'époque allemande et aucune amélioration dans le sens France-Allemagne ne sera effectuée de 1925 à 1932. Au contraire, Chambres de commerce et conseils municipaux demandent souvent aux autorités de meilleures relations routières à travers les Vosges vers Paris ou dans le sens Nord-Sud.

1. La voie fluviale et les canaux

Par le traité de Versailles, la France a le droit de prélever de l'eau du Rhin pour alimenter des canaux de navigation ou d'irrigation construits et à construire ; elle a le droit exclusif à l'énergie produite par l'aménagement du Rhin. Le compromis de Strasbourg signé entre la France, l'Allemagne et la Suisse, en 1922, autorise en outre la France à construire un grand canal traversant toute l'Alsace de Huningue jusqu'aux ponts de Kehl (1). En 1932, la chute de Kembs est terminée, elle libère Kehl de la menace d'étouffement constituée par la barre d'Istein et permet à la France de produire, en 1933, 150 millions de kilowatts-heure d'électricité. En 1932, le grand canal d'Alsace est en voie d'achèvement. Un rapport du docteur Fritz Haubold de Spire, publié dans le Journal de Kehl, évoque les effets de la

.../...

(1) Société industrielle de Mulhouse, dossier C 4-2, Kembs-Rhin et divers, article de ANTOINE (A) : Aménagement du Rhin de Bâle à Strasbourg, Le grand canal d'Alsace, Strasbourg, 1922, 34 p..

construction du "Franzosenkanal" sur la navigation rhénane. Après avoir constaté avec plaisir que "des chalands munis du pavillon allemand étaient les premiers à naviguer sur le canal des Français" (1) et comparé ce canal à ceux de Suez et de Panama, le docteur Haubold critique le traité de Versailles. Ce canal cause un très grand préjudice à l'Allemagne du Sud en rendant difficile la navigation du Rhin par la déviation des eaux, par la destruction des poissons et par le dessèchement du Rhin, qui causerait du tort à l'agriculture badoise. Le port de Strasbourg devient ainsi, en s'étendant pour ainsi dire, jusqu'à la frontière suisse, un concurrent redoutable pour les ports fluviaux de Kehl et de Mannheim.

Le docteur Haubold se félicite de l'échec de la création d'un Etat rhénan neutre. Celui-ci aurait incité les Français à affirmer leur prépondérance sur le Rhin. Il termine son article en déclarant :

"Comme toute la navigation économique le long de la frontière française, la navigation doit pour ainsi dire marcher sous les bouches des canons français. A une distance de quelques kilomètres seulement le long du nouveau canal, la rive gauche du Rhin est pourvue d'abris en béton armé dans un but de guerre, aujourd'hui, ils sont encore vides, mais un jour ce canal international se trouvera dominé par les mitrailleuses et canons légers français" (2).

Cette allusion à la construction de la ligne Maginot, montre la permanence d'une certaine tension entre Français et Allemands, en 1932, à la veille de l'élection de Hitler. Si le Rhin est sillonné par des navires battant pavillon allemand et français, la concurrence est âpre entre ports allemands et français car l'aménagement du Rhin profite surtout à Strasbourg.

2. Un aéroport international en Alsace ?

Un autre projet tendant à relier l'Alsace au reste du pays et aux pays voisins est évoqué dès 1930. Pour la première fois, on envisage la construction d'un aéroport à Mulhouse. D'après un rapport, J.J. Stapelle serait l'animateur de ce futur aéroport, qui relierait le centre industriel aux aéroports nationaux et internationaux. Dans le comité de patronage figurent

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 399, Rapport du commissariat des ponts du Rhin et du port de Strasbourg, 29 juin 1932.

(2) Ibidem.

des membres du grand patronat local comme Emile Dollfus, président de la Chambre de commerce de Mulhouse, M. de Retz, directeur général des mines de potasse, Alfred Wallach, industriel et président de la Fédération des engagés volontaires et le général Zeller. La compagnie *Les Ailes françaises* serait chargée d'exploiter ce nouvel aéroport, mais le projet ne sera matérialisé que plusieurs années plus tard.

A cette époque, c'est toujours la voie ferrée qui joue le plus grand rôle.

3. Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine

Le problème de l'autonomie du réseau alsacien-lorrain occupe les milieux syndicaux, à cause du statut des cheminots. Il fixe de plus l'attention des milieux politiques locaux. Les autonomistes vont recruter dans leurs rangs des cheminots mécontents. Rossé, secrétaire général du *syndicat des instituteurs d'Alsace-Lorraine*, assiste fréquemment aux réunions de cheminots et envisage une action commune, cheminots et fonctionnaires. Les thèmes lancés par les cheminots sont ceux des autonomistes. La Presse libre s'en fait l'écho, en février 1926 :

"A l'unanimité, le comité d'action proclame sa volonté d'obtenir le triomphe des revendications des cheminots par le seul moyen non employé jusqu'ici, la grève, en étendant le front de combat à toutes les organisations d'Alsace et de Lorraine qui sont disposées à prendre part à la lutte pour la reconnaissance des droits des minorités nationales opprimées (*Heimatrechte*) et pour la défense des revendications les plus élémentaires des droits à des salaires et des traitements convenables" (1).

En fait, à côté des revendications salariales et du désir d'obtenir l'application intégrale de la journée de huit heures, les cheminots alsaciens ont des revendications spécifiques. Ils réclament en effet l'abolition de la convention de 1921 (2) et la gérance autonome du réseau d'Alsace-Lorraine, car partout en Alsace, estiment-ils, "l'élément indigène est systématique-

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 403, Rapport du commissariat Wagner de Metz sur la réunion du comité d'action des cheminots du réseau d'Alsace-Lorraine tenue à Strasbourg le 9 février 1926.

(2) Annexe n° 10.

ment évincé" (1). Une délégation de cheminots alsaciens est reçue, en mars 1926, par Anatole de Monzie, ministre des Travaux publics, mais ce dernier aurait refusé de discuter la question de l'autonomie du réseau (2).

Le journal Lothringer Volkszeitung évoque l'autonomie du réseau dans un article intitulé "Pas de diversion". Celle-ci n'est pas réclamée uniquement par les cheminots en qualité de contribuables "qui ne veulent pas laisser abuser pendant des années de leurs excédents de millions pour couvrir les déficits dans l'intérieur de la France et pour la création de réformes arriérées, mais elle est réclamée principalement dans l'intérêt de leur situation" (3). L'exploitation du réseau se solde par un bénéfice de 195 000 000 francs ; cet argent quitte l'Alsace au lieu d'être investi dans l'amélioration technique du réseau, du traitement des cheminots alsaciens et dans la création de bonnes liaisons entre l'Alsace et l'intérieur du pays. Ce problème est repris par les députés alsaciens. En avril 1926, ils déposent une proposition de loi tendant à faire du réseau alsacien-lorrain un réseau autonome en supprimant les clauses de la convention de 1921. Mais cela n'a pas de suite, le gouvernement voulant étouffer toute velléité d'autonomie en Alsace-Lorraine. Ce refus est à rapprocher d'une autre affaire. Dix cheminots avaient signé le manifeste du Heimatbund, dont un passage réclamait, au nom des Alsaciens-Lorrains, l'autonomie du réseau. Ces cheminots sont poursuivis, suspendus de leurs fonctions pour "manifestation anti-nationale" et adhésion à un manifeste contenant des accusations fausses contre la France, son gouvernement et ses institutions. En juillet 1927, les sanctions sont rapportées et les cheminots, chassés, sont réintégrés mais à des affectations différentes de celles qu'ils avaient auparavant. Une nouvelle intervention des syndicats sera nécessaire pour les faire rétablir dans leur ancien poste.

Cela n'empêche pas la propagande autonomiste voire séparatiste de garder son audience dans les milieux des cheminots. Un rapport de police précise, qu'à Saverne, est exercée une forte propagande communiste et séparatiste
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 403, Rapport du 7 mars 1926 sur un meeting organisé au Palais des fêtes de Strasbourg.

(2) Ibidem. Rapport du Commissariat spécial de Metz, 11 mars 1926.

(3) Ibidem. Lothringer Volkszeitung, 20 février 1926.

tiste, grâce à l'activité de la cellule 23, qui groupe trente-deux cheminots militants. Les membres du syndicat unitaire sont également surveillés à Strasbourg et à Colmar mais leur propagande, surtout à Colmar, ne dépasse pas le cadre de leur organisation et ne leur gagne que de rares partisans.

Quand Roos et Claus Zorn de Bulach fondent le parti autonomiste, ils n'omettent pas, parmi leurs revendications, l'autonomie du réseau alsacien des chemins de fer. Cette autonomie est réclamée aussi en février 1928 (1) lors de la réunion du *Comité d'action des syndicats réunis de cheminots, fonctionnaires et instituteurs d'Alsace-Lorraine*. Mais le gouvernement refuse de revenir sur la convention de 1921. En 1928, la question est évoquée par les candidats alsaciens à la députation, mais à des fins purement électorales car tout le monde a compris que le refus du gouvernement serait sans appel. Aucun document allemand ne semble évoquer un quelconque soutien aux cheminots alsaciens.

On ne constate aucune amélioration des relations entre l'Alsace et l'Allemagne. Le réseau ferré, datant en grande partie de l'époque allemande est suffisant pour satisfaire aux besoins du commerce alsacien. En 1933, aucune décision n'avait été prise quant à la percée des Vosges de Wesserling à Saint-Maurice, destinée à faciliter les transports vers l'intérieur. Elle aurait aidé les Alsaciens à se détourner de leur ancien arrière-pays.

Dans un tel contexte, le statut des frontaliers et surtout des populations frontalières dans leur ensemble, revêt une importance capitale.

II - La libre circulation des hommes : le cas des frontaliers

1. La définition de la frontière franco-allemande

Au cours du mois d'avril 1926, la question du futur régime frontalier franco-allemand est posée. En effet, écrit Berninger, directeur des services du Commerce et de l'Industrie, dans un rapport adressé à la direction des Accords commerciaux :

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 403, Rapport du Commissaire spécial de Strasbourg, 4 février 1928.

"Dans des périodes, où les rapports entre les peuples sont normaux, les villes rhénanes exercent leur attraction sur les populations circonvoisines indépendamment des frontières politiques. Elles l'exercent pour ainsi dire par latitude, alors que la frontière et le fleuve ont une disposition longitudinale" (1).

Strasbourg, en 1918, est coupée de sa zone d'action sur la rive droite même si l'article 48 du traité entre la France et l'Allemagne, portant délimitation de la frontière, signé le 13 avril 1925, donne aux Strasbourgeois la certitude que leur situation actuelle sera améliorée (2).

Berninger estime qu'il faut interpréter de façon plutôt large l'article 48 afin de ne pas perdre un atout économique. Cinq ministères sont concernés par cette question : le Commerce, les Finances (contributions et direction générale des douanes), l'Intérieur pour la Sûreté générale, les Affaires étrangères pour les relations commerciales et enfin la direction générale d'Alsace-Lorraine qui dépend directement de la présidence du Conseil. Berninger conseille aux autorités d'accorder aux populations alsaciennes-lorraines un régime frontalier conforme à leur attente. Le contraire "pourrait conduire à des explosions qui, pour ne pas être éloquentes, ne seraient pas moins graves" (3). Le gouvernement a tout intérêt à avoir une Alsace prospère, le rendement fiscal n'en sera que plus élevé, ajoute ce haut fonctionnaire réaliste.

2. Les vœux des Alsaciens

Or que demandent les Alsaciens ? Berninger précise les données du problème dans une autre lettre adressée, le lendemain, à la direction des Ac-

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 868, Note de Berninger, 8 avril 1926.

(2) Ibidem. "Des facilités spéciales relatives à la circulation et aux prescriptions douanières seront accordées aux populations frontalières dans la limite d'une zone dont la profondeur de chaque côté de la frontière ne pourra être inférieure à cinq kilomètres.

Lesdites facilités qui feront l'objet d'une convention particulière entre les Hautes parties contractantes tiendront compte -notamment en faveur des propriétaires des biens-fonds agricoles ou, forestiers, de moulins ou de scieries- des usages établis ainsi que des nécessités ou commodités d'exploitation."

(3) Ibidem.

cords commerciaux et de l'information économique. Des groupements de commerçants réclament que "les facilités accordées dans la zone frontière soient aussi larges que possible et que la profondeur de cette zone de part et d'autre de la frontière soit aussi étendue que possible" (1), au moins sur une largeur de dix kilomètres.

La Chambre de commerce de Colmar désire que le commerce et l'industrie soient pratiqués de part et d'autre du Rhin et que l'on supprime les passeports. En fait, elle voudrait une politique à vue très large, rendant aisées les relations commerciales entre la France et l'Allemagne. Quant aux déplacements des hommes, ils seraient facilités par l'abandon de la mention spéciale sur les passeports délivrés aux sujets allemands venant en Alsace ou en Lorraine. Elle parle même de supprimer des taxes levées par les consulats français sur les passeports étrangers car ils gênent les voyages des commerçants allemands dans les provinces recouvrées.

A Mulhouse, on pose la question du statut des ouvriers frontaliers. La Chambre de commerce réclame la création de cartes frontalières et la suppression de l'imposition de deux marks (Lohnsteuer), dont sont frappés les ouvriers alsaciens de Huningue qui travaillent dans les entreprises du Pays de Bade (2). Cette imposition est établie par l'administration allemande.

En juin 1929, la situation des travailleurs frontaliers alsaciens n'est toujours pas réglée. Elle semble même s'être compliquée. Ainsi, ils sont soumis à un double prélèvement fiscal en payant des impôts en France, où ils ont leur domicile et en Allemagne, où ils travaillent. Il en est de même pour les Allemands travaillant en Alsace et résidant en Allemagne. Le député du Bas-Rhin, Peirottes, signale cet état de choses "déraisonnable et intolérable" et propose que le paiement des impôts soit réduit au lieu du domicile. Le président du Conseil lui promet de rechercher un accord provisoire avec l'Allemagne sur ce point. Cet arrangement est conclu entre von Hoesch et Briand, le 25 avril 1929. Il satisfait dans une certaine mesure les intéressés, bien qu'il ne contienne aucune clause favorisant la circulation frontalière (3).

.../...

(1) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/52, Lettre de Berninger, 9 avril 1926.

(2) Ibidem. Lettre de la Chambre de commerce de Mulhouse à Berninger, 14 avril 1926.

(3) Voir annexe n° 60.

"Nous devons continuer à défiler devant des contrôleurs plus ou moins polis, écrit la République, lorsque nous aurons envie d'aller boire un "bock" à Kehl et nous devons continuer à dépenser de l'argent à des photos pour passeports et autres niaiseries. Pourquoi ? Pour faire passer le temps en attendant que d'ici quelques années, la raison ait triomphé de la stupidité et que les gouvernements des Etats se soient souvenus que vingt ans avant que la guerre fût mise hors la loi, on pouvait s'en tirer sans chicanes de passeports" (1).

La question de la circulation des frontaliers intéresse aussi voyageurs de commerce ou commerçants ambulants. Les commerçants alsaciens se rendant en Allemagne n'ont pas le droit d'accepter des commandes de la clientèle privée. Ils ne peuvent que présenter leurs modèles et leurs échantillons aux commerçants allemands. En effet, pour toucher la clientèle privée allemande, ils doivent passer par l'intermédiaire d'une maison allemande, responsable devant le fisc des taxes et des impôts. Par contre, précise la Chambre de commerce de Colmar, les voyageurs de commerce allemands, circulant en Alsace, sont munis de cartes de légitimation régulières et ils sont même chaque jour plus nombreux en Alsace !

Le ministre du Commerce est désarmé. Il ne peut que déplorer le retard mis par la Chambre à examiner cette requête. On aurait dû poser ce problème au cours de la négociation de la convention frontalière du 25 avril 1929, il est trop tard à présent, répond-il en janvier 1931 (2).

La libre circulation des personnes dans cette région frontalière n'est donc pas réalisée en 1932, de façon à satisfaire les commerçants alsaciens. Les ouvriers peuvent certes, aller travailler en Allemagne mais la crise économique grave qui frappe l'économie allemande réduit le nombre de frontaliers alsaciens. En 1932, l'économie française est moins touchée. Les frontaliers allemands en profitent. Ils viennent, en grand nombre, en Alsace notamment du côté de Landau. Dans une lettre au directeur du service de Sûreté à Mayence, le Commissaire spécial, Abon, signale que "bon nombre de
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 391, Chronique du 4 juin 1929, la République : "La circulation frontalière".

(2) Arch. départ. Haut-Rhin, Chambre de commerce de Colmar, 223 J 116, Procès-verbal du 16 janvier 1931.

Palatins, tout particulièrement les ouvriers du bâtiment, sont entrés en Alsace-Lorraine sans autre forme de procès (1), il est donc nécessaire de réglementer l'entrée des ouvriers allemands en France et surtout en Alsace pas seulement pour des motifs politiques, mais pour réserver les emplois aux Français.

Il semblerait cependant, que les relations entre l'Alsace et la rive droite du Rhin durant cette période aient été marquées par une grande circulation d'hommes dans les deux sens, plus aisée entre l'Allemagne et la France qu'entre la France et l'Allemagne.

Il n'est pas jusqu'aux capitaux, qui ne circulaient aisément entre les deux rives du Rhin, par les soins des banques alsaciennes.

III - La circulation des capitaux : les banques alsaciennes

1. Les capitaux alsaciens investis en Allemagne

Certains problèmes ne sont pas encore réglés en 1925. Les plus importants concernent les capitaux alsaciens-lorrains, investis durant la période de l'annexion, en Allemagne. A plusieurs reprises, les Alsaciens ont tenté de retirer ces capitaux investis sous forme de prêts et crédits de toute nature, participations, propriétés et valeurs mobilières, se montant à près de 32 000 000 marks environ. En 1938, encore, un rapport réclame leur rapatriement en Alsace-Lorraine. Durant toute la période étudiée, de 1919 à 1933, l'Allemagne n'a cessé de manoeuvrer pour garder ces capitaux (2).

L'A.P.A.L.V.A. (*Association des porteurs d'Alsace et de Lorraine de valeurs allemandes*) est chargée d'obtenir ce rapatriement, mais la capacité de paiement des débiteurs allemands est faible. La loi allemande du 16 juillet 1925 fixe les modalités de la valorisation des titres allemands à revenu fixe comme les emprunts du Reich, les obligations d'Etat, de communes, .../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 393, Rapport du commissaire de Landau, 8 mars 1930.

(2) Arch. munic. Colmar, 0035/2, Rapport du groupement de vigilance et d'action économique, 3 mai 1938.

de villes, les obligations industrielles et les lettres de gage. Cette valorisation atteint 15 % de leur montant en marks-or, notamment dans le cas d'obligations ou de titres de dette à revenu fixe ou remboursables avec primes, émis par des personnes, associations de personnes ou personnes juridiques de droit privé. Le paiement des montants ainsi valorisés, ne peut être exigé par les Alsaciens-Lorrains, avant le 1er janvier 1932, les intérêts peuvent en revanche, être réclamés à dater du 1er janvier 1925. Cette mesure, semble-t-il, ne fut pas appliquée (1). Les Allemands ont également refusé d'inscrire à la cote officielle, les titres d'emprunts contractés par le Reich, les Etats allemands ou à la charge d'entreprises privées allemandes.

La circulation des capitaux entre l'Alsace et l'Allemagne, n'est donc pas véritablement libre. Les Alsaciens ne peuvent récupérer les capitaux investis, en Allemagne, avant et pendant la guerre et les Allemands n'ont plus le droit de placer leurs capitaux en Alsace. Ils ne peuvent tourner cet interdit qu'en utilisant un homme de paille. Cette situation explique le rôle des banques alsaciennes, qui ont encore le droit d'opérer en Allemagne.

2. Les banques alsaciennes et l'Allemagne

Deux types de banques coexistent en Alsace, durant cette période : les petites banques privées, locales, spécialisées dans les opérations sur titres et les opérations de change, les grandes banques à fonction régionale, voire internationale.

Les premières ont disparu, en grand nombre, lors de la crise de 1930, mais elles ont tenu, bien souvent, un rôle plus politique que financier.

A. Les petites banques privées locales

Nous avons retenu quelques exemples significatifs : la *Banque Gérardot*
.../...

(1) Voir annexe n° 61.

Par l'accord de Berlin du 30.10.1926 (ratifié le 22.12.1926), les Allemands s'engagent moyennant renonciation par le gouvernement français à son droit de liquidation des biens allemands non encore séquestrés et liquidés à la date de l'accord, à verser à l'office de compensation, au taux de 0,50 F pour 1 mark, les créances recouvrables et 8 ans d'intérêt à 5 %, soit 40 % au taux de 0,50 F/1 mark, donc au total 0,70 F pour 1 mark de créances recouvrables

et Pinck, le *Crédit alsacien*, l'*Institut financier de l'Est* et la *SAPART*.

La *Banque Gérardot et Pinck*, à Strasbourg, est déjà ancienne. Elle a été fondée, en 1899. Depuis la désannexion, elle a été restructurée à deux reprises, en 1922 et en 1926. Un des associés, Emile Pinck, se compromet avec les autonomistes (1), se retire de la banque avec une partie des fonds et s'enfuit en Allemagne. Mais cette fuite n'a pas empêché la banque de garder le soutien et surtout les dépôts d'une certaine partie du clergé, de tendance autonomiste.

A l'opposé, le *Crédit alsacien*, société anonyme au capital de deux millions de francs, est créé en 1927, par des personnalités engagées activement dans le mouvement catholique. Les actionnaires sont des cercles et des sociétés de patronage catholique et les adhérents sont aussi clients de la banque. Paul Klein (2) considère que la constitution d'une telle banque est la conséquence de l'accroissement considérable de l'activité et de la puissance des organisations catholiques en Alsace, à la fin des années vingt.

La troisième banque, l'*Institut financier de l'Est*, est créée le 28 juin 1927, à Strasbourg, par deux jeunes financiers, Lucien Weill et Jacques Gurfein. Elle est fondée selon les mêmes principes que la *Gazette du franc* de Marthe Hanau (3). L'*Institut financier de l'Est* est déclaré en faillite le 19 décembre 1928. Ce krach financier cause un véritable scandale en Alsace. La presse s'en empare, il semblerait que l'*Institut* ait financé la *Banque de l'Aisne et de l'Est*, fondée en 1928, la maison d'édition *Cosmos*, la *Société française d'extension financière et économique* et la *Conal*, compagnie nationale de holding. Or les éditions *Cosmos* publiaient des journaux anti-autonomistes comme la *Flèche* ou le *Schikanebuckel*. Le *Courrier de Strasbourg* "ne peut se défendre d'un sourire, quand il voit ce travail de flibustiers, brassant des affaires, partout, sous le prétexte de combattre l'autonomisme et défendant l'idée nationale, en Alsace, par les moyens les

.../...

(1) PINCK (Emile), annexe n°28.

(2) KLEIN (Paul) : L'évolution contemporaine des banques alsaciennes Paris, 1931, 414 p..

(3) La banque groupait ses clients en syndicats financiers à raison de 10 000 francs la part. Ces syndicats devaient faire fructifier les capitaux engagés et leur faire rapporter des bénéfices jusqu'à cinq fois supérieurs aux revenus normaux (Dernières nouvelles de Strasbourg, 5 février 1929).

plus déshonnêtes" (1). En fait, la débâcle de la banque, liée en partie à celle de la Gazette du franc s'explique par des motifs qui n'ont rien de politique : mauvaise comptabilité, perte en bourse et frais occasionnés par la constitution des différentes sociétés. Personne n'a tenté de la sauver !

En revanche, la *Banque régionale d'Alsace*, fondée à Mulhouse, en septembre 1927, par la *SAPART* (Société alsacienne de participation industrielle) est soutenue par les autonomistes. Joseph Rossé, l'abbé Haegy et l'avocat Kraehling ont participé à sa création en apportant 250 000 francs. Très vite, le commissaire spécial de Strasbourg, Bauer, a le sentiment que cette banque était appelée à "soutenir le mouvement autonomiste à l'aide de capitaux allemands" (2). Il propose une campagne de presse afin de justifier l'ouverture d'une information judiciaire. Le Journal d'Alsace et de Lorraine publie, ainsi, le texte d'une circulaire adressée à chacun des membres des groupements professionnels de l'enseignement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (3). La *SAPART* a pour but de faire fructifier les fonds sociaux, réunis par ses actionnaires, en l'occurrence par les membres de l'enseignement. Ces derniers sont, en outre, chargés de faire de la publicité autour d'eux, afin d'obtenir plus d'actionnaires. L'élément, qui va permettre l'arrestation du président du conseil d'administration de la *SAPART*, maître Kraehling, le 5 décembre 1927, relève de l'atteinte contre la sûreté de l'Etat. En effet, cette société, en novembre 1927, soit deux mois après l'ouverture de la banque de Rossé, fait courir le bruit, par des circulaires, que l'argent français allait perdre de sa valeur, dans les banques et les caisses d'épargne d'Alsace. On perquisitionne chez Kraehling, puis chez Rossé, sans résultat, mais les deux hommes doivent répondre devant le tribunal de Colmar du délit "d'atteinte au crédit de l'Etat". Des liens unissent, sans aucun doute, des agents allemands aux accusés. Au rapport adressé par l'ambassadeur d'Allemagne Hoesch, en 1929 (4), est annexée une lettre écrite par un agent allemand installé à Paris. Ce dernier réclame de l'argent à l'*Auswärtiges Amt* : il ne peut plus écrire à Kraehling, son fournisseur habituel, la correspondance de ce dernier étant surveillée.

.../...

(1) Courrier de Strasbourg, 14 décembre 1928.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 395, Rapport de Bauer, 5 septembre 1927.

(3) Ibidem. Journal d'Alsace et de Lorraine, 28 août 1927.

(4) *Auswärtiges Amt* Bonn, Pol. Abt. II, Po 5A, Rapport de von Hoesch à l'*Auswärtiges Amt*, 30 novembre 1927.

Pourtant lors du procès de Colmar, la question de la *SAPART* n'est pas véritablement abordée. C'est l'objet du deuxième procès Rossé, ouvert le 4 juin 1928, à Colmar. Elle revient devant le tribunal en juillet 1929. La *SAPART* qui a intenté, à cette date, un procès en diffamation, contre le *Journal* et Helsey, obtient le franc symbolique en dédommagement. Cette victoire explique le redémarrage de la société, on reparle en 1931 de la *SAPART* et surtout de la *Banque régionale d'Alsace*. Maurice Burrus, industriel à Sainte-Marie-aux-Mines et président de la *Société des proscrits d'Alsace* fait à cette époque sa campagne électorale en vue d'obtenir le siège de Ribeauvillé. Il est accusé d'avoir soutenu la *Banque régionale* fondée par les deux leaders autonomistes. La *Province d'Alsace*, mène une campagne contre Burrus qui se veut le candidat des partis nationaux. Dans les *Dernières nouvelles d'Alsace*, Burrus reconnaît avoir participé à cette affaire, mais il ignorait que Rossé s'y tenait en coulisse. Il ne s'est même pas véritablement occupé de cette banque. Mais il a seulement appris qu'elle avait absorbé la *Banque Bintz* et que Rossé en était devenu secrétaire général. La *République* confirme la version de Burrus, quelques jours plus tard, en commentant une lettre de Jean Haren, directeur de la *Banque régionale d'Alsace*, et bénéficiaire direct de l'avance faite par Burrus. Jean Haren déclare que Burrus ne savait effectivement rien (1).

L'affaire de la *SAPART* montre les effets de l'autonomisme dans le domaine financier. Les épargnants alsaciens membres de l'enseignement, espéraient trouver, dans cette banque locale, l'occasion de placer de façon sérieuse leurs économies. Mais il semblerait que la *SAPART* ait été financée par l'argent allemand, aide qui lui permit de bien s'implanter en Alsace, et même d'ouvrir une agence à Paris.

L'intérêt que l'*Auswärtiges Amt* pouvait tirer de la création d'une telle société et surtout d'une banque régionale est difficile à saisir : n'était-ce que pour rendre service aux autonomistes et rendre possible, ainsi, en attirant les petits épargnants, un semblant d'auto-financement du mouvement autonomiste qui, après avoir lancé sa presse, se donnait maintenant une banque ?

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 402, Revue de presse du 4 septembre 1932 : article de la *République*, 1er octobre 1931.

B. Les grandes banques régionales et internationales

Nous avons déjà signalé, durant la période antérieure, la grande activité bancaire régnant en Alsace. De 1925 à 1932, les banques régionales alsaciennes vont connaître une crise, seules les mieux dirigées, réussiront à la traverser.

La *Société générale alsacienne de banque* reste la plus active des banques alsaciennes. Elle a très vite, de 1919 à 1925, étendu ses antennes vers les régions puissamment outillées au point de vue industriel et commercial d'Allemagne. Ses agences à l'étranger orientent les grands courants de l'économie alsacienne vers l'Allemagne et notamment vers la Sarre et la Ruhr. Grâce à une direction très habile, elles ont pu participer à l'essor local de ces différentes régions. Ainsi l'agence de Cologne travaille avec les plus grosses firmes de la Ruhr comme Krupp, Mannesmann ou O. Wolf, celle de Mayence prête également de l'argent aux grandes entreprises allemandes en devises étrangères, surtout en dollars et en livres sterling.

Le directeur de la *Société générale alsacienne de banque* intervient par conséquent auprès du ministre du Commerce et de la direction des Accords commerciaux, à Paris, afin d'attirer son attention sur le sort réservé aux succursales de Dusseldorf et de Cologne après l'évacuation. René Debrix réclame donc, dans le cadre du futur traité de commerce franco-allemand "les garanties d'égalité, qui sont indispensables au bon fonctionnement de ses succursales en Pays rhénans" (1). La *Haute-Commission en Pays rhénans* est intervenue à plusieurs reprises pour protéger l'activité des banques françaises et surtout des banques alsaciennes en territoires occupés. Elle appuie énergiquement la demande de la *Société générale alsacienne de banque* afin "d'éviter que des mesures ne soient prises par les autorités allemandes pour amener cet établissement à interrompre ses affaires en Allemagne" (2). Cet intérêt porté par le *Haut-Commissaire* aux intérêts de la banque alsacienne s'explique aisément quand on sait que cette dernière a grandement facilité les opérations de trésorerie de l'armée française et du personnel français d'occupation. Après toutes ces démarches, la banque alsacienne ob-

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8866, Lettre de la *Société générale alsacienne de banque* au ministre du Commerce, 27 juillet 1925.

(2) Ibidem. Lettre du *Haut-Commissaire dans les provinces du Rhin* au ministre du Commerce, 29 juillet 1925.

tient le statut de *Devisenbank* réclamé. Elle est, en fait la seule banque française établie en Allemagne qui ait un véritable crédit international sans être pour autant une banque d'affaires (1).

Elle a parfois eu des pertes, notamment lors de la faillite de la *Frankfurter Allgemeine Versicherung A.G.*, en 1929, mais même dans ce cas particulier, la perte a été couverte entièrement par les réserves internes et prouve donc la solidité de cette banque face à ce "gros pépin allemand" (1).

La *Société générale alsacienne de banque* doit cependant tenir compte de l'évolution des relations franco-allemandes. En période de rapprochement, elle peut tendre vers le type de la grande banque d'affaires rhénanes s'appuyant sur le développement de l'économie, en période de tension politique, elle va devoir, comme il en est question lors de l'évacuation de la Rhénanie, rapatrier ses capitaux et se retirer sur le refuge stable de la région alsacienne. Sa sécurité l'oblige, dans une certaine mesure, à se plier au rythme fluctuant du mouvement de capitaux en direction de l'Allemagne. Elle regrette cette incertitude permanente qui entrave son développement. "Nous souhaitons, déclare l'assemblée générale du 10 février 1930, vivement que la situation générale nous permette de remplir en toute sécurité notre rôle traditionnel d'intermédiaire entre les pays de l'Ouest et les pays de l'Est" (2). La *Société générale alsacienne de banque* choisit pour plus de précaution de se rapprocher de la *Générale de Paris*, peu de temps après cette assemblée des actionnaires. Un poste de délégué permanent de la *Société générale alsacienne de banque* est créé auprès de la *Société générale* pour assurer une meilleure liaison entre les deux banques. Elle garde néanmoins sa totale indépendance vis-à-vis de la *Société générale* (3).

Cette position avantageuse de la *Société générale alsacienne de banque* est cependant unique en Alsace, les autres banques locales et régionales ont décliné durant la période 1925-1932. La première banque atteinte est la *Banque d'Alsace et de Lorraine*. Au cours de l'été 1927, elle perd une quarantaine de millions, somme engagée par les directeurs de sa succursale parisienne dans des transactions sur les bois de Tchécoslovaquie et de Lithua-

.../...

(1) Entrevue avec P. Rauch, président directeur général de la *SOGENAL* et inspecteur des agences allemandes de la *Société générale alsacienne de banque* de 1933 à 1939.

(2) KLEIN (Paul) : *L'évolution contemporaine des banques alsaciennes*, Thèse, Paris, 1931, 414 p.. + Graphiques n° XIII et XIV.

(3) On ne constate en effet aucune augmentation du pourcentage de par-

nie. A cette première perte, s'ajoutent d'autres, pour les compenser, la banque doit rappeler ses avoirs à l'étranger et notamment ceux qui se trouvaient à la disposition de la *Banque de Sarre et des Pays rhénans de Sarrebrück*. La banque sarroise chute à son tour et la banque alsacienne passe sous le contrôle de la *Banque Bauer-Marchal*, une banque toute parisienne. Les membres alsaciens du comité de direction, qui comprenait des personnalités de premier plan comme E. Dollfus, D. Mieg, P. Schlumberger sont éliminés au profit de Charles Marchal et H. Bauer, banquiers d'origine alsacienne mais installés à Paris et déjà membres du comité directeur de la *Banque du Rhin*. Cette dernière banque est en fait absorbée par la *Banque d'Alsace et de Lorraine* au cours de l'année 1928. Les banquiers parisiens faisant ainsi fusionner deux banques régionales, ont en main la direction de la *Banque d'Alsace et de Lorraine*, mais gardent le nom initial de la banque régionale afin de ne pas perdre de clients. La *Banque d'Alsace et de Lorraine* hérite ainsi non seulement d'un réseau d'agences en Alsace-Lorraine et dans le Nord, mais aussi de l'agence de Sarrebrück que possédait la *Banque du Rhin*. La direction générale reste à Strasbourg ainsi que le siège social, mais le siège principal est installé à Paris, un homme de confiance étant placé à Strasbourg, à la tête des services alsaciens.

La *Banque de Mulhouse*, créée également en 1871, va perdre son autonomie comme la *Banque d'Alsace et de Lorraine*. Elle a spéculé sur la baisse du franc en Sarre. Elle aurait dû, selon les banquiers mulhousiens, suivre automatiquement la chute du mark, or elle n'a pas eu lieu en même temps, la chute du mark se situant en 1922 et 1923 et celle du franc entre 1924 et 1926. A cette mauvaise spéculation, s'ajoute la chute de la banque sarroise et surtout de la *Banque de la Sarre et des Pays rhénans*, dans laquelle la *Banque de Mulhouse* avait investi de grosses sommes. La *Banque de Mulhouse*, lors du retrait des fonds de la *Banque d'Alsace et de Lorraine*, se substitue à cette dernière. Cette opération s'avère très mauvaise et quand, à son tour, la *Banque de Mulhouse* se fait absorber, elle doit reconnaître que cette absorption par le *Crédit commercial de France* est due en majeure partie à la dégradation de la situation de la banque sarroise. La *Banque de Mulhouse* est donc incorporée au *Crédit commercial de France*, dont le directeur parisien est Georges Siegfried. La *Banque de Strasbourg* également engagée dans
.../...

participation de la *Société générale* (il se situe à 25 %). R. Debrix, le président de la *Société générale alsacienne de banque* défend bien l'autonomie de sa banque.

la *Banque de la Sarre et des Pays rhénans* réussit néanmoins à éviter la débâcle. Elle ne s'aventurera plus en Sarre, ni en Allemagne, restant uniquement au niveau régional (1).

De 1926 à 1932, on peut donc observer en Alsace, une concentration des banques locales. Certaines banques régionales disparaissent comme la *Banque du Rhin* ou la *Banque de Mulhouse*, d'autres passent aux mains des banquiers parisiens. Est-ce un autre épisode de la politique d'assimilation ? Il semblerait que la réponse soit plus complexe, certes, ce facteur est entré en ligne de compte mais il n'a pas été le seul. En effet, à cette époque, on assiste, en France, à une vague de concentration d'entreprises bancaires. La *Banque d'Alsace et de Lorraine*, dans son Bulletin financier du 21 janvier 1930, reconnaît que le facteur qui a présidé à l'évolution des banques alsaciennes, est "la compression des frais généraux, réalisable au moyen de larges concentrations et rendue plus nécessaire par la réduction de plus en plus grande des marges bénéficiaires des banques" (2).

En 1930, l'économiste Henri Laufenburger a signalé que l'un des facteurs qui a entraîné la concentration bancaire en Alsace était l'absence de chef :

"La disparition des directeurs dans deux cas de réorganisation bancaire peut faire ressortir une véritable crise de chef. Le chef financier ... est plutôt rare en Alsace. Le manque de personnalités financières de premier plan n'était pas grave aussi longtemps que les banques alsaciennes restreignaient leur activité au cadre local. Mais après la guerre, lorsque tous les établissements de crédit d'Alsace ont eu le besoin (ou quelquefois la tentation) de s'affirmer au dehors ou de s'engager dans la voie très délicate et pleine de risque des opérations nationales et internationales, l'insuffisance de formation et surtout d'expérience, dans ce domaine, a fait des victimes" (3).

Cet auteur ajoute que seuls les établissements qui avaient, dès avant la guerre, élargi le cadre de leurs opérations par la création de succursales en

.../...

(1) La *Banque de Strasbourg* est soutenue par la *Société générale alsacienne de banque*, sa direction est assurée par un directeur de la *Société générale alsacienne de banque* qui renouvelle entièrement son organisation, ce qui lui permet de survivre jusqu'en 1939.

(2) KLEIN (Paul) : L'évolution contemporaine des banques alsaciennes, Paris, 1931, p. 314.

(3) LAUFENBURGER (Henri) : Cours d'économie alsacienne, T. I, p. 190. Les bases matérielles, morales et juridiques, Paris, Sirey, 1930, 234 p..

Allemagne, comme la *Société générale alsacienne de banque*, ont su trouver des chefs éclairés tels Debrix pour la *Société générale alsacienne de banque*.

La *Frankfurter Zeitung* reprend le même thème et constate que les absorptions de certaines banques alsaciennes sont dues au fait qu'elles ont voulu mener une politique d'expansion trop ambitieuse alors qu'elles "n'étaient pas suffisamment armées ni au point de vue de leur capital, ni au point de vue de leurs ressources" (1). Selon le journal allemand, la France a utilisé dans un premier temps, les banques alsaciennes comme moyen de pénétration économique dans le territoire de la Sarre et dans les pays occupés. Or les dirigeants alsaciens de certaines banques n'ont pas su "adapter leurs méthodes antérieures, acquises dans d'autres circonstances, à des opérations géographiquement beaucoup plus étendues et ne récoltèrent que de nombreuses déceptions et la perte de l'indépendance de leurs maisons" (2).

Paul Klein, dans sa thèse sur les banques alsaciennes, émet de nombreuses autres hypothèses susceptibles d'expliquer la disparition des banques régionales alsaciennes. Il signale, ainsi, l'insuffisance de l'épargne alsacienne, la politique d'auto-financement de certaines grosses entreprises comme l'*Electricité de Strasbourg* ou la *Maison de Dietrich*, et surtout la concurrence des banques parisiennes et suisses comme le *Comptoir d'escompte de Genève*. Certaines banques régionales ont essayé de compenser la moins-value subie sur le marché français, en plaçant leur argent en Sarre ou en Allemagne car les taux de l'argent, placé à long terme, y étaient restés lucratifs. Mais cette politique de placement se solde par un grave échec et la *Banque de la Sarre et des Pays rhénans* entraîne dans sa chute les banques alsaciennes.

La crise économique atteint également de plein fouet les banques alsaciennes. Dès 1929, la progression se ralentit, mais la catastrophe financière allemande de 1931 ouvre pour les banques alsaciennes et surtout pour la *Société générale alsacienne de banque*, une période de régression. Vivant plus étroitement que jamais dans un contexte général, économique, monétaire et politique défavorable, elle doit se soumettre à une politique de repli fondée sur la diminution des risques et l'amélioration de sa liquidité. Elle se résigne à la fermeture de la plupart de ses agences allemandes et à un remboursement partiel, met son capital social en harmonie avec le

.../...

(1) *Frankfurter Zeitung*, 23 septembre 1928.

(2) Ibidem.

ralentissement de son activité (1). Les premiers guichets allemands fermés sont à Dusseldorf, le 31 décembre 1931, à Ludwigshafen, le 31 mars 1932, à Mayence le 30 septembre 1933 et à Wiesbaden en avril 1934, celui de Cologne continuera à fonctionner sans interruption jusqu'en 1943, car il travaille avec les grandes firmes allemandes. La *Société générale alsacienne de banque* aurait pu rapatrier, estime P. Rauch, sans trop de problèmes, ses capitaux, grâce à l'accord charbonnier (2).

En 1933, de nombreuses banques alsaciennes ont donc perdu leur autonomie, une seule a su garder son indépendance grâce à la gestion habile et prudente de son directeur, Debrix. Mais l'opinion alsacienne a plutôt mal admis les disparitions des banques locales.

La presse autonomiste estime que la crise bancaire est due à la politique d'assimilation du gouvernement. *Der Republikaner*, du 28 septembre 1931, s'en indigna et publia le communiqué officiel du ministère des Finances, relatif au concours apporté à la *Banque nationale de crédit* qui avait absorbé l'ancien *Comptoir d'escompte de Mulhouse*.

En fait, les banques régionales de l'intérieur du pays ont également été atteintes par la crise et par les mouvements de concentration bancaire. Si les banques alsaciennes ont davantage souffert de la crise, c'est une conséquence directe de la crise industrielle, qui sévit en Alsace. Les industriels alsaciens, notamment ceux du textile, ont souvent de mauvais débiteurs en Allemagne et ne peuvent pas rembourser les prêts aux banques, dont l'équilibre financier est ainsi détruit. Mais, comme nous avons pu le constater, les mauvais placements et la faillite de la banque sarroise ont été le facteur déterminant de la disparition de ces banques régionales.

Cet effacement des banques alsaciennes a, ainsi, eu deux conséquences : d'une part des répercussions politiques puisque les autonomistes sont allés jusqu'à accuser les Français d'avoir étranglé les banques alsaciennes (3) et d'autre part, la fin des relations privilégiées existant entre les banques alsaciennes et leurs voisins sarrois et allemands.

.../...

(1) *Société générale alsacienne de banque 1881-1956 : 75 années au service de l'économie des pays de la Moselle et du Rhin*, 75 p., Strasbourg, 1956. Voir annexes n° 62 et 63. Fermeture des guichets de la *Société générale alsacienne*

(2) Le docteur Schacht institue un contrôle draconien des changes, réprimant toute fuite de capitaux et plaçant l'ensemble du commerce extérieur sous le contrôle administratif. Les fonds étrangers placés en Allemagne sont bloqués, pour les récupérer, il faut pratiquer une politique de troc.

(3) Arch. départ. Haut-Rhin, Fonds Hansi, 9 J 97, Extrait du *Journal d'Alsace et de Lorraine* du 13 octobre 1932, citant l'*ELZ*.

IV - La circulation des produits : le cas de la potasse

1. Les accords entre les potasses allemandes et françaises

Les ententes passées entre le *Deutsches Kalisyndikat* et la *Société commerciale des potasses d'Alsace*, en 1925, sont reconduites durant la période suivante (1). Les accords de Lugano et de Paris, signés les 10 avril et 29 décembre 1926, règlent le commerce mondial de la potasse : les "deux contractants se réservent l'exclusivité des ventes sur leurs marchés respectifs (métropoles, colonies, pays de protectorats ou de mandats)" (2). L'ensemble du marché mondial est partagé à raison de 30 % pour les mines françaises et 70 % pour les mines allemandes. Si le total des ventes dépasse 840 000 tonnes de potasse pure, les quantités sont réparties de façon égale entre chacun des deux contractants. Cet accord est valable pour une période de dix ans.

La presse allemande est satisfaite de cette convention, elle pense que la signature du pacte de sécurité à Locarno, a permis d'arriver plus rapidement à cet accord. Mais elle déplore la perte du monopole allemand de la potasse.

Les relations entre le *Deutsches Kalisyndikat* et la *Société commerciale de potasse d'Alsace* se poursuivent sans heurts de 1926 à 1933. Des relations personnelles se sont même établies entre le représentant français, Lebelle, et le représentant du *Kalisyndikat*, Diehl. Tous les problèmes sont réglés par lettre.

Ainsi la conférence du 14 décembre 1932, à Amsterdam, réunit les représentants des deux parties contractantes. Les deux groupes s'entendent sur la livraison complémentaire par la France de 32 000 tonnes de potasse pure (K_2O), échelonnée jusqu'au 30 avril 1941, par tranches de 8 000 tonnes (3). Ce surplus est accordé à la *Société commerciale des mines de potasse*

.../...

(1) Voir supra p. 101 et suivantes.

(2) Auswärtiges Amt Bonn, Abt. II Wirtschaft/Rohstoffe/3 *Berliner Börsen Zeitung*, "Der deutsch-französische Kalivertrag", 13 janvier 1927.

(3) Bundesarchiv Koblenz, R⁰ V/103, Conférence d'Amsterdam, 14 décembre 1932. Sont présents lors de cette conférence : le président du conseil d'administration du *Deutsches Kalisyndikat*, le directeur général de la *Société commerciale des potasses d'Alsace*, Le Corneç, le directeur général des mines domaniales de potasse d'Alsace, de Retz et le directeur général des mines

d'Alsace en compensation définitive de tous les droits de livraisons complémentaires, "qui pourraient résulter, pour la période allant jusqu'au 30 avril 1931, des exportations en question" (1). On fixe le plafond "à partir duquel l'exploitation commune du *Deutsches Kalisyndikat* et de la *Société commerciale des potasses d'Alsace*, est à répartir à raison de 50/50, ... à 780 000 tonnes de K_2O " (1).

Un autre accord règle les livraisons de la *Société commerciale des mines de potasse d'Alsace*, en Sarre. Il est plus délicat à élaborer car le *Deutsches Kalisyndikat* considère que la Sarre est un territoire allemand et qu'il devrait avoir la totalité du marché sarrois. Les accords de Paris sont néanmoins appliqués en Sarre et la *Société commerciale des potasses d'Alsace* y exporte 30 % du marché sarrois en potasse.

Cette entente, la seule du genre en Alsace, a des effets positifs sur la vente des potasses alsaciennes.

2. Les conséquences des accords

L'accord de Paris présente de nombreux avantages. Il assure la stabilité des prix, surtout, après la création d'un organisme commun de vente et de propagande, la sûreté du marché et l'intensification des recherches scientifiques. La *Société commerciale des mines de potasse d'Alsace* conclut un accord avec la ville d'Anvers, qui prend en charge la construction de l'ensemble des magasins et installations, nécessaires au transit de la potasse par ce port.

Les ventes de potasse des mines alsaciennes augmentent de façon régulière jusqu'en 1929. L'utilisation de la potasse se répand en France, grâce à une active propagande, elle passe de 2 kg de potasse pure par hectolitre, en 1924, à 5 kg en 1929. En fait, les ventes de potasse pure en France et dans les colonies sont passées de 47 053 tonnes en 1920, à 227 236 .../...

de Kali Sainte-Thérèse, Le Crissac.

(1) Bundesarchiv Koblenz R¹⁰ V/106, Conférence d'Amsterdam, 14 décembre 1932.

tonnes en 1929 ! Les exportations passent de 44 949 tonnes en 1919 à 256 752 tonnes en 1929 (1).

L'année 1929 marque un tournant dans les ventes de potasse alsaciennes. De 1929 à 1932, les ventes sur le marché intérieur diminuent de 16,72 %, les exportations de 54,6 %. Deux explications peuvent être avancées. La crise des affaires atteint les mines alsaciennes et elles réduisent l'extraction, puisque le marché français ne peut absorber les surplus. Par ailleurs, la découverte et l'exploitation de nouvelles mines à l'étranger, à Kaluz et Stebnitz en Pologne ou à Suria en Espagne, porte un coup aux mines allemandes et françaises. Polonais et Espagnols obtiennent en 1931, l'exclusivité des ventes sur leur marché national, or ils représentaient respectivement 4 % et 1,44 % du marché mondial. La *Société commerciale des potasses d'Alsace* et le *Kalisyndikat* voient leur impact sur le marché mondial diminuer proportionnellement (2). A la même époque les Etats-Unis commencent à exploiter leurs gisements du Texas et du Nouveau Mexique. L'Union Soviétique programme, pour 1934, l'ouverture des mines de l'Oural.

Le danger se précise donc pour les mines alsaciennes et allemandes. Elles doivent compter sur de nouveaux partenaires. Mais il est intéressant de noter que de 1925 à 1933, les accords, établis entre la société d'Etat des mines de potasse d'Alsace et la société privée allemande du *Kalisyndikat* ont été respectés. La politique allemande de Briand a créé un climat propice à de telles ententes. La durée du contrat et l'absence de tout véritable contentieux entre les mines allemandes et alsaciennes dépendent essentiellement de la bonne volonté des dirigeants de la société allemande. Le *Kalisyndikat* a accepté la perte de son monopole.

De 1925 à 1932, les relations entre l'Alsace et l'Allemagne ont donc été facilitées par l'amélioration de certaines voies de communication, surtout fluviales et par les règlements de 1929, qui rendent plus aisé, le passage des frontières par les frontaliers, mais ces progrès sont encore très limités et les populations s'en plaignent. La circulation des capitaux,

.../...

(1) ANDLON (André d') et DOUFFIAGUES (J.A.) : Une exploitation industrielle d'Etat : les mines de potasse d'Alsace, Paris, 1932, p. 98 et ss.

(2) La potasse alsacienne représente en 1932, 28,36 % du marché mondial et la potasse allemande 66,19 %.

entre la France et l'Allemagne, a été entravée par la crise et par le moratoire de 1931. Le bilan apparaît dans l'ensemble négatif, sauf dans le cas de la potasse.

Les problèmes économiques et bancaires ne prennent leur sens profond que remis dans l'ensemble de l'évolution de la politique franco-allemande.

CHAPITRE VIII

EVOLUTION DE LA POLITIQUE FRANCO-ALLEMANDE
ET SES REPERCUSSIONS SUR L'ECONOMIE ALSACIENNE

I - La construction de la ligne Maginot

Dès 1925, le président Painlevé avait lancé l'idée de construire une ligne fortifiée à la frontière Est, aussi ne fallut-il pas attendre le vote de la loi du 4 janvier 1930, fixant les étapes de sa construction, pour avoir des réactions vives en Alsace.

1. Les réactions en Alsace avant le projet de loi

L'Echo de Sélestat du 31 octobre 1928 reflète, dans une certaine mesure, les premières réactions des Alsaciens à l'annonce de cette future ligne de défense. Le titre de l'article est d'ailleurs déjà explicite : "*La ceinture de fortification en Alsace-Lorraine - un cadeau désagréable - est-ce bien nécessaire ? Toutes sortes de perspectives*" (1).

Ce quotidien sélestadien explique le rôle joué par ce projet dans la campagne pour les élections cantonales. "Des journaux, précise-t-il, se sont prononcés contre la transformation de notre pays en un glacis et des candidats ont protesté dans leur programme. Cette protestation a été interprétée par les nationalistes comme une nouvelle preuve d'un manquement du sentiment national et patriotique chez certains Alsaciens" (2). Il est, certes, exact que c'est dans les milieux autonomistes que les réclamations
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 390, Rapport du Commissaire spécial du 9 novembre 1928.

(2) Ibidem.

ont commencé, mais l'exemple lorrain, en a entraîné d'autres. En effet, en 1928, la construction de la ceinture de fortification avait déjà commencé et le ministre de la Guerre, Painlevé, en avait visité les chantiers. Les Alsaciens apprennent ainsi que l'on a procédé, en Lorraine, à des expropriations. Or comme ils ont déjà dû subir de la part des chemins de fer d'Alsace-Lorraine de telles pratiques, sans être convenablement indemnisés, ils craignent donc d'être, encore une fois, spoliés.

Deux arguments sont donc signalés par les journaux de l'époque et repris par l'Echo de Sélestat : la construction sera très coûteuse et rendra "inculte un sol, qui, au point de vue humain et chrétien, est véritablement destiné à d'autres buts" (1), mais et surtout, "toute la tragédie de la paix pourrie se trouve dans la construction de cette ceinture de fortification" (2).

A. La ligne Maginot est inutile en temps de paix

L'Echo de Sélestat évoque, dans son long article, la paix. Elle doit être assurée par le désarmement de l'Allemagne, la réduction des armements des autres puissances, garantie également par le pacte de paix et la Société des Nations, par un réseau de traités de paix et d'arbitrage, par le pacte de Locarno, l'accord de Thoiry, le plan Dawes et enfin par le pacte Kellog. Les Français n'éprouvaient pas le besoin de construire une telle fortification en 1914, pourquoi en édifier à présent, lorsqu'il existe des garanties de paix ? Pourquoi faire des dépenses pour la Société des Nations, si les peuples doivent en sus construire des fortifications ? Le désarmement doit être, aussi bien défensif qu'offensif. En outre, ajoute ce journal, la prochaine guerre sera aérienne, ces tranchées cimentées et ces bastions bétonnés sont, dans ce cas, bien inutiles.

La Volkswille, autonomiste, se montre aussi hostile à cette politique du béton. La France ferait sans doute mieux de se préparer à un rapprochement raisonnable avec son voisin.

"Un pays, qui se croit avec fierté à la tête des peuples civilisés et
.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 390, Rapport du Commissaire spécial du 9 novembre 1928.

(2) Ibidem.

qui se vante d'avoir tant d'amis, devrait arriver à convertir les voisins agressifs et vindicatifs. Il ne pourra l'obtenir que par une politique de confiance et non par une politique de béton. Il est surtout regrettable que la France s'éloigne de toute véritable idée européenne" (1).

Les autonomistes sont donc véritablement hostiles à la construction de cette ligne de fortification. A gauche, les socialistes sont divisés. Les uns sont hostiles à ce projet car en cas d'attaque ennemie, ces boyaux souterrains seraient les premiers attaqués et il s'en suivrait, pour l'Alsace, de terribles conséquences : "évacuation, incendies, mort et destruction" (2). Quelques socialistes estiment que l'Alsace pourrait profiter des travaux de fortification pour se développer sur le plan économique. Cet avis est également partagé par Jean Knittel, rédacteur aux Dernières nouvelles. Il pense, en effet, que les traités et les accords sont souvent considérés par les gouvernements comme de simples chiffons de papier et "que pour n'avoir pas été plus prévoyants, des gouvernements se sont fait amèrement reprocher leur négligence par des populations qui ont subi les horreurs de l'invasion" (3). Ces ouvrages ont "un caractère absolument et intégralement défensif" (4), ils ne peuvent donc nuire à une politique pacifiste, tout en mettant à l'abri de surprises désagréables, une nation et son territoire. Les Dernières nouvelles reconnaissent cependant que la construction de cette ligne de fortification pourrait avoir des conséquences plutôt fâcheuses pour l'agriculture de la région, mais le journal constate que ce projet n'est pas dépourvu d'avantages économiques.

B. La ligne Maginot et l'économie alsacienne

L'organisation de cette ligne de fortification entraîne quelques inconvénients pour les populations résidant dans la zone de défense. Les travaux d'art, la construction de forts enterrés ont "rendu nécessaires des expo-

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 391, Volkswille, 23 février 1929.

(2) Arch. nat. F⁷ 13 390, Rapport du Commissariat spécial de Strasbourg, 11 décembre 1928.

(3) Dernières nouvelles de Strasbourg, 19 décembre 1928.

(4) Ibidem.



ropriations et des restrictions dans le domaine de la propriété privée" (1). Certains intérêts particuliers ont été lésés et souvent les indemnités ne sont pas en rapport avec les dommages subis. Les Dernières nouvelles évoquent le cas du village de Lembach où "plus de vingt-cinq hectares de terres arables ont été expropriés et où des milliers d'arbres fruitiers, qui constituaient une belle source de revenus pour les paysans sont ou seront encore abattus" (2). Les indemnités accordées ne suffisent pas à apaiser les paysans.

Les socialistes défendent également les intérêts des paysans menacés par ces expropriations. Dans ce cas, il faut obtenir des autorités un prix d'achat du terrain assez élevé pour compenser la perte future du revenu du sol et la dévalorisation du terrain environnant.

Le groupe, qui utilise le plus cet argument, est bien entendu le groupe autonomiste. Dans les organes autonomistes et notamment dans celui du *parti progressiste alsacien* de Dahlet, Die Freie Zeitung, ce thème est évoqué longuement. Un article du conseiller général du canton de Wissembourg, Herber, mentionne les expropriations qui ont eu lieu dans ce canton, l'un des plus touchés. A Cleebourg, le gouvernement a exproprié cent cinquante-quatre hectares sur les deux cent cinquante que compte la forêt communale et menacé ainsi la situation financière de la commune. La propriété privée a été également atteinte, puisque cinquante-deux hectares, situés sur le terroir de la commune, des prés, des houblonnières et des forêts "ont été sacrifiés à la folie de nos fanatiques des fortifications et ceci d'une façon souvent contraire au bon sens" (3). Une violente campagne de presse, en décembre 1929, attire ce commentaire du commissaire spécial de Wissembourg :

"La population n'est pas contente du mode d'expropriation auquel ses biens sont soumis et elle est, déjà à l'avance, mécontente du fait que son avenir et celui de ses enfants doit se passer dans l'ombre des fortifications" (4).

.../...

(1) Dernières nouvelles d'Alsace, 19 décembre 1928.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 391, Rapport du commissaire spécial de Strasbourg 6 novembre 1929, sur un article de la Freie Zeitung, 2 novembre 1929.

(4) Arch. nat. F⁷ 13 392, Rapport du commissaire spécial de Wissembourg, 23 décembre 1929, sur l'Echo de Wissembourg, 21 décembre 1929.

L'Echo de Wissembourg illustre ce mécontentement par un dialogue entre un paysan et un journaliste (1). Le mot forteresse est synonyme, pour ce paysan, "d'émigration, dévastation de la propriété et danger de mort très sérieux" (2). En outre, un des plus beaux paysages de l'Alsace, transformé en glacis, n'a plus pour le touriste, l'attrait qu'il avait auparavant. Quelques jours plus tard, le même journal autonomiste fait le procès du mode d'expropriation. Le commissaire spécial de Wissembourg déclare que le rédacteur de l'Echo semble totalement ignorer la loi. L'administration française aurait, selon lui, agi avec la plus extrême prudence et en se tenant absolument dans la légalité. En cas de désaccord, des commissions constituées d'un juge, d'un officier du génie accompagné d'un interprète, d'un fonctionnaire du domaine, d'un expert-arpenteur, d'un expert désigné par le tribunal, du maire ou de son remplaçant, statuaient. Les achats ne sont faits, ajoute le commissaire, qu'à titre provisoire et provisionnel. D'ailleurs le gouvernement s'est montré plutôt conciliant. Ainsi, pour Cleebourg, un village sensiblement frappé par l'expropriation, après intervention du député de Wissembourg, Joseph Weydmann et du sénateur de Leusse, le gouvernement est prêt à renoncer à exproprier la forêt du village et à utiliser la forêt domaniale proche. Les arguments de l'Echo de Wissembourg tombent à faux et n'ont d'autre but "que d'attiser le mécontentement causé par les expropriations" (3). Le paysan alsacien se soumettrait "de bon gré à ces exigences, s'il n'était excité à chaque instant, par les diatribes de journaux hostiles à la France" (4).

Il semble néanmoins que certaines assertions, formulées par le journal autonomiste du canton de Wissembourg, aient été justifiées. Dans certains cas, comme à Ingolsheim, il est à craindre que la commune n'ait à céder près du dixième de son territoire. L'absence dans la commission d'un expert-cultivateur, susceptible d'évaluer exactement la valeur de la terre à exproprier est amèrement reprochée au gouvernement.

.../...

(1) Voir annexe n° 64.

(2) Ibidem.

(3) Arch. nat. F⁷ 13 392, Rapport du commissaire spécial de Wissembourg, 26 décembre 1929.

(4) Ibidem.

2. Une situation inchangée après le vote de la loi

Le mécontentement est toujours considérable. La presse allemande s'en fait même l'écho. La Berliner Börsen Zeitung signale que la construction de la ligne Maginot "donne presque chaque semaine lieu à des dissentiments avec la population alsacienne-lorraine" (1). Le dernier cas concerne l'antique forêt de Haguenau par laquelle doivent passer les fortifications. Le ministère de la Guerre avait, en effet, demandé à la ville de Haguenau de lui céder du terrain pour l'installation d'abris et pour pratiquer des déboisements aux alentours. Le conseil municipal de la ville décide, à l'unanimité, le 24 mars 1930, en se fondant sur les propositions des commissions, de refuser la cession du terrain demandé. Le journal berlinois ajoute :

"il est hors de doute que l'Etat français négligera cette décision d'une commune alsacienne, mais l'unanimité de la représentation communale est un nouveau signe de l'hostilité de principe, qui existe en Alsace-Lorraine, contre la construction de la nouvelle ceinture fortifiée" (2).

Le journal allemand reprend ainsi les griefs des populations alsaciennes contre la ligne Maginot et constate avec plaisir la montée du malaise. Une fois encore, les fonctionnaires français ont agi avec maladresse en mécontentant les paysans déjà relativement mis en condition par les autonomistes. Ce reproche supplémentaire s'ajoute aux autres, d'autant plus facilement que l'Alsacien est comme tout paysan, très attaché à sa terre, et qu'il ne comprend pas véritablement la nécessité d'entreprendre de tels travaux, voire de telles déprédations en temps de paix.

L'échec de la politique de rapprochement franco-allemand a donc eu des répercussions dans le monde des propriétaires terriens, touchés par les expropriations. Le monde agricole et industriel est également atteint par la question sarroise, car après la perte du débouché allemand, l'économie alsacienne se tourne vers le grand marché que représente la Sarre.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 393, Berliner Börsen Zeitung, 14 avril 1930.

(2) Ibidem.

II - Le retour de la Sarre à l'Allemagne

En janvier 1925, la Sarre est entrée dans la communauté douanière française pour une période de dix ans, et l'Alsace a perdu le droit de faire entrer en franchise ses produits en Allemagne. Le marché sarrois est donc d'autant plus précieux que l'Allemagne offre de moins en moins de ressources et que le marché luxembourgeois s'est presque entièrement fermé aux produits alsaciens depuis la guerre. En outre, d'anciennes relations d'affaires (1) et une certaine communauté de langue et d'habitudes commerciales unissent la Sarre à l'Alsace. Ces relations expliquent que très tôt des banques alsaciennes aient essayé d'intervenir financièrement en Sarre (2), mais nous avons pu constater que ces interventions avaient été malheureuses. Il n'en est pas de même, de 1925 à 1932, des relations commerciales entre les deux pays.

On peut néanmoins distinguer deux périodes dans les relations commerciales entre la Sarre et l'Alsace. La première, jusqu'à la signature des accords franco-allemands, en août 1927, est marquée par la stagnation des relations commerciales, la seconde se termine sur le plébiscite de 1935. Elle est caractérisée par un accroissement des contacts alsaciens-sarrois et par des négociations franco-allemandes sur la question sarroise.

1. L'Alsace et la Sarre du 10 janvier 1925 au 17 août 1927

Les premiers rapports qui font suite à la fermeture du marché allemand dénotent un certain mécontentement des Alsaciens. La Chambre de commerce de Strasbourg, dans un rapport adressé à Berninger (3), signale trois points importants. Le marché sarrois est encore saturé de marchandises allemandes, importées en grande quantité avant le 10 janvier 1925, et la fermeture de la frontière sarro-allemande n'a donc pas encore eu de répercussion notable pour le Bas-Rhin. La Chambre constate en outre que si la Sarre consomme
.../...

(1) Voir supra p. 125 et suivantes.

(2) Voir supra p. 116 et suivantes.

(3) Arch. départ. Bas-Rhin, AL 74/39, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Strasbourg, 20 février 1925.

beaucoup de produits alimentaires, les expéditions alsaciennes sont cependant toutes restées au niveau atteint au 10 janvier 1925, sauf pour les achats de bières alsaciennes qui ont tendance à augmenter.

Elle remarque aussi que l'agriculture sarroise s'oriente lentement mais sûrement vers les produits alsaciens. Des marchés importants en fourrages, engrais chimiques, semeuses, trieuses, presses à raisin et pompes à purin, ont été passés depuis le 11 janvier, et on prévoit d'autres commandes notamment celles de futailles. Cet espoir est également partagé par la Chambre de commerce de Colmar qui, sans noter de recrudescence des expéditions vers la Sarre, en espère par la suite (1).

Les maisons alsaciennes s'intéressent cependant peu à la Sarre et y vendent peu de produits textiles. En effet, la Sarre, largement approvisionnée par l'Allemagne, attend le résultat des négociations franco-allemandes avant de faire des commandes en Alsace. En novembre 1926, il est déjà question d'une évacuation anticipée de la Sarre ou à défaut, d'une modification du régime douanier sarrois en vigueur depuis le 10 janvier 1925 !

Les groupes de pression alsaciens, sous l'influence de plusieurs entreprises locales s'en inquiétèrent. Ainsi en novembre 1926, les établissements Schwob de Mulhouse écrivent à la maison Selliez de Roubaix (2) afin d'obtenir une intervention de la *Fédération des textiles* auprès de Poincaré. Les "frères Schwob" craignent de voir l'Allemagne obtenir, par le biais des négociations, la permission d'importer en Sarre de la confection pour hommes. Or la Sarre est un débouché très important pour ce produit et :

"il faut agir en haut-lieu pour que ce territoire nous reste économiquement entièrement, au moins aussi longtemps que le stipule le traité de Versailles, et qu'il ne soit fait aucune concession en ce sens à l'Allemagne, car en permettant, aux Allemands, l'importation dans la Sarre, ce serait même pour eux la perspective de vendre à l'intérieur de la France" (3).

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 190, Lettre du président de la Chambre de commerce de Colmar à Berninger (à Paris), 28 février 1925.

(2) Arch. nat. F¹² 8 871, Lettre des frères Schwob de Mulhouse aux établissements G. Selliez de Roubaix, 8 novembre 1926.

(3) Ibidem.

La solidarité des négociants français s'explique, si on examine plus précisément ce dernier point, en effet par la Sarre, les produits allemands pourraient envahir la France et concurrencer les produits français par leurs bas prix. Les lettres se multiplient, en ce sens, signées par des industriels et des négociants de l'intérieur telle cette lettre envoyée par la Chambre de commerce de Tours et favorable au maintien de l'union douanière franco-sarroise.

A côté de ces initiatives de particuliers, les Chambres de commerce et les groupes de pression agissent de façon énergique. La Chambre de commerce de Mulhouse et le *Syndicat industriel alsacien* attirent l'attention du président du Conseil sur le fait que, sur :

"les instances du gouvernement, l'industrie alsacienne s'est préoccupée, à l'époque, de prendre pied financièrement et commercialement sur le territoire de la Sarre et qu'elle a réussi à s'y créer des débouchés considérables, débouchés d'autant plus importants que les relations commerciales avec l'Allemagne sont, pour ainsi dire coupées depuis le 1er janvier 1925" (1).

La Chambre de commerce et le *Syndicat industriel alsacien* présentent également un programme en trois points. Il faut premièrement, si possible, ne rien modifier au régime douanier actuel de la Sarre, pour la durée prévue à l'article 49 du traité de Versailles. En second lieu, si des raisons majeures s'opposent à cette première solution, qu'il soit pour le moins réservé, à l'industrie alsacienne, des contingents d'importation, dans la Sarre, dont l'importance serait encore à déterminer et ce pour une durée d'au moins quatre ans. Au cas où cette dernière solution ne pourrait être réalisée, il conviendrait, en établissant l'accord commercial définitif avec l'Allemagne, d'obtenir pour les industries intéressées (textiles, métallurgie et vins) de toute la France des avantages, qui jusqu'ici ont été refusés par l'Allemagne (2).

Une lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre du Commerce et de l'Industrie concerne cette motion que le président du Conseil a, en effet, adressée aux ministres concernés par les accords commerciaux. Le mi-

.../...

(1) Arch. munic. Mulhouse, F II, i, Procès-verbal de la Chambre de commerce du 8 novembre 1926.

(2) Ibidem.

nistre des Affaires étrangères déclare au président du Conseil qu'en ce qui le concerne :

"il pouvait être assuré qu'au cours des négociations qui se poursuivront avec l'Allemagne, tant au sujet du régime douanier de la Sarre qu'en vue de la conclusion d'un traité de commerce définitif avec l'Allemagne, les intérêts des exportateurs d'Alsace et de Lorraine feront l'objet de la plus bienveillante sollicitude" (1).

En réalité, l'accord franco-allemand du 17 août 1927, ne va pas améliorer la situation des commerçants et industriels alsaciens.

2. Les relations après 1927

La Sarre a pu conserver ses débouchés allemands pour presque tous ses produits. Un arrangement conclu entre la France et l'Allemagne, le 5 août 1926, et publié, par décret le 29 novembre 1926, fixe les contingents de produits sarrois jouissant de tarifs préférentiels à leur entrée en Allemagne. Prorogé en février 1927, cet arrangement sera remplacé, le 23 février 1928, par un accord plus étendu prévoyant notamment l'entrée en franchise, de 1 310 000 tonnes de produits métallurgiques, en Allemagne, ce qui concurrence les produits lorrains.

Bien avant cet accord de 1928, les Alsaciens réagissent contre ces baisses de droits de douane entre la Sarre et l'Allemagne.

Les Alsaciens assistent au congrès économique franco-sarrois, à Sarrebrück, en octobre 1927. Ils relèvent deux faits importants. D'une part, ils constatent que "de nombreuses affaires, possibles avant l'accord du 17 août 1927, sont actuellement difficilement réalisables et elles deviendraient totalement impossibles, si un nouvel abaissement des droits était accordé pour l'entrée des denrées allemandes en Sarre" (2). Ils ont également l'impression que la clientèle sarroise préfère payer dix à quinze pour cent de plus pour des produits d'origine allemande que pour des produits similaires

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 868, Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre du Commerce et de l'Industrie, 30 octobre 1926.

(2) Arch. nat. F¹² 8 871, Lettre de la *Chambre syndicale des conservateurs et confituriers de l'Est* au secrétaire général de la Chambre de commerce de Strasbourg, 13 octobre 1927.

et de même qualité d'origine française, d'ailleurs bien souvent les maisons allemandes consentent à des prix sacrifiés quand il s'agit, pour elles, de vendre leurs produits en Sarre. Les délégués alsaciens exigent donc, lors de ce congrès, qu'il ne "soit pas porté atteinte à l'union douanière entre la France et la Sarre, instituée par le paragraphe 31 du chapitre 2 de l'annexe à la section IV, partie II du traité de Versailles" (1). La *Confédération patronale d'Alsace et de Lorraine*, qui a participé à ce congrès organisé par la Chambre de commerce franco-sarroise, est nettement hostile à toute rétrocession prématurée du territoire de la Sarre à l'Allemagne.

Cette *Confédération patronale* (2) explique son attitude par le rôle que la Sarre doit jouer pour l'Alsace. Les commerçants et industriels alsaciens, déjà sensiblement touchés par la perte de leur clientèle, en Allemagne et au Luxembourg, y ont trouvé un important débouché. Ils ont donc tout intérêt "à ce que ce débouché ne leur soit pas fermé au moins dans les limites fixées par le traité de paix, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1935" (3). Lors de son dernier passage à Strasbourg, Poincaré a reçu une délégation de la *Confédération patronale* et lui a formellement promis de défendre avec énergie les intérêts alsaciens et de ne pas porter atteinte à l'union douanière franco-sarroise.

La Chambre de commerce de Strasbourg intervient en ce sens auprès du ministre du Commerce et de l'Industrie. Les exportations des trois départements recouverts dans le territoire de la Sarre ont été évaluées à plus d'un milliard de francs, dont la moitié vient du Bas-Rhin. Pour justifier ses dires, la Chambre de commerce analyse les détails d'une enquête, qu'elle a fait mener, sur la place du marché sarrois dans l'industrie et le commerce alsaciens.

Tous les secteurs sont concernés, ainsi la minoterie exporte annuellement vers la Sarre pour soixante à soixante-dix millions de francs de produits, l'industrie du vêtement pour hommes atteint les chiffres de vingt millions, le commerce de gros des textiles, la lingerie pour dames, les fa-

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8 871, Lettre de la *Confédération patronale d'Alsace et de Lorraine* au président de la Chambre de commerce de Strasbourg, 19 octobre 1927.

(2) Voir annexe n° 65.

(3) Ibidem.

brications de chemises pour hommes totalisent trente à quarante millions, la bonneterie, la mercerie, cinq millions, l'industrie des chaussures, dix millions ; les expéditions du commerce et des industries du bois dépassent cinquante millions. Les conserves de légumes, de fruits, les chocolats, les sucres sont exportés à raison d'une quinzaine de millions par an et "de grandes maisons comme Pechelbronn, de Dietrich, les Forges de Strasbourg, la filature et le tissage de jute de Bischwiller, enfin l'ensemble de nos brasseries livrent également chacune pour plusieurs millions de marchandises" (1).

Les exportations de produits vers la Sarre touchent donc tous les domaines de l'activité alsacienne. Mais la Chambre de commerce de Strasbourg constate, avec regret, que les exportateurs alsaciens se heurtent à une concurrence allemande de plus en plus forte. D'après ses correspondants en Sarre, les exportateurs allemands, par des caisses syndicales ou par des subventions officielles, sont rendus capables de prendre à leur charge tout ou partie des droits d'entrée en Sarre. Il y aurait donc intervention du gouvernement allemand afin de soutenir leurs activités économiques en Sarre, voire d'envahir le marché français par le biais du marché sarrois.

Les Alsaciens souhaitent, comme nous avons pu le constater, empêcher de nouveaux accords facilitant l'entrée de produits allemands en Sarre. "Il est à prévoir que si ces conditions favorables sont adoptées, les Sarrois, à leur tour, écouleront de la marchandise de provenance allemande sur le marché français" (2).

En 1927, le danger d'une révision du statut économique de la Sarre est provisoirement écarté mais il renaît deux ans plus tard. La position de l'industrie et du commerce alsaciens, à l'égard de la Sarre a évolué. La Chambre de commerce de Mulhouse, après une enquête sur les échanges commerciaux entre les deux régions, remarque qu'il est "inadmissible que l'on prive les industriels alsaciens des avantages que le traité de paix leur a accordés" (3).

.../...

(1) Arch. nat. F¹² 8871, Lettre de la Chambre de commerce de Strasbourg au ministre du Commerce et de l'Industrie, 21 octobre 1927.

(2) Arch. munic. Mulhouse, F II, i, Procès-verbal de la Chambre de commerce du 30 septembre 1929.

(3) Ibidem.

Elle adresse donc au président du Conseil des vœux très précis :

". Considérant l'importance considérable, que représente pour l'industrie et le commerce de son rayon, le marché de la Sarre ;

. Insistant sur le grave préjudice que causerait à ses ressortissants toute modification du statut économique actuel de la Sarre ;

Vu l'urgence, la Chambre de commerce de Mulhouse émet avec insistance le vœu

. qu'aucune modification ne soit apportée au statut économique de la Sarre avant 1935 ;

. de plus la Chambre de commerce croit devoir attirer l'attention du gouvernement, sur la question des houilles sarroises, question qui revêt, pour le Haut-Rhin, une importance considérable" (1).

La Chambre de commerce de Mulhouse n'est pas la seule à intervenir, en 1929, au moment où des négociations ont été engagées entre la France et l'Allemagne. La presse s'en mêle et s'en inquiète. Ainsi, la Freie Zeitung se demande ce qu'il adviendra en cas d'évacuation des capitaux français engagés dans les industries sarroises et surtout dans les mines et fabriques de verreries, elle s'inquiète également du recul des frontières douanières vers l'Ouest. Die Neue Welt (2) estime que si la France et l'Allemagne arrivent à une entente grâce à des concessions réciproques, "la question de la Sarre n'en subsistera pas moins et restera comme une cloison qui séparera l'Allemagne de la France" (3). La rétrocession de la Sarre atteindrait gravement l'industrie alsacienne, poursuit le communiste Mourer, "cette désagréable constatation fournira la preuve que les intérêts de l'industrie alsacienne-lorraine n'ont pas toujours été, comme on se plaît à le prétendre, orientés vers l'intérieur mais bien vers la Sarre" (4). Les Français en se cramponnant au traité de Versailles, n'ont pas compté sur la perte du territoire sarrois, pensant "qu'il pourrait constituer un débouché, comme c'est le cas pour le Luxembourg voisin, et ami, par rapport au débouché que lui offre la Belgique" (5).

.../...

(1) Arch. munic. Mulhouse, F II, i, Procès-verbal de la Chambre de commerce du 30 septembre 1929. L'Alsace a besoin des houilles sarroises pour son industrie, le retour de la Sarre à l'Allemagne entraînerait des augmentations de tarifs considérables.

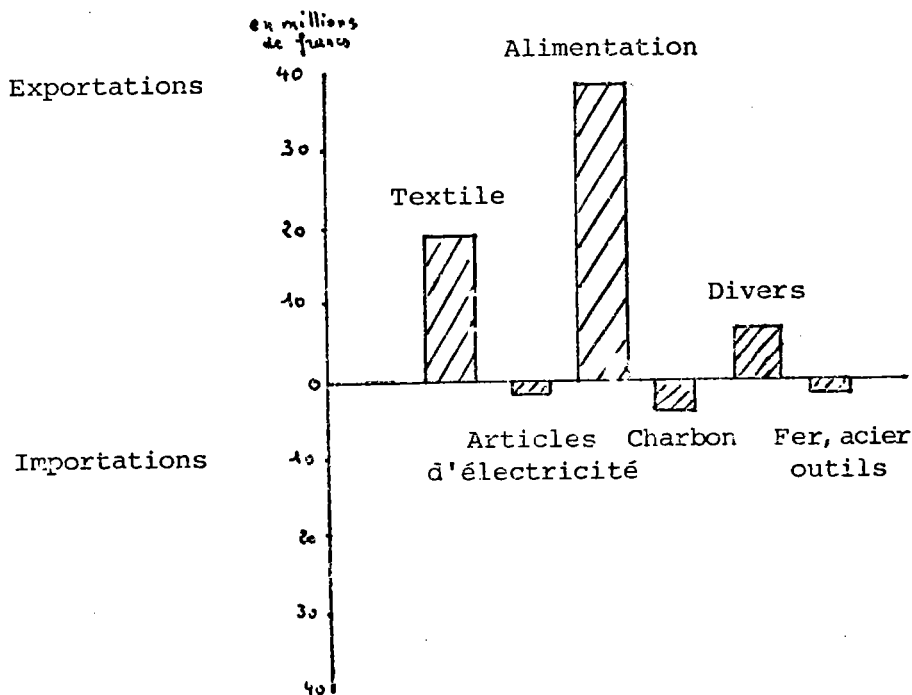
(2) Arch. nat. F⁷ 13 401, Freie Zeitung, 3 octobre 1929.

(3) Ibidem. Neue Welt, 11 octobre 1929.

(4) Ibidem.

(5) Ibidem.

Toute la presse insiste sur le fait que la perte économique de la Sarre aurait de graves conséquences sur l'économie des trois départements recouvrés. Les enquêtes de la Chambre de commerce de Colmar prouvent que les relations commerciales entre le Haut-Rhin et le territoire de la Sarre sont en plein développement. En 1929, elles se chiffrent à 65 000 000 francs



Le président Hartmann précise que ces chiffres sont en dessous de la réalité car toutes les maisons n'ont pas encore répondu à la circulaire de la Chambre de commerce (1).

Dans leur ensemble, tous les milieux commerciaux et industriels du rayon de la Chambre de commerce de Colmar protestent contre l'abandon du marché sarrois. "Il serait impossible de lutter contre la concurrence allemande si le cordon douanier qui sépare la Sarre de l'Allemagne devait disparaître" (2). Les produits allemands n'auraient plus à acquitter les droits de douane à leur importation en Sarre et envahiraient la France. Les Alsaciens refusent la solution qui reviendrait à contingenter, à l'avenir, aussi bien les importations françaises que les importations allemandes, en Sarre,

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 115, Procès-verbal de la Chambre de commerce, 8 novembre 1929.

(2) Ibidem.

et les Chambres de commerce alsaciennes, unanimes, adressent un télégramme au directeur des Accords commerciaux, président de la commission interministérielle, afin qu'il obtienne le maintien intégral sans aucune modification du statut douanier actuel :

"Sans discuter toute mesure politique, dont le but est d'amener un apaisement dans les relations internationales, elles prient instamment le gouvernement de considérer la situation de fait, créée dans nos trois départements, par le traité de Versailles et de respecter les intérêts dont le sacrifice ne peut pas se justifier. Elles comptent sur son équité pour refuser jusqu'à la limite fixée par le traité tout changement dans le statut douanier actuel de la Sarre" (1).

Les Chambres de commerce arguent que la perte du marché sarrois provoquerait un arrêt très sensible des affaires et peut-être même la fermeture de plusieurs maisons ayant un intérêt particulier à ce débouché. D'ailleurs les entreprises locales se sont efforcées de fabriquer, dans l'intérêt même de la population sarroise, des articles plus spécialement demandés par cette clientèle et fournis jadis par les Allemands, elles ne pourraient donc pas amortir les installations spéciales faites pour répondre tant aux besoins des acheteurs sarrois qu'aux conseils donnés par des personnalités officielles. Les démarches entreprises par les Chambres de commerce vont porter, puisqu'en décembre 1929, le président de la Chambre de commerce du Haut-Rhin obtient, du directeur des Accords commerciaux, l'assurance que les négociateurs français tenteront d'obtenir le maintien pour une durée aussi longue que possible du régime actuel de la Sarre (2).

Cependant deux mois plus tard, les inquiétudes resurgissent, le comité économique de la Société des Nations envisage une convention relative à une trêve douanière. La Chambre de commerce de Mulhouse est nettement hostile à un tel projet, le jugeant trop prématuré (3). La question sarroise est également à nouveau abordée et la Chambre de commerce exige du gouvernement français une grande fermeté car toute concession faite sur ce

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 115, Procès-verbal de la Chambre de Colmar, 18 octobre 1929.

(2) Ibidem, 13 décembre 1929. Lettre du directeur des Accords commerciaux et des Informations économiques.

(3) Arch. munic. Mulhouse, F II, i, Procès-verbal du 3 février 1930. La Chambre de commerce de Mulhouse estime que les systèmes douaniers des différents pays présentent trop de divergences, il faudrait, en outre, une nomenclature douanière uniforme.

sujet à l'Allemagne ne pourrait que nuire aux intérêts français, elle envisage même de demander l'obtention d'un régime privilégié, en Sarre, pour les marchandises françaises après 1935. Les deux points, qui préoccupent les Alsaciens, durant la période 1925-1932, sont donc le maintien du statut économique de la Sarre et la protection contre l'invasion des produits allemands par la Sarre.

Toutes ces pressions ont donc eu un effet positif. Elles ont empêché une rétrocession prématurée de la Sarre à l'Allemagne malgré d'importantes négociations entreprises, dès 1929, sur ce thème. Elles aboutissent également à une solution positive dans le deuxième point. En octobre 1932, la Chambre de commerce franco-sarroise fait parvenir à la Chambre de commerce de Colmar un projet d'ordonnance tendant à empêcher les fraudes "pouvant résulter du fait que la Sarre a été incorporée dans le système douanier français tout en jouissant, dans ses relations avec l'Allemagne, de certains avantages dont ne bénéficie pas la France" (1).

L'arrivée au pouvoir d'Adolphe Hitler ne change rien au statut politique et économique de la Sarre. Elle reste jusqu'au 1er mars 1935, sous le régime douanier français, et cela surtout grâce aux diverses pressions effectuées par les industriels et commerçants alsaciens, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs principaux porte-parole à savoir les Chambres de commerce. Le succès de l'intervention des chambres alsaciennes nécessite une explication à la fois d'ordre économique et politique.

Le gouvernement français doit calmer l'opinion et surtout les milieux économiques alsaciens, industriels et agriculteurs menacés par la suppression de la franchise douanière et par un accord économique, dont ils ne cessent de réclamer la dénonciation. Certes la crise économique mondiale a été également une des raisons retenues par le gouvernement pour donner satisfaction aux populations alsaciennes. Le gouvernement ne désire pas, en outre, mécontenter une province, où règne déjà un fort courant autonomiste et s'aliéner certaines parties de la population qui, durant la vague autonomiste, lui étaient restées fidèles (bourgeoisie industrielle et commerçante). La Sarre est par ailleurs un actif foyer de propagande autonomiste, bien souvent c'est de Sarrebrück que proviennent les fonds destinés

.../...

(1) Arch. départ. Haut-Rhin, 223 J 115, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Colmar, 29 octobre 1932.

au mouvement alsacien, et le territoire sert de zone intermédiaire, pour les agents allemands, qui peuvent ainsi s'infiltrer en Alsace. Les rapports de police évoquent les "projets d'agitation révolutionnaire intense préparés en Sarre et dans les départements recouverts pour l'année 1930" (1) et ils relèvent sur une "liste noire", parmi les agitateurs, deux Alsaciens. Dans ce cas particulier, il s'agit de communistes mais d'autres rapports font allusion à des autonomistes bien souvent financés par des industriels sarrois comme Roechling. Des ouvriers alsaciens ont trouvé du travail dans les mines sarroises et de nombreux fonctionnaires alsaciens exercent dans ce territoire. Roos en personne serait allé en Sarre, en qualité d'inspecteur d'académie ! (2) Certains de ces Alsaciens ont donc pu être contactés par des agents allemands, installés en Sarre, et chargés de faire de la propagande en Alsace.

L'attention portée par le journal local, la Saarbrücker Zeitung, aux affaires alsaciennes en est une preuve. Par ailleurs, la France a intérêt à conserver, du moins, jusqu'en 1935, ce territoire pour des motifs à la fois politiques et économiques. Le gouvernement français a favorisé l'implantation d'un mouvement autonomiste sarrois pro-français, ressemblant fort au séparatisme rhénan et la presse alsacienne évoque parfois, dans ses colonnes, le soutien financier accordé par la France à ce mouvement ! Ces éléments peuvent contribuer eux aussi à expliquer la facilité avec laquelle les autorités ont donné suite aux revendications des groupes de pression économiques alsaciens et refusé de rendre la Sarre à l'Allemagne avant l'échéance de 1935.

Après avoir peiné pour imposer leurs produits en Sarre, les industriels et commerçants alsaciens ont finalement réussi à s'implanter solidement dans le territoire contre la concurrence allemande. La Sarre représente donc pour les Alsaciens une véritable compensation à l'échec de 1927. Pour le gouvernement français, le maintien de ce territoire, dans le système douanier français, est également important car en permettant aux Alsaciens d'y trouver un débouché, il a empêché, peut-être, une nouvelle et grave poussée autonome dans le début des années trente.

.../...

(1) Arch. nat. F⁷ 13 393, Rapport du directeur des Services généraux au président du Conseil, 18 février 1930.

(2) Ibidem. En fait, cette affirmation est sujette à caution car Roos n'a enseigné que dans des écoles libres.

Nous avons constaté, en fin de notre première partie, que l'assimilation politique de l'Alsace à la France n'était pas accomplie le 10 janvier 1925. Sur le plan économique, l'Alsace dépend encore de son voisin allemand, mais la fermeture, le 10 janvier 1925 des barrières douanières ou plus précisément la suppression de la franchise, dont bénéficiaient industriels, commerçants et agriculteurs alsaciens, va obliger les Alsaciens à se tourner vers la France.

Toutes les tentatives menées par les groupes de pression économiques, en vue de garder des relations privilégiées avec l'Allemagne, ont échoué. Les rares satisfactions obtenues, lors du traité franco-allemand d'août 1927, sont minces. Deux secteurs seulement de l'activité économique alsacienne entretiennent encore des rapports suivis avec l'Allemagne : les *Mines de potasse d'Alsace*, fidèles aux accords conclus avec le *Kalisyndikat* et les banques alsaciennes installées en Allemagne. Si des Alsaciens commercent encore avec l'Allemagne, après le traité du 17 août 1927, c'est essentiellement dû au fait que les industriels allemands, par habitude, s'adressent de préférence à leurs anciens fournisseurs alsaciens, mais cette tendance tend à s'anémier vers 1929.

Quand la récession économique la touche, l'Alsace est peut-être plus durement frappée que les autres régions françaises, car elle venait de supporter deux crises : la première, après le 10 janvier 1925, la seconde après l'échec des négociations commerciales franco-allemandes. Ce sont des chocs, dont elle n'avait pu encore se remettre.

A la fin de l'année 1932, la situation est des plus sombres : les relations financières entre l'Alsace et l'Allemagne sont coupées, les succursales allemandes de la *Société générale alsacienne de banque* doivent fermer les unes après les autres, et la *Société générale alsacienne de banque* ne peut rapatrier ses capitaux que grâce à l'accord charbonnier, les relations économiques sont interrompues par suite de la crise et de la montée du nationalisme en Allemagne. Seul subsiste encore le débouché sarrois et les Alsaciens y tiennent !

.../...

Prévoyant l'échéance de 1935, et l'issue du plébiscite en territoire sarrois, les commerçants, industriels et agriculteurs alsaciens recherchent d'autres débouchés et s'intéressent notamment au marché colonial et aux marchés d'Europe orientale, dans les Etats avec lesquels la France a conclu des traités de commerce, comme la Tchécoslovaquie. L'Alsace est, en 1933, pleinement intégrée sur le plan économique.

L'attitude du gouvernement français et surtout celle de l'Allemagne ont grandement contribué à cette réintégration. En effet, si les négociateurs français ont tenté, de donner satisfaction aux groupes économiques alsaciens, lors des négociations franco-allemandes, tel n'a pas été le cas du côté allemand. Les autorités allemandes ont systématiquement refusé toute concession favorable à l'Alsace à la fois pour des motifs de politique intérieure et de politique extérieure, rejetant ainsi les Alsaciens vers la France. La détente franco-allemande sur le plan politique n'a donc pas été un facteur susceptible d'améliorer les relations commerciales entre l'Alsace et l'Allemagne.

CONCLUSION

Au début de cette étude, nous avons évoqué l'extraordinaire unanimité de l'accueil que ménagèrent les habitants des villes et des villages d'Alsace aux "libérateurs" français, en 1918. Les rares témoins que la mort a épargnés, en parlent toujours avec émotion. Mais ne sont-ils pas victimes de cette déformation que le temps impose à tout souvenir ? En effet, l'histoire de la réintégration de l'Alsace dans la France, entre 1919 et 1932, n'est pas le récit d'un amour serein.

Il ne pouvait en être autrement, en raison d'une réalité, que comprirent mal hommes politiques et fonctionnaires français, dans les années vingt. La force profonde du problème alsacien leur échappa.

L'autonomisme n'était pourtant que la permanence d'une vieille attitude collective, propre aux régions rhénanes et allemandes. En 1828, Goethe la caractérisait ainsi en une pénétrante observation : "nous ne sommes que des particuliers ; il n'y a pas à songer à une entente, chacun a l'opinion de sa province, de sa ville, de son propre individu, et nous avons longtemps à attendre des sentiments communs" (1).

A la veille de la guerre, cette attitude était vivace, en Alsace annexée. En témoigne cette confidence, en 1904, d'un correspondant de Maurice Barrès : "tout l'avenir de la question de l'Alsace-Lorraine, en France, dépend de la façon dont les Français comprendront cette attitude" (2). Les événements, qui suivirent la désannexion de 1918, montrèrent la pertinence de cette remarque.

.../...

(1) GOETHE cité par BARRÈS (Maurice), in Mes cahiers, Paris, 1931, T. IV, p. 12

(2) BARRÈS, op. cité, T. IV, p. 273, lettre du docteur P. Bucher, 17 décembre 1904

L'attente des Alsaciens fut, en effet déçue, dès 1918. Les responsables venus de la France de l'intérieur l'ignorèrent. Ils en restaient à l'image conformiste de l'Alsace inconsolable.

L'intégration de l'Alsace dans la République resta incomplète. Elle n'eut réussi qu'en suivant des voies étrangères à la personnalité de la province. Dès 1919, il apparut que le gouvernement menaçait, au nom du modèle napoléonien de l'Etat centralisé, les particularismes locaux : la langue alsacienne, la vieille culture, le système concordataire. En 1924, les projets Herriot appelèrent une riposte énergique des organisations catholiques, que soutenait la hiérarchie alsacienne. La lenteur des négociations économiques franco-allemandes, après 1924, ne fit qu'ajouter son poids à la lourdeur du malaise régional.

Les meneurs de cette protestation surent user de la structure libérale de l'Etat français. De véritables groupes de pression apparurent, utilisant manifestations de foule, articles de presse, actions de députés au Parlement. Ils surent même trouver des soutiens dans la France de l'intérieur. L'exemple le plus net en fut donné par les meneurs catholiques, qui portèrent le débat devant l'ensemble des catholiques. Appuyés par l'Assemblée des cardinaux français, ils gagnèrent le soutien de la puissante *Fédération catholique nationale* du général de Castelnau.

Dans un état parlementaire, tout groupe de pression vise à présenter son programme à la tribune de la Chambre des députés. Cette pratique ne manqua pas. Il suffit de citer deux exemples pleins de sens, surtout en raison de la personnalité du député qui fut leur porte-parole, Robert Schuman, député de la Moselle, élu sur une liste du Bloc national, en 1919. Il profita de la discussion du budget de 1920, pour rappeler les "aspects particuliers" de l'Alsace, qui ne devait rien, d'ailleurs, à l'héritage de l'occupation allemande ; cela devait justifier le rappel des trop nombreux fonctionnaires venus de l'intérieur au lendemain de la réannexion. En juin 1924, il prit la parole pour condamner le projet d'Edouard Herriot d'appliquer le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat à cette province (1). Herriot entendait mener une banale politique de défense républicaine et de laïcisation,

.../...

(1) PAILLAT (C) : La victoire perdue, Paris, 1980, p. 301-302.

conforme à l'anticléricisme, courant à la fin du XIXème siècle. Le refus des groupes catholiques ne fit qu'ouvrir une petite crise dans l'Etat : en janvier 1925, le Conseil d'Etat n'hésita pas à désavouer le gouvernement, en émettant l'avis que le projet était illégal. Le successeur de Herriot, Poincaré, ne put la parer qu'en usant de moyens ambigus : il laissa la question en suspens, rien ne fut réglé en droit. Il en fut de même pour le statut des employés de chemins de fer ou le régime fiscal. On laissa aller les choses, habileté politique de laisser en place des institutions propres à l'Alsace !

Le règlement de la question du commerce alsacien vers l'Allemagne traîna deux ans, de 1925 à 1927. La fermeture des barrières douanières allemandes en 1925 avait augmenté le nombre des mécontents. Pendant ces deux années, chefs d'entreprise, agriculteurs, ouvriers, furent frappés d'une récession inattendue et toute locale, en une époque de développement économique en Europe. Un tel mécontentement pesa sur les choix électoraux, aux élections législatives de 1928 et de 1929. Les négociateurs du traité de commerce franco-allemand de 1927 n'oublièrent pourtant pas les intérêts alsaciens. Ce fut le fruit de l'initiative des hauts-fonctionnaires, auxquels revinrent les responsabilités majeures au cours des négociations. L'instabilité gouvernementale empêcha, en effet, les ministres du Commerce successifs de les conduire avec quelque continuité.

L'incompréhension de la personnalité profonde du mouvement apparaît même dans les maigres moyens, qui furent retenus pour le réduire. Les ministres de l'Intérieur, les responsables du service d'Alsace-Lorraine, les préfets laissèrent courir une véritable contre-propagande, qu'animèrent les seules associations patriotiques et, curieusement, les fidèles de l'*Action française*. Ces organisations en arrivèrent à reprocher au gouvernement de mettre de la mollesse dans son action patriotique. Pour les satisfaire, il crut opportun de faire ouvrir des procès politiques : procès des neutralistes en 1920, procès contre les signataires du manifeste du *Heimatbund*, procès de Colmar. A la Chambre, ces affaires furent évoquées au cours de séances animées. Mais nulle annonce de politique nouvelle n'y fut jamais proclamée.

Le malaise alsacien ne pesa même pas sur le débat diplomatique franco-allemand des années vingt. Certains meneurs alsaciens regardèrent vers l'Allemagne, qu'ils jugeaient être leur véritable patrie. Leur origine est di-

verse, et on ne peut en déduire une typologie de l'autonomie à base socio-professionnelle. Zorn de Bulach était le petit-fils d'un chambellan de Napoléon III qui avait été député au Corps législatif ; son père avait plu à Guillaume II, qui en avait fait un secrétaire d'Etat en 1908. Les autres -Roos, Rossé, Haegy- étaient d'origine plus modeste. Mais tous étaient liés intellectuellement au monde allemand. Cela explique leurs relations avec leurs compatriotes réfugiés outre-Rhin, et réunis dans une association au titre significatif, les *Alsaciens-Lorrains du Reich*. Par un élan naturel de leur analyse, ils confondirent vite autonomisme alsacien et séparatisme. A la revendication des autonomistes, ils surajoutèrent la volonté de sortir de la République française. Leur vocabulaire politique était le même, certes, mais leurs objectifs furent autres. C'est toute l'ambiguïté des textes publiés par un groupement comme le *Heimatbund*. L'étude archivistique permet, maintenant, de savoir quelles étaient les pensées masquées derrière leurs propos en faveur "des droits ethniques" des Alsaciens (1).

De tels hommes furent les auxiliaires indirects de la politique française de la République allemande. Ce gouvernement n'omit pas d'encourager l'action culturelle des groupes d'Alsaciens-Lorrains du Reich. Il posa comme objectif de maintenir des liens purement culturels avec l'ancien Reichsland, ce qui ne pouvait qu'être accepté par les nostalgiques de cette culture, demeurés dans les provinces perdues en 1918. L'étude archivistique confirme les soupçons, nourris, à l'époque, par les autorités françaises. Des subventions furent données à la presse autonomiste, le groupe du *Heimatbund* fut soutenu, la société du *Colportage catholique* n'hésita pas à faire circuler des ouvrages germanophiles. Une telle politique visait à maintenir le *Deutschtum* dans ces pays. Nulle politique d'action culturelle à l'étranger n'est innocente. Dans le cas étudié, elle paraît comme un moyen de ménager l'avenir.

Mais aucun gouvernement allemand ne leur signifia le moindre appui officiel. L'attitude de Stresemann, à cet égard, est significative. Cela confirme les travaux menés sur les objectifs de la politique européenne de ce

.../...

(1) *Die Zukunft*, 1er numéro, 9 mai 1925.

ministre. Jamais, il ne chercha à donner dans le mythe de la grande Allemagne, réunissant les groupes allemands vivant hors des frontières du Reich. Un tel objectif, à l'Ouest, eut été incompatible avec sa politique. Le 5 octobre 1925, il avait signé, à Locarno, un véritable pacte rhénan, garantissant le tracé des frontières de 1919 entre la France et son pays. L'expérience lui avait montré que sa politique de révisionnisme pacifique ne réussirait que par la prudence. N'avait-il pas obtenu l'évacuation de la Ruhr uniquement par la diplomatie et le soutien des gouvernements anglo-saxons ? N'allait-il pas régler la question de la Rhénanie et des réparations en suivant de telles voies ? Son souci de ne donner, au gouvernement français, nul motif de bloquer les négociations était si vif qu'il avait même écarté, en 1925, l'offre de Mussolini d'un rapprochement germano-italien. Il se garda, donc, d'écouter ceux de ses conseillers, qui suggéraient d'user de la protestation autonomiste pour poser la question de la révision du traité de 1919.

L'autonomisme alsacien fut utilisé de façon plus originale. Stresemann et Trendelenburg comprirent qu'ils pourraient jouer du malaise alsacien pour gêner la politique des diplomates français en Europe. Tel fut l'objectif du refus de proroger l'article 68 du traité de Versailles, concernant les exportations alsaciennes en Allemagne. Une telle décision ne pouvait que déranger certains industriels allemands et les "frères" de l'ancien Reichsland. Mais elle causerait une récession dramatique, en Alsace, toute artificielle, fabriquée à Berlin, en quelque sorte, et dont les effets psychologiques et sociaux seraient utiles aux dirigeants berlinois. Stresemann n'envisagea que cette forme de pression indirecte sur la politique extérieure française. Aller outre, eût été trop dangereux. Aussi, refusa-t-il de laisser financer un groupe parlementaire français, capable d'exposer les vues allemandes à Paris, et ainsi, d'influencer la classe politique française.

Les groupes alsaciens parvinrent à leurs fins en définitive. Le statut concordataire persiste encore dans les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Les intérêts commerciaux furent relativement défendus, dans les négociations commerciales entre les deux pays. Cette étude montre l'intime interconnexion des questions intérieures et des problèmes extérieurs dans la vie politique d'un Etat européen. En effet, le gouvernement français chercha toujours à éviter de pousser le mouvement alsacien vers le voisin allemand. Cela explique la politique souple, arrêtée par Poincaré au lendemain du procès de Besançon. Les diverses mesures prises ne furent conditionnées

que par des préoccupations de politique extérieure. En 1933, cette politique avait réussi. L'attachement à une certaine personnalité régionale restait vif, mais le mouvement autonomiste ne gagnait plus les esprits.

L'action de ces groupes ne fut même pas utile à la politique allemande. Les fidèles de la patrie allemande en Alsace, les fidèles convaincus et irréductibles, étaient si peu nombreux qu'on put croire que le mouvement était éteint. Certes, l'action des services de l'*Abwehr*, après 1934, sera assez habile pour récupérer ces germanophiles impénitents et en faire des agents de renseignements. Contrairement à la défense qui en a été présentée, par des auteurs sympathisants, un meneur comme Karl Ross fut bien un de ces imprudents que son attachement au *Deutschtum* conduisit à la trahison (1). Après 1940, les Allemands en feront le martyr de l'Alsace fidèle, en donnant son nom à la place Kléber de Strasbourg, et en organisant de véritables pèlerinages sur sa tombe, au château de Hunebourg. En 1933, la situation était très différente.

La politique allemande de la France n'en fut même pas troublée. Les problèmes économiques alsaciens ne compliquèrent qu'un temps la tâche des négociateurs français du traité de commerce de 1927. Mais le révisionnisme allemand n'y gagna rien. Le gouvernement français, à partir de 1924, ne cessa d'assouplir ses prétentions pour des raisons étrangères à l'Alsace. Les maladresses du président Herriot à la conférence de Londres, en août 1924 (2), la pression exercée par les milieux financiers de New-York pour accorder des prêts à la France (3), les manoeuvres du gouvernement de Londres, toutes d'hostilité à une quelconque prééminence française en Europe, furent des facteurs plus actifs que les réclamations des meneurs de la politique et de l'économie locale de deux petits départements.

En vérité, cette attitude autonomiste, léguée par les générations disparues, ne pouvait rester lourd dans le contexte international né de la guerre.

(1) PAILLOLE (Paul) : *Services spéciaux* 1935-1945, Paris, 1975, p. 142-143. Roos fut exécuté pour espionnage au profit de l'Allemagne le 7 fév. 1940.

(2) BARIETY (Jacques) : *Les relations franco-allemandes après la première guerre mondiale*, Paris, 1977, p. 505 et ss.

(3) SCHUKER (Stephen A.) : *The End of French Predominance in Europa*, Paris, 1976.